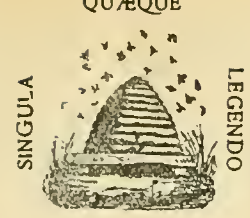


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC

51e ANNÉE — 1915

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXXI

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis

LXXI° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Janvier 1915

N° 1410

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos lecteurs et abonnés

Nous exprimons notre très vive gratitude à nos abonnés et collaborateurs pour le zèle avec lequel ils aident à la réapparition de l'INTERMÉDIAIRE dans les circonstances exceptionnelles où nous sommes encore, et qui expliquent le retard de ce numéro.

Nous ne saurions promettre, à cause des difficultés, une publication normale ; mais à la guerre comme à la guerre

Il s'est glissé une erreur dans la dernière note : il fallait lire :

Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui voudraient bien nous adresser le montant de leur renouvellement que le prix des abonnements pour les réabonnés de 1915 (on avait imprimé, par erreur, 1914) est de 12 fr. (France) et 14 francs (Etranger).

Nous rappelons que, sauf avis contraire, nous ne ferons présenter, durant la guerre, aucune quittance d'abonnement.

—

Questions

—

Drapeaux confiés à la France, en 1871, par des villes d'Alsace-Lorraine. — En 1871, après la fin des hostilités, une délégation de la compagnie des sapeurs pompiers de la ville de Strasbourg, qui avait pu sauver son drapeau, vint à Paris et confia le précieux étendard au régiment de sapeurs-pompiers de la capitale, *à titre de dépôt, jusqu'au jour où la ville de Strasbourg redeviendrait française.*

D'autre part, le 15 mars 1871, le colonel Tessier, défenseur de Bitche, qui ne se rendit que sur les ordres du gouvernement, et avec les honneurs de la guerre, adressait à la garnison l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats de la garnison, vous êtes appelés à vous réunir aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, au camp retranché, pour recevoir des délégués de Bitche un drapeau qui vous est offert par les habitants de la ville, et que leurs filles ont voulu broder de leurs mains.

Ce drapeau, glorieux témoignage de votre courage et de votre patience pendant les sept mois de siège ou de blocus de la place, sera présenté au chef de l'Etat auquel je demanderai qu'il soit déposé au Musée d'artillerie *jusqu'au jour où il pourra être rapporté ici par une armée française valeureuse et triomphante.*

C'est un gage que la France voudra restituer un jour à une population aussi malheureuse, aussi dévouée et si éminemment française de cœur et d'âme sur laquelle le joug de l'étranger va s'appesantir.

Conservons tous le souvenir de cette cérémonie touchante, pour le faire passer au besoin comme une tradition vivante et ineffaçable dans le cœur de nos enfants.

N'oublions jamais que nous allons laisser ici des Français, des frères malheureux, dont le cœur reste plein d'espérance et de foi dans l'avenir.

. . . .

Le lieutenant-colonel
commandant la place,
TESSIER.

Le drapeau des sapeurs-pompiers de Strasbourg est toujours près du drapeau du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, dans le salon d'honneur du colonel, mais qu'est devenu celui de Bitche ? Est-il au Musée d'artillerie ?

La question me paraît d'autant plus intéressante que, bientôt, espérons-le, ce drapeau pourra être rapporté à Bitche par une « armée française valeureuse et triomphante », et que la restitution du gage offert au colonel Tessier pourra être effectuée par l'illustre vieillard lui-même.

Enfin, connaît-on d'autres drapeaux de villes alsaciennes ou lorraines confiés à la France dans les mêmes conditions que ceux de Strasbourg et de Bitche ?

C'est le moment, je crois, de les rechercher.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le « vieux Dieu allemand ». — Les invocations de Guillaume II au « vieux Dieu allemand » ont causé quelque scandale dans le monde. On s'est étonné de voir le kaiser placer sous le patronage de la Divinité les massacres et les crimes de toute sorte perpétrés par l'armée allemande. Il est sacrilège, a-t-on dit, de se réclamer du Christ quand on commet des atrocités systématiques.

Mais est-ce bien au Christ que pense Guillaume II quand il parle du « vieux Dieu allemand » ? Je suis plutôt porté à admettre qu'il s'agit là d'une formule ésotérique, destinée à tromper la masse et à lui faire croire que l'empereur parle du Dieu des chrétiens, tandis que les renseignés comprennent qu'il s'agit d'Odin, qui est bien, en effet, le « vieux Dieu » de la race germanique.

C'est très sérieusement que je formule cette hypothèse.

L'Allemagne, que Charlemagne a baptisée de force, est restée beaucoup plus Odinique qu'on ne le croit communément. Sur son sol, à côté des abbayes et des cathédrales chrétiennes, ont subsisté longtemps des groupements et des temples, secrets ou publics, dédiés à Odin et aux Ases. Au témoignage de Zeller (*Origines de l'Allemagne*, I) on sacrifiait encore à la déesse Ertha, dans l'Allemagne du Nord, en 1133. A la même époque, la religion Odinique, combattue dans l'Allemagne de l'Ouest et du Sud, avait son centre à Upsal, en Suède, où l'on sacrifiait à Odin, à Thor et à tous les dieux du Walhalla. Au XIVe siècle, une des préoccupations des chevaliers teutoniques était d'empêcher les Prussiens d'offrir des sacrifices humains à Odin et à Thor. On trouve des traces d'Odinisme, en Allemagne, même à l'époque de la Réforme.

N'en trouve-t-on pas aujourd'hui encore, et jusque dans le peuple ? Sur la porte d'un grand nombre de fermes allemandes on voit, fixée, une tête de cheval. C'est le vieux signe de reconnaissance qui désignait jadis les initiés aux mystères d'Odin. Dans chaque champ, à la moisson, la dernière gerbe est abandonnée et nul n'y touche : on faisait de même dans la Germanie de jadis, cette gerbe étant réservée au cheval d'Odin. Ajoutons que, depuis un siècle, et surtout depuis cinquante ans, les études odiniques ont été en grand honneur en Allemagne. Je connais le cas de hautes personnalités allemandes qui déclaraient récemment le Christianisme « affadissant et déprimant », tout juste « bon pour des Latins », et qui estimaient qu'il fallait au peuple allemand une « religion allemande ». Les chefs de l'armée allemande se sont-ils ralliés à cette manière de voir et adorent-ils en secret le « vieux Dieu allemand » ?

Cela expliquerait bien des choses. La religion d'Odin et de Thor est, en effet, celle de la guerre et surtout du sang. Qu'on médite ce fragment d'une vie de saint Sever, écrite au VIIIe siècle :

De même que chez les bêtes des forêts, la férocité varie suivant les espèces, ainsi chez ces barbares, la cruauté prenait une forme différente suivant leur caractère, leurs habitudes et surtout leurs superstitions. La plupart encore affiliés au culte d'Odin, croyaient se faire bien venir de leurs dieux par des sacrifices humains, mais de différentes manières. Les uns n'immolaient que leurs ennemis et leurs prisonniers ; les autres égorgeaient de

préférence leurs compatriotes et mêmes leurs proches parents ; pour quelques-uns l'innocence même de la victime avait un prix de plus : ils versaient avec délices le sang des faibles, des innocents, des vierges et des prêtres.

(Cité par Zeller, *Origines*, I, 274). Voilà qui rend assez bien l'esprit odinique et germain.

Au premier siècle avant le Christ, les Germains pendaient par le nerf de la cuisse leurs prisonniers de guerre romains aux arbres consacrés à Odin et à Thor. En 496, les hordes germaniques défaites à Tolbiac avaient pratiqué ce vieux rite odinique au cours de leur invasion en France : nos annales le constatent formellement. Les rites sanguinaires étaient encore en honneur en Prusse et en Poméranie, à une époque qui correspond chez nous au règne de saint Louis... Faut-il en conclure que le retour vers la Barbarie qui se manifeste chez les Allemands de nos jours est dû à une résurrection des mystères du « vieux Dieu Allemand », au moins dans les classes dirigeantes ? Je pose la question.

N'oublions pas qu'Henri Heine avait prédit que l'instant viendrait « où Thor se réveillerait, prendrait son marteau et mettrait en pièces les cathédrales gothiques ».

N'est ce pas fait ?

SAINT-CHRISTO.

—

Parlait-on le français en Alsace avant la Révolution ?

A. B.

—

Alsace-Lorraine : Chaudes ou Chauves ? — On prête à Guillaume II cette déclaration, toute récente, sur la question d'Alsace-Lorraine : « Si je dois rendre jamais l'Alsace et la Lorraine, je les rendrai *chaudes* ». Cette version a été reproduite par différents journaux Dans l'*Echo de Paris*, M. Paul Bourget donne cette variante : « Je les rendrai *chauves* » Ce ne doit pas être une coquille, car l'auteur de l'article n'a pas publié de rectification. D'ailleurs, l'une et l'autre versions peuvent s'expliquer, partant se défendre ; d'autant qu'elles aboutissent à cette même conclusion, que nous ne retrouverons nos chères provinces qu'absolument détruites.

Mais si, réellement, et l'état mental de l'impérial manchot, comme l'appelle le Dr Cabanès, porte à le croire, le mot a été prononcé, quel est-il : *Chaudes* ou *Chauves* ?

D'E.

—

Bismarck et l'annexion de l'Alsace-Lorraine. — On entend souvent des gens prétendre que Bismarck était hostile au démembrement de la France en 1871. Cette opinion peut-elle être soutenue ? Il me semble que non. Dans l'entrevue de Ferrières, Bismarck s'est exprimé très nettement. (Cf. *Gouvernement de la Défense nationale* par Jules Favre, Plon éditeur, 1871). Il dit catégoriquement à Jules Favre :

> Strasbourg est une menace perpétuelle contre nous ; il est la clef de notre maison ; et nous la voulons ; nous regardons l'Alsace comme absolument indispensable à notre défense ; nous reprenons le Rhin, notre frontière naturelle, et nous croyons ainsi assurer la paix.

Dans une conversation avec le marquis de Gabriac, alors chargé d'affaires à Berlin, le 12 août 1871, Bismarck dit :

> Je n'aurais pas voulu en principe conserver Metz pour l'Allemagne. Quand la question a été examinée devant l'Empereur, l'état-major m'a demandé si je pouvais garantir que la France ne prendrait pas sa revanche un jour ou l'autre. J'ai répondu que j'en étais au contraire très convaincu, et que cette guerre ne serait probablement pas la dernière de celles qui éclateraient entre les deux pays. Dans cette situation, m'a-t-on dit, Metz est un glacis derrière lequel on peut mettre 100 mille hommes Nous avons donc dû le garder. J'en dirai autant de l'Alsace et de la Lorraine. C'est une faute que nous aurions commise en les prenant, si la paix devait être durable, car pour nous ces provinces seront une difficulté. — Une Vénétie, ai-je répondu, avec la France derrière. — Oui, m'a dit le chancelier, une Vénétie avec la France derrière.

Bismarck a dit : « c'est une faute que nous aurions commise en les prenant, si... », et non pas : « c'est une faute que nous avons commise ». L'emploi du conditionnel indique parfaitement sa pensée. Un de nos érudits correspondants pourrait il citer un texte donnant lieu à l'opinion des gens que je cite au début de cette note ?

Cette comparaison de l'Alsace-Lorraine avec la Vénitie a été faite par Littré :

Nous avons maintenant notre Vénétie, disait le chef de l'Ecole positiviste dans *La Philosophie positive*, *novembre-décembre* 1871. C'est un honneur pour l'Italie que jamais les Vénitiens n'aient consenti à être Germains. Alors nous plaignions le sort de ceux que la conquête opprimait. Aujourd'hui pourquoi l'Italie ne plaint-elle pas cette Alsace et cette Lorraine que la conquête opprime, que la violence démembre ?

PAUL MULLER.

—

Charlemagne était-il allemand? — C'est l'opinion des allemands. Quels sont leurs arguments ?

Quels sont les arguments qui s'opposent à cette thèse? M.

—

La « Dame Blanche » des Hohenzollern. — A l'heure où de sinistres présages doivent hanter l'esprit troublé des familles royale de Prusse et impériale d'Allemagne,il est d'actualité de rechercher ce que dit la légende sur cette visiteuse : de qui est-elle le spectre ? de Frida ou d'Agnès d'Orlamünde, ou de qui ?

ROBERT GERAL.

—

« Dieu est mon droit. » — « Dieu est mon droit » est une formule française qui est devenue une devise anglaise. A quand remonte son émigration ? A quelle circonstance est due son adoption par nos alliés ? Est-ce la devise de la nation anglaise ou d'un de ses Ordres ?

X.

—

« Dieu s'est aujourd'hui montré bon Français ». — Je crois avoir lu,il y a très longtemps, dans une histoire de France, (peut-être celle du P. Loriquet, remaniée par le P. Gazeau et que je n'ai plus sous la main), qu'un roi de France après une victoire aurait écrit cette phrase à sa femme ou à sa mère. J'ai quelque vague idée que ce serait François Ier. Pourrait-on préciser ?

X.

—

Gesta Dei per Francos. — (T. G. 384). — D'où vient ce mot ? La question a été posée T. G. 384, (XX, 194, 279, 396).

Joch d'Indret disait : « C'est le titre général d'un recueil de diverses chroniques relatives à l'histoire des croisades (*Havoniæ* 1611, 2 vol. *in-folio*) publiée par Jacques Bongars, écrivain calviniste, conseiller et maître d'hôtel de Henri IV. »

Evalde ripostait :

« Le recueil de chroniques publié par Jacques Bongars à Hanau, en 1611, porte bien le titre de « *Gesta Dei per Francos* »; mais Guibert de Nogent (1053-1124), avait déjà donné à l'Histoire des Croisades qu'il a composée, ce même titre : *quo excogitari aliud nec aplius potest nec verius,* dit Bongars, (Præf., art 8 ».

L'*Idéal*, revue mensuelle d'Etudes Apologétiques, Religieuses et Sociales, (directeur M. l'abbé S. Coubé, l'éminent prédicateur), dans son numéro de sept.-oct., 1914, pose également ce problème qui n'est pas résolu.

Nous soumettons la question à de plus érudits. Voici, sauf correction, ce que nous croyons.

D'abord il est un livre bien connu où ce mot resplendit de la première à la dernière page et dont il est le titre même. C'est le récit de la première croisade, composé par un contemporain, le moine Guibert. Cet ouvrage, extrêmement curieux au point de vue patriotique, est précisément intitulé : *Gesta Dei per Francos sive Historia Ierosolimitana* (libri VIII). Le moine Guibert, abbé de Nogent-les-Vierges-sous-Concy, né en 1053, mourut vers 1124 : il composa son histoire dans les premières années du XIIe siècle. C'était un ardent patriote, très fier de la France, qu'il oppose souvent aux autres nations et surtout à l'Allemagne.

Le mot remonterait-il plus haut ? Guibert l'aurait-il emprunté à un autre écrivain ? Nous l'avons vu attribué à saint Grégoire de Tours par l'auteur très estimé d'un ouvrage sur Jeanne d'Arc, mais nous savons par lui-même qu'il l'a cité de confiance comme étant de l'historien des Francs et n'a pu vérifier. Nous pensons qu'il a fait erreur dans cette attribution.

Quoi qu'il en soit,le dicton a fait fortune. Il a été cité des milliers de fois et Léon XIII, entre autres, l'a consacré en le rappelant dans son encyclique *Nobilissama Gallorum gens* du 8 février 1884. Parlant des services rendus par la France à l'Eglise il ajoute : « Aussi n'est-ce pas sans cause que ce vieux proverbe a prévalu ; les gestes de Dieu par

les Francs ; *ut non sine causa vetus illud proverbii obtineat : Gesta Dei per Francos*.

Nous voyons là motif à reprendre cette question qui est parmi les plus intéressantes.

M.

—

Le labarum de Constantin. — A propos du centenaire de l'édit de Milan, donnant la liberté à l'Eglise, on a beaucoup parlé du labarum de Constantin, c'est-à dire de l'étendard qu'il fit faire suivant une vision qu'il avait eue, fit porter en tête de ses troupes et grâce auquel il défit Maxence au Pont Milvius, le Ponte Molle actuel.

Une fresque de Raphaël dans les *Stanze Vaticane* immortalise ce fait d'armes et on y voit une reproduction assez fantaisiste de ce labarum. L'Ordre Constantinien de Saint-Georges, ordre jadis religieux, maintenant de chevalerie, reconstitué récemment, a voulu adopter le Labarum comme son drapeau, sa bannière, son signe de ralliement. Une commission romaine a travaillé à cette reconstitution et a abouti à un modèle qui a été adopté. L'empereur d'Allemagne a voulu, en souvenir de l'édit de Milan, donner à Pie X un labarum, qui a été placé dans l'église de *Santa Croce* que ce pape a fait élever près du Pont Milvius, en souvenir de cet événement si heureux pour l'Eglise. Ce labarum allemand a été fait sur les indications d'un cote archéologue allemand, Mgr Wilpert, qui naturellement n'a point vu les choses comme la commission romaine et a abouti à une reconstitution différente.

Nous avons donc deux reconstitutions du même objet qui sont assez diverses.

Pourrait-on savoir exactement ce qu'était ce labarum ?

ZED.

—

Champ d'honneur. — Quand a-t-on commencé à désigner ainsi le champ de bataille ? Qui ?

SGLPN.

—

Notaire militaire. — Je lis dans le *Journal* du 27 décembre 1914 :

M. Schœdelin, juge au tribunal civil d'Avallon, engagé volontaire pour la durée de la guerre, vient d'être nommé notaire militaire à la résidence de Thann.

Quelles sont les fonctions et attributions de ces Notaires militaires de création nouvelle et non prévus par la loi organique du notariat du 25 ventôse an XI ?

UN VIEUX BASOCHIEN.

—

Général Joffre. — Dans un article du *Correspondant*, Miles dit : que comme Turenne, le Général Joffre est né protestant. D'un autre côté, on prétend que ce serait sa première femme qui était protestante et qu'une de ses filles est religieuse. Où est la vérité ?

B. DE C.

—

Taube. — Ce mot allemand qui signifie pigeon, est celui donné aux vilains oiseaux avec lesquels nous avons fait connaissance qui affectent la forme d'un pigeon.

On imprime quelquefois *taubes* au pluriel pour *tauben*.

Puisqu'en somme nous employons le mot allemand, au lieu de le franciser, ne serait-il pas, en effet, plus logique d'appliquer nos règles grammaticales à ce mot, et d'écrire nettement : des taubes ? — C'est d'ailleurs l'expression qui restera.

B.

—

Un Beauharnais, fils naturel de Louis XIV. — Dans un petit livre, *Souvenirs du Canada*, 1726, dont je n'ai pas relevé l'auteur, j'ai trouvé la phrase suivante :

Son successeur, le marquis de Beauharnais, fils naturel de Louis XIV.

Il s'agit du capitaine de vaisseau, le marquis de B., intendant du Canada, qui fut, sauf erreur, « Directeur des classes de la marine en France », en 1705.

Plusieurs Beauharnais furent officiers de marine, et il est assez difficile de les désenchevêtrer les uns des autres : plus encore d'établir leur filiation. L'ouvrage de M. Masson sur Joséphine de B. manque, à cet égard, de clarté.

A quelle histoire d'alcôve royale fait allusion la phrase que j'ai relevée ? M. Masson ne paraît pas l'avoir connue : autrement, il n'eût pas omis de signaler la descendance royale du prince Eugène.

Il note encore que cette royale parenté de main gauche de Joséphine expliquerait

sa constante sympathie pour les Bourbons.

Les partisans de l'évasion du Temple de Louis XVII, trouveraient là un argument nouveau.

ELOJEAN.

—

Stendhal et lord Byron. — Dans l'Introduction (3e alinéa) à sa nouvelle *Les Cenci*, Stendhal s'exprime ainsi :

...; il faut se rappeler ce grand mot que j'ai ouï répéter bien des fois à lord Byron : *This age of cant.*

Dans quelles circonstances notre célèbre romancier a-t-il connu et fréquenté l'auteur de *Chile Harold*?

NAUTICUS.

—

Un éditeur de musique parisien : De Roullède de la Chevardière. — A partir de 1760 jusqu'aux environs de la Révolution, M. de Roullède de la Chevardière, qui demeurait « rue du Roule, à la Croix d'Or », compte parmi les plus importants fournisseurs de musique, tant instrumentale que vocale.

Il nous a été impossible jusqu'ici de découvrir la moindre indication sur ses origines, ou sur sa descendance, ou sur l'époque exacte de la cessation de son commerce. Serait-il l'un des ancêtres de l'immortel patriote ? Il y a là une série de petits problèmes, à la fois patriotiques et musicologiques, qui présentent un réel intérêt et que je soumets humblement à la sagacité des obligeants intermédiairistes.

J'ajoute que certaines pièces de musique portent le nom de M. de Roullède, rue St Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, au Duc de Valois. Serait-ce le fils et successeur ? G. DE SAINT-FOIX.

—

Pigneau de Béhaine (Armoiries de famille). — Quelles sont les armoiries de cette famille picarde à laquelle appartenait Pierre-Joseph-Georges, qui fut évêque et vicaire apostolique de la Cochinchine, né en 1741, à Origny, du mariage d'un intendant de la terre d'Origny avec Mlle Nicard ? Il scella ses lettres d'un cachet portant en écartelé : *1 et 4 une croix potencée; 2 et 3 une sorte de semis de croisettes avec une étoile en cœur* ; avec un sur-le-tout effacé.

SAINT-SAUD.

Age quod agis. — « Fais ce que tu fais », c'est-à-dire : « Quand tu fais n'importe quoi, sois à ton affaire et ne te laisse pas distraire par autre chose » ; judicieuse recommandation, qu'on peut adresser à beaucoup d'enfants, et même à quelques grandes personnes.

Je l'ai trouvée formulée sur un vieux cachet de lettre. Sait-on si elle l'a été antérieurement dans quelque ouvrage ?

PAUL.

—

Inlassable ou Illassable. — Autrefois, on disait *infatigable*. Aujourd'hui on emploie volontiers le néologisme *inlassable* qui semble de plus en plus prendre droit de cité, même dans les documents officiels. (Voir la Déclaration ministérielle à la séance de la Chambre du 22 décembre).

Le mot nouveau, je le veux bien, a plus de caractère que son synonyme, mais il a le grand tort d'être contesté dans sa forme par les grammairiens.

« Chaque fois, disent-ils que la préposition *in* entre en composition avec un simple commençant par un l ou par un r, l'n de in se transforme pour redoubler la première lettre du simple. Exemple: *in — responsable* fait *irresponsable* ; *in — lisible* fait *illisible.* »

Par application de cette règle on devrait dire *illassable* et non *inlassable*. Si je ne me trompe, M. E. Faguet a déjà donné son avis en ce sens dans un n° des *Annales Politiques et littéraires* de l'an passé.

Rien n'empêche cependant la forme défectueuse de faire son chemin. Comment expliquer cette bizarrerie ? L'Académie n'aurait-elle pas à se prononcer pour couper court aux discussions et empêcher l'introduction d'un barbarisme ?

E. F.

—

Le secret de Polichinelle. — Tout le monde sait ce que cela signifie. Mais d'où vient cette expression ? est-ce du théâtre de Guignol, ou de quelque vieille comédie dont elle serait le mot de la fin ?

PAUL.

—

La Tire. — Au Canada, depuis 1650, au moins, quand la belle neige blanche et sèche comme de la farine couvre le sol,

on « étire la tire » au bruit de la musique, des propos joyeux, des rires et des chansons. La musique est réservée, surtout pour la danse qui termine la fête. La première de ces réunions est toujours le 25 novembre — la Sainte-Catherine — et presque jamais nous ne manquons de la « bordée de neige » indispensable au programme comme vous allez voir :

La mélasse est dans le chaudron et le chaudron sur le feu. L'eau de la mélasse s'évapore. Il reste un sucre pâteux, en tire, dont chacun prend de quoi se remplir les deux mains et l'étirage commence. C'est à qui fera des merveilles en ouvrant les bras à 75 centimètres d'une main à l'autre, étirant ainsi le sucre et repliant à chaque brassée la substance sur elle-même. Bientôt, la tire se colore d'un jaune doré que les experts poussent à la perfection. Alors on enduit d'une légère couche de beurre de grands plats qui reçoivent les serpents de sucre repliés en rond ou en zigzag et les plats sont déposés sur la neige pour refroidir par saisissement. Le tout étant devenu froid, le beurre empêche le sucre d'adhérer au fond du plat et l'on casse par morceaux. Distribution générale. Toutes les bouches pleines. Le goût de cette tire est délicieux. Il est encore meilleur si, au lieu de la mélasse, on emploie le sucre d'érable, car l'érable du Canada donne en abondance un sirop inconnu au reste du globe.

Nous nous demandons si pareille coutume existe en France.

BENJAMIN SULTE.

—

Les d'Albret, seigneurs de La Monjoie. — A-t-on jamais tenté la généalogie de cette branche de la famille d'Albret qui s'établit à la Monjoie (dans l'Agenais ?)

Où trouverait on sur elle des renseignements généalogico-historiques ?

Comment la rattacher à la souche des sires d'Albret ?

Comment et quand s'éteignit-elle ?

AURIBAT.

—

Chevalier de Lisle. — Je prie un chercheur de vouloir bien me renseigner sur le *Chevalier de Lisle*, ami du prince de Ligne, du duc de Choiseul, etc., vers 1777, par conséquent.

Quelle est son origine, puis son nom patronymique ?

Quelques généralités le concernant me seraient agréables à connaître.

FERODE.

—

Fouquier-Tinville, dameret. — Le peintre Boze était en assez mauvaise posture auprès des Terroristes. Sa femme n'était pas en meilleurs termes avec eux ; mais c'était une nature ferme, énergique et vaillante, qui savait braver jusqu'à Fouquier-Tinville, le pourvoyeur de la guillotine.

Elle eut, un jour, avec lui un dialogue des plus vifs.

— Je ne crains pas la mort, disait-elle : Je vois rouler ma tête devant moi

— Ce serait dommage ; une si belle tête !

Fouquier-Tinville n'était pas coutumier de telles galanteries.

Au surplus, les termes de ce dialogue sont-ils exacts ? PAUL EDMOND.

—

Charles X quitta-t-il Cherbourg sur un navire appartenant à Joseph Bonaparte ? — Le vicomte Jean Jacques de Nayliès, sous-lieutenant de la 3e compagnie des Gardes du corps (Noailles) accompagna en 1830 la famille royale de St-Cloud à Cherbourg.

Au lendemain des événements, il publia une brochure de 54 pages sous le titre de *Relation fidèle du voyage du Roi Charles X depuis son départ de St-Cloud jusqu'à son embarquement.*

Le récit du vicomte de Nayliès est en général aussi exact que sincère ; or, page 40, il dit :

Deux navires américains, le *Great Britain* et le *Charles Caroll*, appartenant, dit-on, à Joseph Bonaparte, étaient au Havre lors des événements de juillet. Ils furent frétés pour emmener la famille royale hors du Royaume.

Le roi s'embarqua sur le *Great Britain.*

Est-ce que ces navires appartenaient réellement à Joseph Bonaparte ? Le *Great Britain* était-il américain malgré son nom ?

Trouverait-on des renseignements à ce sujet, soit aux ports du Havre et de Cherbourg, soit dans les Admiralty's records ou au Board of trades de Londres ?

Le nom du propriétaire de ces bateaux n'est pas un détail sans importance.

J. G. BORD.

Réponses

—

Les articles ayant un caractère d'actualité sont placés en tête.

—

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc de Triomphe, à Paris ? (LXX, 142, 192). — Les publications contemporaines et les périodiques de l'époque, bien qu'assez sobres de détails par un sentiment bien naturel, permettent de répondre affirmativement sur cet épisode douloureux du siège de Paris.

Voici ce qu'écrivait Samuel Denis (*Histoire Contemporaine*, t. III, Libr. Plon).

Dans la matinée du 1er mars 1871, la troupe d'occupation (30.000 hommes) placée sous le commandement du général de Kamecke fut passée en revue sur l'hippodrome de Longchamps par l'empereur d'Allemagne suivi d'un Etat-Major ne comprenant pas moins de 600 officiers. Le kaiser vint ensuite se placer, avec son escorte, devant les tribunes et le défilé dirigé par le kronprinz commença. Le général Kamecke divisa l'armée en deux sections dont l'une composée de soldats bavarois se dirigea sur Paris par l'Avenue des Acacias et l'Avenue de la Grande Armée, et dont l'autre composée de quelques régiments prussiens gagna l'Arc de Triomphe par l'Avenue de l'Impératrice. Quelques régiments passèrent sous l'Arc de Triomphe, les autres le contournèrent,et tous ces régiments, musique en tête, s'engagèrent dans les Champs-Elysées et s'arrêtèrent Place de la Concorde où toutes les statues étaient voilées. Au son d'une musique militaire massée sur le terre-plein de la place, quelques soldats exécutèrent lourdement une danse devant la statue de Strasbourg ; d'autres s'assirent tranquillement sur le bord du trottoir et fumèrent leur pipe de porcelaine. Ils étaient tous fort sales, mais ne paraissaient pas farouches.

Paris, ce jour-là, s'était fait sépulcre, la solitude était complète et cette soldatesque, parquée comme un troupeau, fut accueillie par des drapeaux noirs.

L'évacuation commença le 3 mars, à 8 h. du matin et se termina à midi, l'occupation dura donc 48 heures. Les soldats allemands remontèrent tristement les Champs-Elysées, se hâtant vers les portes de l'enceinte. Leurs espérances, si promptement déçues, aboutissaient, en dernière analyse, à une immense **déconvenue.**

Quelle différence avec la triomphale entrée de Napoléon à Berlin, après Iéna !

A cette époque on s'était déjà aperçu que le Prussien n'a rien de la violette, ni l'humilité, ni le parfum, et Gavroche qui a le nez fin, ajoute l'*Illustration* (n° 1463 du 11 mars 1871), comprit que les lieux occupés avaient besoin d'une purification. Le dernier hulan parti,il s'empressa d'entasser autour de l'Arc de Triomphe des gerbes de paille qu'il a bravement allumée pour remettre dans sa pure lumière le tabernacle de nos gloires.

La douloureuse résignation des Parisiens avait valu à la France de conserver Belfort

FULANO.

*
* *

Il est certain que les Allemands ne passèrent pas sous l'Arc de Triomphe, quand ils entrèrent dans Paris, le 1er mars 1871.

Je lis, en effet, dans *Souvenirs de guerre* 1870-71.

« Entrée des Allemands dans Paris. — Récit d'un témoin oculaire, par le colonel Henri de Ponchalou :

..... J'ai donc le temps de remonter jusqu'à la barrière de l'Etoile.

L'Arc de Triomphe est barricadé ; il ne sera pas dit que les Allemands auront défilé dessous !

Du 1er au 3 mars, date de l'évacuation de Paris par les troupes allemandes, nos vainqueurs firent-ils dégager de sa barricade le monument en question ? L'auteur que je viens de citer ne dit rien à ce sujet.

NAUTICUS.

*
* *

J'ignore si les Allemands passèrent sous l'Arc de Triomphe, le 1er mars 1871. Un jeune moblot en uniforme, comme j'étais, se trouvant consigné forcément dans la partie de la ville où ils n'avaient point accès, ne pouvait les apercevoir qu'à la limite de séparation, au coin de la rue Saint-Florentin ou de la rue des Saussaies. Mais, pour la visite du Louvre qui formait leur seconde ambition, elle s'opéra d'une façon plutôt modeste. Je revenais de la bibliothèque Ste-Geneviève, où j'avais passé l'après-midi, — on a prétendu que toutes les bibliothèques publiques étaient fermées ce jour-là ; c'est ici la preuve du contraire, et je suis assuré par une note écrite de ne pas faire erreur, — lorsque je vis quelques soldats boches sous la colonnade du Louvre. Leur attitude semblait intimidée. La foule regardait, point agressive en-

core, mais assez peu contente. Par la rue de Rivoli, j'arrivai devant les guichets du Louvre, fermés de grandes toiles grises pour dissimuler les Allemands. — Je n'ai lu ce détail, ailleurs, qu'une seule fois, mais les souvenirs d'anciens mobiles, vivant encore, sont très précis. Au coin de la rue de Rohan, la foule contemplait ces murs « derrière lesquels se passait quelque chose », suivant le mot de Victor Hugo. Une voix d'ouvrier s'éleva derrière moi, gouailleuse : « Ah ! il en faudra un fameux boulanger pour nous tirer de ce pétrin ! » En somme, le public n'était aucunement abattu, déprimé. Il paraissait animé de cette impression, toute naturelle chez nous : « Ce n'est décidément pas ainsi que nous sommes entrés à Berlin ! »

La phrase de M. Lavisse est de la littérature. BRITANNICUS.

*
* *

Etant, en 1871, dans le quartier des Champs-Elysées, j'ai vu et noté ce qui s'y est passé pendant le séjour des Allemands.

Le 1er mars, des barricades élevées aux diverses entrées de la Place de la Concorde gardées par des factionnaires armés, fermaient les passages. On ne pouvait entrer que par la rue Boissy-d'Anglas et encore ne laissait-on passer que les gamins et les jeunes gens. Vers huit heures, je pénétrai par cette voie et gagnai le milieu de la place du côté droit. Deux hussards marrons arrivaient au pas de leurs chevaux, suivis par un jeune lieutenant qui les plaça à droite et à gauche de l'Avenue, contre les chevaux de Marly.

A la hauteur des concerts, une demi-section d'infanterie prussienne s'arrêta et forma les faisceaux. Les soldats se promenaient, d'autres, arrêtés devant une marchande de limonade, près des Ambassadeurs, buvaient. Quand j'arrivai auprès d'eux, un jeune homme ayant l'air d'un étudiant interpellait la femme en lui reprochant son manque de patriotisme. Un sous-officier s'en mêla, voulut dégainer, l'étudiant fut entrainé par un ami du côté de l'Avenue Gabriel. (L'installation de la marchande fut brisée le surlendemain comme toutes celles des restaurateurs-cafetiers où les Allemands consommèrent).

Aucune autre troupe n'entra dans Paris avant midi.

Vers les une heure l'on entendit les tambours et fanfares, et les premiers soldats arrivèrent du Bois de Boulogne. C'étaient des Bavarois. Ils entraient sur la place de l'Etoile, tournaient à droite de l'Arc de Triomphe et descendaient les Champs-Elysées déployés en colonnes de compagnies. Je possède une collection de journaux illustrés anglais, représentant cette entrée à Paris Le défilé de l'infanterie bavaroise dura longtemps, puis vinrent des uhlans en tuniques vertes et des artilleurs bavarois, saxons et prussiens. Tout ce corps d'armée descendit l'avenue, sauf une portion d'artillerie dont les pièces furent mises en batterie devant chacune des avenues aboutissant à l'Etoile.

L'Etat Major s'installa dans l'un des petits hôtels situés sur l'emplacement actuel de celui de M. Dufayel : les troupes furent cantonnées, partie au Palais de l'Industrie, partie chez les habitants.

Les musiques formaient le cercle et jouèrent à différents emplacements : devant l'Avenue Marigny, à la Concorde, près du groupe de Rude, etc. Il était, du reste, impossible d'entendre les exécutants, car dès qu'ils commençaient, des milliers de gamins accouraient, sifflaient, criaient, faisaient un vacarme assourdissant.

Le 2 mars, aucune troupe armée n'entra dans Paris, une grande quantité d'hommes y vinrent en bandes. Ils arrivaient par l'Avenue de la Grande Armée, passaient sous l'Arc de Triomphe en poussant des hurrahs et se répandaient dans l'Avenue, arrachant aux arbres, aux arbustes, des Champs-Elysées, des feuilles dont ils ornaient leurs casques et leurs schakos et repartaient ensuite du côté de Neuilly.

Le 3 mars au matin, les 30.000 hommes du corps d'occupation repartaient sans passer sous la voûte.

Les Allemands n'ont donc pas défilé en armes sous l'Arc de Triomphe, ils n'y sont passés qu'individuellement.

Le Monument n'était pas encombré, les groupes de statues, devant chaque pilier, étaient protégées par des échafaudages contre le bombardement. Cette protection fut efficace puisque ces œuvres d'art étaient indemnes après la Commune. Cependant des obus tombèrent tout autour pendant plusieurs semaines. ACCITE.

*
* *

Les récits contemporains, imprimés ou verbaux, ont affirmé que l'on avait bien établi une sorte de barricade de pavés sous l'Arc, mais que cela n'empêcha pas les Allemands d'y passer. Le peloton d'avant-garde qui précéda de loin l'état-major impérial, aurait fait enlever des obstacles qui étaient très peu de chose et le cortège put défiler librement sous la voûte historique.

H. C. M.

*
* *

Les Allemands ne passèrent pas sous l'Arc de triomphe lorsqu'ils entrèrent à Paris, mais ils le traversèrent quand ils en sortirent.

Il n'y avait pas d'autre encombrement que les bornes en pierre soutenant des chaînes sur le pourtour de la rotonde qui entoure l'Arc et dans l'axe de l'ouverture, des pieux en fonte soutenant des barres ou des chaînes pour empêcher le passage des chevaux, des voitures ou des piétons en groupe. On avait masqué, simplement, avec des planches et des madriers, les quatre groupes qui ornent les deux côtés de la voute de l'Arc pour les préserver d'un bombardement possible.

Le 1er mars, les premiers Allemands passèrent à côté de l'Arc de Triomphe s'engageant dans l'Avenue des Champs-Elysées. C'étaient six hussards précédés du lieutenant Bershardy du 14e régiment. Le gros des troupes allemandes n'entra que beaucoup plus tard après la revue passée par le nouvel Empereur d'Allemagne au champ de course de Longchamp et ne traversa pas non plus la voûte. L'Empereur, le prince héritier retournèrent directement à Versailles après la revue. Seul Bismarck, en casque et bottes de cuirassier, mais sans cuirasse, vint à cheval, le cigare aux lèvres, se promener jusqu'auprès de l'Arc de Triomphe.

Le vendredi 3 mars, les troupes allemandes quittèrent Paris.

Dès le 2 au soir, une avant-garde était sortie. A six heures et demie du matin, le gros des troupes, cavalerie et artillerie en tête, remonta les Champs-Elysées, tandis que l'infanterie attendait son tour formée en deux colonnes serrées sur les côtés de l'Avenue. A 8 heures et demie du matin, les troupes commencèrent à défiler sous les voûtes de l'Arc de Triomphe dont on avait dû ôter les barrières et y passèrent drapeaux déployés avec tambours et musiques jouant.

Un peu avant dix heures du matin, le défilé était terminé et une demi-heure après, le dernier Teuton était sorti de l'enceinte de Paris.

COTTREAU.

—

L'indemnité aux victimes de la guerre (LXX, 140). — M... trouvera les renseignements qui l'intéressent dans la collection du *Journal officiel*. Je lui signale les documents suivants, tous relatifs à la question qu'il pose aux lecteurs de l'*Intermédiaire* : loi du 6 septembre 1871 (*J. O.* du 13 septembre 1871) ; rapport au président de la République et décret du 27 octobre 1871 (*J. O.* du 28 octobre 1871) ; loi du 7 avril 1873 (*J. O.* du 13 avril 1873) ; rapport au président de la République et décret du 31 octobre 1873 (*J. O.* du 6 novembre 1873) ; décret du 7 février 1874 et annexe (*Bulletin des Lois*, premier semestre 1874, partie principale, pp. 520-21).

Les documents ci-dessus font mention des séances de l'Assemblée Nationale où fut discutée la question de l'indemnité aux victimes de la guerre franco-allemande.

NAUTICUS.

*
* *

Après la guerre de 1870-71, on répartit les fonds votés, pour indemniser les sinistrés, entre ceux-ci. Pour une douzaine de peupliers que les troupes avaient abattues dans un sien pré pour se chauffer, mon père reçut 2 fr. 40.

O. D.

—

Le sou des chaumières (LXX, 141). — Il en est beaucoup, de ces maisons reconstruites, surtout dans la région de Paris. J'en ai rencontré souvent et les ai parfois signalées dans mon *Voyage en France*, notamment dans le 46e volume « La Seine de Paris à la Mer » page 3 1. J'en ai rencontré aussi dans l'Eureet-Loir, autour de Châteaudun.

ARDOUIN-DUMAZET.

*
* *

Dans le village de Champagny, canton de Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or, qui fut en partie brûlé par les Allemands en 1870, plusieurs maisons ont été re-

construites par l'œuvre du « Sou des chaumières », et mention en était faite par une inscription placée sur la façade principale. Je pense que ces plaques commémoratives y sont encore.

H. C. M.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX, 142, 193). — Pour l'édification des jeunes gens qui pourraient considérer les procédés actuels des Allemands comme chose nouvelle de leur part, je rappellerai que notre ancien collaborateur Ed. Fournier avait, en *1871*, dans un volume (trop vite oublié, hélas !) *Les Prussiens chez nous*, signalé, avec documents à l'appui, les mêmes atrocités commises à cette époque, sans autre exception peut-être que la destruction des monuments publics dans les villes ouvertes. PIETRO.

***

On a oublié de rappeler un jugement d'un pape du XVe siècle, Pie II. connu dans les lettres sous le nom d'Aeneas Sylvius. Il prétendait, à cause de la puissance prolifique des Allemands, qui alors déjà engendraient de nombreux enfants, que Germania vient de germinare.

PAUL MULLER.

***

Comme contribution à cette enquête, je vous envoie l'opinion du cardinal du Perron, les Allemands n'ont guère changé depuis : tels il les vit, tels ils sont restés :

La plus envieuse et la plus brutale nation,à mon gré, c'est l'Alemande, ennemie de tous les estrangers ; ce sont des esprits de bière et de poisse, envieux tout ce qui se peut ; c'est pour cela que les affaires se font si mal en Hongrie ; car ils portent envie aux estrangers, et sont maris quand ils sont bien, et pour eux ils ne font rien. Si un François ou un Italien sort à l'écart, ils le tuent, celà est asseuré. Les Anglois encore sont plus polis de beaucoup, la noblesse est fort civilisée, il y a de beaux esprits Les Polonois sont honnestes gens,ils ayment les François, et ont de beaux esprits ; les Alemans leur veulent un grand mal.

(Perroniana, édition de 1669, p. 9).

Le portrait tracé par le cardinal du Perron des Allemands, ses contemporains, n'est pas flatté ; l'on peut voir que nos modernes barbares sont restés fidèles à la Kultur de leurs ancêtres du XVIe siècle.

G. LA BRÈCHE.

***

Dans une conférence faite le 20 décembre, à Caumont (Eure), Mlle Géron, institutrice, a cité et commente ce passage de Strabon (VII, 4) :

Avec ces peuples, il y a tout intérêt à être méfiant ; ceux à qui les Romains s'étaient fiés sont ceux précisément qui leur ont fait le plus de mal, témoin les Chérusques et leurs alliés, qui, après avoir attiré dans une embuscade Quintilius Varus et les trois légions qu'il commandait, les ont égorgés contre la foi des traités.

(Les Chérusques habitaient entre le Weser et l'Elbe ; c'est aujourd'hui le Brunswick et une partie du Hanovre).

H.S. D.

***

Je relève dans la chronique hebdomadaire du *Supplément littéraire illustré du Petit Parisien* du 17 février 1901, et sous la signature de Jacques Lefranc, cette curieuse anecdote citée à propos des funérailles de la reine Victoria :

Derrière, à cheval, en costume de généraux, venaient le nouveau roi et l'Empereur d'Allemagne.

Ce dernier a pu là s'exhiber tout à son aise. On sait combien il aime la pompe et le faste.

Il était comme le maître, fier de parader, content, sans doute, d'être regardé.

En pénétrant dans la chapelle de Windsor, n'a-t-il pas eu le ressouvenir d'une scène où il joua un rôle moins brillant ?

C'était au mariage du prince de Galles, le Roi actuel. Au premier rang des invités, on remarquait un enfant agité, que deux jeunes hommes en uniforme de highlanders — jupe flottante et jambes nues — s'efforçaient de faire tenir tranquille. A un certain moment, l'un des highlanders, qui était le duc d'Albany, dut tirer l'oreille au petit garçon agité. Alors, celui-ci se baissa et mordit la jambe nue du duc.

Et il la mordit même si bien que le highlander poussa un cri de douleur qui jeta quelque effarement dans l'assistance.

La jambe garda pendant plusieurs jours la trace de la morsure.

Or, le petit garçon qui avait la dent si vive s'appelle aujourd'hui l'Empereur Guillaume II.

L. CAPET.

***

Extrait de l'*Histoire des Deux Restaurations*, par Vaulabelle, t. I, p. 469 :

De tous les soldats alliés les Prussiens étaient ceux qui avaient montré le plus de

haine contre nos populations. Leur pasasge à travers nos départements avait été partout marqué par le pillage, le viol, le meurtre et l'incendie.

D'E.

—

La Force prime le Droit (LXX, 140). — Je crois pouvoir affirmer que Bismarck n'a jamais prononcé ces paroles en français, car il ne s'exprimait qu'en allemand avec ses compatriotes. A-t-il dit *macht gehet vor secht ?* C'est le dicton germanique ; les Boches se servent du mot *Macht*, Puissance, et non de *Gewalt*, Force. Bismarck, comme son successeur Bethmann Hollweg, se souciait des principes comme un poisson d'une pomme, et ne connaissait que la force et le succès. Très probablement il ne s'est jamais servi de la locution « macht gehet vor secht ».

PAUL MULLER.

***

Le mot n'a jamais été dit textuellement par Bismarck, mais cette formule cynique fut bien sa devise comme elle est demeurée celle de l'empire germanique. Il peut être intéressant de recourir à une comparaison de la théorie bismarckienne avec celle que P. J. Proudhon a magistralement exposée sur le Droit et la Force dans son puissant ouvrage, *La Guerre et la Paix*. Je n'ai pas besoin de dire que les idées de l'auteur français sur la Force et le Droit qui en peut découler, n'ont rien de commun avec celles que met en pratique, depuis 48 ans, le génie malfaisant et brutal de l'Allemagne moderne.

H. C. M.

***

Le Musée de la Conversation donne l'origine de cette maxime, qui résume la morale de la fable :

La raison du plus fort est toujours la [meilleure.

Seulement, La Fontaine nous en fait sentir l'horreur et les Allemands s'en font un prétexte pour justifier leurs crimes.

Bismarck se défendit toujours, paraît-il, d'avoir prononcé ces mots : « Macht geht vor Recht », ou « Macht auf Recht » (La force marche avant le droit, ou la force au-dessus du droit), mais le principe est entré dans la mentalité allemande.

On trouvera des détails sur les origines du mot dans le livre de M. Roger Alexandre : *Le Musée de la Conversation*, t. I, p. 339.

R. B.

***

M. de Bismarck a, à plusieurs reprises, repoussé la paternité de cette maxime, (Macht geht vor Recht), il l'a fait dans trois discours au Reichstag en 1869, 1870 et 1871, et la même dénégation se trouve dans l'ouvrage de Georges Büchmann, *Geflügelte Worte*, mais tout cela n'empêche pas le mot de rester cloué éternellement à la mémoire de Bismarck qui, s'il ne l'a jamais prononcé, a, en tout cas, toute sa vie pratiqué la chose.

S'il est permis de se réconforter en cherchant les inverses de cette odieuse maxime, je rappellerai que Berryer a dit que la force ne peut jamais annuler le droit ; Abraham Lincoln, que nous devons mettre notre foi à croire que le droit fait la force; et enfin que quelqu'un, Joubert, je crois, a écrit que la force et le droit régissent tout en ce monde, la force jusqu'à ce que le droit soit prêt.

GOUDCHAUX.

—

« Inchangée » (LXX, 141). — « La situation est *inchangée.* » Pour notre part, nous n'avions pas rencontré l'expression avant la guerre actuelle. Cependant, comme le remarque notre collègue V., le mot *inchangé* est admis par Littré. Mais il y a dans le *Dictionnaire* beaucoup de mots qui ne sont pas français ou qui, du moins, ne sont pas dignes de l'être. *Inchangé* est du nombre, et l'expression : « La situation — ou la *position* — est inchangée », si elle peut être correcte, n'est certainement pas élégante. Nous ferons donc bien de la réserver pour le style télégraphique ou celui des communiqués...

QUÆRENS.

***

Il y a quelques semaines, le *Journal des Débats* a bien voulu rappeler que j'avais signalé ce mot *inchangé* dans mon travail sur les « Belgicismes » (Anvers, 1911, in-8°), à propos de quelques mots de l'ancien français conservés dans le langage des Belges. Ce mot se dit, en effet, très couramment en Belgique. Il n'est peut-être pas très harmonieux, mais il est

bien fait, appartient à notre vieux langage, et je ne vois pas pourquoi on en critiquerait l'usage.

Comte DE CAIX DE ST-AYMOUR.

*
* *

Pourquoi rejetterait-on ce mot accepté par Littré? Il est aussi correct que invariable, impossible, intransigeant, insipide, inodore.

PAUL MULLER.

*
* *

Littré admet peut-être l'expression, mais je la trouve désagréable. — « Situation inchangée » = ... on in... an...! — Il me semble que l'Etat Major eût mieux fait de dire comme un simple caporal : « Rien de nouveau ». — Pourtant ceux qui l'ont écrite sur le terrain, à l'est et, au nord de Belfort, en cette année 1914, méritent bien qu'on inscrive en grosses lettres dans leurs états de services : « Ils maintinrent la situation « inchangée, puis..... »

SGLPN.

—

Inondations tendues (LXX, 141). — Cette expression par laquelle on compare à une toile tendue horizontale, la nappe d'eau volontairement étalée, comme une inondation artificielle, me paraît très pittoresque, très expressive et très juste.

H. C. M.

—

Culture, Kultur (LXX, 142). — Le mot allemand Kultur est récent : on ne le trouve pas dans le *Dictionnaire* de Jacob et Wilhelm Grimm, dont le volume renfermant la lettre K a été édité en 1873. Il a été lancé lorsque commença en Prusse, en 1872, la lutte entre l'Etat et l'Eglise, par un médecin célèbre, Virchow, librepenseur qui appela KULTURKAMPF, lutte pour la civilisation. Il fut aussitôt adopté. L'ouvrage de François Lenormant, *Les premières civilisations*, Paris 1874, fut traduit en allemand et publié dès 1875, à Iéna, sous le titre « ANFAENGEN DEA KULTUR ». Les Allemands remplacent le c par un k. Kant, d'origine écossaise, qui s'appelait Cant, pour se donner une apparence prussienne, écrivit son nom avec un K.

PAUL MULLER.

—

Boche (LXX, 143). — Pourquoi chercher midi à quatorze heures? *Boche* veut dire *bois*. Les Alsaciens disent en parlant des Allemands : « Têtes de bois. » *Boche* n'est qu'une déformation de *bos*, bois (On chantait jadis : *Vive les sabots De bois*, en prononçant *De bos*. Ça rimait). *Boche* signifie donc : tête de bois, tête dure, tête bornée, tête taillée à coups de hache, tête carrée... Quant à *Alboche*, c'est... *Allemand*, dont on a pris la première syllabe, *Al*, et remplacé la désinence par *boche* conformément aux habitudes de l'argot.

CAP.

*
* *

Ce mot figure déjà comme abréviatif d'*Alboche* dans le dictionnaire d'argot de Virmaître, édité en 1894.

Il est certain qu'il était usité avant 1870, et que les Allemands étaient connus à cette époque, dans le langage populaire, sous les sobriquets de *Tête de boches, alboches*.

Mais le mot *boche* lui-même était employé dans l'argot parisien pour désigner un libertin, un lourdaud et une brute, c'est pourquoi, à mon avis, on a remplacé peu à peu « allemand » par « alboche », pour revenir abréviativement au mot primitif qui me parait bien définir le germain.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Du *Temps* 22 décembre 1914 :

L'éminent auteur des *Sources de l'argot ancien*, M. L. Sainéan, était plus qualifié que quiconque pour donner un avis autorisé sur l'origine du mot « boche » et sur celle du mot « alboche ». Il veut bien nous adresser la note suivante, que nous nous empressons de reproduire et qui résout d'une manière définitive, semble-t-il, ce petit problème philologique auquel, si nous en jugeons par les nombreuses lettres que nous avons reçues, nos lecteurs se sont vivement intéressés.

Cette note sera d'autant mieux appréciée que M. L. Sainéan termine précisément une étude sur le *Langage populaire parisien au* XIXe *siècle* et qu'il a entre les mains, comme on va voir, toutes les pièces du procès :

Un des caractères frappants du parler vulgaire de nos jours est l'abrègement des mots polysyllabiques par l'élimination de la syllabe initiale ou finale. Les cas d'aphérese sont particulièrement nombreux : il suffira de rappeler ici les abréviations populaires *chand* (de vin), *troquet* (mastroquet) et *zingue* (mannezingue). C'est à cette catégorie qu'appartient également *boche*, qui est tout simplement la forme abrégée de *caboche*. On a dit *tête de boche*, pour tête dure ou

entêté, c'est-à-dire pour exprimer la même notion que *caboche*. Primitivement, cette expression n'a rien d'ethnique :

Boche, mauvais sujet, dans l'argot des petites dames... (Delvau, *Dictionnaire de la langue verte*, 1866).

Tête de boche, tête dure, individu dont l'intelligence est obtuse... (Rigaud, *Dictionnaire du jargon parisien*, 1878.)

Boche, autrefois les ouvriers disaient *boche* pour qualifier un lourdeau... (Virmaître *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, v. *Alboche.*)

L'application particulière aux Allemands est ainsi un fait ultérieur. On en est redevable à un trait de psychologie populaire que résume l'expression *tête carrée d'Allemand*. L'une et l'autre remontent au premier contact avec les Allemands en 1870.

Cette spécialisation de *tête de boche* a eu lieu dans les milieux professionnels où l'on avait recours à la main d'œuvre allemande. En voici un témoignage technique : *Tête de boche*. Ce terme est spécialement appliqué... aux Allemands, parce qu'ils comprennent assez difficilement, dit-on, les explications des metteurs en pages », lit-on dans la *Langue verte typographique* d'Eugène Boutmy, 1874.

Cette identification ethnique une fois accomplie, l'expression fit son chemin avec cette nouvelle acception. Citons cet exemple particulier au milieu des casernes :

C'est-y que tu me prends pour un menteur? Quiens, preuve que la v'là ta permission... Sais-tu lire, sacrée *tête de boche* ?... (Courteline, *Le train de 3 h. 47*, p. 74.)

De là *boche*, Allemand, dernier résidu de *tête de boche* :

Il vient de décider que les *boches* fêteraient plus que deux fois l'anniversaire de Sedan. (Léon de Bercy, *Lettres argotiques*, XXV° lettre, p. 5, dans *la Lanterne* de Bruant, 1896, n° 65.)

Quant à *alboche*, il représente ce que les grammairiens appellent un croisement, c'est-à-dire la fusion de deux mots synonymes : *allemand* et *boche*. Ce terme est naturellement postérieur à *boche* : « *Alboche*, on désigne ainsi les Allemands, Luxembourgeois, Alsaciens, tous ceux qui parlent l'allemand. » (Rossignol, *Dictionnaire d'argot*, 1900.) Voici deux exemples tirés du *Père Peinard*, mine abondante de bas langage contemporain :

Y a pas jusqu'aux *alboches* qui n'aient des intentions de faire du chabanais (27 oct. 1880, p. 1.)

On a remplacé l'aminche par un *alboche* qui a l'air bougrement godiche... (27 juillet 189e, p. 13.)

Conclusion : *boche* n'a, étymologiquement, rien de commun avec *allemand*. Cette application technique spéciale accuse un trait d'expérience vulgaire : pour passer de *boche* à *allemand*, il faut tenir compte du terme intermédiaire, *tête carrée d'Allemand*.

L. SAINÉAN.

***

On ferait un volume avec les débats récents sur l'étymologie du mot *Boche*, qui ne méritait peut-être pas tout le mal qu'on a pris pour lui fabriquer une généalogie; donnons encore celle-ci, que nous recueillons en cette belle Provence, où notre rôle d'interprète militaire nous a appelé.

En provençal, on disait, bien avant 1870, *testos de bochas*, parce que la tête rasée des soldats rappelait une boule, *bocha* en provençal, ou *bocho*... jusqu'à prochaine interprétation...

CAMILLE PITOLLET.

[M. A. Naville, dans la *Gazette de Lausanne*, prétend que l'acte de naissance de *Boche* date de février 1870. Les étudiants y disaient *Allebocbe* pour *Allemand* (*Allemand* contaminé par *Caboche* !) De la Suisse Française, le vocable se répandit en France, où on l'écourta en *Boche*. Par l'ombre de *Teutobochas se non è vero*. Je maintiens l'étymologie provençale. Quoi qu'il en soit, le *Boche* passera à l'*Académie*, côté du *dictionnaire*, comme merveilleux symbole d'une race qui ne sait qu'affixer un mot ironique à la grossière vision du Goliath ennemi.] C. P.

***

Mais en 1870, déjà, pendant la guerre, nous disions, pour nous moquer de quelque camarade peu dégourdi, tête de Boche et l'on faisait allusion à la balourdise prêtée aux Allemands. Parfois on changeait en tête de pioche.

ARDOUIN-DUMAZET.

***

Sans aller chercher loin,
N'est-ce pas de Caboche
— tête à manger du foin —
Que provient le mot boche ?

Caboche, du latin Caput, tête.

On pourrait désormais écrire : *K*aboche-*K*apût.

Car n'est-ce pas dans le *KK* qu'est tombée
La *K*ûltûr du *K*aiser-Ki.
Faux *k*olosse allemand
en *k*oloss'salement
ment *k*olossalement ?

V. D.

***

Nous croyons qu'il ne faut pas chercher si loin l'origine du mot Boche, lequel ne saurait venir notamment de « Teutoboche », car « Boche » n'est que le primitif d' « alboche » dont le préfixe « Al » ne se retrouve pas dans « Teutoboche ». Selon nous, « Alboche » est tout simplement une corruption argotique du mot « Allemand », qui est devenu « Allemoche » ou même « Almoche », puis « Alleboche » ou « Alboche » et enfin « Boche » tout court.

QUÆRENS.

***

Les mots « Boche » et « Alboche » étaient d'usage courant en 1870, aussi bien qu'aujourd'hui. Je les ai entendus prononcer maintes fois à cette époque et nos soldats de 1914 n'ont rien inventé. De même on a toujours traité de « Tête de Boche », tout individu qui oppose une obstination systématique, qui refuse de s'incliner devant un raisonnement péremptoire. Toutefois ces expressions étaient devenues d'un usage moins commun depuis une quinzaine d'années, depuis que le vent était chez nous aux idées pacifistes.

YSEM.

***

Règle générale, il ne faut point chercher, en argot, des étymologies savantes ou compliquées. Le peuple est simpliste. La métaphore joue chez lui un grand rôle, mais, le plus souvent, il prend un mot français, l'ampute soit au commencement, soit à la fin et y ajoute un préfixe ou un suffixe argotique tels que « mur, muche, boche », etc. C'est ainsi que de fantassin il a fait « fantasboche », de camarade « camerluche », de chasseur « chassemar », etc. Au temps de Villon, Paris, dans le langage des gueux, avait nom « Parouart ».

C'est ainsi que d'allemand le peuple a été naturellement amené à faire « alboche » qu'on devrait orthographier « alleboche ». Là est, selon moi, la véritable explication.

Maintenant, et ceci pour ceux qui se complaisent aux étymologies quelque peu cherchées, il se pourrait qu « alleboche », qui a dû prendre naissance dans nos régions de l'Est, ait été influencé par l'allemand « holz », bois; et voici comment : de quelqu'un qui avait l'intelligence un peu obtuse, on disait fréquemment autrefois : « il a la tête dure comme du bois !.. quelle tête de bois ! » et encore : « quelle tête carrée ! en parlant d'une personne de compréhension difficile. C'est aussi le surnom de « tête carrée » que nous avons donné un moment aux Allemands, la race teutonne ou tudesque ayant la tête forte et le front très large. Et, de fait, dans le parler populaire on a dit un moment « tête de holz » pour désigner un Allemand. Je ne puis malheureusement pas donner d'exemples de cette expression : « tête de holz » mais j'affirme qu'elle a été employée.

Il se peut enfin que le mot « boche » actuellement en cours et qui a toutes chances de rester, ait été lui-même influencé par « moche », vocable argotique très répandu, correspondant à mauvais, laid, etc., etc.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le pantalon rouge (LXX, 141, 196). — M. Edmond Rostand dit son adieu au pantalon rouge, dans ce beau sonnet :

LE BLEU D'HORIZON

Adieu, garance ! il faut se faire une raison,
Et qu'à moins s'exposer le héros se résigne.
Mais de vous habiller l'horizon seul est digne,
Vous qui de l'Avenir êtes la garnison !

Défendre l'Avenir en habit d'horizon,
O le bel uniforme et la belle consigne !
C'est un signe, ce bleu ; vous vaincrez, par ce signe,
Leur gris de casemate et leur brun de prison !

Je crois, puisqu'ils n'ont pris que des couleurs de terre,
Qu'il est bon, qu'il est juste et qu'il est salutaire
Qu'on s'habitue à nous confondre avec l'azur ; !

Et pour le monde il sied, puisque Berlin et Vienne
Ne peuvent pesamment mettre en marche qu'un mur,
Que notre armée à nous soit l'Horizon qui vienne !

EDMOND ROSTAND.

—

Essai de langue universelle (LXVII ; LXVIII). — On lit dans le journal *L'Homme enchaîné*, du 5 janvier 1915 :

Nous avons indiqué déjà comment les Allemands s'efforçaient d'utiliser l'espéranto pour leur propagande, en répandant partout les bulletins de leur grand état-major rédigés en cet idiome universel.

Ils viennent d'y ajouter la distribution d'une brochure portant le titre de : *La Vero pri la milito* (La Vérité sur la guerre). Cette brochure renferme la traduction du *Livre Blanc* allemand, avec les discours du trône de l'empereur Guillaume et celui de son

chancelier au Parlement allemand, ainsi que la reproduction d'une série de télégrammes échangés entre des membres des familles royales d'Angleterre et de Prusse avant la déclaration de guerre.

Plus récemment, les Allemands ont entrepris la publication d'un journal bi-mensuel entièrement rédigé en espéranto et intitulé : *Internacia Bulteno* (Bulletin international). Ce journal, illustré de gravures, d'après des photographies, est envoyé *gratuitement* dans les pays neutres et même dans les pays des nations belligérantes, à ceux qui en font la demande.

Le premier fascicule de ce journal débute par une préface où, sous le titre : *Kion ni volas* (Ce que nous voulons), il est dit en substance que, par cette publication, la rédaction du journal se propose de défendre l'Allemagne contre les accusations calomnieuses que ses ennemts répandent sur sa situation économique et militaire.

Cela pour faire suite à nos précédents articles touchant une entreprise linguistique aussi mystérieuse que « baroque ».

H. DE L.

—

La colonne de Rosbach (LXX, 4). — La *Grande Encyclopédie* écrit : Rossbach [avec deux s] et dit :

deux monuments ont été élevés à Janushügel en mémoire de cet événement [la bataille de 1757]

mais ne parle pas de l'enlèvement ordonné par Napoléon.

Le Musée de Versailles, aile nord, 1er étage, salle 86, possède un tableau numéro 1720, « La colonne de Rosbach renversée par l'armée française — 18 octobre 1806 » — par Pierre-Antonin-Augustin Vafflard. On y voit des sapeurs s'attaquant à une pyramide quadrangulaire pour la jeter à bas de son socle ; les uns tirent à l'aide de cordages ; les autres aident au soulèvement ; il n'apparait pas, qu'en vue d'une réédification, on ait pris des mesures pour moins détériorer le monument.

Le *Dictionnaire géographique Vosgien*, édition de 1840, dit :

En 1807, les Français ont transporté à Paris la colonne qui rappelait cet événement [la bataille de 1757].

SGLPN.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659, 751, 803, 844 ; LXX, 13, 110, 152). — Le 8 mars 1779, Charles Buonaparte, répondant à une question de d'Hozier, lui écrivait :

L'orthographe de mon nom de famille est celle de Buonaparte.

Bonaparte n'en est que l'appropriation à la langue française, mais les royalistes, en haine de Napoléon, ne voulaient voir en lui qu'un Corse, c'est-à-dire qu'un parvenu étranger, comme disait M. de Frénilly, l'aristocrate féroce, affectaient de ne l'appeler que Buonaparte.

F. GIRARD.

—

Reddition de Lunéville (LXIX ; LXX, 9). — Cet intéressant article de M. Emile Berr dans le *Figaro* (9 décembre 1914) répond à la question que nous avons posée sur le papier-monnaie émis à Lunéville en 1870.

Le 5 septembre dernier, la municipalité d'Epernay eut une très bonne idée. Brusquement coupée, par l'occupation allemande, de toutes communications avec Paris... et la province, elle s'avisa de fabriquer elle-même la monnaie dont elle avait besoin pour vivre, en attendant que la monnaie « pour de bon » lui revint. D'autres villes, et quelques Chambres de commerce, dit-on, ont eu recours au même expédient, et M le maire d'Epernay, en nous envoyant, il y a quelques jours, un échantillon des jolis petits papiers sparnaciens, exprimait très justement le vœu que fût établie et mise à la disposition des amateurs la collection des « coupures » ainsi créées par les Chambres de commerce ou par les villes. Ce serait là, en effet, pour les historiens, pour les économistes, un curieux souvenir de la guerre.

Je ne sais si, en 1870, des municipalités, des associations durent, comme Epernay, se fabriquer à elles-mêmes le billet de banque nécessaire à leurs échanges. Mais j'ai connu ce cas — bien plus intéressant encore, et peut-être unique dans l'histoire économique de « l'autre guerre » — d'un simple industriel qui, du mois d'août 1870 au mois de mai 1871, ne paya à peu près ses ouvriers qu'au moyen d'un papier-monnaie qu'il avait créé pour assurer leur subsistance.

C'est à Lunéville que la chose se passa. Notre pauvre Lunéville avait été, dès le début de la guerre, occupée par les Allemands. Il fallait vivre, et l'argent bientôt devint rare. Eloigné à ce moment de sa fabrique et mis dans l'impossibilité d'y revenir, l'industriel dont je parle avait décidé de donner du travail quand même à tous ceux de ses ouvriers que n'avait pas touchés la mobilisa-

tion ; et il avait pu faire passer à son fondé de pouvoirs l'ordre de payer les salaires en *bons*, le jour où le numéraire manquerait.

Ces bons de 5 francs, de 2 francs, de 1 franc, de 50 et 25 centimes furent bientôt mis en circulation ; et tels étaient le crédit et la bonne réputation de l'émetteur que les commerçants de Lunéville n'hésitèrent pas à accepter cette monnaie, à s'en servir entre eux dans leurs menues transactions de chaque jour. Les Allemands eux-mêmes avaient fini par la connaître, et plus d'une fois leur service d'intendance montra qu'il ne faisait point fi de ces chiffons de papier.

Le bon patron qui les avait créés ne put les retirer de la circulation aussi vite qu'il l'eût souhaité. La Commune succédait à la guerre. Enfermé dans Paris, il attendait chaque jour d'en pouvoir sortir pour retourner à sa maison lorraine ; mais là-bas on avait confiance, et deux mois après la conclusion de la paix, les petites coupures (un peu fanées par l'usage !) continuaient de circuler dans les magasins de Lunéville. On était en mai. La Commune interdisait aux citoyens âgés de dix-huit à soixante ans de sortir de Paris. L'industriel avait un fils âgé d'une quinzaine d'années. Il fit coudre dans la veste de l'enfant une liasse de billets de banque, et l'alla mettre en wagon, sous la protection du chef de train.

Le lendemain, la précieuse liasse était convertie en numéraire de la Confédération germanique. Quelle monnaie ! Un ramassis de pièces usées, de « boutons de culotte », disaient nos ouvriers ; un pêle-mêle où se confondaient toutes les vieilles monnaies de leurs royaumes et de leurs duchés. Puis on dressa un tableau de conversion de ces monnaies diverses en argent français ; après quoi le « tambour de ville » s'en alla dans les rues, invitant les porteurs de petits papiers à venir se les faire rembourser à la caisse de la fabrique.

Je les vois encore : c'était bien de la monnaie de guerre : de petits carrés de papier « écolier » sur lesquels le fondé de pouvoirs de la fabrique avait inscrit la valeur de la coupure ; puis, « par procuration », sa signature ; et apposé le timbre de la maison, à l'encre bleue.

J'ai plus d'une fois regretté, depuis quarante-quatre ans, de n'avoir pu conserver un exemplaire de cette monnaie de famille. Mais celui qui l'avait créée ne pensait guère qu'au souvenir de sa modeste invention pût s'attacher un intérêt quelconque. Il fit brûler tout cela, et n'en parla plus jamais.

On m'excusera de n'avoir pas observé la même discrétion. Ce sont les petits billets de banque de M. le maire d'Epernay qui en sont cause. Ils m'ont rappelé mon enfance, et le premier voyage que j'aie fait en chemin de fer, tout seul, avec je ne sais quelle somme folle dans ma poche, au milieu d'uniformes détestés que je voyais pour la première fois.

Emile BERR.

—

Hôtel de Brienne (LXX, 148. — J'ai sous les yeux un plan de Paris en 1793, sur lequel la mention *Hôtel de Brienne* figure sur un immeuble situé en bordure de la rue de Bourgogne, et allant de la rue de l'Université à la rue Saint-Dominique. Aucune mention d'un hôtel de Brienne ne se trouve dans la cour des *Thuilleries* ni dans son voisinage.

V. A. T.

—

De Beaumont, généalogiste (LXX, 93). — Léon de Beaumont, neveu de Fénelon, fut évêque de Saintes de 1716 au 10 octobre 1744. Le P. Jean, dans sa biographie des évêques de 1682 à 1801, ne fait mention d'aucun travail de cet évêque.

G. O. B.

* * *

Il est parfaitement exact que Monseigneur de Beaumont, évêque de Saintes, s'occupa de recherches généalogistes et dressa un certain nombre de tableaux de descendances nobles. Le fait est bien connu de tous les chercheurs de l'Ouest, qui s'intéressent à ces questions. Une partie de ses manuscrits sont, dit-on, à la Bibliothèque de Saintes. MM. Beauchet-Filleau, les célèbres généalogistes poitevins, renseigneraient à ce sujet.

Les Beaumont-Gibaud sont, tout ce qu'il y a de plus vraisemblablement, une branche cadette des sires de Beaumont-sur-Oise, dont ils ont toujours porté les armes ; leur filiation remonte à 1302. Léon, le généalogiste, décéda à 80 ans, le 10 octobre 1744. Sa mère était une Salignac-Fénelon, sœur du célèbre archevêque de Cambrai. Il eut 13 frères et sœurs. Cette famille s'est éteinte en 1867.

SAINT-SAUD.

—

Lancosme (LXIX, 648). — Je possède le portrait du comte de Lancosme-Brève ; je puis en fournir une copie photographique ; j'ai également quelques notes sur la famille.

A. PONROY.

L'abbé Landrieu (LXIX, 789 ; LXX, 160). — Il est mort subitement le 27 décembre 1835, tellement charitable qu'il ne laissait même pas de quoi faire face à ses funérailles. (*Journal de Rodolphe Appony III, 160*). C'est lui qui a prononcé à l'église des Invalides l'oraison funèbre des victimes de l'attentat Fieschi. (*id. III. 119*. P. CORDIER.

—

Le Hideux (LXX, 147). — Les surnoms étaient, chacun le sait, très fréquents chez les chevaliers du Moyen-Age. On a quelquefois beaucoup de peine à retrouver le nom véritable de certains personnages, tellement leur surnom leur est exclusivement appliqué. Parfois encore, ce surnom devient héréditaire pendant une ou plusieurs générations, de manière à amener des confusions de personnes. C'est ce qui arriva pour les membres d'une très ancienne famille, dont le nom patronymique paraît avoir été Le Gras, et qui furent châtelains, puis seigneurs de Chambly-le-Hautbayer (canton de Neuilly-en-Thelle, Oise).

Plusieurs de ces Chambly, du prénom de Pierre, eurent le sobriquet de le Hideux. Leur écu est ordinairement blasonné *de gueules au 3 coquilles d'or*. Mais je crois qu'ils se sont éteints au XVIe siècle et je ne pense pas qu'ils aient rien de commun avec la famille Le Hideux dont parle notre confrère. Je n'affirme rien cependant, n'ayant pas mes documents sous la main ; mais comme je me suis occupé jadis de ces Chambly, si M. C. L. veut bien reprendre directement avec moi cette étude en des temps moins troublés, je me tiendrai entièrement à sa disposition. LE BESACIER.

—

Nicolas de Malézieux (LX). — S'adresser à M. de Malézieux du Hamel, château de la Blanchardais, par Mardelles, Ile-et-Vilaine. NISIAR.

—

Où naquit Maupassant ? (LVII ; LXIX, 614, 765). — Sur les Registres de l'état-civil antérieurs à la Révolution, de la commune de Saint - Sébastien (Creuse), il y a une belle et grande signature d'un *Maupassant* ; la date précise m'échappe, mais je pourrais la donner si on le désirait, ainsi qu'un calque de la signature. A. PONROY.

Le cerveau de Talleyrand (LXX, 147). — L'histoire racontée par Victor Hugo est « presque exacte », dit un de nos collaborateurs, en 1887, et Nisiar n'aura qu'à se reporter à l'*Intermédiaire* (XX-439) pour en connaître tous les détails.

H. M.

—

Armoiries de Ligne et d'Aremberg (LXIX, 841 ; LXX, 165). — Mettons une bonne fois les choses au point .

1°) de Ligne porte *d'or à la bande de gueules,* famille des plus anciennes et des plus illustres des Pays-Bas ; elle a tiré son nom de la petite ville de Ligne en Hainaut et a produit les branches d'Aremberg, de Moy, de Chimay, de Croï, etc.

2°) La maison d'Aremberg est donc issue de celle de Ligne, elle prit son nom de la terre brabançonne d'Aremberg-La-Marck et a porté souvent comme armoiries :

« *Ecartelé au 1 et 4 de gueules à trois feuilles de néflier d'or, percées du champ,* (qui est d'Aremberg) ; *au 2 et 3 d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules* (qui est La Marck).

Voilà donc l'explication des trois armoiries différentes qui ont arrêté notre collaborateur V +, armoiries qui furent prises indifféremment par les d'Aremberg, issus des de Ligne, pendant plusieurs siècles.

Dans les premiers jours de juillet, j'avais songé à soumettre le problème à l'ancien archiviste du prince d'Aremberg : Herr von Daehenhausen.

Je n'ai eu aucune réponse. Les événements actuels me laissaient l'espoir de le joindre sur quelque champ de bataille et de pouvoir lui reprocher sa négligence. Ma qualité d'officier blessé — et peut être infirme pour longtemps — m'interdit aujourd'hui tout recours au docte « Herr Professor ».

Je regrette de ne pouvoir donner d'explication plus précise au collaborateur V + ; mais, sans qu'il soit nécessaire de puiser à la « Kultur » germanique, je crois qu'il peut s'en tenir à mes renseignements.

Doctus cum libro.

R. DE R.

Rue des Bournaires à Clichy LXX, 49). — En Vendée, on appelle *Bourniers* les ruches d'abeilles en paille tressée (d'où très probablement Bournezeau, nom d'une petite commune de ce département). Les Bournaires et Bournard n'auraient-ils pas la même étymologie ? Je la donne comme un peu hasardeuse, et pour ce qu'elle me coûte, c'est-à-dire pour très peu de chose.

Un vieux Vendéen.

—

Prix payés à divers écrivains pour leurs ouvrages (LXX, 173). — Milton s'est marié trois fois ; son premier mariage avec Maria Powell ne lui avait pourtant guère réussi, puisque les deux époux avaient longtemps vécu séparés.

La réconciliation du poète avec Mary nous vaut sans doute l'admirable réconciliation d'Adam et d'Ève après laquelle ils eurent des enfants ; de même qu'après cette réconciliation Milton eut successivement les trois filles que la légende a faites bonnes et serviables pour leur père, ce que l'histoire a contredit.

Très lié avec Cromwell, Milton fut persécuté par Charles Deux, au retour duquel il fut proscrit et sans la reconnaissance d'un poète en faveur sous Charles Deux et que Milton avait sauvé, alors qu'il était tout puissant sous Cromwell, nous n'aurions pas eu le *Paradis Perdu*.

Parmi les hommes qui s'étaient attachés à la vieillesse de Milton, il en est un dont la postérité doit conserver le nom. C'est Elwood. C'est à lui que Milton remit le glorieux poème. C'est lui qui le lut le premier. Le 20 avril 1667, un libraire traita de l'impression du *Paradis Perdu*. Les conditions de ce marché sont restées tristement célèbres. En confiant son manuscrit à l'éditeur Simmonts, qui voulut bien s'en charger, Milton reçut cinq livres (125 fr.) ; il devait recevoir une même somme après la vente de treize cents exemplaires. La seconde et la troisième édition devaient être réglées par les mêmes conditions. Milton reçut en tout dix livres. La troisième édition parut en 1678, alors que le poète était mort, et sa veuve, le 29 avril 1681, donna quittance définitive moyennant huit livres sterling.

Et cependant, à la même époque, la poésie était recherchée, Dryden recevai 250 livres (3.250 fr.) pour une traduction de l'*Enéide* et 300 livres (7.500 fr.) pour ses fables. Mais le goût du jour était trop mondain pour comprendre le sublime du *Paradis Perdu*. L'ouvrage n'obtint aucun succès.

Albéro.

—

La plus vieille boutique parisienne (LXIX, 696 ; LXX, 84. — Dans mon enfance (il peut y avoir 65 à 70 ans) il y avait sur le quai Bourgogne, à Bordeaux, un pharmacien nommé Guillemard, dont le commerce était signalé en plusieurs langues, qui toutes reproduisaient à leur façon le nom d'apothicaire : Boticario — deutsche apotheke — apothecary. Il devait nécessairement y avoir une enseigne en français. Mais j'en ai oublié la teneur. — A cette époque, beaucoup de pharmaciens avaient à leurs devantures deux espèces de bas-reliefs présentant le contour d'amphores à anses, étiquetées en lettres capitales, l'une Theriaca, l'autre Diascordium. Telle était, par exemple, la pharmacie située au coin des rues Castillon et Mautrec, à Bordeaux, et occupée alors par M. Magonty.

V. A. T.

* * *

Il en est une, moins vieille que la « Tour d'argent », mais bien intéressante quand même, qui se trouve sur le quai de Bourbon, et presque au coin de la rue des Deux-Ponts. Elle confronte par conséquent à l'est au cabaret du « Franc pinot » dont la jolie grille en fer forgé va, paraît-il, disparaître dans les démolitions de ladite rue.

Cette boutique, occupée aujourd'hui par un marchand des quatre-saisons, doit posséder la seule devanture du XVIIIe siècle en bois sculpté qui subsiste encore à Paris.

La dernière fois que je l'ai vue, elle me parut légèrement empâtée par des couches de peinture successives et généreuses.

Mais, telle qu'elle est, elle contribuerait encore au charme de ce coin de la vieille isle Saint-Louis, si le marchand qui l'occupe, ne baissait obstinément devant ses principales sculptures une bâche qui semble uniquement destinée à en dissimuler la vue.

Le soleil ne risque pourtant pas de griller la façade puisque la boutique ouvre en plein nord.

Cette bâche est-elle le résultat d'une phobie artistique quelconque ou simplement la conséquence d'un vœu, je l'ignore ; mais en tout cas elle est navrante.

CHAMPVOLANT.

—

Ohé ! les Autrichiens ! (LXX, 142). — Je suis, d'une vingtaine d'ans, le cadet du questionneur ; mais j'ai entendu souvent chanter cela par mon père. Malheureusement, je n'ai rien retenu ; et plus malheureusement encore, le petit fascicule de « colportage » que je conserve et qui contenait la chanson, est incomplet, entre autres pages, de celles portant les n°s 3 à 6 ; le pied de la page 2 ne portant ni signature d'auteur, ni tiret, je soupçonne que mes quatre couplets avaient une suite dont je suis réduit à déplorer la perte. Je n'ai jamais connu de couverture à mon débris de recueil. La page 1 porte en titre : *Les Refrains nationaux des Villes et des Campagnes*, puis vient la chanson demandée :

Ohé ! les Autrichiens !

Actualité

Paroles de Alexis Dalès

Air : *Ohé ! les p'tits Agneaux !* (COLMANCE)

Refrain

Ohé ! les Autrichiens,
V'là l'bal qui commence,
Boulets et biscaïens
Vont pleuvoir d'importance,
Nos musiciens
Vous joueront plus d'une contredanse ;
V'là l'bal qui commence,
Ohé ! les Autrichiens !

Ce bon monsieur François,
Qui gouverne l'Autriche,
De se montrer sournois,
N'a jamais été chiche,
De l'encourager,
La France serait incapable ;
C'est carte [*sic*] sur table,
Que toujours elle a su jouer.
Ohé [*sic*] ! les Autrichiens, etc.

En avant les amis,
La gloire a bien des charmes,
Le soleil d'Austérlitz
Doit éclairer nos armes.
L'courage n'est pas neuf
(Autrichiens ne vous en déplaise)
Dans l'armée française ;
Rappelez-vous dix-huit cent neuf (1).
Ohé ! les Autrichiens, etc.

Il est temps de frapper,
Enfants de la patrie,
Courons émanciper
Notre sœur l'Italie.
Peuple italien
Pour gagner ton indépendance,
Le peuple de France,
A ton sang va mêler le sien !
Ohé ! les Autrichiens, etc.

Amateurs du progrès,
Dans cette grave affaire,
Nous voulions un congrès,
Pour éviter la guerre.
En vain nous voulions
Pousser l'Autriche à la prudence,
Puisqu'elle entre en danse,
Elle doit payer les violons.
Ohé ! les Autrichiens, etc.

— Voilà tout ce que j'ai. A la fin du cahier, page 16, on lit : « Se trouve chez « Roger, rue Fontaine-au-Roi, 25 et 27, « à Paris. — Dépôt chez Sevin, rue du « Plâtre St-Jacques, 24. — On ne reçoit « que les lettres affranchies, et on n'ex- « pédie que contre un bon sur la poste. La troisième Livraison du *Panthéon « chantant* contiendra le portrait de Vic- « tor Rabineau. Paris. — Typ. Morris « et Comp. rue Amelot, 64. »

— Mon père en chantait plusieurs autres sur le même sujet, qui dut être fréquemment traité, car d'autres chansons analogues, se trouvent dans la même livraison, d'après la table, et dans quelques débris de recueils du même genre que je conserve aussi par amour filial.

SGLPN.

(1) Allusion à la bataille d'Eckmulh, qui coûta près de cinquante mille hommes à l'Autriche.

[Ce n'est pas moi qui ai ajouté ce renvoi, non signé].

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20-30 janvier 1915

N° 1411

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

A nos lecteurs et abonnés

Nous exprimons notre très vive gratitude à nos abonnés et collaborateurs pour le zèle avec lequel ils aident à la réapparition de l'INTERMÉDIAIRE dans les circonstances exceptionnelles où nous sommes encore.

Nous ne saurions promettre une publication normale ; ainsi ce numéro englobe les 2 derniers de janvier.

Il sera tenu compte des numéros servis en moins dans le renouvellement de l'année prochaine.

Nous rappelons que le prix des abonnements pour les réabonnés de 1915 est de 12 fr (France) et 14 fr. (Etranger).

Pour les abonnés nouveaux, les prix restent les prix ordinaires : 16 fr. et 18 fr.

Nous rappelons que, sauf avis contraire, nous ne ferons présenter, durant la guerre, aucune quittance d'abonnement.

—

Questions

—

« La belle alliance », inscription sur des casques allemands. — Un officier, retour du feu, m'a montré un écusson de casque prussien représentant

l'aigle connu, avec, en dessous, la devise non moins connue : « Fur Kœnig mit Gott und Vaterland ». Mais, ô surprise, au-dessus de l'aigle courait une banderolle avec l'inscription « en français » « La belle alliance » !

De quelle alliance s'agit il, et pourquoi en français sur un casque à pointe ?

H. B.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914. — A propos de la question relative au papier monnaie émis à Lunéville en 1870 (LXIX ; LXX, 9 ; LXXI, 32), et de l'article de M. Emile Berr paru dans le *Figaro* du 9 décembre 1914, il y aurait lieu, me semble-t-il, de généraliser la question et de dresser, dès à présent, la liste des Communes, Chambres de Commerce ou établissements publics ou privés qui, en raison des circonstances, ont émis pendant la guerre actuelle du papier-monnaie, ou de la monnaie obsidionale sous une forme quelconque. — Cette liste sera peut-être assez longue ; je fais appel pour la compléter à nos collègues de l'*Intermédiaire.*

Dès à présent je signale les Villes et Chambres de Commerce de :

Bordeaux. — (Coupures de 2 fr. — 1 fr. — 0.50).

Nantes. — Coupures de 2 fr. — 1 fr. — 0.50).

Rouen. — (Coupures de 2 fr. — 1 fr. — 0.50).

Elbeuf. — (Coupures de 2 fr. — 1 fr. — 0.50).

Louviers. — (Coupures de 1 fr. — 0.50. — 0.25)

Epernay — ?

J'ai lu aussi dans les journaux, mais je n'en ai pas la certitude, que les villes de Valenciennes et de Denain, actuellement sous la férule allemande, avaient eu également recours à des émissions de papier-monnaie.

H Dᶜ.

—

Sur le front. — De quand date l'expression si usitée aujourd'hui : « sur le front » ?

J'avoue que je lui préfère de beaucoup l'ancien terme « ligne de feu ».

J'ai peur que « sur le front » nous vienne tout droit d'Angleterre après la guerre du Transvaal où nos alliés se servaient couramment de l'expression « to the front » ?

H. B.

—

Souvenirs authentiques de Jeanne d'Arc. Armure-épée. – Un grand journal mondain, s'occupant jadis de Jeanne d'Arc, affirmait que l'armure de la Vierge lorraine faisait partie de la collection de Madame la princesse de Poix.

Si ce fait est exact, cette précieuse relique aurait-elle, heureusement, échappé à la « Kultur » des habitants du château de Pinon, durant la bataille de Soissons, du 8 au 15-1 1915 ?

Contrairement à l'explication du *Bulletin* d'une Revue artistique annonçant que l'épée de l'héroïque martyre avait été authentifiée, parmi les armes faisant partie du Musée de Dijon, en l'absence des conservateurs, un des gardiens m'a avoué, ainsi qu'un journaliste dijonnais, n'avoir pas eu connaissance de cette trouvaille. Quid ? J.-C. A. P.

—

Notre-Dame d'Albert. — Cette statue vénérée est tombée sous les obus allemands : on demande quelques détails sur son origine et son culte.

Dʳ L.

—

Le journal la «Situation». — Un journal ayant pour titre *la Situation* fut fondé à Paris en 1867, avec les fonds fournis, disait-on, par des banquiers de Francfort et autres villes des bords du Rhin pour soutenir contre la Prusse victorieuse de l'Autriche, les protestations du Danemark contre l'annexion du Sleswig Holstein et les revendications du roi de Hanovre.

Ce journal cessa de paraître en 1871, si mes souvenirs sont exacts.

Ayant eu récemment besoin d'y rechercher certains articles, j'ai constaté que la collection de ses numéros n'existait ni à la Bibliothèque Nationale, ni dans les autres bibliothèques parisiennes auxquelles je me suis adressé.

Sans doute, il en a été conservé des exemplaires à Copenhague ou dans quelque autre ville danoise ; mais c'est bien loin et le voyage en ce moment présente certaines difficultés. Un obligeant collègue ne pourrait-il pas m'indiquer une collection de ce journal conservée à Paris ?

Guy.

—

Jeton à déterminer : Non Pandora. — Jeton de 29 millimètres, coins libres. Au droit : Figure allégorique debout portant à la main droite une lampe antique allumée et à la main gauche une cassette. Légende en très petites lettres : *Non Pandora sed Bona.* A l'exergue : Loge de la Fermeté T. F 1771.

Revers : Entre une sphère terrestre à gauche et une urne à droite, d'où semblent s'échapper des parfums (?), une pyramide et sa base ornées des mot *Non Mors Sed Vita.* A l'exergue : toujours en très petites lettres *Virtutis Nexu* et la date avec les lettres T F, comme à l'avers.

Il est presque certain que ce jeton appartient à une des sociétés badines si nombreuses à cette époque.

Pietro.

—

Le portrait de Mme de Prie par Van Loo. — Sait on ce qu'est devenu le portrait en pastel de Mme de Prie, par Van Loo (?) après la vente de « Stawberry Hill » de Sir Horace Walpole ?

Boston.

—

Un vers de Racine à situer. — Dans laquelle des tragédies de Racine se trouve le vers suivant, cité comme exemple d'inversion poétique dans les traités de versification ?

Pleurante après son char tu veux que l'on me [voie.

A.P.L.

« Minenwerfer ». — On a pu lire, dans un récent communiqué, après l'affreux vocable tudesque : *minenwerfer*, la traduction française entre parenthèses : *lance-bombes*. Doit-on en conclure que cet emploi du mot barbare avec traduction à la suite ne représente que la nécessaire transition vers l'emploi de l'expression française pure et simple ?

On écrira sans doute, après la guerre, le chapitre curieux du boycottage actuel, en Allemagne, de tous les termes d'allure française — et ils étaient légion — usités en ce pays avant les hostilités. Même les « Pariser Modewaarengeschaefte » (traduisons, nous aussi : « magasins de nouveautés parisiennes ») sont devenus « viennois ». En Alsace, il est strictement interdit d'employer les saluts classiques : « Bonjour et adieu » Les correspondants allemands sont de rigueur.

Il en est de même, dans toute l'Allemagne, de termes devenus cosmopolites, tel celui de « chauffeur ». Pour peu que l'on soit au courant des efforts, très anciens, de l'*Allgemeiner Deutscher Sprachverein* (société pour l'épuration de l'idiome allemand), l'on saura ce que ces proscriptions valent pratiquement. Mais, pour clore cette note, citons un cas où le Tudesque a abdiqué le chauvinisme féroce qui l'anime à cette heure devant le sens commercial qui est à la base de sa nature. On vendait, avant la guerre, dans un étui en métal enjolivé de fioritures « modern style » 20 cigarettes à bout doré provenant de la fabrique berlinoise J. Garbaty. Cet étui, d'une élégance réelle, portait, sur deux faces, en lettres d'or, la mention : DUKE OF YORK. L'anglophobie qui sévit en Allemagne exigeait la destruction de ces récipients sacrilèges, achetés uniquement, vu leur prix élevé, par les hautes classes. Mais ce « harakiri » représentait une perte trop sensible. On se contenta donc de coller en travers de l'une des faces une bande en papier aux couleurs allemandes, sur la partie blanche de laquelle est imprimé l'avis que « Les cigarettes DUKE OF YORK s'appellent maintenant le Gala du drapeau ».

CAMILLE PITOLLET.

—

Crapouillots. — C'est le nom donné à certains engins ennemis. Fixons, tout de suite, l'histoire des crapouillots.

Qu'est-ce que c'est exactement qu'un crapouillot ? D'où vient ce mot, qui l'a inventé ? Y.

—

Caviar, caviardé, censure. — La censure s'exerce sur les journaux : on ne dit plus censuré : on dit *caviardé*. Caviardé vient de *caviar*. Le caviar est ce mets russe fait d'œufs d'esturgeon, qui est une bouillie noire. En Russie, la censure s'exerce au rouleau. Un livre, une lettre, après le passage de la censure, sont couverts de cette boue épaisse et noire, c'est pourquoi les Russes disent *passé au caviar*.

En France, la censure coupe, préventivement, ou pendant le tirage. Il en résulte des blancs dans le journal, ce sont les parties supprimées.

En sorte que le caviar français est du caviar blanc.

Y a-t-il, antérieurement à ce temps-ci, des exemples en France, de trous ainsi faits dans les journaux par les ciseaux impitoyables ?

D'où date, en France, l'expression : passé au *caviar*, *caviardé* ? N'est-elle pas contemporaine de cette guerre ? M.

—

La mort de Charles XII et le Chevalier de Mégret. — On sait que Charles XII mourut le 30 novembre, 11 décembre 1718 au siège de Frederiksteen.

Voici comment le Roi Oscar II, dans l'étude qu'il a consacrée à ce souverain, raconte sa mort (p. 338, résumé).

Quand il alla après Vêpres à la tranchée, il avait avec lui Megret, Rulbars, Sichet, [Siguier] Boye et Canut Poste. Megret seul était près de lui, les autres étaient à plus de cent pas en arrière. La terre des épaulements s'éboulant, Megret mit ses mains sous les pieds de Sa Majesté qui pour se maintenir posa ses coudes sur la crête en appuyant le menton sur ses deux bras pliés.

L'ennemi ne tirait pas, le temps étant obscur, lorsqu'à l'improviste on entendit un seul coup, et Mégret s'aperçut que le Roi s'appesantissait sur ses mains, il crut qu'il dormait, lorsqu'à la lueur du feu qu'on avait allumé, il vit l'humidité couler sur la figure du Roi. Le corps s'étend affaissé, Mégret appela. Une balle de fauconneau était entrée par la tempe

gauche. On porta le Roi, mort sur le coup, au quartier général de Tystedahl. D'après Voltaire, Mégret aurait dit : Voilà la pièce finie, allons souper.

On soupçonna Siguier et divers autres personnages d'être les auteurs de cette mort, la balle étant, disait-on, entrée, non pas du côté de la ville, mais du côté de la tranchée.

Tous les détails de l'enquête de 1859, avec une gravure représentant Charles XII, mort, étant reproduits avec beaucoup de soin dans le *Larousse*, je ne rappellerai ici que les faits essentiels. Il fut reconnu que la balle tirée de loin et ayant perdu de sa vitesse, avait frappé la tempe gauche tournée vers l'ennemi, et que la direction suivie par le projectile donnait lieu de supposer que le coup avait été tiré d'un lieu plus élevé que celui où se trouvait le Roi.

Malgré ces preuves qui paraissent déterminantes, M. Ch. de Coynart, dans une curieuse étude sur le chevalier de Folard, sans accuser formellement Mégret, (p. 324) de cette mort, insinue qu'il pourrait bien en être l'auteur et (p. 325) il conclut :

« ..... Jamais personne n'a plus parlé de Mégret. Soupçonné lui aussi, un instant, il a *bénéficié*, même dans les hypothèses qui se sont succédé ensuite, d'un *oubli étonnant*. Evidemment, rien ne nous permet de préciser une explication que personne n'a encore formulée. »

J'ajouterai que rien ne me parait justifier non plus une pareille hypothèse. Mégret fut un ingénieur distingué qui fournit une carrière fort honorable, et il n'est pas l'auteur du crime qu'on suppose avoir été commis, puisqu'il est prouvé qu'il n'y a pas eu de crime.

Après avoir été inscrit comme lieutenant au régiment de Berry et réformé comme capitaine au régiment de Piémont, Mégret fut employé en qualité d'ingénieur du Roi le 1er avril 1706.

On le trouve successivement : A la défense d'Aire (1710); aux sièges du Quesnoy et de Bouchain (1712), de Landau et de Fribourg (1713). Envoyé en Suède en 1716, il passa en Espagne en 1719, et au siège de Barcelone, il reçut deux coups de fusils, l'un à l'estomac, et l'autre qui lui fracassa le poignet. Il ne rentra en France qu'en 1723. Ingénieur en chef à Péronne, il mourut dans cette ville, le 6 novembre 1729.

Mégret était chevalier de Saint-Louis, depuis 1715.

Est ce que le chevalier de Mégret (on écrit parfois Maigret,) était parent des Mégret de Serilly et de Joseph-Marie François, comte de Maigret, né en 1771, qui épousa, en 1804, Catherine de Vigny ?

J. G. BORD.

—

Regnum Galliæ, regnum Mariæ. — De la revue, l'*Idéal*, cette question sur ce dicton, et que nous nous permettons, avec son assentiment, de lui emprunter :

Ce dicton semble très vieux. Nous ne savons à quelle époque il remonte et où on le rencontre pour la première fois. Nous serions reconnaissant à qui voudrait bien nous l'indiquer.

Il a été complété par une petite phrase importante : « Le Royaume de France est le royaume de Marie, et il ne périra jamais : *regnum Galliae, regnum Mariae, nunquam peribit* ». On attribue cette addition à Benoît XIV.

Le P. Ayroles, dans son ouvrage : *Jeanne d'Arc sur les autels* (Paris, Gaume, 1886, p. 426) cite le proverbe complet comme étant de ce pape.

Avant lui, Mgr Pie, dans son mandement sur l'Immaculée Conception de 1851, disait : « Un pape renommé par son immense savoir et par la gravité de ses paroles, Benoit XIV, a dit, il y a environ un siècle : « Le royaume de France est le royaume de Marie ; il n'est point destiné à périr ».

On trouve non pas le proverbe lui-même, mais son idée dans un texte de sainte Brigitte. Cette sainte raconte qu'elle entendit dans une vision saint Denis demander à Marie de mettre fin aux maux de la guerre de cent ans, en ces termes : *miserere regno tuo et meo* (*Franciae*), ayez pitié de la France, qui est votre royaume et le mien. (Liv. IV, cap. CIII, IV, V.).

I.

—

L'âne de Mahomet. — Tout ce qui touche au monde musulman revêt à cette heure un caractère de vibrante actualité. J'en profite pour poser une question concernant Mahomet. Comment s'appelle... l'âne de Mahomet ?

Un jour, par hasard, je découvris le nom de cet âne dans le *Nouveau Larousse* en cherchant un autre mot. Entraîné par des préoccupations extérieures, j'omis de

noter ma découverte. Et depuis, vainement je cherche dans le *Nouveau Larousse* un nom... qu'il faudrait connaître pour l'y trouver. Mais si l'on veut bien admettre que le *Nouveau Larousse* n'a pas fabriqué de toutes pièces l'âne de Mahomet, quelque arabisant pourra sans doute me fournir non seulement le nom de cet âne, mais encore quelques détails concernant la monture du prophète.

Roc.

N. B. — L'âne était peut-être une ânesse.

—

Girouette au quai des Augustins et méridienne. — Lalande félicitait en 1801 le C. Bois, ferblantier qui, faisant bâtir une maison sur le quai des Augustins, avait eu l'heureuse idée très rare à Paris, d'y placer une girouette très élevée, très mobile, avec des Lettres indicatives des quatre régions du monde qui seront alignées sur une méridienne tracée sur le quai. Les membres de l'Institut et les habitants du Louvre et des maisons environnantes auront ainsi occasion de connaître la direction du vent.

Est-il resté quelque trace de cette double innovation ne remontant qu'à cent et quelques années ?

Sus.

—

Les boules postales de Steenackers. — On dit que durant le siège de Paris, M. Steenackers, directeur des Postes, livrait au fil de l'eau des boules soudées qui contenaient des correspondances. Que sait-on sur le système d'acheminement de cette correspondance singulière ?

Dr L.

—

Familles de la Guadeloupe. — Y a-t-il des ouvrages ou travaux généalogiques sur les anciennes familles françaises qui ont vécu dans la Guadeloupe et autres colonies d'Amérique ? A qui faudrait-il s'adresser pour avoir des renseignements de ce genre ?

Auribat.

—

Marcellin Allard. — Cet écrivain, natif de Saint-Etienne, a publié : 1° *La Gazette françoise*, Paris, P. Chevalier, 1605, in-5°).En 1615, un fragment fut réimprimé sous ce titre : *La Déroute des soldats de l'Heurton*). — 2° *Ballet en langage forésien, de trois bergers et trois bergères*, imprimé à la suite de la *Gazette* (réédité en 1855, chez Aubry ; et en 1911, par Eug. Vey).

Je conjecture que le même Allard est aussi l'auteur du mince livret suivant : *Le cruel assiègement de la ville de Gais, qui a esté faict, mis en rime par un citoyen de la dicte ville de Gais, en leur langage. Avec la joyeuse farce de Tannou d'ou Treu.* Lyon, 1594, petit in 5°, 12 pp. pour le premier ouvrage, et 4 ff. non chiffrés pour la *Farce* (Autre édition, 1604, 8 pp. petit in 12).

Quelque intermédiairiste pourrait-il ou confirmer, ou infirmer ce qui n'est encore qu'une conjecture ? Cette ville de *Gais*, inconnue, ne serait-elle pas Saint-Etienne ?

O.-C. Reure.

—

Charles de Bernard. — En dehors de la courte notice d'A. de Pontmartin sur le romancier Ch. de Bernard, existe-t-il des études sur sa vie, ses œuvres, sa famille publiées dans des revues ou ailleurs ?

A. Callet.

—

Famille Laplace. — Connaîtrait-on les ascendants de Jean Laplace, greffier en chef de la Guadeloupe, et de Jeanne-Bertrande Laroque, mariés vers 1764 à Pau ou dans les environs ? Quels sont en particulier les noms de leurs père et mère ?

Auribat.

—

Le stylographe au XVIIe siècle. — Nous lisons dans le *Journal d'un voyage à Paris de deux jeunes seigneurs hollandais en 1657-1658* publié par Faugère en 1862 :

> Nous fûmes voir un homme qui a trouvé une merveilleuse invention pour écrire commodément. Il fait des plumes d'argent où il met de l'encre qui ne sèche point, et, sans en prendre, on peut écrire de suite une demi-main de papier. Si son secret a vogue, il se fera riche en peu de temps, car il n'y aura personne qui n'en veuille avoir. Nous lui en avons commandé quelques-unes : il les vend dix et douze livres.

Fournier rappelle le fait dans son *Vieux Neuf*. Sait-on le secret de cette invention ?

Alpha.

Réponses

—

Charlemagne était-il allemand ? (LXXI, 7). — L'*Idéal* s'exprime ainsi à ce sujet (n° 9) septembre-octobre 1914, p. 417 t. suiv.)

Les Allemands revendiquent Charlemagne, le plus illustre des empereurs. Ils revendiquent tout, même le bon Dieu. Ils ont germanisé l'histoire, la poésie, la philosophie, la musique. Il faut nous dégermaniser, nous affranchir de la domination allemande, de la philosophie kantienne, de la fausse science haeckelienne, de la duperie wagnérienne. MM. Saint Saens et Frédéric Masson y travaillent chacun dans sa partie.

Pour ce qui regarde Charlemagne, nos voisins prétendent qu'il leur appartient, que c'était un Allemand, maître de la France. Or, c'est l'inverse qui est vrai. Le grand empereur était un Franc, maître de l'Allemagne.

Les Francs étaient sans doute d'origine germanique, mais en pénétrant en Gaule, en se mêlant à la race celtique, ils s'étaient christianisés et romanisés. Ils avaient dépouillé la barbarie tudesque pour adopter la mentalité et la civilisation latines. Cela est si vrai que les Allemands de nos jours, à qui les contradictions ne coûtent guère, parlent souvent de cette évolution des Francs comme d'une apostasie, et n'ont pas assez d'anathèmes contre *les traîtres* qui ont abandonné la langue et les traditions teutonnes.

De fait, dès le premier jour, Clovis adopte une politique. Loin de vouloir germaniser la France, il voulait franciser la Germanie en la civilisant et en la christianisant.

Les Allemands ont donc tort de revendiquer Charlemagne comme un des leurs. Le grand empereur qu'ont célébré nos chansons de geste est à nous, sa gloire nous appartient. Nous leur abandonnons Attila, le héros de leurs épopées et le barbare Witikind. Celui-ci est leur seul représentant au VIIIe siècle.

*
* *

Charlemagne était certainement un Frank, de race germanique, de langue allemande, s'habillant à la mode germanique ; il faisait sa résidence habituelle à Aix-la-Chapelle (*Aachen*) et en d'autres villes allemandes. Au XIIIe siècle, le pape Innocent III rappelle que « l'Empire Romain a été transféré des *Grecs aux Germains en la personne de Charlemagne*, etc.

Nous avons eu occasion de noter cela déjà dans l'*Intermédiaire* (LXIV, 241-242).

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Parlait-on français en Alsace avant la Révolution ? (LXXI, 5). — Certainement. Devant le Conseil souverain, Parlement de l'Alsace, on plaidait en français. Un avocat général du temps, Le Laboureur, prétendait même que les débats étaient aussi brillants à Colmar qu'au Châtelet.

Permettez moi une digression. La ville de Colmar donna le nom du magistrat Le Laboureur à une rue. Après 1870 les Allemands ont appelé cette rue : Bauerngasse, rue des Paysans ou des Laboureurs, traduction carnavalesque.

Le baron Zorn de Bulach, arrière grand-père du ministre d'Alsace-Lorraine, colonel aide de camp du cardinal de Rohan, a laissé des mémoires relatant une mission en Autriche sous Louis XV, qui ont été publiés par son descendant ; ils sont rédigés dans un français impeccable.

La noblesse alsacienne fréquentait la cour de Versailles. Un comte d'Andlau, dont l'arbre généalogique étend ses racines au Xe siècle, devint lieutenant général sous Louis XV ; c'est de lui que descendent les d'Andlau d'aujourd'hui.

Le mari de Madame Sans-Gêne était né à Rouffach, près de Colmar. L'acte de naissance dans les registres paroissiaux tenus en latin, l'appelle Faber, et désigne le père, appariteur de la commune, comme *centurio*. Le futur duc de Dantzig transforme Faber en Lefèbvre ; en 1789 il était le sergent Lefebvre. Il aurait tout aussi bien pu se faire appeler Fabre, Favre, ou Fèvre.

Paul MULLER.

*
* *

Ceci n'est pas une véritable réponse à la question posée. Mais cette question permet de noter, dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, la façon dont la France, lorsqu'elle a conquis et administré pendant la Révolution et l'Empire des territoires limitrophes enlevés à l'Allemagne, a respecté la langue de ses nouveaux citoyens.

Jean Bon Saint André était préfet du département du Mont-Tonnerre lorsque le 16 germinal an XII il prononça à la pre-

mière séance publique de la Société des sciences et des arts de Mayence un discours dans lequel se trouvent ces conseils :

Que la langue française, désormais devenue la vôtre, cette langue que tant d'auteurs justement célèbres ont embellie et perfectionnée, qui est celle de votre gouvernement et de vos lois, fasse chaque jour, par vos soins, des progrès rapides. Que des méthodes simples et profondément méditées lui ouvrent l'accès de toutes vos écoles. Qu'elle vous doive l'avantage de pénétrer jusques dans le plus chétif de vos villages, et même dans l'humble habitation du laboureur. Mais que votre langue originaire et primitive ne soit pas pour cela négligée. C'est la langue des Gellert, des Gessner, des Klopstock ; c'est la langue qu'ont parlée vos pères. Elle aura éternellement droit à vos hommages. Vos talents, vos efforts, vos travaux, dirigés par l'impartialité philosophique, ne doivent pas tendre à faire régner l'une aux dépens de l'autre, mais à les unir, à établir entre elles une heureuse alliance, et à la cimenter en transportant dans chacune ce qui dans l'autre méritera d'être connu.

Voilà comment un Préfet français administrait une population d'origine allemande, devenue française par la conquête. On sait comment les autorités allemandes ont, pendant quarante-trois ans, employé les procédés les plus rigoureux, les plus brutaux pour tenter d'empêcher l'usage de la langue française en Alsace et en Lorraine.

M. LAILLER

—

Alsace-Lorraine : chaudes ou chauves (LXXI, 5). — *L'Express de l'Ouest* publie cet article du général Zurlinden qui adopte l'expression rasée — donc « chauve ».

De toutes parts, il nous revient que les Allemands se préparent à ruiner le pays, avant de nous l'abandonner : qu'ils sont encouragés dans cette voie détestable par les paroles si souvent répétées de l'empereur Guillaume : « Si je suis forcé de céder l'Alsace, je ne l'abandonnerai qu'entièrement rasée. »

* * *

Une personne, qui vient de sortir à grand peine de Strasbourg, en me racontant toutes les souffrances qu'on y supporte, me rapportait ce propos de l'Empereur :

« Si les Français entrent en Alsace et en Lorraine, ils les trouveront chaudes » et elle a ajouté, parce qu'elles flamberont de toutes parts. »

Journellement d'ailleurs, on menace les habitants de Strasbourg de les faire sauter avec la ville et d'y mettre le feu si les Français approchent.

Craignant une trahison de la part des Alsaciens, il paraît que depuis quelques jours on envoie les suspects dans le fond de l'Allemagne

Une dame de la meilleure société vient d'être emprisonnée pour avoir essayé de faire parvenir une lettre en France.

B. DE C.

—

Accent et regard de Guillaume II (LXX, 180). — Depuis quinze ans j'ai été régulièrement invitée aux « galas » de Wiesbaden qui ont lieu au printemps, durant une semaine environ, et auxquels Guillaume II assiste toujours. Pendant ces fêtes j'ai causé presque chaque jour et longuement avec l'Empereur allemand. J'ai publié plusieurs de ces conversations, notamment dans la *Fronde* et dans le *Figaro*.

Guillaume II parle le français couramment, sans accent. Il parle même le « parisien ».

Seules, les premières phrases, alors qu'il vient de converser dans une autre langue, sont un peu hésitantes. Il prononce parfois le ph comme le p. Par exemple, il dira : pilantropie pour philantropie ; ses phrases sont souvent ponctuées d'un geste de la main, du claquement du troisième doigt contre le pouce, geste très désinvolte. Son langage est familier. Il parle des siens comme le ferait un bourgeois quelconque et cite ses fils par numéro plutôt que par leur nom.

Il dira par exemple : « La santé du troisième n'a pas été bonne cette année », ou : « le quatrième travaille beaucoup en ce moment ; il étudie l'administration ». Certains mots reviennent souvent sur ses lèvres, mais il en est un qu'il prononce d'une façon tout à fait particulière, c'est le mot : ami. Il m'est impossible d'exprimer l'ampleur que ce terme prend quand il l'emploie. C'est à la fois l'expression la plus complète, la plus absolue de la possession, de la protection, de l'affection et de l'admiration. Lorsqu'il dit : « Connaissez vous un tel ? c'est *mon ami* ». Le « un tel » en question apparaît immédiatement sur un piédestal d'une hauteur inaccessible à toute critique.

Je n'ai jamais entendu Guillaume II faire un discours, mais je tiens de nombreuses personnes non suspectes de flagornerie, qu'il possède un talent oratoire incontestable.

Le regard du kaiser a une particularité curieuse. C'est à tort que l'on le dit faux. Il est perçant, clair, avec des lueurs d'acier. Lorsque la physionomie est immobile et grave, les yeux semblent froids et durs. Mais que cette physionomie s'anime et s'égaie, le changement d'expression est instantané et radical.

Le rire est un rire d'enfant, le sourire est d'une douceur extrême, le regard devient comme le sourire.

Chez une seule personne, j'ai constaté autrefois une semblable transformation de physionomie, c'est chez le prince Jérôme Napoléon, dont je fus plusieurs fois l'hôte, à Prangins, pendant son exil. Même regard qui scrute, fouille, perçoit les moindres détails *et les retient*, et même regard d'enfant rieur.

MARGUERITE DURAND.

*
* *

J'ai eu, par mes fonctions, l'occasion d'entendre plusieurs fois parler en français ce maître fourbe. Je ne lui ai pas trouvé d'accent, ou si peu, mais j'ai toujours été frappé par ce qu'il y avait d'exagéré, d'appuyé, de cabotinesque dans son désir de charmer et de convaincre, surtout un français.

Le personnage était grandiloquent sans être impérial : c'était de la majesté à l'allemande. De R.

—

Hussards de la Mort (LXX, 180).— Ce corps doit, si je ne me trompe, son origine à un corps franc de cavalerie, créé vers 1813, pour combattre les Français, par M. de Lützow. J'ai lu jadis une sorte d'hymne guerrier allemand composé en leur honneur, et qui se terminait par ce vers :

Das is die wilde, verwegne jagd Lutzow.
C'est là, la chasse sauvage, effrénée, de [Lutzow.

Je crois que dans une des deux premières années du *Musée des Familles*, on trouverait quelques renseignements historiques sur les hussards (ou chasseurs de la mort). Il y aurait même une estampe où ils sont figurés avec leur casque spécial. V. A. T.

*
* *

L'origine des Hussards de la Mort remonte à la formation de la Légion Noire du duc de Brunswick-Oels. Dépouillé en 1806, par Napoléon, de l'héritage de ses pères, ce prince avait, en 1809, réuni en Bohême une légion de volontaires dans l'intention d'attaquer la Westphalie. L'uniforme de ces troupes, noirs avec revers blancs, shakos et sabretaches décorés de têtes de morts reposant sur deux fémurs entrecroisés, séduisait l'imagination romantique des jeunes gens de l'époque.

QUISETTI.

*
* *

Les hussards de la Mort Prussiens furent créés en 1741 à 5 escadrons, et ce régiment fut porté à 10 escadrons en 1742. Il eut dès son origine la tenue noire, tresses blanches au dolman, fourrure blanche à la pelisse et tête de mort avec os en croix au bonnet. Ce régiment, sous le Grand Frédéric et longtemps après, porta le nom de son colonel ou de ses colonels successifs.

Il devient 1er régiment de l'arme des hussards Prussiens sous le nom de hussards du corps, bien qu'il n'ait jamais appartenu à la garde, et dans les temps modernes, le 2e hussards Prussiens dédoublement du 1er eut le même uniforme, les mêmes insignes funèbres avec une petite différence à la shabraque de drap et à la flamme du bonnet. Le Kronprinz, quand il commandait le 2e hussards, avait ajouté ce raffinement d'avoir en plus la tête de mort et les os en croix sur ses bottes.

Le régiment de hussards n° 17 a aussi la tête de mort au bonnet, il est Brunswickois et la porte en souvenir des guerres du 1er Empire où le duc de Brunswick, notre ennemi acharné, tué aux Quatre Bras, avait mis la *tête de Mort* aux coiffures de toutes ses troupes passées à la solde de l'Angleterre. Ce n'est que récemment que les troupes de Brunswick ont cessé de porter cet insigne avec le mot Péninsula inscrit sur une banderolle pour rappeler les campagnes des troupes de Brunswick en Espagne où elles luttèrent contre nous dans les rangs de l'armée anglaise.

COTTREAU.

Ce qu'on dit des Allemands (LXX; LXXI, 21). — Il y a environ un siècle, Robert Southey, poète lauréat, voyageant en Belgique, écrivait de Liège, à la date du 6 octobre 1815, une lettre à son ami John May. Après avoir parlé de ses visites à Namur, Bruges, Huy, Ligny et au champ de bataille de Waterloo, le poète ajoute :

Vous serez heureux d'apprendre que les Anglais sont bien considérés, à cause de leur attitude en temps de paix comme en temps de guerre. Il en est tout autrement en ce qui concerne les Prussiens, sur le compte desquels l'opinion publique est unanime. J'ai entendu donner d'innombrables preuves de leur brutalité et de leur intolérable insolence. Cet abominable vieux Frédéric en a fait une nation militaire, ce qui a produit l'inévitable conséquence de leur conduite ci-dessus relatée.

NAUTICUS.

*
* *

Voilà deux autres opinions sévères sur eux :

Voltaire :

« Les Prussiens. C'étaient des barbares qui se nourrissaient de sang de cheval. Ils habitaient des déserts entre la Pologne et la mer Baltique. On dit qu'ils adoraient des serpents. Ils pillaient souvent les terres de Pologne ».

(*Annales de l'Empire*).

Froissart :

« Allemands sont moult *convoiteux*... La grande ardeur de convoitise leur fault (enlève) toute connaissance d'honneur. »

(*Livre II des Chroniques*)

« Allemands de nature sont rudes et de gros engin si ce n'est à prendre leur profit »

(*Livre III des Chroniques*).

DEHERMANN.

—

L'indemnité aux victimes de la guerre (LXX, 140 ; LXXI, 20). — Mes nouvelles recherches à ce sujet ont été couronnées d'un plein succès ; M... trouvera tous les renseignements sur la question qui l'intéresse dans l'ouvrage ayant pour titre : *Ministère de l'Intérieur*. « Réparation des dommages résultant de l'invasion. Répartition des indemnités. » Rapport présenté à M. Jules Simon, de l'Académie française, président du Conseil, ministre secrétaire d'Etat, du département de l'Intérieur, par M. Henry Durangel, directeur de l'Administration départementale et communale, avec la collaboration de M. Boulan, chef du service de liquidation des dépenses de guerre. Paris. Imprimerie Nationale 1876 (476 pages). NAUTICUS.

*
* *

Voir : *Les Contrats de la guerre* par E. Meignen. Chez Dorbon-aîné 19 boulevard Haussmann. Paris.

—

Foche ou Fok ? (LXX, 182). — Disons-nous *St-Roche* pour St-Roch ? Il faut prononcer *Rok* et *Fok* et ne pas laisser dire que c'est là une prononciation germanique. Jamais le *ch* allemand n'a le son du *k* et on s'en rapprocherait beaucoup plus en suivant le conseil donné par la *Presse*, de dire *Foche* « sans appuyer outre mesure sur la « termination » du nom ». Sauf avis du général Foch lui-même, il me semble que ce serait la manière la plus allemande et la plus regrettable de prononcer son nom. J. M.

—

Questions maritimes actuelles. La course. Les prises (LXX, 180). — C'est sous le premier Empire que la guerre de course atteignit son apogée. Et bien que depuis le commencement de la guerre actuelle, les mots *corsaire*, *guerre de course* ou, plus simplement *course*, aient figuré souvent dans les colonnes de journaux, on est en droit d'affirmer que la course n'existe plus et qu'il n'y a plus de corsaires.

En effet, aucune nation maritime ne délivre plus à aucun capitaine, maître ou patron commandant un bâtiment de mer quelconque, la *lettre de marque* qui distinguait le corsaire du pirate ou du forban, sans laquelle il risquait, s'il était pris, d'être pendu sans jugement à la vergue du navire capteur. Cette lettre de marque n'était autre chose que l'autorisation donnée par l'Etat à des bâtiments *particuliers*, de s'armer en guerre et de faire la course. Elle donnait à ceux qui en étaient porteurs la qualité de belligérants. Elle était la base fondamentale de la course qu'elle légalisait. Voici comment était libellée en 1805 une lettre de marque :

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Lettre de marque

Le ministre de la Marine et des colonies permet par la présente à M. Vuigner-Massel

de faire armer et équiper en guerre un corsaire lougre nommé le *Renard*, du port de 32 tonneaux, commandé par le capitaine Denis Thireux, avec tel nombre de canons, boulets et telle quantité de poudre, plomb et autres munitions de guerre et vivres qu'il jugera nécessaire pour le mettre en état de courir sur tous les ennemis de l'Etat et sur les pirates, forbans, gens sans aveu, en quelque lieu qu'il pourra les rencontrer, de les prendre et amener prisonniers avec leur navire, armes et autres objets dont ils seront saisis, à la charge par les dits armateurs et capitaine de se conformer aux lois, ordonnances et règlements concernant la police de la navigation et la course en particulier ; de faire enregistrer la présente lettre au bureau de l'inscription maritime du lieu de son départ et d'y déposer un rôle signé et certifié de l'armateur et du capitaine, contenant les noms et surnoms, âge, lieu de naissance, et demeure des gens de son équipage et à la charge au dit capitaine de faire à son retour ou en cas de relâche, son rapport par devant l'administration de la marine.

Le Ministre de la Marine et des Colonies invite toutes les puissances amies et alliées du gouvernement français et leurs agents, de donner au dit capitaine toute assistance, passage et retraite en leur port avec son dit bâtiment et les prises qu'il aura pu faire, offrant d'en user de même en pareille circonstance. Ordonne aux commandants des vaisseaux de l'Etat de laisser passer le dit capitaine avec son bâtiment et ceux qu'il aura pu prendre sur l'ennemi, et à lui donner secours et assistance.

Ne pourra la présente servir que pour dix mois seulement, à compter de la date de son enregistrement.

En foi de quoi, le gouvernement de l'Etat a fait signer la présente lettre de marque par le Ministre de la Marine et des Colonies.

Donné à Paris le 24 Brumaire an 14.

Signé : DECRÈS (1).

C'est donc le ministre de la Marine qui délivrait aux armateurs par les soins des tribunaux de commerce ou des commissaires de marine, la lettre de marque sans laquelle aucun bâtiment ne pouvait prendre la mer pour aller faire la course : En même temps que cette pièce essentielle, l'armateur remettait au capitaine de son choix, six commissions de capitaine de prise, plus six traités de rançon et un exemplaire du règlement sur les armements en course, lequel ne comptait pas moins de 124 articles.

(1) Port de Saint-Valery-sur-Somme. Archives de l'Inscription maritime.

Quand un corsaire avait réussi à s'emparer d'un navire ennemi, le premier soin du capitaine était de mettre à bord un équipage qui avait pour mission de conduire la *prise* dans un port français ou ami ; l'officier détaché du corsaire pour commander l'équipage français du navire capturé était désigné sous le nom de capitaine de prise. C'est à lui qu'était confiée la commission spéciale dite de capitaine de prise, destinée à régulariser sa situation.

Les traités de rançon n'étaient remis aux capitaines de corsaires, en même temps que leur lettre de marque, qu'avec l'assentiment des armateurs qui en faisaient la déclaration par écrit au commissaire de marine Ces traités autorisaient le capitaine du corsaire qui s'était emparé d'un bâtiment ennemi à le relâcher et à le laisser continuer sa route, moyennant le versement d'une somme à débattre.

Bien que ne présentant plus aucun intérêt d'actualité, les explications qui précèdent nous ont paru nécessaires pour essayer de démontrer que rien ne subsiste en 1914-1915 de la guerre de course d'antan. En effet, la *course* et conséquemment la *lettre de marque* ont été abolies dans l'année qui suivit la guerre de Crimée. Le 30 mars 1856, au Congrès de Paris, la déclaration suivante fut adoptée à l'instigation de l'Angleterre : « La course est abolie. Le pavillon ami couvre la marchandise ennemie ; le pavillon ennemi ne confisque pas la propriété amie. »

Mais si la *course* fut abolie, le droit de visite survécut, s'est exercé et s'exerce couramment depuis le début de la guerre européenne.

C'est à tort, pensons-nous, que les navires allemands tels que l'*Emden*, le *Kronprinz Wilhem*, etc... sont qualifiés corsaires, bien qu'ils se soient livrés à la poursuite et à la capture des navires ennemis, bien qu'ils aient pratiqué la *guerre de course*, mais non la *course*, laquelle est abolie. En effet, ni l'*Emden*, ni le *Kronprinz Wilhem* ne sont des bâtiments particuliers. Ils n'appartiennent pas à cette catégorie de navires dont les capitaines recevaient une lettre de marque qui les autorisait à faire la course. Encore qu'il y ait lieu d'établir une distinction entre ces

deux unités navales. Le premier, en effet, n'était — nous disons n'était, puisqu'il a été détruit par un bâtiment de la marine australienne — qu'un navire de guerre de la Marine Impériale allemande. Quant au *Kronprinz Wilhem*, il appartenait, avant la déclaration de guerre, à la marine de commerce de l'empire d'Allemagne. C'était alors un bâtiment particulier n'ayant pas le droit, comme tel, en vertu des règlements internationaux, de courir sus au commerce ennemi. Mais, dès le début des hostilités, du fait même de la déclaration de guerre, ce paquebot se trouva transformé en croiseur auxiliaire, parce que son capitaine, ses officiers et son équipage *mobilisés*, devinrent des officiers et des matelots de la marine militaire. Ils se trouvèrent donc avoir acquis le titre de belligérants, sans avoir aucunement besoin de la lettre de marque qui n'a plus désormais sa raison d'être.

Ce n'est donc que par une sorte de réminiscence du passé qu'on continue, dans la guerre actuelle, à désigner sous le nom de *course*, la chasse que donnent aux navires de commerce ennemis, les bâtiments de guerre des nations belligérantes, et sous le nom de *corsaires*, ces mêmes bâtiments et les hommes qui les montent.

En résumé, avant le Congrès de Paris, un particulier quelconque, négociant, armateur — voire même, sous le premier Empire, des chanoines et des maréchaux de France — arme un navire et se fait délivrer une lettre de marque pour pratiquer la *course* Depuis le Congrès de Paris (1856) des croiseurs et des vapeurs rapides régulièrement commissionnés par l'Etat pour le temps de guerre, pratiquent la *guerre de course* et ont seuls le droit de poursuivre et de détruire le commerce ennemi, à l'exclusion des simples particuliers.

Voyons maintenant comment les choses se passent de nos jours, quand l'*Emden* ou le *Kronprinz Wilhem* battant la mer, rencontrent : 1° un navire de commerce neutre ; 2° un vapeur de commerce ennemi (à voile ou à vapeur).

Dans les deux cas, ce navire est averti par un coup de canon à blanc — ce qu'on appelait autrefois le coup de semonce — qu'il doit s'arrêter et hisser son pavillon afin de faire connaître sa nationalité. S'il refuse d'obéir, s'il essaye de fuir, il court le risque d'être aussitôt coulé par son puissant adversaire. Mais non, convaincu que la lutte serait inégale et même impossible, il serre ses voiles ou stoppe sa machine.

Un officier du *Commerce-Destroyer* (1) se rend à bord, examine les papiers que lui remet le capitaine, tels que manifeste, rôle d'équipage, etc...

Dans les conditions de la guerre actuelle, le sort du navire ainsi arrêté sera bien différent, selon que le bâtiment capteur sera allemand, ou qu'il appartiendra aux puissances alliées.

Envisageons d'abord le cas où le *Commerce-Destroyer* bat pavillon allemand. Les côtes de sa nation étant bloquées, aucun navire ne saurait faire route pour un de ses ports, sans courir le risque d'être capturé. Dans ces conditions, que faire de la prise ? Il faut encore distinguer, dans cette occurrence, entre un navire neutre ou un navire ennemi. Dans le premier cas (bâtiment neutre) l'allemand relâchera tout simplement sa prise s'il ne se trouve pas à bord de contrebande de guerre. Et s'en trouvât-il qu'il serait contraint d'agir de même, vu l'impossibilité de mettre la prise à l'abri, dans un de ses ports bloqués par les escadres des alliés. Le commandant allemand, si les marchandises prohibées sont maniables et si l'état de la mer le permet, aura toujours le loisir de les transborder, quitte à constater par un procès-verbal la matérialité du fait — présence de contrebande de guerre. — Des représentations adressées plus tard par voie diplomatique à la nation neutre intéressée pourront résulter de l'opération de saisie pratiquée en pleine mer.

Dans le second cas (bâtiment ennemi), le *Commerce-destroyer* allemand se trouvera dans l'obligation, toujours pour le même motif — blocus de ses ports — de couler bas sa prise, après avoir embarqué l'équipage à son bord, après s'être emparé des vivres, du charbon, du pé-

(1) Cette expression : « commerce-destroyer », dont chacun comprendra la signification, a été employée pour la première fois, croyons-nous, par le lieutenant de vaisseau Emile Duboc, dans sa brochure : *Le point faible de l'Angleterre*, publié par le Yacht Club 55, rue de Châteaudun, Paris.

trole, en un mot de tous objets de la cargaison généralement quelconques, susceptibles d'être utilisés.

Mais il arrivera qu'après plusieurs captures, le nombre des prisonniers deviendra une gêne, un encombrement pour le navire capteur qui ne peut que se ravitailler avec peine. Que fera-t-il ? Ce que vient de faire précisément le *Kronprinz-Wilhem*. Ayant successivement amariné les navires de commerce *Bellevue* (anglais), *Mont-Agel* et *Anne de Bretagne* (français), il fit passer leurs équipages sur un cargo-boat allemand qui, rencontré en mer, venait de le ravitailler en charbon, eau et vivres. Conduits aux Canaries le 21 décembre, les prisonniers ainsi libérés parce qu'en provenance de bâtiments de commerce, furent ensuite rapatriés. Le *Bellevue*, le *Mont-Agel* et l'*Anne de Bretagne* avaient été, cela va sans dire, coulés en pleine mer.

Après avoir envisagé le cas de l'écumeur de mer allemand, envisageons celui où le *Commerce-destroyer* est de nationalité anglaise ou française.

La maîtrise des mers leur permet d'opérer bien différemment. Tout navire arraisonné, qu'il soit neutre portant de la contrebande de guerre, ou qu'il batte pavillon allemand ou autrichien, — il s'agit bien entendu, dans les deux cas, de bâtiment de commerce — son sort sera le même. Il recevra un équipage de prise qui le conduira dans un port des Puissances Alliées. Arrivé là, un tribunal de prise se prononcera pour la validité de la prise. Il sera ensuite procédé, conformément aux lois en vigueur, à la vente et liquidation des navires capturés et de leur cargaison.

Quant aux conséquences d'une rencontre entre deux escadres de guerre, l'une battant pavillon anglais ou français, l'autre battant pavillon allemand ou autrichien, nous ignorons ce que nous réserve l'avenir. Nous ajouterons seulement que l'escadre allemande rencontrée par une escadre anglaise au commencement du mois de décembre 1914, dans les parages des îles Falkland, vient d'en faire la dure expérience.

En ce point reculé du vaste océan Atlantique, gisent au fond de la mer, les c oiseurs du Kaiser : *Scharnhorts*, *Gueisenau*, *Nurnberg* et *Leipzig*

Docteur LOMIER.

Chant militaire anglais : Long way Tipperrary (LXX, 180). — D'après les dictionnaires, il faut lire « Tipperary ».

— Ce titre a été donné, dans *Le Journal* du 4 janvier 1915, par Charles-Henry Hirsh à un « récit de la guerre » où l'un des interlocuteurs dit que « Tipperary... « c'est ce que chacun de nous désire et « n'obtiendra pas sans la volonté soutenue d'un patient effort... »

SGLPN.

*
* *

Cet air a d'abord été en vogue dans le nord de l'Angleterre avant de devenir la chanson de route de l'armée britannique. En voici les paroles :

It's a long way to Tipperary ;
It's a long way to go ;
It's a long way to Tipperary,
To the sweet girl I know !
Good bye Piccadilly !
Farewell, Leicester Square !
It's a long way to Tipperary,
But my heart's right there !

(*Published by Feldman and Co.*, 2 Arthur Street, W. C.).

JEANNE COURTAUX.

Même réponse : DEHERMANN.

« BENEDICTE » nous envoie la citation avec cette note :

Donné par Bovril L. T. D
153/166 Old Street — London E. C., dans un petit fascicule très récent, qui contient les chants nationaux des alliés, paroles et musique.

BENEDICTE.

*
* *

Le titre est : *Long way to Typerary*, de Jack Judge, et F. Harry Williams. En voici le texte :

I

Up to mighty London came an Irishman one [day
As the streets are paved with gold, sure every [one was gay,
Singing songs of Piccadilly, Strand and Leicester square
Till Paddy got excited ; then he shouted to [them :

Refrain

It's a long way to Tipperary,
It's a long way to go ;
It's a long way to Tipperary,
To the sweet girl I know.
Good bye Piccadilly !
Farewell Leicester square !

It's a long way to Tipperary,
But my heart's right there !

II

Paddy wrote a letter to his irish Molly
O'saying : should you not receive it and let [me know
If I make mistake in spelling Molly dear, [said he,
It's the pen that's bad, dont'lay the blame on [me.

III

Molly wrote a neat reply to Irish Paddy
O'saying : Mike Maloney wants tomarry me ;
So leave the Strand and Piccadilly or you'll [be to blame
For love has fairly drove me silly, hoping [you're the same.

En voici la traduction :

La route est longue, longue qui mène à Tipperary.

Dans l'immense Londres, un jour, vint un Irlandais, comme les rues sont pavées d'or, tout le monde y est gai, et chante des refrains de Piccadily du strand et de Yercester square.

Ce qui fit que Paddy fut enthousiasmé et se mit à leur chanter :
La route est longue qui mène à Tipperaiy,
La route est longue vers Tipperary.
A la si tendre fille que je connais, adieu, au [revoir, Piccadily Leicester Square
La route est longue qui mène à Tipperary.
Mais mon cœur reste avec elle.

2e Couplet

Paddy écrivit à son ami Molly, l'Irlandais : si vous ne recevez pas ma lettre faites-le moi savoir. Si je fais des fautes, cher Molly, souvenez-vous que c'est la plume qui ne vaut rien, et ne m'en voulez pas.

Au Refrain

3e Couplet

Molly répondit par une jolie lettre à son irlandaise Paddy disant : Michel Maloney veut m'épouser, laisse-le Strand et Piccadily, ou je t'en voudrai. Car l'amour me rend folle et j'espère qu'il en est de même pour toi.

Au Refrain

BOOKWORM.

[Nous avons reçu d'autres réponses qui se distinguent par des variantes, nous les donnerons dans le prochain numéro].

—

La prophétie des Hohenzollern (LXX. 137, 198). — Dans la cinquième édition de la fin de l'empire allemand pour 1913, (prophéties d'Hermann prophéties de Mayence, prédictions de Fiensberg) publiée par J.-H. Laveur, on lit que Hermann, moine de l'ordre de Citeaux était prieur du monastère de Lehnin dans le Brandebourg. Il vivait au commencement du XIIIe siècle. On suit sa trace jusqu'à l'année 1270.

La prophétie fut écrite vers l'an 1260. Elle comprend 100 vers hexamètres latins.

La prophétie d'Hermann commence à la fin du XIIIe siècle.

Des éditions de cette prophétie ont paru en 1723, 1740, 1758, 1850, 1873.

La prophetie de Mayence ne date que de la première partie du XIXe siècle. Il en a été cité des fragments dans un ouvrage du professeur Stoffen, édité à Strasbourg en 1854.

Son nom lui vient de ce qu'elle a été consacrée longtemps dans un vieux monastère des environs de Mayence.

C'est dans cette prophétie qu'il est dit :

Napoléon III, se moquant d'abord de son adversaire, tournera bride bientôt vers le Chêne-Populeux où il disparaîtra pour ne plus reparaître.

Le chêne populeux est près de Sedan.

L'Alsace et la Lorraine seront ravies à la France pour un temps et un demi-temps...

Mais voici que le temps des miséricordes approche. Un prince des nations est au milieu de vous .. Il chassera l'ennemi de France... Ce jour-là il commandera à sept espèces de soldats contre trois au quartier des Bouleaux, entre Ham, Wœrd et Paderborn... Le chef remportera la victoire ; deux de ses ennemis seront anéantis. Le reste du troisième fuira vers l'extrême Orient. Guillaume, le deuxième du nom, aura été le dernier roi de Prusse ; il n'aura d'autres successeurs qu'un roi de Pologne, un roi de Hanovre et un roi de Saxe.

Quant à la prédiction de Fiensberg, elle date de 1849, époque à laquelle Guillaume Ier, alors prince héritier de Prusse, passant dans le village de Fiensberg ressuscita une voyante qui promena un crayon sur une série de chiffres disposés en cercle et lui dit qu'il serait un jour empereur en 1871 (1849 + 1 + 8 + 4 + 9) qu'il mourrait en 1888 (1871 + 1 + 8 + 7 + 1) et que l'empire d'Allemagne serait détruit en 1913 (1888 + 1 + 8 + 8 + 8).

La voyante dit au prince que ces dates étaient irrévocables, sauf la dernière : additionnez 1 + 9 + 1 + 3, dit elle, et vous aurez la date extrême à laquelle

pourra se produire le dernier événement. Le prince compta 14. C'est cela, 1913 ou 1914...

J. B.

*
* *

On a aussi signalé récemment une prophétie dite de Strasbourg sur les Hohenzollern. P. M.

—

Livre d'or de la France (LXX). — La librairie militaire Berger Levrault publie *Pages d'histoire, 1914*. Les fascicules 11, 13, 14, 16, 17, 19 consacrés à l'ordre du jour contiennent les citations, promotions, légion d'honneur, médailles militaires, du 8 août au 10 novembre.

J. B.

—

Culture. Kultur (LXX, 142, 193).— Notre collaborateur Ibère est dans le vrai : « Kultur » correspond à notre terme « civilisation ». Histoire de la civilisation se traduit par : Kultur geschichte.

A. Mytav.

—

Les Poilus (LXX, 181). — L'expression n'est pas nouvelle et n'a pas été créée pour nos soldats qui se battent dans les tranchées. Depuis plusieurs années déjà, on désigne sous ce sobriquet tout gaillard énergique, robuste, tout gars qui n'a pas froid aux yeux.

Ysem.

*
* *

Ce mot appartient au langage du peuple. Expression qui repose sur la croyance populaire qui veut qu'on soit d'autant plus fort et courageux qu'on a le système pileux développé :

Un gommeux, d'une façon grossière
Insulte un homme vraiment poilu
Qui lui f... son pied dans l'derrière !
A. Gill.

L'hôtesse ! un coup d'riquiqui !
Ça rend les marins poilus
D'boire à la santé d'ceux qui
N'boit plus !

(Richepin, *La mer*, 1886).

« Nous sommes dans les alentours quelques poilus » (d'Esparbès : *Journal* 24 Juin 1897).

Gustave Fustier.

*
* *

J'ai entendu souvent dire : « un brave à trois poils » mais jamais jusqu'à 1914 : « poilu ». — De plus, un éloge militaire fréquemment employé lors de mon séjour à la caserne était : « c'est un homme à poil » « Il a du poil au.... » — Le soldat dans ses mots... — Il y avait aussi une autre variante que l'adjectif en question ne me paraît pas appeler.

« Avoir du poil », c'est « être un homme », ne plus « être un gosse », avoir des qualités, des aptitudes, un courage, virils, nos troupiers n'ont pas attendu 1914 pour se reconnaître tout cela et le reste ; je crois bien qu'en adoptant le sobriquet « les Poilus » ils n'ont pas trop songé à leur barbe. Sglpn.

—

Boche (LXX ; LXXI,25). — Dans une note précédemment envoyée, j'ai dit que *Boche* signifiait : *bois* (Tête de *Boche* = tête de *bois*)... A l'appui de cette explication, j'invoque la chronique belge du *Petit Parisien*. On y lit : « *Boch* van Grurie » (*Bois* de la Grurie). Cela me semble assez significatif.

Cap

—

Singe (LXX, 181). — La majeure partie des conserves de viande, de viande de bœuf surtout, nous vient d'Amérique (la maison Armour notamment est bien connue pour les exportations) et comme dans les forêts vierges de cette contrée pullulent les singes, de mauvais plaisants ont donné à ces conserves le nom du quadrumane en question, prétendant qu'il servait à la confection de ces conserves.

Les soldats allemands ont un mot équivalent à notre singe ; ils disent du *crocodile*, *Krokodilfleisch*. V. Horn : *Die Deutsche Militærspratche*, 1900.

Gustave Fustier.

*
* *

Lorsque la fabrication des conserves de viande se généralisa, lorsque l'Administration militaire fit entrer dans la consommation du soldat des boîtes de conserve de bœuf d'Amérique qui portaient des marques de Buenos Aires ou de la Plata, malgré la sauce vinaigrette ou les sauces plus ou moins savantes auxquelles les cuisiniers militaires accommodaient ce bœuf, le troupier français, toujours sceptique, ne manqua pas de s'écrier : *c'est du singe* ! De même, dans les restaurants parisiens, le client grincheux

rend au garçon le morceau de viande qu'il ne trouve pas à son goût, en disant : *c'est de l'ours* !

De là le nom de *singe* qui est resté dans l'armée à toute viande de conserve mise en distribution. YSEM.

—

Les Marie-Louise (LXX, 180). — Le 113e venait de rejoindre ce corps d'armée (de Marmont). Fabvier, celui de la Moskowa, et que, depuis, la Grèce a rendu célèbre, dit que ce régiment était composé de conscrits tout neufs ; que leur uniforme entier ne consistait qu'en une capote grise et un bonnet de police d'une forme féminine, d'où vint que l'on appela ces pauvres enfants, *les Marie-Louise*...

Comte de Ségur. *Du Rhin à Fontainebleau*. Paris, Firmin-Didot, 1875. p. 187. J. B.

* * *

C'est l'impératrice Marie Louise qui, en l'absence de Napoléon Ier, avait signé le décret appelant les conscrits sous les drapeaux ; d'où le nom de « Maries-Louises », donné à ces jeunes soldats.

Henri Houssaye a consacré une très belle page aux « Maries-Louises », à ces « enfants qui, le cœur si gros avaient quitté la mere esseulée ou la femme allaitant le nouveau-né » et qui se « transformaient vite à la vue du drapeau ».

On les appelait les Marie-Louise, ces pauvres petits soldats soudainement arrachés au foyer et jetés, quinze jours après l'incorporation, dans la fournaise des batailles, ce nom de Maries-Louises, ils l'ont inscrits avec leur sang sur une grande page de l'histoire. C'étaient des Maries-Louises, ces cuirassiers sachant à peine se tenir à cheval qui, à Valjouau, enfonçaient cinq escadrons et sabraient avec tant de fureur qu'ils ne voulaient pas faire de quartier. C'étaient des Maries-Louises, ces chasseurs dont le général Delort disait, au moment d'aborder l'ennemi.

— Je crois qu'on perd la tête de me faire charger avec de la cavalerie pareille, et qui traversaient Montereau comme une trombe, culbutant les bataillons autrichiens massés dans les rues. C'était un Marie-Louise, ce tirailleur, qui, indifférent à la musique des balles comme à la vue des hommes frappés autour de lui, restait fixé à sa place sous un feu continu, sans riposter lui-même et répondait au maréchal Marmont : — Je tirerais aussi bien qu'un autre, mais je ne sais pas charger mon fusil. — C'était un Marie-Louise, ce chasseur qui, à Champaubert, fit prisonnier le général Olsuffew et ne le voulut lâcher que devant l'Empereur. Des Maries-Louises, ces conscrits du 28e de ligne qui au combat de Bar sur-Aube, défendirent un contre quatre les bois de Lévigny, en ne se servant que de la baïonnette ! Des Maries-Louises encore, ces voltigeurs du 14e régiment de la jeune garde qui, à la bataille de Craonne, se maintinrent trois heures sur la crête du plateau à petite portée des batteries ennemies dont la mitraille faucha 650 hommes sur 920. Ils étaient sans capote par huit degrés de froid, ils marchaient dans la neige avec de mauvais souliers, ils manquaient parfois de pain, ils savaient à peine se servir de leurs armes, et ils combattaient chaque jour dans les actions les plus meurtrières ! Et pendant toute la campagne pas un cri ne sortit de leurs rangs qui ne fut une acclamation pour l'Empereur. — Salut, ô Maries-Louises (1). »

Dans le courant de l'hiver 1913-1914, un jeune et brillant conférencier, actuellement sur le front, du côté de Verdun, avait présenté au public parisien *Le soldat dans la littérature française*. Il ne manqua pas de citer la magnifique page de l'historien de 1814, page dont la lecture fut accueillie par les bravos enthousiastes d'une assemblée toute vibrante de patriotisme. On peut dire vraiment que la salle menaçait de crouler sous les applaudissements

Les conscrits de 1914 sont en train de mériter, eux aussi, des applaudissements qui, le moment venu, ne leur feront pas défaut.

Docteur LOMIER.

—

La colonne de Rosbach (LXIX ; LXX). — Une illustration hors texte, dessinée par Jules David, gravée par Bernard, orne l'ouvrage d'Emile Marco de Saint-Hilaire, qui a pour titre : *Histoire populaire, anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la Grande Armée* (Kugelman, Paris, 25, Rue Jacob, 1843).

Au dessous du dessin la légende suivante : « Napoléon fait abattre par des sapeurs la colonne de Rosbach, élevée par le Grand Frédéric en mémoire de la bataille perdue par les Français ».

Et dans le texte, le récit de ce petit événement de guerre :

(1) Henri Houssaye 1814, pp. 29-30, Perrin et Cie 35, Quai des Grands-Augustins, Paris, 1903

Le surlendemain de la bataille (Iéna, 14 octobre 1806), Napoléon monte dans une petite calèche découverte, partit pour Weimar. Ce fut en allant de Mersbourg à Halle qu'il traversa le champ de bataille de Rosbach. Il avait si présentes à l'esprit les dispositions de l'armée du grand Frédéric et celles de la nôtre à cette époque, qu'arrivé à Rosbach même, il dit à Savary :

— Galopez dans cette direction ; vous trouverez à un quart de lieue d'ici la colonne que les Prussiens ont élevée en mémoire de cet événement.

Si la moisson n'eût pas été faite, Savary n'aurait jamais pu découvrir cette colonne. Placée au milieu d'une plaine immense, elle n'était guère plus haute que les bornes que l'on voit sur nos routes pour marquer les distances.

Dès qu'il l'eût trouvée, l'aide de camp noua son mouchoir au bout de son sabre et l'agita en l'air pour servir de direction à l'Empereur qui vint le rejoindre aussitôt. Toutes les inscriptions du monument avaient été effacées par le temps. Après avoir tourné tout à l'entour en silence et les bras croisés sur la poitrine, Napoléon prit une sorte d'élan et appliqua un vigoureux coup de talon de botte à la colonne pour la jeter bas. Il s'y reprit à plusieurs fois en disant : — Allons donc ! cela ne doit pas tenir ! Il ne s'agit que de donner du pied là dedans !

Mais comme la colonne ne bougeait pas et que ces vaines tentatives l'avaient essoufflé, ayant aperçu dans le lointain la division Suchet qui se remettait en marche, il fit dire à ce général de lui envoyer quelques sapeurs. Il ne fallut qu'un moment à ceux-ci pour déterrer la colonne et la charger sur une charrette qu'on fit partir immédiatement pour Paris...

Le dessin de Jules David ne concorde guère avec les données du texte, car la colonne, sans être très élevée, est de beaucoup plus haute que les bornes des routes, puisqu'elle dépasse sensiblement la taille des sapeurs et celle de l'Empereur qui figurent autour du monument. De plus, l'un des sapeurs frappe avec sa hache — côté marteau — la colonne de Rosbach comme s'il voulait la démolir.

N'est-ce pas pour la soustraire à l'enlèvement par les Alliés, soit en 1814, soit en 1815, que la colonne aurait été transportée à Brest ? Simple supposition.

Il serait en tout cas bien intéressant de savoir ce qu'est devenue, en 1914, la colonne de Rosbach, si toutefois elle existe encore. Est elle restée à Brest ou fut-elle ramenée à Paris ? J'ai habité Brest pendant trois années, de 1871 à 1874 et n'y ai jamais vu cette colonne commémorative, ni n'en ai jamais entendu parler.

Docteur LOMIER.

—

Le général Bonaparte à Nice (LXX, 183). — Consulter pour toutes les questions de ce genre l'excellent *Itinéraire général de Napoléon Ier* de M. A. Schuermans. On y voit que Bonaparte arriva à Nice le 26 mars 1796 à 4 h. 1/2, qu'il logea à la maison Sauvaigo, plus connue sous le nom de « Maison de Nieubourg », située rue Saint François-de-Paule, n° 4, et qu'il partit de Nice pour Albenga le 2 avril, à 8 heures du matin, après une revue passée sur la place Croix-de-Marbre.

L'auteur, qui cite notamment H. Moris, *Entrée de Bonaparte à Nice, avril 1796*, Nice 1901, in-8°, note que c'est à partir du 28 mars que le futur empereur signa Bonaparte, au lieu de Buonaparte.

DE MORTAGNE.

—

La duchesse de Berry à Marseille en 1816 (LXX, 183). — On trouvera dans le livre du vicomte de Reiset, *Marie-Caroline, duchesse de Berry*, des indications très précises sur l'arrivée, le séjour au lazaret, la remise de la princesse, sur tous les incidents enfin qui marquèrent son arrivée à Marseille. Il est vrai qu'il n'y a rien qui ressemble à une copie de pièces officielles, mais les détails sont si précis qu'ils pourraient à la rigueur en tenir lieu. M. de Reiset donne le nom des vaisseaux napolitains et français qui accompagnèrent la duchesse, les noms des personnes qui la reçurent et qui lui souhaitèrent la bienvenue à l'aide de porte-voix, puisque les règlements sanitaires auxquels elle fut soumise, défendaient d'en approcher pendant dix jours.

Il mentionne la présence intempestive de madame de la Ferronays, les formalités auxquelles donnèrent lieu la cérémonie de la remise etc., etc.

Tout cela se trouve aux premières pages du chapitre 1er et plus loin encore au chapitre II, page 39.

E. GRAVE.

*
* *

Je ne suis pas en mesure de fournir à R. V. B. tous les renseignements qu'il

demande, mais je crois qu'il lira avec intérêt la relation ci-dessous de la remise de la princesse Marie-Caroline au duc d'Havré, commissaire de Louis XVIII :

Dans le courant du mois de mai 1816 eurent lieu les fêtes très brillantes que la municipalité organisa à l'occasion de l'arrivée et du séjour à Marseille de la princesse Marie-Caroline de Bourbon, petite-fille du roi des Deux-Siciles, mariée à Naples, par procuration, au prince Charles-Ferdinand de Bourbon d'Artois, duc de Berry.

Arrivée au lazaret, le 22 mai, la princesse passa la première journée à recevoir des visites d'étiquette et de cérémonie, et le soir, à la nuit, la musique militaire lui joua une sérénade au bord de la mer. Ce jour même, il arriva de Toulon, pour son service, un superbe canot qui avait été construit dans le temps pour Napoléon Ier, « l'infâme usurpateur ». On en avait naturellement changé tous les emblèmes et chacun vint dans le port admirer ce chef-d'œuvre de l'art nautique et du luxe.

La remise de la princesse au représentant de la France eut lieu dans les appartements qui lui avaient été préparés au premier étage de l'Hôtel de Ville.

La salle des Pas-Perdus qui est au-dessus du pont etait ornée d'une tapisserie verte, à fleurs de lys couleur d'or, surmontée d'une draperie blanche. La grande salle, représentant un appartement neutre pour la remise de la princesse, était tendue en blanc parsemé de fleurs de lys, couleur d'or, avec une draperie en soie bleue qui régnait tout autour, en dessous de la corniche ; le plafond était orné du même couvert en guise de dôme en bandes bleues et blanches. Un grand lustre de cristal était suspendu au milieu. Contre la porte de la chapelle, qui avait été murée, était placé un trône à quatre marches, surmonté d'un baldaquin à draperies vertes et blanches, ainsi que les rideaux attachés sur les côtés, le tout garni de franges et galons en or. Le pavillon napolitain était fixé sur le mur, sans bâton, à la droite du trône, le pavillon de la France était arboré sur le fond de la salle en face du trône. Au milieu de la salle était une table couverte d'un tapis vert à galons d'or, sur laquelle furent déposées les pièces pour la remise de la princesse.

En entrant par la porte à gauche du trône, dans le cabinet qui s'y trouve, on avait pratiqué un passage derrière le trône ou dans la chapelle qui était masquée, par où l'on se rendait dans l'appartement à droite, dit le salon napolitain, lequel était proprement orné et décoré de plusieurs meubles, avec une draperie bleue et blanche aux fenêtres. Dans la partie de la grande salle opposée à celle-ci, on voit dans l'appartement qui sert de cabinet à la salle de la Mairie, on avait également préparé un petit salon où l'on voyait à peu près les mêmes ornements qu'à celui dit napolitain, si ce n'est que, dans ce dernier, on y trouvait de plus une jolie table à toilette et une grande glace portative pour les ajustements. La draperie de la fenêtre était en jaune et blanc. C'était ici le drapeau français.

La princesse, richement parée sous une robe de tulle lamée d'argent, avec un manteau couleur rose, ayant au col un superbe collier d'où pendait le portrait de S. M. le roi Ferdinand, son grand-père, et à la tête une toque garnie de plumes blanches, étant arrivée dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, passa quelques instants dans le salon napolitain, comme pour se reposer avec toutes les dames et personnes de sa suite. Etant ensuite sortie de cet appartement, elle se tint debout, sans monter sur le trône pendant toute la cérémonie, autour de cette table, placée au milieu de la grande salle, où Mgr le prince de San Nicandra, commissaire de S. M. le roi des Deux-Siciles, fit, par la lecture assez longue de toutes les pièces, la remise de S. A. R. à M. le duc d'Havré, commissaire de S. M. le roi de France, qui, l'ayant reconnue en toutes ses qualités et droits, la conduisit aussitôt dans le salon français, en lui présentant les dames et autres personnes françaises de sa suite, que le roi avait envoyées et qui devaient remplacer celles qui l'avaient suivie depuis la maison de son père.

La princesse sortit ensuite du salon français, avec sa nouvelle suite, après une nouvelle toilette dans laquelle on n'aperçut de changement à ses ajustements qu'un nouveau collier de diamants, auquel était attaché le portrait de son époux, le duc de Berry et un manteau lilas, garni en argent, remplaçant celui couleur de rose dont elle était parée en entrant.

P. c. c. Nauticus.

*
* *

La bibliothèque de Marseille (dans le Fonds de Provence) contient sous sa cote E. Ch. *Recueil factice de pièces sur le passage à Marseille de la Duchesse de Berry et sur son voyage à Toulon 1816. Marseille, divers, 1816 br. in-8°.*

Promenade de S. A. R. la Duchesse de Berry à Notre-Dame de la Garde par le comte de Villeneuve. (M. le comte de Villeneuve était préfet des Bouches-du Rhône). *Marseille-Ricard, s. d. 1816, br. in-8°.*

A. Palliès Comminges.

Aumôniers de marin. Jacques Cartier (LXIX, 436). — D'un manuscrit sur vélin intitulé : *Le Trosne de Neptune*, ou un abrégé de l'art de la navigation. — Description du navire appelé la *Couronne*, sans date, mais qui paraît remonter à 1645, j'extrais le passage suivant :

Alors qu'un soldat (marinier) est malade,
On lui donne un morceau de bœuf
Du lard, un harang ou un œuf.
« Sans l'aller ragoutter de capres ni sa-
[lade »
L'on le laisse vivre en repos,
Aumosnier ni Barbier ne lui tient nul propos
Et n'approchent pas de sa couche
Et si la mort le vient sommer
Ayant encor l'âme en la bouche
L'on le renverse dans la mer.

Et plus loin :

Pour trouver les festes fixes et mobiles.
Puisqu'il faut qu'un scavant pillotte
Conduise un vaisseau à salut
Il doibt encore avoir un but
Pour mener dans le ciel l'âme saincte et
[dévotte.
Il semble donc très à propos
Qu'il songe en naviguant à l'éternel repos ;
Pour ce faire il faut qu'il s'exerce
A trouver les jours destinez
Pour vaquer au Divin commerce
Que notre esglize a ordonnez.

Suit un calendrier en vers destiné à permettre à tout chrestien de connaitre pour son debvoir la lettre dominicale, Pâques et les autres Festes : La *Couronne* était, d'après l'auteur, un navire royal, le plus grand et le plus fort de toute l'Europe, son port était de deux mille cinq cens thonneaux.

On peut en déduire que, même au XVIIe siècle, sur les navires du roi les plus importants, l'aumônerie n'était pas toujours représentée soit pour célébrer les fêtes, soit pour assister les mourants.

Le Dictionnaire de marine, par M. Desroches, Paris, 1687 in-8, donne d'ailleurs les définitions suivantes :

Aumosniers. — Les aumôniers de la Marine sont des Prestres entretenus par le Roy, dans ses Arcenaux de Marine, pour dire les Messes les jours de Festes et de Dimanche sur le Vaisseau, qui porte le Pavillon d'Amiral.

Aumosnier. — L'aumônier d'un vaisseau est un Prestre entretenu dans un Arcenal de Marine et commis par le Roy sur l'un de ses vaisseaux pour y faire la prière le matin et le soir, pour y dire la messe et pour y administrer les Sacremens aux sains et aux malades.

Sus.

Intéressé dans les affaires du Roi (LXX, 147). « Autrefois, dit le *Dictionnaire universel François et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*) t. VII, p. 811, col. 2, Paris, 1881), on appeloit *sous fermiers*, ceux qui prenoient des sous fermes des Fermiers généraux. Pour se donner du relief, ils ont substitué à cette dénomination celle *d'intéressés dans les affaires du Roi.* »

P. Dorveaux.

—

La Grande Nation. Mot appliqué à la France (LXIX, 644, 753). « C'est « pour parvenir à cet heureux résultat, « et vous proposer des mesures dignes « de la grande nation, que votre commis- « sion a besoin d'avoir sous les yeux tous « les marchés passés, etc.

Rapport fait par Housset au Conseil des Cinq-Cents le 12 thermidor an 7.

« Une nation généreuse que ses enne- « mis eux-mêmes ont surnommé *La « Grande Nation.* »

Opinion de Darracq, dans l'affaire des Juifs de Bordeaux, au Conseil des Cinq-Cents le 18 Floréal, an 7.

Sus.

—

Famille d'Argent (LXIX ; LXX). — Marie-Thérèse d'Argent était, en 1718, femme de Claude Raffiat (ou Raffiase) de Beauregard, conseiller du roi, premier échevin de la ville de Cosne.

Un de ses fils, François Raffiat de Beauregard, mort en 1764, épousa, à Saint-Sauveur-en-Puisaye, en 1742, Marie-Anne Moreau, fille de Romain Moreau, bailli de Saint Sauveur, et de Claude Camelin, et fut père de 8 enfants.

Un autre de ses fils, Claude Raffiat de Beauregard, était, en 1742, conseiller du roi et président au grenier à sel de La Charité sur Loire.

Elle eut aussi une fille, Catherine Raffiat de Beauregard, femme du sieur Picard des Ormes

Le nom de d'Argent ou Dargent est très

souvent mentionné dans les registres paroissiaux de Sancerre au XVIIIe siècle.

MORENNES (Troyes)

—

De Baissey (Famille) (LXX, 147). A la voûte d'une salle haute, dans un bâtiment du XVe siècle, seul vestige de l'ancien et important château de Til Chatel, canton d'Is-sur Till, Côte-d'Or, se voient encore les armes de cette famille ancienne et considérable qui a donné à Citeaux un de ses abbés généraux. Elles se blasonnent ainsi : *d'* (*azur*) *à trois quintefeuilles d'* (*argent*). Les Baissay sont depuis longtemps, à ce que je crois, éteints.

La bibliothèque publique de Dijon étant fermée depuis la guerre pour cause de mobilisation du personnel, je ne puis, en l'état fournir d'autres renseignements au collaborateur C. B. et le prie de me faire quelque crédit. H. C. M.

* * *

Les archives de la Côte-d'Or possèdent de nombreux documents sur cette famille bourguignonne. Ses armoiries étaient : *d'azur à trois quintefeuilles d'argent posés deux et un* Elle est originaire de Hollande. Guillaume, fils de Hosterdam, vint s'établir en Bourgogne et reprit le fief de Bessey en 1229. Cette famille fournit à l'Eglise un archevêque de Besançon au XVIe siècle, un abbé de Maizières (Citeaux) et un abbé de St-Bénigne au XVIe siècle. Ses membres remplirent d'importantes fonctions sous les ducs de Bourgogne. L'un d'eux, Jean, était grand écuyer de Bourgogne sous Jean-Sans-Peur Mes notes personnelles m'indiquent que le père de ce Jean de Baissey, nommé lui-même Jean, était écuyer lorsqu'il épousa, au milieu du XIVe siècle, Jeanne, fille du Chevalier Eudes Peauldoye qui avait donné comme dot à sa fille la maison forte de la Gorge près de Marmagne (Saône-et-Loire).

Antoine de Baissey était chambellan du roi en 1489. La famille paraît éteinte vers la fin du XVIIe siècle. Toutefois, une branche alliée subsistait encore en Lorraine au XVIIIe siècle.

On trouvera une généalogie incomplète des Baissey dans *La noblesse aux Etats de Bourgogne* par Beaune et d'Arbaumont, p. 117. (Dijon Lamarche MDCCCLXIV), et une note sur Antoine de Baissey, avec écusson, dans l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon* par d'Arbaumont, p. 411 (Dijon, Lamarche, 1881).

E. FYOT.

—

Pierre Arnaud de la Briffe (LXX, 94). — Les annuaires mondains mentionnent plusieurs membres de cette famille, notamment le marquis de la Briffe, conseiller de Seine et-Oise, demeurant au château de Neuville, par Gambois.

Il a une fille mariée, il y a quelques années, à un officier, M. Sainte-Marie d'Agneaux. Le salon du château de Neuville contient un grand nombre de portraits curieux de personnages du XVIIe siècle.

A. E.

* * *

Je trouve, dans mes lettres de faire part, le mariage du comte de La Briffe, lieutenant au 73e de ligne, avec Mademoiselle de Vassart d'Hozier, en juin 1890. Dans l'annuaire de 1904 il figure comme capitaine de réserve du même régiment. G. O. B.

* * *

S'adresser au marquis de la Briffe, château de Neuville (Seine-et-Oise) par Conflans-Sainte-Honorine, ou au comte de la Briffe, 35 rue Godot-de Mauroi à Paris. NISIAR.

* * *

Le meilleur moyen d'avoir les renseignements que demande S. L., c'est de s'adresser directement au château de Neuville, à Gambais, près Houdan. M. le Marquis de la Briffe lui donnera certainement tous les renseignements qu'il désire connaître Mais il me semble que Pierre Arnaud de la Briffe, en 1776, avait épousé la fille de L'Averdy, et non Marie-Félicité de Bernage. E. GRAVE.

* * *

Cette famille existe de nos jours. Le marquis de La Briffe habite dans la Seine-et-Oise au château de Neuville, près de Gambais. L'*Annuaire de la Noblesse*, 1893, 1899 ; l'*Armorial du Ier Empire* I et le volume IV de *Titres et Anoblissements de la Restauration* donnent une notice sur cette famille Pierre Arnaud, *de cujus*, est mort à Paris le 13 février 1788, sans enfants de Mlle du Bernage.

ST-SAUD.

Les abbés de Grandmont (LXX, 94). — Nul doute que le (ou *la* si on préfère) *Gallia Christiana* n'en donne une liste complète et détaillée.

St-Saud.

*
* *

Il n'y a qu'à consulter les listes données par le *Gallia Christiana*.

—

Lagorce (LXIX). — Le M. de Lagorce dont parle Pescara était probablement originaire du Languedoc et fils d'une Thieuloy Montesargues des Lagorce, seigneurs de Gajan ; c'est la seule branche des généalogies de ce nom qui s'applique à ce cas. Mais il serait curieux de savoir si c'est entraîné par le noble métier des armes ou bien en fuyant une région persécutée qu'il a été amené en Flandre où il épousa Mlle de Rocq.

Monto.

.

Madelon de Touros (LXIX ; LXX, 205). — On lit dans l'ouvrage de l'abbé F. J. Poirier, intitulé : *Metz, Documents généalogiques : armée, noblesse, magistrature, haute bourgeoisie, d'après les registres des paroisses* (1561 1792), Paris, 1899 :

1° à la page 262, col. 1 :

De Gauthier (Servais), écuyer, seigneur de Sainte-Marie-Landin et Vigny, avait épousé Jeanne Pochet, dont il eut Marie-Jeanne-Thérèse, mariée à Charles-François Touros » ;

2° à la page 612, col. 2 :

Touros (Charles-François), chevalier, seigneur de Milon, ingénieur ordinaire du Roi, lieutenant réformé au régiment de Piémont, fils de Magdelon, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Milon, ingénieur en chef au département de Metz et capitaine réformé au régiment de Normandie, et de défunte Denise-Françoise Lehaubry, épousa, paroisse Saint-Simplice [à Metz], le 27 avril 1723, Marie-Jeanne-Thérèse de Gauthier.

P. Dorveaux

—

Famille de Ramezay (LXVII ; LXVIII). — Claude de Ramezay, né 1457, fils de Timothée et de Catherine Gribouillard, de la Gaise, diocèse de Langres, est qualifié chevalier, seigneur de la Gesse, Montigny et Boisfleurant. Il arriva à Québec le 1er août 1685, comme lieutenant, avec 300 ou 400 soldats qui allaient commencer l'histoire des troupes entretenues au Canada par la France. Jusqu'à cette date, il n'y avait pas eu de corps militaire permanent dans la colonie.

En 1687, Ramezay commandait temporairement une compagnie. En janvier 1690, il est noté « bon officier » et il offre de payer 1000 livres pour la charge de gouverneur des Trois-Rivières, c'est-à-dire que la veuve du défunt gouverneur, étant pauvre et le roi, à ce qu'il paraît, se faisant tirer l'oreille pour lui accorder une pension, Ramezay intervenait fort à propos pour tous, car il fut nommé. Le 8 novembre suivant, à Québec, il épousait Marie Charlotte Denys de la Ronde, née au Canada, d'une famille noble de Tours. De onze enfants issus de ce mariage, quatre garçons et cinq filles ont vécu à l'âge adulte. La carrière de Claude a été assez remplie. En 1702, il alla en France et revint avec 300 recrues pour les troupes, ce qui lui valut la croix de Saint-Louis, par décision du 20 juin 1703, et, un an plus tard, il passa du gouvernement des Trois-Rivières à celui de Montréal. En 1709, durant la guerre, il eut un démêlé avec Vaudreuil, gouverneur-général. Etant toujours gouverneur de Montréal, il paraît être mort à Québec, puisqu'il y fut inhumé, dans l'église, le 2 août 1724. Sa femme mourut le 9 juillet 1742 à Montréal. Elle touchait une pension de 800 livres et possédait des biens en ville à part des seigneuries, d'ailleurs restées en forêt.

Dès 1708, Ramezay avait construit son château de Montréal qui est à présent le musée de la ville. Les fils ont été militaires, en France et en Canada. L'aîné, Claude, périt en mer, 1725. Ni lui, ni Charles-Hector, ni Louis ne semblent avoir été mariés, mais Jean-Baptiste-Nicolas-Roch, né en 1708, avait épousé Louise Godefroy de Tonnancourt, née en Canada d'une famille de Caen, Normandie, anoblie en Canada et très influente En 1728, Roch était lieutenant. Il fit les guerres de 1744-1748 et 1754 1760. On le voit lieutenant de roi à Québec, puis major de cette place en 1752, charge qu'il occupait encore en 1759, lorsqu'il signa la capitulation devenue inévitable.

Lui et sa famille passèrent en France peu après.

On peut écrire à Ottava, Canada.

Benjamin Sulte.

Saunier, ébéniste (LXVIII; LIX; LXX, 70). — M. Walterus a signalé plusieurs ébénistes de l'époque de Louis XIV portant le nom de Saunier, entre autres Claude-Charles, Louis-Jacques et J.-B. (probablement Jean-Baptiste). Je ne vois à Paris, sous Louis XIV, que Jacques Saunier, ébéniste ordinaire du roi, demeurant rue du Faubourg Saint-Antoine, qui perdit sa femme, Reine Gombault, le 18 juin 1707.

Par contre, le XVIIIe siècle fut riche en menuisiers ébénistes du nom de Saunier ou Saulnier, à savoir :

Saulnier (Claude Charles), reçu maître le 31 juillet 1752, demeurant rue des Balets (Boulets), puis rue du Faubourg Saint-Antoine et enfin rue Harlay, 34 ; il vivait encore le 2 nivôse an X, date de la mort de sa femme Antoinette Pierre, et signait : *C. C. Saulnier* ; — Saunier (Jean-Charles), demeurant rue du Faubourg Saint Antoine ; il figure comme créancier dans le procès-verbal d'apposition des scellés d'Œben. le 21 janvier 1763 ; il signait : *I. C. Saunier* (c'est sans doute l'auteur de la commode de M. Walterus) ; — Saunier (Jean-Louis, rue de Saintonge, maître le 13 août 1767 ; il disparaît vers 1785 des listes et tables corporatives ; — Saulnier (Jacques), rue Charlot, maître le 1er mars 1775 ; il disparaît des mêmes listes en 1791 ; — Saunier (Louis-Jacques Casimir), rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, puis rue de la Corderie, reçu à la maîtrise le 22 juillet 1782 ; — Saunier ou Sonier (Louis-Jacques-Gabriel), rue de l'Arbre-Sec ; il perdit, le 11 juin 1807, un fils, Claude-Louis, menuisier, âgé de dix-sept ans.

Je ne connais pas le J.-B. Saunier, mentionné par M. Walterus et saurais gré à notre confrère de vouloir bien me donner, s'il en a, quelques indications biographiques sur cet ouvrier d'art.

ADRIEN MARCEL.

—

Catherine de la Treille de Sorbs (LXIX ; LXX). — Catherine de la Treille de Sorbs, qui épousa, au Pont Saint Esprit, le 15 novembre 1729, Michel-Ange de Castellane, seigneur de Novaysan, Recoubeau et autres lieux, dit le comte de Castellane, brigadier des armées du roy, son ambassadeur près la Porte ottomane, était fille d'Antoine de la Treille, seigneur de Sorbs et du Vialla, et d'Anne de Vissec de la Tude de Saint Martin de Fontès, mariés le 6 septembre 1684. Comme il a été déjà dit (LXX, 164), du côté paternel, elle était la petite fille d'Henri de la Treille et d'Isabeau de Saint-Julien. Du côté maternel, ses grands parents étaient François-Louis de Vissec de la Tude de Fontès, seigneur de Saint-Martin de Castres, et Françoise de Grave, mariés le 24 septembre 1656.

Comte H. DE CASTELLANE.

—

La plus ancienne armoirie (LXX, 148). — Dans mon *Dictionnaire archéologique et explicatif de la Science du Blason* (p. 150) imprimé à Bergerac en 1901, je rapporte ceci, d'après une notice de M. Auguste Schoy, architecte et archéologue, insérée dans le *Journal des Beaux-Arts et de la Littérature*, du 31 août 1874 :

Il existe au *National Museum* de Munich, le plus ancien *Ritter Schild* offrant la représentation conventionnelle d'un animal suivant les formules héraldiques. C'est un bas-relief en forme d'écu provenant de Kloster Steingaden, ancienne fondation des *Walfer* dans la Baecrischen Oberlande. Cette sculpture est taillée en grès (*Sandstein*) et bien qu'elle date de l'année 1130, la polychromie est très apparente et l'état de conservation satisfaisant. A part la denture allégée du félin et l'archaïsme du modelé, le type est conforme aux prescriptions les plus sévères des rois d'armes. Le blason de Kloster Steingaden offre *sur champ d'or, un lion d'azur, la queue doublement nouée et fourchue, armé et lampassé de gueules.*

Indépendamment de ce monument lapidaire, je cite d'après les Bénédictins, l'existence d'un sceau de Raymond de Saint-Gilles pendant à un diplôme de l'an 1088 présentant la croix de Toulouse cléchée, vidée et pommetée, sans indication d'émaux parce que les hachures pour les désigner n'ont été employées qu'au XVIIe siècle (page 286-287 de mon *Dictionnaire*).

O KELLY DE GALWAY.

***

Il ne me semble pas que l'on ait jamais employé le mot armoiries au singulier.

H C. M.

—

« Dieu et mon droit » (LXXI, 7). — Disons d'abord qu'il faut écrire : *Dieu et mon droit.* Lorsque Edouard III d'Angle-

terre éleva ses prétentions à la couronne de France, comme né d'Isabelle, fille de Philippe le Bel, il prit la devise : *Dieu et mon droit*, qui figure en or dans les armoiries de la Grande-Bretagne, sur le listel d'azur, liseré d'or, auquel se rattachent des roses, des chardons et des trèfles, emblèmes des trois royaumes, placé sous l'écu entouré d'une jarretière d'azur, liserée et bouclée d'or, et chargée des mots : *Honni soit qui mal y pense*, en lettres d'or.

NAUTICUS.

***

Voir l'*Intermédiaire*, XXXVI, 281, 651, 739 ; XXXVII, 84, 177.

P. CORDIER.

***

Je ne connais cette devise que sous cette forme : Dieu et mon droit. C'est celle des familles de Hillerin, de Boistissandeau, de Sordevol (Poitou). Au début de la guerre de Cent ans, vers 1340, « Edouard III, voulant faire valoir ses prétentions sur le royaume de France, mit au bas de son écu, sous les armes de France et d'Angleterre, écartelées, ce cri que l'on y voit encore, pour exprimer sa confiance en Dieu et dans la justice de sa cause ». V. *Dictionnaire des Devises* de Chassant et H. Tausin. On sait de plus qu'à cette époque, le français était encore en honneur en Angleterre et en usage surtout, dans tout ce qui touchait à l'art héraldique et, on peut ajouter, à la législat ion.

E. GRAVE.

—

Ecusson échiqueté (LXX, 96) — *Espinal*, en Lorraine, porte *d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la croix de gueules brochant sur le tout.*

L'écusson échiqueté est une brisure ou une marque d'alliance ou de prétention.

NISIAR.

—

Sept billettes (LXX, 96). — L'*Armorial général* de Rietstap donne :

Badoncourt (Lorraine) : *d'azur à la bande d'or accostée de sept billettes du même, posées dans le sens de la bande 1 et 2 en chef, 3 et 1 en pointe.*

P. c. c. NISIAR.

—

Forum Segusianorum. Brannovie (LXX). — Ce nom désigne la localité de Feurs, dans la Loire. Quant à *Brannovie*, ne serait-ce pas Brannovium, soit Brangonia ou Branonium, actuellement Worcester, ville dans laquelle on cite un imprimeur en 1658, et où l'imprimerie refleurit au XVIIIe siècle.

Il faudrait donc lire *Brannovio* et admettre que le livre *Silva distichorum...* a été imprimé à Worcester, pour une raison inconnue, et édité à Feurs.

NISIAR.

—

Voyages de Cook en papier peint (LXIX ; LXX). — Voici quelques détails complémentaires empruntés à la brochure explicative de Dufour. Pour faciliter la pose, les tableaux pouvaient se composer de 10, de 6, ou de 5 lés (51 centimètres). En 10 lés, on avait deux sujets : *la Danse des Otahïtiennes en présemce du roi, la Lutte en présence des chefs des îles des Amis et de Ste-Christine.* En 6 lés, la tenture se divisait en trois tableaux : *la Danse d'Otahïti avec la mort du capitaine Cook, le roi des îles Pelow avec les peuples du cap de Diemen et des îles de l'Amirauté. la Lutte à Tongatabo, îles des Amis.* En 6 lés, le nombre des sujets montait à quatre, *la Mort de Cook, la Danse d'Otahiti, le Roi des îles Pelow, la Lutte a Tongatabo* C'était, on le voit, une combinaison fort ingénieuse.

BIBL. MAG.

—

Hurluberlu (LXX, 181). — En effet, ce mot ne figure point à la Table générale allant de l'origine à 1896. Toutefois, comme j'étais convaincu qu'on s'était, à plusieurs reprises, ici même, occupé de ce vocable bizarre, j'ai voulu en avoir le cœur net ; j'ai cherché et trouvé ; *quœre et invenies*, comme nous disons à l'*Intermédiaire*.

Que M. René Villès veuille donc bien se reporter aux numéros des 15 et 22 sept., 7 oct. et 30 nov. 1900 ; 30 janv., 30 oct. et 30 nov. 1901 ; il y trouvera nombreux renseignements.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Voir l'*Intermédiaire* XLII, 444, 524, 698, 931, 1115 ; XLIII, 153 ; XLIV, 645, 810 ; XLV, 430.

P. CORDIER.

***

Les communiqués de l'état-major nous

parlent souvent, ces temps-ci de Perthes-les-Hurlus Qu'est ce que *Hurlus ?* est-ce un nom commun au pluriel, et *les* un article ? Est-ce un nom de localité, et *les* est-il *lés* ou *lez*, signifiant « près » ? Dans le premier cas, il serait intéressant qu'un intermédiairiste nous dît ce que c'est, dans le dialecte du pays, qu'un *hurlu* ; on verrait alors si *hurluberlu* se compose d'éléments français.

En attendant, il semble bien proche parent de l'anglais *Hurlyburly*, vacarme, ou tumulte. Celui-ci est un mot à écho, cherchant à donner, par la répétition du son, l'idée d'un bruit confus et multiple : tel *charivari* en français, tel en anglais encore, *hurrykurry*, tumulte, en dialecte écossais *hirdygirdy* ou *hirdumdirdum*, tapage confus. Et dans ce mot à écho le premier élément est à coup sûr anglais, car il s'emploie seul aussi. *burly*, dans le même sens. Ce *burly* se rattache vraisemblablement à une famille de mots qu'on rencontre dans diverses langues germaniques, proche peut-être de celle de *whirl*, tourbillon ; ces mots expriment soit l'idée de mouvement tournoyant, soit celle d'un bruit tel que peut le produire un mouvement de ce genre ; les deux idées, qui s'associent aisément, de mouvement confus et de bruit confus, sont, on vient de le voir, exprimées par *hurlyburly* ; la première s'accorde assez avec le sens de *hurluberlu*, ou *hurlubrelu* ; quelqu'un qui s'agite d'une façon désordonnée, cela mène tout droit au sens d'extravagant. Il pourrait donc bien venir du mot anglais.

IBÈRE.

—

Les plus courtes folies sont les meilleures (LXX, 97). — C'est un vieux dicton, bien plus ancien que Montesquieu Le *Dictionnaire de Furetière* le cite en 1690, au mot folie, sous cette forme. « Les plus courtes folies sont toujours les meilleures ». Sous la même forme, il se trouve dans Marguerite de Navarre, Nouv. XXI, au XVIe siècle (la phrase est citée dans Littré) ; et Le Roux de Lincy l'a rencontré, au même siècle, dans le *Trésor des sentences* de Gabriel Murcier. Un texte du XIIIe siècle (Chronique de R. — de Rains ? —) donné par Littré à l'historique du mot folie contient déjà une forme, un peu différente, du même dicton : « Mieux vaut folie laissiée que folie maintenue ».

IBÈRE.

—

Inlassable ou Illassable (LXXI, 12). — M. Faguet proscrit la forme « inlassable », mais je l'ai vue imprimée depuis une vingtaine d'années, déjà et tout porte à croire qu'elle demeurera, comme « irracinable » et quelques autres.

DUBREUIL.

—

Ohé les Autrichiens ! (LXXI, 141). — La reproduction de la chanson *Ohé ! les Autrichiens*, parue dans le n° du 10 janvier, est *absolument* complète, elle n'a que *quatre* couplets.

Du reste, le dernier vers du quatrième couplet en est la conclusion.

Le signataire de l'envoi qui signe SGLPN dit aussi qu'il la croit incomplète, n'ayant vu ni tiret, ni nom d'auteur au bas ; le nom ne pouvait être à la fin, puisqu'il est en tête.

Pour le renvoi du dernier vers du *deuxième* couplet, il dit : *Ce n'est pas moi qui ai ajouté ce renvoi.*

Naturellement, c'est l'auteur des paroles. Il dit aussi qu'il n'a jamais connu de couvertures à son exemplaire, par la raison fort simple que cette sorte de cahier n'en possède jamais.

A. PATAY.

—

Feux de joie (LXIX, 98, 522, 682 ; LXX, 35). — A la pointe de Penmarc'h, dans le pays Bigouden si spécial, si plein de caractère et aucunement théâtral celui-là, les populations, notamment celles de la côte, font des feux de joie pour la Saint-Pierre, à la fin de juin A Saint-Guénolé, dans l'extrême pointe de Penmarc'h (on y prononce Pinmar) on brûle le soir de vieux tonneaux ayant contenu du goudron et l'on alimente le feu pour qu'il flambe clair et longtemps. Des rondes se forment et l'on encercle le feu en criant gaiement : « Et riquiqui et roumlala... » Au loin, dans ce pays nu et plat, très loin, se voient d'autres feux. Sur mer, les bateaux qui partent à la sardine allument eux aussi des feux de joie à bord : c'est le plus souvent un vieux camion à peinture rempli de goudron qui est accroché à quelque mât. Mais ces feux sont vite éteints.

Ceux de terre, allumés à la nuit tombante, sont entretenus assez tard, 10 h. 1/2, 11 heures, plus même. Quand la flamme est tombée, gars et filles qui étaient assis alentour ramassent de grosses pierres — quelquefois d'énormes — et les jettent dans le brasier : ce geste doit leur porter bonheur.

Ces feux de la Saint-Pierre se font d'ailleurs au lendemain du pardon de Saint-Pierre, autre hameau de Penmarc'h dont la vieille chapelle est le rendez-vous des tout petits enfants que les mamans amènent des environs ; elles les font marcher sur l'autel, afin de leur donner une base solide pour la vie.

De cela il ne faut pas plus sourire que de la chance sollicitée en jetant des pierres dans le feu ; dans ces parages où la mer est si souvent furieuse et où l'on ne vit que d'elle, la Mort rôde plus souvent qu'ailleurs : et lorsqu'il s'agit de la conjurer, les rites les plus illusoires, les plus naïfs prennent en ces lieux une gravité impressionnante. MARCEL MAYER.

—

Fides germanica. — La mauvaise foi des Allemands considérant comme un chiffon de papier un pacte international nanti de sa signature, trouverait de nombreux précédents dans l'histoire diplomatique de la Prusse, et il serait pertinent de les relever. Je me borne à rappeler le suivant :

« En 1834, le gouvernement prussien désireux de régler dans ses vues politiques, les mariages mixtes, avait obtenu du pape Pie VIII, par l'intermédiaire du docteur Bunsen, conseiller de légation de Prusse à Rome, un Bref qui lui donnait en partie satisfaction, mais qui fut jugé insuffisant. L'archevêque de Cologne, de Spiegel, n'hésita pas à devenir prévaricateur en concluant une convention soi-disant régulatrice de ce Bref avec le docteur Bunsen, tandis qu'elle était directement opposée à la lettre et à l'esprit du texte apostolique.

« Le secrétaire d'Etat de S. S. crut devoir adresser une note diplomatique de protestation audit Bunsen qui nia l'existence de la convention dont il n'avait pas eu connaissance.

« Et c'était lui-même qui l'avait négociée, conclue et signée ! »

(Extrait du volume *De la paix entre l'Eglise et les Etats* par Monseigneur Clément-Auguste, archevêque de Cologne. Paris 1884).

Sus.

—

Nécrologie

La guerre cause dans nos rangs une perte cruelle, celle de M. François Laurentie, mort devant l'ennemi le 12 janvier.

Elève de l'Ecole normale supérieure, professeur de rhétorique à Stanislas, M. François Laurentie, fils du journaliste éminent qui a tenu dans la presse une place considérable, était, par le talent, le caractère, la distinction, le digne continuateur de ce beau nom.

Son dernier travail important aura été cet admirable monument qu'il a élevé à la mémoire de Louis XVII, et dans lequel il a réuni notamment tous les portraits connus du martyre du Temple. Il s'était dressé comme le champion de la tradition historique.

Ses méthodes de travail, la richesse toute particulière de sa documentation, le scrupuleux exposé documentaire qui le conduisait à la synthèse infailliblement, ont fait de sa dernière publication, une œuvre qui lui assurerait, à elle seule, la haute estime des historiens et des lettrés.

Serviteur chevaleresque de la France, n'ayant pensé, écrit, combattu par la plume, que pour elle, il tombe, les armes à la main, en héros français.

M. François Laurentie qui avait épousé la fille du général Mounier, était père de six enfants.

Que sa famille veuille bien agréer l'hommage de notre profond respect — et croire que nous garderons le souvenir du collaborateur distingué, du polémiste courtois, du confrère dévoué et serviable, qui nous a prodigué si généreusement les trésors de son brillant savoir.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 février 1915

N° 1412

—
31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LOQUENDO



Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Mariage au tambour. — On se préoccupe de simplifier les cérémonies du mariages pour permettre à des hommes qui sont sur le front de régulariser leur situation. Est-ce que dans l'ancienne armée, sous la Révolution, il n'y eut pas de ces mariages improvisés dits : « mariages au tambour ?» Ne pourrait-on en citer quelques exemples ?

V.

—

Comment appellera t-on la guerre actuelle ? — C'est ce que s'est demandé l'éditeur du journal anglais *Burke*, qui penche pour la dénomination : *Guerre Européenne*, comme d'ailleurs, l'ensemble du monde civilisé de langue anglaise, l'Allemagne ayant généralement adopté l'expression ; *der Weltkrieg, la guerre mondiale*.

La dénomination de *Guerre Européenne* est, cependant, inadéquate, puisqu'elle ne tient pas compte des combats en Turquie d'Asie et à proximité du Caucase, ni des opérations sur le golfe Persique, ni de celles dans les colonies allemandes d'Afrique, ni de la prise de Kiao-Tschau par les Japonais et les Anglais. Elle omet également la capture des iles Marshall et de la Nouvelle-Guinée allemande par les forces australiennes, et, enfin, les engagements navals dans les océans Pacifique, Atlantique et Indien. La complexité de tant d'opérations paraîtrait exiger des termes collectifs, comme *La Guerre des Nations*, ou *La Guerre Continentale*. Mais, à y regarder de près, ils laissent insatisfait l'esprit critique, et, d'autre part, la périphrase : *Guerre des Alliés* doit être également repoussée comme trop ambiguë.

Proposera-t-on *La guerre du Kaiser*, ou encore : *La Guerre Pan-Germanique*, ou même : *La Guerre de Guillaume II ?* De telles définitions pèchent contre le pieux principe de logique scolastique, ne tenant compte que de l'un des aspects de cette lutte gigantesque. Il faudrait, pour être exact, recourir à des vocables composés, comme on le fit en d'antérieures circonstances (*Guerre Franco-Allemande*, [ou : *Franco-Prussienne*] ; *Guerre Russo-Turque* ; *Guerre Hispano-Américaine ; Guerre Russo-Japonaise*). Mais ce serait à une formation kilométrique qu'il faudrait recourir et où excelle la langue des Boches (1).

Il serait, d'ailleurs, aisé de citer des précédents, où pour désigner une guerre, l'on a eu recours à une quelconque dénomination. C'est ainsi que l'on dit : *La Guerre de Crimée*, en substituant par le nom de la localité qui fut le théâtre de l'action ceux des quatre nations qui y furent impliquées.

(1) Le hasard a voulu que, peu avant la déclaration de guerre, en fin juillet 1914, nous envoyions à *El Lenguaje* à Madrid un article sur ces « formations kilométriques » allemandes. (*Ese majestuoso idioma de Gœthe*, n° d'août octobre 1914, p. 237-243).

Voyez encore, dans le même ordre d'idées, les expressions : *Guerre Péninsulaire*, *Guerre des Balkans*, *Campagne du Soudan*, *etc.*, *etc.* La logique est, en la matière, assez cavalièrement traitée. Quand on dit, par exemple : *La Guerre des Boers* — au lieu de : *La Campagne Sud-Africaine* —, l'on fait, volontairement ou non, abstraction du plus fort des deux antagonistes, aggravant la faute que nous signalions ci-dessus. Et quand on dit : *La Guerre des Zoulous*, ou : *La Guerre des Achantis*, l'on fait aux plus faibles des deux belligérants l'honneur de l'éternité historique.

Il ne manque pas, au surplus, de cas où, pour désigner des luttes embrassant toute une période d'années, l'on a eu recours simplement au nom de l'un des protagonistes : *Les Guerres de Louis XIV* ; *les Guerres de Frédéric le Grand ; les Guerres de Napoléon*, *etc.*

A défaut d'autre terme — celui de : *La Guerre des Alliés* nous semblant trop vague, et celui de *La Guerre Européenne* trop étroit — nous proposons celui-ci, qui, en somme, résume toute la philosophie de ce cataclysme : *La Guerre pour la civilisation*. Quelqu'un peut-il en proposer un meilleur ? De savants économistes ont déjà calculé — à un centime près — le coût de la lutte. Il conviendrait d'abord de savoir au juste comment l'appeler.....

Camille Pitollet.

P. S. — Dans notre note : *Boche* (LXXI, 28), il faut lire « Par l'ombre de Teutoboche, *se non è vero*... »

C. P.

—

Le drapeau conquis à Dijon. — Les journaux, relatant la visite des frères Garibaldi aux Invalides le 26 janvier, rapportent que le gouverneur général Niox leur présenta « le drapeau allemand que leur grand-père arracha à l'ennemi sur le champ de bataille ».

Dans quelles circonstances le drapeau allemand dont il s'agit a-t-il été conquis ?

Fagus.

—

Le pas de parade allemand. — De quand date le pas de parade que l'on a si heureusement nommé, en Belgique, je crois, le pas de l'oie ?

V.

La guerre, Loie Fuller et la météorologie. — Le *New-York Herald* a publié une lettre d'Athènes de Loie Fuller, où cette prêtresse de Terpsichore se mue en fervente d'Uranie, et attribue le caractère extraordinairement pluvieux de cet hiver aux innombrables décharges d'artillerie, et .. à la fréquence des communications radiotélégraphiques, qui, projetant d'invisibles faisceaux d'énergie électrique parmi les nues, naguère si calmes, seraient cause, elles aussi, de ce déchaînement des cataractes célestes. La ballerine n'ose, toutefois, affirmer que ses inductions soient « scientifiques » et en appelle à... Camille Flammarion. Nous ne savons si l'illustre astronome lui répliquera par un : *ne, sutor, ultra crepidam* et pensons qu'il est sans doute plus aisé de danser que d'interpréter les mystères du ciel... et ceux de la terre. Mais, sans préjuger d'aucune sorte en un problème si ardu, ne serait-il pas possible d'examiner ici la question et de voir ce qu'elle peut avoir de soutenable ?

Camille Pitollet.

P. S. — Depuis l'envoi de cette note, M. C. Flammarion a répondu, dans le *New-York Herald*, de façon négative. Il remarque que le mois d'octobre fut sec et ensoleillé ; que les journées pluvieuses ont coïncidé, comme d'habitude, avec les courants du sud-ouest et les tempêtes venues de l'Océan et qu'enfin nous avons eu des périodes aussi pluvieuses que celle-ci sans la coïncidence d'aucune canonnade (*v. gr.* 1905 et 1910). Cependant, le savant — et c'est la *Petite Gironde* du 25 janvier qui le remarque — n'affirme rien et conclut même que *la guerre, fléau de l'humanité, peut être aussi la perturbatrice de l'atmosphère*. Donc, la question posée subsiste, intacte.

C. P.

—

Hymne national monténégrin. — Quelque obligeant collaborateur peut-il donner les paroles de cet hymne que je ne trouve citées nulle part ?

Dr M. D.

—

L'arrestation de Stofflet. — Le général vendéen Stofflet fut arrêté le 24 février 1796, à la ferme de la Saugrenière, commune de la Poitevinière (Maine-et-

Loire), par une colonne républicaine. Qu'est-ce qui commandait cette colonne ?

UN ANGEVIN.

—

Stanislas Leczinski à Wissembourg. — Existe-t-il un ouvrage moderne, bien documenté et indiquant ses références, sur le séjour de Stanislas Leczinski à Wissembourg de janvier 1720 à octobre 1725, son entourage, les voyages que fit dans cette ville Mme de Prie et les négociations ayant précédé le mariage de Louis XV ?

Sinon, quels sont les principaux documents de l'époque à consulter ?

CHAMPVOLANT.

—

Royal Biribi. — Il résulte d'une note des œuvres de Voltaire [Edition Garnier, page 279, Tome II] que Monsieur de Monconseil (qui était colonel d'un régiment de son nom) et épousa, en 1725, Mademoiselle Rioult de Curzay, était affublé du surnom de Royal Biribi à cause de sa passion pour ce jeu fort à la mode à cette époque.

Je désirerais savoir, si possible, quelles sont les références des annotateurs.

CHAMPVOLANT.

—

Parole prononcée par un général français, à propos de Frossard. — Le *Temps* du 22 janvier dernier, évoquant le souvenir de la bataille de Forbach, assure qu'un de nos généraux, apprenant la défaite de Frossard (précepteur du Prince impérial), s'écria : « Le maître d'école est dans la... (disons *boue*), nous allons voir comment il va s'en tirer ».

Cette parole abominable a-t-elle été réellement prononcée et quel en est l'auteur ?

J. W.

—

Les listes des membres de la Communauté des maîtres peintres de Paris. — Ces listes annuelles des membres de la Communauté des peintres et sculpteurs ou Académie de Saint-Luc ont dû être tirées à des centaines d'exemplaires. Comme toutes les publications de même nature, elles sont aujourd'hui d'une extrême rareté. Nous les recherchons depuis des années et nous sommes parvenu à en retrouver cinq seulement. La plus ancienne, de 1682, est conservée à la Bibliothèque nationale. Les quatre autres, de 1697, 1764, 1775 et 1786 font partie de la bibliothèque d'art et d'archéologie de la rue Spontini (fondation J. Doucet). Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* connaîtrait-il quelques-unes de ces listes portant d'autres dates ?

Ces volumes portent ce titre : « Liste générale des noms et surnoms de tous les maîtres peintres, sculpteurs, graveurs, étoffeurs et enlumineurs de cette ville et faugbours de Paris tant anciens que modernes, etc... »

J. G.

—

Eugène de Beauvau sous la Restauration. — Le marquis de Beauvau, tué le 14 mars 1793, avait eu, en 1774, un fils, qui mourut à Nantes le 2 février 1789. Sous la Restauration, un officier vendéen parut sous le nom d'Eugène de Beauvau, et prétendit être ce fils réputé mort en 1789. A quelle époque mourut cet aventurier ?

UN CURIEUX.

—

Cardaillac. — Commissaire spécial en Loire-Inférieure sous la Restauration.

La personnalité de Cardaillac est bien connue. Nommé le 24 octobre 1815, il a été surnommé le Carrier blanc de la Restauration. D'où était-il ? D'où venait-il ? Quel était son passé ? Où alla t-il à la fin de 1817 ? Que devint-il ? Je suis suffisamment documenté sur son séjour à Nantes.

Je serais reconnaissant envers les personnes qui me renseigneraient, en me fournissant les sources.

EMILE GABORY.

—

Le comte de Savary, chouan. — Qu'est-ce que c'est que le comte de Savary, qui commandait les chouans vers 1798, sur la limite de la Bretagne et de l'Anjou ?

UN VENDÉEN.

—

Généalogie de Turgot. — Où peut-on trouver une généalogie complète de cette famille ?

NISIAR.

—

Armoiries avec coquilles et besans à déterminer. — Question spécialement dédiée à nos collaborateurs de

Hollande. — Sur un livre « Les *Psaumes de David*... Amsterdam, chez Châtelain et fils MDCCLIV » une plaque d'argent porte les armoiries suivantes que je n'ai pu ou su identifier dans le Renesse-Riestap.

Deux écus surmontés d'un casque taré de fasce, avec une demi-cigogne à double tête en cimier ; lambrequins. Le premier : *d'argent à 6 tourteaux d'azur en orle au lambel de gueules en chef ; à l'écusson en abîme : d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 coquilles de*... Le second ; *d'argent à 3 fers de lance de gueules.*

SAINT-SAUD.

—

Fer de reliure à déterminer. — « Totas sume rosas ». — Je possède un in-12 relié en maroquin rouge, ce sont les : *Justiniani institutionum Libri IIII*, édité en 1575, à Anvers, chez Plantin. Les deux plats de la reliure sont frappés d'un fort beau fer armorié. Bien que leur état de conservation soit parfait, il est malaisé de traduire le blason représenté, en bon style héraldique. Le voici à peu près :

« *de... aux trois fleurs roses de... malordonnées entées sur la même tige feuillée, cette dernière accostée en pointe de deux croisettes de...* »

devise : *Totas sume rosas.*

timbre un casque à trois grilles orné de ses lambrequins. N'ayant pas Guigard sous la main, je remercie d'avance l'aimable collaborateur qui pourra identifier ces armoiries.

R. DE R.

—

Les bijoux anglais modernes et les bijoux normands anciens. — A l'exposition d'art anglais aux Arts décoratifs — cet été — j'ai été frappé de la relation étroite qui existe entre les bijoux anglais actuels et les bijoux anciens normands de la région de Rouen et d'Alençon. Evidemment cette relation n'est pas étonnante.

C'est le même emploi des pierres et des perles. C'est le même genre de travail dans l'orfèvrerie et le niellage, mais avec cette différence que le bijou normand est toujours unicolore, d'or ou d'argent doré, et que les pierres sont toujours blanches, cailloux ou perles, tandis que l'orfèvrerie anglaise est souvent de métaux différents, et les pierres de couleurs diverses.

Ce rapprochement a-t-il été signalé déjà ? Qu'en pensent les amateurs ?

NOEL.

—

La troupe villemorienne. — Dans le *Neveu de Rameau*, Diderot, *Œuvres choisies*, tome IVe, p 71, je lis ceci, c'est le neveu de Rameau qui parle :

J'aime à commander, et je commanderai ; j'aime qu'on me loue, et on me louera. J'aurai à mes gages toute la troupe villemorienne, et je leur dirai, comme on me l'a dit : « Allons, faquins, qu'on m'amuse ». Et l'on m'amusera ».

Qu'était cette bande d'amuseurs faméliques et parasites, qu'on appelait la troupe villemorienne ? Il n'y a rien là-dessus dans les notes de l'éditeur Paul Albert.

H. C. M.

—

Un bon livre d'un malhonnête homme. — Dans quel ouvrage de Platon et dans quelle partie de cet ouvrage se trouve cette opinion rapportée dans le *Magasin Pittoresque* de 1838, page 236 :

Platon défendait la lecture d'un bon livre, si l'auteur était un malhonnête homme ou un mauvais citoyen.

M. L.

—

Réaliser. — En ces dernières années, il m'est arrivé souvent, dans des conversations avec des amis pratiquant l'anglais, d'employer plutôt comme plaisanterie, le verbe français réaliser comme verbe actif dans le sens de se « représenter », « se faire une idée de », que la langue anglaise donne au verbe « to realize ».

Or depuis quelque temps, je rencontre assez souvent réaliser avec ce sens dans des articles de journaux et récemment M. Maurice Donnay, dans son rapport sur les prix de vertu, a dit, en parlant de la guerre des Balkans :

Quand ils lisaient les récits de batailles longues et meurtrières, d'atrocités commises etc., la plupart des Français étaient étonnés et contrariés que l'on pût voir de telles choses au vingtième siècle ; mais malgré les récits et les images, *ils n'en réalisaient pas* toute l'horreur.

Et plus loin :

Aujourd'hui nous suivons les péripéties d'une guerre plus furieuse, plus savante et

plus barbare encore ; *nous avons réalisé* les contrées dévastées, les troupeaux humains fuyant devant l'envahisseur...

Dans le *Temps* du 19 décembre, M. Paul Souday, en relevant ces deux applications du mot réaliser, écrit :

C'est de l'anglais, mais malgré l'alliance, ce n'est pas encore du français.

Que faudra-t-il pour que cela devienne du français ? Cela constituera-t-il une bonne acquisition pour notre langue ?

J. F. C.

—

Figure à la mode de Ferrette. — En Alsace, lorsqu'on parle d'une personne atteinte d'asymétrie faciale, c'est-à-dire d'une personne ayant un côté de la figure plus petit que l'autre, on dit : *c'est une figure à la mode de Ferrette.* Cette locution est elle usitée dans d'autres régions ?

On prétend qu'elle tire son origine des stipulations de la Coutume de Ferrette, sur le régime dotal, en matière de contrat de mariage. Le mari apportait deux tiers et la femme un tiers. Aussi complète-t-on souvent l'expression en disant : *Figure à la mode de Ferrette, de deux tiers au tiers.* Que pense-t-on, à l'*Intermédiaire*, de cette explication qui paraît plausible à première vue ?

Ysèm.

—

L'oiseau volant. — La direction des ballons fut, dit-on, de nouveau d'actualité en 1866 et 1867 et on discuta sur la question du plus lourd ou du plus léger que l'air, sans faire faire un pas à la solution de cette question.

Un inventeur, après avoir longtemps étudié le secret du vol des oiseaux, reconnut, comme l'a fait plus tard le célèbre Nadar, la justesse du principe — plus lourd que l'air — et estima qu'il fallait abandonner complètement l'usage de l'hydrogène et de ces immenses enveloppes qui donnent tant de prise au vent.

En deux mots la forme de son ballon (et ici j'emploie ce mot impropre) n'était autre chose que celle de ces oiseaux de haute mer qui franchissent en quelques heures des centaines et des centaines de lieues.

Quant au moteur...

Or le mémoire fut adressé à l'Académie des sciences, il doit être encore à l'Institut dans les cartons de l'Académie, il porte le numéro 719, et le rapporteur, le savant et célèbre M. Bernadet, a daigné écrire de sa main l'apostille suivante : L'auteur devrait être envoyé à Charenton.

L'anecdote est-elle vraie ?

Que penserait aujourd'hui de l'invention et de son emploi le savant et célèbre M. Bernadet ?

Albero.

—

Pluriel des mots terminés en ant ou ent. — Y aurait-il quelque indiscrétion à demander pour quel motif une de nos plus importantes revues littéraires (*Revue des deux Mondes*) a repris d'une manière générale l'ancienne orthographe qui supprimait les t dans la formation du pluriel des mots terminés en ant ou ent.

Ex. : des enfans, des expédiens ?

E. F.

—

Masse, prénom. — Quelle est l'étymologie de ce prénom que l'on trouve usité en Gascogne à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle ? Les vieux papiers nous parlent en effet quelquefois de Masse Desclaux, habitant S. Sever en 1580

D'autres ont lu, vers Bordeaux, Massé ou Macé. La première graphie, Masse, paraît la meilleure. Mais que signifie-t-elle, et à quel propos a-t-elle été en vogue ?

Auribat.

—

Les dîners de Mme de Staël. — Le *Courrier républicain* écrivait à la date du 17 fructidor an III :

On ne parle que des dîners de Mme de Staël. On remarque même, depuis ces charmantes réunions, un costume plus décent chez plusieurs hommes du jour. Mme de Staël sait façonner son monde. M. Legendre l'a comparée à Circé ; c'est à tort.

Circé transformait les Courtisans d'Ulysse en ours ; Mme de Staël ferait presque l'inverse.

De quels hommes voulait parler le *Courrier républicain ?* Et le journaliste ne jouait-il pas sur le mot d'*Ulysse ?* Cependant, il n'est guère vraisemblable que Mme de Staël, quand elle revint en France, ait cherché à favoriser le *retour d'Ulysse*, comme disaient alors les royalistes, qui, eux, jouaient réellement sur le mot.

Sir Graph.

Réponses

—

Le vieux « Dieu allemand » (LXXI, 3). — L'hypothèse d'une survivance secrète du culte d'Odin en Allemagne est un ingénieux jeu d'esprit, qui permet de curieux rapprochements. Un petit fait plus positif, que relève M. T. de Wyzewa dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier, c'est que la « germanisation » de Dieu était déjà de mode, outre-Rhin, il y a un siècle. Témoin cette phrase des mémoires du poète Maurice Arndt : « Notre vieux Dieu allemand vit encore ! nous sommes-nous écriés unanimement lorsque, vers la fin d'avril 1813, l'on nous a annoncé la mort du feld-maréchal russe Koutouzof ».

IBÈRE.

* * *

Ce doit être une allusion au culte protestant. Le principal objet de la Réforme était de rétablir les pratiques de l'Eglise telles qu'elles existaient au temps des Apôtres, aux premiers âges du christianisme. Leur culte, pour les protestants, s'adresse donc au *Vieux Dieu*, le Dieu des catholiques étant pour eux, postérieur au leur, quant aux pratiques religieuses tout au moins. Peut-être Guillaume II, parmi ses rêves de domination universelle, avait-il fait aussi celui d'imposer au monde sa religion, le Luthérianisme, secte religieuse à laquelle appartiennent, comme on sait, la plupart des Allemands du nord ; l'acharnement qu'il a mis à détruire nos cathédrales semble annoncer un commencement d'exécution.

O. D.

* * *

M. Saint-Christo a eu raison de faire remarquer que le « vieux Dieu allemand » sort tout armé des légendes scandinaves. Dans le *Véritable Guillaume II*, par Henri de Noussanne, publié en 1904, je relève, page 279, un paragraphe intitulé : *Le Dieu Wotan, Dieu de Guillaume*, et les lignes suivantes :

Lorsque, sur le pont de son yacht *Hohenzollern*, il — Guillaume II — vogue à travers les fjords de Norvège, son rêve se porte vers ces temps fabuleux où les Dieux du Walhalla scandinave s'incarnaient dans des corps mortels et faisaient trembler le monde au bruit de leurs exploits. Il s'enthousiasme au souvenir de ces Northmans qui descendaient, il y a mille ans, des mers du Nord vers les embouchures de l'Escaut, de la Seine et de la Loire, en chantant les complaintes des Walkyries et les invocations à Thor, le Dieu du tonnerre...

Toutes les fois qu'il revient du Nord, son imagination est remplie des fables du wotanisme. On dirait qu'il a rencontré Frithjof chevauchant sur Ellida à la rencontre du *Hohenzollern*

Le 27 juin 1892, arrivant de Bergen, il présidait au lancement d'un petit cuirassé de la marine allemande. Il prend la parole :

— O navire, s'écrie-t-il, je te baptise le *Heimdall*. Tu tireras ton nom de la préhistoire de nos aïeux dans le Nord. Tu dois porter le nom d'un Dieu à qui était dévolue la haute mission de défendre les portes d'or du Walhalla. De même que le héros, à l'heure du danger, sonnait de sa corne d'or dans le Crépuscule des dieux, de même, je souhaite, ô navire, qui porteras le grand nom de *Heimdall*, que le bruit de ta marche sème le trouble et le découragement dans les rangs de tes ennemis.

Le *Heimdall* n'est pas le seul navire allemand qui porte un nom de la mythologie scandinave ; on trouve encore l'*Ildebrand*, l'*Ægir*, le *Frithjof*, l'*Odin*, le *Beowulf*, la *Velleda*, etc.

Il est à signaler, en passant, que ce livre curieux conclut ainsi :

Guillaume II laissera l'Allemagne incertaine, divisée, appauvrie, énervée, impuissante. Dès qu'il aura disparu, le néant de son œuvre de réclame et de bruit apparaîtra, et son peuple le honnira... On verra, dans dix ans, ce que l'Allemagne et le monde entier penseront de Guillaume II.

CERCATORE.

* * *

Mon hypothèse sur la véritable signification de l'appel fait par le Kaiser au « Vieux Dieu allemand » m'a déjà valu des lettres et certaines critiques.

Plusieurs de mes correspondants ont peine à admettre que le vernis de Christianisme de l'Allemagne moderne recouvre une réalité païenne, et que Guillaume II, chef de l'Eglise Evangélique de Prusse, puisse être, même d'une manière symbolique et philosophique, un fidèle d'Odin et de Thor.

Je recommande à ceux qui ne peuvent voir dans notre ennemi un adepte de l'ancienne religion de sa race de relire avec attention l'hymne qu'il dédia au dieu Ægir et dont l'exécution solennelle, à l'oc-

casion du lancement d'un navire de guerre, fit sensation en son temps.

Cette invocation au Neptune du Walhalla germanique coïncidait avec la proclamation que l'avenir de l'Allemagne était « sur la mer ». On ne songea alors qu'à plaisanter l'impérial compositeur. Je demande, moi, si un wiking dévot, plaçant sa flotte naissante sous la protection du dieu de l'Océan germain, eût agi autrement que le faisait le Kaiser ? L'« Hymne à Ægir », composé par lui, dirigé par lui, le bâton de chef d'orchestre en main, un jour de fête navale, c'était un acte de foi ; l'équivalent du baptême chrétien de nos vaisseaux.

Je prie, d'ailleurs, mes contradicteurs de noter que sur cette grave question de la persistance de l'Odinisme au-delà du Rhin, mon sentiment est d'accord avec celui d'une des plus lucides intelligences de la littérature française : je veux parler de notre grand Maurice Barrès, l'écrivain qui a le mieux montré tout ce que recélait de barbarie atavique l'apparente civilisation de l'Allemagne moderne.

Barrès m'écrit en effet :

Votre note est tout ce qu'il y a de plus intéressant.

Nous sommes d'accord sur cette conception du « vieu Dieu allemand ». J'en ai dit un mot dans une proposition pour la fête nationale de Jeanne d'Arc, il y a quelque temps.

Et il me signale le passage suivant de l'exposé des motifs de sa proposition de loi, passage que je suis impardonnable de n'avoir pas reproduit plus tôt dans mon argumentation :

La vierge guerrière qui nous montre le chemin par où chasser l'envahisseur, montre en même temps à l'univers le visage héroïque et bienveillant de la vaillance à la française. C'est bon aux Allemands, s'ils veulent exalter les vertus qui les ont faits grands et qui peuvent les faire plus grands, d'aller chercher des modèles dans le fond des époques barbares Ils ont installé l'effigie du roi des Vandales dans leur temple du Walhalla, dédié aux héros qu'ils jugeaient dignes de provoquer leur enthousiasme et de former leurs âmes. Leurs savants, depuis un siècle, recueillent toutes les épaves des races païennes, tous les héros qui sont des conseillers du massacre et du pillage, et s'efforcent pédantesquement de les introduire au fond de la conscience nationale de la Germanie. Si l'on veut comprendre ce que signifient ces appels constants et monotones de Guillaume II à son « vieux Dieu », il faut savoir que ce « vieux Dieu », dont l'usage, nous dit-on sans rire, est spécialement réservé à l'empereur, n'est rien moins que le Dieu Odin, le Père universel qui, dans le brouillard du Nord, entouré des Vierges sanglantes, préside à des tueries indéfinies mêlées d'affreuses ivrogneries. Ah ! la Belgique et nos provinces envahies attestent à l'univers ce que sait faire un peuple formé dans une admiration religieuse pour les plus effroyables scènes de l'humanité primitive et qui fait d'une mythologie féroce ses grands textes sacrés.

Voilà qui est admirablement dit. Maurice Barrès, d'ailleurs, dans un récent arcle, l'*Agonie dans les Etangs*, a été amené à illustrer d'un exemple saisissant la thèse de la survie de l'Odinisme, et il demande : Leurs dieux suivent-ils ces Barbares ?

Ce qu'on ne saurait, en tout cas, nier, c'est que ces Barbares sont hantés par l'idéal de leurs anciens dieux.

Je répète que c'est ce qu'avait prédit Henri Heine, que j'ai cité de mémoire, l'autre jour, et dont voici le texte exact :

Après avoir annoncé que la civilisation disparaitra d'une Allemagne déchristianisée, et qu'alors « débordera de nouveau la férocité des anciens combattants », Henri Heine ajoutait, en 1834, dans son livre sur l'*Allemagne* :

Alors, et ce jour, hélas ! viendra, les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux et essuieront de leurs yeux la poussière séculaire : Thor se dressera avec son marteau gigantesque et détruira les cathédrales gothiques.

Thor a passé à Louvain, à Malines, à Reims, à Arras... SAINT CHRISTO.

—

Parlait-on français en Alsace avant la Révolution ? (LXXI, 5, 52). — Reclus, dans sa nouvelle *Géographie universelle*, Edit. 1884, répond :

Cependant la vallée de la Largue et celles d'autres petits cours d'eau qui se dirigent vers l'Ill et le Rhin appartiennent, depuis un siècle au moins, et probablement depuis une époque bien antérieure, au domaine de la langue française. De même, la crête des Vosges a été franchie en mains endroits par des colons parlant des patois d'origine latine, surtout entre Saint-Dié et Colmar, et plusieurs villages « Welches » très reconnaissa-

bles à première vue, Orbey, la Poudroye, les Baroches, se trouvent sur le versant oriental des Vosges, au milieu du territoire germanisé. Même la ville de Sainte-Marie-aux-Mines (Markirch) était naguère beaucoup plus française qu'allemande par la langue de ses habitants. Dans cette région des Vosges, l'idiome alsacien a certainement reculé dans le dernier siècle, car plusieurs villages des environs de Saint-Dié et du haut bassin de la Meurthe portent des noms d'origine allemande et divers documents témoignent en effet que les deux versants étaient également habités par des paysans germains.

A l'ouest de Strasbourg, les deux côtés des Vosges sont peuplés de villageois qui parlent le dialecte alamannique d'Alsace : la limite des langues se dirige vers le nord-ouest, en formant de nombreuses sinuosités, et traverse la Moselle entre Metz et Thionville : près de Longwy, elle coïncide avec la frontière de France, puis se recourbe au nord pour embrasser la moitié du territoire belge. Mais la Lorraine dite allemande ne renferme pas seulement des communes germaniques ; beaucoup plus grande que l'ancien district désigné officiellement jusqu'en 1751 sous le nom de « bailliage d'Allemagne », elle empiète partout sur le pays de langue française, d'après la statistique dressée par ordre du gouvernement allemand, il n'y a pas moins de 381 communes, contenant ensemble plus de 175.000 habitants qui sont entièrement françaises par la nationalité : dans le district de Thionville, l'allemand n'était parlé qu'en 3 communes. Metz, la capitale, est au nombre des villes complètement françaises, car si elle fut partiellement peuplée d'Allemands au moyen âge, la pression graduelle du Français l'avait complètement romanisée dès le milieu du XIIIe siècle : sa république municipale resta toujours « welche » de langue comme d'esprit.

Et Reclus continue, signalant déjà (1884) la barbarie teutonne :

Maintenant c'est de propos délibéré, avec une espèce de méthode rigoureuse, que le gouvernement procède à la « germanisation » des communes annexées : l'œuvre inverse n'était point entreprise avec une pareille énergie par l'administration française ; cependant on l'accusait de « combattre la morale et la civilisation » en faisant du français la langue officielle de Strasbourg. La ville de Metz n'a-t-elle pas les mêmes droits à conserver sa langue ? Une circulaire officielle de 1876 déclare punissables les parents et les tuteurs qui font élever leurs enfants et pupilles hors de l'Alsace et édicte contre eux l'amende et la prison. Quant aux enfants, même Français, élevés à l'étranger, la permission de rentrer dans le pays ne peut leur être accordée qu'à titre « gracieux et exceptionnel » !

Enfin ! Ces Français-là vont y rentrer toujours gracieux, mais définitivement.

NOEL.

***

On parlait très peu le français en Alsace avant 1632, date de l'entrée de nos troupes. Elles propagèrent beaucoup notre langue surtout dans les classes supérieures.

Dès le commencement du dix-huitième siècle la moyenne bourgeoisie peut se faire comprendre en français.

Mais faute d'occasion, elle emploie assez peu notre clair parler. D'ailleurs, à peu près partout, l'allemand reste langue administrative.

Du moins, si nos progrès ne furent guère rapides, nous pouvons nous flatter de n'avoir jamais usé — pour les hâter — de moyens tracassiers ou tyranniques. Voilà un fait reconnu par nos pires ennemis. Ce n'est qu'en 1788 que Louis XVI prescrivit, à Strasbourg, l'établissement d'écoles, où le français serait enseigné. Prendre si tard une mesure aussi utile ne prouve-t-il pas une fois de plus que chez nous l'élégance et la discrétion l'emportent sur le sens pratique ?

Tout bien pesé et après examen des opinions diverses émises sur ce point, il nous semble bien que, avant la Révolution, si le français fut assez ignoré du peuple, en revanche, il occupa toujours une place d'honneur dans le bagage intellectuel des gens « comme il faut ».

A consulter : Rodolphe Reuss : *L'Alsace au XVIIe siècle*. Paris. Emile Bouillon éd. in-8. 1898, tome II.

Charles Hoffmann, *L'Alsace au XVIIIe siècle*, publié par A.-M.-P. Ingold. Colmar, 1906, in-8, tome I.

ALBERT DESVOYES.

Alsace-Lorraine : Chaudes ou chauves ? LXXI, 5, 53). — Il faut préférer sans hésiter ce dernier adjectif. L'impérial manchot ne doit actuellement s'exprimer, par patriotisme, qu'en allemand. Or, dans cette langue, l'adjectif *Kahl* s'applique indistinctement aux terrains et aux crânes dénudés. En français, du reste, les dénominations « Mont Chauve » et

« Mont Chauvet » sont de même ordre. « Chaudes », traduit en allemand, ne correspondrait à aucune locution courante.

A ce propos, je rappellerai une boutade que se racontaient les Allemands, au sujet de la manie de l'impératrice, qui édifie sur tous les monticules des chapelles commémoratives.

Quand un monsieur chauve vous abordait la tête découverte, on lui disait : « Couvrez-vous donc, je vous en prie, sans cela l'impératrice va venir construire une chapelle sur votre tête ».

Dr Vogt.

—

Accent et regard de Guillaume II (LXX, 180 ; LXXI, 54). — N'ayant pas sous la main la collection du *Figaro*, je ne saurais affirmer que notre confrère Saint-Saud trouvera la réponse précise à sa question dans les articles qu'Amédée Pigeon publia dans cette feuille, à son retour d'Allemagne.

Ce n'est pas sans fruit qu'on relira les impressions que ce lettré rapportait de son séjour à la cour impériale où il avait été appelé pour y tenir l'emploi sinon de percepteur, du moins de professeur de *français*, auprès du jeune Guillaume de Prusse, l'empereur actuel.

A. Pigeon appartenait à l'Administration de l'Octroi de Paris (Service du Contentieux) où il avait rang de rédacteur, quand, en 1874, il se rendit à Berlin.

Urbain Deschartes.

—

Le pantalon rouge. — LXX, 141, 196. — Dans les réponses à la question de l'origine du pantalon garance, il a bien été dit que l'infanterie le prit en 1829, mais on n'a pas signalé que dès 1822 23, les dix régiments de dragons et les vingt-quatre de chasseurs à cheval alors existants, reçurent le pantalon garance. Quant aux hussards, ils l'avaient déjà, sauf le 4e régiment qui portait le pantalon bleu de ciel depuis 1820 avec le dolman et la pelisse garance. Les régiments de hussards étaient au nombre de 6.

Les carabiniers et cuirassiers qui avaient le pantalon gris, ne prirent le pantalon garance qu'en 1831, ainsi qu'il était prévu par les décisions de 1829.

Cottreau.

***

Voir la table du premier semestre de l'année 1906 de l'*Intermédiaire*.

Gustave Fustier.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX, 1421, 93 ; LXXI, 21, 57). — Il y aurait un joli petit recueil à composer avec les extraits des auteurs qui ont parlé de la moralité allemande dans les siècles passés.

Voici un passage caractéristique :

L'article XVI des statuts et ordonnances de la Communauté des maistres de l'art de peinture et sculpture, graveure et enlumineure de cette ville et Faux bourgs de Paris, datant de 1391, est ainsi rédigé :

Que nul marchand ouvrier ne autre ne puisse vendre à Paris aucune besogne faite hors du pays, en Allemagne ou ailleurs, comme Images qu'ils portent et livrent pour ce qu'ils en apportent moult souvent de fausses et de mauvaises, qu'ils n'oseraient vendre en leurs pays, car les Images sont de mort bois et sont dorées de mauvais or, parce que rien ne vaut, et qu'il devient tantost tout noir par punaises et par pièce.

Au xive siècle, donc l'Allemand avait la réputation de chercher à tromper sur la qualité de la chose vendue.

J. G.

***

Le caractère des Germains offre un mélange terrible de ruse et de férocité. C'est un peuple né pour le mensonge ; il faut l'avoir éprouvé pour le croire.

(Velleius Paterculus, II, 118 ; dans Le *Figaro*, 24 janvier 1915).

P.c.c. Gustave Fustier.

***

On lit dans Diderot, *Œuvres choisies*, édition Paul Albert — Paris, Librairie des bibliophiles (Jouaust) 1879, tome VI, *Variétés* p. 161 :

Quelle multitude de beaux sujets fourniraient à la peinture les atrocités des Prussiens en Saxe, en Pologne, partout où ils se sont rendus maîtres !

Comme Flaubert, peut-être avec la même affectation, Diderot est emporté par le démon de l'art et dans les plus horribles épisodes de la guerre telle que la font les Huns modernes, ne voit que des sujets tragiques colorés de sang et de flamme.

Mais au fond il est cordial, humain et le mot « atrocités » tombe naturellement de sa plume. Retenons-le, ce mot vengeur, quand il s'agit des Prussiens, cet élixir de l'Allemand, et par conséquent de Frédéric II, ce « Roi philosophe », trop célébré par toute la philosophie française du XVIIIe siècle, à commencer par Voltaire.

Mais qu'aurait dit, en vérité, Diderot, bonhomme malgré tant d'impardonnables grossièretés de caractère et de style, s'il avait été témoin des abominations présentes ? Au prix de ce qui se passe depuis six mois en Belgique et dans la France du Nord, les horreurs militaires de la guerre de Sept ans ne prennent-elles pas des airs idylliques ?

H. C. M.

***

L'idée paraît excellente de réunir en anthologie tous les *Obiter Dicta* curieux relatifs aux Teutons. Ce n'est pas seulement la satisfaction d'une malice ingénieuse et légitime ; ce peut être, pour les savants, l'occasion de reméditer leurs théories trop indulgentes sur l'instabilité des races, et de montrer que la « loi de constance intellectuelle » a plus de force qu'ils ne le supposent. On se plaît à voir Frédéric-Guillaume IV déclarer en 1848 : « Je n'admettrai jamais qu'un chiffon de papier [la constitution] vienne s'interposer entre le Très-Haut et moi. » — « Chiffon de papier », déjà ! Engagements solennels à l'intérieur ou à l'extérieur, c'est tout un.

La *Quarterly Review* de Décembre cite quelques phrases à garder : « Les Allemands n'ont jamais abandonné une idée sans avoir combattu énergiquement pour en tirer toutes les conséquences », déclarait Henri Heine : — avis aux futurs négociateurs de la paix qui croiraient pouvoir supprimer le Germanisme. — « Les Allemands n'ont jamais été psychologues », disait Nietzsche. — « H. S. Chamberlain cite l'opinion de Luther, que les Allemands sont « un peuple aveugle », et l'épigramme de Herder, que « les Allemands pensent beaucoup et — pas du tout. » — « L'Allemand n'est pas bon critique », ajoute-t-il. « La perspicacité n'est pas un apanage national des Teutons ». Il regrette que, « entrés trop récemment dans l'histoire du monde », *ils* n'aient pas encore eu le temps de « se demander comment les choses se passent dans leur « voisinage immédiat ». Tant qu'ils n'auront pas ce loisir, « ils joueront sur le bord de l'abîme comme dans une prairie couverte de fleurs » (pp. 52-54). N'oublions que l'auteur est un favori de Guillaume II.

Remontant le cours des siècles, on a invoqué les témoignages de nombreux auteurs classiques, latins et grecs. Mais on n'a pas, je crois, rappelé l'entrevue d'Alexandre et des Allemands, quand la réputation du Macédonien commença de se répandre :

« Les Allemands mêmes, qui habitaient depuis les sources de l'Istre jusqu'aux terres qui regardent le golfe adriatique, lui envoyèrent des ambassadeurs. L'Istre a sa source dans l'Allemagne, et ceux du pays l'appellent Danube.

« Alexandre, admirant en eux la vigueur du corps et l'enjouement de l'esprit, leur demanda *ce qu'ils appréhendaient le plus*. Comme il croyait qu'ils appréhendaient sa puissance, il attendait d'eux l'aveu de cette crainte ; mais ils lui répondirent *que ce qu'ils appréhendaient le plus était que le ciel tombât sur eux*, *qu'au reste ils estimaient beaucoup l'amitié des grands hommes*. Cette réponse singulière le surprit, et, après un moment de silence, *les Allemands*, dit-il, *sont des peuples arrogants.* » (*Hist. d'Alexandre-Le-Grand*, par Quinte-Curce, trad. de l'abbé Dinouart, 1760 ; I, 126).

Mais le très curieux est que l'on retrouve toute l'affaire de la Belgique, au moins dans ses préliminaires, dès ce temps-là. Philippe de Macédoine, voulant atteindre la République d'Athènes, à travers le territoire neutre des Thébains, leur envoie des ambassadeurs. « Il ne s'approche de vous que pour soutenir vos intérêts », dit l'orateur de la députation... « Si vous voulez contribuer par vos conseils et par vos forces à l'exécution de ce dessein, c'est moins à soutenir la guerre avec lui qu'il vous appelle qu'à partager le butin. Si vous voulez observer la neutralité, livrez-lui un passage sur vos terres ; il est assez puissant pour se charger seul de défendre la cause commune : vous n'en partagerez pas moins les fruits de la victoire.

« ... Considérez si vos intérêts se trouvent dans ces avantages que je vous pro-

pose, ou si vous leur préférez l'incendie de vos maisons, la perte de vos villes, l'enlèvement de tous vos biens... La sincérité que l'on soupçonne sans sujet s'offense aisément. Plus on se montre disposé à obliger, plus on se porte à des extrémités fâcheuses pour venger le refus qui nous offense.. »

La fin est-elle assez « boche ? » Et combien Démosthène aura raison de conclure, contre ces anciens Bethmann-Hollweg : « Le mépris des bienséances leur fait déposer toute honte ; ils ne réfléchissent plus sur leurs paroles, ni sur leurs actions, leur unique objet est de jouir de l'accomplissement de leurs désirs ! » (*Ibid*, pp. 65, 70).

On a signalé, dès 1870-71, la ressemblance qui existe entre la Prusse actuelle et la Macédoine d'autrefois ; nous pouvons constater, une fois de plus, que le rapprochement entre ces fourbes de même sorte n'a rien d'excessif.

BRITANNICUS.

—

Les Marie-Louise (LXX, LXXI, 69). — Lire : *Valjouan ; Olsuffjew.*

—

Questions maritimes actuelles. La course. Les prises (LXX, 180 ; LXXI, 58). — Lire : *Vuigner Masset, Thueux ;* avant-dernière ligne : *Gneisenau.*

—

Notre-Dame-d'Albert (LXXI, 43). — Il faut dire Notre-Dame de Brebières, c'est une statue miraculeuse dont on place l'origine au XIe siècle. Longtemps vénérée dans la vieille église d'Albert, elle fut transférée dans les dernières années du XIXe siècle dans une somptueuse basilique élevée pour la recevoir. Du 8 au 22 septembre avait lieu un pèlerinage fameux s'ouvrant par une procession des bergers qui célèbre le miracle initial. Celui-ci est ainsi raconté par une brochure vendue aux pèlerins :

Dans la seconde moitié du XIe siècle, un berger qui gardait son troupeau à peu de distance de la ville d'Ancre s'aperçut qu'une de ses brebis s'attachait obstinément à une touffe d'herbe, sans chercher ailleurs sa pâture ; il l'appelle, il lance les chiens qui la harcèlent ; mais la brebis oublieuse de sa timidité naturelle ne s'éloigne pas : impatienté le berger frappe rudement cette touffe d'herbe d'un coup de sa houlette. Quelle n'est pas sa surprise lorsqu'il entend une voix qui lui dit : « Arrête, berger, tu me blesses », et que, reposant sa houlette, il la voit tout ensanglantée. Sa colère fait place à la stupeur ; l'instrument s'échappe de ses mains. Enfin revenu à lui-même, il se met à creuser doucement la terre à l'endroit d'où cette voix est venue, et il ne tarde pas à découvrir une statue qui porte au front la marque du coup qu'il lui a donné ! C'est une Vierge mère tenant son fils entre ses bras.

ARD. D.

***

Nous avons lu, non sans émotion, dans les journaux que, dans une rage impie, les Allemands avaient détruit par leurs obus la belle Vierge dorée de Notre-Dame de Brebières à Albert, qui semblait encore attirer les foules dans sa miséricordieuse bonté. Sa vue jetait un peu de baume au cœur des infortunés qui voyaient leurs demeures dévastées, dans le terrible fléau de la guerre.

Cet acte sacrilège ne portera pas bonheur à nos adversaires. Si la Vierge est miséricordieuse, elle est aussi la Vierge puissante. Nous n'avons qu'à faire la constatation. Devant Albert, la cité qui a tant souffert, ils sont tenus en respect par nos vaillants soldats.

La Vierge Protectrice de la France les domine de sa puissance sur tous les points de contact.

A Nancy, le vœu de Mgr de Turinaz, à Notre-Dame de Bon Secours, est exaucé jusqu'à présent. Dans le Nord, sur le plateau et près de la Chapelle Notre Dame de Lorette, nous les maintenons.

Devant Arras, la ville protégée par Notre-Dame des Ardents, les Allemands sont repoussés. Enfin Reims et Soissons dressent leurs cathédrales très endommagées, mais vouées à Notre-Dame comme un paratonnerre qui brise leurs efforts.

Donc confiance en la Madone, bientôt ce sera à Notre-Dame des Victoires, dans l'enceinte de notre grande capitale, que la foule enthousiaste, acclamant nos valeureux soldats, se portera pour remercier Marie.

Tradition ancienne, tradition digne de respect, depuis la Vierge des Druides et les naïves manifestations de la piété du Moyen-Age à Notre-Dame, jusqu'au vœu du roi Louis XIII, la France a toujours

été dévouée au culte de Marie, elle est considérée comme la Reine de notre Pays.

Nous restaurerons les ruines, le peuple de France reverra ses belles églises consacrées à la Vierge. On recherchera avec une piété plus intense les souvenirs du passé. Que de pélerinages très fréquentés jadis ont disparu du souvenir des contemporains. Ainsi des indices épars laissent entrevoir que Notre-Dame du Miracle aurait été honorée à Marle et surtout à Crécy-sur-Serre. A Gamaches la confrérie Notre-Dame de Miséricorde peut faire admettre une dévotion ancienne sous ce titre.

Je me permets d'adresser à mes confrères de l'*Intermédiaire* l'invitation d'indiquer les souvenirs précieux de la sainte Vierge « Protectrice des Cités ».

HUMILIS.

—

Champ d'honneur (LXXI, 9). — On disait au XVIIe siècle, d'un soldat tué dans une bataille, qu'il était « mort au lit d'honneur ». L'expression se trouve notamment dans *le Cid*. Les dictionnaires de la fin du siècle la donnent comme consacrée. Un peu plus tard, dans les *Folies amoureuses* (1704) de Regnard, se trouve l'expression (citée par Littré) « le champ de la gloire », pour désigner le champ de bataille. Elle est assez analogue à celle de « champ d'honneur », dont Littré cite un exemple relevé dans Voltaire, *Essai sur les Mœurs*.

IBÈRE.

***

Chateaubriand (*Le génie du Christianisme*, 3e partie : Beaux-arts et littérature, liv. I, chap. IV, Sculpture, alinéa 4) a dit :

Un guerrier expirant au champ d'honneur dans la force de l'âge, peut-être superbe, mais un corps usé de maladies, est une image que les arts repoussent, à moins qu'il ne s'y mêle un miracle, comme dans le tableau de saint Charles Borromée.

NAUTICUS.

—

Chant militaire anglais : Long way Tipperay (LXX, 180 ; LXXI, 64). — A. B. X. orthographiait mal. C'est *Tipperary* qu'il faut lire (*It is a long way to Tipperary*). Je ne veux pas avoir l'air de faire de l'érudition aux dépens d'autrui, à propos de *Tipperary*, sur la route duquel a commencé la guerre, outre-Manche, et sur la route duquel, très certainement, elle finira, car cette chanson est trop bien partie pour être détrônée par une rivale. Certes, *Tipperary* n'a rien de classique. Mais il vaut bien *Lillibulero*, dont l'auteur, Lord Wharton, prétendit qu'il avait fait siffler, grâce à lui, le roi James hors de son royaume.

Ce qui a fait le succès de *Tipperary*, c'est sa mélodie, parce qu'elle entraîne à marcher, et parce qu'à des paroles qui se gravent dans la mémoire, elle ajoute cette mélancolie indispensable à Tommy Atkins comme à notre pioupiou. Que *H. B. X.* voie : *Songs of our fighting men*, dans *The Daily Graphic* du lundi 18 janvier 1915, p. 4.

C. PITOLLET.

***

Je crois qu'il y a quelque confusion dans la traduction que vous donnez des 2e et 3e couplets du chant militaire anglais *Long way to Tipperary*. Paddy est le sobriquet familier pour désigner les Irlandais. Molly est un nom de femme qui correspond à Marion ou Manon. Le genre de ces deux noms est différent ; ceci admis, le traducteur attribuant l'un à l'autre, il est facile de corriger la traduction.

E. A.

***

Cette chansonnette dont le titre exact est : *It's a long, long way Tipperary*, avec le sous-titre : *The marching anthem of the battlefields of Europe*, a été écrite et composée, en 1912, par Jack Judge et Harry Williams. Voici quelques explications de nature à faciliter la compréhension et la traduction de cette chansonnette charmante dans sa naïveté.

Tipperary est une des villes principales du comté irlandais de même nom. Paddy, abréviation de Patrick, est le sobriquet par lequel on désigne les habitants de l'Irlande. Molly est la forme familière de Mary (Marie). Mike est le diminutif de Michael (Michel). Piccadilly, The Strand sont des rues de Londres et Leicester Square une de ses principales places.

NAUTICUS.

***

J'ignore l'acte de naissance de cette chanson de marche militaire, si populaire aujourd'hui dans l'armée anglaise, et à si

juste titre, car elle est à la fois naïve et gentiment mélancolique, sur un air des plus entrainants. Elle n'a aucun rapport avec la guerre actuelle, puisqu'elle traduit la nostalgie d'un jeune villageois irlandais, à qui les beautés de Londres ne font pas oublier son village ni la jolie fiancée qu'il y laissa. Le surnom de Paddy, donné à ce personnage, est une désignation familière qui s'applique à tout Irlandais, surtout a un paysan. Tipperary est un des comtés les plus rustiques et les plus fertiles de l'Irlande.

Voici les paroles de la chanson, que je traduirai ensuite, en m'excusant de ne pouvoir rendre la saveur naïve du texte anglais :

DANIEL LESUEUR.

***

It's a long, long way to Tipperary

I

Up to mighty London came an Irishman one [day.
As the streets are paved with gold, sure ev'ry [one was gay,
Singing songs of Piccadilly, Strand and Lei- [cester Square,
Till Paddy got excited, then he shouted to [them there :

Refrain

It's a long way to Tipperary, it's a long way [to go,
It's a long way to Typperary to the sweetest girl I know !
Good bye Piccadilly, farewell Leicester Square!
It's a long, long, way to Tipperay, but my [heart' s right there.

II

Paddy wrote a letter to his Irish Molly O'
Saying : « Should you not receive it, write [and let me know.
» If I make mistakes in spelling, Molly dear, [said he,
» Remember it's the pen that's bad, don't lay [blame on me. »

Refrain

It's a long way to Typperary, etc...

. . . .

III

Molly wrote a neat reply to Irish Paddy O'
Saying : « Mike Maloney wants to marry m [and s
« Leave the Strand and Piccadilly, or you'll [be lo blame,
For love has fairly drove me silly, hoping [you're the same. »

Refrain

It's a long way to Tipperary, etc...

. . . .

TRADUCTION

Il y a loin, loin, d'ici à Tipperary

I

Dans le majestueux Londres un Irlandais vint [un jour.
Les rues y étant pavées d'or, tout le monde [semblait joyeux,
On chantait à la gloire de Piccadilly, du [Strand, de Leicester Square,
Si bien que Paddy, piqué au vif, chanta, lui [aussi, au nez de tous ces gens :

Refrain

Il y a loin d'ici à Tipperary, la route est [longue pour y aller
Il y a loin d'ici à Tipperary, où vit la plus délicieuse fille que je connaisse.
Adieu Piccadilly, adieu Leicester Square !
Il y a loin d'ici à Tipperary, mais mon cœur [est là-bas !

II

Paddy écrivit une lettre à sa fiancée d'Irlande,
Lui disant : « Si tu ne reçois pas la présente, [avertis m'en bien vite.
» Et si je fais des fautes d'orthographe, Molly [chérie,
» C'est que ma plume est mauvaise, ne va pas [m'en accuser. »

Refrain

Il y a loin d'ici à Tipperary, etc...

. . . .

III

La mignonne Irlandaise répondit net et clair :
» Mike Maloney veut absolument m'épouser.
» Donc quitte au plus tôt le Strand et Picca- [dilly, ou tu auras grand tort.
» Car je t'aime à la folie, et j'espère bien que [tu me le rends. »

Refrain

Il y a loin d'ici à Tipperary, etc...

—

La « Dame Blanche » des Hohenzollern (LXXI, 7). — Lire dans le numéro du 4 décembre 1914 des *Lectures pour Tous* un intéressant article de Lenôtre sur ce sujet.

OROEL.

(1) Nous donnons ce texte anglais et la traduction en raison des variantes.

Hurluberlu— Hurlus (LXX; LXXI 84).— Il ne faut pas chercher longtemps, il y a en Champagne un village de Hurlus, entre Perthes et le Mesnil ; pour distinguer ces deux derniers d'autres Perthes et d'autres Mesnil, on dit *lès*-Hurlus et non *les*. Cela n'a donc rien de commun avec Hurluberlu !

Ard. D.

—

Sur le front (LXXI, 43). — Mais c'est un terme classique, employé dans tous les règlements militaires, même dans le passé, fort longtemps avant que le Transvaal existât.

Le *Dictionnaire militaire* de Berger-Levrault ne consacre pas moins de 6 colonnes compactes à ce mot, il énumère le front des armées dans les plus célèbres batailles, de Jemmapes à Waterloo, Sadowa et Gravelotte ; il explique les termes front d'armée, front de bandière, front de fortification, enfin front stratégique qui est bien ce que cherche notre collaborateur H. B. C'est le seul terme précis, car il indique la position des troupes même au repos. Ligne de feu indique une ligne de combat très oscillante selon les avantages ou les reculs de chaque parti.

Les armées étrangères ont le même mot, *Front* écrivent anglais et allemands. En italien c'est *fronte* ; en espagnol *Frente* ; en russe *fronnt*.

Ardouin-Dumazet.

—

Taube (LXXI, 9). — Doit-on dire : *une* taube ou *un* taube ?

Le mot allemand est féminin, mais on n'est pas obligé de le savoir. Il me semble que pour nous, *taube* signifie un aéroplane d'une certaine forme (pigeon) et que son genre, en allemand, ne doit pas nous préoccuper.

Nisiar.

—

Crapouillots (LXXI, 45). — Vers la fin du quatorzième siècle, on appelait Crapeaudeaux des petites bombardes qui jetaient à peine une ou deux livres de plomb, et qui ne servaient pas à grand' chose — Crapeaudeau est-il devenu crapouillot par déformation ?...

Noel.

* * *

Il n'y a qu'à regarder les vieux mortiers de siège dont on se servait, notamment à Sébastopol, pour comprendre que c'est un diminutif de crapaud. Cet engin archaïque, redevenu d'actualité, évoque invinciblement la pose familière du crapaud assis sur son séant. Or, crapouillot, c'est petit crapaud ; on donne souvent ce nom aux enfants dans quelques-unes de nos provinces, je l'ai entendu, plutôt affectueux qu'ironique, en Angoumois.

Ard. D.

—

Le « Minenwerfer » (LXXI, 45). — Du *Figaro* :

M. l'abbé Formé, le très érudit curé de Gormigny-l'Evêque, au diocèse de Meaux, a bien voulu nous adresser la communication suivante, que nous sommes heureux d'insérer :

Le substantif allemand *Minen*, pluriel de die *Mine*, n'a jamais signifié un projectile : bombe, grenade, shrapnell, etc. Il veut dire : mine, fossé, tranchée.

Par conséquent, le substantif composé : *Minenwerfer*, ne saurait être traduit par « lance-bombes », comme l'a fait le communiqué officiel du mercredi 13 janvier. D'ailleurs, cette expression : lance-bombes, ne caractérise en rien le *Minenwerfer*, et ne le différencie pas des autres pièces d'artillerie, qui sont également des lance-bombes.

Polybe, dont je lis tous les articles avec un si grand plaisir, traduit *Minenwerfer* par lance-mines. (*Figaro* du 12 janvier).

Cette expression n'est pas logique. On ne lance pas des mines, on les fait sauter.

Cette guerre, en effet, est une guerre de mines, c'est-à-dire de tranchées, de chemins souterrains *creusés* par des mineurs contre d'autres mineurs.

Pour cette guerre spéciale, les Allemands ont donc inventé un nouvel engin spécial destiné à bouleverser, à détruire nos mines, à les rejeter : *Werfen*.

Or, de même que notre substantif français : *mineur*, se traduit en allemand par le substantif composé : *Minengræber* qui signifie : *creuseur de mines*, de même le substantif composé allemand : *Minenwerfer*, se traduira par renverseur, rejeteur, culbuteur de mines.

Il y a là, dans cet emploi du verbe *werfen*, une métonymie, comme c'est également par métonymie qu'on dit en allemand : *den Feind werfen*, culbuter (rejeter) l'ennemi et *Kegel werfen*, abattre des quilles.

En résumé, le *Minenwerfer* est donc un engin dont le nom composé signifie culbuteur de mines, en les rejetant, en les faisant sauter.

C'est donc, enfin, si l'on veut conserver l'expression de Polybe, un lance-mines, mais

dans le sens métonymique de l'effet pour la cause, et, par conséquent, pour être bien clair, il faut dire : un *culbute-mines*.

ABBÉ FORMÉ.
curé de Germigny-l'Evêque.

—

La colonne de Rosbach (LXIX; LXX). — La gravure de la démolition de la colonne de Rosbach porte inscrit à main gauche : Jules David, et à main droite : Bernard Sc.

ALBERO.

—

« Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution » (LXX, 182). — Il semble bien que ces paroles ont été dites au moment de la prise de la Bastille en 1789. C'était le 15 juillet de grand matin. On venait de réveiller Louis XVI. Il commençait à s'inquiéter.

Le duc de Liancourt lui apprit les événements de la veille. « Quelle révolte, s'écria le prince — Sire, reprit le duc, dites révolution ».

Les mots sont légèrement changés, mais l'idée est la même et La Fayette avait de bonnes raisons pour mettre la phrase au compte du duc de Liancourt. Si Marmont l'a répétée, il n'a fait que se souvenir et l'appliquer à un autre moment de l'histoire.

E. GRAVE.

—

Un éditeur de musique parisien : De Roullède de la Chevardière (LXXI, 11). — Vers 1830, l'imprimerie du Gouvernement de l'île Maurice, à Port-Louis, avait pour raison sociale « G. Deroullède et Cº ».

Y a-t-il une relation ?...

GRAMADOCH.

—

Leschenaut de Bouillé (LXIX, 541, 589 ; LXX, 69). — En parcourant la liste des officiers tués à l'ennemi, je vois figurer le nom du capitaine Henry Leschenaut du Villars, du 29e de ligne, enterré le 6 septembre à Bracy-le-fort. — Appartenait-il à la famille L. de B. ? Pourrait-on donner des détails sur ses ascendants et sa parenté ?

Comte DE GUENYVEAU.

—

Pigneau de Béhaine (Armoiries de famille) (LXXI, 11). — M. Edouard Lefebvre demanda, le 19 juillet 1857, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de son grand-oncle maternel *Pigneaux* (sic) *de Bèbaine*, missionnaire, évêque d'Adran, mort en Cochinchine (*Annuaire de la Noblesse 1858*, p. 378), autorisation qui lui fut accordée par décret impérial du 24 mars 1858.

Comment M. Lefebvre était-il petit-neveu du missionnaire? Je n'en sais rien. Il était fils d'Armand-Edouard Lefebvre; petit-fils de Pierre-Edouard Lefebvre, secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires (anobli le 6 avril 1826) et de Mélanie Tissot ; arrière-petit-fils de Jean-Baptiste Lefebvre, avocat en Parlement et de Marie-Michelle Coulbeau (*Vicomte Révérend : Titres, anoblissements et pairies de la Restauration ;* t. IV, p. 268).

La famille des comtes Lefebvre Pigneaux de Béhaine est encore représentée ; elle sera probablement à même de renseigner M. le comte de Saint-Saud sur les armoiries de la famille dont elle a pris le nom.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Stendhal et lord Byron (LXXI, 11). — Mon aimable confrère Nauticus trouvera tous les détails de la première entrevue d'Henri Beyle et lord Byron, dans la *Correspondance de Stendhal* (Ch. Bosse, éditeur) 1908, tome II, pp. 341-345.

A. PAUPE.

*
* *

C'est en Italie, à Milan, au mois d'octobre 1816, que Stendhal a vu lord Byron pour la première fois. On lit, dans une lettre de Henri Beyle à son ami Louis Crozet (*Correspondance de Stendhal*, tome 2, page 13, édition Paupe et Cheramy) le récit que fit l'auteur du *Rouge* de cette rencontre :

J'ai dîné avec un joli et charmant jeune homme, figure de dix-huit ans, quoiqu'il en ait vingt huit, profil d'un ange, l'air le plus doux. C'est l'original de Lovelace, ou plutôt mille fois mieux que le bavard Lovelace. Quand il entre dans un salon anglais, toutes les femmes sortent à l'instant. C'est le plus grand poète vivant, lord Byron.

Dans ce même tome de la *Correspondance*, une autre lettre de Stendhal, adressée à Romain Colomb, le 24 août 1829, donne quelques *Souvenirs sur lord Byron* dans lesquels Stendhal fixe à « un soir de l'automne 1812 » la date de sa rencontre avec le poète anglais. C'est, non plus

alors cette fois dans un dîner, mais au théâtre de la Scala, à Milan, dans la loge de M. de Brême, qu'elle a lieu. « Je trouvais quelque chose de solennel et de gêné dans la société ; on se taisait ; j'écoutais la musique, lorsque M. de Brême me dit en me montrant mon voisin : « Monsieur Beyle, voici lord Byron... » Grande émotion de Stendhal, qui raffolait alors de *Lara*. « Si j'avais osé, j'aurais baisé la main de lord Byron en fondant en larmes... »

Par la suite, Stendhal et lord Byron se rencontrèrent assez souvent. Des relations amicales s'ensuivirent. Les deux écrivains eurent l'occasion de se revoir plusieurs fois soit à la Scala, soit dans les musées, parfois dans le monde, et notamment chez M. de Brême. Stendhal, dans sa *Correspondance*, parle assez souvent de lord Byron. M. Nauticus en consultera avec fruit les trois volumes, et s'il veut satisfaire davantage sa curiosité sur les relations de Stendhal et de Byron, il trouvera dans *Racine et Shakespeare* (édition Lévy, 1854, pp. 260-285) de substantiels souvenirs sur *Lord Byron en Italie*. — Miss Doris Gunnell, dans sa précieuse thèse sur *Stendhal et l'Angleterre*, consacre aux « Anglais que Stendhal a connus » d'intéressantes pages à lord Byron. M. Nauticus y trouvera également des références qui pourront lui être utiles.

Nous croyons que c'est en 1816 qu'il faut de préférence fixer la date de la rencontre de Stendhal et de Byron. La date d'automne 1812, donnée par Stendhal de mémoire, dix-sept ans après, est plus que sujette à caution : en 1812, Stendhal était en Russie, avec la Grande Armée. *L'Itinéraire de Stendhal*, de M. Henri Martineau, est formel sur ce point.

E. H., *dragon*.

—

Tardy de Montravel (LXIX, 589, 771, 858 ; LXX, 206). — A la mobilisation, j'avais retrouvé à Rennes mon camarade de Collège, T. de M. Les renseignement fournis sur son compte dans les derniers bulletins sont exacts. — Il ignorait complètement les questions posées.

Au début de janvier, quand je suis parti en convalescence, il était toujours capitaine détaché à l'atelier de Construction de Rennes.

Comte de Guenyveau.

* * *

Le vicomte Louis de Montravel a publié en 1905, à la librairie Roux, à Lyon, en un vol. gr. in 4°, la généalogie de la famille de Tardy de Montravel. Je n'y vois figurer aucun personnage, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ayant comme initiale de son prénom la lettre *M*.

Notre confrère O. C. R. est-il bien certain de la date 1786 ou 1787 pour la publication d'ouvrages sur le somnambulisme ? Je trouve, en effet, un Antoine-*Maurice* de Tardy, vicomte de Montravel, né en 1784 à Joyeuse, membre de l'Académie de Mâcon en 1808, qui a laissé de nombreux manuscrits traitant des questions de physique, de mathématiques et de géométrie. C'était en outre un littérateur et un polyglotte distingué.

Brondineuf.

* * *

La famille de Montravel est originaire d'Auvergne et remonte à Aymar de Montravel, chevalier, qui épousa Agnès Tardy, fille unique et héritière d'une maison noble à Forez.

Cet Aymar de Montravel est cité dans une charte de 1313, par laquelle il fait une transaction avec Aulzon de Montravel, son frère, et dans laquelle il est qualifié de « Miles ». Une autre charte de 1355 mentionne un accord entre « nobilir Mamacus Tardy et Petrus de Montravel, domicellus, ejus nepas ». Ce Pierre de Montravel était fils d'Aymar et d'Agnès Tardy.

Cette famille fit ses preuves de noblesse en 1721, pour la réception comme chevalier des ordres de Saint-Lazare et du Mont Carmel, de Jean-Louis Tardy de Montravel, mousquetaire du Roi.

Cette famille établie en Lorraine, en Vivarais et en Suisse, portait *d'argent à 3 cyprès arrachés de sinople, au chef de gueules chargé de 3 besans d'or*.

On voudrait savoir de qui était fils Félix-Jules, marquis Tardy de Montravel, mort en mer en 1869. Il avait épousé à Fribourg (Suisse), le 15 avril 1833, Marie Elisabeth de Diesbach, et on ne sait s'il laissa postérité.

Angest.

Madame la Générale Verdier, membre de l'expédition d'Egypte (LXX, 71, 207). — La duchesse d'Abrantès parle assez longuement de la Générale Verdier dans ses Mémoires (éd. Garnier, 10 vol. in-12, IV p. 447 à 450). L'auteur de la question y trouvera l'histoire du soldat aveugle qu'elle secourut, ainsi que le raconte notre savant confrère M. Cottreau.

BRONDINEUF.

—

Villard (LXIX). — Les Villars du Périgord ne portaient pas les armoiries d'hermines etc .. indiquées, bien qu'elles figurent ainsi dans l'*Armorial* de cette province par Froidefond.

Nous avons en Périgord une famille de (anciennement *du* Villars), qui porte : *écartelé d'azur et d'argent au lion de sable brochant*. Elle n'a pas d'alliance avec les Loménie. Il y eut aussi en Périgord une autre famille de Villars, qui portait 3 lions (variantes dans les émaux), possessionnée et alliée sur les confins du Limousin. Je ne trouve pas Catherine dans la généalogie de cette famille, que j'ai dressée, mais je soupçonne fort qu'elle doit en être (D ou S finals, peu importe). Si M. de Vareilles peut un peu plus préciser sa question, en donnant, par exemple, la date du mariage d'Antoine de Loménie (que je ne vois pas dans le *Nobiliaire* du Limousin par Nadaud), nous pourrions peut être arriver à une possibilité, surtout si notre collaborateur explique pourquoi il dit Catherine de Villard, d'origine périgourdine.

SAINT-SAUD.

—

Le plus ancien écusson connu (LXX; LXXI, 81). — Je crois que le comte Pasini-Frassoni répond à cette question dans le numéro du 20 juillet de la *Rivista Araldica*. La compétence du savant directeur de cette revue spéciale, consacrée à toutes les questions qui relèvent de l'héraldique, sa situation de président du *Collegio Araldico di Roma* lui donnent en ces matières une compétence spéciale, et il serait difficile de suivre un maître plus éclairé, et, disons-le aussi, car personne de ses amis ne me contredira, plus charmant.

Résumons et amplifions ce qu'il dit à ce sujet :

L'église actuelle de Saint-Chrysogone, à Rome, remonte à l'année 1127 ainsi qu'il appert d'une inscription qui s'y trouve et rappelle cette fondation. Mais nous savons par le *Liber Pontificalis* que Grégoire III en 757 avait construit sur le même lieu une église de saint Chrysogone. Elle fut donc détruite, quand on voulut édifier le monument actuel, mais il lui arriva ce qui se voit ordinairement dans les églises romaines. Le sol de la ville a une tendance continuelle à s'exhausser par l'apport des déblais, aussi la reconstruction ne se fait jamais au niveau primitif, mais au niveau des rues, qui est plus ou moins élevé sur le sol antique suivant les localités. J'en citerai seulement deux exemples faciles à vérifier. Le pape Pascal Ier (817-824) ayant trouvé l'ancienne église de la Sainte ruinée, la reconstruisit. Alors, on éleva son niveau et maintenant nous avons deux églises superposées : celle inférieure ayant été déblayée quand le Card. Rampolla fit faire la riche crypte de la sainte. L'église de Saint-Clément est encore plus connue, et sa restauration par Pascal II se fit à une certaine hauteur du pavé de l'église précédente qui fut ensevelie avec toutes ses peintures. Retrouvée au milieu du XIXe siècle, et complètement dégagée, cette église, maintenant souterraine, nous a conservé des fresques des IXe et Xe siècles dont l'importance historique n'a pas d'égale.

Ainsi en est-il arrivé pour l'église de Saint-Chrysogone, qui fut édifiée sur l'église primitive. On a, au commencement du XXe siècle fouillé cette église souterraine, et on y a trouvé des sarcophages, des restes de peintures qui peuvent donner une idée de l'ornementation du temple sous Grégoire III et les papes qui l'ont suivi. Or dans une petite chapelle de cette église primitive on a découvert sur un pilastre un écusson, fait en forme de bouclier. Il est écartelé d'argent et de gueule, et dans les deux quartiers supérieurs, on voit une épée en pal la pointe en bas, d'argent dans le quartier de gueule et de gueule dans le quartier d'argent. Les deux quartiers inférieurs n'ont pas d'emblèmes.

L'écusson se comporte sur un fond gris délimité par une bande jaune entre deux lignes verdâtres. De légers ornements de même nuance mais de bon goût, termi-

nent en deux endroits la bande extérieure.

Monsieur le comte Pasini-Frassoni commence d'abord par dire que cet écusson, qui faisait partie, avec deux autres, de l'église primitive, a été peint avant l'année 1127, date de la construction de la nouvelle église sur les déblais de l'ancienne. Mais cela ne lui suffisait pas. Il voulait identifier cet écusson. Je ne le suivrai pas dans les éliminations successives et les doctes déductions qu'il rassemble. La peinture doit, d'après les archéologues, être classée entre le milieu du xe siècle et le milieu du siècle suivant. C'est déjà une indication. Or parmi toutes les familles italiennes qui ont un écusson similaire, je ne dis pas identique, car il a pu survenir des variations, les Epiphanies de Bénévent portent écartelé d'argent et de gueule. A cette famille appartenait Didier, abbé du Mont Cassin, qui fut cardinal de Sainte-Cécile, puis Pape sous le nom de Victor III (1086-1087).

La démonstration de M. Pasini-Frassoni est assez longue, on me permettra, par amour de la brièveté, de la passer sous silence. Encore un détail, et je finis.

Dans cet écusson, les deux quartiers du dessus sont chargés d'une épée en pal, la pointe en bas. Il se pourrait fort bien que cet emblème désignât un des membres de la famille Epiphanie qui aurait été honoré de la dignité de *Proto Spatharius*, ou première épée de l'Eglise romaine. Et ilne faut pas s'étonner de ce que le pape Victor III ait été un des bienfaiteurs de cette église de Saint-Chrysogone, raison pour laquelle les moines auraient peint ses armoiries sur un des piliers de cette église. Celle-ci était propriété des moines bénédictins et l'abbé Didier appartenait à cet ordre célèbre. Il n'y a donc rien d'étonnant que lui ou les siens eussent laissé à cette église des témoignages de leur munificence, et la présence de cet écusson serait toute naturelle.

En tout cas, cet écusson est antérieur à l'an 1100 et très probablement appartient à la dernière moitié du ixe siècle.

Je serais bien aise de savoir si l'opinion de M. le comte Pasini Frassoni est exacte, et si vraiment on ne trouve pas d'écussons antérieurs à cette date. L'affirmation du comte semble m'être un garant que les recherches seront vaines et qu'il répond adéquatement à la question posée dans l'*Intermédiaire.*

Dr A. B.

—

Titre de duc de Lorraine (LXX, 143, 210). — Je relève une erreur qui a échappé à l'auteur de l'article signé Uzureau et que voici.

Je lis en effet :

« Charles III eut pour fils François de Lorraine. François de Lorraine eut pour fils Nic. Franc de Lorraine. Nic. Franc. de Lorraine eut pour fils Charles IV, duc de Lorraine.

Charles IV eut un fils, *Léopold Joseph, duc de Lorraine* ».

Non — Charles IV, devenu duc de Lorraine par son mariage avec sa cousine germaine Nicole (fille de Henri II, duc de Lorraine), héritière légitime du duché, n'eut pas d'enfant de cette union.

Il faut remonter à Charles III, duc de Lorraine, qui, outre Henri II, duc de Lorraine, eut un second fils, François, comte de Vaudémont, qui eut lui-même, outre Charles IV, duc de Lorraine, un second fils, *Nicolas-François*, cardinal de Lorraine, qui, n'étant pas dans les ordres, rendit son chapeau pour épouser sa cousine germaine, Claude, sœur de la duchesse Nicole.

Nicolas-François ne régna pas, mais il eut pour fils Charles V, duc de Lorraine, le Vainqueur des turcs, dépossédé par Louis XIV.

Marié à la sœur de l'Empereur, veuve de Jean Sobieski, roi de Pologne, dite « la Reine Duchesse » il eut pour fils Léopold Ier, duc de Lorraine, remis en possession de ses Etats par le traité de Pryswick 1697.

D'Elisabeth Charlotte d'Orléans, il eut François III, duc de Lorraine, marié à Marie-Thérèse d'Autriche,(empereur sous le nom de François Ier), dont il eut Léopold II, Empereur, frère de Marie-Antoinette ;

La suite est exacte :

François II, Empereur.

François-Charles, archiduc.

François-Joseph, empereur actuel.

Comte L. Beaupré.

—

Dieu et mon droit (LXXI, 7, 82). — Cette devise, en tant que française, ne figure pas parmi les quinze ou seize cents

devises reproduites par le vicomte de Magny, dans sa *Science du Blason*. J'avoue, du reste, humblement, ne pas en comprendre le sens : comment Dieu peut il être le Droit de quelqu'un ?

La devise très connue, qui est (bien qu'en langue française, de même que celle de l'ordre de la Jarretière : *Honi* (sic) *qui mal y pense*) celle de la Couronne d'Angleterre, est et a toujours été : *Dieu* ET *mon droit*, dont la signification s'explique d'elle-même.

V. le superbe dictionnaire héraldique du comte Amédée de Foras, *Le Blason*, Grenoble, 1883, p. 261, et Sir Bernard Burke, *The Book of orders og Knighthood*, Londres, 1858, p. 99 et pl. 28.

PAUL.

—

Le journal « La Situation » (LXXI, 44). — Si l'auteur de cette question ne trouve pas à Paris la collection de « La Situation », qu'il s'adresse à M Hvass, avocat à la Cour d'appel de Copenhague.

M. Hvass est un érudit qui étudie spécialement en ce moment la période allant de la guerre des duchés à 1870.

Il prépare la publication de la correspondance d'un comte Knuth qui fut ministre des Affaires étrangères à cette époque. Dans cette correspondance et dans les papiers politiques du comte Knuth, il est beaucoup question des rapports diplomatiques de la France et du Danemark, et notamment des pourparlers engagés entre les deux pays au sujet de l'envoi d'un général français pour la réorganisation de l'armée danoise.

Si un journal a défendu, en France, les intérêts du Danemark contre la Prusse, de 1867 à 1870, il ne doit pas être inconnu de M. Hvass qui, avec son obligeance habituelle, procurera certainement à M. Guy le renseignement qu'il désire.

MARGUERITE DURAND.

—

Félix quem faciunt aliena pericula cautum (T. G., 339). — Notre journal publie quelquefois, mais trop rarement, des réponses très documentées de notre collaborateur Ed. Bensly qui favorise aussi de ses études notre confrère anglais *Notes and queries*, ce qui est bien naturel.

Nous lui serions pourtant reconnaissants s'il voulait bien nous communiquer aussi celles de ces réponses qui sont d'intérêt général.

Dernièrement, par exemple, il traitait dans le journal anglais une question qui depuis plus de trente ans est à l'ordre du jour dans l'*Intermédiaire* : Quel est l'auteur de la célèbre maxime :

Felix quem faciunt aliena pericula cautum

qui figure pour la première fois dans notre vol. XI, et n'a pas encore été résolue.

Mais il manie trop bien la langue française pour que je me hasarde à traduire moi-même cet article.

OLD POT.

—

Une « Ténébreuse Affaire » de Balzac (XXVIII; XXIX; XXX; LXIX). — Consulter aussi : *La police et les chouans* de notre collaborateur, M. Ernest Daudet. Paris, Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

D.

—

Arpète (LXX, 97). — « Arpète » et mieux « arpette » est un mot d'un usage assez fréquent dans les classes populaires et qui n'a pas plus, je crois, de vingt-cinq à trente ans d'existence. « Arpète ! trente-six degrés au-dessous d'un chien » disaient communément autrefois les ouvriers pour manifester leur mécontentement à un apprenti.

On peut, pour l'étymologie, hasarder le bas langage « arpion », pied, ou encore voir là une déformation du verbe « arpenter », marcher. Le fait est que l'arpette est toujours à arpenter les rues. Il est à noter toutefois que le Champerois a « harpette » signifiant ce qui est mince et frêle et qu'en Rouchi « arpier », c'est remuer, s'agiter ; un « arpiant » est un être vif, remuant. Là serait sans doute la véritable étymologie.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Au masculin, ce terme servait à stigmatiser, dans l'idiome génevois, le jeune polisson qui tire les sonnettes et démolit les becs de gaz. Je le crois d'importation lyonnaise.

Dr VOGT.

—

Feux de joie (LXIX; LXX; LXXI, 86). — C'était un usage très répandu en province, clôturant des réjouissances publiques. Dans ma jeunesse j'en ai vu souvent

dans la vallée de la Romanche. Pour la St-Jean, les montagnes autour de Vizille flamboyaient à la nuit noire, chaque ferme, chaque hameau avait son feu de oie ou feu de la Saint-Jean.

ARD. D.

—

L'âne de Mahomet (LXXI, 48). — Il y a dans la *Légende des Siècles* (1re série) le quatrain suivant :

Le Divin Mahomet enfourchait tour à tour
Son mulet Daïdol et son âne Yafour.
Car le sage lui-même a, selon l'occurrence,
Son jour d'entêtement et son jour d'ignorance.

Mais c'est tout ce que je sais de l'âne du prophète ; et, comme je doute qu'il en soit parlé dans le Koran, j'ignore où Victor Hugo a trouvé le nom de cet illustre quadrupède.

M. S. K.

* * *

Voici, pour être agréable, à l'*Intermédiaire*, d'après un livre publié à Liège vers la fin du XVIIIe siècle (*Faits et Dits mémorables de l'Histoire Moderne*) le nom et la description de l'âne ou plutôt du cheval de Mahomet, description faite par la bouche même du Prophète et rapportée par un docteur Musulman, ami intime du Prophète. C'est ainsi qu'il s'exprime :

En même temps, l'ange Gabriel me prit par la main ; il me fit lever, et m'ayant fait monter à cheval sur la jument appelée *Al-Borak*, il la conduisit lui-même par la bride. Avant que de passer outre, continue le Prophète de Dieu, il faut que vous sachiez que cet animal ne ressemble en aucune manière à pas un de nos animaux. Il est plus grand qu'un âne et plus petit qu'un mulet. Il est blanc ; il a une face humaine et des mâchoires de cheval. La crinière de son cou est de fines perles, tissue de Marguerites et d'Hyacinthes, et brodée de lumiere.

Suit encore une assez longue description du cou, des oreilles, des yeux, des tempes, du poitrail, de la queue qui « est cousue d'émeraudes. » Puis :

Il a deux ailes comme celles d'un aigle, grandes comme le contour d'un grand bassin, tissues de perles, parsemées de pierres précieuses. Il exhale de ses flancs une odeur agréable de musc et de saffran. Il a une âme telle que sont les âmes humaines. Il entend et comprend ce qu'on lui dit, mais il ne peut parler ni répondre... Quand je posai ma main sur cette jument, elle se mit à ruer comme un cheval fougueux. Gabriel lui cria : tiens-toi de repos, holà, ô Borak ; n'as-tu pas de respect en la présence de Mahomet ?...

JULIETTE CH. A. C.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

Voix d'outre-tombe

Si un homme humiliait un autre homme comme la Prusse le fait pour l'Autriche, on dénoncerait cet homme à la société protectrice des animaux. La Prusse a commandé à l'Autriche de se taire, quand elle volait au roi de Hanovre sa couronne, et l'Autriche s'est tue. L'Autriche s'était aplatie comme une punaise après Sadowa. La Prusse a exigé que l'Autriche vînt avec elle, quand elle a dépouillé le petit roi de Danemark de deux de ses duchés, et l'Autriche a obéi. Aujourd'hui, la Prusse fait la triple alliance, où elle attelle l'Autriche à l'Italie, son ennemie historique, et l'Autriche obéit, l'oreille basse. Si, demain, Bismarck jetait son mouchoir dans les rues de Vienne en disant à l'empereur d'Autriche : « Rapporte ! » le Hapsbourg, toujours docile, obéirait. » — SKOBELEFF, *Un dîner chez Gambetta.*

Un mot de Bismarck

Après 1866, a raconté jadis M. Lavisse un diplomate français fut chargé de sonder M. de Bismarck sur un projet de désarmement partiel qu'on voulait tenter de lui faire agréer. M. de Bismarck lui dit dans son rude langage : « Il vaut mieux que nous parlions d'autre chose. Je n'entends pas ce que vous voulez dire en France par désarmement. Nous autres, nous venons au monde avec une tunique ; me proposer de désarmer, c'est donc me proposer d'aller tout nu dans les rues de Berlin » .

—

Nécrologie

Un de nos plus distingués collaborateurs, le vicomte Alfred de la Barre de Nanteuil Le Flô, vient de mourir pour la défense de la patrie. Ancien officier de marine il avait repris du service et sollicité son envoi sur le front : il fut frappé mortellement au milieu de ses fusiliers marins à la défense de Dixmude.

Notre cher et regretté collaborateur avait de qui tenir : il était le petit-fils du général Le Flô.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-28 février 1915

N° 1413

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Le sultan de Joséphine. — L'*Amateur d'autographes* (oct.-nov.-décembre 1914) est autorisé par M. Robert de Flers à publier un curieux document : c'est un billet de Joséphine, non daté et non signé.

Il semble postérieur à la Convention. A cette époque Joséphine, qui n'était pas encore remariée, était libre de son temps et de son cœur, et l'on sait avec quelle sérénité elle occupait l'un et l'autre.

Mon sultan est venue me voir bien après que vous avez été partie et m'a jeter le mouchoir pour aujourd'hui et en conséquence m'a demandé à dîner. Comme un tête à tête comme celui-là ne doit pas être interrompu je vous prie de remettre à demain à venir dîner avec moi. J'ai remis votre mémoire et on ma promis beaucoup.

Si vous voulez j'irai vous prendre à dix heures et nous ferons quelques courses ensembles.

A-dieu mademoiselle, croyez à ma tendre amitié.

Ce mardy matin.

Quelle pouvait être sa correspondante ? Il serait au moins aussi intéressant de savoir quel pouvait être l'heureux sultan.

M.

On ne dira plus « bâbord » et « tribord ». — Un décret vient de supprimer les antiques désignations de la gauche et de la droite d'un navire. Ce décret est ainsi conçu :

A bord des navires de commerce, les commandements à la barre sont donnés à l'aide des mots « droite » et « gauche » correspondant au sens sur lequel doit venir le navire marchant en avant.

L'emploi pour ces commandements des mots « tribord » et « bâbord » est et demeure interdit.

Un rapport adressé au président de la République donne les motifs de cette suppression. En voici le texte.

Par une instruction ministérielle du 24 juillet 1884, les termes « à droite », « à gauche », concernant les commandements à la barre, ont été rendus réglementaires, à bord des navires de guerre, dans le but d'éviter les confusions qu'avait entraînées jusque-là l'emploi des mots « tribord » et « bâbord », dont la désinence est la même.

Sur les navires de commerce, les appellations « tribord » « bâbord », prescrites par le décret du 2 septembre 1874, continuent d'être usitées dans les commandements relatifs aux manœuvres du gouvernail.

Les raisons qui ont dicté l'instruction du 24 juillet 1884 intéressent la sécurité de tout navire, qu'il appartienne à la marine de guerre ou à la marine de commerce. Aussi bien les inscrits maritimes appelés à naviguer dans l'une et l'autre marine doivent-ils recevoir la même instruction professionnelle, en ce qui concerne la manœuvre des bâtiments.

De quand datent ces expressions ?

V.

Rois excommuniés. — Si Guillaume II n'est pas encore excommunié, malgré ses meurtres de cathédrales et de ministres des religions, il n'est pas sans intérêt, à titre documentaire et sans qu'il soit

dans ma pensée d'ouvrir une polémique sur cette question, d'établir la liste des souverains et chefs d'Etat frappés par l'autorité religieuse.

Je peux citer :

Henri IV, roi des Romains, empereur d'Allemagne, frappé par Grégoire VII.

Frédéric II, empereur d'Allemagne, par Innocent IV.

Philippe-le-Bel, par Boniface VIII.

Louis XII, par Jules II

Henri III, par Sixte V.

Henri IV, par Grégoire XII.

Napoléon, par Pie VII.

A nos aimables confrères de vouloir bien en compléter la liste.

Robert Géral.

—

La convocation de la Mobile en 1870. — Je voudrais bien savoir si la convocation de la Mobile, en août 1870, a eu égard à l'exemption de fils aîné de veuve. Mes souvenirs, assez précis sur ce point, me disent qu'il n'en a pas été tenu compte, et qu'on a appelé toute la classe. Mais on me cite l'exemple d'un fils unique de veuve, réformé de ce chef avant la guerre, et qui, âgé de vingt-trois ans en 1870, ne serait parti dans la Mobile que sur sa demande. Benedicte.

—

Un candidat au trône de Hongrie. — Sur une liste des principaux comédiens de Paris, les plus en renom il y a une trentaine d'années, se trouve indiquée la profession qu'exerçait chacun avant d'entrer au théâtre ; — au nom de *Montbars* on lit cette curieuse mention « prétendant au trône de Hongrie ».

On demande des explications sur cette singulière prétention, et si le comédien n'a pas laissé de descendant en mesure de renouveler prochainement la canditure.

L. Grasilier.

—

Brillat-Savarin et la Prise de la Bastille. — Brillat-Savarin, l'auteur de la *Physiologie du goût*, étant membre de l'Assemblée Constituante, adressa à ses commettants un *Récit de la Prise de la Bastille* qui fut imprimé et que ne possède pas la Bibliothèque Nationale.

Un confrère connaîtrait-il cette publication de quelques pages et pourrait on la procurer ou la faire copier ?

A. Callet.

Duc de Choiseul — Comptes de sa maison. — Dans des comptes inédits du ministre Choiseul, je trouve le nom d'un M. Dalenne, auquel le duc fait l'envoi d'un « panier » de 150 bouteilles de bon vin. Quel est ce personnage ? Serait-ce celui qui figure dans une chanson de Beaumarchais :

Ferme sur les jarrets,
Des reins à la Dalène...

au sujet duquel une question a été posée sous la signature A. F. dans l'*Intermédiaire*, en 1879, col. 264, — sans recevoir de réponse ?

Dans ces mêmes comptes des dépenses de Choiseul sont indiqués deux achats faits par le duc en 1766, l'un du *fief du Chesne*, l'autre d'une maison que lui vend M. de Chaumont.

Je serais très reconnaissant à ceux de nos intermédiairistes qui pourraient me renseigner sur ce fief et son vendeur, — et sur la personne de ce de Chaumont, ainsi que sur sa maison.

René Villès.

—

Mariage du neveu de Duquesne. — Quelqu'un pourrait-il me dire le lieu et la date exacte (vers 1689) du mariage d'Abraham Duquesne-Guiton (neveu du Grand Duquesne), capitaine des vaisseaux du Roy, avec Marie de Nivet ? Quels étaient les père et mère de cette Marie de Nivet qui dut mourir vers 1690 ou 1691, car, en 1692, Abraham Duquesne épousa en secondes noces, à la Rochelle, Marie Marguerite Nicolas de Voutron ?

Henry Venant.

—

Le peintre Lavoine. — Quelque collègue intermédiairiste pourrait-il me donner quelques indications biographiques sur un peintre du XVIIIe siècle, nommé Lavoine, dont je possède un portrait au pastel ? P. B.

—

Armoiries épiscopales à déterminer : quatre cotices — *D'argent à quatre cotices de gueules.* Ecu ovale, couronne de marquis, mître et crosse tournée en dedans posées en sautoir. Geo Filh.

—

Fer de reliure à déterminer E. R. N. O. S. Y. H. — Je possède « l'Ecclesiaste », suivi du livre de la sa-

gesse, à Paris, chez Desprez, 1688, petit in-8°, cet ouvrage est relié en veau, ses plats sont ornés d'un fer armorié que je désirerais identifier.

« *de... au sautoir de . chargé de cinq billettes de...* »

timbre ; un casque à cinq grilles accompagné de ses lambrequins.

Aux quatre coins des plats et cinq fois répété au dos se trouve un monogramme assez compliqué dans lequel on peut lire les lettres suivantes :

E.R.N.O.S.Y.H. N'ayant pas plus sous la main l'ouvrage de M. Aglaüs Bouvenne que celui de Guigard, je me vois forcé de recourir aux intermédiairistes.

R. DE R.

—

L'ordre des chevaliers des Saints-Sébastien et Guillaume. — Après avoir inutilement cherché dans plusieurs ouvrages des renseignements sur cet ordre, je viens faire appel aux lumières des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour avoir quelques informations. Qui accorde cette décoration et quels sont les titres requis pour l'obtenir ? Ce n'est pas l'ambition de me faire décorer qui me guide mais le simple désir de m'instruire.

ARCH. CAP.

—

Une épitaphe mémorable. — Au commencement du mois de juillet 1911, avaient lieu, à Santeuil (Seine-et-Oise), les obsèques de mon très regretté ami Antonin Bergougnan, rédacteur au *Temps*, et j'étais venu de Paris avec beaucoup d'autres de nos confrères, pour lui rendre les derniers devoirs.

Au retour, l'un de mes compagnons m'apprit qu'il existait dans l'Eglise de Santeuil, privée de desservant à cette époque-là, une pierre tombale portant une épitaphe latine dont il inscrivit sur mon carnet le texte, comme il l'avait retenu de mémoire :

Quisquis ades,
Morte cedes ;
Sta, respice, plora.

Sum quod eris :
Modicum ceneris ;
Pro me, precor, ora.

L'idée et le sentiment exprimés dans ces deux tercets me parurent tout de suite d'une grande beauté, mais étonné que, au lieu que les six vers fussent chacun de six syllabes ou de quatre, il y en eût, sans aucune symétrie, dans le premier tercet, deux de quatre, et dans le second tercet deux de six, j'écrivis au curé doyen du canton, afin de le prier de vouloir bien me communiquer le texte exact. Or, quoique ma lettre fût conçue dans les termes les plus courtois et même les plus respectueux, j'eus la déception de n'en recevoir aucune.

Depuis, je me suis avisé que le confrère, qui avait transcrit les deux tercets sur mon carnet, avait pu omettre dans l'épitaphe quelque chose et que cette omission, sans altérer le sens, altérait la mesure de trois vers. Je reconstituai ainsi l'épitaphe pour la satisfaction de mon oreille :

O tu, quisquis ades,
Olim, morte cedes ;
Sta, respice, plora.

Ego sum quod eris
Modicum Ceneris ;
Pro me, precor, ora.

Donc six vers ayant chacun six syllabes. Et j'en fis cette traduction :

O toi, qui que tu sois, venant ici,
Un jour tu décèderas ;
Arrête-toi, considère, pleure.

Moi, je suis ce que tu seras :
Un petit tas de cendres ;
Pour moi, je t'en conjure, prie.

Quoi qu'il en soit, je serais reconnaissant à qui pourrait préciser le texte véritable de l'épitaphe, et m'apprendre, en outre, si, par hasard, ce ne serait pas celle d'un des deux frères de Santeuil, probablement originaires de la bourgade de Santeuil, comme leur nom l'indique, et qui ont marqué, l'un et l'autre, au XVIIe siècle, comme auteurs d'hymnes sacrées, rythmées à la vérité, selon la prosodie latine, et non pas rythmées et rimées, à la façon du *Stabat* de Jacopone de Todi et de la dite épitaphe.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Iconographie de Robelin, etc...— Pourrait-on nous indiquer des portraits, gravés ou autres, de : 1° Jacques Robelin, architecte du Roi et de la Maison de Sourdis, à Paris, 1605-1677 ; 2° de son fils Jacques, également architecte, 1636-

1686 ; 3° d'Antoine Leblond, dit de la Tour, peintre, mort en 1706 ; 4° du fils de ce dernier, Marc Antoine, également peintre ? QUÆRENS.

—

Une petite énigme bibliographique. Forum Ségusianorum (LXX, 98). — Jules César, au livre VII du *De Bello gallico*, ch. 75 indique, comme peuples «clients» du puissant peuple Eduen, outre les Ambivareti, les Segusiavi et les Aulerci Brannovices. Là me semble être la clef de l'énigme ; reste à trouver la bonne serrure où la faire entrer ; je ne prétends pas y être arrivé. Voici ce que je puis entrevoir. Localiser sur la carte ces peuples gaulois nommés par César est souvent malaisé. Les Aulerques Brannovices embarrassent fort les érudits contemporains. Tantôt on les loge dans la Bresse, tantôt près de Semur, dans le Brionnais, tantôt le long de la Loire, dans le département de la Nièvre. En 1719, on devait encore bien moins savoir à quoi s'en tenir. L'érudit local J. B. Silvius (n'est-ce pas la traduction de Dubois ?) et son imprimeur (s'il n'était l'imprimeur lui même), n'a-t-il pu, vu le voisinage des deux noms de peuples dans le texte de César, les supposer tout voisins, et faire remonter à tous deux le passé de sa petite ville ? Il faut lire, cela me semble certain : « typis Brannovicensibus ». Mais s'agit-il de Feurs en Forez, et a-t-on pu faire descendre jusque là les Aulerques ? L'absence d'imprimerie à la date voulue semble induire à chercher ailleurs. Y en avait-il une à Fours, situé près de Decize, dans la région même où certains logent les Aulerques Brannovices ? On a aussi bien pu faire remonter jusque là les Ségusiens, ou Ségusiaves, que faire descendre les autres. Ou quelque autre localité plus importante de la même région, même sans que son nom y prêtât, n'a-t-elle pu être l'objet d'une identification semblable ? Il y a tant de fantaisie dans ces prétentions historiques locales. En tout cas, j'indique une piste. Je ne suis pas à même de faire plus.

IBÈRE.

—

Le Théâtre au camp. — Il pourra paraitre bien futile de s'occuper, à l'heure présente, de pareils sujets, et cependant je ne puis mieux faire pour m'excuser que de rappeler cette anecdote toute récente : des cavaliers français traversaient un village en ruines et chantaient. Quelques rares habitants furent offusqués de la tenue de ces hommes, et allèrent s'en plaindre au général qui répondit :

Un soldat français n'a pas à pleurer sur des ruines. Son devoir est de les venger. Ces hommes qui passent en chantant, sont prêts ce soir, demain peut-être, à sacrifier leur vie. Sachez donc qu'un soldat ne va pas au combat en pleurant, mais qu'il marche à la victoire en chantant.

Tout récemment les Anglais ont envoyé sur leur front une troupe d'artistes dramatiques et lyriques, afin d'aider à chasser le « cafard » des combattants. Les marins anglais internés en Hollande s'amusent à jouer la comédie pour se distraire. Ces exemples ne sont pas nouveaux. Les soldats de Napoléon jouèrent la comédie dans cette misérable île de Cabrera où ils mouraient littéralement de faim. On joua la comédie dans les ruines de Moscou fumant encore. La Crimée vit le théâtre des zouaves. Je serais donc obligé si pour renouer la tradition qui remonte à la troupe de Favart suivant les soldats de Maurice de Saxe, si quelques-uns de nos collaborateurs voulaient bien me signaler les tentatives de ce genre tentées en ce moment dans nos lignes.

HENRY LYONNET.

—

Antal. — Que signifie exactement le mot que je trouve employé comme une mesure de liquide au XVIIIe siècle, sous la double forme *antal* et *antail*.

Il s'agit de fûts contenant du vin de Bourgogne. En connaît-on d'autres exemples et est-il encore usité en Bourgogne ? RENÉ VILLÈS.

—

Tringlots. — D'où vient cette expression donnée aux soldats du *Train des Equipages*, corps dont le rôle est actuellement tout autre que jadis ? Les gens les mieux servent actuellement dans les *Tringlots*, alors que jadis ..

Tout se transforme dans la guerre actuelle. LA COUSSIÈRE.

Ah ! misère en Frusse ! — Quelle est l'origine de cette locution qui, toujours

exprimée banalement et avec une simplicité naturelle, semble refléter une inspiration plaintive ? L. CAPET.

—

De quelle époque date le plus ancien chèque ? — En ces temps de papier-monnaie à outrance, la question pourra peut-être ne point sembler superflue. Or voici, précisément, que nous lisons dans *La Perseveranza* milanaise un article où il est dit que l'Institut des Banquiers de Londres est entré en possession du plus vieux des chèques anglais — et, par suite, du monde, puisque le chèque est une invention britannique. Ce document est ainsi libellé :

Sir Thomas Wowles ; Je désire que vous payiez à Sir Samuel Howard, à l'ordre et contre reçu, la somme de neuf livres sterling, treize shillings et six *pence*, et que vous la passiez en compte. De votre serviteur : *Edmond Warciupp* — 14 août 1675. — Pour sir Thomas Wowles, orfèvre, en sa boutique, entre les deux portes du Temple, *Fleetstreet*.

Au dos, on lit :

Reçu en totalité (*in full*) sur ce billet la somme de neuf livres sterling, treize shillings et six *pence* : *Samuel Howard*.

D'après le fac simile de cette curieuse pièce, que reproduit *La Perseveranza*, son état de conservation serait excellent, à part quelques dentelures de la tranche. L'encre, jaunie, est parfaitement lisible. Si l'on se reporte au livre de Halton Price : *The Marygold by Temple* — histoire de la maison de banque Child and C° — on y trouvera d'intéressants renseignements sur l'origine des chèques. D'après un autre ouvrage du même auteur : *Handbook of London Bankers*, ce serait Francis Child qui aurait été le premier membre de cette firme, en 1656. Mais, à cette date, elle ne s'occupait encore que d'orfèvrerie. Et Thomas Wowles était, précisément, l'un des orfèvres les plus connus de l'époque de Charles II, où sa boutique, à l'enseigne du Lion noir, le vit shérif de Londres, en l'an 1686. Quant aux carnets de chèques, ce n'est guère que vers 1770 que l'on commença de s'en servir. Et c'est bien plus tard encore que l'on songea à munir les chèques de formules imprimées... Quelqu'un connaitrait-il un chèque plus ancien que celui ici signalé ? CAMILLE PITOLLET.

M. Maurice Mæterlinck. — M. Maurice *Mæterlinck* au cours d'un admirable article dans le *Figaro*, intitulé l'Héroïsme, écrit :

C'était une si grave épreuve qu'on n'aurait pas, avant cette guerre, osé l'envisager. L'avenir de l'humanité s'y trouvait en question ; et la magnifique réponse qui nous vient de toutes parts nous rassure pleinement sur l'issue d'autres luttes plus formidables qui, sans doute nous attendent, quand il ne s'agira plus de combattre nos semblables, mais d'affronter les forces plus cruelles et plus puissantes des grands ennemis mystérieux que la nature tient en réserve contre nous.

A quoi fait allusion le grand écrivain ?

Dr L.

—

La Pierre du Rhin. — Il est une légende qui dit que l'Allemagne doit subir de grandes catastrophes chaque fois que cette pierre apparaît hors de l'eau ; les riverains l'ont-ils vue ainsi en 1913 ou 1914 ?

Quels livres parlent de cette légende ? En quel endroit du Rhin se trouve cette pierre ?

ROBERT GERAL.

—

Absinthe. — L'absinthe est interdite. Espérons que ce n'est qu'un commencement et que l'alcoolisme va être combattu sous toutes ses espèces. Mais là, n'est pas ma question. Je demande :

A quelle époque a-t-on commencé à consommer de l'absinthe comme boisson ?

Où rencontre-t-on le mot absinthe — en tant que boisson — pour la première fois ? Dr L.

—

Les tiroirs. — L'usage des tiroirs dans le mobilier ou dans des placards est-il antérieur au XVIe siècle ? On en trouve fréquemment dans les « cabinets » de cette époque, mais il ne semble pas qu'il en soit fait mention antérieurement.

Au moyen-âge, le mot tiroir s'appliquait seulement aux lanières attachées aux fermoirs de livres, et je ne crois pas qu'il ait sa signification dans la langue latine, car on le traduit par une périphrase. E. F.

Réponses

—

Charlemagne était-il allemand? (LXXI,7.51).— Nous pouvons répondre en toute certitude par la négation, à moins de faire de tous nos peuples occidentaux des allemands. Ne descendent-ils pas tous de populations de race indo-germanique?

Allemands les Anglais qui descendent entre autres des Angles et des Saxons.

Allemands, les Espagnols dont le pays fut peuplé par des Celtes et des Wisigoths.

Allemands les Portugais dont la nation doit sa naissance à des Normands, race germanique.

Allemands les Français qui comptent parmi leurs ancêtres des Celtes et des Aquitains, puis des Burgondes, des Wisigoths et des Francs. Qui donc pourrait échapper à l'emprise de la Germania? Ce ne seraient certainement pas les pays scandinaves, ni même la Belgique ou la Hollande. L'Italie elle-même ne serait pas sûre d'y échapper, étant donné que certains Ostrogoths y fondèrent un empire assez puissant.

Pour en revenir à Charlemagne, il était certainement de race germanique, c'était un Franc et même un Franc d'Austrasie. Cela suffit-il pour en faire un Allemand? Nous ne le croyons pas.

Il ne faudrait pas oublier, en effet, que lorsque Charlemagne naquit, il y avait déjà près de trois siècles que les Francs s'étaient établis en Gaule et qu'ils avaient déjà subi assez fortement l'influence de la civilisation latine.

Notons, de plus, que Charlemagne fut le véritable champion du monde latin contre le monde germanique qu'il combattit et qu'il chercha à soumettre pendant ses trente années de campagnes contre les Saxons.

Rappelons-nous enfin que si Charlemagne aimait à résider à Aix-la-Chapelle, ce domaine paternel n'était pas situé en Germanie, qui, elle, ne commençait que de l'autre côté du Rhin.

G. La Brèche.

*
* *

M. Hyrvoix de Landole écrit :

Charlemagne était certainement un Frank, de race germanique, de langue allemande, s'habillant à la mode germanique; il faisait sa résidence habituelle à Aix-la-Chapelle (Aachen) et en d'autres villes allemandes ».

Voilà bien des précisions; sont-elles exactes? Sur quelle autorité ethnologique, sur quels documents se fonde-t-il pour considérer les Francs comme Germains? Ils ne constituaient pourtant point une peuplade égarée du fumier vandale.

Par César et par Strabon, on sait qu'au temps de la conquête, la Gaule s'étendait jusqu'au Rhin. D'où venaient donc les Francs établis dans la Gaule belgique dès le IVe siècle? Les uns, les Saliens occupent la marge entre la mer et l'Escaut ; les autres, les Ripuaires, entre l'Escaut et la Meuse ou le Rhin. Aujourd'hui même, le pays wallon reste, en dépit de cartes ethnographiques tendancieuses, une contrée celte. Le nom le proclame autant que la langue.

Les Maires du Palais mérovingien, les ancêtres de Charlemagne étaient fixés aux environs de Liège, à Landen, à Hernstal, à Pepinster, près d'Aix-la-Chapelle. Cela suffit à expliquer le goût de Charlemagne pour cette *Aquæ Grani* dont il fera sa capitale. Or, Aix, ancienne colonie romaine, était en Gaule; c'est probablement là que le futur grand homme, né, dit-on, à Gand, s'éleva à la culture latine. N'oublions point que Charlemagne créa cette fameuse Ecole du Palais d'où sortira la Scholastique.

Ce qui me paraît avoir égaré certains historiens anciens — en qui les modernes ont vu Panurge — c'est la confusion entre civilisé, ou gallo-romain, et chrétien : ils se sont brouillés dans les dates. Si les Francs eussent été aussi boches qu'on l'a dit, ils n'eussent point pris si vite le nouveau culte que Clovis, guerroyant contre les Alemani, fondateur de Francfort et formateur de la Franconie, leur apporta, et que Charlemagne justement leur fit entrer dans la « caboche » à coup de massue.

En réalité, la colonisation julienne renforcée de celle de Trajan avait déjà romanisé les gardes des frontières gauloises. Comme partout ailleurs, suivant la juste remarque de Bossuet, la latinité fut l'assise et non le chapiteau de la catholicité.

Possible qu'un pape, qu'un Conti (fût-il prénommé Lothaire), que Innocent III, au début du XIIIe siècle, 500 ans après l'apparition des Pépin dans l'histoire, ait

qualifié de Germain le Grand Empereur d'Occident. Sa parole n'est point d'évangile ; son rapport, infaillible. Au surplus, on sait que l'Eglise, si clémente au généreux Pépin et à son fils, ne pardonna jamais à Charles Martel d'avoir « mobilisé » les biens ecclésiastiques pour cette victoire de Poitiers qui sauvait la civilisation et l'Eglise.

L'Allemagne des Alemani n'a point, que je sache, revendiqué pour sien, Clovis ni le bon roi Dagobert. De quel droit revendiquerait-elle pour sienne la famille wallonne des Pépin ?

ELOI PÉPIN.

—

Le vieux Dieu allemand (LXXI, 3, 99). — Selon nous, il ne s'agit pas d'Odin, c'est-à dire du « Vieux Dieu » de la race germanique, mais bien du Dieu des chrétiens.

C'est par suite d'une traduction trop littérale et, du reste, très fantaisiste, de *Unser alter Gott* — car le mot *allemana* n'y est pas — qu'on est arrivé, volontairement peut-être, à l'expression pedantesque de *notre Vieux Dieu allemand*.

Unser alter Gott signifie tout simplement *Dieu de nos pères*. C'est un germanisme pour un gallicisme. *Unser alter Gott*, alors surtout qu'il n'y a aucune nationalité attribuée à la divinité, ne constitue pas davantage une allusion au dieu Odin adoré par les anciens Germains, que *Dieu de nos pères* ne comporte une allusion au dieu adoré par les anciens Gaulois.

QUÆRENS.

—

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc de Triomphe, à Paris ? (LXX, 142, 192 ; LXXI, 15). — On lit dans *La Vérité sur le siège de Bitche*, par le capitaine Mondelli, adjoint au commandant de la place (Berger-Levrault, 1900) :

1er mars .. Il me fallut être témoin de la consternation parisienne pour la rentrée des troupes ennemies, de l'Arc de Triomphe à la place de la Concorde, ce que l'état-major avait exigé, comme si notre douleur n'était pas suffisante ! Bien que ce spectacle fût écœurant pour tous les Français, je voulus voir. (1)

On aperçoit des vedettes ennemies sur la place de la Concorde, précédant des pelotons qui fouillent les rues adjacentes aux Champs-Elysées pour protéger les colonnes engagées qui n'avancent qu'avec les plus grandes précautions, les Bavarois toujours en avant-garde. Elles prennent position sur les allées latérales et dans les divers immeubles, Palais de l'Industrie, Cirque d'Eté, etc... Les *cuirassiers blancs* sont sur les trottoirs du Palais de l'Industrie ; les Bavarois occupent la place de la Concorde qui est le *terminus* Les statues, autour de la place, représentant les différentes villes de France — surtout celle de Strasbourg, — sont masquées de crêpes noirs ; les drapeaux placés aux édifices sont également recouverts de crêpes ; quelques maisons sont surmontées de drapeaux noirs.

Toutes les boutiques sont fermées ainsi que les cafés ; on lit sur les devantures : « Fermé pour cause de deuil national ». Il y a très peu de monde sur la place de la Concorde ; personne ne s'arrête, du reste ; on ne fait que passer fiévreusement. J'éprouvais comme un âpre besoin de tout voir, voulant tout consigner dans mes souvenirs. Des gamins préservent les abords des troupes de la curiosité des femmes de mauvais aloi, non seulement ils les huent, mais ils les pourchassent, et leur donnent *la fessée*.

Les gardes nationaux armés sont de l'autre côté du pont (rive gauche), la garde républicaine est placée sur la rive droite, au pied du bâtiment de l'Orangerie ; les esprits sont consternés, mais surexcités ; il ne faudrait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres, et les chassepots faillirent partir tout seuls, lorsqu'on vit un groupe d'officiers allemands traverser le jardin des Tuileries pour aller visiter le Louvre, exigence acceptée, mais inconnue jusque-là. Les gardes nationaux de la rive gauche huèrent ce groupe ; d'aucuns voulaient tirer, sous prétexte qu'on avait promis que la place de la Concorde ne serait pas dépassée. On s'empressa de mettre de grandes toiles sur les grilles donnant sur le quai, pour qu'au retour, les officiers allemands fussent dissimulés.

Le soir, j'y retournai ; nos ennemis avaient plutot l'air morne que conquérant ; un bourgeois alsacien interrogea un Bavarois, qui lui répondit : « Je préférerais être

(1) Il avait, pour la quatrième fois, traversé les lignes allemandes, afin d'intéresser au sort de Bitche le gouvernement provisoire, qui l'avait complétement omise dans l'armistice.

ailleurs qu'ici ». Le lendemain matin, ils repartirent en prenant les mêmes précautions que la veille.

Bien que le narrateur n'en dise mot, et justement de ce qu'il n'en dit mot, on peut conclure que les Allemands ne passèrent pas, du moins officiellement, sous l'Arc de Triomphe. FAGUS.

*
* *

Dans le journal toulonnais *Le Petit Var*, du mardi 26 janvier dernier, le distingué et tout récent bibliothécaire municipal écrit, sous son pseudonyme habituel, aux *Notules brèves* :

Les Allemands passèrent-ils sous l'Arc-de-Triomphe, lorsque le 1er mars 1871, ils entrèrent dans Paris?

La question est simple et comme le fait n'est point un incident banal, il semble a priori très facile d'y répondre par « oui » ou « non » d'autant que quarante-quatre années ne sont pas encore écoulées... — il l'en faut de trente-quatre jours ! — et qu'il existe encore nombre de témoins oculaires de l'événement.

Pourtant, on discute, tout comme il y a quinze ans on discuta et avec quelle passion! sur la couleur de la moustache de Napoléon III !

L'*Intermédiaire des Chercheurs* qui posa la question, a reçu, à ce sujet, de nombreuses communications pour la plupart fort documentées. S'il en résulte très nettement que l'entrée des Allemands à Paris n'eut rien de sommun avec l'entrée triomphale de Napocéon Ier à Berlin, après Iéna, il est à peu près impossible, par contre, d'en tirer la vérité vraie.

Quelques régiments passèrent sous l'Arc-de-Triomphe ; les autres le « contournèrent », dit Samuel Denis dans le tome III de son *Histoire Contemporaine.*

L'Arc-de-Triomphe est barricadé ; il ne sera pas dit que les Allemands auront défilé dessous, écrit le colonel de Ponchalou, témoin oculaire.

Les Allemands n'ont pas défilé en armes sous l'Arc-de-Triomphe, ils n'y sont passés qu'individuellement, dit un autre.

Un quatrième témoin dit que le peloton d'avant-garde avait fait enlever la barricade et que le cortège put défiler librement sous la voûte historique.

Enfin, M. Cottreau dit que les Allemands ne passèrent pas sous l'Arc-de-Triomphe lorsqu'ils entrèrent à Paris, mais qu'ils le traversèrent quand ils en sortirent...

Alors ! concluez !

Comment diable, voulez-vous croire ce que l'on nous raconte sur Louis XIV, Charlemagne, Jules César et Alexandre quand nous ne sommes pas fichus de savoir exactement ce qui s'est passé chez nous il y a moins d'un demi-siècle !

Au fond, que les Allemands soient ou non passés sous l'Arc-de-Triomphe le 1er mars 1871, qu'ils y soient passés avec ou sans armes, tous ou en partie, en arrivant ou en partant... peu nous chaut.

Pour la guerre *1914-15*, la question ne sera pas posée, n'est-ce pas?

GWYNPLAINE.

Gwynplaine, qui est bon littérateur, relira sans doute, après ce petit accès d'humeur, avec profit le passage suivant des *Frontières du cœur*, p. 298. Cela le confirmera dans son aimable scepticisme historique :

Tandis qu'après une solennelle revue passée à Longchamps par le nouvel Empereur, trente mille Allemands, délégués par les armées victorieuses, faisaient à Paris leur entrée, tandis que sous l'Arc-de-Triomphe passaient les drapeaux déployés de l'Allemagne, à l'aigre et sourde musique de ces tambours plats et de ces fifres dont le vieux grand-père était mort, l'Assemblée de Bordeaux votait, avec une sorte de honte précipitée, la ratification des préliminaires de la paix.

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

On lit dans le *Courrier de la Gironde*, 3 mars 1871 :

Vers 10 heures, les derniers dragons, qui fermaient la marche, passaient sous l'Arc de l'Etoile. Quelques gamins seulement les ont accompagnés jusqu'aux portes, en leur prodiguant les huées et même les coups de pierre, la dernière colonne allemande avait détaché et brisé les chaînes qui défendaient l'accès de l'Arc de Triomphe, tandis que leurs officiers brandissaient leur épée nue et que les soldats poussaient de bruyants hourras.

7 mars 1871.

En passant sous l'Arc de Triomphe, chaque colonel faisait caracoler son cheval et agitait son sabre en guise de victoire. Quand tous les régiments furent passés, les ulhans, qui faisaient la haie autour de la place, se retirèrent, accompagnés par les sifflets du peuple, pour former l'arrière-garde.

F. GIRARD.

—

Bismarck et l'annexion de l'Alsace-Lorraine (LXXI, 6). — Les lignes qui suivent, tirées de l'ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la France*

Contemporaine (tome I, p. 99) Combet 5, rue Palatine, Paris, 1903, ne me paraissent pas susceptibles d'apporter un bien grand éclaircissement à la question posée.

Les voici cependant, telles que nous les trouvons dans l'ouvrage cité, de M. Gabriel Hanotaux :

Des déclarations officielles qui avaient suivi l'occupation de Strasbourg et celle de Metz, on pouvait conclure que le vainqueur entendait garder l'Alsace et la Lorraine. Cependant, M. de Bismarck a dit lui-même, à plusieurs reprises, que son opinion n'était pas fixée. Plus tard, dans une conversation qu'il eut avec M. Crispi, il déclare encore que pendant longtemps, même après Sedan, il n'avait pas d'idée arrêtée à proposer au roi et que le moment décide beaucoup dans ces choses là.

Il paraît certain, aujourd'hui, qu'immédiatement après Sedan, M. de Bismarck était d'avis de ne pas faire avancer l'armée et de ne pas assiéger Paris. Il soutenait l'idée que les négociations pour la paix devaient être engagées avec l'Impératrice régente.

M. Gabriel Hanotaux donne, à l'appui de l'opinion exprimée, la citation dans *Bismarck démasqué* p. 253, Cfr. L. Schneider, l'Empereur Guillaume, Souvenirs intimes (tome II, p. 301).

Dr LOMIER.

—

Accent et regard de Guillaume II (LXX, 180 ; LXXI, 54, 105). — Il y a quelque intérêt à rapprocher ce que dit du Kaiser Mme Marguerite Durand, de ce qu'en écrit M. Gabriel Hanotaux dans son *Histoire illustrée de la guerre de 1914*, p. 92 et sq. Les deux portraits présentent de grandes analogies, mais je prie Mme Marguerite Durand de m'excuser si je lui dis franchement que, comme il est assez naturel, l'image du redoutable souverain tracée par l'historien homme d'Etat a une plus grande allure que le portrait plus anecdotique donné par elle. M. Hanotaux appuie un peu plus sur certains côtés plutôt vulgaires de la tenue extérieure et note « une affectation de bonhomie, souvent pénible parce qu'elle ne paraît pas sincère ». Il me semble que notre collaboratrice est plutôt portée à tenir pour de bon aloi la bonhomie parfois joviale de Guillaume II.

Et il n'y aucune incompatibilité entre cette gaîté de l'homme privé et la dureté de l'empereur. Il en était ainsi de Napoléon Ier, de Nicolas 1er et de maints autres simples hommes d'Etat ou de guerre ; c'est le dédoublement très ordinaire de la nature humaine. Tel individu bon, affectueux et juste dans la vie privée, incapable de faire le moindre mal à autrui, « pas même à une mouche », selon une expression banale, sera dans l'exercice de son rôle public implacable, dur, féroce ; voyez maints révolutionnaires et fanatiques. C'est, en vérité, une singulière perversion de l'idée de devoir et qui n'est pas faite pour donner une haute idée de la nature humaine. L'intérêt, l'esprit de parti et de secte, l'orgueil du pouvoir, fait saillir au dehors l'être féroce que, bien avant Taine, Machiavel qui s'y connaissait montre tapi en chacun de nous, et alors nous voyons... ce que nous voyons depuis six mois.

H. C. M.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX, 142, 193 ; LXXI, 21, 57, 106). — Les lansquenets, ces soldats soudoyers allemands qui servaient en corps dans les armées étrangères et, notamment en France durant les XVIe et XVIIe siècles, combattaient sous leurs insignes nationales et étaient commandés par des officiers de leur langue.

De l'Etoile raconte, dans son *Journal*, que pendant le siège de Paris (1590), les lansquenets qui tenaient garnison dans la capitale commirent l'acte atroce d'égorger des enfants et de se nourrir de leur chair :

Le 11 août, je vis près de la croix Saint-Eustache, une pauvre femme qui mangeait la peau d'un chien, nous étions ensemble, mon frère du Couldray et M. de Gland, qui le vit comme moi et me dit qu'il l'écrivait sur son registre. Finalement, la nécessité croissant, deux ou trois jours avant la levée du siège, les lansquenets, gens de soi barbares et inhumains, mourant de mal rage de faim, commencèrent à chasser aux enfants comme aux chiens et en mangèrent trois : deux à l'hôtel Saint-Denis et un à l'hôtel de Palaiseau, et fut commis ce cruel et barbare acte dans l'enceinte des murailles de Paris, tant l'ire de Dieu était embrasée sur nos têtes.

Ce que tenant du commencement pour une fable pour ce qui me semblait que *hoc erat atrocius vero*, j'ai trouvé depuis que c'était vérité, confessé et témoigné par la propre bouche des lansquenets. De ce que j'écris

mes yeux en ont vu une bonne partie, et le reste m'a été testifié par des gens dignes de foi.

Extrait du *Journal de l'Etoile*, par Armand Brette. Armand Collin, éditeur, 1906, pages 128 et 132. L. CAPET.

*
* *

Le général Nicolas Bercsenyi, qualifiait déjà en son temps la perfidie germanique par une strophe que chaque Hongrois sait par cœur et que voici :

Ami ne te fie pas aux Allemands,
N'importe ce qu'ils pourraient te dire.
Même s'ils te donnaient un document
De la rondeur de ton manteau...
Et s'ils y posaient un cachet
Grand comme la pleine lune...
Il n'y aurait aucune clause,
Que Jésus-Christ ne condamnât !

L. G.

*
* *

« La Prusse n'est pas un pays qui a une armée : c'est une armée qui a un pays ».

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un moraliste de chez nous qui a écrit cette phrase, mais un homme d'Etat hanovrien, qui s'appelait Rehberg.

(*Figaro*).

*
* *

Je vécus non seulement des jours, mais des semaines entières avec les troupes allemandes, en 1870-71, tant pour y remplir les missions dont je fus chargé, que pour défendre les intérêts qui m'étaient confiés ; plusieurs fois je faillis payer de ma vie les ordres que j'exécutais, les revendications que je formulais.

Néanmoins, je dois avouer que notamment : Dans la nuit du 8 au 9 février, entre Tarcenay et Ornans, pour y faire procéder aux élections (1) n'ayant pu avoir lieu à leur date fixée, par suite de l'occupation, je fus surpris de la facilité avec laquelle les chefs de poste, devant lesquels on m'arrêta, examinèrent et visitèrent mes papiers, quand les conducteurs de la voiture que j'avais réquisitionnée, tremblaient de frayeur par crainte d'être envoyés prisonniers Outre-Rhin.

Le lendemain, lorsque je me présentai devant le général allemand, j'eus à subir les lazzi de son entourage, mais je dois dire qu'il fut courtois envers le modeste parlementaire que j'étais alors.

(1) Voir *Revue Franc-Comtoise*, 1885.

Au château de Lusans, où j'arrivais à pied de Besançon, lorsqu'un officier, à la tête d'un détachement d'infanterie, venait y prélever une « contribution de guerre » de 7 fr. par habitant, je voulus débattre avec lui l'impossibilité, pour ces pauvres gens, de verser cette somme à la suite des réquisitions fournies par eux aux armées de Cambriels et de Bourbaki, et m'offris en otage pour leur épargner cette charge, quand il me dit, même plaisamment : « J'ai ordre, non d'emmener un prisonnier, mais d'emporter la somme de... ; si elle ne m'est pas fournie bientôt, je ferai à regret flamber le pays, mais le château d'abord ». Ce fut argument décisif.

A ce même château, où logèrent plusieurs jours les officiers du 47e régiment d'infanterie badois, et un escadron de cavalerie, je pus, en en appelant au colonel qui était un homme de caractère doux et très poli, empêcher le pillage de la commune, divers incendies pouvant être occasionnés par les grands feux près desquels se plaisaient à se chauffer les soldats ; puis des beuveries excessives qui sans nul doute auraient provoqué d'autres excès, etc.

A Villers-Grélot, le commandant de Place, informé que j'engageais les cultivateurs à n'obtempérer aux réquisitions de ses troupes qu'en échange de bons estimatifs des livraisons, régulièrement datés et signés, me fit amener devant lui. Des conversations allemandes que je ne comprenais pas furent suivies d'ordres donnés, de mouvements précipités d'un gradé inférieur et de ses soldats, il me parut qu'on avait décidé de se débarrasser vite de moi, et je sortis les lettres du conseiller général du canton ; les instructions dont j'étais porteur : on daigna les lire, puis on voulut bien me dire que j'étais libre. Dans ces quatre circonstances, je n'eus pas à me plaindre de ces officiers supérieurs.

Les intérêts dont j'étais chargé, répartis sur des communes situées dans les cantons de Roulans et de Marchaux, me permirent d'avoir de nombreux et sérieux renseignements sur ce qui s'y passa. Il y eut des violences, des excès, surtout à la suite de copieuses libations, (1) mais ils furent relativement peu nombreux et

(1) Quelques fusillés sans jugement.

n'eurent jamais, à ma connaissance, le caractère d'atrocité, de barbarie, de sauvagerie, qu'on lit dans les relations officielles de ce qui s'est passé, au cours de la guerre actuelle, en Belgique et en France.

Le soir du combat de Cussey-sur-l'Olgnon, lorsque je parcourus le champ de bataille, avec feu le sénateur Oudes, et plusieurs infirmiers de Besançon, nous eûmes le triste spectacle de voir se réfugier, sous la protection des canons de la Place, quantité de malheureux pleurant, en emportant leurs enfants, ce qu'ils cherchaient à sauver de chez eux ; nous vîmes des incendies allumés par les obus aux villages d'Auron-Dessus à Bonnay Devecey, etc., ces derniers bombardés par les Allemands en vue de l'attaque de la crête de Châtillon-le-Duc, qu'ils ne purent occuper, le lendemain.

J.-C.-A. P.

—

La prophétie des Hohenzollern (LXX;LXXI,198). — Ces questions de prophéties sont toujours intéressantes, et le goût du public s'y porte avec avidité. Toutefois, on aimerait des précisions plus grandes, et des preuves, au moins historiques, que la prophétie a pour auteur quelqu'un capable de la donner. Mais ce qu'il y a de plus difficile à obtenir, c'est la date exacte à laquelle une prophétie donnée a été publiée pour la première fois. Il ne suffit point de dire qu'elle se trouve dans un vieux manuscrit de telle bibliothèque, on oublie de donner la cote ; il faut démontrer qu'elle a été dans le domaine public avant les événements qu'elle raconte.

L'article que vient de publier l'*Intermédiaire* appelle quelques demandes et suggère quelques remarques.

Je désirerais d'abord savoir s'il y a une différence entre la prophétie du moine Hermann et celle dite de Mayence. La rédaction de l'article laisse planer un doute sur l'apparentement, ou non, de ces deux prophéties.

En second lieu, on dit que la prophétie de Mayence aurait été publiée d'une façon fragmentaire à Strasbourg en 1854 ; mais on ne dit pas dans quel ouvrage, et cependant il serait facile de compléter l'information, et surtout de préciser les fragments cités, ne serait-ce que pour prendre date.

En troisième lieu, j'aimerais à savoir ce qui se cache sous les points qui remplacent une partie du texte omis.

Et enfin, car en fait de précisions on ne saurait trop en demander, si mes souvenirs sont exacts, l'*Intransigeant* qui a publié cette prophétie, au moins partiellement en octobre dernier, donnait un texte plus flou, moins précis. Par exemple, il ne parlait pas des sept nations en présence, car la Turquie ne s'était pas encore déclarée. Cette variante laisserait supposer que la prophétie aurait été remaniée et amplifiée au fur et à mesure que se produisaient les événements qu'elle était censé prédire.

Maintenant deux remarques, l'une générale, l'autre particulière. La première est que la littérature prophétique ne présente jamais la précision que nous donne la prophétie de Mayence. Vraies ou fausses, ces prophéties obéissent à certaines lois dont elles ne s'écartent point. Elles enveloppent l'avenir d'un voile mystérieux, estompent les événements, et ne citent jamais les noms des personnages qu'elles mettent en scène. C'est la grande différence entre la prophetie et l'Histoire. Or, ici on précise : Napoléon III, Guillaume II, toutes choses qui, dans ce genre particulier de littérature, semblent indiquer l'interpolation ou la fausseté.

Une autre remarque a trait à la plaine du Bouleau, en Wesphalie. Ici la prophétie de Mayence reproduit une vieille prophétie attribuée au P. Necktou, Jésuite, qui l'aurait publiée vers 1640, mais en tout cas, car on n'est pas tenu de croire ces affirmations sans preuves, a été éditée dans un petit volume in-16 qui porte la date de 1846. Bien que récente, c'est au moins une date sûre à partir de laquelle on peut tabler.

Me permettra-t-on de finir par un trait personnel ? Il montre qu'une prophétie qui s'est réalisée dans deux de ses parties peut très bien ne pas se réaliser dans la troisième et que l'accomplissement partiel du passé n'est point un garant de l'accomplissement futur.

En octobre 1900, un évêque français me disait qu'une pieuse personne de son diocèse, favorisée de révélations célestes, lui avait dit que la première année du siècle mourraient un roi, un président de république et le Pape. Je pris note de la chose, parce qu'elle était précise,et attendis patiemment les événements.

A la fin de janvier 1901 mourait la reine d'Angleterre qui était vraiment un roi. Je pensai alors que le tour de M. Loubet allait arriver, et je me trompais, mais au mois de juin, Mac Kinley tombait à New-York sous le poignard d'un assassin. J'aurais alors parié que Léon XIII mourrait la même année, et il n'est mort que deux ans plus tard.

En ces sortes de choses, il faut faire sien le texte de l'apôtre saint Jean. « Eprouvez tout et retenez ce qui est bon ». Et je crois bien qu'en fait de prophéties on n'aura pas grand'chose à retenir.

D[r] A. B.

—

La force prime le droit (LXX, 39, 192 ; LXXI, 23). — Bismarck n'a jamais dit, comme on le répète généralement, que « la force prime le droit », mais bien que « la force crée le droit ». C'est ce que rappelait dernièrement M. Paul Bourget, dans un de ses remarquables articles de l'*Echo de Paris*, intitulé : « le Droit et la Force ». Rappelant ce que le Prince de Bulow a écrit dans son livre : *la Politique allemande* :

Une civilisation supérieure a de tout temps conféré un droit politique, etc.

M. Bourget ajoute :

Vous voyez poindre la thèse bismarckienne, non pas que la force prime le droit, comme on l'a dit inexactement, mais que la force fait le droit, qu'elle le crée, parce qu'elle représente une culture supérieure.

J. W.

—

Culture, kultur (LXX, 142, 193 ; LXXI, 67). — La définition de la Kultur a été donnée par le D[r] Oswald : la Kultur est tout simplement l'esprit d'organisation. C'est pourquoi elle s'applique au mal autant qu'au bien ; et nous voyons la férocité et l'assassinat organisés au même titre que les œuvres charitables ou la réclame commerciale.

Toutefois les Pédants germains ne sont pas tous aussi sincères et aussi nets. Voici ce qu'on lit dans le journal des *Débats* daté du 27 janvier :

Dans un article sur « l'impopularité de l'Allemagne », le professeur Rein, de l'Université de Vienne, définit ainsi la Kultur :

Nous autres Allemands, nous savons distinguer la différence qu'il y a entre les mots Civilisation et Kultur. Par civilisation, nous entendons l'œuvre qui embrasse le contrôle de la nature dans l'élévation et la perfection des conditions extérieures de la vie. Par la Kultur, nous comprenons les efforts dirigés vers l'organisation de la vie d'un peuple, où l'on doit arriver à réaliser les idéals les plus élevés de religion et de morale, d'art et de science. Ici la volonté de l'homme est dirigée vers les problèmes les plus ardus et les plus abscons du genre humain. Une race qui se contenterait tout bonnement de la civilisation serait indigne d'être considérée comme une race de kultur. Dans le domaine intellectuel, les Allemands ont acquis depuis longtemps la maîtrise, et l'humanité a tiré un grand profit des découvertes des cerveaux germaniques. La supériorité ainsi établie par les faits est, paraît-il, intolérable à bien des peuples ; et c'est là qu'a pris naissance cette aversion des faibles pour le fort.

Je crois que la pauvre Belgique et nos malheureuses provinces du Nord eussent préféré que les Allemands s'en tinssent « tout bonnement » à la Civilisation.

A. P. L.

*
* *

Notre confrère Ibère me paraît avoir raison. Toutes les fois qu'on rencontre en allemand *Cultur geschichte*, on traduit par *Histoire de la Civilisation*, qu'il s'agisse de l'Italie au temps de la Renaissance (Burckhardt), ou de l'Orient sous les Caliphes de Bagdad (von Krümer). Cette Culture représente alors toute la vie du peuple, idées, coutumes, mœurs, tandis que *Sittengeschichte* se rapporterait plus spécifiquement à ces dernières. Pour l'Allemagne, la Culture signifierait ainsi les idées fumeuses des philosophes, les méthodes de laboratoire, les règlements administratifs pour entretenir les pauvres et contenir les chiens, le pas de parade (les Anglais disent le « pas d'oie ») des militaires, les soldats de plomb de Nuremberg, les diverses variétés de bière et les nombreuses formes de saucisses

Chez nous, au contraire, la culture

prend un sens plus restreint. M. de Lanzac de Laborie semble proposer à sa place le mot *science* : « Car il faut espérer », déclare-t-il, « que la présente guerre aura pour effet de reléguer le mot *culture* dans le vocabulaire agricole et potager qui est son domaine propre et exclusif, en langue française tout au moins ». (*Correspondant*, 10 nov. 1914 ; 439-40). — Pourquoi vraiment ? On dit en très bon français un « esprit inculte », une « intelligence en friche ». Est ce que nous n'avons pas le *Jardin des Racines Grecques ?* Je me souviens d'un collège possédant une salle de spectacle, dont la scène portait la devise *Labor improbus omnia vincit : Labor*, c'est « labour » pour le paysan. « labeur » pour l'intellectuel, mais c'était la même racine — encore ! — et la même pensée, bien connue, offerte à tous sans distinction de carrière future, — à la condition de ne pas traduire comme l'un des élèves : « Avec de l'improbité, l'on arrive à tout ! » — Non ; l'Allemand peut être savantissime, nous ne le prendrons plus pour un homme *cultivé*.

Je doute qu'on puisse davantage remplacer le mot culture par celui d'éducation. Le Roi Edouard VII, fort intelligent diplomate, avait été parfaitement élevé. Il n'est besoin que de lire les instructions minutieuses rédigées par la Reine Victoria et le Prince Consort, pour les jeunes gens de son entourage, et les lettres qu'on lui adressait à lui-même, où tout est prévu, depuis la façon de s'habiller, les jeux de cartes, l'attitude envers les inférieurs, jusqu'au chapitre religieux de la communion, pour savoir que son « éducation » ne laissait rien à désirer. Cependant, ce ne fut pas un homme cultivé, l'instruction trop sèche qu'il avait reçue l'ayant détourné des livres.

A nos yeux, l'homme cultivé est celui pour qui rien n'est étranger des choses de l'intelligence, arts, sciences, littératures, théâtres, voyages, un peu aussi mondanités. Il a des clartés de tout et des opinions discrètes, que son étendue d'esprit peut rendre même utiles aux spécialistes trop confinés. C'est un personnage rare, presque de luxe...car il y faut, outre l'instruction naturelle, du goût, du tact, des loisirs et de la fortune : ajoutez le sens pratique, mais non pas nécessairement la vertu ni l'idéalisme, — le *ne quid nimis* est sa mesure.

Certains Allemands ont essayé de distinguer, comme nous, entre la culture et la civilisation. Houston Stewart Chamberlain, le gendre de Wagner, Viennois d'adoption, dont le Kayser s'assimile les œuvres, proteste qu' « il y a une civilisation chinoise, mais non une française ou une allemande : » — c'est le point. — Et cet enfant terrible de Nietzche note avec dédain : « Partout où l'Allemagne s'étend, elle étouffe la Culture ». Il va même jusqu'à soutenir qu' « en Allemagne la conception nette de la Culture est perdue ». Il se peut. Précisément, un pamphlet anonyme très apprécié de l'Empereur — il en a offert un exemplaire à M Roosevelt, considère que l'Angleterre possède une culture supérieure à l'Allemagne, « non seulement dans sa politique et son mouvement d'art, mais encore plus caractérisé dans ses méthodes d'instruction, ses sports, son élevage, son architecture domestique, ses meubles, bref dans toute l'ossature de sa vie journalière » (*Quarterly Review*, décembre 1914 ; p. 49 — Léon Daudet. Il parait bien ici que le Kayser, quand il ne se surveille pas, pense comme nous sur cette grave et tapageuse question de la Culture germaine. *Correspondant*, 10 janvier 1915 ; 127).

Donc, quand l'Allemand s'efforce d'étendre sa culture d'un pôle à l'autre, il veut imposer une sorte de caporalisme civil, appuyé sur des théories à la fois ingénues et prétentieuses pour faire le bonheur des peuples malgré eux. « Le Prussianisme », disait Bismarck, « ressemble au gilet de flanelle, désagréable et qui gratte au premier abord, mais cela tient le corps chaudement et colle à la peau ». (*Quarterly*, p. 45). — Est-ce que, d'aventure, la tunique de Nessus était une robe de flanelle, fabriquée chez lui ?

En résumé, d'après Schopenhauer, « l'homme est un carnivore, auquel la civilisation met une muselière pour lui donner l'air d'un herbivore ». L'Allemagne prétend être la grande fabrique de muselières, et qu'il n'en est de bonnes que *made in Germany*. Mais, à la façon dont elle donne de la dent, nous voyons trop que sa propre muselière est insuffisante, et qu'elle la dépose comme une jolie fem-

me son masque de velours en rentrant du bal costumé, si bien que le seul moyen de vivre en paix avec elle sera de la descendre dans la fosse aux ours.

BRITANNICUS.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42). — De la *Petite Gironde* du dimanche 31 janvier 1915, à la chronique de la *Haute-Garonne* :

Toulouse

La Chambre de commerce a décidé de porter à un million l'émission de papier-monnaie de 50 centimes et de 1 franc. Elle examine les moyens de remédier par l'apport de pièces de 5 centimes et de 10 centimes à l'insuffisance de la monnaie de billon constatée dans sa circonscription.

CAMILLE PITOLLET.

***

Chambre de commerce d'Alger (Délibération du 3 septembre 1914).

Un million en coupures de 1 fr. échangeables contre des billets de la banque de l'Algérie.

***

La chambre de commerce de Toulouse et l'Union des chambres de commerce du Tarn ont émis des coupures de 1 fr. et de 0 fr. 50.

ECUODNOF.

***

A ajouter à la liste des chambres de commerce ayant émis des coupures de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50 celles de Toulouse, de Carcassonne ; ces dernières reproduisent au dos la fameuse cité.

ROAN.

***

A la premiere liste donnée par l'*Intermédiaire* du 20-30 janvier, des Communes, Chambres de Commerce ou autres qui ont émis du papier-monnaie pendant la guerre actuelle, il doit être ajouté à ma connaissance :

Belgique : 2 fr. (27 août 1914).

Bergerac : Coupures de 0 fr. 50.

Ville et Chambre de Commerce du Havre : Coupures de 2 et 1 fr.

Lyon : Coupures de 1 fr. seulement.

Mont-de Marsan : Coupures de 1 fr. seulement.

Périgueux : Coupures de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50.

TH. LABERNES.

***

Je connais :

Chambre de Commerce d'Agen : Coupure de 2 francs. (Emission du 5 novembre 1914).

Chambre de Commerce de Calais : Coupure d'un franc. (Délibération du 22 août 1914).

Chambre de Commerce de Limoges : coupure de 2 francs. (Emission du 17 août 1914).

OCTAVE BEUVE.

***

Je possède une coupure de un franc émise par la Chambre de Commerce de Béziers. C'est un petit billet bleu, encadré de rouge. Au verso, bleu encadré de noir, un raisin, avec cette mention :

Ce billet devra être présenté au remboursement avant le 1er octobre 1919, sauf décision prorogeant ce délai.

PAUL GINISTY.

***

La Chambre de Commerce de Clermont-Ferrand a émis des coupures de 2 francs et de 1 franc. Ces papiers ont été retirés au mois de décembre.

La Chambre de Commerce de Marseille a émis des coupures de 2 et 1 fr., ainsi que de 0 fr. 50 cent.

Je crois que celle de Lyon a fait la même chose ?

Baron DU ROURE DE PAULIN.

***

Mon fils, qui fait partie du groupe de T. S. F. affecté à l'Etat-Major du général d'Urbal, en Belgique, m'a fait parvenir tout dernièrement deux coupures de papier-monnaie émises en raison de la guerre actuelle. La première de ces coupures est un billet de 1 franc de la série émise par la Banque d'Emission de Lille.

Le dessin de ce papier-monnaie, dans lequel figurent quatre petits amours, affecte une forme ovale qui rappelle les billets de la Banque de France.

L'autre est moins intéressant : c'est une coupure de 25 centimes de la Compagnie des Mines de Vicoigne et de Nœux (Pas-de-Calais.)

L. CAPET.

L'indemnité aux victimes de la guerre (LXX, 140; LXXI, 20, 57). — Mon père, en 1870, eut à fournir en quantités assez grandes, avoine, foin, paille, etc., que les Prussiens venaient prendre sur place, envoyés souvent par la municipalité, sans réquisition régulière. L'Etat paya, en 1872 et 1875, environ 18 o/o des marchandises : la commune fut condamnée, à la suite d'un procès intenté par trois cultivateurs, dont mon père, et qui dura jusqu'en 1876, à en payer environ 43 o/o.

Il n'y avait eu ni pillage, ni incendie, ni méfaits contre les personnes, sauf la contrainte.

Le paiement par la commune eut lieu en 1880. SGLPN.

—

Le pantalon rouge (LXX; LXXI, 30, 105). — Une des raisons qui ont motivé la continuation de cette couleur, malgré les défauts qu'elle présentait à cause de sa grande visibilité à distance, était qu'elle permettait d'utiliser la culture de la garance, dont la Provence s'était fait une spécialité. Mais quand les Allemands, je crois, eurent inventé le procédé chimique qui permet d'obtenir la même couleur sans recourir à la plante qui la produisait, le motif mis en avant pour conserver la couleur rouge n'existait plus, le ministère de la guerre recourut au nouveau procédé et les champs de garance furent attribués à d'autres cultures. Alors quelles furent les raisons qui firent persévérer le ministère de la guerre dans la continuation de l'emploi de cette couleur ? Nombreux furent, il y a une vingtaine d'années, les articles des journaux de Paris démontrant le danger auquel, en cas de guerre, la couleur voyante de la garance exposait nos fantassins. Mais malgré ces critiques, qui étaient très fondées, c'est aujourd'hui reconnu par tous, le ministère de la guerre a persévéré dans l'emploi de cette couleur. Je sais qu'à cette époque on a parlé du respect de la tradition du troupier, on disait que le fantassin, privé de cette couleur, n'aurait plus le même entrain et se trouverait dépossédé d'un des charmes de son existence auprès de la population féminine. Ce ne sont pas des raisons, et il doit y avoir autre chose.

C'est précisément cette autre chose que je désirerais connaître, s'il se peut.

HICKSE.

Sur le front (LXXI, 43, 115). — L'expression n'est pas seulement du temps de guerre. On conte souvent, après une revue, que le général est passé sur le front des troupes avant de les faire défiler.

Le Décret du 28 décembre 1883 portant règlement sur le service intérieur des troupes de l'Artillerie et du Train des équipages militaires, art. 299, dit : « Après avoir passé *devant le front du régiment* .. etc. ». Ce n'est certainement ni le premier, ni le plus ancien document qui parle du front des troupes.

Le « Front de bandière » doit être aussi vieux que les bandes armées, elles-mêmes... et bien antérieur au Transvaal.

SGLPN.

—

Les Poilus (LXX, 181). — Non, l'expression n'est pas nouvelle, et ce n'est pas de quelques années qu'elle date.

Dans *Le Médecin de Campagne* de Balzac, je lis (page 80 du 2e vol. de l'édition en 4 vol. chez Werdet à Paris, datée de 1834) :

Le général Eblé, sous les ordres duquel étaient les pontonniers, n'a pu en trouver que quarante-deux assez poilus pour entreprendre cet ouvrage-là.

(Il s'agit d'un des pontonniers de la Bérézina ayant contribué à construire le pont sur lequel a passé l'armée).

H. MAUREL.

—

Crapouillots (LXXI, 45, 115). — « ...engins ennemis ». Pas nécessairement, ce me semble : dès le début de mon congé d'artilleur, j'entendis nommer ainsi nos vieux mortiers en bronze de 15, 22, 27, 32 ; et je crus toujours que c'était simplement un sobriquet dû à ce que ces vénérables bouches à feu ont une attitude analogue à celle du *crapaud* assis. Je n'en ai jamais cherché plus.

SGLPN.

*
* *

Crapouillot, de même que crapoussin, est un diminutif de crapaud, et comme il éveille par sa désinence une idée de grouillement, il s'applique volontiers aux escouades de très petits gamins qu'on voit s'agiter aux carrefours ou dans la cour des écoles. Nul n'ignore d'ailleurs que dans le style familier, les jeunes citoyens sont fréquemment appelés crapauds par leurs grands-papas.

Passons maintenant à l'artillerie. Les obusiers et les mortiers, par leur forme trapue et leur attitude, offrent avec le crapaud une ressemblance qui ne peut échapper aux yeux les moins observateurs. Ils complètent même cette similitude du geste, dès qu'on les fait entrer en action. Un mortier, c'est un crapaud de métal, prêt à sauter.

Et il se peut, tout diminutif infligeant au mot qu'il modifie un amoindrissement, que nos braves poilus, avec une nuance de mépris, assignent spécialement le nom de « crapouillots » aux engins ennemis.

GEORGE AURIOL.

—

Le mot boche (LXX;LXXI,25,68).— On peut lire dans le *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, par Charles Virmaitre (Paris, Charles, 1894) :

BOCHE : Allemand (argot du peuple).

ALBOCHE : Allemand. — Autrefois les ouvriers disaient *boche*, pour qualifier un lourdeau. *Al* a été ajouté pour désigner les Allemands en général (argot du peuple).

L'auteur donne cette expression comme « nouvelle ». En effet, elle ne se trouve pas dans les Dictionnaires de Lorédan Larchey et d'Alfred Delvau.

PIERRE.

* * *

Oserai je dire que l'explication du très érudit L. Sainéan ne me satisfait pas aussi complètement qu'elle satisfait le journal *Le Temps* ? J'ose. *Boche* ne me paraît pas être « la forme abrégée » de *caboche*, vieux mot dont se sert Mathurin Régnier, et qui veut dire : *tête*, simplement (caboche, caput). Ou plutôt *caboche* signifie parfois *esprit*, *intelligence* (précisément ce dont manquent les *Boches*, selon l'ironie du terme argotique !) « On dit *tête de boche* pour *tête dure* », déclare L. Sainéan. D'accord ! Mais pourquoi *boche* = *dur* ? Voilà la question ! J'estime la résoudre par l'explication que j'ai indiquée à mon vieux condisciple Cap, et suivant laquelle *boche* = *bois*.

Non qu'il faille invoquer le *bolz* allemand, comme, timidement, le fait l'intermédiairiste Gustave Fustier ! Il suffit d'invoquer l'étymologie même de *bois*. D'où vient *bois* ? Du bas-latin *boscum*, *buscum*, dont le radical se retrouve dans le français *bosquet*, *bocage*, dans le provençal *bosc*, dans l'italien *bosco, boschetto*, dans le flamand *Bosch* (La chronique belge du *Petit Parisien*, à propos des opérations en Argonne, imprime quotidiennement : « *Bosch* Le Prestre, *Bosch* van Grurie. » « Et tenez ! Il y a au Musée d'Anvers (si les Boches ne l'ont pas fait filer à Munich ou à Berlin !) une *Tentation de St-Antoine* d'un maître hollandais qui s'appelle... *Bosch*. On l'appelle ainsi, mais en réalité il s'appelait Van Aeken. Il reçut le surnom de *Bosch* parce que né à *Bois*-le-Duc Hertogen*bosch*. C'est clair (j'allais dire comme de l'eau de... Boche). Tête de *boche* signifie indubitablement : tête de *bois*, et je ne suis nullement surpris que Gustave Fustier ait entendu l'expression : tête de *bolz*, *bolz* étant la traduction allemande (moderne) de *bois*. sive *bosch* (*boscum*, *bosc*, *bosco*, etc). Mais je serais fort surpris si l'éminent philologue de l'Institut et du Moulin à Sel, Antoine Thomas, émettait sur la question un avis contraire à celui que je me permets d'émettre sans l'avoir consulté.

Notez qu'en français on traite de *bûches* les gens qui ont l'esprit lourd, la tête dure ! Or le mot *bûche* a la même origine que le mot *bois*.

LÉON DUROCHER.

* * *

Indépendamment des sinistres gredins qui occupent le territoire envahi pour quelque temps encore, il doit y avoir en France toute une catégorie de Boches qui, pour n'être pas originaires de Bochie, n'en sont pas moins des Boches, sinon de cœur, du moins de nom.

Ce sont des gens fort gênés, à cette heure, que ceux auquels le qualificatif sert de patronymique.

Je ne connais portant ce nom que le digne concierge de l' « Assommoir » dont Zola nous a fait un type assez cocasse, mais il doit y en avoir d'autres comme il y a des Lallemand ou des Lallemagne qui sont comme eux d'excellents Français. Loredan Larchey, dans son « Dictionnaire des noms contenant la recherche étymologique de 20.200 noms relevés sur les annuaires de Paris », a garde de laisser passer ce nom propre et son dérivé Bochet :

Boche : 1° Bois, bouche, bosse (oïl).
2° bouc (boch, Bretagne).

dit-il, assez succinctement, du reste.

Ces boches vont-ils envahir et assiéger le Conseil d'Etat ? CHAMPVOLANT.

D'où vient « chandail » ? (LXIX ; LXX, 75). — Ouvrez les dictionnaires, pas de « chandail ». Donc, le mot n'est pas « français ». Quelle plaisanterie ! Il l'est, et tellement, que l'on a décidé qu'au pluriel, il ne ferait pas « chandaulx » !

Quand a donc commencé à s'insinuer dans notre idiome cet intrus ? Il faudrait rechercher dans les catalogues de bonneterie. L'on y trouverait peut-être que, vers 1890-1891 — soit donc à l'âge héroïque du « vélocipède », — l'on se mit à l'employer, pour désigner le maillot de corps, en laine épaisse, du cycliste. Et c'était bien l'objet qui s'envoie aujourd'hui sur le front, par centaines de mille.

Mais ni les bonnetiers, ni les étymologistes de profession ne sauraient dire d'où vient ce mot. Peut-être qu'un étymologiste plus fin risquerait une origine « anglaise ». Laquelle ? Un « hosier » britannique a toujours entendu dire « chandail ». C'est tout. Il ignore, comme vous et moi, si c'est correct. Et aucun dictionnaire anglais n'a « chandail ». Allons, un peu de courage ! Le vocable est chinois.

J'en appelle au « changhaï » des braves gens.

C. Pitollet.

—

Caviar, caviardé, censure (LXXI, 46). — Il y a des années, à l'époque des attentats nihilistes, on disait couramment, en France, que les journaux russes ou étrangers étaient passés au caviar. L'expression ne date donc pas, en France, de la présente guerre. Depuis le mot de l'un de nos plus illustres humoristes, nous disons maintenant que la censure est devenue la succursale de la grande maison de... Blancs. Roan.

* * *

Je crois que *caviar et caviarder* au sens de censure, censurer, sont contemporains de cette guerre.

En 1886, *caviar* était un terme boulevardier, né sans doute dans un restaurant à la mode et qui avait la prétention de détrôner *V'lan*, *Pschutt* et *Bécarre*, tous vocables aussi idiots d'ailleurs et synonymes d'élégant, de chic. Comme ces aînés, caviar n'eut pas de succès et mourut en bas âge.

Un journal parisien, le *Ruy-Blas*, qui a souvent maille à partir avec Anastasie, se propose, après la guerre, de recueillir, dans un numéro spécial, tous les articles caviardés dans ses colonnes ; ce recueil ne manquera point d'un certain piquant.

Gustave Fustier.

—

Ohé ! les Autrichiens! (LXX, 142 ; LXXI, 39). — Lapsus ou coquille. LXXI, 39, à la fin du 1er couplet lire :

« *Oh* ! [sic] ! les Autrichiens, etc. »

Autrement, le [sic] n'a pas de raison d'être, et, dans mon texte, à ce couplet, il manque bien « é ».

Sglpn.

—

L'oriflamme de Saint-Denis (LXX, 4.) — Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 juillet dernier, on demandait si la reconstitution de l'oriflamme, qui fut montrée le 4 juin 1914, aux fêtes de la Basilique de Saint-Denys, était parfaitement exacte.

Les graves événements qui se sont passés depuis nous ont empêchés de répondre plus tôt, nous espérons toutefois que notre réponse, bien que tardive, recevra bon accueil.

On a pu voir cette reconstitution de l'antique oriflamme de Saint-Denis dans le numéro de l'*Illustration* qui donna les photographies de la cérémonie du 4 juin à la Basilique de Saint-Denys.

Le programme lui-même des fêtes nous en fait cette description :

La couleur rouge, la croix blanche, les flammes d'or signifiaient la puissance donnée à la France, et les sacrifices des héros de notre pays toujours prompts à verser leur sang ; la lumière protectrice et de bon augure que la croix répand sur la patrie, les prières ardentes des saints de France ; tandis que la couleur verte des glands démontrait l'inviolable espérance du Roi, des guerriers et du peuple.

L'oriflamme qui a été montrée le 4 juin est une grande banniere de soie rouge à glands verts, portant brodée une croix blanche et parsemée de flammes d'or.

Cette oriflamme, ainsi reconstituée, ne ressemble en rien à l'antique oriflamme. Les auteurs de cette reconstitution, la partie historique du programme le prouve, ont fait une confusion évidente entre trois étendards fort différents l'un de l'autre : le *Labarum* de Constantin, l'*étendard* de Charlemagne, empereur d'Occident, et l'*oriflamme* de Saint-Denis.

Le *labarum* que Constantin donna à ses troupes, après sa victoire du pont Milvius, se composait : « d'une pique portant à son sommet une couronne d'or dans laquelle était le monogramme du Christ. Au-dessous de la couronne, était attaché un voile de soie rouge, sur lequel étaient tissés les portraits de l'empereur et de ses deux fils ».

De l'*étendard* de Charlemagne, qui le premier porta le nom d'*oriflamme*, la plus ancienne représentation nous est offerte par les deux mosaïques du Triclinium de Saint-Jean de Latran (IXe siècle).

La 1re nous montre Charlemagne recevant des mains de saint Pierre une *bannière verte*, dont la hampe se termine en fer de lance. C'est l'étendard de la ville de Rome et des Papes.

La 2e représente le même Charlemagne recevant des mains du Christ une *bannière rouge*, dont la hampe est surmontée d'une croix. Les deux bannières portent sur l'étoffe des roses brodées en or.

L'auteur de la *Chanson de Roland* donne à cet étendard le nom d'*Oriflamme*, et le cri de guerre qui l'accompagne est *Montjoye*.

Puis sunt muntet, la bataille demandent,
Munjoie escrient. Od els est Carlemagnes ;
Gefreiz d'Anjou portet l'orie flambe ;
Seint Pierre fut. si aveit nun Romaine,
Mais de Munjoie iloec ont pris escange.

(*Chanson de Roland*, Vs 3091-3095).

On a donné de ce cri de guerre, Montjoye, plusieurs étymologies. On l'a fait dériver de « meum gaudium » et de « Mons Jovis ». Marius Sepet lui donne une autre origine et fait dériver Montjoye de « Mons Gaudii ».

Mons Gaudii, colline au N.-O. de Rome sur la rive droite du Tibre, plus connue sous le nom de « Vatican ». C'est par cette colline que les empereurs faisaient volontiers leur entrée à Rome ; c'est là que les pélerins, après un long et pénible voyage, apercevaient pour la première fois la basilique des Apôtres ; d'où peut-être ce nom caractéristique *Mons Gaudii*. Or c'est probablement sur cette colline qu'en présence de l'armée franque rangée sur le Champ de Mars, le pape Léon III remit a Charlemagne la célèbre bannière dont la représentation se trouve au triclinium de St-Jean de Latran. A cause de l'emplacement où avait eu lieu la remise de la bannière Romaine, cette bannière garda le nom de Montjoie et le cri des Français fut Montjoie (*Drapeau de France*, de Marius Sepet).

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, le crie de Montjoye fut associé à celui de St-Denys et comme la bannière de l'abbaye de St-Denys devenait l'oriflamme, le nouveau cri fut : Montjoye-St-Denys.

Qu'était l'*oriflamme* de St-Denys ?

Guillaume Guïart, dans sa *chronique*, en attribue l'origine à Dagobert et en donne la description suivante :

Oriflamme est une bannière
Aucun poi plus forte que guimple
De cendal roujoyant et simple
Sans pourtraiture d'autre affaire.
Li roy Dagobert la fit faire.

La *Chronique des Flandres* la décrit : « à guise de gonfanon à trois queues ».

L'*inventaire* du trésor de l'Abbaye de St-Denis de *1505* porte :

201. Contre le pillier du coing, du costé senestre, ung estendart de sandal fort caducque, enveloppé autour d'un baston couvert de cuivre doré, ung fer longuet agu au bout d'en hault, que les dicts religieux disoient estre l'oriflambe.

Dom Doublet, dans son *Histoire de l'Abbaye de St-Denis* dit de l'oriflamme :

Cet étendard est d'un sendal fort épais fendu par le milieu en façon de gonffanon fort caduque enveloppé autour d'un bâton de cuivre doré et un fer longuet et aigu au bout.

Si l'on veut bien s'en rapporter à ces différentes descriptions « l'oriflamme de Saint-Denis » était : « un gonfanon », c'est-à-dire en forme de bannière, « de soie rouge, sans aucune broderie, à trois queues », dit la *Chronique des Flandres*, tandis que *Dom Doublet* ne semble ne lui en donner que deux, « chacune se terminant par une houpe verte ». Elle était suspendue à un bâton en cuivre doré terminé en fer de lance.

La gravure qui la représente, au Musée de l'Armée, est conforme à cette description.

En 1795, au moment où le trésor de la célèbre abbaye fut pillé et transporté à Paris, il ne restait plus de l'oriflamme que le bâton auquel adhéraient encore quelques lambeaux d'étoffe, retenus par la tête des clous. Au milieu du désordre général, un enfant s'en empara et la promena, à travers la ville, en guise de jouet.

Telle aurait été, d'après la tradition locale, la fin de la célèbre oriflamme.

G. La Brèche.

—

« Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution » (LXX ; LXXI, 117). — Je n'ignore pas la citation reproduite par mon honorable collègue E. Grave, aussi n'est-ce pas cela que je demandais, mais bien le document dans lequel on peut la lire et surtout la date certaine de ce document.

J. G. Bord.

—

Tombeau de Jean Amelot; inscription (LXX, 84). — Le texte écourté qui nous est soumis est-il du moins fidèlement reproduit, à la lettre? Tel qu'il est, il me semble qu'il doit s'interpréter ainsi : obiit vii Kal [endarum] Julii, Henrico iii? Rege, anno [ætatis] lv, Menses x, (ici je suppose qu'il faut lire D au lieu de O) d [ies] xv ; et je traduis : *Il mourut le 25 juin* (date correspondant au *7e jour des Calendes de juillet*), *Henri III ? étant roi, à l'âge de 55 ans, 10 mois et 15 jours* ; c'est-à-dire que Jean Amelot était à la veille d'atteindre 56 ans lorsqu'il fut inhumé dans la « cave » de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, en l'église de Saint-Nicolas-des Champs, lieu de sépulture de la famille Amelot jusqu'à la Révolution, où sa femme et ses trois fils lui firent dresser l'épitaphe en latin dont on nous entretient.

Comme on le voit, l'inscription donne bien l'âge du gisant, ainsi que le mois et le quantième de sa mort, mais elle reste muette en ce qui concerne l'année. Car il me paraît de toute évidence que les majuscules précédentes H.M.P.C. n'ont aucunement rapport à cette dernière question et sont une de ces formules épigraphiques en abréviation qui se peuvent interpréter diversement, par exemple : *Hoc Monumentum Ponendum Curaverunt*, et encore *Huic* (ou *Hoc*) *Monumentum Posuit Conjux* (ou *Conjugi*), etc.

L'âge étant donné, il eût été facile de déterminer l'année du décès en se reportant à la date de la naissance... Malheureusement je n'ai pu découvrir, dans les éléments dont je dispose, pas plus du reste que l'époque exacte de la mort, celle de la venue au monde du personnage qui nous occupe.

Cependant, à défaut de précision absolue, essayons, en procédant par déductions, de fournir approximativement la date cherchée :

Jean Amelot, seigneur de Carnetin, près de Lagny, en Brie, Président aux enquêtes du Parlement de Paris, en 1580, fut anobli par lettres du 7 décembre de la même année. Remontons donc plus haut.

Sa veuve, Marie de Saint-Germain, fille de Jean de Saint-Germain, bourgeois de Paris, et d'Agnès Hervieu, épousa en secondes noces, par contrat du mois de septembre 1601, Michel Marillac, alors maître des requêtes, plus tard garde des sceaux de France, veuf lui-même de Nicole, dite Marguerite-Barbe de la Forterie, décédée le 6 février 1600. Maintenant il nous faut rétrograder.

Si l'on en croit M. Pol Potier de Courcy, le continuateur du P. Anselme, ses père et mère : Jacques Amelot, né à Orléans en 1504, célèbre avocat en Parlement, et Jeanne Vialart, sœur d'Antoine Vialart, archevêque de Bourges, s'unirent par le mariage, vers 1540 (et le bien-fondé de cette indication paraît s'affirmer par la date de 1550 reconnue comme étant celle de la naissance de leur troisième fils, Charles) ; il est supposable que Jean, leur premier enfant, vit le jour pas très longtemps après, mettons : en 1542 probablement, le 10 août.

En ajoutant à ce chiffre les 56 années environ qu'il vécut, on arrive à cette conclusion que Jean Amelot serait mort vers 1598.

Mais... il se présente, dans le texte fourni, une particularité qui suffirait à elle seule pour renverser cet échafaudage de concordances assez solidement étayé pourtant, si son exactitude était irréfutable : j'y lis en effet que Jean Amelot mourut sous le règne de Henri III ? et tout le monde sait que ce roi passa de vie à trépas le 2 août 1589. Ainsi la date de décès du Président se trouverait avancée d'une dizaine d'années, fait assez invraisemblable, d'après ce qui précède.

C'est pourquoi je suis tenté de croire qu'il y a là une erreur matérielle, imputable soit au graveur, soit au transcripteur, soit au typographe, et que c'est Henrico iiii ou iv qu'on voulait dire.

Pierre.

Les trois fils de Brissot (LXIX; LXX, 205). — En parcourant des papiers de famille, je vois figurer comme témoin dans un acte de naissance de 1856 : Eugène-Charles-Auguste Brissot de Warwille, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, âgé de trente-six ans, demeurant rue d'Aguesseau n° 7.

Ce Brissot de Warwille, né en 1820, pourrait être le frère du peintre de même nom (Saturnin-Félix) né à Sens en 1818, et tous deux pourraient être fils de Jacques-Jérôme Anacharsis, troisième fils du conventionnel, né, d'après M. Gustave Bord, en 1791.

Je possède deux paysages du peintre Saturnin-Félix Brissot de Warwille et je sais que cette famille avait des relations avec certains personnages de la cour de Napoléon III. Mais est-ce le peintre ou est-ce son père qui obtint d'être nommé régisseur du palais de Compiègne ?

En 1870, le peintre avait cinquante-deux ans et son père en avait soixante-dix-neuf, ce qui rendrait assez invraisemblable que ce dernier occupât alors les fonctions de régisseur du Palais.

M. Quatrelles l'Epine.

—

André Chénier (LXIX, 694). — Pourquoi s'obstine-t-on à donner un *de* à Mlle Flauguergues, l'héritière de H. de Latouche ? Il y a là une erreur que n'a pas commise Mme Sand. La famille Flauguergues ne mettait pas de *de* et n'avait aucune prétention à ce *de*, ni sans doute aucun droit.

A. Ponroy.

—

Foche ou Fok ? (LXX, 182 ; LXXI, 58). — Je n'ai pas l'honneur de connaître le général Foch, mais nous avons des amis communs ; et ceux-ci, depuis très longtemps liés avec lui, ne connaissent pas d'autre prononciation que « Foche ». C'est d'ailleurs celle qui est répandue dans le Public.

A. P. L.

—

Le docteur P.-Max Simon (LXX, 94). — Avant de diriger l'asile des aliénés de Bron, le Dr P.-Max Simon avait été médecin adjoint de l'asile de Blois, ce qui me permet de relever ces quelques fiches à son nom :

L'imagination dans la folie ; étude sur les dessins, plans, descriptions et costumes des aliénés.

Paris, impr. Donnaud, 1876 ; in-8.

Hygiène de l'esprit au point de vue pratique. De la préservation des maladies mentales et nerveuses.

Paris, J.-B. Baillière, 1877 ; in-12.

Le monde des rêves.

Paris, J.-B. Baillière, 1882 ; in-12.

Temps passé ; Journal sans date.

Paris, L. Bataille et Cie, 1896 ; in 16.

P. D.

—

Famille Moreau (LXIX, 721). — A la question de M. Pasbesnier, insérée dans l'*Intermédiaire* du 30 mai dernier, il est possible de répondre par les indications suivantes :

La famille Moreau, établie à Saint-Sauveur-en-Puisaye en 1654, par le mariage de Romain Moreau avec Claude Moyeux, était originaire de Druyes, village situé près des limites de l'Yonne et de la Nièvre, à trois lieues de Clamecy

Simon Moreau, père de Roumain, mourut avant 1654 ; Jean Moreau, son grand-père, mourut à Druyes en 1647.

Rien ne prouve que François-Antoine Moreau, écuyer, seigneur de Rix, près Clamecy, marié à Saint-Amand-en Puisage, à Madeleine Tenaille, ait appartenu à cette famille.

Romain Moreau eut de Claude Moyeux 19 enfants, dont 8 garçons : deux seulement de ces garçons, Pierre, né en 1678, et Joseph, né en 1684, pourraient avoir été les auteurs de branches nouvelles, car je ne connais d'eux que les dates de leurs naissances. Des 6 autres, 4 moururent jeunes, un devint prêtre, et un seul continua la famille.

Celui-ci appelé, comme son père, Romain Moreau, né en 1660, et marié à Claude Camelin, eut 11 enfants, dont 5 garçons. Deux moururent jeunes, les trois autres continuèrent la famille, et la branche que cherche M. Pasbenier, ne descend pas d'eux.

Romain Moreau portait : *de sable à quatre fasces d'or.*

Moresnes (Troyes).

—

Catherine de la Treille de Sorbs (LXIX, 787 ; LXX, 69, 164). — J'ai retrouvé

quelques notices intéressant la famille de la Treille de Sorbs dans le dossier de l'arrestation de Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende à Dormans (Marne) en avril 1792, que j'ai déjà publié (*La Révolution française*, décembre 1903, janvier 1904).

L'évêque de Castellane, né à Pont-Saint-Esprit (Gard) le 11 décembre 1733 était le fils de « Ange Henry, comte de Castellane, maréchal de camp et de Catherine de Sorbs ». — Lors de son arrestation à Dormans, il était accompagné de « son neveu à la mode de Bretagne », Joseph de la Treille de Sorbs de Villevielle, né à Aspiran (Hérault) le 24 décembre 1761 de Jean-Joseph de Villevielle et de Marie-Christine de Fleury. Il s'était enfui, avec l'évêque, du château de Chanac, près Mende qu'il habitait lors de la répression des troubles de la Lozère (février-avril 1792).

GUSTAVE LAURENT.

—

Famille Villaret (LXVIII ; LXIX, 267, 674, 814). – Guillaume Villaret et son frère Foulques, grand-maîtres de Jérusalem et Malte portaient : *écartelé au 1er et 4e de la religion et au 2e et 3e d'or à trois monts de gueules surmontés d'une corneille de sable* (Salle des Croisades)

J'ignore si l'historien Claude Villaret (1717-1766) avait un blason. Je le crois d'une famille méridionale, bien que lui-même soit né à Paris. Je ne sais où prendre le nom de ses parents.

Un cachet de Jean Villaret (réfugié protestant ?) né dans le canton de Sauve (Gard) qui ferme une lettre datée d'Essertine en Suisse du 10 août 1750, porte : *d'azur à un razoir ouvert (posé en chevron, surmontant une lancette ouverte de...)* paraissant être des armoiries de chirurgiens-barbiers !

Un autre cachet de Simon Villaret, cousin du susdit Jean, porte : *coupé au 1 de... à une enveloppe de lettre pliée et cachetée, au 2 de... à deux clefs posées en sautoir*, sur une lettre du 12 janvier 1766.

WILL. NEUFDEBERG.

—

Chevaliers de Malte (LXX, 47, 211). — Voici quelques livres a consulter : *Liste de Messieurs les Chevaliers des trois vénérables langues de Provence, Auvergne et France.* Malte, 1761, in-12. — *Liste de MM. les Chevaliers, chapitre conventuel et servants d'armes des trois vénérables langues de Provence, Auvergne et France.* Malte, 1772, in-8°. — *Liste...* Malte, 1778, in-8°. — *Liste..* Malte, 1783, in-8°. — *Liste...* Malte, 1787, in-8°.

O.-C. R.

—

Age quod agis (LXXI, 12). — Ce dicton latin, qu'on entend souvent répéter, pourrait bien n'être qu'une déformation de cette autre formule, citée comme dicton, elle aussi, dans de vieux dictionnaires, et qui est tirée d'une comédie de Plaute, *Stichus* : « *Age, si quid agis* ». si tu fais une chose, quand tu fais une chose, fais la.

IBÈRE.

***

Vieille sentence, citée souvent par des professeurs religieux « Quand tu fais quelque chose, fais-le bien, sans t'occuper du reste », me disait souvent mon maître.

Les familles Dode de la Brunerie de Galliffet, Sibeud de Saint-Ferriol, de la Tour de Saint-Lupicin et Monseigneur Jacoutot ont ces trois mots comme devise.

SAINT SAUD.

***

On trouvera la phrase « Age si quid agis » plusieurs fois dans les comédies de Plaute : *Epipicus*, 196 ; *Miles gloriosus*, 215 ; *Persa*, 659 ; *Stichus*, 715 et 717 ; *Trinummus*, 981.

Cf. Martial, *Ep.* I, XLVI, 1 « Fac si facis », et Plaute, *Stichus*, 710 ; « Bibe si bibis », et *Casina*, 715 « Quid datis, si quid datis ? »

EDWARD BENSLY.

***

Cette phrase latine est la devise de la famille Sibierd de Saint-Ferréol. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été reconstruite sur un cachet de lettre.

E. GRAVE.

***

Le romancier Charles Bernard a utilisé cette sentence latine dans les phrases suivantes :

Elles ne me reconnaissent pas, mais moi je les reconnais, et cette fois c'est moi qui arracherai le masque ! Mon nez de carton, je te bénis, car tu me donnes sur ces deux sirènes le pouvoir qu'un magicien reçoit de

son talisman. *Age quod agis* : nous sommes à table, mangeons ; mais je leur ménage au dessert une scène plus dramatique qu'une charade ; car en conscience, je ne puis pas souffrir que ce pauvre Aristide épouse une habituée des bals de l'Opéra.

NAUTICUS.

—

La Bible de Complut (LXX, 186). — Cette Bible polyglotte a été imprimée à Alcala de Hénarès, ville de la Nouvelle-Castille, sur le Hénarès, en Espagne, dont le *nom latin* était *Complutum*. Le titre, pour désigner le lieu d'impression, portait *Complutí* ; d'où l'interprétation de *Complute*. Voir *Dictionnaire* de P. Deschamps, col. 347-348.

PÉDÉ.

*
* *

Complut, complutum, est l'ancien nom latin d'Alcala-de-Hénarès, où Ximenès fonda une Université longtemps célèbre, et où il fit, dans les débuts même de l'imprimerie, au moyen de caractères spécialement fondus à Alcala pour son entreprise, imprimer sa Bible polyglotte (1473).

IBÈRE.

*
* *

Nauticus pose une question facile à résoudre. La bible polyglotte imprimée aux frais du moine franciscain Francisco Jiménez de Cisneros, confesseur de la reine Isabelle, grand Inquisiteur de Castille et Cardinal, sort des presses d'Alcala de Hénares, patrie de Cervantes, qui, en latin, se dit *Complutum*. Tout cela est expliqué, — à propos d'une séculaire confusion — dans notre thèse doctorale : *Contributions à l'étude de l'hispanisme de G.-E. Lessing* (Paris, F. Alcan, 15 francs).

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

La ville de Complutum en Espagne est tout proche de Madrid et était le siège d'un évêché. Par la suite des temps, son nom fut changé et transformé en celui de Alcala, que l'on appela bientôt Alcala de Hénarez, à cause du fleuve Hénarez qui baigne les murs de la ville. Ainsi Complutum et Alcala sont la même ville sous deux noms différents.

Le grand cardinal espagnol, archevêque de Tolède, François Ximenes de Cisneros, avait fondé peu avant de mourir (1517) à Alcala, une académie et une Université richement dotée. Cette ville avait aussi une imprimerie fondée par ce cardinal, et où il fit imprimer la première bible polyglotte en trois langues : hébreu, grec, latin. Ce grand ouvrage commencé en 1503, dont le premier volume sortit des presses en 1514, ne fut achevé qu'en 1517, quatre mois avant la mort du Cardinal. Il ne parut cependant qu'en 1520, après que Léon X l'eut formellement approuvé par le bref du 22 mars 1520

Cette édition, qui comprenait six volumes, coûta 50.000 ducats à établir et fut tirée seulement à 600 exemplaires. Elle est devenue excessivement rare et se paye excessivement cher quand on a la chance de la trouver.

Le texte cité de l'*Histoire générale d'Espagne*, prouve que dès cette époque (1572), la rareté de ce grand ouvrage se faisait sentir puisqu'on en désirait une réimpression.

J'ajoute qu'Alcala de Hénarez, lieu d'impression de la Bible polyglotte, avait gardé le nom latin de Complutum, d'où le nom de Bible de Complut ou Complute pour désigner la polyglotte du Cardinal Ximenes, la première en ordre de date de ce genre de travail.

Dr A. B.

—

Un vers de Racine à situer (LXXI, 44) — Ce vers se trouve dans *Andromaque*, acte IV, scène v : il est dit par Hermione à Pyrrhus :

Pleurante après son char, vous voulez qu'on [me voie ;
Mais seigneur, en un jour ce serait trop de [joie ;
Et sans chercher ailleurs des titres emprun- [tés,
Ne vous suffit-il pas de ceux que vous por- [tez ?

E. GRAVE.

Mêmes références : NAUTICUS, DEHERMANN, G. LANTZ.

—

La troupe Villemorienne (LXXI, 96). — Ce que le neveu de Rameau appelle ainsi, c'est, comme l'indique Georges Monval dans l'édition qu'il a publiée en 1891 sur le manuscrit autographe retrouvé par lui (*Bibliothèque elzévirienne*), l'entourage du financier Villemorien, gendre du fermier général Bouret.

IBÈRE.

Le geste de Calphurnie (LXIX). — Extrait de la *Biographie des femmes célèbres*, par L. Prudhomme père (Lebigre, 24, rue de la Harpe, (1830) Tome II page 8 :

Calpurnie, femme romaine, dont les talents égalaient l'effronterie. Elle aimait à plaider elle même ses causes, et le faisait avec tant d'emportement, qu'on fut obligé de défendre par un édit aux femmes de plaider.

V. A. T.

—

Le secret de Polichinelle (LXX, 12). — Guignol est de création toute moderne, tandis que le secret de Polichinelle est autrement vieux. On disait et on dit encore dans le même sens : c'est le secret de la comédie. Pour en savoir l'origine il faudrait peut-être remonter jusqu'aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et revoir les mémoires de XVIIe et XVIIIe siècles. Quelques-uns de nos collègues de l'*Intermédiaire* ont peut-être pris quelques notes à ce sujet.

E. GRAVE.

—

L'âne de Mahomet (LXXI, 48, 127). — Le poème plus court de la *Légende des siècles* est, je crois, celui ci, intitulé « Mahomet » :

Le divin Mahomet enfourchait tour à tour
Son mulet Daïdol et son âne Yafour ;
Car le sage lui-même a, selon l'occurrence,
Son jour d'entêtement et son jour d'ignorance.

Même réponse : ELOIJAN.

* * *

Je lis ce qui suit dans la notice de Nasimorski consacrée à Mahomet. (Coran, édition Charpentier) :

Mahomet avait deux ânes : Offair et Yafour et 5 mules dont la plus connue, la blanche, se nommait Doldol.

D[r] M. D.

* * *

L'âne de Mahomet se nommait Yafour, comme on peut le voir par la pièce suivante extraite de la *Légende des Siècles* :

Le divin Mahomet enfourchait tour à tour
Son mulet Daïdol et son âne Yafour ;
Car le sage lui-même a, selon l'occurrence,
Son jour d'entêtement et son jour d'ignorance.

On lit, dans l'ouvrage du comte de Castrie intitulé : *L'Islam, impressions et études*, Paris 1896 :

L'histoire authentique du Prophète, le roman de Mahomet, fut écrit en 1258, à Laon, par le moine Alexandre du Pont, sur les dires du Sarrasin converti, personnage très digne de foi.

Ce poème a été publié pour la première fois en 1751, par MM. Rainaud et Michel. On y trouverait peut-être quelques détails sur les deux montures du prophète.

JEANNE COURTAUX.

—

Rue des Bournaires à Clichy (LXX, 49 ; LXXI, 37). — En effet, il existe en Vendée plusieurs communes, dont le nom commence par le radical BOURN. — Il y a d'abord *Bournezeau*, puis *Bourneau*.

Je ferai d'ailleurs remarquer qu'en 1909, l'*Intermédiaire* (30 nov., p. 827) a déjà abordé la question de Bournard et on a dit alors que *Bournard* et *Bourneau* signifiaient : « Creux, grotte, excavation, cheminée. »

D'autre part, le lieu dit *Bournigal* (à ne pas confondre avec celui de *Burdigal*, connu aussi) est assez commun ; et, à propos de ce terme, comme de ceux de *Bourniers*, de *Cabournes*, on a dit que *Bourn* voulait dire « habitation souterraine ». — Une *Cabourne* (1) est un *arbre creux* [probablement de *Cav*, creux, *gaulois* et *latin*] en Vendée. Une *cabourde* est une cabane mal construite.

Quoi qu'il en soit, Bourneau (commune de Vendée) ne vient pas du radical *Bourn*, car, autrefois, on disait *Burgum novum* [le terme français est connu pour 1625] ou *novellum*, quoique le Pouillé Lacurie donne *Bournaldum*. Il faut donc ne pas généraliser, car ici le radical *Burg* paraît indiscutable.

Par contre, pour Bournezeau, d'après le grand Gauthier (XIV[e] siècle), on a bien « Bornezeas », qui est exactement la prononciation *patoise* actuelle. Plus tard, on trouve (XVI[e] s.) : *Bornizello*, *Bornozello*, voire même *Bernezay*, *Bornozella* est connu de 1099 ! Ici donc le radical *Born* ou *Bourn* est très-probable.

MARCEL BAUDOUIN.

(1) Cf. F. Parenteau. Les Cabournes [de Guérande]. — *Bull. Soc. Arch.*, Nantes, 1873, t. 12, p. 29.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Arrivée de Napoléon à Paris, le 20 mars 1815. — Lettre d'Armand de Gontaut-Biron. — Napoléon, qui avait débarqué au golfe Juan, avait été regardé par les populations avec étonnement, puis salué avec respect. Les troupes accouraient sur son passage. Il était le 10 février aux portes de Lyon, le 19 à Fontainebleau, le 20 aux Tuileries.

Ce que fut cette journée du retour, à la cour et dans Paris : Armand de Gontaud-Biron l'écrit à sa mère ; cette lettre inédite — encore que les préoccupations publiques sont ailleurs — se lira, avec intérêt, à la date centenaire de cet événement.

LÉONCE GRASILIER.

Armand de Gontaud-Biron,
à sa mère à Bordeaux,

Paris le 20 mars 1815.

Ma chère maman,

Vous trouverez, joint à cette lettre, une proclamation du Roy. Sa Majesté, convaincue de l'impossibilité où elle se trouvait de défendre sa capitale contre l'armée ennemie, renforcée d'ailleurs par la défection des corps que le Roy avait dirigés sur Melun pour défendre sa capitale, a pris le parti de se retirer. On ne sait pas encore le lieu qu'elle a choisi pour siège de son gouvernement.

On s'attend à voir entrer, aujourd'hui, l'armée de Bonaparte dans Paris. Je crois que l'enthousiasme ne sera pas grand. Le Roy avait trop bien trouvé le chemin du cœur des Français. Cependant tout parait calme et rien ne fait présager de mouvements populaires

C'est aujourd'hui, ma bonne maman, que nous devons nous féliciter du sage parti que vous avez pris de quitter cette ville. Vous n'auriez pas été maîtresse d'arrêter les progrès de votre imagination qui vous aurait fait voir les dangers beaucoup plus grands qu'ils ne sont en effet — Le sang ne coulera pas, j'en suis persuadé, et pour acquérir cette conviction, il ne faut que jetter un coup d'œil sur la manière avec laquelle il est arrivé jusqu'ici : pas un coup de fusil de tiré, pas la moindre résistance à son arrivée à Melun, les troupes qui lui sont opposées désertent, les drapeaux du Roy vont se ranger sous les siens, tout cela sans confusion, sans choc d'opinion dans l'armée. Une révolution aussi extraordinaire ne peut pas causer de simples effets. Nous sommes dans un siècle de merveilles, il ne faut plus s'étonner de rien. Cependant, on ne peut pas se dissimuler que la France est encore l'objet des soins particuliers de la Providence puisqu'un aussi grand changement se fait sans exciter de rumeurs, ni de mouvements.

Je le répète encore, soyez tranquille sur notre sort, tout est calme.

Les jeunes gens qui s'étaient enrolés pour servir dans les volontaires royaux ne sont pas armés pour la plupart ; leur dévouement, leur courage n'ont pu être employés. On a mis dans l'exécution des mesures un peu trop de lenteur et d'indécision.

Je vous prie de prévenir Virginie que son petit oiseau a pondu un œuf, on a le plus grand soin de cet intéressant ménage ; François est intendant général de leur maison.

Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que cousin, cousine, sœurs, amis, amies, etc.

Votre fils.

ARMAND.

D'une autre écriture, celle d'Aimé de Gontaud-Biron, son frère :

Je viens de parcourir les principaux lieux où ordinairement la multitude se rassemble ; j'ai vu des groupes étonnants, mais partout des dispositions au calme et à la tranquillité. On va et vient à ses affaires comme d'usage et l'on ne s'aperçoit du changement subi, que parce que chacun se dit, et par la permission de la cour et du jardin des Thuileries.

Le Roi, et toute la famille royale, est parti cette nuit. L'on ne sait pas encore au juste où sera le siège du gouvernement. L'on dit néanmoins que c'est à Péronne. Le Ministre de la guerre et le Maréchal Berthier accompagnent le Roi. Les autres Ministres vont sans doute suivre.

Quelle étonnante révolution !

Généralement on croit que Bonaparte fera son entrée à une heure ; il a voulu choisir ce jour qui est l'anniversaire de la naissance de son fils.

Il parait qu'il y eu défection complette.

Je te répète qu'il n'y a rien à craindre pour personne, tout est calme et tranquille. Il n'y aura pas un coup de feu de tiré. Néanmoins, je dis comme Galli, je suis bien aise du parti que tu as pris, car tu n'aurais pas été maîtresse de ton imagination.

Adieu, je vais tâcher de voir M. B... pour savoir quel parti il prend. Je t'embrasse de tout cœur, j'ai pourvu à tout, sois tranquille. A demain des détails.

Le Directeur-gerant.
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 mars 1915

N° 1414

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Talleyrand au Congrès de Vienne. — La *Liberté* du 28 février a publié un article « La Gaule aux Gaulois » où je trouve les lignes suivantes :

Au Congrès de Vienne, sans la trahison chèrement payée de Talleyrand (cette m. en bas de soie suivant le mot de l'Empereur) nous aurions conservé Landau et Sarrelouis, la patrie du maréchal Ney.

Cette affirmation est-elle fondée ? Il me semblait établi que la Prusse, par la voix de Guillaume de Humboldt, avait demandé que l'Alsace fût enlevée à la France, et que grâce à Talleyrand les Alliés se contentèrent de prendre l'extrémité nord du Bas-Rhin entre la Lauter et la Queich et de donner ainsi Landau à la Bavière.

P. M.

—

Amédée de Savoie, roi d'Espagne — Existe-t-il quelque ouvrage qui traite du règne d'Amédée de Savoie en Espagne 1870-1873 ?

Où pourrait-on trouver des indications et des détails sur ce règne ?

HENRY DE BIUMO.

—

Noms de villes wallons et flamands. — Les Allemands transforment, en ce moment, les noms de plusieurs villes belges. Au point de vue historique, jusqu'à quel point ont-ils tort ? Ils écrivent Charleroy avec y, pourquoi ? Prennent-ils vraiment la véritable dénomination flamande ou basse-germanique ? Cette question mérite d'être scrupuleusement étudiée avec citations à l'appui.

ST-SAUD.

—

Plébiscites de la Savoie, du Comté de Nice, de la Norvège. — Quels ont été les résultats officiels des plébiscites :

1° en 1861, pour la réunion de la Savoie et du Comté de Nice à la France ?

2° il y a quelques années, quand la Norvège se sépara de la Suède ?

ALPH. VEILLET.

—

Kelso, abbaye. — Qu'était cette abbaye au moment de la Révolution française ? Située en Ecosse et appartenant à l'ordre de saint Benoît, n'avait-elle pas comme titulaire, en 1790, Jean Antoine de Clinchamps ? Mais ce dernier, à qui avait-il succédé ?

L. C.

—

Le département du Var. — Ainsi nommé parce que le fleuve de ce nom coule entièrement dans le département... des Alpes-Maritimes.

Lors de la création des départements en 1790, le nom de département du Var pouvait s'appliquer au département qui avait pour chef-lieu Draguignan, mais depuis que la rive droite du Var a été incorporée dans les Alpes-Maritimes, le nom de département du Var ne peut être porté que par le département des Alpes-Maritimes. Les montagnes de l'Esterel, où le

petit fleuve de l'Argens s'imposaient ; pourquoi n'a t'on pas ordonné ce changement ?

J. G. Bord.

—

Dreux de Mello. — Pourrait on dire à quels titres Dreux de Mello, connétable de France, hérita, de la famille Saint-Vrain, de la châtellenie de Saint-Maurice Thizouailles et de celle de Saint-Bris ?

S. L.

—

Ernest Fouinet. — L'auteur de *La Strega*, mort à Paris en 1845, a-t il encore des descendants directs ou indirects à Paris, à Nantes (où il était né) ou ailleurs ?

Martin.

—

Le conventionnel Goujon. — Je désirerais avoir des détails précis sur la famille de ce personnage né à Bourg en 1766, principalement sur sa mère.

H. C. M.

—

Gervais Latrade. — Y aurait-il des descendants, ou quelqu'un ayant connaissance de M. Gervais Latrade, habitant pendant la Révolution, en son hôtel, 4, rue Champ-Fleuri. 20 avril 1790.

Vicomte du Pont du Gault-Saussine.

—

Londiveau, chapelier à Paris. — François Londiveau, de Saint-Calais (Sarthe), vint, un peu avant la Révolution, exercer son métier de chapelier à Paris. Pourrait-on savoir où il demeurait ? Un de ses enfants est mort aux Carmes. En eut-il d'autres ? Certains indices laisseraient croire que sa maison était située non loin de la paroisse Saint-Sauveur.

L. C.

—

Henri de Saint-Maurice. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur Henri de Saint-Maurice cité dans des chartes comme sous-chantre de l'église Saint-Etienne de Troyes, vers 1241 ? Ses ancêtres. Ses parents. Connait on une généalogie de cette famille ?

S. L.

—

La couronne d'or dans les armes allemandes. — Quelqu'un pourrait-il me dire le sens exact de la couronne d'or à 3 fleurons visibles, dont beaucoup d'Allemands et Autrichiens somment leurs armes ? Représente-t-elle un titre ou est-elle un signe distinctif d'ancienne noblesse ?

Charles de Granjes.

—

Un vers de La Fontaine. — Où se trouve ce vers sur les jansénistes pour qui le poète se sent quelque inclination ?

Encor que leurs leçons me semblent un peu [tristes.

H.C.M.

—

Le rouleau compresseur. — On désigne ainsi l'armée russe marchant sur les troupes autro-allemandes.

Quel est l'écrivain qui s'est servi le premier de cette expression ?

Sir Graph.

—

« Hors le souci de plaire et le soin d'étonner » : vers à identifier. — De qui est ce vers et si, comme je le crois, il est de Boileau ou de Musset, dans quelle partie de l'œuvre du poète faut-il le chercher :

Hors le souci de plaire et le soin d'étonner.

Martin.

—

Une chanson polonaise. — En 70, avant et après, nous chantions au Quartier latin, le chant polonais suivant :

Tout peuple fier, qui sous les cieux res- [pire,
Reçoit des mains de Dieu de vérité,
Une âme noble et dont la voix l'inspire
Dans les combats contre sa liberté.

. . . .
. . . .

Je suis l'âme de la Patrie,
Son bras, sa vertu, son génie.
Je suis l'âme de la Patrie,
Je suis celle qui ne meurt pas !

J'ai demandé à plusieurs éditeurs de musique de me rappeler le nom de l'auteur de ce chant, et où je pourrais me procurer le texte complet. Aucun n'a pu me répondre.

Je serais très obligé à un de vos lecteurs de me donner le renseignement demandé.

Dr Smster.

—

Polka d'Outre-Rhin. — On a rappelé, depuis la guerre, que la célèbre

polka de café-concert *Viens, poupoule !* est l'adaptation française d'une polka allemande, peut-être même berlinoise. Je voudrais savoir le titre exact de la polka allemande, les noms des auteurs (poète et musicien). Dans quel établissement, par quel ou quelle artiste fut lancée cette chanson en Allemagne, et en quelle année ? Pourrait-on me donner la traduction des couplets les plus caractéristiques, avec, si, possible, quelques vers du texte allemand ?

J. LANDREL.

—

Chansonnette sur la cigarette. — Pourrait-on indiquer de qui est la musique d'une chansonnette qui faisait fureur il y a quarante ans et qui commençait ainsi :

L'on prend sa cigarette
Ainsi, Ainsi ;
L'on prend son allumette
Ici, Ici ;
L'on se penche et l'on allume
Comme ça, comme ça ;
Et puis gaiment l'on fume :
Voilà, Voilà !

HENRY DE BIUMO.

—

Le « Sans Culotte », par Alfred Le Petit. — Le premier numéro de ce journal, à cinq centimes, illustré d'une caricature à la première page, signée Alfred Le Petit, porte la date octidi 3 vendémiaire, an 87.

La Caricature politique en France pendant la guerre, le siège de Paris et la Commune 1870-1871) par Jean Berleux, Paris 1890, n'en fait pas mention.

Je désirerais connaitre la date et le numéro de la dernière livraison.

E. P.

—

« Echo du public ». — Informations universelles par les lecteurs eux-mêmes.

Cette publication commencée en 1894 ?, combien a-t-elle eu de numéros ? Si je me souviens bien, elle paraissait tous les samedis, de format in-4°.

J. BRIVOIS.

—

Haquebutier. — Quel rôle avait à la guerre ce combattant, que Ronsard mentionne dans les vers ci-dessous ?

Bref que chacun de vous à son estat regarde,
Le halebardier tienne au poing sa halebarde,
La pique le piquier, et le haquebutier,
Couché plat sur le ventre exerce son métier.

NAUTICUS.

—

Bayonnette. — Ce mot est plus ancien qu'on ne le croit généralement. Le voici employé dans un inventaire de 1594 :

Une bayonnette garnye de deux cousteaux et cinq poinson.
Ung poingnart en forme de bayonnette.

Quelle arme ou quel outil était désigné sous ce nom ?

L. M.

—

Chasse non chasse. — Que signifie cette expression, qui se trouve dans le contrat de louage d'un pâtre communal en 1766 ? Le titulaire accepte, si après l'année du contrat il continue par tacite reconduction, d'être payé « sur le même pied [3 sols par bête et par mois] à peine de chasse non chasse... »

L. M.

—

Le pas de l'oie allemand. — De quand date ce pas de l'oie qui est le pas de parade des Allemands ?

V.

—

La morphine et les officiers allemands. — Dans *Les possédés de la morphine*, de Maurice Talmeyr, je lis cette phrase :

Certains officiers allemands, pendant la guerre se morphinaient pour mieux nous conquérir. Nous promenions des drapeaux et nous chantions la *Marseillaise*, mais ils avaient leur seringuette dans leur sacoche, se piquaient entre les étapes et écoutaient leurs musiques jouer les marches de Wagner.

Je voudrais savoir sur quels documents s'est appuyé l'auteur et s'il existe une étude sur ces faits.

Si c'est la vérité, a-t-on observé des cas semblables en 1914-1915, ou bien ces messieurs ont-ils définitivement remplacé la seringue de morphine par la bouteille d'alcool ?

LABÉDA

—

Les Clodoches. — *Le Figaro* du 6 févrièr annonce la mort, à l'Hospice du Havre, d'un partenaire du fameux qua-

drille des Clodoches, illustre voici cinquante ans : Michalet, dit la Comète. Michalet, dans le quadrille des Clodoches, tenait l'emploi de danseuse, grimé en lourde commère normande, le teint allumé, coiffé d'un bonnet de Cauchoise, sensible aux courbettes de Clodoche, son cavalier. Clodoche (c'était son vrai nom) s'allongeait en os sur une longueur de près de deux mètres de haut, sec, et désarticulé comme un pantin. Sa maigreur s'accentuait d'un costume composé d'une veste de torero, d'un bonnet de police, et d'un pantalon collant ajusté dans des guêtres. Tout cela est assez banal. Ce qui l'est moins, c'est que le susdit Clodoche, qui dansait aux bals de l'Opéra, était dans la vie ordinaire... fossoyeur au Père Lachaise.

Les renseignements ci-dessus sont ceux fournis par le *Figaro*. Peut-être y a-t-il quelque erreur dans la désignation de la Comète en normande, car sur une revue du Châtelet où le quatuor figurait, je relève les noms de Clodoche, Flageolet, la Comète et la Normande (*La Lanterne magique*, 8 décembre 1865).

La vignette de tête représente les quatre danseurs, mais je crains fort que les costumes ne soient pas exacts. Quoi qu'il en soit, Michalet est mort à 84 ans. Que sont devenus les autres ? Il serait amusant d'en retrouver un sous les traits d'un grave bourgeois fort considéré dans son quartier. Henri Rochefort avait écrit autrefois un vaudeville bien amusant sur un pareil sujet : la *Vieillesse de Brididi*.

H. L.

—

Les lettres du tirage au sort. — Quelles sont les lettres sorties pour chaque classe depuis que l'administration militaire (1910, je crois), se base sur ce tirage pour incorporer les conscrits ?

ALPH. VEILLET.

—

La femme blanche violée par un noir aux Etats-Unis. — Qu'y a-t-il de fondé dans cette légende qu'on colporte : Aux Etats-Unis d'Amérique une femme blanche, violée et devenue enceinte du fait d'un nègre, pourrait se faire avorter sans avoir rien à redouter de la justice.

C'est une question de circonstance.

T. MIS.

Sacrifices humains au Mexique. — Dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1914, un auteur, dans sa relation d'un voyage au Mexique, ne manque pas de rappeler les sacrifices humains perpétrés par les Aztèques (p. 919) en ayant soin, toutefois, d'émettre des doutes sur l'énormité des chiffres de victimes que se transmet la tradition.

Le jour de la consécration de l'autel l'immolation se serait élevée à 70.000 ! Le cortège des condamnés remplissait les rues et le sanglant sacrifice dura tout le jour... J'te crois, comme on dit vulgairement. Il est probable que les premiers qui ont émis ces chiffres n'ont pas pris garde qu'une journée de 12 heures ne comporte que 43.200 secondes, que le corps humain cubant de 60 à 70 décimètres cubes et pesant 60 kilos (en tenant compte des femmes), c'est 42 tonnes de cadavres, 4.900 mètres cubes de chair humaine à évacuer...

Mais quelque érudit connaîtrait-il des textes plus dignes de créance que les écrits de Zumarraya, premier évêque du Mexique ?

Je pense, pour des raisons analogues et d'autres « à côté » que l' « hécatombe » des Grecs, devait représenter cent bœufs en espèces, mais non en nature et je présume que, sur cette question, nos archéologues doivent avoir des précisions. N'est-il pas probable qu'il y a une correction du même genre à apporter aux sacrifices aztèques ? Le cœur d'un chef, par exemple, comptant pour le total des guerriers marchant sous ses ordres ?

SURELL.

—

Assurance contre la mortalité du bétail — Cette forme d'assurance, qui a pris tant d'extension de nos jours à côté des syndicats agricoles, était déjà en usage en 1836. La *Bibliographie de la France* du 24 septembre, n° 4817, annonce, en effet, les « statuts et règlement d'une société d'assurance contre la mortalité des bestiaux. In-4° de 2 ff. Imp. de Breillat, à Orthez ».

En connait-on des exemples plus anciens ?

L. M.

Réponses

—

Les articles concernant les questions d'actualité sont placés en tête.

—

Comment appellera-t-on la guerre actuelle ? (LXXI, 89). — Il n'y a pas de doute que les Alliés, provoqués, n'ont pris les armes que dans le but de lutter contre l'esprit, la « Kultur », l'ambition, la domination des Germains.

C'est pourquoi, bien que la Turquie (depuis longtemps sous la botte des Allemands) se soit jointe à nos ennemis, je propose : *la guerre anti-germanique.*

Je crois que ce nom tient compte des deux aspects de la lutte et que les Allemands pourraient eux-mêmes en user, puisqu'ils prétendent que le monde entier est contre eux.

ROAN.

***

Pourquoi pas *La Guerre pour la Belgique?*

BOSTON.

***

On l'appellera simplement *La Guerre Allemande ;* — le temps et l'histoire donneront sa signification à ce qualificatif.

THIX.

***

Je désirerais fort que toutes les guerres, comme tous les faits, fussent désignées chronologiquement et géographiquement, sans plus : Guerre de 1914, en Belgique, Guerre de 1914, en France, etc., etc. comme semailles de 1914, en Beauce, récolte de 1914, en Brie, etc., etc.

Avec la variété des solutions données par les écrivains à cette question de la désignation des événements, il est infernal de ranger la moindre poignée de fiches y relatives, et très aléatoire de retrouver les références notées. Simplicité et uniformité seraient bien préférables

Dans l'arrêté du Ministre de la Guerre du 22 février 1915 portant inscriptions pour la Légion d'honneur et la médaille militaire, on trouve : « A continué à faire « preuve du plus grand courage dans la « campagne de France. » *Journal officiel*, 24 fév. 1915, p. 971, col. 1.

SGLPN.

***

On pourrait l'appeler la guerre de 1914, ce qui est précis. Et comme cette guerre de 1914 est certainement la plus grande guerre qui ait jamais existé, tant par le nombre des peuples qui l'ont faite, que par celui des combattants, pourquoi ne pas l'appeler : *La grande guerre.*

Pour nous, gens de 1914, aucune autre guerre du passé ne peut être considérée comme plus grande que celle-ci.

J. CHAPPÉE.

—

Le « Vieux Dieu Allemand »(LXXI, 3, 99, 141). — La thèse de notre confrère Saint-Christo ne manque pas de vraisemblance Chacun sait que les vieilles religions, les hérésies proscrites continuent parfois en nappes souterraines, en courants dissimulés, longtemps après leur suppression officielle. Le Dr Emil Reich, un Hongrois, qui fut professeur à l'Université de Londres, affirme que, d'après certains Allemands du Sud, les Prussiens ne seraient pas encore sincèrement convertis au Christianisme (*Germany's Swelled Head*, Londres, Melrose, 2e éd., 8e tirage 1914, p. 32. Ce livre a été traduit en français sous le titre de *La Vanité Allemande*, Paris, Flammarion. — Une lettre de l'Evêque de Durham au *Times*, le 17 août dernier, raconte que le Roi Edouard VII, si bon juge des choses d'Outre-Rhin, recommandait l'ouvrage à ses amis.)

Mais il est une autre explication, très plausible également, et qui peut d'ailleurs se fondre avec la première dans le cerveau trouble des Teutons. Nous connaissons bien des exemples de ce syncrétisme, par où se réunissent plusieurs religions chez un même homme, ou chez un même peuple, inquiet de se mettre en bons termes avec toutes les puissances. C'est ce que Sir Alfred Lyall, qui présida le troisième Congrès d'Histoire des Religions, à Oxford, en 1908, regardait comme une application du « pari de Pascal ». Le comte de Gobineau, trop négligé aujourd'hui, à cause de ses théories fantaisistes sur l'Allemagne, nous a montré, dans ses précieuses études sur l'Asie, des tribus qui entretiennent tout ensemble un prêtre catholique et un mollah musulman fêtant ainsi le dimanche et le vendredi ; et, chez les Albanais actuels, plus d'un,

parait-il, est à la fois circoncis et baptisé, portant deux prénoms familiers, l'un en l'honneur de la Croix, l'autre en faveur du Croissant.

Or, voici la seconde thèse. On a dit, avec malice, que, si Dieu a créé l'homme à son image, celui-ci le lui a bien rendu. Sans discuter la question de l'anthropomorphisme en théologie, où il entre peut-être plus d'éléments rationnels que ne croient quelques beaux esprits, il est de fait que les peuples ne conçoivent guère le gouvernement du Ciel qu'en fonction et similitude de leur gouvernement terrestre. Je ne puis donner, en ce moment, loin de mes livres, des références complètes, paginales ; mais je citerai des auteurs. — Chez les anciens Egyptiens, nous dit M. Maspéro, le dieu est un seigneur féodal ; et le temple d'abord imita le château seigneurial, avant de se multiplier en cours grandioses, en salles hypostyles, en avenues de sphinx. — Dans l'Inde, nous rappelle le savant indianiste, M. Barth, dont ses confrères de l'Institut et ses amis réimpriment les œuvres complètes, le dieu est un chef de clan ; autant en dit M. de la Vallée Poussin, professeur de sanscrit à l'Université de Gand : Indra, Rama, ressemblent aux jeunes princes radjpoutes, qui vont, à la tête d'une bande de fidèles, courir les aventures, comme, plus tard, un cadet de Normandie viendra conquérir la Sicile. — Chez les Perses, le roi légitime se couvre de la protection personnelle du dieu, qui lui confère même une auréole, le *Hvareno* dont se nimbent ses images. — Chez les Hellènes, l'excellent commentaire d'Hérodote, publié par la Clarendon Press d'Oxford, il y a trois ou quatre ans, nous fait voir dans le dieu poliade un « tyran », au sens grec du mot, tel que Périandre, tyran de Corinthe, ou Denys, tyran de Syracuse. — Enfin, chez les Romains, Tacite, au début de ses *Histoires*, nous montre les dieux fort indifférents au sort des mortels, mais impitoyables à qui leur manque d'égards, — tout le portrait d'un patricien

Le Christianisme introduit dans la notion de Divinité une idée de famille, et le Roi de France, par esprit d'imitation, deviendra le père de ses sujets : c'est la thèse de M. Funck-Brentano, dans son livre *Le Roi*, à laquelle on pourrait ajouter beaucoup d'exemples, et que M. Lavisse, malgré quelque mauvaise humeur, a dû reconnaître fondée. Mais l'Islam, trouvant impertinente cette familiarité, ne veut voir, dans le maître du Ciel, que le maître de la tente. Du reste, aux beaux jours de Byzance, où naquit l'Islam, la Cour céleste ne pouvait que refléter la Cour impériale, laquelle était encore très distante et capricieuse dans ses protections. (Mgr Duchesne. *Hist. Anc. de l'Eglise*, t. III, p. 13).

Arrivent les temps où règne l'opinion. « Les Anglais », disait Sir Alfred Lyall, dont vient de paraître un recueil posthume d'Essais, « aiment à retrouver, dans le gouvernement de leur Eglise, une image de leur gouvernement politique » (*Studies in Literature and History*, Londres, Murray, 1915 ; p. 54). On ne s'étonnera pas que pour eux au XVIII[e] siècle, « Dieu ne fût qu'un Lord Chancelier céleste, chargé d'appliquer une coutume d'Angleterre sublimée » (*Quartely Rev.*, oct. 1914 ; p 302). — Chez nous, pendant la Révolution, un bon républicain s'indignait que le Chrétien consentît à vivre toute son éternité sous la coupe d'un despote gouvernant l'autre monde. Et, de nos jours, il ne fait pas bon parler à une démocratie des châtiments que peut lui infliger la Providence pour ses méfaits (Cf Julien de Narfon, *Figaro*, 5 déc. 1914) : c'est une faute de lèse majesté populaire. Dieu n'est admissible que comme un Président de la République, déférent envers ses ministres, qui relèvent du Parlement, lequel obéit à l'électeur. *Vox Populi, Vox Dei*, signifie non pas que le Peuple exprime la volonté de Dieu, mais que la voix de Dieu confirme celle du Peuple, la seule puissance au monde, disait Jurieu, sous Louis XIV, qui n'ait pas bsoin d'avoir raison.

Qu'est donc, alors, le bon vieux Dieu allemand ? Tout simplement l'*Oberst* par excellence, un *Ober-Kayser*, un Sur-Empereur, chargé de conduire son peuple à la bataille et à la victoire. Et c'est un honneur qu'on lui fait de le hausser à ce poste, d'où il auréole le kayser vivant d'un *Hvareno*, puisque le Hohenzollern actuel est à la tête de la Prusse, qui domine l'Allemagne (on sait que Guillaume I[er] croyait déchoir en cessant d'être simple roi de Prusse), laquelle doit dominer

le reste du monde ; — exactement comme le maire de Chicago, il y a quelque vingt ans, se proclamait le premier homme du monde, parce qu'il était le plus grand personnage de Chicago, la première ville de l'Illinois, le premier Etat de l'Union, la première puissance du globe.

Et l'on comprend que, au cours des belles chevauchées de uhlans telles que le souvenir de 1866-70 en exaltait encore le poète Detlev von Liliencron, Dieu n'aille pas se montrer revêche pour quelques incendies, tueries, vols et viols, qui sont l'agrément de l'aventure et le piment du risque. Quand l'Empereur Julien, sur les rives du Rhin, rabrouait des tribus teutonnes pour leurs mœurs turbulentes et pillardes, un de leurs ambassadeurs résumait en ces termes leur défense : « Mais, puisque dans la guerre nous trouvons notre plus grande félicité ! » (Voir le très remarquable livre du professeur Cramb, *Germany and England*, Londres, Murray, 14e éd., 1915 ; p. 72). *Das Leben, äh was, macht uns alle brutal*, écrivait hier, dans le même style, l'officier-poete Liliencron. — Lors donc, comme on l'a vu à Senlis et ailleurs chez nous, que les Germains surpris ivres par l'ennemi passent de vin à trépas, ce n'est point une raison pour le bon vieux Dieu allemand de leur refuser la porte de son saint paradis. si toutefois, ces braves reîtres se soucient d'y entrer.

N'oublions pas, non plus, comme le Dr Reich nous le rappelle (pp. 13-15) que Jésus était allemand, de race et de nom. Il était blond, et, sans doute, dolichocéphale ; l'Evangile n'en dit rien, mais les Allemands le savent. Ensuite, son nom est symptomatique : *Jés* = *Ger* (l'*s* et l'*r* s'équivalant, en étymologie);*us* = *man* (parce que *us* est la terminaison masculine des noms latins) ; donc, *Jésus* = *German*. C'est parlant. Il devait être patriote. Il aurait signé le manifeste des 93 intellectuels.

Puis, il y a la Bible avec ses préceptes sévères, appuyés d'exemples vécus, chère à tous les peuples qui se croient élus et se donnent des espérances messianiques. Cromwell avait fait rédiger pour ses *Côtes de-Fer* une petite Bible et un catéchisme de poche, qui, tout en les maintenant dans la bonne voie, ne les inclinaient pas à l'indulgence. « Ils s'appliquaient à eux-mêmes l'Evanglle, et ils appliquaient la Bible à leurs adversaires », suivant le joli mot de la *Revue d'Edimbourg*. Ainsi opèrent les nouveaux Teutons, le Kayser en tête, dont le baron Beyens déplore que le piétisme sincère soit vraiment trop inscrupuleux et nationaliste (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1915 ; pp. 10,29).

Conclusion : le Germanisme est une manière d'hérésie laïque, à forme religieuse qui menace de devenir une hérésie religieuse véritable, et qui, dans les hautes sphères intellectuelles, tend au renversement absolu de l'idée et de la morale chrétiennes. Notre confrère peut lire, à ce propos, et joindre à sa documentation, la 4e conférence, § 3, du professeur Cramb, lui-même hostile au catholicisme et à la France (Voir aussi, dans le *Correspondant*, du 10 février 1915, l'article sur Maximilien Harden et ses collaborateurs). Déjà, cette hérésie laïque et mystique devient imperméable au raisonnement. Inutile de discuter, disait saint Bernard, parlant des Albigeois : « Vos idées, ils ne les comprennent pas ; vos sentiments, ils ne les partagent pas ; vos autorités, ils ne les connaissent pas ». Et c'est comme à une nouvelle croisade contre les Albigeois, contre une doctrine menaçant l'économie sociale, politique et religieuse, que nous assistons. Si l'Eglise perdit une partie de son troupeau par l'Anglicanisme, et faillit en perdre une autre partie grâce au Gallicanisme, le Germanisme pourrait lui coûter une belle pierre de sa tiare. L'historien d'Innocent III, Achille Luchaire, reprochait à la Papauté d'avoir été trop lente à prendre les mesures nécessaires contre l'Albigéisme.Des historiens anglais lui font le même reproche pour l'Anglicanisme. N'insistons pas. Mais constatons une fois de plus la grande interdépendance des idées : toute religion est une politique, toute politique est une religion.

BRITANNICUS.

* * *

Dans l'avant-dernier numéro de l'*Intermédiaire*, que malheureusement je n'ai pas sous les yeux, un de nos collaborateurs se demandait, il me semble, si le « Vieux Dieu » de Guillaume n'était pas un dieu de la mythologie Saxonne. Peut être pourrait-on rapprocher de cette question le texte suivant que je trouve sous la signature de M. G. Hanotaux,

dans un article de la *Revue Hebdomadaire* du 6 février 1915, page 9 :

Il n'est pas exagéré de dire, en tout cas, que la Philosophie allemande apparaît, dans son ensemble, comme une entreprise de rupture et de scission avec la morale de l'antiquité classique, soit païenne, soit chrétienne ; un retour à la fois conscient et inconscient vers le culte du Dieu Tott ou Tuiston, Dieu de la Force, Unser Gott, culte qui dormait au fond de l'âme Germanique. »

H. T.

—

Le drapeau conquis à Dijon (LXXI, 91). — Le 19 février dernier eut lieu, à Paris, une imposante manifestation devant l'Elysée-Palace, avenue des Champs Elysées, où descendit le général Ricciotti Garibaldi, avant et après son récent voyage à Londres.

Celui-ci, bien que souffrant d'une chute récente heureusement sans gravité, reçut une délégation des survivants de la 4e brigade de l'armée des Vosges qu'il commandait en 1870. Le vénérable et vaillant soldat évoqua avec émotion les divers épisodes de la Campagne, les Combats meurtriers des 21, 22 et 23 janvier 1871 sous Dijon, et donna l'accolade à ses anciens Compagnons d'armes, aux cris de « Vive Garibaldi ! Vive l'Italie ! Vive la France ! »

Comment le drapeau du 61e régiment Poméranien, que l'on peut voir aux Invalides, fut-il conquis ? Le général, avant de quitter Paris, pour rentrer en Italie, le 20 février dernier, a bien voulu me raconter dans quelles circonstances ce brillant et héroïque fait d'armes fut accompli :

« Après avoir enfoncé notre première ligne qui, du Château de Pouilly à droite, se prolongeait à gauche jusqu'à la route de Londre et au talus du chemin de fer, les masses allemandes se jetèrent par la route, au travers de la plaine de Rose, sur la ville de Dijon.

« Mon père passant en arrière de la ligne au grand galop de son cheval, me trouva à la tête de ma colonne déjà arrivé à l'usine Bargy (1). « Si nous perdons cette fabrique, me dit-il, nous perdons la ville de Dijon ». Dix minutes après, 414 Français et 2 Italiens occupaient les bâtiments de l'usine, bientôt cernés par les masses allemandes qui avaient rejeté en arrière le reste de la brigade avec ses batteries de mitrailleuses et de canons. Dans une de ses plus furieuses attaques, le 2e bataillon du 61e régiment Poméranien s'était avancé, drapeau déployé, jusqu'à 114 pas environ de la fabrique. Le drapeau tombé sous le feu de nos francs-tireurs devint l'enjeu du combat.

« Pendant trois heures, les attaques se renouvelèrent, chaque fois plus terribles. Nous en étions réduits à la dernière extrémité quand, à gauche, venant de Fontaine, dans un superbe mouvement en avant, une forte colonne de mobilisés et de 700 francs tireurs mixtes, commandée par mon frère Menotti prenant les Prussiens de flanc, les mettait en fuite et nous dégageait.

« Nous relevâmes alors le drapeau complètement couvert par les corps de ses défenseurs Mon père en compta 54.

« Les engagements pendant les trois journées des 21, 22 et 23 janvier 1870 eurent lieu entre les avant-gardes des deux armées comptant chacune de 8 à 10.000 hommes. Elles étaient soutenues, de notre côté, par 22.000 mobilisés et du coté allemand, par un corps Prussien de 32.000 hommes, commandé par le général Manteuffel ».

E. DE CRAUZAT.

***

Ce drapeau appartenant au 61e régiment Prussien, 8e de Poméranie, a été pris le 23 janvier 1871, à la bataille de Dijon, par un français Victor Curtat, alors engagé volontaire à la compagnie des chasseurs du Mont-Blanc. Ricciotti Garibaldi remit le lendemain le drapeau à son père en lui disant :

« Mon père, la quatrième brigade vous offre un drapeau pris à l'ennemi ».

Garibaldi répondit en français : « Merci, la quatrième brigade a bien mérite de la patrie ».

Ricciotti Garibaldi commandait la 4e brigade de l'armée Garibaldienne comprenant 13 à 14.000 volontaires, tous francs-tireurs, en grande majorité Français.

(1) Cette usine située près de la ferme de Pouilly était à 6 kilomètres environ de la ville.

Pour plus amples détails, voir Dormoy : *Souvenirs d'avant-garde*, volume 5.

COTTREAU.

* * *

Voici sommairement présentée l'histoire du drapeau prussien pris sous les murs de Dijon, en janvier 1871.

La ville occupée par l'ennemi, sauf un intervalle d'une dizaine de jours, depuis le 31 octobre, fut évacuée le 27 décembre, après la bataille de Nuits, 18 décembre. Celle-ci très honorable pour le Français, ne peut être mise à l'actif des victoires allemandes.

Le soir même du 27, Dijon recevait un corps de francs-tireurs, puis arrivèrent successivement les troupes régulières et les Garibaldiens. Le général Cremer eut le commandement des Français, tandis que Garibaldi s'établissait à la préfecture. Enfin des batteries furent disposées sur les hauteurs qui commandent la ville. Dijon devint alors un véritable camp retranché où fut concentrée une armée entière, mais faite d'éléments assez hétérogènes et de formation trop nouvelle.

Un peu avant le 20 janvier, on apprit que par un mouvement oblique à travers la Bourgogne, l'armée de Manteuffel venant en partie de Paris, était en marche pour prendre à revers celle de Bourbaki. Aucun effort sérieux ne fut tenté pour l'arrêter dans les vallées du pays haut ; je me borne à noter le fait sans le discuter ni le juger. Quoi qu'il en soit, le 21 janvier, les Allemands masquaient leur mouvement vers l'Est en faisant contre Dijon une démonstration qui fut vivement repoussée. Mais le soir de cette journée était marqué par un crime militaire qui entache gravement l'honneur des armées allemandes, le massacre de l'ambulance française installée au village d'Hauteville, à 7 kilomètres au nord-ouest de Dijon, dans la maison Calais. L'assassinat accompagné de circonstances abominables aurait été, dit-on plus tard, causé par une méprise. Le personnel, médecins et infirmiers, bien que protégé par le drapeau et les insignes de la Croix-Rouge, fut pris pour un détachement de francs-tireurs, ce cauchemar des soldats allemands. Mauvaise raison, d'ailleurs ; c'est en effet par le plus étrange abus que les Allemands ne considéraient pas comme des belligérants des hommes régulièrement commissionnés et portant des uniformes.

Mais le Germain n'est brave qu'en masse ; l'acte isolé du tirailleur, la surprise, le coup de fusil inattendu, si légitime qu'il soit, le démontent et l'effarent. Pour lui, ce sont des crimes irrémissibles, et l'état major lui donne satisfaction en ne reconnaissant pas la guerre de partisans. Du reste, le massacre ne fut pas un acte impulsif de férocité ; les scènes hideuses de meurtre, de pillage et de ripaille dans cette chambre remplie de sang et de cadavres se succédèrent toute la nuit.

L'épisode d'Hauteville m'est connu dans les moindres détails et voici comment : dans le printemps de 1871, le père d'une des victimes demandait à un de mes amis qui m'emmena avec lui, de procéder à une enquête officieuse sur l'événement ; nous nous transportâmes sur place, entendîmes les témoins et il en résulta un mémoire rédigé par moi qui fut envoyé à M. M. Je n'en ai pas conservé la copie, mais les faits me sont demeurés très présents. De plus, je connais particulièrement un survivant du massacre, M. Claudius B..., alors infirmier, actuellement juge au tribunal civil d'une de nos grandes villes françaises. Il y a peu de jours, il me racontait en détail la scène d'horreur à laquelle il avait éehappé par un quasi miracle.

Le crime fut commis par des hommes du 61e régiment poméranien, sous l'œil bienveillant des chefs qui présidèrent au dépouillement des victimes et ne s'oublièrent point. Le 61e poméranien était, du reste, fort mal composé, un régiment de disciplinaires et dont affectaient de ne faire aucun cas les officiers des autres régiments.

En ces temps lointains, des chefs ne se faisaient pas faute de reconnaître et de réprouver les crimes commis par le soldat et s'ils avaient facilement à la bouche le fameux « c'est la guerre », du moins ne l'appliquaient-ils pas à des abominations qu'ils affectaient de regretter; peut-être même les regrettaient-ils sincèrement.

Le 22, nouveau combat, nouvel échec et plus caractérisé encore des Allemands ; mais pendant ces succès d'un jour, l'ar-

mée de Manteuffel continuait à grandes marches son action contre Bourbaki.

Le 23, ce fut plus sérieux et mon impression est que les Allemands eurent vraiment pour objectif d'entrer dans la ville et de disperser les forces peu cohérentes qui y étaient rassemblées. Le combat eut lieu dans la plaine au Nord ; les deux pôles furent le château, le parc et la ferme de Pouilly, à 2 kilomètres de Dijon, et l'usine Bargy, alors plus isolée qu'elle ne l'est aujourd'hui par suite de la marée montante des contributions nouvelles. Les bâtiments occupés par Ricciotti Garibaldi furent défendus avec la dernière intrépidité par les chemises rouges, mais il y eut du flottement, pour ne pas dire plus, parmi les mobilisés, les « vieux garçons », comme on disait familièrement. C'étaient des soldats improvisés, plutôt mal armés, à qui manquait par trop cette solidité que donnent seuls le métier et l'habitude. L'arrivée en voiture du vieux Garibaldi — ses infirmités ne lui permettaient guère l'usage du cheval — changea la face des choses. Tout se raffermit, l'usine fut dégagée, l'offensive reprise et Pouilly emporté ; il était à peu près 4 heures et demie du soir. Le 61e Poméranien se retira en désordre et c'est alors que son drapeau fut cueilli sur un tas de cadavres, arraché des mains raidies du lieutenant de Puttkamer qui, mort, l'étreignait toujours. Il fut pris par un chasseur du Mont Blanc, Curtaz, d'Annecy, qui le remit à Ricciotti. Le lendemain, celui-ci le promenait triomphalement par la ville.

Le combat du 23 janvier coûtait aux Allemands 86 tués sur le champ de bataille, dont 5 officiers et 7 sous-officiers. Je ne connais pas exactement le chiffre des pertes françaises et italiennes, mais il fut élevé.

En reprenant possession du château de Pouilly, les vainqueurs trouvèrent dans l'escalier de pierre rompu et en partie calciné, le cadavre d'un franc-tireur qui avait été certainement brûlé vif. L'attitude convulsée du corps, le fait que les mains étaient attachées, tout dénonçait l'abominable forfait commis par le 61e Poméranien Sur ce point la déclaration des hommes de l'art qui examinèrent le cadavre, ne laissa aucune place au doute. Le corps fut photographié et les épreuves parurent à toutes les vitrines. Mais quelques jours plus tard, quand Dijon fut réoccupé par l'ennemi, l'état-major nia faiblement, d'ailleurs, le crime du 23 janvier, et fit enlever les photographies exposées. L'identité de la victime fut établie non sans quelque difficulté, c'était M Fontaine, de Chalon-sur-Saône.

J'ai vu plusieurs fois Garibaldi pendant son séjour à Dijon, toujours en voiture découverte, coiffé d'un grand chapeau gris mou, enveloppé d'un caoutchouc et ayant une couverture sur les jambes. La physionomie apparaissait d'une singulière douceur calme mais résolue, le regard songeur, le teint pâle, la barbe fine, abondante et grise. L'ensemble était des plus séduisants et distingués ; aucun portrait peint ou sculpté ne me sembla jamais égal à la vérité nue.

H. C. M.

—

« La Belle Alliance » inscription sur des casques allemands (LXXI, 41). — N'est-ce pas un souvenir de la bataille de Waterloo que, dit Thiers, « les Prussiens ont appelée bataille de la Belle-Alliance, parce que c'est là qu'ils combattirent. »

(*Waterloo*. Paris, Lheureux, 1862, p. 316, Livre 60e (1er livre du tome XX de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.)

— Mention d'une inscription analogue est faite dans l'*Intermédiaire* LXXI, 56, dernier alinéa. SGLPN.

***

« La Belle Alliance » qui intrigue le collaborateur H. B. n'est autre chose qu'une région du champ de bataille de Waterloo. Ce nom sert souvent aux Allemands à désigner la bataille du 18 juin 1815. A Berlin, il y a une place et une rue « Belle Alliance ».

C'est l'habitude, dans l'armée allemande, d'inscrire sur l'uniforme des troupes le nom des combats où les régiments se sont particulièrement distingués. Je me rappelle avoir vu en Allemagne des soldats porter un brassard avec l'inscription « Gibraltar », en souvenir, je pense, de l'aide apportée aux Anglais, lors du siège de la place en 1704, par les troupes du prince Georges de Hesse-Darmstadt. GUISETTI.

***

Les Prussiens ont appelé la bataille de

Waterloo, bataille de « La Belle Alliance », du nom du village où Napoléon se tint pendant le combat. L'écusson, rapporté par un officier retour du feu, est évidemment celui d'un régiment qui a pris part à la bataille de Waterloo.

M. LAILLER.

* * *

Les Allemands appellent bataille de la « Belle-Alliance » la bataille de Waterloo.

C'est près de l'auberge de la « Belle Alliance » située au sud de la Haie Sainte, que Napoléon se tint pendant la plus grande partie de la journée du 18 juin 1815. C'est également devant cette auberge que se rencontrèrent Blücher et Wellington à la fin de la bataille. Une plaque de marbre, placée au-dessus de la porte, contient l'inscription suivante : « Rencontre des généraux Wellington et Blücher, lors de la mémorable bataille du 18 juin 1815, se saluant mutuellement vainqueurs ».

Dès lors l'inscription en question sur des casques allemands s'explique facilement, surtout s'il s'agit d'un segment portant le numéro d'un de ceux ayant combattu à Waterloo.

LOUIS BRINDEAU.

* * *

L'Inscription portée par les casques allemands, y figure en commémoration de la bataille de Waterloo, que les Prussiens ont toujours nommée « Bataille de Belle Alliance », pour ne lui pas donner le même titre que les Anglais, à l'encontre desquels ils s'attribuent le mérite de la victoire, en quoi d'ailleurs, ils ont tous les deux raison. C'est un mérite partagé.

Belle Alliance, village situé à 10 kilomètres de Bruxelles, est compris dans l'étendue du champ de bataille de Waterloo.

Au moment où les généraux de la coalition ébranlés par le choc des Français, songeaient à la retraite, Wellington releva leur courage et les conjura de tenir bon, leur faisant espérer la prochaine arrivée de l'armée prussienne commandée par Blücher.

Celui-ci arriva en effet, et c'est près du village de Belle Alliance qu'il attaqua l'armée française. Sans cette attaque qui fut décisive, la coalition aurait peut-être perdu la bataille, mais il en eût été de même sans la ténacité de Wellington.

Belle Alliance étant ici un terme géographique, les Allemands ont conservé au village le nom qu'il porte dans la langue du pays où il est situé. Ils n'avaient pas plus de raison de le traduire en allemand, que, lorsque nous mentionnons la ville alsacienne d'Altkirch, nous n'aurions de raison de dire : Vieille église.

PHILIPPE LEROY.

—

La convocation de la mobile en 1870 (LXXI, 131).— Les fils uniques de veuve, dont j'étais, furent convoqués avec la mobile J'ai fait la campagne de la Loire avec plusieurs amis dans mon cas. Mais ceux qui réclamèrent furent versés dans les bataillons de marche des mobilisés.

M. P.

* * *

Quand fut convoquée la Mobile, on ne tint point compte de l'exemption des fils « uniques » des veuves. « C'était mon cas », et je fus appelé comme tout le monde ; *a priori*, il en fut de même pour le fils « aîné », mais le fils « unique » était autorisé à se faire remplacer.

J'ajoute que, quinze jours plus tard, ceux qui avaient usé de ce droit furent compris dans la levée des mobilisés (vieux garçons), leur position était devenue intenable.

C. R.

—

Taube (LXXI, 10, 115). — On pourrait, il me semble, admettre *une* taube et des *tauben*, si le mot avait été adopté avec sa prononciation allemande.

Mais en réalité, sans même savoir ce que signifiait ce mot, on l'a employé d'emblée avec le genre masculin et la prononciation française tôbe, pour désigner un type d'avion allemand.

Je crois que le courant serait difficile à remonter maintenant en ce qui concerne le genre.

Quant au pluriel tauben, il deviendrait bien vite tôbain dans la plupart des bouches françaises.

A mon avis, il faut considérer taube comme un mot provisoire de notre langue et continuer à dire *un* taube, des *taubes*, pendant le temps, court, espérons-le, où

ces vilains oiseaux saliront encore notre ciel.

J. F. C.

—

« Sur le front » (LXXI, 43). — Si M. H. B. prenait connaissance de la magnifique imprécation de Monluc contre les armes à feu, il changerait peut-être de sentiment. Le « front », en matière stratégique est, du reste, une expression infiniment plus ancienne qu'il ne le croit.

H. de L.

—

Crapouillots (LXXI, 45, 115). — Crapouillot, suivant M. Ard. D. se dit des enfants en Angoumois.

Champfleury (*Misères de la vie domestique* ; la succession Le Camus Ch. I) dont la scène se passe à Origny (Aisne) met le terme de *crapoussin*, pour désigner un enfant, dans la bouche de l'un de ses personnages, M. Le Camus l'avare.

Je l'ai entendu aussi à Nantes. Mais ce n'était peut-être qu'une réminiscence du roman de Champfleury.

Dehermann.

—

Bâbord et tribord (LXXI, 129). — Bâbord date du xvie siècle et tribord des premières années du xviie. (Cf. *Dictionnaire général de la langue française*, par Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas (Paris, 1890-1900).

P. Dorveaux.

—

La Dame Blanche des Hohenzollern (LXXI, 7, 114). — Il faut remonter à plusieurs siècles pour retrouver l'origine de la légende de la Dame Blanche qui apparaît dans certains palais des familles royales d'Allemagne chaque fois qu'elles doivent être frappées par une mort ou par quelque menaçante catastrophe. S'il faut en croire la tradition, ce fantôme néfaste est la comtesse d'Orlamund qui tua jadis, à l'aide d'une épingle d'or, ses deux enfants dont l'existence nuisait à ses projets ambitieux. En expiation de cet horrible crime, la comtesse Agnès, de tragique mémoire, condamnée à errer perpétuellement dans les royales demeures des Hohenzollern, est devenue pour sa postérité une messagère de malheur. Elle mourut abbesse du couvent de Himmelskrön vers le milieu du xive siècle, et elle fut enterrée, dit-on, auprès de ses enfants, dans le chœur de l'Eglise Une ballade populaire, célèbre encore en Allemagne, raconte tous les détails de ces événements dramatiques. D'après une autre vision la Dame Blanche serait une Comtesse Bertha de Rosenberg, de la famille des margraves de Hesse. Si les opinions diffèrent sur l'origine de cette tradition, il est bien peu de gens, en revanche, qui osent douter de la réalité de cette légende. On cite plusieurs électeurs de Brandebourg qui déclarèrent l'avoir vue apparaître à leur heure dernière et l'énumération des rois et des princes qui crurent l'apercevoir à leur chevet remplirait des volumes.

Le prince Georges de Hesse, frère de la princesse Charlotte de Hesse, Darmstadt. qui fut avec sa sœur Louise, la plus intime amie de Marie-Antoinette, déclara que la Dame Blanche lui était apparue la nuit qui avait précédé la mort de la reine, et il a laissé de cet événement une curieuse relation, écrite de sa main, dans laquelle il décrit l'aspect du fantôme qui s'était tout à coup dressé devant lui : son visage, vaguement estompé, est entouré d'une buée lumineuse où les traits se distinguent à peine : une sorte de collerette de dentelle rigide et haute entoure son cou élancé et les bras et les pieds disparaissent sous les longs plis d'une ample draperie qui répand une lueur laiteuse et brillante rayonnant autour de sa forme diaphane.

On raconte que la Dame Blanche apparut dans le château de Manheim à la Grande duchesse Stéphanie de Bade au moment de la disparition mystérieuse de son fils unique, qu'on crut reconnaitre plus tard sous les traits de l'infortuné Gaspard Hauser.

Quoi qu'il en soit de ces évocations fantômales, on ne saurait nier que la légende est restée singulièrement vivace en Allemagne. Elle est en outre entourée d'une sorte de respect dans la famille des Hohenzollern, qui,loin de la redouter,veulent voir dans la Dame Blanche, une sorte de génie tutélaire de leur maison, leur apparaissant fidèlement pour leur annoncer que leur fin est prochaine, et que le moment est venu de se préparer à la mort.

Vicomte de Reiset.

***

... Comme je visitais de fois à autre le *grand palais*, j'y rencontrais la princesse Guillaume : elle se plaisait à me conduire dans les appartements. Je n'ai jamais vu un regard plus triste que le sien ; dans les salons inhabités derrière le château sur la Sprée, elle me montrait une chambre hantée à certains jours par une *dame blanche*, et en se serrant contre moi avec une certaine frayeur, elle avait l'air de cette dame blanche.

De son côté, la duchesse de Cumberland me racontait qu'elle et sa sœur, la reine de Prusse, toutes deux encore très jeunes, avaient entendu leur mère qui venait de mourir, leur parler sous ses rideaux fermés.

Chateaubriand, *Mém. d'outre-tombe*, Paris, Garnier, t. IX, 186, 187.

LÉDA.

—

La prophétie des Hohenzollern (LXX ; LXXI, 149). — Simple rectification : En ces sortes de choses, il faut faire sien le texte de l'apôtre Jean « Eprouvez-tout et retenez ce qui est bon ». Cette parole célèbre n'est pas de l'apôtre Jean, mais de l'apôtre Paul. La voici textuellement : « Ne méprisez pas les prophéties, mais éprouvez tout et retenez ce qui est bien. » *Première épître aux Thessaloniens*, chap. v, verset 21.

FRANK PUAUX.

—

Chant militaire anglais : Long way Tipperary (LXX, 180 ; LXXI, 64, 111). — Les marchands de musique vendent :

The marching anthem on the Battlefiels of Europe. — The immortal It's a long, long way to Tipperary — Written and composed by Jack Judge and Harry Williams, sung by the soldiers of the king London, B. Feldman & C°, 2 & 3 Arthur strett, New Oxford street, W. C., price 1/6 nett cash.

SGLPN.

—

Notre Dame d'Albert (LXXI, 43). — En réponse à la question posée par mon confrère Dr L , je puis lui communiquer un fort volume : *Notre Dame de Brebières*, par Yves Sainte-Marie, édité par France Album, 43, rue Denfert-Rochereau, Boulogne (Seine) 1908, dans lequel il trouvera ce qu'il demande, avec beaucoup de détails.

J'ai entre les mains, une petite photo prise, *au moment* où la statue de l'Eglise d'Albert, bombardée par les Allemands, est précipitée sur le sol.

RENÉ DURAND.

[Le Dr L. remercie de cette offre obligeante : il est maintenant documenté].

***

La statue vénérée dans les pèlerinages à Albert, représente la Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras gauche et tenant de la main droite un sceptre aujourd'hui disparu et remplacé par une tige de bois doré. Elle est ainsi décrite dans *Notre-Dame de Brebières à Albert*, par le R. P. Letierce, de la Compagnie de Jésus, p. 30 :

Elle est faite d'une pierre dure, d'un jaune pâle, sculptée et peinte entièrement ; la draperie, profondément fouillée, tombe avec grâce. A gauche, et taillée dans le même bloc, une brebis semble brouter l'herbe aux pieds de Marie. La hauteur totale est d'environ 1 mètre 20 centimètres ; sa largeur varie : elle est à la base d'environ 50 centimètres. La Vierge est habillée, selon l'usage adopté dans la plupart des pèlerinages : son vêtement, orné de cœurs en vermeil et de bijoux, va s'élargissant jusqu'à la base, qu'il recouvre tout entière, et ne laisse voir que la tête de la Sainte-Vierge et celle du divin enfant, surmontées toutes deux d'une couronne. La tête de l'enfant, détachée du cou par accident, porte sur un pivot et s'enlève sans difficulté ; on a même émis des doutes sur son authenticité, la figure de l'enfant, n'ayant pas le fini, la délicatesse des traits de la mère.

L'origine de la statue est assez mystérieuse. Ecoutons la légende :

Un berger qui gardait son troupeau à peu de distance de la ville d'Ancre, (maintenant Albert,) sur une terre nommée encore aujourd'hui Brebières, s'aperçut qu'une de ses brebis s'attachait obstinément à une même touffe d'herbe, sans chercher ailleurs sa pâture. Il l'appelle, il lance ses chiens qui le harcèlent, mais la brebis, oublieuse de sa timidité naturelle, ne s'éloigne pas. Impatienté, le berger frappe rudement cette touffe d'herbes d'un coup de sa houlette ; quelle n'est pas sa surprise lorsqu'il entend une voix qui lui dit : « Arrête, berger, tu me blesses ! » et que, retirant sa houlette, il la voit tout ensanglantée. Sa colère fait place à la stupeur, l'instrument s'échappe de ses mains, enfin, revenu à lui-même, il se met à creuser doucement la terre à l'endroit d'où cette voix est venue, et il ne tarde pas à découvrir une statue qui porte au front la marque du coup

qu'il lui a donné. C'est une Vierge-Mère, tenant son fils entre ses bras.

La légende ajoute qu'au bruit de cette trouvaille, le clergé d'Ancre se rendit à Brebières pour enlever la précieuse image. Il trouva sur les lieux le clergé d'une paroisse voisine qui avait déjà placé la statue dans un char attelé de chevaux vigoureux ; mais, au moment de partir, et en dépit des efforts réunis des hommes et de l'attelage, le char resta immobile.

Au contraire, dès que les paroissiens d'Ancre, qui étaient fort pauvres, eurent mis au char l'unique cheval dont ils purent disposer, un cheval tout malingre, le cortège s'ébranla sans difficulté. Il ne s'arrêta que devant l'église où l'image miraculeuse fut déposée. Comme on voit, cette légende s'apparente étroitement à tant d'autres récits de statues trouvées ou arrivées miraculeusement dans des pays très différents et fort éloignés les uns des autres. Le P. Letierce rapporte, entre autres, des cas assez semblables à Bon-Encontre, près d'Agen, à Verdelais, à Notre-Dame de Font-Romeu, de Buglose, de Sarrance, près d'Oboron, à Esquermes, près de Lille.

Le prodige des chevaux robustes vaincus par un cheval de chétive apparence n'est pas non plus sans exemple. On le rencontre, avec les variantes locales ordinaires, dans la légende qui a donné naissance à un autre pèlerinage picard moins fréquenté, mais cependant très populaire, celui de Notre-Dame de Monflières, près d'Abbeville.

Un curé bâtisseur, l'abbé Godin, installé curé doyen d'Albert, le 2 octobre 1882, entreprit de construire une grande basilique pour abriter la statue miraculeuse. Les plans furent conçus par l'architecte Duthois, qui mourut en 1889, avant l'achèvement de l'église.

Le clocher est surmonté d'une Vierge couronnée, élevant l'Enfant Jésus au dessus de sa tête. Elle est l'œuvre du sculpteur Roze, et a été exécutée en cuivre battu. Elle mesure cinq mètres d'élévation et repose sur un trône en cuivre doré de dix mètres. Je pense que cette Vierge a été abattue par les obus prussiens.

Quant à la statue miraculeuse, je ne sais quels dégâts elle a subis. Elle reposait sur un autel particulier, dans une chapelle dont les murailles étaient revêtues de mosaïques et, elle était surmontée d'une statue due au ciseau de Delaplanche représentant Marie avec l'enfant Jésus dans ses bras caressant un agneau.

Grâce aux efforts de Mgr Godin et de son successeur, M. l'abbé Gosset, le pélerinage a acquis une grande vogue. On évalue à 80,000 le nombre des visiteurs annuels.

On lira avec intérêt, sur Notre-Dame d'Albert, plus connue sous le nom de *Notre-Dame de Brebières*, un ouvrage portant ce titre, par Yves Sainte-Marie, (un vol. in-12, 600 p. avec 52 gravures ; Amiens, librairie Brandicourt), et le *Messager de Notre-Dame*, publication mensuelle qui, du reste, a cessé momentanément de paraître depuis le commencement de la guerre. AD. H.

—

Le labarum de Constantin (LXXI, 9). — Prudence (2e livre contre Symmaque) décrit ce labarum dans les hexamètres suivants :

Christus purpureum, gemmanti textus in auro,
Signabat Labarum ; clypeorum Insignia Christus
Scripserat ; ardebat summis Crux addita cristis.

NAUTICUS.

* * *

La plus ancienne description du labarum est celle que nous en donne Eusèbe dans sa « Vita Constantini ».

D'après lui, le labarum se composait d'un voile de pourpre, aussi large que haut, attaché par sa partie supérieure à une antenne horizontale ; celle ci donnait avec la hampe, sur laquelle elle était fixée, une image de la Croix. La hampe, portant le labarum, se terminait à son sommet par une couronne d'or encadrant le monogramme du Christ. Ce monogramme se composait des deux lettres grecques X et P.

Sur le voile de pourpre se voyaient trois médaillons représentant les effigies de Constantin et de ses deux fils.

Le labarum, tel que nous venons de le décrire d'après Eusèbe, nous le retrouvons gravé sur les monnaies de Constantinople de 325 et 326. Notons toutefois une différence, le monogramme du Christ qui le surmonte n'y est pas encadré dans une couronne.

G. LA BRÈCHE.

∴

J'ai sous les yeux des bonnes feuilles de l'*Annuaire Pontifical Catholique* pour l'année 1915, qui contient un article sur cette question et le rend plus compréhensible à l'aide de gravures.

La description du Labarum vient d'un texte d'Eusèbe, archevêque de Césarée, qui vivait dans la familiarité de Constantin et à qui ce grand empereur le montra. Eusèbe, (*il vita Constantini*), en fait une description détaillée, et il semblerait qu'il ne dût pas y avoir d'incertitude en suivant pas à pas sa description. Il faut bien cependant que le texte grec puisse s'interpréter de plusieurs manières, puisque ceux qui l'ont soigneusement étudié en ont tiré des étendards différents.

Voyons d'abord les points sur lesquels tout le monde s'accorde.

Ce vexillum était constitué par une hampe à laquelle était pendue, par deux cordons, une étoffe carrée de soie rouge, frangée d'or. Cette étoffe était de plus constellée de pierreries qui étaient pour l'œil d'Eusèbe un véritable éblouissement. Au dessus de cet étendard était le trophée de la croix et là encore tout le monde est d'accord. Ce trophée de la croix n'était point la croix latine que nous avons, mais les deux lettres grecques P X qui forment le nom du Christ et qui étaient entourées d'une couronne d'or, formée de feuillages, probablement de lauriers.

On sait que le labarum portait ensuite l'image, médaillons en or, de Constantin et de ses fils. Or, la différence qui existe entre les diverses interprétations se borne uniquement à la place qu'occupaient ces médaillons. La Commission romaine met ces médaillons entre le drapeau et le trophée de la croix. Mgr Vilpert, au contraire, les place l'un au dessous de l'autre, en dessous du drapeau rouge et fixés sur la partie inférieure de la hampe.

La différence n'est donc pas de savoir si tel ou tel ornement figurait sur le labarum de Constantin, mais uniquement sur la place qu'occupait un des éléments de ce labarum. On le voit, la différence n'est pas considérable, mais il y a grande apparence qu'elle ne sera pas tranchée de sitôt. Quand on voit une commission romaine, un archéologue allemand, de haute valeur, travaillant sur le même texte et aboutissant à une divergence, qui au fond a son importance, il est clair que le texte d'Eusèbe, dans l'original grec, n'est pas clair. Et comme nous n'avons une description complète du Labarum que d'après ce texte, il y a grande chance pour que de longtemps nous n'en sachions pas davantage.

Un curieux.

—

Louis XIV a-t-il félicité Jean Sobieski après la délivrance de Vienne ? (LXIX, 785, LXX, 9, 51, 201). — Ne déplaçons pas la question : l'ingratitude de l'Autriche est, depuis longtemps, proverbiale et c'est Sobieski lui-même qui a écrit à sa femme Marie-Casimire d'Arquien la façon étrange dont l'empereur Léopold le remercia, d'un air embarrassé et du bout des lèvres, d'avoir sauvé la capitale et l'empire des Habsbourg. Mais j'ai demandé quelle avait été l'attitude de Louis XIV dans cette circonstance et aussi (question très discutée de nos jours) si Jean Sobieski, en chassant les Turcs d'Autriche, a rendu mauvais service à la France et à la Pologne ? J. W.

—

Stanislas Leczinski à Wissembourg (LXXI, 93). — Pierre Boyé, dans son *Stanislas Leszczinski et le troisième traité de Vienne*. Paris, Berger-Levrault, 1898, in-8° de xx-588 pp., a consacré un chapitre très documenté et des plus intéressants au séjour du roi de Pologne à Wissembourg et au mariage de Leszczynska. (1719-1725). Les notes et les références occupent au moins la moitié de chaque page du volume ; ce qui justifie la mention que l'auteur a ajoutée à son titre : « D'après les archives d'Etat, les papiers du roi de Pologne et autres documents inédits ».

—

La duchesse de Berry à Marseille en 1816 (LXX, 183 ; LXXI, 72). — L'ouvrage principal à consulter est celui du vicomte de Reiset, cité dans la réponse précédente. Mais il faut voir aussi Chateaubriand, *Mémoires sur le duc de Berry*, où on trouvera des lettres de la duchesse. S'il s'agissait, non plus seulement de son séjour à Marseille, mais de son voyage triomphal à travers la France,

par Montélimart, Lyon, Roanne, Moulins, Nevers, il y aurait beaucoup d'autres documents à citer.

O.-C. Reure.

***

Voici quelques détails à ajouter aux très intéressants renseignements fournis par *Nauticus* :

J'ai dans mes dossiers, à côté de la minute autographe de la lettre par laquelle Monsieur, plus tard Charles X, demanda à la princesse Marie Caroline sa main pour le Duc de Berry, un amusant placard populaire, sans lieu ni date, intitulé : *Cérémonies religieuses qui ont eu lieu à Naples, à l'occasion du mariage, par procuration, de S. A. R. la Princesse Caroline des Deux-Siciles*, et, en tête, les curieux portraits, gravés sur bois, des deux conjoints — dont la ressemblance ne saurait être garantie ; et j'y lis : « S. A. R. est attendue de jour à autre à Marseille, les ordres sont donnés pour recevoir cette princesse avec toute la pompe due à son rang ».

Dans sa *Vie de S. A. R. Charles Ferdinand d'Artois, duc de Berry* (Paris, 1820, page 60), Delandine de Saint-Esprit écrit :

La princesse quitta Naples, s'embarqua sur le vaisseau *Le Saint-Ferdinand* et fit voile pour la France, accompagnée de quarante personnes de la plus haute distinction, dont seize siciliennes, qui furent désignées par le Roi de Naples. Une escadre sortit du port de Toulon pour aller à sa rencontre : on voyait à la tête le plus beau vaisseau de la marine française, et peut être de tous les Etats maritimes, *le Royal Louis*, magnifiquement orné et portant un nombreux état-major.

La Princesse se dirigea sur le Lazaret : on n'avait rien négligé pour charmer le séjour qu'elle devait y faire et pour en abréger la durée : une musique composée d'artistes distingués, destinée à la faire jouir de tous les charmes de l'harmonie, les soins les plus empressés, et mille divertissemens ingénieux varièrent ses plaisirs et purent lui donner une idée des fêtes et du bonheur qui l'attendaient à son débarquement.

La Princesse fit son entrée à Marseille le 30 mai. Elle fut accueillie avec transport et les premiers Français qu'elle vit lui firent entendre des accens d'allégresse qui furent répétés par toute la nation. Monsieur le duc d'Avré lui ayant adressé la parole en italien, « Ah ! parlez-moi français, Monsieur le Duc, dit la Princesse en souriant, je ne sais plus que cette langue ». Lorsqu'elle fit ses adieux à sa suite napolitaine, tous ceux qui la composaient éclatèrent en sanglots ; la Princesse mêla ses larmes aux leurs en disant : « Je suis maintenant française, je me dois tout entière à la France, et je veux mériter son amour ».

De son côté, le vicomte de Chateaubriand raconte dans ses *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Monseigneur Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry* (Paris, Le Normand, 1820, p. 167) :

Un détachement de la garde royale se rendit en Provence. Mme la duchesse de Reggio, Mme de la Ferronnays, Mme de Bouillé, Mme de Gontaut, M. le duc d'Havré, M. le duc de Lévis, M. le comte de Mesnard attendaient à Marseille l'arrivée de la Princesse Caroline... Marseille déploya à l'arrivée de la Princesse cet enthousiasme qu'elle tient du sang de l'Ionie, de la beauté de son soleil, des chansons de ses troubadours, et du souvenir du bon roi René. Caroline de Bourbon fut reçue comme Marie de Médicis au-devant de laquelle Henri IV avait envoyé le connétable, le chancelier, le duc de Guise, et les princesses de Guise et de Nemours.

Deux lettres de la Princesse Caroline à son époux le duc de Berry vont nous tenir au courant de ses occupations durant la quarantaine qu'elle fut obligée de faire et nous donner ses propres impressions sur sa réception par les Marseillais et les Toulonnais.

Du Lazareth de Marseille, 26 mai 1816.

Vos aimables lettres, Monseigneur, m'ont déjà habituée à votre intérêt. Je dois à Votre Altesse Royale de l'informer de tout ce que je fais ici et d'abord de ma santé qui est très bonne. Je me lève assez tard, parce que j'aime à dormir le matin ; ainsi je n'entends la messe que de neuf à dix heures. Le bon duc d'Havré prend la peine de venir de bien loin pour y assister, ainsi que le préfet, M. de Villeneuve-Bargemont, M. de Montegrand, maire, et des députés de la Santé, lorsque les affaires publiques le leur permettent. Ainsi ils viennent me voir à la distance très respectueuse qu'imposent les lois de la quarantaine. Puis je me retire chez moi jusqu'au dîner, après lequel je profite de l'excellente société de Mme de la Ferronnays .. j'ai le plaisir de voir Mme la Duchesse de Reggio au parloir avec Mmes de Gontaut, de Bouillé, et MM. de Lévis et de Mesnard, et tous ceux que M. le duc d'Havré m'a présentés : c'est une occupation de l'après-dîner, avant la promenade ou la pêche ; plaisirs

que les intendants de la Santé m'ont procurés deux fois. Ils sont bien empressés d'employer tous les moyens d'adoucir ma retraite. Jeudi passé j'ai fait une jolie promenade sur mer dans un très beau canot que M le commandant de la marine a fait venir de Toulon ; on a pu entrer dans le port ; et comme il a paru que les bons habitans de Marseille ont été contens que l'on ait trouvé ce moyen de me faire voir à eux, j'ai demandé de renouveler la promenade aujourd'hui si le temps le permet ; l'on m'a fait entendre aussi plusieurs fois de la musique ; enfin, Monseigneur, l'on n'omet rien de ce qui peut m'être agréable... On doit me faire voir Toulon ; je jouirai d'autant plus de ce plaisir que cette course n'est pas un retard, puisqu'elle ne fait qu'employer les jours de grâce que MM. de la Santé m'ont accordés ; c'est un arrangement de l'excellent duc d'Havré. .

CAROLINE.

Marseille, 2 juin 1816.

... Je suis arrivée hier soir de Toulon, où tous mes instans ont été employés à recevoir des hommages, des fêtes sur terre et sur mer, la ville entière étoit parée, décorée d'emblèmes, d'inscriptions allégoriques. Il est impossible de décrire l'enthousiasme de ces bons habitans de la Provence, ils me gâtent ; ils touchent sensiblement mon cœur par les expressions répétées de leur amour pour le Roi et pour toute sa famille. Ils ont en même temps la délicatesse de joindre des acclamations pour mes parens de Naples. Cela n'est il pas charmant ?... L'on m'a conduite dans les arsenaux. Celui de terre qui n'existoit pas il y a quatre mois, est maintenant en état d'armer plus de trente mille hommes... En tout ce petit voyage m'a intéressée...

CAROLINE.

Pour finir, deux passages des réponses du duc de Berry à sa Dame et « bien chère amie » :

Paris, 31 mai 1816.

... J'ai encore reçu aujourd'hui des nouvelles de Marseille, du 23, je sais que vous enchantez tout ce qui vous entoure et tout ce qui peut vous apercevoir. Votre promenade en bateau a eu grand succès, et surtout, la promesse que vous avez faite de la renouveler. — 4 juin. Vous êtes entourée de l'amour des habitans du Midi, qui sont bien bons.

CHARLES-FERDINAND.

La Duchesse de Berry écrivait de Montélimart le 5 juin : « On continue à me faire voir la France parée... Il me tarde de jouir d'une vie paisible en famille ». — Ah ! le poids des honneurs !

PIERRE.

—

Charles X quitta-t-il Cherbourg sur un navire appartenant à Joseph Bonaparte ? (LXXI, 14) — Le *Great-Britain*, sur lequel s'embarqua le roi, était-il américain malgré son nom ?

On lit dans le *Journal du Havre* du 31 juillet 1830 :

Le superbe navire *Américain* « Great Britain » du port de 800 tonneaux, doublé cloué et chevillé en cuivre, d'une marche reconnue supérieure partira pour New-York le 5 août. S'adresser pour fret et passage à MM. Darue et Galma ou à M. Marrey, courrier.

On lit dans le *Journal du Havre* du 5 août 1830 :

Le paquebot Américain « Charles Caroll », capitaine Clark, vient de partir à la marée pour Cherbourg où il doit prendre la famille déchue de l'ex-roi.

Ce bâtiment sera suivi par le « Great-Britain » Le « Charles Caroll » a pris à son bord M. Dumont-Durville, capitaine de vaisseau, envoyé par le Ministère de la Marine pour l'affrètement des deux trois-mâts.

On lit dans le même numéro du même Journal (*Bulletin des Entrées et Sorties du port du Havre*) :

Sorti le 5 août, — Paquebot Américain « Charles Caroll » capitaine Clark (Expéditeurs MM. Bounaffé, Boisgerard et Cie)... pour Cherbourg.

Et dans le numéro du 6 août :

Sorti le 5 août. — Navire Américain « Great Britain » capitaine Freneh (expéditeurs MM. Darue et Galma)..... pour Cherbourg.

On lit dans le *Journal de Jean* du 18 août l'information suivante, envoyée de Cherbourg :

C'est à bord du « Great-Britain, que l'ex-roi s'est embarqué ; c'est le plus grand des deux navires.

Le Great Britain etait donc Américain. Il est possible que Joseph Bonaparte, qui séjourna pendant de longues années aux Etats-Unis entre 1815 et 1830, ait eu une part de propriété dans le « Great-Britain » et le « Charles Caroll ». Mais je n'en ai pas trouvé trace.

Je crois devoir signaler que les lignes de grands voiliers américains entre New-

York et le Havre furent fondées en 1822, c'est-à-dire pendant le séjour de Joseph Bonaparte en Amérique.

LOUIS BRINDEAU.

*
* *

Vérusmor, historien local et consciencieux, relate, comme suit, le départ de Charles X :

(*Histoire de la ville de Cherbourg*, de Voisin-la-Hongue, continuée par Vérusmor, 1835).

Le convoi politique entra à Cherbourg le 16 août 1830, à une heure de l'après midi. Quand la voiture royale arriva sur le quai, les voyageurs mirent pied à terre. Charles X descendit le premier ; son air était calme, son maintien résigné Il était en habit bleu bourgeois, sans ruban et en chapeau rond. Il reconnut M. Pouyer, préfet maritime, et le salua ; mais il n'adressa aucune parole à messieurs Odilon-Barot, Schonen, le général Jacquemin et le maréchal Maison, commissaires délégués par le nouveau gouvernement pour surveiller l'embarquement de l ex-roi. Le dauphin était, comme son père, vêtu en habit bourgeois, mais avec un signe de décoration ; il donnait le bras à la dauphine qui fondait en larmes et était si abattue qu'à peine elle pouvait marcher. La duchesse de Berry, en proie à la douleur, était en toilette très simple. Mademoiselle était conduite par madame de Gontaut, et le duc de Bordeaux, habillé en petite veste bleu clair, en pantalon blanc et en chapeau gris, donnait la main au baron Damas, son gouverneur.

La famille royale s'embarqua sur le Great-Britain, *magnifique paquebot américain*, et sa suite, à bord du Charles-Caroll, *navire aussi des Etats-Unis. (Ces bâtiments venaient du Havre et appartenaient à M. Paterson, dont Jérôme B naparte avait épousé la fille en 1803)*. Les quatre commissaires se rendirent sur le premier de ces bâtiments et y restèrent assez longtemps ; ensuite le roi congédia avec bonté les officiers et les troupes qui l'avaient accompagné depuis Saint-Cloud et qui ne devaient point le suivre dans l'exil ; et les paquebots se disposèrent à partir. On entendit alors la dauphine dire à madame de Gontaut : « Ah ! qu'il est cruel de quitter la France ! » La suite de l'ex-monarque se composait d'un petit nombre de serviteurs dévoués, parmi lesquels on distinguait messieurs le général Larochejaquelain, le comte de Mesnard, le baron de Damas, le duc Armand de Polignac, Kessner, le comte de Brissac, le comte O'Hégerty le comte de Bouillé, le maréchal Marmont, duc de Raguse, et mesdames la vicomtesse de Gontaut, la marquise de Sainte-Maure et la comtesse de Bouillé.

A deux heures un quart tout étant prêt pour appareiller, le *Great Britain* et le *Charles Caroll*, mirent leurs voiles dehors, et les exilés s'éloignèrent du rivage. Les deux paquebots étaient précédés par le cutter le *Rôdeur*, servant d'aviso, et escortés par la corvette de charge *la Seine*, commandée par le capitaine de frégate Thibault, lequel était chargé de surveiller le débarquement des proscrits. — Le lendemain, dès l'aurore, les navires étaient à l'île de Wight.

G... A.

—

Familles de la Guadeloupe (LXXI, 49) — Si, comme j'ai lieu de le croire, mes souvenirs me servent bien, les renseignements demandés figurent dans l'ouvrage *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, etc. (Paris, 1722 ; 6 vol. in-12, cartes et figures) du père dominicain Labat, envoyé aux Antilles, en 1693, comme missionnaire.

NAUTICUS.

*
* *

Il y a une quinzaine d'années, le Baron Hulot de Collart, de Nantes, avait l'intention de publier un nobiliaire des Antilles. Il réunissait des documents pour cela. Qu'est devenu ce projet ? Je l'ignore. Une réponse précise et assurant son exécution serait bien venue, de tous ceux qui *généalogisent* peu ou prou.

ST-SAUD.

*
* *

Certes, les généalogistes se sont occupés des familles des colonies et le Catalogue de l'Histoire de France de la Bibliothèque Nationale contient une liste, sinon complète, du moins assez importante, des ouvrages publiés sur cette matière.

Actuellement mobilisé, je ne puis répondre plus en détail à la question posée sous ce titre. Toutefois, je signalerai l'ouvrage remarquable de l'abbé Cyprien Vauguay sur les familles du Canada — on y trouvera les généalogies très complètes de toutes les familles qui ont peuplé ce territoire.

Il existe, je crois, des travaux analogues pour les familles de la Martinique et de la Guadeloupe.

A. CHESNIER DU CHESNE.

***

On pourrait s'adresser à M. Léon Belmont, greffier du tribunal de première instance, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

SAFFROY Frères

—

Marcellin Allard (LXXI, 49). — L'auteur de la question paraît ignorer que le catalogue de la bibliothèque James de Rothschild (I, n° 1024) décrit l'édition originale du *Cruel assiegement de la ville de Gais* imprimée à Dijon par Jean des Planches en 1589. M. Emile Picot, le savant rédacteur du catalogue, ajoute à ce propos :

La ville de Gex se rendit volontairement à la France en 1589, alors que le duc de Savoie était en guerre avec les cantons suisses. C'est en l'honneur de cette prise de possession qu'un clerc de la bazoche de Dijon a composé ce récit, qui a la forme d'un monologue dramatique.

Si M. Reure confirme son attribution, je le prie de bien vouloir nous en indiquer le motif.

D'HEUZEL.

M. de Beaumont, généalogiste (LXX, 93 ; LXXI, 34). — Oui, M. de Beaumont s'est occupé de généalogie et la bibliothèque de la ville de Saintes a de lui deux manuscrits où il est traité de l'histoire de je ne sais plus quelle famille. On en trouvera le titre dans le catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France dont la collection est au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

CHESNIER DU CHESNE

—

Eugène de Beauvau sous la Restauration (LXXI, 94) Il y a quelques années la question de la survivance d'Eugène de Beauvau-Tigny a été traitée à fond par feu le vicomte de Miramon-Fargues, une étude substantielle publiée par la maison Plon.

J.-G. BORD.

—

Leschenaut de Bouillé (LXIX ; LXX, 69 ; LXXI, 117). — Le capitaine Leschenaut du Villars (exactement *Leschenault du Villard*) appartenait à une famille bourguignonne bien connue, dont une autre branche a donné le célèbre naturaliste Leschenault de la Tour. M. le comte de Guenyveau trouvera une généalogie complète des Leschenault dans les *Bulletins de la Société des Sciences naturelles de Saône et-Loire*, tome II, 1881-84 (Chalon-sur-Saône, 1884, in 8°), page 148, et il constatera que les Leschenaut de Bouillé n'ont rien de commun avec les Leschenault du Villard.

BIBL. MAC.

—

Perducat d'Albret (LXVIII, 573 ; LXIX, 214, 767). — Mille remerciements au confrère si bien renseigné, G. P. Le Lieur d'Avost, qui a indiqué des références insoupçonnées et fort curieuses pour les biographies des Albret.

Le confrère R. de R. a droit aux mêmes remerciements pour ce qui concerne notre Perducat. Car, il faut bien le dire, Perducat, Bertrucat, Bertucat ou même Bernaguet, ne font qu'un même personnage qui a eu l'heur de défrayer pas mal de chroniques, entr'autres celle de Froissard, lequel a consacré plusieurs lignes à la mort de ce vaillant routier, et assure qu'il légua la baronnie de Chaumont à un sien cousin, issu comme lui de la maison d'Albret, et comme lui nommé Perducat.

De sorte que la question renouvelée est celle-ci : Y a-t il eu réellement deux Perducat d'Albret ?

Connaît-on, en dehors de Froissard, un texte qui mentionne ces deux hommes de guerre ?

Et surtout comment pourrait-on sûrement établir leur généalogie et les rattacher à la descendance de quelque sire d'Albret ?

AURIBAT.

—

Pierre Magd. Saguez de Breuvery (LXX, 95). — Il y a eu à Caen, il y a vingt ans, un percepteur du nom de Saguez de Breuvery ; c'est sans doute un parent de celui sur lequel M Nisiar demande des renseignements. Ce percepteur est aujourd'hui décédé ; mais sa veuve existe et habite à Caen. Deux enfants sont issus de leur union : un fils qui doit être officier d'infanterie et une fille qui habite en cette ville.

Mme de Breuvery doit être Brésilienne et connaissait l'empereur don Pédro.

Quand don Pedro est venu à Caen vers 1873, j'avais cru (comme neveu de Monseiur Liais fondateur de l'observatoire de Rio Janeiro) mettre à sa disposition la voiture de mes parents et je m'étais rendu à la gare de l'Ouest pour être présenté à l'Empereur et lui remettre la lettre d'introduction que mon oncle m'avait donnée.

Mais je me trouvai, en concurrence, sur le quai de la gare, avec Monsieur et Madame de Breuvery qui entourèrent vivement l'empereur don Pedro, à sa descente de wagon ; et un officier de sa suite, tout en me remerciant de mon offre, me dit que Monsieur et Madame de Breuvery devaient accompagner dans leur voiture l'empereur don Pedro pour lui faire visiter les monuments de la ville de Caen.

Et je fus un peu étonné de la piteuse voiture de louage dans laquelle don Pedro et M. et Mme de Breuvery montèrent pour visiter la ville de Caen en la comparant à celle de mes parents.

Il est vrai que la voiture de mes parents servit à la suite du souverain. Les deux voitures se suivirent dans les rues de la ville. Et si le public avait connu la présence et les promenades de don Pedro, il l'aurait pensé plutôt dans la seconde voiture que dans la première.

Par suite de la demande de M. Nisiar, je me suis rendu chez Mme de Breuvery et je lui ai exposé l'objet de ma visite Cette dame m'a répondu que son fils, alors à l'armée, possédait tous les papiers de famille et qu'il se ferait un plaisir, à son retour, de me donner tous les renseignements utiles.

ALBERO

***

Pierre-Magdeleine Saguez de Breuvery écuyer dit le chevalier de Breuvery est le père de J. Xavier Saguez de Breuvery qui fut conseiller général de Seine-et-Oise et maire de St Germain pendant 19 ans (1835-1839, et 1855-1870).

Une notice biographique de ce dernier imprimée chez LeBlanc Hardel, Caen, 1879, renferme plusieurs pages (5 à 10) consacrée à son père et à ses ancêtres.

On a célébré en 1905 le centenaire de l'Académie Celtique à Montfort-l'Amaury. On peut donc s'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, au président de la Société archéologique de Rambouillet, au Maire de Montfort-l'Amaury, ou à M. Durocher.

L'ouvrage de M. Dulon sur les Maires de Saint Germain ne mentionne que les noms des parents de M. J Xavier Saguez de Breuvery.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Les dîners de Madame de Staël (LXXI, 98). — A rapprocher ce passage des *Mémoires de Madame de Chastenay* (I, 365) :

Madame de Staël avait depuis longtemps distingué l'esprit de M. Réal, et dans le temps dont je parle, elle fit quelques tentatives pour l'engager à venir chez elle ; il s'y refusa et lui dit qu'il redoutait en elle une enchanteresse, qui, comme Circé, changeait en bêtes ceux qu'elle savait attirer. Elle mit de la suite dans le dessein de vaincre cette résistance. Madame de Stael fut députée en personne chez M. Réal. — M. Réal, vraiment touché, répondit à Madame de Staël, qu'il arriverait de lui comme des bâtons flottants et que pour conserver l'opinion flatteuse que Madame de Staël avait de lui, il était de sa prudence de n'en être pas plus connu et de persister dans une réserve que ses avances avaient rendue piquante.

P. CORDIER.

—

Tardy de Montravel (LXIX ; LXX ; LXXI, 119). — Puisque les réponses à la question semblent en élargir le champ, j'indique qu'une histoire de la famille de Montravel a dû paraitre en 1904 ou 1905. J'ai en effet retrouvé une lettre du capitaine de Montravel, de Nimes, demandant à mon père, de souscrire à l'ouvrage que terminait alors le vicomte Louis de Montravel. A raison sans doute de la mort de mon père la demande n'eut pas de suite, et je me disposais, quand la guerre a éclaté, à écrire à mes cousins pour leur demander si l'histoire de leur famille avait bien été éditée. Heureusement que j'ai différé, l'ouvrage serait aujourd'hui à l'ennemi.

On pourra avoir l'adresse des Montravel qui ont souscrit pour la statue d'Armand de Pontmartin par le compte rendu de la cérémonie d'inauguration, que m'avait adressé mon cousin le comte Henri de Pontmartin. Il habite le château des Angles par Villeneuve lez Avignon et se trouve à même de fournir beaucoup de renseignements sur l'excellente famille

de Montravel. L'histoire en a été sommairement retracée, je crois, dans le célèbre *Armorial du Dauphiné* de Rivoire de la Bâtie. Il doit être facile de se procurer la brochure du Comité Pontmartin, éditée, il y a deux ans, en Avignon.

MEREUIL.

—

Pigneau de Béhaine (Armoiries de famille) (LXXI, 11, 117). — Dans son numéro du 10 janvier 1915, l'*Intermédiaire* demande, sous la signature Saint-Saud (colonne 11), des renseignements sur les armoiries de la famille Pigneau de Béhaine, dont fut l'évêque d'Adran.

Grâce aux recherches de l'un de ses plus savants membres, le commandant J. Silvestre, recherches favorisées par de hautes fonctions exercées en Indo-Chine, la Société de géographie de Rochefort est en mesure de répondre à cette question.

1° Charles Pigneau, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel de Vervins porte :

De gueules à un chevron d'argent, accompagné, en chef, de deux étoiles d'or, et, en pointe d'un gland tigé et feuillé du même.

(Vérification faite en vertu de l'Edit du mois de novembre 1696. — Généralité de Soissons).

(D'Hozier, manuscrit de la Bibliothèque nationale : Soissons, p. 144 (notée par erreur 138).

2° Simon Pigneau marchand à Vervins, porte :

Echiqueté d'argent et de gueules (D'Hozier, p. 735).

3° Les armoiries épiscopales de Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Behaine, évêque d'Adran étaient les suivantes :

Ecartelé : *aux 1 et 4 d'or, à la croix potencée de sinople, cantonnée de quatre croisettes d'argent ; aux 2 et 3 d'or chargé d'un semis irrégulier d'étoiles d'argent et un écusson en abîme d'azur à une étoile d'argent en cœur ; sur le tout de gueules à la bande de pourpre, chargée de trois étoiles d'argent.* L'écu surmonté d'une couronne princière et surmonté d'un chapeau à 10 houppes.

Nous blasonnons ces armoiries telles qu'on les lit sur le tombeau de l'illustre évêque, dans la banlieue de Saïgon. Nous n'avons pas les moyens de rectifier les quelques erreurs évidentes qu'elles contiennent et qui sont dues, sans doute, à l'inexpérience du peintre. La couronne est l'emblème de la dignité du Duc de l'Empire d'Annam qui fut conférée à Pigneau de Béhaine par le roi Gia long.

Nous signalons d'ailleurs à ceux qu'intéresse la vie de l'évêque d'Adran, cet éminent précurseur de la colonisation — Fromaux en Indo Chine, la remarquable conférence très documentée faite par le commandant Silvestre à notre Société, à l'occasion du centenaire de la mort de ce grand Français. Cette conférence est reproduite dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, tome XXI, n° 4 (1899) et dans le *Bulletin de la Société Académique de Chauny*, tome VII (1901) qui l'accompagne de portraits et de documents en partie fournis par le conférencier.

Dr LEMOINE.

—

Vers alexandrins et rimes (LXX, 48). — Quoi qu'il faille penser de l'anecdote relative aux vers « Sic vos non vobis », il y a une chose bien certaine : c'est que ni Dante, ni les nombreux poètes qui ont écrit avant lui des vers en italien, ne leur doivent l'idée de la rime. Il serait étonnant, d'abord, qu'un quatrain aussi insignifiant eût pu avoir une influence littéraire quelconque. Puis la rime n'a été inventée ni par Dante, ni par ceux qu'il appelle « nostri prædecessores », ni en Italie. L'emploi réfléchi, en poésie, des assonances ou des rimes, des similitudes de son entre terminaisons de mots placés soit au milieu et à la fin d'un même vers, soit au milieu ou à la fin de vers successifs, tout comme celui des allitérations, c'est-à-dire des similitudes d'articulations initiales entre des mots qui se suivent, est un procédé en quelque sorte instinctif, qui a apparu dans les poésies populaires ou savantes des peuples et des temps les plus divers. Les Chinois dès une antiquité reculée, les Hindous dans un certain nombre de poèmes en sanscrit ou en prakrit, les Malais, les Arabes, ont employé ou emploient encore la rime. L'ancienne poésie en langue celtique de l'Irlande ou du pays de Galles l'employait. Les divers dialectes germaniques, de l'irlandais à l'anglo-saxon, au vieil allemand, dans lesquels l'allitération, d'abord, était seule en faveur, adoptèrent de bonne heure,

dans le Moyen Age, l'usage de la rime Dans l'antiquité classique, la versification étant fondée sur la quantité des syllabes, sur des combinaisons de longues et de brèves, la rime était inutile. L'oreille était suffisamment avertie de la fin de chaque vers par l'achèvement de la succession de pieds, ou groupes de syllabes longues et brèves, qui le composait. Cependant ni les Grecs, ni les Latins n'ignoraient l'emploi des parallélismes de consonnances, et l'oreille y trouvait chez eux aussi un plaisir, puisque cet emploi de terminaisons identiques symétriquement placées était un des procédés de leur prose savante, et que, dans les vers pentamètres en particulier, la rime entre la première et la seconde partie des vers était chose assez fréquente.

Mais c'est, pour ne parler que du latin, dans la poésie populaire que l'usage systématique de la rime entre vers successifs apparut ; dans cette poésie qui ne reposait pas, pour la structure de ses vers, sur la quantité des syllabes, mal marquée par la prononciation courante, mais sur le jeu des syllabes accentuées et non accentuées. Là, pour mieux souligner la fin des vers, ce procédé se présenta d'instinct, de mettre en relief la dernière syllabe accentuée de chacun, par la répétition du son qu'elle présentait dans deux ou plusieurs vers successifs. Cette versification populaire commença à exercer son influence sur les écrivains de métier vers le ve siècle, dans l'Eglise chrétienne ; peut-être parce que les poètes chrétiens qui composaient des hymnes destinés à être chantés par les fidèles, en majorité peu lettrés, se soucièrent de se conformer à leurs habitudes plutôt qu'à celles des doctes. C'est, si j'en crois Ebert, au ve siècle dans un hymne au Christ de Cedulius, puis au vi^e dans des hymnes de Fortunat, de Saint Grégoire le Grand, que la rime (ou l'assonance qui est une rime moins complète) apparaît (1), non encore d'une façon constante, mais d'une façon consciente, voulue, fréquente, sous la forme de couples de rimes ou de successions plus ou moins longues de vers sur une seule rime. Cet usage de la rime alla se développant, dans la poésie lyrique surtout, et il est facile de vérifier dans les chants d'Eglise combien il devint régulier et savant.

Tout naturellement, de la poésie populaire, la rime passa dans les langues dérivées du latin, où elle était d'autant plus indispensable que l'accent tonique y était moins marqué et que le nombre des syllabes devenait la base essentielle de la versification. Le plus ancien texte français en vers que nous connaissions, la Séquence en l'honneur de sainte Eulalie, du IXe siècle, est en vers assonancés ; de même le plus ancien texte connu en langue d'oc, à peu près contemporain Comment, à cette rime imparfaite qu'est l'assonance, succéda peu à peu la véritable rime, c'est chose assez connue.

Quant à l'autre question posée par « Rusticus », il est moins aisé d'y répondre. L'accord est, autant que j'en puis juger, loin d'être fait entre les spécialistes sur les origines de nos diverses formes de vers. Qu'elles soient dans les formes qu'employait la versification populaire latine et à son exemple la versification littéraire latine des bas siècles, cela semble, d'une façon générale, incontestable. Quelle action ont pu exercer en même temps les traditions de la versification savante, qui subsistait à côté de l'autre, c'est ce qu'il est fort malaisé de dire. En tout cas, ici encore, l'influence de quatre vers hexamètres isolés et peu connus, qui ont par hasard douze syllabes, est évidemment à écarter ; et cela d'autant plus que leur rythme, avec la coupe en trois groupes 5, 5, 2, ne ressemble aucunement à celui du dodécasyllabe français, coupé uniquement à l'hémistiche dans ses plus anciens exemples. Si on voulait chercher un type de vers latin qui, comme nombre de syllabes et comme coupe, est toujours tout à fait analogue à notre alexandrin, celui auquel il serait le plus naturel de songer — et on y a songé — serait sans doute le vers dit « grand asclépiade », dont le type est fourni par exemple par la première des Odes d'Horace :

Mæcenas atavis edite regibus.

Mais, encore une fois, cette filiation n'est pas du tout démontrée En fait, les divers types de vers français ne nous apparaissent, dans des textes conservés, qu'à une date sensiblement postérieur peut-être à celle où en ont été faits le

(1) D'autres veulent remonter au IIIe siècle avec Commodien, et supposent une influence punique sur ce Latin d'Afrique.

premiers essais. Il est d'autant plus mal aisé de les rattacher à leur origine.

Un mot encore, ajouté à ces notes trop longues et cependant bien trop sommaires : le vers de 12 syllabes français n'a pas été créé par Alexandre de Bernay et les autres auteurs qui dans la dernière partie du XIIe siècle, composèrent l'*Alexandre*. D'autres poèmes de la même époque sont écrits dans le même rythme. Et il en est de même du *Pélerinage de Charlemagne*, composé vers 1060, c'est-à-dire un siècle auparavant.

IBÈRE.

—

Ah ! misère en Prusse ! (LXXI, 136). — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de cette question ; V. Table générale.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

MM. Alfred Péreire, secrétaire général de la Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes bibliothèques de France, et Albert Maire, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université (Sorbonne), ont entrepris une « Bibliographie de la guerre européenne », répertoire et description de tous les ouvrages, brochures, affiches, musique... parus pendant la guerre.

—

Il n'ira pas loin. — Dans un article : « Napoléon au golfe Jouan » (*Correspondant* du 25 février 1915), M. Edouard Gachot écrit : « La proclamation de Masséna aux Marseillais affirme : « Il n'ira pas loin ». Je transcris ci-dessous le texte de cette proclamation, où la phrase citée ne figure pas.

Existerait-il une autre proclamation aux habitants de Marseille, du vainqueur de Zurich, de l'enfant chéri de la Victoire ? Pour ma part, je ne le crois pas.

Quelle est donc l'origine de la phrase : « Il n'ira pas loin » ?

Proclamation de S. A. Monseigneur le maréchal de France, prince d'Essling, gouverneur de la 8me division militaire.

Habitans de la ville de Marseille,

L'ennemi a passé avec trop de rapidité sur les frontières de mon gouvernement pour qu'on put s'y opposer, mais j'ai prévenu en temps utile toutes les Autorités qui peuvent l'arrêter dans sa marche.

Toutes les mesures de précaution que les circonstances prescrivaient de prendre, je les ai prises : j'ai écrit au gouverneur général de Lyon, au lieutenant général de la 7e division, au Préfet de la Drôme : j'ai fait poursuivre, même hors des limites de la 8e division, le corps débarqué de l'île d'Elbe, par un lieutenant général qui a non seulement des forces suffisantes en troupes de ligne, mais encore des détachemens des braves Gardes Nationales des villes de Marseille, d'Aix et d'Arles, et qui a reçu l'ordre d'appeler auprès de lui toutes celles dont il pourrait avoir besoin.

Les avis que j'ai donnés ont eu tout le succès que je pouvais en attendre.

Ils ont empêché l'ennemi de trouver sur son passage les auxiliaires sur lesquels il comptait.

Je suis déjà prévenu officiellement que les débouchés du Val Drôme et du Val de Nyons sont gardés ;

Qu'une correspondance a été établie de Gap à Valence, par les montagnes du Diois, pour diriger les troupes suivant l'occurrence ;

Que le lieutenant général Duverai s'est porté de Valence au devant de l'ennemi, sur la route de Gap, après avoir concerté ses opérations avec le général Marchand ;

Que M. le Lieutenant Général Commandant à Lyon a réuni trois Régiments d'Infanterie et un Régiment de dragons.

Toutes ces dispositions doivent vous rassurer.

D'un autre côté, je veillerai à ce que la tranquillité du paisible Citoyen ne soit pas troublée, et je vous réponds que, secondé de M. le marquis d'Albertas et de vos autres Magistrats, je saurai la maintenir dans son intégrité.

Habitans de Marseille, vous pouvez compter sur mon zèle et sur mon dévoûment. J'ai prêté fidélité à notre Roi légitime. Je ne dévierai jamais du chemin de l'honneur. Je suis prêt à verser tout mon sang pour le soutien de son Trône.

Le maréchal de France, Duc de Rivoli, gouverneur de la 8e division militaire,

Prince D'ESSLING.

Marseille, le 9 mars 1815.

(A Marseille, de l'imprimerie d'Antoine Ricard, rue Paradis, n° 31).

NAUTICUS.

Le retour de Napoléon. — Le cardinal Fesch. — Nous avons publié, dans le dernier numéro, une correspondance de Gontaud-Biron, intéressante en ce quelle donne une physionomie de Paris pour le retour de Napoléon.

La lettre suivante n'est pas moins curieuse sur ce qu'elle révèle de l'attitude du cardinal Fesch, à cette époque, à Rome.

Le signataire écrit à l'abbé de Sambucy, ancien maître des cérémonies de la chapelle impériale, devenu maître des cérémonies de la chapelle royale.

LÉONCE GRASILIER.

Rome, 14 mars 1815.

Monsieur l'abbé de Sambucy
hôtel Palatine, rue Palatine n° 5. Paris.

Nous parlons de Buonaparte et vous en parlez aussi, mon cher cousin. Qui nous aurait dit cependant qu'il souillerait encore de sa présence le sol français ? Il faut espérer que sa folie lui coûtera cher, cette fois ci. Ici on a été un peu effrayé, d'abord ; mais la bonne nouvelle que nous venons de recevoir a dissipé toute espèce d'inquiétude. Masséna se conduit très bien, il a pris des mesures rigoureuses contre le brigand. Le cardinal Fesch se montre le digne oncle d'un tel neveu, il s'est conduit d'une manière indigne.

Il a répandu tous ces jours derniers les nouvelles les plus favorables à Bonaparte). C'est la tactique de la famille, et hier chez la marquise Massini, parente du Roi de France, il a osé tenir les propos que voici devant vingt-cinq personnes :

« L'Empereur a quitté l'île d'Elbe à la sol« licitation de la France et après avoir reçu « des députations de trente-trois départe« ments. Il a rencontré en mer une frégate « anglaise et deux vaisseaux français qui l'ont « salué. Il a parlementé avec la frégate et « les Français l'ont accompagné quelque « temps. La Providence s'est toujours montrée « favorable à Buonaparte dans l'adversité « comme dans la prospérité : quand il a été « obligé de quitter la France, la Providence « a permis qu'il fut envoyé à l'île d'Elbe où « il était près de l'Italie et de la France ; « s'il est sorti de l'île sans obstacle, arrivé « en France, la Providence permet que tous « ses pas soient marqués par la victoire ; il « va à Grenoble et à l'heure qu'il est, il « doit être à Lyon, toutes les villes lui ou« vrent les portes ; Masséna s'est joint à lui « avec 30.000 hommes ; Ney avec 20 000, « et dans peu il plantera les aigles sur les « tours de Notre Dame. Suivant Napoléon, « le roi doit être choisi par le peuple ; les « Bourbons n'ont personne pour eux, l'Em« pereur a été appelé au trône par 8.000 000 « de Français, par conséquent le droit est de « son côté. Que les Bourbons tâchent d'avoir « pour eux plus de 8.000 000 de voix et ils « seront les maîtres, *mais la France n'en « veut plus* ».

Voilà mon cher la substance du long discours qu'il fit devant une assemblée qui frémissait. La Marquise lui parla avec beaucoup de fermeté, mais s'il s'était trouvé un Français, il aurait été relevé de la belle manière. Dans ce moment on ne parle que du cardinal Fesch à Rome ; si j'avais été le pape, il y a déjà huit jours qu'il aurait été faire une retraite au château Saint-Ange.

Je vous ai donné tous ces détails pour que vous fassiez bien connaître l'homme. Les novelles du soir auront un peu rabattu sa joie. Il s'est perdu entièrement, je ne peux plus le voir après cette équipée, on ne peut plus avoir de relations avec lui. Si je m'étais trouvé dans cette société, j'aurais eu une prise bien violente avec lui et j'aurais eu beau jeu. Il n'aurait pas osé parler ainsi devant un Francais

J'ai été ce soir chez la sœur de cette marquise qui m'a raconté tout.

Adieu, mon cher cousin, prenez nous vite Buonaparte, et pas de quartier. Je vous embrasse de tout mon cœur, croyez mon vif attachement pour vous.

MAURICE, p^tre^.

Dès que mon papa partira de Paris donnez m'en avis ; s'il est encore à Paris je l'embrasse de tout mon cœur.

—

Un vers de Victor Hugo. — A propos des prédictions, exhortations et conseils relatifs à la guerre actuelle, on pourrait rappeler ce vers de Victor Hugo :

Enseignons à nos fils à creuser des tranchées,

qui se trouve dans l'Elégie des fléaux, t. IV, de la *Légende des siècles*, page 109, édition Hetzel-Quantin, in-18.

France, songe au devoir. Sois grande, c'est [la loi,
Et fais de ta mémoire un redoutable emploi
En y gardant toujours les villes arrachées.
Enseignons à nos fils à creuser des tran- [chées,
Etc.

La première édition de ce tome IV de la *Légende des siècles* date de 1877.

ALBERT CIM.

Le Directeur-gerant :
GEORGES MONTORGUEIL

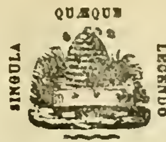
Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20-30 mars 1915

N° 1415

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Le chemin de Bysance ? — L'actuelle expédition des flottes alliées sur Constantinople nous rappelle une anecdote que nous lûmes naguère dans Malte-Brun et qui prouve que Sébastopol était — même avant sa construction — pour la Russie le chemin de Constantinople. On la retrouvera ici avec d'autant plus d'intérêt qu'elle doit son origine à un Anglais et qu'elle n'a été popularisée que grâce à un contresens, lequel, d'ailleurs, n'enlève rien de sa valeur à notre thèse.

Donc, lors de l'entrevue de Catherine, conquérante de la Crimée, et de Joseph II à Cherson, on dressa hors de cette ville, à la place où s'est élevée depuis Sébastopol, un arc de triomphe en bois et en toile, orné d'une inscription grecque. L'impératrice et son cortège n'y étant point passés — pour une raison que nous avons oubliée — plusieurs étrangers de marque ne laissèrent pas, cependant, de s'y rendre par motif de pure curiosité. Lord Fitzherbert, ambassadeur d'Angleterre, était du nombre. On parla de l'inscription grecque et le lord, qui passait pour le plus lettré de la troupe, fut prié de la traduire, soit qu'il n'entendît guère l'idiome d'Homère, soit qu'il voulût éluder une curiosité inopportune, toujours est-il qu'il se tira cavalièrement d'embarras en disant que ces mots signifiaient : *C'est ici le chemin de Bysance.*

Ce contresens passa de bouche en bouche. Tous les étrangers l'envoyèrent dans leurs pays respectifs et l'Europe entière s'en émut profondément. Or l'inscription authentique, copiée par un Français, Roussel-Vouzème, disait simplement :

Tès d'epi tê parado hêdê Kaukasia t'ourê,
Kai to tê heptalophon tromeei Bizantion asty

Soit donc :

Elle ne fait que passer, déjà le Caucase [frémit ;
Déjà, sur sept collines, Byzance tremble.

Nous rapportons de mémoire, loin de tout appareil d'érudition. Mais quelque intermédiairiste non mobilisable pourrait-il retrouver les sources primitives de l'anecdote et citer, en particulier, des témoignages anciens de l'étourderie — volontaire ou non — de lord Fitzherbert?

CAMILLE PITOLLET.

—

La dépêche du 20 mars. — Le 21 mars 1815, Chappe expédiait aux départements une dépêche leur annonçant l'arrivée de Napoléon aux Tuileries, la veille.

Nous donnerons le fac-similé de cette dépêche, en signes télégraphiques aériens, que nous devons à l'obligeance de M. Léonce Grasilier.

Où pourrait-on trouver le texte de cette dépêche ? M.

—

Henri IV a-t-il été un roi populaire ? — Il est généralement admis qu'Henri IV, par son caractère si français, par ses qualités aussi bien que par ses défauts, par sa bravoure, ses bons mots,

ses heureuses réparties, son désir du bien public, a été le plus populaire de nos rois. Aussi ai-je été surpris de lire l'appréciation suivante dans l'*Histoire des Français*, de Lavallée (ouvrage qui a eu un grand nombre d'éditions sous Louis-Philippe) :

Son siècle (le siècle d'Henri IV) le méconnut et *le haït* ; le siécle suivant, prosterné devant Louis XIV, l'oublia ; ce n'est que depuis Voltaire qu'il a été loué jusqu'à l'adoration, regardé comme un grand homme et le meilleur des rois ; enfin la Restauration de 1814 s'est servie de sa renommée pour recommander la dynastie des Bourbons à la France révolutionnaire. C'est là ce qui a rendu ce Henri, *si détesté de son temps, si populaire de nos jours*, etc.

Qu'en pensent nos confrères de l'*Intermédiaire* ?

J. W.

—

« Mon ami Luther ». — Dans un de ses discours, Guillaume II s'est exprimé ainsi :

Comme un grand Ecossais, et comme mon ami Luther le déclarait, qui est avec Dieu a toujours la majorité.

Pourrait-on avoir le texte authentique, en allemand ?

Où, dans quelle feuille allemande a-t-il été publié ?

Dr L.

—

Maîtrise de la mer. — Le sens attribué au mot maîtrise dans cette expression est-il exact ?

Il y avait la maîtrise des anciennes corporations Par extension, ce mot signifie habileté remarquable dans l'exécution d'une œuvre quelconque. Il y a enfin la maîtrise d'une église. Mais peut-on dire avoir la maîtrise de, pour être maître de ? Ne vaudrait-il pas mieux dire avoir la suprématie ou le commandement de la mer ? Littré donne deux exemples qui sembleraient approuver la locution journellement employée. Mais ces exemples, bien qu'empruntés tous deux à un maître de la langue française, à Pascal, ne semblent pas d'une limpidité absolue.

P. Morel.

—

Drapeaux russes et serbes. — J'ai entendu parler de modifications apportées à ces deux drapeaux par l'adjonction, à l'un et à l'autre, d'une aigle sur le champ Où pourrais-je trouver des données exactes et officielles sur cette question ?

D.

—

Elle était si belle sous l'Empire ! — Dans le second volume de ses *Mémoires* intitulé : *Devant la Douleur*, M. Léon Daudet (P. 179) attribue à M. Durranc, qui fut au journal *La Justice* un des collaborateurs de M. Clémenceau. la fameuse phrase concernant la République : Elle était si belle sous l'Empire !

Est-ce bien exact ?

Gustave Fustier.

—

Le journalisme dans les tranchées. — Ne pourrions-nous ouvrir une rubrique qui intéresserait les chercheurs de l'avenir sur le journalisme qui est né dans les tranchées ?

Le nom de ces journaux, leur caractéristique.

Nous tairons naturellement les noms de leurs collaborateurs pendant la guerre, nous réservant de les publier après les hostilités.

Citons comme exemple : la *Gazette des Tranchées* publié à Crouy, dans la cave, rue Victor-Hugo, dont le rédacteur en chef est Yvan Clouque, et qui a pour collaborateur O. N. Zolerne.

L'Homme des cavernes dont le sous-titre est « Journal des Troglodytes »

Le Cri de guerre, journal de la 103e brigade, officiel, humoristique, littéraire et intermittent. Le siège de l'administration est rue de la Victoire.

On s'en doutait.

De l'esprit — de la bonne humeur, de la fantaisie — et tout cela si français en face de la mort, sous la mitraille

Nous demandons une description aussi bibliographique que possible.

M.

—

Ordre de l'Armée. Ordre du jour. – On entend journellement et on lit dans les journaux les plus sérieux : Citations à l'ordre du jour. Pourquoi du jour ? L'ordre du jour est le travail dont une assemblée doit s'occuper le jour où elle est convoquée. Dans l'armée, l'ordre est le moment de la journée où le commandant d'une unité donne les ordres

aux troupes qu'il commande : Aller à l'ordre. C'est à ce moment que sont signalées les actions d'éclat. D'où : Citations à l'ordre de l'armée, du corps d'armée, etc. Mais non pas du jour.

Pour nous éclairer d'une façon précise sur ce point, je fais appel à ceux de nos collaborateurs militaires qui ne sont pas au feu. Mais surtout qu'ils s'appuient sur les règlements, car lorsqu'on entend journellement une locution fausse, on finit par la croire exacte et par l'employer.

« Il ne faut pas oublier que dans « Ordre du jour » ordre a le sens de disposition, d'arrangement ; dans « Ordre de l'armée », il signifie prescription. Ce sont deux expressions qui n'ont aucun rapport entre elles.

P. MOREL.

—

Rosalie, pour désigner la bayonnette. — De quand date ce nom, employé pour désigner la bayonnette du fantassin ? Qui, le premier, en a fait usage ?

Quelle en est l'origine ?

ROAN.

—

« Nous les aurons ». — C'est une des expressions les plus énergiques de cette guerre, et ce n'est pas une vantardise : on les aura.

Cette expression pour dire : nous les réduirons, nous les vaincrons, nous les tiendrons, est-elle contemporaine de la guerre ? Ne la rencontre-t-on pas antérieurement. Des exemples ?

V.

—

Breloque ou berloque. — Désormais, le retour des zeppelins arrivés sur Paris, qu'ils n'émeuvent guère, sera annoncé par la berloque ou la breloque.

Quelle est l'origine de cette sonnerie ? Et quelle expression est la bonne : breloque ou berloque ?

V.

—

Polka. Mazurka. — Les marches et contremarches qu'effectuent depuis 7 mois les Russes et les Allemands sur les confins de la *Pologne* et de la *Mazurie* ressemblent... en plus sérieux, à des danses et à des contredanses

Or, précisément la *Polka* et la *Mazurka*, tout au moins dans leur dénomination, semblent originaires de ces régions. *Polka* ne veut-il pas dire la *Polonaise* et *Mazurka* la *Mazurienne* ! Qui m'ôtera de ce doute ?

L. ABET.

—

Invention du corps de saint Jean-Baptiste. — Quelle est la doctrine de l'Eglise sur cet événement ? S'appuie-t-elle sur des textes anciens ? Pourrait-on les citer, s'ils ne sont pas trop longs ?

A. DE PRAT.

—

Armoiries : au cygne de... — Quel est le personnage de la famille des ducs de Holstein, comte de Schaumburg, qui était allié avec une famille dont les armes sont : *de... au cygne de .. colleté d'une couronne de...* et quel est le nom de cette famille ?

PIERRE B.

—

Ex-libris à identifier : Purpura decus. — Quelque aimable lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il identifier un ex-libris qui porte les armes suivantes :

Ecartelé 1 et 4 d'argent à la plante de... fruitée de... sur une terrasse de sinople. 2 et 3 coupé A : *d'or chargé d'un petit écu coupé d'azur et d'argent*. B : *d'argent à quatre fasces d'azur*. L'écu posé sur un cartouche rocaille est sommé d'une couronne de comte ; dans un listel la devise : *Purpura decus*.

Un amateur aurait identifié les 2 et 3 qui, selon lui, seraient les armes de la famille Thirat, (on trouve aussi Sirat et Syrat) du Bugey.

Si cette identification est exacte, il devrait être facile de trouver les autres quartiers.

L'ex-libris semble dater des environs de 1840.

HENRY PRIOR.

—

Ordre de la Clé d'Or. — Je trouve en Périgord, au milieu du XVIIIe siècle, un gentilhomme, Jean Godefroy de Cosson, comte de Lisle, qualifié de « gentilhomme de la Chambre et de Chevalier de la Clef d'or de Leurs Altesses Electorales de Bavière et de Cologne ». Quel était cet Ordre ? Il ne figure ni dans la liste des Ordres éteints du *Larousse*, ni dans l'*Historique des Ordres éteints* par le chanoine Pascal, qui parle bien d'un Ordre

de ce nom, mais en Hongrie et n'ayant été conféré qu'au XVe siècle.

SAINT-SAUD.

—

Famille de Bedée. — (Bretagne). A la fin du XVIIIe siècle, dans le Penthièvre, Pélagie Françoise le Fruglais épouse un de Bedée. De qui est-elle fille ? Quelle est sa descendance ?

Au début du XIXe siècle, une le Moussaye épouse un de Bedée. Je désirerais connaitre son prénom et sa descendance.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Le marquis Garnier. — Président du Sénat sous Napoléon Ier, décédé sous la Restauration — Où se trouvent ses papiers politiques et littéraires ? Ils ne se trouvent pas dans la famille de sa sœur, représentée par le marquis de Chambonas et les descendants du général de Liégeard. Peut-être la ville d'Auxerre, où G. était né, en est-elle dépositaire ?

Comte de GUENYVEAU.

—

Famille Joffre. — Le 27 août 1604, Pierre Joffre, fils de feu Pierre, d'Aubenas en Vivarets (Vivarais) et Estienne Joffre, son nepveu, lequel il a adopté pour son fils, furent reçus bourgeois de Genève, moyennant 25 écus, deux seillots, outre restitution des obligations à lui faites par la Seigneurie.

Cette famille est éteinte à Genève

Le généralissime descend-il des Joffre du Vivarais ?

Leur nom s'écrivait indifféremment Geoffre ou Joffre ; noble Martial deGeoffre fut procureur général des terres de Ventadour ; Louis Hercule de Joffre eut pour fils Jean-Anne Joffre, cornette dans le Régiment de dragons de Senneterre ; etc. (Voir *Armorial du Vivarais* de Fl. d'Entrevaux.)

La famille aurait passé du Limousin au Dauphiné et, de là, en Vivarais.

NISIAR.

—

Montyon, Monthyon ou Monthion. — L'administration parisienne écrit : rue Montyon. En dépouillant les dossiers de la Société de la généralité de Paris, la mère de la Société royale d'agriculture, j'ai toujours trouvé « de Monthion ». On écrit aussi Monthyon. Quelle orthographe adopter ?

P. M.

—

Prégent de Bidoux — Un de nos collègues pourrait-il me donner des précisions sur les origines « bigourdanes » — le lieu et la date de naissance — de cet illustre marin, vainqueur de Santa Maura et de Gênes, de ce vaillant défenseur de Rhodes, dont les exploits contre les Turcs sont relevés dans l'*Histoire de la Marine*, de La Roncière qui le fait naitre en Bigorre.

Son nom ne devrait-il pas être graphié « Bidouze » ? — Bidouze était, selon le *Dictionnaire de la noblesse*, t. II, p. 492, une des douze baronnies de Béarn ; elle fut retranchée et fit depuis partie du Comté de Parabère, en Bigorre, que posséda une branche de la maison de Baudéan.

(Guérin. *Les Marins illustres de la France*. Paris, Belin 8, d. p. 69 et notes p. 76.

DE LOMNÉ.

—

La calomnie en politique. — Trouvé sur un éphéméride :

L'habituelle calomnie est terrible en politique. Elle commence par rendre la vérité suspecte, elle finit par la rendre inutile.

Quel est l'auteur de cette pensée ?

M. M.

—

Le Chansonnier de Cythère. — En mai-juin 1799, la citoyenne Belfort avait demandé l'autorisation d'ouvrir, dans une dépendance du Musée de la rue de Thionville (ex-rue Dauphine) un Théâtre sous la dénomination de *Chansonnier de Cythère*. Après avoir fait visiter « le local par son architecte et son ingénieur hydraulique (*sic*) », le Bureau Central autorisa le Commissaire du quartier à permettre l'installation et l'ouverture de cette salle de spectacle, à la condition qu'elle serait pourvue d'un « pompier de service » et d'une force armée suffisante pour entretenir le bon ordre.

Evidemment le *Chansonnier de Cythère* devait prendre la place du *Théâtre des jeunes élèves de la rue de Thionville*.

Mais la citoyenne Belfort, vaudevilliste, auteur de l'*Artémise française*, a-t-elle jamais donné suite à son projet ?

SIR GRAPH.

Réponses

—

Rois excommuniés (LXXI, 130). — L'empereur Guillaume se trouve, comme tous ses coreligionnaires, par le fait même de l'hérésie qu'il professe, hors de la communion de l'Eglise catholique.

M. Robert Géral attendrait donc en vain de voir maintenant ce prince excommunié par le Souverain Pontife, à l'autorité duquel lui et ses pareils se sont ouvertement soustraits depuis près de quatre cents ans.

H. DE L.

*
* *

Excommunier veut dire retrancher de la communion de l'Eglise. Benoît XV ne peut excommunier Guillaume II, qui étant protestant n'a jamais fait partie de l'Eglise catholique.

F. UZUREAU

*
* *

Guillaume II ne peut pas être excommunié, puisqu'il est protestant ; par suite tout à fait en dehors de l'Eglise catholique — d'ailleurs, je crois que depuis longtemps, les papes n'excommunient plus nominalement les personnes. Ils excommunient en général les personnes qui ont commis tels actes spécifiés.

J. CHAPPÉE.

*
* *

J'ajoute à la liste donnée par Robert Géral :

Robert II de France, par Grégoire V ;
Philippe Ier de France, par Urbain II ;
Philippe-Auguste, par Innocent III ;
Henri VIII d'Angleterre, par Clément VII.

A remarquer que Napoléon Ier ne fut excommunié que *in divinis*, et sans être publiquement dénoncé.

NAUTICUS.

*
* *

A propos de cette question de savoir pourquoi l'empereur Guillaume II n'est pas excommunié, malgré tout ce qu'il a fait, pendant cette guerre, contre l'Eglise, la réponse est très simple. Il n'est pas excommuniable. Cette peine ecclésiastique étant la séparation de l'Eglise, de la communion des fidèles, il faut nécessairement, pour en être sujet, faire partie de cette Eglise, être en communion avec les fidèles du monde catholique. Or, l'empereur Guillaume étant protestant n'est point membre de l'Eglise catholique et par conséquent ne saurait être mis hors de cette Eglise. Il est, suivant une expression qu'affectionnait Léon XIII, un frère séparé, et cet incise répond bien à la question proposée.

On pourrait évidemment faire la liste complète des rois qui ont été les sujets et aussi les victimes de l'excommunication, et j'ai ajouté quelques noms à celle que donnait la demande faite à l'*Intermédiaire*. Mais je ne vois pas trop l'utilité de cette liste. L'essentiel n'est pas de savoir si tel ou tel prince a été excommunié, mais pour quelles fautes ou crimes les papes ont dû se servir contre lui de cette censure, la plus grave des armes spirituelles que l'Eglise a reçues. Il faudrait faire par conséquent tout un cours d'histoire ecclésiastique à ce point de vue spécial.

J'observe en finissant que depuis Henri IV les papes n'ont pas excommunié nommément des rois ou chefs d'Etat. Ils les ont inclus dans des excommunications plus générales, par exemple contre les envahisseurs des biens ecclésiastiques, et Napoléon Ier, Victor Emmanuel sont des exemples que tout le monde catholique connaît, mais ces deux rois en particulier n'ont point été cités dans le document pontifical condamnant ceux qui exécutaient leurs ordres.

Dr A. B.

*
* *

Didier, roi des lombards, par Adrien I, 773.

Lothaire, roi de Lorraine, par S. Nicolas I, vers 860.

Robert II (le pieux) roi de France, par Grégoire V. 998.

Boleslas II, roi de Pologne, par S. Grégoire VII, vers 1075.

Philippe I, roi de France, par le B. Urbain II, 1095.

Henri d'Allemagne, par Pascal II, et Calixte II en 1119.

Frédéric Ier, empereur d'Allemagne et Alexandre III, vers 1167.

Philippe Auguste, roi de France, par Innocent III, en 1199.

Jean, roi d'Angleterre, par Innocent III, en 1212.

Frédéric II, empereur d'Allemagne, par Grégoire IX, en 1239.

Michel Paléologue, empereur de Constantinople, par Martin IV, en 1281.

Pierre III, roi d'Aragon, par Martin IV, vers 1281.

Louis V de Bavière, par Jean XXII.

Henri VIII, roi d'Angleterre, par Clément VII ou Paul III.

Le 10 juin 1809, Pie VII publiait et faisait afficher dans Rome, aux endroits accoutumés, l'excommunication contre tous les envahisseurs de l'Etat pontifical. Napoléon y était naturellement compris et ne s'y trompa point, mais son nom ne se trouve pas dans le document pontifical.

—

Charlemagne était-il allemand? (LXXI, 7, 51, 139). — Je n'ai pas l'intention de répondre à la question, je veux seulement donner une indication. Dans l'*Histoire de la Papesse Jeanne*, d'après Spanheim, Paris, 1758, T. I, p. 9, on trouve cette note :

D'autres, en plus grand nombre, qu'elle était de Mayence, et quelques-uns qu'elle était d'*Engelheim* ou *Ingelheim*, à présent Ville du Palatinat, célèbre par la naissance de Charlemagne.

Et on lit dans un renvoi en manchette : Baudrand, Moreri, Grim, p. 217, 218, J'avoue que je n'ai pas pris la peine de vérifier et laisse ce soin à d'autres.

E. GRAVE.

—

Culture, Kultur (LXX; LXXI, 67, 151). — Je prie qu'on m'excuse de revenir sur la question pour corriger deux fautes. On a imprimé, p. 152, *Von Krümer* pour *Von Krâmer*; et, p. 154, on semble attribuer à M. Léon Daudet, auteur de l'article du *Correspondant*, d'où est tirée la citation de Nietzsche, une réflexion qui se rapporte à l'article de la *Quarterly*.

Mais, puisque l'occasion se présente, ajoutons une remarque. Nous commençons à nous trouver d'accord ; et la définition s'éclaircit, peut-être même pour les Allemands, tout ainsi que les dogmes se précisent pour une Eglise, à force d'en disputer contre les hérétiques. La culture allemande a donc pour but, suivant le mot désormais fameux du chimiste Ostwald, « de tirer de chaque individu son maximum de rendement, dans le sens le plus favorable et le plus avantageux à la société ». C'est l'idéal socialiste. Et le moyen sera l'application du service militaire à la vie civile : service de place à l'intérieur, chacun à son poste et à son rôle ; service en campagne à l'extérieur, en ordre dispersé, avec mission d'espionnage et d'éclaireur d' « avant-guerre ».

Le malheur est que cette explication, inventée pour les besoins de la cause pangermaniste, n'explique rien du tout.

D'abord, on n'acceptera jamais qu'un homme soit dit « cultivé » à proportion qu'il est plus enrégimenté : à ce titre, la C. G. T. serait plus cultivée que l'Institut.

Puis, cette culture, qui ne daterait que du service obligatoire étendu à toute l'Allemagne, laisserait en dehors les Allemands d'autrefois qui n'en voyaient pas l'idée claire, n'ayant jamais subi le dressage de la caserne : notamment, les humanitaires germains du XVIIIe siècle, qui déclaraient ne pas savoir ce que c'est qu'une patrie, et probablement Gœthe, qui fit en simple amateur la campagne de France, et même Frédéric II, qui déplorait l'abus du Militarisme, alors que cependant on enrôlait à peine 1 o/o de la population, d'après les chiffres qu'il indique dans son *Histoire de mon Temps* (Ch. Ier).

Nous revenons donc au point de départ. Qu'est-ce que la vraie culture de cette vieille Allemagne, que Mme de Staël connut avant Iéna, et qu'elle ne comparait pas du tout à une armée manœuvrant à la prussienne, mais à « un concert dans une chambre enfumée ? »

BRITANNICUS.

—

Accent et regard de Guillaume II (LXX, 180; LXXI, 54, 105, 143). — J'ai souvent eu l'occasion de rencontrer un ministre d'un état secondaire de l'Allemagne qui avait été élevé en France, s'exprimait comme un Parisien, et était par conséquent à même de reconnaître un accent même léger. Il m'a dit que Guillaume parle le français facilement et sans accent. Les Allemands massacrent en général notre j et notre g parce que ces deux consonnes ne se prononcent pas en allemand comme en français. Le j est chez eux un i, le g s'article notre gu (pour Germania ils disent Guermania). Ils ne connaissent que le ch. Aussi prononcent-ils jeu, cheu. J'ai entendu sur la Côte d'Azur, un Allemand dire *tirobichon*

pour tir aux pigeons. Inutile d'ajouter qu'il a provoqué une immense hilarité.

P. M.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX, 149, 193 ; LXXI. 21. 57, 106, 146). — Dans un extrait de la vie de Pellisson qui se trouve en tête de ses *Lettres historiques*, Paris, 3 vol. 1719, je relève à propos de sa prison à la Bastille, p. 10 :

On crut que pour découvrir d'importants secrets, le vrai moyen c'étoit de faire parler M. Pellisson. Pour cela on aposta un Allemand, simple et grossier en apparence, mais fourbe et rusé, qui feignit d'être prisonnier à la Bastille, et dont la fonction étoit d'y jouer le rôle d'espion. A son jeu et à ses discours, M. Pellisson le pénétra ; mais ne laissant point voir qu'il connût le piège et redoublant au contraire de politesse envers son Allemand, il enchanta tellement son espion, qu'il en fit son émissaire.

On voit que le caractère allemand n'a pas changé.

E. Grave.

⁂

Continuons d'enregistrer, quoiqu'ils assurent que cela leur est égal, et puisque cela nous amuse. Voici un passage de Tolstoï (*La Guerre et la Paix*, ch. IX et X) que le *Times* rappelle dans son supplément littéraire du 5 février, (p. 38). Dans cette apppréciation, sans grande indulgence, tout le monde européen « écope », chacun en prend pour son grade ; mais l'Allemand garde sur son assiette la plus belle tranche de ce pudding au chicotin.

Pfuhl était un de ces hommes désespérément, irrémédiablement vaniteux qui sont prêts à subir le martyre pour leurs idées, vaniteux comme seuls les Allemands peuvent l'être parce que c'est seulement en Allemagne que la vanité s'appuie sur une idée abstraite, — la Science, c'est-à-dire la possession imaginaire de l'absolue vérité. Le Français est vaniteux, parce qu'il se figure, au moral et au physique, éblouir les hommes et les femmes. L'Anglais est vaniteux parce qu'il est citoyen de l'Etat le mieux constitué du Monde, et aussi parce qu'en sa qualité d'Anglais il sait toujours ce qu'il convient de faire, et qu'il sait qu'en sa qualité d'Anglais tout ce qu'il fait est justement la chose convenable à faire

L'Italien est vaniteux, parce qu'il est excitable et s'oublie facilement lui et les autres. Le Russe est vaniteux, précisément parce qu'il ne sait rien et ne se soucie de ne rien savoir, puisqu'il ne croit pas possible de rien savoir à fond. Le vaniteux Allemand est le pire de tous, et le plus endurci de tous, et le plus repoussant de tous, parce qu'il s'imagine posséder la vérité, sous la forme d'une science qu'il se fabrique, et qui pour lui devient la vérité absolue.

On peut, d'ailleurs, serrer la question de plus près. Certains intellectuels, chez nous, déplorent de voir s'écrouler la vieille Allemagne de leurs rêves et demandent grâce au moins pour les grandes ombres de Gœthe, Kant et leurs contemporains. D'autre part, les Allemands, Gerhardt Hauptmann en tête, nous ont signifié que leurs soldats, lorsqu'ils pillent, brûlent, tuent, violent et saccagent, ne sauraient être traités de barbares, puisqu'ils portent dans leur sac les œuvres des écrivains célèbres. Mais quelle est la valeur éducative de ces œuvres ?

On peut le demander, comme l'a fait sir Clifford Allbutt, de Cambridge, dans une lettre qui met en coupe le plus olympien de ces demi-dieux et que le *Times* a publiée récemment (édit. hebd. 15 janv. 1915 ; p. 58) :

De jour en jour, la critique anglaise et française nous apporte ses doléances d'avoir vu, durant les cent dernières années, la morale allemande déchoir de son rang supérieur, du niveau, s'empresse-t-elle d'ajouter, où l'avait portée Gœthe.

Comme ami intime de Lewes [Guy-Henri Lewes, le mari morganatique de la grande romancière George Eliot, avait publié une biographie de l'illustre écrivain allemand], je n'ai pas appris peu de chose sur Gœthe ; et, comme depuis lors, j'ai toujours eu quelques-unes de ses œuvres sous la main, je ne suis pas de ceux qui invoquent son exemple à la légère. Mais, si la vérité doit prendre le pas sur l'admiration, sommes-nous sûrs que l'exemple de Gœthe et son enseignement soient aussi étrangers que nous l'imaginons au tempérament actuel de l'Allemagne ? Si nous regardons rétrospectivement sa vie et sa conversation, pouvons-nous résister à la conviction que sa manière de vivre, sa description, ses relations avec les hommes et les femmes furent délibérément ordonnées vers une seule fin, l'érection de son propre « moi » ? Hugo était assez vain, mais d'une vanité enfantine ; son cœur battait à l'unisson du cœur de ses congénères. Gœthe a fait bien des sacrifices, il est vrai ; mais n'ont-ils pas tous été pour sa propre édification ? L'édifice était si beau, si sublime à la vérité, que nos yeux éblouis,

ne savaient pas distinguer l'effort singulier du constructeur qui travaillait pour lui. Cependant, pouvons nous nous dissimuler que la vie de Gœthe fut une vie d'un colossal développement égoïste, très consciemment délibéré ? Que pour y réussir, une concentration d'idée fût nécessaire, on peut le soutenir ; je n'ai pas à le contester. Ce que je mets en doute, c'est le principe de la culture égoïste, qui, chez des hommes de moindre valeur, devient de la mégalomanie. Chez l'ancêtre d'il y a cent ans, ne rencontre-t-on pas la racine de l'Allemagne au xxe siècle ? Dans cette courte note, je ne puis multiplier les preuves : je n'en offrirai qu'une. De sa mère, Gœthe tenait beaucoup, la plupart de son génie. Elle adorait son fils, elle lui a tout dévoué. Pendant les dix dernières années de sa vie, le fils n'a jamais visité la mère, ils ne se sont jamais rencontrés.

Même, dès les débuts, « Le jeune Gœthe n'est-il pas un peu nietzschéen déjà ? » demande M. André Beaunier, montrant alors son extravagance et sa désinvolture natives (*Revue des Deux-Mondes*, 1er Février 1918 ; p. 708.)

BRITANNICUS.

*
* *

Lu dans un journal :

« Luther connaissait sa race et, bien avant qu'elle imposât ce jugement à la conscience humaine, il l'avait porté en ces termes qui nous vengent :

Si on voulait peindre l'Allemagne, écrivait-il en 1528, il faudrait la représenter sous les traits d'une truie. Nous Allemands, nous sommes Allemands et nous restons Allemands, c'est-à-dire des porcs et des bêtes brutes.

Des porcs ? Alors les Allemands sont aussi des cannibales. Luther n'y avait point songé. »

Quel est celui de ses ouvrages où l'ancien élève des Augustins d'Erfurt a exprimé sur ses compatriotes l'opinion ci-dessus ?

NAUTICUS.

*
* *

Tacite, *Mœurs des Germains* (tr. Nisard) :

XV. — Le temps qu'ils ne sont pas en guerre, ils en passent beaucoup à la chasse, mais la plus grande partie dans l'oisiveté à manger avec excès et à dormir.

XXII. — Il n'y a point de honte à boire dans les festins tout le jour et toute la nuit. Les rixes qui y sont fréquentes comme il arrive entre gens pris de vin, s'y terminent presque toujours par des meurtres ou des coups.

XXIII. — Si on favorise leur ivrognerie en y fournissant autant qu'ils le désirent, on les vaincra par leurs vices non moins facilement que par les armes.

On sait que Tacite ne laissait pas échapper, quand elle se présentait, l'occasion de gronder ses contemporains ; mais tout en exposant les vertus germaines en contraste de la dissolution romaine, il ne laissait pas de faire un tableau fidèle de la barbarie des Germains et de leurs vices parmi lesquels l'ivrognerie, la goinfrerie et la brutalité en première ligne desquels nous savons qu'ils n'ont pas dégénéré tout en perdant beaucoup des qualités : honnêteté, mépris du lucre et du luxe que Tacite leur attribue très libéralement.

DEHERMANN.

—

L'indemnité aux victimes de la guerre (LXX, 140 ; LXXI, 20, 57, 157). — On trouverait quelques données concernant tout un département envahi dans les « Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le département de l'Eure, par Léon Labbé, conseiller général, publiés par Joseph Labbé. » Ce travail a paru dans le *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, 6e série, 4e vol., année 1906. Il traite surtout des exactions commises par l'envahisseur, mais à la dernière page on lit :

A la date du 6 septembre 1871, intervint une loi attribuant aux départements envahis une première indemnité de cent millions.

Le département de l'Eure fut compris dans cette somme pour 1.538.700 francs.

Pour arriver à une répartition équitable, la Commission départementale spéciale mit pour bases : 1° Le montant en argent des réquisitions de toute nature ; 2° le montant des dégâts et pertes par suite d'incendies [déjà !] ; 3° le détail et la valeur des titres, meubles et objets mobiliers enlevés sans réquisition. Le total s'étant élevé à 10.112 224 fr 69, il en résulte qu'il y a lieu d'attribuer 0 fr. 152 par franc d'indemnité totale à recevoir.

Suit un tableau récapitulatif par cantons qui comprend, outre les sommes indiquées ci-dessus, les contributions de guerre en espèces et les montants des impôts directs perçus par l'autorité allemande avant et même *après* les préliminaires de paix.

MARGEVILLE.

Le pantalon rouge (LXX ; LXXI, 30, 105, 157). — Parmi les raisons qui ont fait conserver le pantalon rouge, malgré ses défauts, il en est une qui a bien sa valeur. C'est que le drap rouge est tojours d'une qualité supérieure aux autres étoffes. Alors que tous les autres vêtements s'éliment et s'usent assez rapidement, que leur couleur s'altère, le pantalon de drap rouge est presqu'inusable ; il ne craint guère que les déchirures accidentelles.

On sait, en effet, que les étoffes teintes à la garance naturelle ou à l'alizarine artificielle doivent être de première qualité.

La teinture rouge prend mal, sur les tissus de qualité inférieure, notamment sur la laine, elle ne donne pas une teinte parfaitement uniforme, on croirait y voir des taches. Cette teinture est très solide, « bon teint » pour employer l'expression du métier. Comme tant d'autres couleurs elle ne passe pas à la lumière. Examinez une étoffe ancienne, une tapisserie par exemple, vous remarquerez que les bleus, les verts et autres couleurs ont été atténuées par le temps, tandis que les rouges de garance ont conservé tout leur éclat. Or le bon teint n'est pas une qualité négligeable quand il s'agit de vêtements devant durer longtemps, comme les équipements militaires.

Peut-être aussi, c'est une supposition, la teinture à l'alizarine donne-t-elle de la solidité à l'étoffe.

MARTELLIÈRE.

*
* *

M. Cottereau aurait pu ajouter au 4 hussards ayant le pantalon bleu (mais sous Louis-Philippe seulement) les 2e, 4e et 8e hussards du second Empire qui l'avaient également avec dolman, pelisse et soutaches de diverses couleurs et ne le quittèrent qu'en 1870.

A partir de cette époque, tous les régiments de hussards reprirent le pantalon rouge avec dolman bleu ciel et sans pelisse.

DEHERMANN.

—

« La Belle Alliance », inscription sur des casques allemands (LXXI, 41, 196). — Il s'agit probablement d'un régiment prussien qui s'est distingué à la bataille de Belle Alliance (Waterloo) et dont les casques portent ce mot comme souvenir. La devise exacte est « Mit Gott für Konigund Vaterland ».

En Allemagne, les inscriptions françaises se rencontrent parfois d'une manière bien inattendue. Dans un cimetière de Berlin, j'ai vu un monument portant l'inscription suivante :

Aux membres de la Colonie française
du Refuge
Morts pour le Roi et la patrie
1870-1871

Cette Colonie française est celle des huguenots réfugiés après la révocation de l'Edit de Nantes.

A. DE PRAT.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42, 155). — Aux Chambres de Commerce signalées dans le numéro du 20-30 janvier, comme ayant émis des coupures de papier-monnaie, on peut ajouter la Chambre de Commerce d'Alger qui, dans sa séance du 3 septembre 1914, a décidé la création de coupures de 1 franc, échangeables contre des billets de la Banque d'Algérie.

J. F. C.

*
* *

La Chambre de Commerce de Marseille a émis de petites coupures de 2 francs, 1 franc, 50 centimes. Traversant Lille entre les deux occupations allemandes, j'y ai vu aussi des Billets locaux, les mêmes qu'à Marseille, me semble-t-il.

Dans le Douaisis, la Compagnie des Mines d'Aniche avait décidé la fabrication d'un papier-monnaie, qui aurait joui d'un plein crédit, à raison de la puissance de cette ancienne société. J'emploie le conditionnel, car je ne sais si le papier-monnaie a circulé. L'impression s'en terminait au moment de l'invasion du 21 août. Je n'en ai pas vu pendant la première occupation allemande, ni après l'évacuation jusqu'au 15 septembre. J'ignore ce qu'il en est advenu depuis la reprise de la ville par l'ennemi, le premier octobre.

MEREUIL.

*
* *

Signalons encore :

Ville d'Epernay : Coupures d'un franc, de cinquante centimes et de vingt-cinq centimes, datées du 5 septembre 1914.

Chambre de Commerce de Lyon : Cou-

pure d'un franc (Délibération du 14 août 1914).

Banque d'émission de Lille : Coupure d'un franc, datée du 17 août 1914.

J'ai vu aussi une coupure allemande d'un mark, datée de Berlin, le 12 août 1914.

OCTAVE BEUVE.

* * *

Aux premiers jours de la mobilisation, et même avant la mobilisation, nous manquions de petite monnaie à St-Raphaël. Les petits billets de la Banque de France ne nous étaient point parvenus. La poste émit alors, pour 1800 environ, des bons de poste de 10 fr, de 5 fr. et de 2 fr. remboursables dans les délais réglementaires, *mais non immédiatement*, c'est-à-dire au bout de deux mois ; à fin septembre.

Ces bons avaient cours forcé, de par autorité municipale.

En réalité, ils disparurent de la circulation vers la fin d'août ou les premiers jours de septembre, quand nous parvinrent enfin, par le P.-L.-M., la Cie du Gaz et quelques maisons importantes, les coupures de la Banque qu'on allait chercher à Draguignan et à Toulon.

ELOJEAN.

* * *

En 1870, la Chambre de Commerce de Caen a émis des coupures de cinq francs qui, à cette époque, ont rendu de bien grands services et qui ont été acceptées dans le pays sans aucune difficulté.

ALBERO.

* * *

M. le Secrétaire général de la Chambre de commerce de Calais veut bien nous envoyer la réponse suivante :

Monsieur le Directeur,

A titre de renseignement je vous signale que la Chambre de Commerce de Calais a, en plus de la coupure de 1 franc indiquée dans le n° du 28 février, émis des coupures de 2 francs et de 0 fr. 50.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire général.

* * *

La Chambre de Commerce de Nantes a émis, elle aussi, des petites coupures. Une coupure de 2 francs, émise par cette Chambre, est entre nos mains depuis l'année 1914.

J. CHAPPÉE.

* * *

Voici la liste des coupures citées précédemment dans l'*Intermédiaire*, ainsi que celles qui se trouvent dans la vitrine du Crédit Lyonnais à Paris (service du change) et celles que nous possédons :

Agen. Chambre de commerce, 2 fr.
Alger. Chambre de commerce, 1 fr.
Amiens. 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 5 fr.
Aniche (Nord). Compagnie des mines, 5 fr.
Belgique, 2 fr.
Bergerac; 0 fr. 50.
Béziers. Chambre de commerce, 1 fr.
Bordeaux, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Boulogne-sur-Mer. Chambre de commerce 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Calais. Chambre de commerce, 1 fr., 2 fr.
Carcassonne. Chambre de commerce 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Clermont-Ferrand et Issoire. Chambre de commerce, 1 fr., 2 fr.
Douai. Bons communaux, 2 fr., 5 fr.
Elbeuf, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Epernay, 0 fr. 25, 1 fr.
Le Creuzot. Etabliss. Schneider, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Le Havre. Ville et chambre de commerce 1 fr., 2 fr.
Lille. Banque d'émission, 1 fr., 2 fr.
Lille. Bons communaux, 10 fr.
Limoges. Chambre de commerce, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Louviers, 0 fr. 25, 0 fr. 50, 1 fr.
Lyon. Chambre de commerce, 1 fr.
Marseille. Chambre de commerce, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Mont-de-Marsan, 1 fr
Nancy. Caisse municipale, 1 fr., 2 fr., 5 fr.
Nantes. Chambre de commerce, 0 fr 50, 1 fr., 2 fr.
Périgueux, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Reims, 0 fr. 10, 0 fr. 25, 0 fr. 50.
Roanne. Tissages Bréchard, 1 fr., 2 fr.
Rouen. Municipalité et chambre de commerce 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr.
Toulouse. Chambre de commerce, 0 fr. 50, 1 fr.
Vicoigne et Nœux (Pas-de-Calais). Compagnie des mines, 0 fr. 25.

SAFFROY, frères.

Ah! misère en Prusse (LXXI, 136, 221). — L'administration militaire prussienne passait autrefois pour ignorer les mois de plus de trente jours. Solde et vivres étaient calculés sur le pied de 30 jours par mois, de sorte que pour le militaire prussien le 31e jour du mois était un jour d'abstinence; les soldats ne touchaient rien.

Aussi, lorsque nos troupiers jouent au loto, si le n° 31 est amené, il est de tradition que chacun des joueurs s'écrie avec celui qui annonce le n° : Misère en Prusse !

Cottreau.

—

Hurluberlu (LXX, 181 ; LXXI, 84, 115). — Réponse à la question posée au sujet de Perthes-les-Hurlus. Qu'est-ce que Hurlus ? Est ce un nom commun au pluriel et *les* un article ? Est-ce un nom de localité et *les* est-il *lès* ou *lez*, signifiant « près » ?

Hurlus, Perthes-les-Hurlus et Le Mesnil-les-Hurlus, dont il est si souvent question dans les communiqués de l'état-major, sont trois localités voisines et distinctes, appartenant au canton de Ville-sur-Tourbe, à l'arrondissement de Ste-Menehould et au département de la Marne.

Hurlus, situé à l'ouest de Ville-sur-Tourbe, dans un vallon, au bas de la hauteur qui porte le moulin de Perthes, comptait au dernier recensement 88 habitants.

Le Mesnil-les-Hurlus, situé aussi à l'ouest de Ville-sur-Tourbe dans un fond, baigné par le Marson, affluent de la Tourbe, tire son nom de son voisinage avec Hurlus. *Les* vient ici de *latus* et signifie *à côté de*. Population : 72 habitants.

Perthes-les-Hurlus, situé également à l'ouest de Ville-sur-Tourbe, entre deux monts assez élevés, tire lui aussi son nom de son voisinage avec Hurlus. Population : 156 habitants.

Octave Beuve.

***

« Hurlus » : j'ai bien envie de voir là-dedans : loups hurleurs; et, par suite, dans hurluberlu : celui qui agit comme si les hurlements des loups lui avaient donné la berlue. Ce n'est ni étymologique, ni orthographique peut-être... mais n'était-ce pas vrai au Moyen âge ?

Sglpn.

***

Le petit *Larousse* de 1912 interprète ce mot comme suit ; Etourdi, écervelé, brusque.

V. A. T.

***

Je ne connais pas de mot allemand qui rappelle « Hurluberlu » qui doit provenir directement de la vieille locution anglaise « hurlyburly », qui veut dire : tumulte, confusion. Voyez la 1re scène de *Macbeth*, où la seconde sorcière dit :

When the hurlyburly's done,
When the battl's lost and won.

que Richepin traduit

Après le hourvari fini,

ce qui ne rend que très approximativement le vrai sens du mot, car il n'a rien de commun avec une sonnerie de trompe.

Pamphile.

—

Tringlot ((LXXI, 136). — Je ne crois pas qu'il faille aller chercher bien loin. Tringlot ou mieux *trainglot*, c'est-à-dire soldat du *train* des équipages. « Ce trou« pier infatigable, patient, aventureux « qu'on nomme trainglot ». Camus : Les *bohêmes du drapeau*, 1863).

Gustave Fustier.

***

Trainglot : s'écrit aussi Tringlot (*Larousse*).

Mot d'argot désignant le militaire faisant le service du Train des Equipages.

L'origine de ce mot a son équivalent dans :

Moblot : Service de la Garde Nationale Mobile.

Sergot : Service sergent de Ville : Agent de la Police.

etc. etc.

A l'origine, dès la création du Train (1807) le recrutement se faisait parmi les charretiers de profession.

Les transports aux armées constituaient ce qu'on désignait sous le terme générique de charrois militaires, divisés en trois systèmes : l'entreprise, la réquisition, la régie.

Napoléon ayant reconnu l'incohérence de l'organisation des transports militaires partagea ce service en trois catégories :

Train d'Artillerie

Train du Génie
Train des Equipages

Le Train d'Artillerie était plus spécialement chargé des transports du matériel de l'Artillerie et des Munitions ; il subit de nombreuses modifications et disparut en 1883.

Le Train du Génie, affecté aux transports du matériel du Génie fut transformé en Compagnies de Sapeurs-Conducteurs.

Le Train des Equipages remplaça l'ancien système des charrois pour le transport aux Armées, autre que celui assuré par l'Artillerie et le Génie et fut chargé des transports militaires de l'Armée.

Le décret d'organisation des bataillons du Train des Equipages est daté du 26 mars 1807 au Camp d'Osterode.

Chacun des 9 bataillons fut, après diverses modifications, composé de 4 compagnies chacun, ramené à 4 bataillons qui reçurent la dénomination d'escadrons le 14 octobre 1814. Ils subirent encore de nombreuses transformations, notamment en 1832 et 1842 jusqu'en 1873. La loi du 13 mars 1875 répartit le train en vingt escadrons tels qu'ils sont formés actuellement.

Depuis que le 26 mai 1884 un décret présidentiel a institué à l'Ecole Militaire de l'Artillerie et du Génie, une division spéciale du Train des Equipages, le niveau moral des sous-officiers qui s'y présentent et en sortent officiers, s'est élevé considérablement.

Quant aux officiers de complément, recrutés surtout parmi les anciens Engagés conditionnels de l'Artillerie et de la Cavalerie, le contact de ces cadres composés d'hommes instruits et bien élevés a fait disparaître à peu près complètement l'ancienne mauvaise réputation du Trainglot.

H. S.

—

Boche (LXX ; LXXI, 25, 68). — L'*Eclaireur de Nice* nous met au courant d'un forfait commis par le *Journal de Genève*. Ce journal a osé imprimer le mot : « Boche » ! Grande colère et grosses menaces allemandes. Le *Journal de Genève* ne s'en émut pas et y répondit de la sorte :

Mais voyez le sort d'un mot ! Le *Journal de Genève*, en usant de cette expression en toute innocence, a déchaîné contre lui de terribles colères. Ne parlons pas des petits billets irrités et vraiment un peu niais que lui apporte la poste. Deux grands journaux, le *Stuttgarter Neues Tagblatt* et la *Neue Hamburger Zeitung*, consacrent à cette grave affaire de longs articles. On y lit que nous insultons le peuple allemand et l'armée allemande en campagne, et que nous sommes — comme chacun sait — « à la solde de la France ». Que les Allemands s'en souviennent après la guerre, disent les deux journaux : plus de montres de Genève, plus de jeunes filles allemandes dans les pensionnats de la Suisse romande, plus de touristes allemands sur nos rives : atroces menaces.

Une fois de plus, on voit combien il est difficile de proportionner les sentiments des hommes aux événements qui s'accomplissent autour d'eux. A cette heure, il se passe quelque chose d'épouvantable. Un peuple innocent, qui n'est coupable d'aucune faute et d'aucune provocation, voit son territoire envahi, ses villes occupées ; des centaines de mille Belges ont dû fuir leur foyer et sont séparés de leurs familles, le sang a coulé partout dans leur pays pacifique ; jamais tant de douleurs imméritées n'ont existé sous le ciel. Et alors il est permis de s'étonner de toutes ces colères contre nous, de ces poings tendus et de ces propos menaçants contre nos commerçants et même contre nos institutrices, parce que, sans penser à mal, le *Journal de Genève* du 27 novembre dernier a dit : Boche.

Voilà de la fine, de la cinglante ironie, de l'ironie bien française. Les « Boches » ne la comprendront pas. Et ils s'étonneront, ensuite, de n'être compris, eux-mêmes, par personne !

—

D'où vient chandail ? (LXXI, 161. — Je propose, sans y tenir, l'explication que voici. Il y a 20 ans, et plus, des cultivateurs bretons des Côtes du Nord et du Finistère de Roscoff, plus spécialement, venaient périodiquement vendre eux-mêmes leurs produits dans le centre des terres, comme le Maine. Ils portaient des paniers remplis d'oignons, d'échalotes, et d'ail. Ils en portaient aussi sur de longues perches supportées par leurs épaules. — Vêtus de laine comme des marins, particulièrement à la poitrine, ils avaient le cri régulier : marchand d'ail — qu'ils simplifiaient en chand d'ail — D'où le nom donné à leur costume. Je donne cela pour ce que cela vaut. Mais les vieilles gens de mon pays n'ont pas d'autre opinion.

En Angleterre, les mêmes produits se

vendent encore aujourd'hui de cette manière, et les vendeurs, pour mieux réussir, se croient obligés de parcourir les rues avec leur marchandise, mais vêtus comme des paysans bretons.

Les maisons de gros ont des vêtements en magasin pour en habiller leurs vendeurs. Ce renseignement m'est donné par un Anglais même.

J. CHAPPÉE.

—

Notre-Dame d'Albert (LXXI, 43, 201). — Une tradition immémoriale rapporte que dans la seconde moitié du XIe siècle, un berger qui gardait son troupeau à peu de distance de la ville d'Ancre, (1) s'aperçut qu'une de ses brebis s'attachait obstinément à une touffe d'herbe sans chercher ailleurs sa pâture. Il l'appelle, il lance les chiens qui la harcèlent ; mais la brebis, oublieuse de sa timidité naturelle, ne l'éloigne pas. Impatienté, le berger frappe sudement cette touffe d'herbe d'un coup de sa houlette. Quelle n'est pas sa surprise, lorsqu'il entend une voix qui lui dit : « Arrête, berger, tu me blesses ! » et que, reposant sa houlette, il la voit tout ensanglantée ! Sa colère fait place à la stupeur ; l'instrument s'échappe de ses mains ; enfin, revenu à lui-même, il se met à creuser doucement la terre à l'endroit d'où cette voix est venue, et il ne tarde pas à découvrir une statue qui porte au front la marque du coup qu'il lui a donné ! C'est une Vierge Mère tenant son fils entre ses bras. — On la vénère encore aujourd'hui à Albert. C'est *Notre-Dame de Brebières*.

Cette statue de Notre-Dame de Brebières (noire, je crois) est sur l'autel de la circata. Au dessus d'elle, une grande statue décorative (vierge ayant, dans la main droite, une houlette et tenant, sur son bras gauche, son enfant qui, lui-même, tient étroitement serré un jeune agneau ; — quatre brebis reposent aux pieds de la vierge).

Une statue dorée, que les vandales du XXe siècle ont, après plusieurs bombardements, fini par descendre, dominait le clocher de la basilique. Elle se voyait de fort loin, à moitié distance d'Amiens et d'Albert. (Vierge élevant, au-dessus de sa tête, son fils très-haut dressé, les bras étendus).

Notre Dame d'Albert, de style bysantin, dont l'intérieur tout en marbre et mosaïques, l'un des plus magnifiques monuments que l'art religieux ait produits en ces dernières années, n'a été élevée qu'au moyen des offrandes recueillies par M. l'abbé Godin, curé du lieu, qui fut lui-même l'inspirateur de son œuvre. Cette église était terminée en 1908. C'est alors qu'eurent lieu les splendides fêtes du couronnement, lesquelles réunirent 2 cardinaux et 30 évêques.

M. le curé-doyen d'Albert et Monseigneur Dizien, évêque d'Arras, dans l'audience qui leur fut accordée à Rome, avaient recueilli ce cri d'admiration de Léon XIII : *Mais, c'est le Lourdes du Nord.*

Les insignes de la prélature romaine ne pouvaient tomber sur des épaules plus dignes de la porter. Monseigneur Godin, resté fidèle au poste auquel il avait voué son cœur et son intelligence, décéda en mai 1913. Il ne fut donc pas témoin de la destruction de sa chère basilique.

De grands pélerinages à Albert prouvent que Notre-Dame de Brebières est très en honneur dans la région du Nord.

G... A.

—

Souvenirs authentiques de Jeanne d'Arc. — Armure, épée (LXXI, 43). — M. Etienne Metman, avocat à Dijon, ancien magistrat, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, a publié, dans la *Revue de Bourgogne*, année 1911, n° 3 pp. 120 à 134, un article sur une épée du temps de Charles VII, conservée au musée de Dijon, n° 1489. Elle figure dans une vitrine plate, dans la salle dite des Gardes, et a toujours passé pour une pièce digne d'attention. On en trouvera une description détaillée dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, année 1831. Malheureusement la provenance demeure inconnue ; sans doute elle fit partie d'un de ces cabinets d'émigrés qui ont alimenté le musée à l'origine, et c'est pour cela que se sont tus les premiers rédacteurs du catalogue. D'ailleurs ces questions documentaires auxquelles nous attachons, et justement, tant de prix aujourd'hui, étaient assez indifférentes il y a un siècle.

(1) Ancre, dont le nom a été changé, en 1617, en celui d'Albert, à la chute de Concini, maréchal et marquis d'Ancre.

En se demandant si, à raison de certains signes gravés sur la lame, cette épée n'aurait pas appartenu à Jeanne d'Arc, M. Metman émettait une simple hypothèse tendant surtout à provoquer des observations en sens divers.

Le point d'interrogation mis à la suite du titre de l'article montre bien qu'il s'agissait non d'une affirmation, mais d'une question posée. Mais. la presse française et même étrangère prit feu tout aussitôt, ce qui motiva un second article, éditorial, celui-ci, publié dans la même *Revue de Bourgogne*, 1911, nº 4.

La question y est reprise à nouveau et on y trouvera de plus l'énumération des journaux français et étrangers qui se sont occupés de la question Ils sont très nombreux et non des moindres, ainsi on citera le *Journal des Débats*, l'*Univers*, le *Daily Mail*, le *Journal de Bruxelles*, la *Gaceta del Norte*, de Bilbao, et maints autres. Plusieurs se bornèrent à signaler le fait comme une curiosité archéologique, mais d'autres s'emballèrent au point de transformer une simple hypothèse en affirmation positive, ce qui donna lieu au second article. Une mise au point était nécessaire pour couper court à des interprétations de plus en plus fantaisistes et téméraires.

Quant au « journaliste dijonnais » qui a ignoré si complètement une question dont s'était si fort occupée la presse locale sans compter la presse tout court, le collaborateur J. C. A. P. me permettra de penser qu'il savait plutôt mal son métier.

Est-ce que l'*Intermédiaire* ne s'est pas déjà intéressé à la question de l'épée de Jeanne d'Arc ?

H. C. M.

*
* *

Puisque notre collaborateur J.-C. A P. désire se renseigner sur l'épée du Musée de Dijon attribuée à Jeanne d'Arc, je crois utile de mettre les choses au point, la question étant, au surplus, d'intérêt général.

Celte épée fut déposée au musée de Dijon peu après la Révolution, mais dans quelles circonstances ?... on ne sait. Elle est cataloguée sous le nº 1489, avec la rubrique « Epée du temps de Charles VII », et figure actuellement dans une vitrine de la grande salle des tombeaux des ducs de Bourgogne.

Certaines particularités de cette épée, notamment les inscriptions CHARLES SEPTIESME et VAVCOVLEV avec les armes de France accolées aux armes d'Orléans et deux gravures presque effacées représentant sur chaque face de la lame, au talon, un personnage à genoux devant une croix garnie d'une couronne de fleurs, attirèrent plus d'une fois l'attention des critiques d'art et d'histoire.

Pour donner corps à leurs observations, M. Metman, avocat à Dijon, fit paraître dans la *Revue de Bourgogne* (année 1911, page 129) un article dans lequel il exposait nettement les faits d'où l'on pouvait présumer que l'épée avait appartenu à Jeanne d'Arc.

Il sollicitait d'ailleurs la discussion et des compléments d'information.

En même temps, et pour donner plus d'ampleur à l'enquête, j'exposai moi-même brièvement la question dans l'*Intermédiaire*, à la date du 10 avril 1911 (p. 441).

Si les intermédiairistes furent muets, un nombre considérable de journaux d'Europe et d'Amérique reproduisirent ou analysèrent l'article de M. Metman ; quelques-uns même transformèrent trop aisément ses hypothèses en certitudes.

Le résultat le plus appréciable fut une controverse engagée directement par écrit entre la *Revue de Bourgogne* et plusieurs de ses lecteurs. J'en ai donné le résumé dans cette revue (année 1911, p. 193).

Je rappellerai seulement ici en quelques lignes l'intervention de M. de Maleissye et celle de M. B..., amateur d'armes à Paris.

M. de Maleissye, descendant d'un frère de Jeanne d'Arc, émettait l'avis motivé que cette épée pouvait avoir été offerte à Jeanne d'Arc par la ville d'Orléans. Jeanne d'Arc, avait eu plusieurs épées et l'une d'elles était restée dans la famille du Lys d'où elle avait passé aux Maleissye, pour disparaître en 1794. A cette époque, le 21 messidor an II, le marquis de Maleissye, qui possédait en Bresse le marquisat de Branges, mourut sur l'échafaud avec sa femme et ses deux filles.

Quant à M. B... il crut, autant que le lui permettaient la description et les repro-

ductions photographiques, devoir mettre en doute l'authenticité de l'arme, en se basant principalement sur ce que la forme de la poignée indiquait une époque un peu postérieure au xve siècle

Cette remarque, exacte d'ailleurs, fit examiner l'épée plus minutieusement, et de cet examen résulta la conviction que la poignée avait été remaniée à une époque subséquente. La lame toutefois parait bien être du temps de Charles VII et exclure l'idée de truquage.

La question en est là, mais le musée, par scrupule, n'a pas cru devoir, jusqu'à plus ample informé, modifier la rubrique du Catalogue. Cependant, le gardien-chef sait à quoi s'en tenir, et M. J.-C. A. P. eut affaire, sans doute, à un sous-ordre nouveau ou affecté à une section spéciale.

En ce qui concerne l'armure du château de Pinon, j'ai peine à croire qu'on soutienne efficacement son authenticité, car les historiens de Jeanne d'Arc ne mentionnent d'elle aucune relique, si ce n'est, peut-être, un cheveu qui serait entré dans le sceau d'une de ses lettres.

Cette absence de souvenirs de la Pucelle donnerait d'autant plus de prix à l'épée de Dijon si elle était parfaitement authentiquée. E. FYOT.

—

L'arrestation de Stofflet (LXXI, 92). — Cette question est posée par *un angevin*. Il lui suffirait d'ouvrir le dictionnaire *angevin* assez connu de Célestin Port. Il y trouverait le renseignement suivant :

Sur les 4 heures du matin la ferme fut enveloppée par une colonne d'infanterie sous la conduite du chef de bataillon Loutil et de l'aide de camp Liégeard, partie la veille au soir de Chemillé, sur les indications, dit-on, d'un émissaire de Bernier.

Dict. hist. géog. et biog. de Maine-et-Loire, article Stofflet.

J'ajoute que d'Aalton-Schée, dans ses Mémoires, dit tenir de son père que ce furent des paysans qui dénoncèrent Charette, à l'instigation de Hoche.

RENÉ VILLÈS.

***

Suivant Célestin Port (*Dictionnaire du Maine-et-Loire*), Stofflet fut pris par une colonne d'infanterie commandée par le chef de bataillon Loutil et l'aide de camp Liégeard.

Pourrait-on me donner des détails sur ce dernier ?

Comte DE GUENYVEAU.

***

Le Commandant de Chemillé, général Ménage, eut l'avis que dans la nuit du 4 au 5 Ventôse an V, l'abbé Bernier (qui ne fut pas toujours un très sage conseiller de Stofflet) devait se trouver avec plusieurs officiers vendéens au château de Soucheron, arrondissement de Chollet. Le général y envoya 25 cavaliers et 200 hommes d'infanterie.

Le chef de bataillon Loutil, commandant ces troupes, et M. Liégeard, aide de camp du général Caffin, fouillèrent inutilement le château ; mais ils apprirent du paysan qui leur servait de guide que l'abbé Bernier venait de se réfugier dans une métairie voisine. Ils s'y portèrent aussitôt, l'entourèrent et y trouvèrent Stofflet avec ses deux aides de camp et trois autres individus.

Stofflet voulut se défendre, mais bientôt terrassé et désarmé, il fut conduit à Angers où lui et les siens furent fusillés le 25 février 1796. — *Biographie des Contemporains.*

P. c. c. DEHERMANN.

***

Stofflet qui avait signé la pacification de Saint-Florent-le-Vieil, le 2 mai 1795, reprit les armes le 26 janvier 1796. Il fut arrêté le 24 février suivant, à deux heures du matin, dans la ferme de la Saugrenière, commune de la Poitevinière. Il avait avec lui deux aides-de-camp, deux courriers et un domestique.

Pendant que huit grenadiers le tenaient en joue, le chef de bataillon du 7e de Paris (Loutil), un sergent et deux grenadiers pénètrent dans leur chambre pour les en arracher de vive force. Stofflet saisit aux cheveux et à la gorge le grenadier Auliaux, du 32e régiment, et sans le secours du grenadier Flageollet, du 7e bataillon de Paris, et du grenadier Chartier, du 32e régiment, il aurait été étranglé. Le citoyen Loutil, chef de bataillon, et le citoyen Liégeard, aide-de-camp du général divisionnaire Caffin, qui avaient été chargés de cette prise, se conduisirent avec beaucoup d'intelligence, et ils n'eurent qu'à se louer des soldats qu'ils avaient sous leurs ordres.

Le général Caffin fit un rapport à Hoche sur la prise de Stofflet.

Les *Annales patriotiques et littéraires*, ayant rendu compte de ce fait d'armes, à l'avantage de Loutil, Liégeard écrivit, de Doué, à Hoche, le 6 mars 1796 :

Ce n'est pas sans peine que je viens de voir dans les *Annales patriotiques et littéraires*, que Loutil, chef du 7e bataillon de Paris, en se parant un peu des plumes du paon, dit modestement qu'il a été chargé de cette expédition dans laquelle il loue la conduite des troupes et celle de l'aide-de-camp Liégeard. — Vous savez le contraire, mais s'il fallait réfuter ce mensonge, il le serait par un mot que j'ai tenu à Loutil et que ni lui ni le général Mesnage ne démentiront. Au moment où la troupe fut commandée et prête à partir, Loutil ayant demandé s'il allait se battre, le général Mesnage répondit simplement : *Non;* et moi je dis aussi : *Non, je dois mettre à exécution un mandat d'amener contre quelqu'un.* — Il dit encore qu'il a frappé le premier à la porte, qu'il est entré le premier, qu'il s'est nommé Forestier : tout cela est faux, je m'engage sur mon honneur à l'en convaincre par la compagnie des grenadiers du 32e régiment. — Enfin, outre que son rapport est incomplet, il est mensonger *Les portes ont été ouvertes*, dit-il, et cependant elles ont été poussées avec force et enfoncées, après les coups de fusil dont il ne parle pas. — Je vous supplie, général, de démentir ce rapport auprès du journaliste qui a été trompé.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Les Marie-Louise (LXX, 180; LXXI, 69). — Le *Larousse* mensuel, 1914, p. 199, contient la photographie d'un tableau exposé en 1914 au salon des Artistes français : « « Les « Marie-Louise » à Champaubert (10 février 1814), par P. V. Robiquet ».

SGLPN.

—

Le drapeau conquis à Dijon (LXXI, 91, 191). L'histoire est simple Après le combat de Dijon, la petite armée garibaldienne restait maîtresse du champ de bataille, ayant écrasé la brigade badoise qui défendait la ville et qui montra un merveilleux courage, il faut le reconnaître. Officiers et sous-officiers d'un des régiments se firent tuer pour défendre leur drapeau et leurs corps recouvrirent l'emblème.

Un franc-tireur, non italien mais savoyard, originaire d'Annecy, Victor Curtat, aperçut sous les cadavres un pan d'étoffe de soie, il le tira à lui et reconnut un drapeau. On releva les corps et l'emblème tout ensanglanté put être dégagé.

Telle est, simplement racontée, l'histoire du drapeau pris à Dijon ; je l'ai donnée jadis dans le *Temps*, plus complète, mais je n'ai pas le loisir de rechercher ce récit. Il importe de rappeler qu'à Dijon les Garibaldiens proprement dits n'étaient pas italiens, mais français, même dans la brigade Ricciotti et que d'autres éléments français comprenaient des bataillons de mobiles ou légions de mobilisés des Alpes-Maritimes, de l'Isère et de Saône-et-Loire

La brigade Ricciotti Garibaldi n'avait que des corps francs français, dont les chasseurs du Mont-Blanc, auxquels appartenait Victor Curtat.

J'ai connu celui-ci ; il a fini ses jours à Annecy, dans la police municipale ; il était chargé de capturer des chiens errants. A la même époque, le commandant de la gendarmerie de la Haute-Savoie était le commandant Chabel qui, étant sous-lieutenant, porte-drapeau du 57e de ligne, à Rezonville, avait tué de sa main le porte-drapeau du 16e régiment d'infanterie prussien et s'était emparé du drapeau, ce qui valut à celui du 57e d'être décoré. Le rapprochement était assez curieux.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

L'origine du mot « Italie » (LXX, 7). — Voici ce que dit Aulu-Gelle (liv. XI, chap. 1 : *De origine vocabuli terrae Italiae*...., à propos de la question posée par Camille Pitollet :

Timaeus in *Historiis*, quas oratione graeca de rebus populi romani composuit, et M. Varro in *Antiquitatibus Rerum Humanorum* terram Italiam de graeco vocabulo appellatam scripserunt ; quoniam boves graeca veteri lingua ἰταλοὶ vocitati sunt, quorum in Italia magna copia fuerit : bucetaque in ea terra gigni pascique solita sint complurima.

(Timée, dans son *Histoire romaine* écrite en grec, et Varro,n dans ses *Antiquités*, ont trouvé dans la langue grecque l'origine du mot *Italie*. Les Grecs, disent-ils, dans la vieille langue, appelaient les bœufs ἰταλοὶ, et les bœufs étaient très

nombreux en Italie. Il y avait de nombreux pâturages où ils paissaient par troupeaux).

NAUTICUS.

—

Pierre Arnaud de la Briffe (LXX, 94; LXXI, 78). Puisqu'on veut bien allonger la question, disons que les portraits sur bois ne sont pas dans le salon, mais dans la salle à manger du château de Neuville, à Gambais. Ce château appartint pendant plus de cinquante ans aux de Nyert, qui étaient,en même temps que valets de chambre du roi, gouverneurs du Louvre, jusqu'en 1740. Je pense que ces portraits, qui sont des copies intéressantes,sont dus aux pensionnaires du roi, alors logés au Louvre. On voit encore au château de Neuville un très beau buste en marbre blanc, de Louis XV, par J. B. Lemoine.

E. GRAVE.

—

Un oncle de Gavarni (LXIX, 334). — L'acteur Thiémet, oncle de Gavarni, est bien le même personnage que le grimacier ou « physionomane » qui amusait de ses monologues les fêtes du Directoire et du Consulat et qui fit graver la série des *Moines Gourmands* Il les jouait aux Palais-Variétés en 1793 Et je vois qu'en l'an VIII (1800), il donna au bal d'Aligre des séances où il représentait les *Moines au Couvent*, « scènes de son invention ». Il en imitait les divers types et, dit un annuaire du temps « le jeu d'orgues à s'y méprendre. Ce ventriloque éxécutait des proverbes et vingt-cinq figures de caractère et jouait seul la scène du *Ramoneur*. »

D'E.

—

Stendhal et lord Byron (LXXI, 11, 118). — Dans l'édition de Stendhal : *Œuvres posthumes*, *Correspondance inédite*, *Lettres à ses amis*, de Calmann-Lévy (tome 2, p. 70, lettre CXLVIII), c'est bien à l'année 1816 qu'Henri Beyle fixe la date de sa rencontre avec Byron :

Un soir de l'automne 1816,j'entrais dans la loge de M de Brême, au retour d'une course sur le lac de Como...

C'est donc par suite d'une erreur d'impression que l'édition Paupé et Cheramy porte 1812. La question est d'ailleurs réglée par Beyle lui-même, quand il dit de Byron : « figure de dix-huit ans, quoiqu'il en ait vingt-huit ». En effet,l'immortel auteur de *Lara* et de tant d'autres chefs-d'œuvre, étant né en 1788, avait en 1816 précisément l'âge indiqué par Beyle.

NAUTICUS.

—

Généalogie de Turgot (LXXI, 94). — Je crois avoir vu au château de Lantheuil — arrondissement de Caen — un tableau généalogique de la famille Turgot. Cette propriété appartient à M. Dubois de L'Etang qui habite tantôt Paris et tantôt Lantheuil.

ALBÈRO.

* * *

On trouvera, dans le *Bulletin de la Commission du Vieux Paris*, séance du 6 février 1899, divers rapports de MM. Coyecque et Georges Villain et à la suite un tableau généalogique de la famille Turgot. Peut-être ces travaux et ce tableau seront-ils suffisants pour M. Nisiar. C'est, je crois, tout ce qui existe sur le sujet qui l'occupe. S'il désirait plus de renseignements sur les Turgot il lui faudrait absolument s'adresser à M. L. Dubois de l'Estang, maître à la cour des Comptes, soit à Mantes, soit à Lanteuil (Calvados), dont il est maire. Dernier représentant des Turgot, il possède une longue généalogie manuscrite. Elle n'a pas été imprimée. Celle du *Bulletin de la Commission du Vieux-Paris* peut en tenir lieu. Dans tous les cas, les pièces nombreuses que renferme le Cabinet des Titres, à la *Bibliothèque Nationale*, peut la compléter utilement.

E. GRAVE.

* * *

Voir les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris*, à l'occasion de la visite des sépultures Turgot à la chapelle des Incurables, année 1899, page 38, et de la visite de l'hôtel de Sully, année 1902, page 179.

GOMBOUST.

* * *

On trouve une généalogie très complète de la famille Turgot en annexe du procès-verbal de la séance de la Commission municipale du Vieux-Paris du jeudi 9 février 1899.

(N° 16 — Rapport par M. Georges Villain au nom de la 2e Sous-Commission des fouilles sur l'inhumation du ministre Turgot et la sépulture Turgot à la chapelle des Incurables à Paris).

A. F.

Famille Villaret (LXVIII, 814). — Il existait, dans le Rouergue, une famille noble de ce nom, à laquelle appartenait Jean Chrysostome de Villaret, évêque de Casal, sous le premier Empire.

La femme du député Clausel de Coussergues, qui fut célèbre à l'époque de la Restauration, et qui était Cassan-Floirac, était fille d'une Villaret, de la même famille. L'ouvrage de M. de Barrau donnerait des renseignements à cet égard. Notre collègue, le vicomte de Bonald, qui a fait un travail sur les familles du Rouergue, en donnerait également.

Cte DE VARAIZE.

***

Monsieur Will Neufdehert pourra obtenir, après la guerre, tous les renseignements qu'il pourra désirer sur les Villaret en s'adressant au chef de cette famille qui a fait des recherches extrêmement complètes sur l'histoire de son illustre maison qui compte actuellement deux représentants.

L'aîné, général de brigade fait prisonnier dans le Nord au début de la guerre, est actuellement détenu en Allemagne.

Le second, général comme son frère, commande le 7e corps d'armée.

Vicomte DE REISET.

—

Les plus anciennes armoiries (LXX, 148 ; LXXI, 82) — Pour établir quelles sont les plus anciennes armoiries, il faudrait — ce qui n'est pas facile — donner une définition précise des armoiries féodales et les distinguer des emblèmes personnels, des « connoissances » que les seigneurs arboraient à leur fantaisie, dans les combats et dont il est fait mention au XIe siècle, dans la *Chanson de Roland* et dans le *Roman de Rou*. L'usage de ces emblèmes fut bien antérieur, car il faut remonter à une haute antiquité (voyez la description des boucliers des *Sept devant Thèbes*, d'Eschyle).

La croix vidée, cléchée et pommetée de Raymond, comte de Toulouse, qu'on montre sur la bulle de plomb d'un diplôme de 1088, n'est pas d'une authenticité incontestée, serait-elle authentique ; elle ne pouvait être à cette époque, qu'un emblème personnel, sans caractère féodal, qui aurait été repris par les descendants de Raymond et serait devenu, beaucoup plus tard, le meuble d'*armoiries* véritables. Il en a été ainsi pour le lion de Robert le Frison, que l'on voit sur un sceau de 1073 et qui, après avoir été délaissé pendant près d'un siècle, inspira en 1170 les premiers sceaux armoriés des comtes de Flandre. De même les fleurs de lis, adoptées comme emblème favori par Louis VII, ne sont devenues *armoriales* que sur le contre-sceau de Philippe-Auguste en 1180.

Les armoiries véritables, signe officiel et héréditaire de la possession d'un fief auquel elles sont indissolublement liées, remontent fort au-delà de 1180. On a longtemps tenu le sceau au lion de Philippe d'Alsace, datant de 1170, pour le premier sceau armorial ; mais je connais au moins onze sceaux authentiquement armoriaux de date antérieure. Le plus ancien, sur une charte rédigée entre 1141 et 1150 et conservée dans les Archives du Pas-de-Calais, est celui d'Enguerrand de Candavène, comte de Saint Pol : on y voit, dans le champ, quatre gerbes, armes parlantes de la maison de Candavène (voyez la reproduction de ce sceau dans *Le Costume d'après les sceaux*, par Demay, p. 192). Le premier sceau armorial portant la figure d'un animal est celui de Robert, frère de Mathieu, duc de Lorraine, sans date certaine, mais sûrement antérieur à celui de Henri de Lorraine, grand prévot de Saint-Dié, lequel date de 1154 et porte aussi une aigle (origine des célèbres alérions lorrains).

En Allemagne, le lion des Zœhringen apparaît en 1156, sur un sceau du duc Berchtold II, et le sceau du comte Rudolf von Ramsberg porte, en 1163, un sanglier, armes parlantes de sa maison (reproduit dans Seyler, *Geschichte der Siegel*, p. 77).

D. W.

—

Les armoiries de Pie X (LXIX, 286, 467, 620, 727). — Après les réponses de Mgr Battandier, du comte Pasini Frassoni et d'autres érudits intermédiairistes, il semble inutile de revenir sur cette question.

Il y a cependant un document qui présente des chances d'exactitude, c'est l' « ex-libris PII PP. X » gravé par : « Stelluti (inc. Roma) ».

Cette pièce porte : *d'azur a l'ancre à trois crampons au naturel, posée en pal, mouvant d'une mer d'argent ombrée d'azur*

accompagnée en chef d'une étoile (à six rais) d'or. — Au chef d'argent chargé d'un lion ailé de St-Marc d'or tenant un livre au naturel chargé des mots : « Pax tibi Marce ».

R. DE R.

—

Titre de duc de Lorraine (LXX ; LXXI, 124). — M. le comte L. Beaupré n'a pas remarqué qu'il y avait une faute d'impression.

« Charles III eut pour fils François de Lorraine. — François de Lorraine eut pour fils Nicolas-François de Lorraine. — Nicolas-François de Lorraine eut pour fils Charles V, duc de Lorraine (*et non pas Charles IV*). — Charles V eut pour fils Léopold-Joseph, duc de Lorraine. »

D'ailleurs, je n'avais pas à m'occuper de Charles IV, qui n'est pas un ancêtre de l'empereur d'Autriche actuel.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Fer de reliure à déterminer : E. R. N. O. S. Y. H. (LXXI, 132). — Cette provenance est en effet donnée par Guigard, T II, p. 190 :

H. du Fresnoy, célèbre bibliophile qui vivait en Picardie vers le milieu du XVIIIe siècle. Le chiffre est formé des lettres dont se composent ses nom et prénom.

Je crois voir dans la marque qu'il reproduit en fac simile les lettres H D V F R S N O I.

MARGEVILLE.

Une épitaphe mémorable (LXXI, 133). — L'inscription donnée par le collaborateur Edmond Thiaudière est une formule très ancienne. Je la rencontre, en effet, dans les phylactères d'une pierre tombale, dans l'église autrefois abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Seine l'Abbaye, Côte-d'Or, celle de Frère Bertholemier de Larchant, grand prieur et pourvu de plusieurs bénéfices unis à l'abbaye, qui mourut le 8 octobre 1450. Cette tombe plate est fort belle et les inscriptions d'un excellent alphabet gothique. Voici ce que j'ai relevé sur les phylactères :

Quisquis ades : qui morte cades : sta : respice : plora — Sum quod eris : modicum cineris : pro me precor ora.

Ce texte me paraît d'une concision énergique supérieure à la rectification proposée.

Je ne connaissais pas d'autre exemple de cette formule, mais pensais bien qu'il s'en devait rencontrer ailleurs. En tout cas il serait intéressant de connaître la date de l'épitaphe relevée dans l'église de Santeuil. Quant à l'idée ainsi exprimée, c'est selon moi une inspiration évidente venue du *Dit des trois-Morts et des trois Vifs*, qui fut extrêmement populaire au moyen-âge. La version de Baudouin de Condi donne ceci :

... Voies quels sommes,
Tels seres vous, et tels comme ore
Estes, fumes...

Cette rencontre de la Vie et de la Mort est un thème dont l'art et la poésie ont donné maintes variantes et je ne prétends pas à donner ici une énumération qui excéderait toutes limites permises. J'indique seulement la fameuse fresque du Campo Santo de Pise ; longtemps attribuée à Orcagna, elle l'est plutôt aujourd'hui à des artistes siennois, les Lorenzetti.

H. C. M.

—

Voyages de Cook en papier peint (LXIX ; LXX, 84). — A Pont de Passy, écart de la commune de Fleurey-sur-Ouche, canton ouest de Dijon, sur la route nationale de Dijon à Auxerre et à 17 kilomètres de la première de ces villes, dans une auberge de relai alors très fréquentée, j'ai vu autrefois une salle à manger tendue d'un papier aux couleurs très vives et parfaitement conservées, représentant des scènes de la vie sauvage qui m'amusèrent beaucoup. C'étaient certainement des pièces de la tenture dont il s'agit. L'auberge, toujours en bon renom, reçoit encore de nombreux hôtes dans la belle saison, aussi je crains fort qu'une modernisation regrettable ait fait disparaître la parure qui plut si fort à mes yeux d'enfant il y a...

H. C. M.

—

Académies de Province (LXX, 98). — J'ai sous les yeux l'*Almanach Royal* de l'année 1784 : aux pages 530 à 532 se trouve la liste des 23 académies de Province existant alors, avec quelques renseignements sur chacune d'elles, entre autres la date de leur fondation.

La première académie qui fut fondée

est celle de Soissons, érigée en 1674, puis celle de Villefranche en Beaujolais, en 1679, celle de Nîmes en 1682, d'Angers en 1685, d'Arles en 1689, etc.

VILNA.

—

Bible de Complut (LXX, 186 ; LXXI, 171). — Une des meilleures éditions de la Bible est la Bible Polyglotte du juif Alcala, nommée aussi Bible de Complute, qui a été publiée en 1515.

PAMPHILE.

—

Absinthe (LXXI, 138). — Je crois, sans pouvoir l'affirmer cependant, que l'usage de l'absinthe, prise comme boisson, remonte à soixante ou soixante-dix ans ; peut-être moins. On disait alors dans le langage populaire une *suissesse* en parlant d'un verre d'absinthe, ce produit venant alors presque exclusivement de Suisse.

A l'intention de M. le Docteur L...., j'ai cherché, mais vainement, quelques renseignements précis dans l'opuscule suivant :

Absinthe et absintheurs (par Henri Balesta. Paris, Marpon, 1860, in-16).

GUSTAVE FUSTIER.

***

On lit dans le *Livre des Lamentations de Jérémie*, chapitre III, verset 15 :

Dieu m'a abreuvé d'absinthe.

et au verset 19 :

J'ai le cœur abreuvé de fiel et d'absinthe.

Donc, au temps de Jérémie, soit environ 588 ans avant l'ère chrétienne (c'est la date de la chute de Jérusalem).

L'absinthe donnait une boisson, mais une boisson plutôt désagréable à avaler, sans doute comme la tisane d'absinthe, que l'on faisait boire aux enfants, il y a de soixante-dix à quatre-vingts ans, pour combattre les vers intestinaux.

On lit aussi dans l'Apocalypse, VIII, II,

Le tiers des eaux fut changé en absinthe, et ces eaux firent périr un grand nombre d'hommes, parce qu'elles étaient devenues amères.

V. A. T.

***

Il semble que c'est dans le dernier tiers du XVIIIe siècle que l'absinthe cessa d'être simplement un remède et devint une boisson. C'est en Suisse, dans le Val-de-Travers, à Couvet, qu'il faut chercher les débuts d'une production extra-médicale de l'absinthe, qui, à cette époque, était connue sous le nom d' « élixir d'absinthe ». Notre confrère L. trouvera d'amples détails sur ce sujet dans le livre de M. Coulera « *Au Pays de l'Absinthe* », un volume in-8. (Montbéliard, 1908).

Dr M. D.

***

L'*Absinthe suisse* est mentionnée dans le premier volume du *Dictionnaire universel des matières médicales*, par Mérat et De Lens, publié à Paris en 1829 On y lit, à la page 448 :

La propriété stomachique de l'Absinthe (plante) est une de celles qu'on met le plus fréquemment en usage ; on la prend en infusion, en extrait ; c'est surtout la teinture alcoolique qui est employée, particulièrement celle qui vient de Suisse, et qu'on vend sous le nom d'*Absinthe suisse* ou *Eau d'absinthe* ; on en boit un petit verre après le repas, et quelquefois avant. Les Suisses la coupent souvent d'un peu d'eau, car la bonne absinthe est d'une force extrême : elle devient alors laiteuse. Ajoutons que les gourmands font au moins autant de consommation de l'absinthe que les malades à estomac paresseux, parce que ceux-ci ne peuvent en user en toute sûreté que lorsque ce viscère est sans aucune irritation ni phlegmasie, à cause de son action assez énergique.

La teinture alcoolique d'absinthe est un vieux médicament, dont on trouve la formule dans le *Codex medicamentarius su Pharmacopoea Parisiensis* de 1732 (p. 223).

P. DORVEAUX.

—

Antal (LXXI, 136). — Ce mot ne figure point dans le *Vocabulaire raisonné et comparé du dialecte et du patois de la province de Bourgogne*, par Mignard, de l'académie de Dijon. Paris, Aubry de Dijon, Lamarche, 1870, in-8.

GUSTAVE FUSTIER

—

Le mot partenaire (LXX, 186). — L'indication fournie par d'E. est intéressante. Elle donne la preuve que le mot partenaire était déjà en usage au moins une quarantaine d'années avant l'exemple le plus ancien qu'en aient rencontré les auteurs du dictionnaire Darmesteter-Hatz-

feld, et qui date de 1812. On pouvait se douter d'ailleurs de son ancienneté relative, à en voir l'orthographe qui avait donné à ce mot anglais un aspect tout français. A elle seule, cette orthographe indique que l'introduction du mot en français remonte à une époque où on ne connaissait peut-être guère moins, entre gens cultivés, les langues vivantes, anglais et italien surtout, qu'aujourd'hui, mais où on avait un sens, un instinct de la langue française qui s'est, de nos jours, singulièrement affaibli. Tant que cet instinct a persisté, le français, la plupart du temps, a déformé, transformé, pour les adapter à ses habitudes phonétiques et orthographiques, les mots qu'il importait de l'étranger ; il se les est assimilés, il leur a imposé une naturalisation effective : de bohlwerk il a fait boulevert, puis boulevard ; de bowling-green, boulingrin, de riding-coa,tredingote, de bull dog,bouledogue ; de partner, partenaire, refrancisant ainsi un mot que l'anglais, jadis, avait déformé à sa façon en l'empruntant au vieux français parcenier, associé (partitionarius). A mesure que, sous la double influence d'un certain pédantisme scolaire et d'un certain snobisme, les Français de la classe censée cultivée se sont moins souciés de parler français que de se donner l'air de savoir les langues étrangères, les emprunts à ces langues se sont multipliés sans utilité et sans mesure, et ces emprunts, en même temps, sont restés inassimilés ; mots métèques et parasites, qui défigurent le français et en feront peu à peu un jargon cosmopolite digne de la concurrence de l'esperanto, si un retour de bon sens ne décide ceux qu'on appelait autrefois les « honnêtes gens » à travailler, sur ce point comme sur d'autres, à un réveil de la vitalité nationale. Le fait que partenaire, assimilé dès le XVIIIe siècle, tende à reprendre aujourd'hui sa physionomie exotique, est un symptôme caractéristique de ce mal très réel dont souffre aujourd'hui notre langue.

IBÈRE.

—

Arpète (LXX ; LXXI, 126). — Je lis dans votre n° du 10 une étymologie du mot « arpète, » qui est, peut être, la bonne.

Toutefois ce vocable ne pourrait-il pas provenir tout simplement, hélas, du mot allemand « Arbeiter » qui signifie « ouvrier » ou « travailleur ». et s'emploie au féminin comme au masculin.

L'arpète est plus particulièrement, si je ne me trompe, une petite ouvrière, employée chez les couturières ou modistes. Ce terme ne s'applique guère, que je sache, aux représentants du sexe masculin.

Je vous livre cette explication pour ce qu'elle vaut.

A. D. A.

*
* *

Alpe est un terme géographique emprunté aux Gaulois et désignant la grande chaîne de montagne qui s'étend des Apennins aux Balkans.

En France, il est devenu le mot courant qui désigne un pâturage de haute montagne et il a produit le mot alpage qui s'applique aux montagnes pastorales et à l'exercice et au droit de leur pâturage.

Il a donné un diminutif « Alpette » qui désigne en Dauphiné et en Savoie des lieux-dits restreints de montagnes subalpines ou préalpines, des forêts, des hameaux qui s'y trouvent situés et des cols et passages qui y conduisent.

On écrit aussi arpe et arpette, et ces deux mots sont signalés pour la première fois, je crois, au point de vue terminologique dans le *Glossaire des noms topographiques du S. E. et des Alpes*, par D. Mourral, Grenoble (1907).

Dans le *Dictionnaire topographique de la Savoie*, par Vernier, on trouve relevées 15 de ces désignations avec les variantes Alpettaz, Alpette, Arpettaz, Arpette.

Ces localités situées à une altitude de 1000 à 1600 mètres, ne suffisent pas, par leur climat, à entretenir leurs habitants qui émigrent encore nombreux à Paris, pendant la saison d'hiver, et leurs enfants entraient pour beaucoup dans le nombre des ramoneurs d'autrefois.

Il a dû arriver que certains ayant quitté la raclette pour servir de commissionnaires ou d'apprentis, avec un apport débutant de simplicité rurale ou alpestre, ne pouvaient manquer de susciter la critique facile et maligne de leurs rivaux citadins.

Ceux-ci, comme c'est l'usage et sans en savoir plus, ont cru les brimer par allu-

sion à leur origine, encore qu'elle ne fût pas humble par le site.

Comme on aurait pu dire au péjoratif montagnard, on a dit alpettard et par abréviation alpette, avec une rime peut-être voulue.

Le mot jaloux provient sans doute d'une région de plaine, Lyon ou plutôt Paris ; mais il est emprunté à la Savoie.

SUS.

—

Pluriel des mots terminés en ant ou ent (LXXI, 98). — Je n'ai pas les volumes XI et XXII de l'*Intermédiaire*, mais je crois qu'il y est question de l'*Orthographe de la Revue des Deux-Mondes*, et probablement de cette petite singularité. — *La Grammaire des grammaires*, 8e édit, p. 176 et 260, dit que cette suppression du *t*, admise par l'Académie, n'est pas acceptée par tous les grammairiens, et la condamne.

SGLPN.

—

Enseignes de coiffeur (LXIX, 687). — Le pays des Mauger (Maine-et-Loire) inspirait, il y a quelque quarante ans (car il y a bien longtemps que je ne l'ai pas revu), inspirait la verve des perruquiers ; leurs enseignes y étaient généralement agrémentées d'un distique.

A côté de certains fort connus, comme :

Absalon fut pendu par la nuque :
Il eût évité ce malheur
S'il eût porté perruque.

Ou :

Aujourd'hui à l'œil
Demain p ur rien

J'en ai relevé quelques-uns de curieux. A Saint-Crépin, sur le côté d'un panonceau :

Jean Meneux
Rase les jeunes et les vieux
Et fait tout pour le mieux !

Sur l'autre face :

Le rasoir dangereux
Irrite la nature ;
Le mien plus gracieux
Embellit la figure.

Ailleurs, sur la place de l'église et vis-à-vis le bureau du percepteur, une main tenant un rasoir menaçant.

Vous serez aussi bien rasé qu'en face !

A qui s'adressait la malice ?
Dans une autre localité :

La nature nous a donné barbe et cheveux
Moi je coupe les deux !

Le distique se lisait sur un ruban entourant les attributs du coiffeur — peigne, brosse, rasoir ; — ruban liant si bizarrement deux pommes, que la pensée égrillarde qui avait dicté les deux vers en ressortait jusqu'à l'évidence.

A. V. DU PRONT.

—

Feux de joie (LXIX ; LXX ; LXXI, 86, 126. — A Chambly (Oise), on a l'habitude de célébrer, le premier dimanche de carême, une cérémonie spéciale appelée le bois hourdy ; d'après la tradition locale, l'origine de cette fête remonterait à Charles VI et même à saint Louis.

La veille de la fête, on va chercher, dans un bois destiné à cet usage, un arbre et des fagots ; l'arbre est planté sur la place principale entouré de fagots et de paille et garni de pièces d'artillerie suspendues dans les branches. Jadis, la religion avait sa place dans ces fêtes... « défense sous peine d'être banni et chassé de la trouppe, de jurer et de blasphémer le saint nom de Dieu, et celui de la Sainte Mère, et de chercher aucune dispute... »

Le premier dimanche de carême — je viens de le dire — vers les deux heures de l'après-midi, a lieu une cavalcade. Le clou de la fête est le char du vieux garçon, entouré d'enfants costumés ; c'est, en effet, le plus vieux garçon de la petite ville qui le monte, et qui est, pour ainsi dire, le héros du jour ; le nombre des chars a été augmenté chaque année. Le cortège parcourt toutes les rues ; et, à l'approche de la nuit, on se rend sur la place où est planté l'arbre, on en fait trois fois le tour, et à la fin du troisième tour, on allume le bûcher dont les flammes en s'élevant font partir les pièces d'artifice ; le feu éteint, on danse sur la place.

Interrompue pendant la Révolution, la fête du bois hourdy fut rétablie sous le premier Empire.

M. DE M.

—

Prophéties pour les temps actuels (LXX 182).

« Ah ! qu'il est dangereux de savoir. . »
disait à Œdipe le vieux Tirésias.

Nostradamus qui paraît être le Tirésias catholique, partageait l'opinion du Nostradamus de l'antiquité. Il a donc réservé ses quatrains pour ceux assez patients et assez ingénieux au déchiffrage.

Cela dit je ne crois pas qu'il soit possible d'éliminer de la question le plus étonnant et le plus sûr des astrologues.

Il suffit de lire le livre de M. Ch. Nicoulaud pour se rendre compte de la justesse et de l'achèvement de l'œuvre de Nostradamus...

Je me souviens d'avoir lu il y a quelques années un « Liber mirabilis » publié par Adrien Peladan et contenant plusieurs prophéties curieuses sur le temps présent. — M. Peladan pourrait peut-être nous dire s'il est facile de se procurer aujourd'hui ce livre publié par son père vers 1850.

Il faut connaître aussi les révélations de la Salette — soit en lisant la *Vie de Mélanie* parue il y a deux ans au *Mercure de France* avec commentaires et introduction de Léon Bloy — ou encore *Celle qui pleure*, du même Léon Bloy, parue à la même librairie en 1908.

Martin Ereauné.

*
* *

Je suis bien heureux de voir *Un Pyrénéiste* poser la question, à laquelle j'aurais aussitôt répondu, si le n° des 20-30 décembre de l'*Intermédiaire* m'était parvenu avant le 30 janvier.

Pas de on dit surtout ! exhorte notre collègue. Essayons de lui être, bien qu'un peu tardivement, docile. Et soyons-lui docile, également, en ne pas risquant de « commentaires trop compliqués comme ceux de Nostradamus, par exemple. » S'il veut bien se reporter à l'etude : *Nîmes et Nostradamus*, que nous publiâmes dans le dernier n° de la *Revue des langues romanes*, et à la critique du livre de M. Nicoullaud sur *Nostradamus*, qui, déjà imprimée, paraîtra dans le prochain numéro du même périodique d'érudition, il verra que nous sommes fixé sur le chapitre des prolixes commentateurs nostradamiens et que nous n'avons nullement la tendance de vouloir donner dans le même travers...

Parmi les « prophéties concernant les temps actuels », une — qui a fait beaucoup de bruit en Allemagne — doit d'abord être rejetée comme apocryphe. C'est celle dite d'Altœtting — lieu de pèlerinage bavarois, où sont conservés les cœurs des souverains de ce pays — et qui, — soi-disant émanant d'un moine qui l'y aurait formulée en 1841 — prétendait que l'Allemagne et l'Autriche seraient victorieuses à la Noël, à la suite d'une octuple déclaration de guerre survenue au commencement d'août. Je n'ai pas à insister sur ce faux, reconnu dès novembre 1914 et dont le résumé se trouve dans diverses feuilles allemandes — *v. gr.* le *General Anzeiger* de Reutlingen (Wurttemberg), n° 287, mardi 8 décembre 1914, 2e feuille, sous le titre : *Die gefælschte Kriesgprophezeiung von Altœtting*.

Il y a Mme de Thèbes, n'insistons pas. Elle a, au début de décembre 1914, protesté, dans les *Annales politiques et littéraires*, sur l'abus qui a été fait de son nom.

Il y a le Curé d'Ars, qui aurait prédit, non seulement la guerre de 1870-71, mais l'autre. C'est le *Daily Chronicle* qui a eu l'idée de lever ce canard, d'après les *Voix prophétiques*, etc., parues chez Victor Palmé en 1872, p. 182. Une polémique s'en est suivie, en particulier avec Ralph Shirley, éditeur de *The Occult Review*, dont la conclusion a été que le journal londonien avait raison, du moins quant à ses sources Mais la prophétie du Curé d'Ars est tellement vague qu'elle ne nous intéresse pas, directement du moins.

Il y a la prophétie de Mayence, souvent citée dans l'*Echo du Merveilleux* et autres revues de même genre. Le *Times* a, il y a moins d'un semestre, publié à son propos une curieuse lettre, qui semblait l'authentiquer, sur la foi de Herr von Jagow, à l'époque où celui-ci était secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Rome. Herr von Jagow ayant tout autre chose à faire qu'à démentir des lettres anonymes, à l'heure présente, nous ne saurons sans doute jamais si les dires qu'on lui imputait là sont exacts. Ils sont, en tout cas, frappants. Mais nous croyons que cette prédiction a été fabriquée aux environs de 1888. Elle n'aurait, alors, de « prophétique » que l'annonce — inexacte — de la chute de l'Empire allemand : 1913. Mais sa diffusion expliquerait peut-être que Guillaume, que j'ai connu, en 1904-1906, à Berlin et à Postdam, très superstitieux, ait attendu que fût passée la date fatale pour machiner la guerre,

Il y a enfin la prophétie — la plus fameuse de toutes — dite aussi : de Mayence, ou de Strasbourg. Nous n'avons pas à en reproduire les 18 articles, archiconnus et qui remonteraient à 1854. Elle a, sur les autres, un caractère frappant de netteté, voire de précision. Mais un détail y frappe l'observateur impartial : c'est celui qui, du même coup, en trahit l'origine française. Elle n'a, en effet, pour but que de proclamer l'avènement d'un prince de la Maison Royale de France, sauveur de la Patrie. Ce détail — qu'elle partage, d'ailleurs, avec d'analogues moins célèbres — se complique d'un autre plus grave. C'est qu'il est impossible de trouver trace documentaire de cette prophétie antérieurement aux guerres de 1866 et 1870-71, auxquelles se rapportent ses 9 premiers articles. Et cette constatation, que nous aurions à faire si nous perdions notre temps à examiner les autres, en ruine suffisamment les fondements pour que nous nous arrêtions là... Mais à côté de ces « prophéties », il y aurait à examiner les « présages », dont les plus sinistres, concernent, naturellement, François-Joseph. Nous retrouvons ici l'idée médiévale de « l'assignation devant le tribunal divin », si typiquement immortalisée dans l'affaire du procès des Templiers sous Philippe-le-Bel et dont les vieux *romances* espagnols nous offrent d'inoubliables variantes péninsulaires. Tour à tour ce serait l'histoire des « Martyrs de Belfiore » et celle de la répression de la révolte hongroise de 1849 qu'il faudrait passer en revue. A quoi bon ? Le « Jugement de Dieu », (qui fit mourir Alexandre-le-Grand, les empereurs Vitellius et Valens, le fils de Philippe III et d'Isabelle d'Aragon, le pape Clément V, son protégé, Ferdinand d'Espagne el Emplazado, etc.) réapparaît au XIXe siècle en toute sa splendeur mystérieuse. Ceux qui auraient goût à ces grimoires en trouveront un bon résumé dans le journal de Turin *La Stampa*, numéro du 28 janvier dernier : *Maledizioni e presagi che precedettero la grande guerra europea*. L'auteur, M. Cesare Vesme, correspondant particulier de ce journal à Paris, est un spécialiste, mais un spécialiste raisonnable. Il a publié là diverses contributions du plus haut intérêt en la matière, parmi lesquelles il nous faut renvoyer à celle du 13 décembre 1914 : *La recente battaglia navale di Heligoland veduta nell' aria ad Oxford, in Inghilterra? Altri casi consimili. Come si volle spiegarli.*

CAMILLE PITOLLET.

3 février 1915,
Hôpital Maritime St-Mandrier.

—

La guerre et la météorologie (LXXI, 92). — Si la guerre, en causant dans les couches inférieures de l'atmosphère des commotions d'une intensité et d'une continuité exceptionnelles, permet aux spécialistes de saisir, entre ces ébranlements et les condensations atmosphériques de vapeur d'eau, une relation de cause à effet, ce sera un petit fait acquis pour une science qui se compose jusqu'ici de plus de questions posées que de problèmes résolus. Mais peut-être sera-t-il sage de laisser aux quelques savants qui peuvent le faire en connaissance de cause le soin de se prononcer. En fait de beau et de mauvais temps, de froid et de chaud et autres questions analogues, chacun a volontiers un avis à émettre, fait d'observations insuffisantes, de souvenirs imprécis, et de fantaisie raisonnante ; mais depuis des siècles que le genre humain tout entier dogmatise sur ce qui se passe dans l'air, il n'a guère découvert une loi qui tienne ni une explication vérifiable. Il est peu probable que les astronomes soient plus à même que d'autres d'en fournir. Le domaine de leur science est bien loin au-dessus des nuées, et en fait de météorologie, un astronome, s'il ne joint, par un exceptionnel hasard, cette autre spécialité à la sienne, n'a rien de plus à dire que le monsieur qui passe dans la rue.

Quant au fond de la question, chacun de nous peut se rappeler bien des hivers — et des étés — pluvieux, dans des années tout à fait pacifiques, et qui ignoraient la télégraphie sans fil. Mais le télégraphe électrique n'a-t-il pas passé, et les chemins de fer aussi, en leur temps, pour causer « la maladie des pommes de terre », ou tel autre fléau analogue ?

IBÈRE.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 avril 1915

N° 1416

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Filles de don Juan d'Autriche. — Le vainqueur de Lépante avait eu deux filles naturelles. L'une, dôna Anne d'Autriche, était religieuse augustine au couvent de Madrigal, localité située à 55 kilomètres au N.-O. de la ville d'Avila (Espagne), qu'elle quitta, par ordre de son oncle Philippe II, à la suite d'incidents qu'il serait trop long de rapporter, pour aller habiter un autre monastère. Elle mourut, ainsi que sa sœur, en 1630.

Quel était le nom de sa mère ? Je demande également le nom de sa sœur, et si cette sœur avait la même mère.

NAUTICUS.

Une demande de destruction de Strasbourg en 1815. — Je trouve dans Littré, *Fragments de philosophie positive*, in-8°, Paris, 1876, les lignes suivantes, page 411 :

> Dès 1815, l'Allemagne avait réclamé l'Alsace et la Lorraine, non seulement contre le droit des anciens traités, mais contre la volonté des habitants, volonté si bien connue qu'un fougueux patriote allemand demanda que Strasbourg fût rasée en punition de sa trahison envers la patrie allemande, ne laissant debout que le Munster.

Quel est ce fougueux patriote allemand ?

P. M.

—

La famille naturelle de l'empereur Guillaume II. — N'en déplaise à ceux qui croient qu'*il* lui reste tout au moins les vertus domestiques, il me parait bon de préciser ce qui concerne les bâtards de ce *pieux* (?) souverain. On a parlé de l'un d'eux récemment blessé, au nom maternel de qui — nom à désinence germanique — se trouvait accolé un nom français terminé en *ard* et précédé de notre particule *de*. Qu'y a-t-il de vrai là-dedans ou plutôt là-dessous ? Les lecteurs de l'*Intermédiaire* n'ont pas à rougir des détails qu'on donnera dans nos colonnes sur les frasques de ce paladin cabotin, et même sur celles du Kronprinz. Respectons nous toutefois en ne tombant pas dans le pamphlet et en ne faisant que préciser.

OROEL.

Lüther, prophète du Germanisme ». — C'est sous ce titre que l'*Eclair* du 4 mars publie une étude sur ce prophète du germanisme, qui se termine par la citation d'un ouvrage de ce réformateur, *écrit en 1528*, et dont voici la teneur :

Si on voulait peindre l'Allemagne, il faudrait la représenter sous les traits d'une truie. Nous, Allemands, nous sommes Allemands et nous, restons Allemands, c'est-à-dire des porcs et des bêtes brutes.

Certes, nous ne contestons pas cette vérité qui s'affermit de plus en plus chez ce peuple barbare ; mais je désirerais bien savoir de quel ouvrage de Lüther est tiré le passage susdit.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Les drapeaux en campagne. — Des vers :

.,................. Tu bandera
es esa que se oculta en el combate ?

de l'Ode « Mexico » de Carlos Guido y Spano, je traduis la note suivante :

Loisque toute la troupe entrée à Santa Inès était morte ou prisonnière, nos officiers et soldats cherchèrent avec avidité le drapeau du bataillon de zouave, mais ils surent bientôt qu'il se trouvait à Cerro de San Juan et qu'il n'avait pas été porté sur le lieu du combat. Cela m'a fait bien comprendre pourquoi les troupes françaises ne perdent ses drapeaux. (Rapport du général Ortega daté de Zaragoza au 29 avril 1863).

Cette accusation du général mexicain est sans doute injuste. Pourtant nos confrères intermédiairistes peuvent me dire si les troupes françaises ont quelquefois adopté l'habitude anglaise de déposer leurs drapeaux dans des églises ou musées avant de partir en campagne.

AMERICA.

—

Le « fonds des reptiles ». — A qui cette expression, qui désigne la presse touchant aux fonds secrets bismarckiens, doit-elle être attribuée ? V.

—

Histoire des seigneurs de Dreux et de Beaujeu — Existe-t-il une Histoire des Seigneurs de Dreux et de Beaujeu ? Si oui, où se la procurer ?

S. L.

—

Camp de Fromiguère. — J'ai le rôle d'une montre ou revue passée, en 1675, au camp de Fromiguère ; où ce camp se trouvait-il ?

Où se trouvait également, à cette époque, le régiment de Saussoy ?

S.....Y.

—

Où est la statue de Barnave ? — Dans un procès récent, le bâtonnier Chenu a attribué à Barnave une parole qu'un témoin a attribuée à Roland.

« Le sang qui coule est il donc si pur ! »

C'est Mᵉ Chenu qui a raison. Cette imprudente exclamation échappa à Barnave à propos du meurtre de Foulon et de Berthier et il la regretta amèrement.

Sait-on ce qu'est devenue sa statue qui avait été placée sous le Consulat dans l'escalier du Sénat et qui en fut retirée en 1814 ?

NISIAR

—

Général Hilaire Champvert. — Quelque obligeant correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir des renseignements sur le général d'Hilaire Champvert qui, en mars 1792, commandait l'armée marseillaise qui vint révolutionner la ville d'Arles ?

A. L.

—

Le chanteur Hugot Chateauneuf — On voudrait des renseignements sur le chanteur Hugot Chateauneuf, déporté en 1804.

A. L.

—

Le comte de Nevers — A quels titres le comte de Nevers était-il en possession de biens-fonds dans la vallée d'Aillant-sur-Tholon, après la mort de sa tante Jeanne d'Artois qui, cependant, avait vendu ses droits à Bureau de la Rivière. Et comment, par quelle descendance Jeanne d'Artois était-elle appelée à la succession d'Alix de Montaigu, dame de Saint-Maurice ?

S. L.

—

Bernard Palissy et le Pic du Midi de Bigorre. — La question que je pose m'est inspirée par une demande, qui est insérée sur ce sujet dans un récent numéro du *Bulletin Pyrénéen*. Sur quoi s'appuie-t-on pour dire que Bernard Palissy fut attiré plusieurs fois vers cette montagne

(qui passa longtemps pour la plus élevée des Pyrénées) pendant un séjour qu'il fit à Tarbes vers 1525 ?

Un Pyrénéiste.

—

Piot, pastelliste, 1781. — Le nom de Piot est-il connu comme pastelliste à la fin du XVIIIe siècle? A-t-il fait quelque œuvre de valeur? Connaît-on quelques renseignements sur lui? Je possède un très bon pastel d'homme signé : Piot pinxit, 1781.

R. de R.

—

Bande d'argent, bandé d'argent. — Les armoiries d'une famille étant décrites dans des manuscrits de la même époque (XVIIe siècle) tantôt : *d'azur à la bande d'argent*, tantôt : *d'azur bandé d'argent*, faut-il considérer les deux termes comme synonymes ? (bandé d'argent signifiant dans ce cas à une *seule* bande d'argent, et non à plusieurs bandes). On pourrait résumer ainsi la phrase : « Bandé d'argent » ou « à la bande d'argent » sont-ils en héraldique deux termes synonymes ?

C. Bessonnet-Favre.

—

Devises « A Dieu la force, à nous l'honneur ». — Quelle est la famille qui, autour d'un écu écartelé que je décrirai au besoin, et qui a pour tenant deux pèlerins, porte les devises suivantes : *A Dieu la force, à nous l'honneur.* »

Et « *J'y viendrai* ».

Couronne de baron.

Armes non citées dans les armoriaux que j'ai à ma disposition.

Nisiar.

—

Agnus Dei à la tête retournée. — Je fais appel à l'érudition des intermédiairistes versés dans les questions liturgiques, pour résoudre un problème dont j'ai vainement, jusqu'à ce jour, cherché une solution satisfaisante.

On sait que la représentation de Jésus-Christ se trouve fréquemment sous la forme d'un agneau. Cet agneau est parfois couché sur le livre des Ecritures ; parfois aussi il est figuré debout, nimbé et portant sur une patte pliée la croix garnie d'une banderole ou panonceau. Dans le symbolisme Chrétien on l'appelle Agnus Dei, tandis que le vocabulaire héraldique lui donne plus volontiers la dénomination d'Agneau Pascal. Or, j'ai plus d'une fois rencontré en Bourgogne cet agneau sculpté dans la pierre, mais avec cette particularité que la tête est contournée du côté du dos ou même vers le ciel, comme sur le tympan du portail de l'église de Talaut, près Dijon.

On a prétendu que cette torsion serait la marque du sacrifice, de l'immolation, mais cela ne concorde guère avec la position de l'agneau portant le labarum.

Au surplus, les ouvrages que j'ai consultés sont muets à cet égard.

E. F.

—

Claymore. — Qui, de nos jours, en Grande-Bretagne, porte ou a le droit de porter l'épée écossaise appelée « claymore » ?

D.

—

Le coche d'Eau de Lyon à Paris. — Gui Patin, dans une lettre du 17 novembre 1662, demande à un correspondant de Lyon de lui faire un envoi de livres — « Pour les ballots de livres, dit-il, j'approuve fort votre avis et vous prie d'en avertir M. Falconet qui vous le mettra entre les mains et par après, vous prendrez votre temps de loisir de me l'envoyer par *le Coche d'eau.* Je suis ici le médecin et le bon ami du maître de ce Coche *qui vient de la Saône à Auxerre et de là à Paris* — ». Je voudrais savoir quelle route suivait ce coche d'eau, entre la Saône et Auxerre, à quel endroit il rompait charge, en venant de Lyon, sans doute à Dijon, et par quelle voie s'effectuait la traversée des monts de Bourgogne.

G. Q. — L.

—

Timbre à l'aniline. — Certaines administrations, le Ministère des Affaires étrangères entre autres, se servent d'encre rouge à l'aniline pour le timbrage des pièces officielles qu'elles délivrent. Il s'ensuit que ces timbrages ont complètement disparu après quelques années, 5 ou 6 ans, quoique enfermés dans des portefeuilles. Existe t-il un procédé, vernis appliqué, ou autre, évitant cet inconvénient et assurant la conservation des timbrages à l'encre d'aniline ?

X.

Réponses

—

Charlemagne était-il allemand ? (LXXI, 7, 51, 139). — Un ami, à qui j'en veux laisser l'honneur, me rappelle, à propos de cette question, les documents produits par Fustel de Coulanges dans son *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, t. VI, au chapitre : « Origines de la famille carolingienne », on n'en a pas encore fait état dans les réponses envoyées. En deux mots, voici ce qu'ils contiennent. Charlemagne est fils de Pépin, dit le Bref, petit-fils de Charles Martel, arrière petit-fils de Pépin, dit d'Héristal. Ce bisaïeul de Charlemagne du côté paternel a lui-même pour mère Begga, pour père Anségise. Quelle est l'origine de Begga ? C'est la fille de Pépin dit de Landen, fils lui-même d'un Carloman dont on ne sait rien ; on peut admettre qu'il était d'origine germanique. Mais son fils Pépin a épousé Itta, d'une « clarissime noblesse » d'Aquitaine ; et cette formule, dit Fustel, désigne les familles de l'aristocratie gallo romaine, où le titre de clarissime ou de sénateur était héréditaire. Pépin d'Héristal a donc pour mère la fille d'un Franc d'origine germanique probable, et d'une gallo-romaine. Et pour père ? je l'ai dit, Anségise, celui-ci est fils d'Arnulf, que l'Eglise a canonisé; Arnulf, que la vie d'un autre de ses fils, Saint-Clodulf, qualifie de « ex antiquo senatorum genere procreatus », est fils d'Ansoald, ou Arnoald : celui-ci fils d'Ansbert, marié avec une princesse du sang de Clovis, Blehildit ; Ansbert a pour frères Agiulf, Ragenfrid, Gamardus, Deotarius et Firminus, saint Firmin, évêque d'Uzès ; par la Vie de saint Firmin on connaît leurs parents ; ils sont fils de Ferreolus et d'Industria (un des fils d'Ansbert s'appelle, comme son grand-père, Ferreolus ; c'est saint Ferréol, évêque d'Uzès au VIe siècle). Ce Ferreolus est d'une famille illustre de la noblesse gallo-romaine, qui avait fourni au Ve siècle le préfet du prétoire Tonantius Ferreolus, gendre de l'empereur Avitus ; et peut-être était-il le descendant direct de ce préfet du prétoire et de la fille de cet empereur romain.

Quoi qu'il en soit de ce point, à partir du noble gallo-romain Ferreolus la descendance dans la ligne mâle s'établit donc ainsi : Ferreolus, Ansbert, Ansoald, Arnulf, Ansegise, Pépin, Charles Martel, Pépin, Charlemagne.

Les noms germaniques qui interviennent ne font pas objection ; depuis la prédominance des rois Francs les gallo-romains, ceux surtout qui voulaient être bien en cour, donnaient volontiers à leurs enfants des noms francs ; on voit dans l'énumération que j'ai donnée des fils d'Ansoald que les uns portent des noms germaniques, les autres des noms romains (Firminus, Deotarius, qui rappelle le roi d'Arménie allié de Rome, Dejotarus).

Nous avons affaire ici à une des plus grandes familles de la noblesse gallo-romaine, à alliance impériale, dont une branche, à partir du VIe siècle, va s'installer dans le Nord et l'Est de la France, vivre dans l'entourage des rois mérovingiens, s'allier même avec eux (mariage d'Ansbert et de Blithilde), et sans doute avec d'autres familles franques. Ce n'en est pas moins, si la généalogie est exacte, d'ancêtres gallo-romains que descend directement Charlemagne par la ligne paternelle.

Est elle exacte ? a-t-elle été tirée des archives de la famille de l'empereur, ou imaginée pour rehausser son prestige par celui d'ancêtres illustres ? On ne saurait rien affirmer d'une façon absolue. Il est à remarquer cependant que des documents très divers, composés à des dates différentes et dans des desseins différents, mais tous à une époque très rapprochée du règne de Charlemagne ou même peut-être antérieure, concordent pour confirmer les uns une partie, les autres une autre, de ces indications. Avec sa discrétion et sa prudence habituelles, Fustel de Coulanges conclut : « Quand on a dit que la famille Carolingienne représentait le sang et l'esprit germanique, on a dit une chose que ces documents contredisent, et qu'aucun autre document ne confirme ». Et à supposer même qu'ils aient pour source commune quelque généalogie établie artificiellement pour flatter l'empereur, qu'en résulterait-il ? Tout au moins la preuve qu'aux yeux du grand homme qui a relevé pour un temps l'empire romain, rétabli l'ordre romain, fait revivre la culture romaine, la tradition à laquelle on pouvait être fier de se ratta-

cher, la race de laquelle on pouvait tenir à être, était la tradition romaine, la race gallo-romaine.

Gallo-romain de sang pour une part, pour la plus importante peut-être, et descendant, en même temps, de familles franques en partie sans doute romanisées par la culture et les alliances, comptant, dans ses annales de famille, s'il faut admettre la généalogie indiquée, neuf évêques, sept saints et une sainte, Charlemagne incarne la civilisation antique christianisée. Le germanisme, à cette date, c'est Witikind et ses barbares Saxons. Aux Barbares modernes, qui amalgament dans un odieux mélange l'orgueil sauvage des sectateurs du primitif Iahveh, proche parent de Baal et de Moloch, et la brutalité destructrice et pillarde des hordes vandales et hunniques, laissons les gloires qui leur conviennent. Qu'ils chantent, en attendant leur « crépuscule », qui approche, des hymnes aux dieux de leurs sanguinaires et rapaces ancêtres ; qu'ils fraternisent avec leurs alliés Magyars dans le culte de cet Attila adopté comme héros national, par instinct d'affinité morale, dès le temps des *Nibelungen*. De sang à quelque degré, en toute hypothèse, et sans doute d'origine essentielle, d'âme en tout cas, Charlemagne, le civilisateur, est nôtre. IBÈRE.

—

Parlait-on le français en Alsace avant la Révolution (LXXI, 5). — Cette question est restée sans réponse, comme bien d'autres. J'en ai trouvé une dans les *Lettres historiques* de Pellisson. On sait qu'il suivit Louis XIV dans plusieurs campagnes des Flandres et d'Alsace. Or, en 1681, il était à Sainte Marie aux-Mines ; c'est de là qu'il écrivait le 18 octobre :

> Le lieu est partagé entre un nombre d'habitants Catholiques : d'autres Luthériens, d'autres Calvinistes. Ces deux dernières sortes ayant eu le bruit de Strasbourg où le roi établissait la Religion Catholique, appréhendaient quelque chose pour la liberté de leur religion. Mon hôte était un Menuisier Luthérien, et sa femme Calviniste. Ils avaient ôté tout de chez eux ; mais la femme était demeurée de peur qu'on y mît le feu. J'eus de la peine à les apprivoiser, *surtout n'entendant presque pas de François* (T. III, p. 491.

Donc on parlait en Alsace le patois dont on se sert encore ; les classes instruites se servaient seules du français comme on le voit dans cette lettre quelques lignes plus loin :

> A Schlestat Monsieur de Louvois arriva. Les députez de Strasbourg vinrent faire la révérence au Roi. Ils lui parlèrent à genoux *en François*, le traiterent de souverain, et se nommèrent ses sujets. Je n'étois pas à la harangue.

E. GRAVE.

—

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc de Triomphe, à Paris ? (LXX ; LXXI, 141). — Ce que j'ai dit en affirmant que lors de l'entrée des Allemands à Paris, ceux-ci ne défilèrent pas sous l'Arc de Triomphe, mais y passèrent au départ, résulte de ce qui m'a été conté à cette époque, et plusieurs fois depuis, par un ami intime de mon père, habitant alors au rez-de-chaussée un appartement tout en haut de l'Avenue des Champs-Elysées d'où il pouvait voir ce qui se passait à l'Arc de Triomphe, et du récit très complet et illustré du Correspondant spécial de l'*Illustrated London News*, à Paris. J'ai la collection de ce journal pour 1870-71.

J'étais à Paris au 1er mars mais, sans consigner le régiment, on avait recommandé aux hommes de ne pas s'éloigner, de ne se mêler à aucune foule, à aucun rassemblement, et pour donner l'exemple, les officiers restèrent tous au cantonnement, Boulevard des Batignolles.

Le 2, avec beaucoup de peine je parvins jusque chez mes parents, et de leurs fenêtres, je vis les Prussiens, fusils en faisceaux, casque sur la tête et grosses bottes aux pieds, valser lourdement au son de leurs musiques, sur la place de la Concorde. COTTREAU.

*
* *

La Gironde du 14 mars 1871 :

Les Allemands à Paris — La « Gazette de Cologne » donne, d'après les récits d'officiers allemands, des renseignements rétrospectifs sur certains incidents auxquels donna lieu l'entrée des troupes ennemies à Paris.

« Environ 1500 hommes d'infanterie et de cavalerie, à la tête desquels marchait le général Von der Tann, étant arrivés à l'Arc-de-Triomphe, ce corps trouva le passage du monument barré par un millier de gamins et d'hommes en blouses qui s'étaient retran-

chés derrière une barricade et accueillaient les Allemands par les cris de : « Vive la République ! » Les généraux se concertèrent un moment et donnèrent ensuite l'ordre de passer des deux côtés de l'Arc-de-Triomphe. »

La « Gazette de Cologne » cite de nombreuses manifestations hostiles dont furent l'objet des officiers allemands qui avaient essayé de descendre dans la ville ou des marchands qui avaient tenté de commercer avec les Prussiens, et ajoute :

« Beaucoup de petites dames qui avaient voulu entrer en relations avec des officiers et des soldats furent fouettées par des individus ; on leur arracha les habits du corps et, après qu'on les eut frappées jusqu'au sang, on les abandonna dans la rue dans un état de nudité complète. »

P. GIRARD.

Même réponse : LABEDA.

—

Le drapeau conquis à Dijon (LXXI, 91, 191). — J'ai lu dans l'exemplaire de l'*Intermédiaire* de la Bibliothèque de Mâcon, la question posée par l'un de vos collaborateurs, concernant la prise du drapeau du 61e Poméranien, attribuée aux Garibaldiens.

Recueillant, moi même, ce qui se publie dans les journaux bourguignons relativement à l'histoire régionale, j'ai découpé, en 1914, un long et intéressant article sur le combat de Pouilly (23 janvier 1871) de M. Albert Bernard, membre de l'Académie de Mâcon, érudit bourguignon distingué qui s'est signalé par de nombreuses publications historiques. M. A. Bernard, faisait, dans cet article intitulé : *A propos de la Campagne de 1870-1871* (1), le récit du combat de Pouilly auquel il prit part avec la 4e compagnie du 2e bataillon de la 4e légion des Mobilisés du Département de Saône-et-Loire. Cette compagnie était formée par les mobilisés du canton de Tournus (arrondissement de Mâcon) et avait pour chef le capitaine Petitjean.

Je relève le passage suivant qui a trait à la prise du drapeau et qui mentionne un fait que je n'ai vu relater dans aucun autre récit de cet événement.

Avant que Curtaz, d'Annecey, chasseur du Mont-Blanc, eût ramassé le drapeau du 61e Poméranien, abandonné et l'eût offert à Riccioti Garibaldi dans la cour de l'usine Bargy, il avait été pris auparavant des mains de l'officier allemand blessé, tombé sur la route par notre caporal fourrier Henri BARRAULT (1), *qui le garda pendant près d'un quart d'heure. Son capitaine (Petitjean) lui dit : « Laissez ça, nous avons bien autre chose à faire ». Le caporal obéit à regret et abandonna le drapeau sur la route. Notre compagnie fut ainsi privée d'un trophée qui lui aurait fait le plus grand honneur.*

J'ai cru être agréable aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, en vous adressant communication de cet article, perdu dans un journal local et qui est d'autant plus intéressant qu'il émane d'un témoin dont la notoriété est mieux établie.

G. J... , *de l'Académie de Mâcon.*

*
* *

Dans le récit de la campagne de Garibaldi, le général Bordone prétend que le drapeau du 61e Poméranien fut simplement trouvé à terre après la retraite des Prussiens, le 23 janvier 1871. Ricciotti Garibaldi avait pris d'ailleurs une grande part à la bataille qui s'était livrée au château de Pouilly, près de Dijon.

Tout le reste, ajoute Bordone, ne serait que légende, et notamment la prise du drapeau par un professeur du lycée de Màcon qui a lui-même démenti le fait.

Le drapeau fut expédié à Bordeaux sans aucun apparat, confié à un simple fonctionnaire des Postes.

E. F.

*
* *

On a imprimé que la 4e brigade (Ricciotti Garibaldi) comptait 13 à 14 000 volontaires, c'est 13 à 1400 qu'il faut lire et que j'ai voulu écrire.

COTTREAU.

—

Convocation de la mobile en 1870 (LXXI, 151). — On lit dans : Désiré Louis, *Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Allemagne* (1870-1871) :

Je cherchai à me faire libérer du service militaire en ma qualité de fils unique de veuve. Démarches pressantes et vaines, malgré les preuves de l'état maladif continuel de

(1) Publié dans le *Journal de Tournus*, du 14 février 1914.

(1) Henri Barrault fut proposé le soir même pour la médaille militaire pour avoir pénétré le premier dans le parc du château de Pouilly, après en avoir escaladé le mur. Il fut décoré quelques jours après (même article).

ma mère. On objecta mille raisons, toutes sortes de difficultés pour ne pas tenter ce congé anticipé dans un moment où la réorganisation de l'armée était incomplète. Le temps exigé par la filière hiérarchique conduirait loin, d'ici là les opérations contre les fédérés seraient terminées.

Ch. XI, *in fine*.

Moi.

—

Comment appellera-t-on la guerre actuelle ? (LXXI,79,185). Il me paraît que logiquement et véridiquement cette guerre doit être appelée : La guerre mondiale. En effet, on s'est battu, on se bat en Europe, Asie, Afrique, Amérique. Des hommes de toutes les nationalités, de diverses races, vivant en les pays les plus divers ont pris et prennent encore part à la lutte. Blancs, jaunes, noirs ont participé à cette guerre. Elle n'est pas seulement contre les Allemands, puisque les Hongrois, les Turcs sont en guerre contre nous. Cette guerre n'a pas été entreprise *pour* la Belgique, car si les Allemands n'avaient pas violé la neutralité Belge, la France et la Russie étaient cependant en guerre puisque l'Allemagne les attaquait. L'Angleterre aussi d'ailleurs aurait soutenu la France, même sans que la Belgique eût été violée, parce que c'était son intérêt et parce que ses hommes d'Etat savaient fort bien que l'Allemagne gouvernementale visait en réalité l'Angleterre lorsqu'elle attaquait la Russie et la France.

La « Grande Guerre » conviendrait assez bien, mais il me semble que « guerre mondiale » convient mieux. Il y a eu dans l'histoire de « grandes guerres » ; mais c'est la première fois qu'on voit une guerre s'étendant sur quatre parties du monde et englobant des hommes des 5 parties de ce monde terraqué. Déjà Allemands, Hongrois, Tchèques, Slovaques, Polonais, Russes, Serbes, Français, Belges, Anglais, Canadiens, Néo-Zelandais, Australiens, Boers, Sud-Africains, Sénégalais, Marocains, Arabes, Turcs, Arméniens, Egyptiens, Hindous sont en guerre et bientôt il faudra ajouter : Roumains, Grecs, Bulgares, Italiens et peut-être Hollandais. Cette diversité de combattants montre bien qu'il s'agit d'une guerre mondiale.

Augustin Hamon.

Papier monnaie et monnaies de nécessité, pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42, 155).(1) — La liste que j'ai communiquée à l'*Intermédiaire*, quoique prise à une source officielle, doit être rectifiée et augmentée.

Rectifications :

Au lieu de « Chambre de Commerce du Tarn » et « Chambre de Commerce » (Albi-Castres-Mazamet), lire « Union des Chambres de Commerce du Tarn » (Albi, Castres, Mazamet).

Au lieu de « Chambre de Commerce d'Epernay », lire « Ville d'Epernay ».

Pour « Schneider et Cie au Creusot » supprimer le billet de 5 francs qui n'a pas été émis.

Au lieu de « Chambre de Commerce de Clermont-Ferrand », lire « Chambre de Commerce de Clermont-Ferrand, Issoire ».

Au lieu de « Chambre de Commerce d'Elbeuf », lire « Ville d'Elbeuf — Chambre de Commerce d'Elbeuf ».

Au lieu de « Chambre de Commerce de Rouen », lire « Ville de Rouen — Chambre de Commerce de Rouen ».

Observation générale. — La plupart de ces billets portent la mention qu'ils sont garantis par un dépôt chez la Banque de France et remboursables au plus tard en 1919. D'autres semblent avoir été émis sous la seule responsabilité des villes ou sociétés. D'autres enfin ne sont qu'une monnaie de paie pour le personnel ouvrier équivalant à des Bons de consommation chez les fournisseurs.

Je compte pouvoir compléter ma collection sous peu et me tiendrai volontiers à la disposition des lecteurs de l'*Intermédiaire* que la question intéresserait.

Quatrelles l'Epine.

***

Je signale : *Périgueux*, coupures de 2 fr. 1 fr. et 50 c. émises par la Chambre de Commerce de cette ville, pour les arrondissements de Périgueux, Nontron et Ribérac (Dordogne), verdâtre sur papier bistré, uniforme, de mauvaise qualité. — *Bergerac* 2 et 1 fr., 50 c, émis par la Chambre de Commerce de cette autre ville de la Dordogne ; papier jaune brun. Inutile d'insister sur l'ennui que ces cou-

(1) Cet article était en page et visé quand nous est arrivé le texte définitif qui passera dans le prochain numéro.

pures causent aux habitants d'un même département, qui se les voient refuser aux bureaux de Poste, Chemins de fer, Perceptions,etc., suivant que les localités dépendent de tel ou tel arrondissement.

Je possède dans ma collection le 50 c. et le 1 fr. de la Chambre de Commerce de Limoges (il doit y avoir un 2 fr.) bleu sur rose. Je possède aussi le 1 fr. brun sur bleuté de la *Banque d'émission de Lille* (17 août 1914).

On sait que la *Banque d'Algérie* a émis un billet de 5 fr. bleu sur blanc, et qu'il y a deux types du 5 francs et du 20 francs de la Banque de France, valeur en noir et valeur en bleu.

Je serais heureux d'envoyer des coupures de Périgueux et de Bordeaux en échange de semblables d'autres villes.

Comte de SAINT SAUD.

—

Le vieux Dieu allemand (LXXI, 186). — *Vox populi, vox Dei*, signifie non pas que le peuple exprime la volonté de Dieu, mais que la voix de Dieu confirme celle du peuple. La seule puissance au monde, disait Jurieu, sous Louis XIV, qui n'ait pas besoin d'avoir raison.

Voici le texte de l'affirmation de Jurieu, défenseur de la Révolution d'Angleterre :

Il faut qu'il y ait dans les sociétés certaine autorité qui ne soit pas obligée d'avoir raison pour valider ses actes. Or cette autorité n'est que dans les peuples.

Lettres pastorales, III, 418.

Aux attaques que provoqua cette déclaration, Jurieu répondit en écrivant :

Qui dit un acte dit un acte juridique, une résolution prise dans une assemblée de tout un peuple comme peuvent être les Parlements et les Etats. Or il est certain que si les peuples sont le premier siège de la Souveraité, ils n'ont pas besoin d'avoir raison pour valider leurs actes, c'est-à-dire pour les rendre exécutoires. Car encore une fois les arrêts, soit des cours souveraines, soit des souverains, soit des assemblées souveraines sont exécutoires, quelque injustes qu'ils soient.

Lettres pastorales, III, 501.

Ces citations précises suffisent à prouver que jamais Jurieu n'a écrit, que le peuple était la seule puissance au monde qui n'ait pas besoin d'avoir raison. Il a affirmé la vérité la plus indéniable, celle de la nécessité de posséder, dans un Etat une autorité dont les jugements sont sans appel, tels les parlements édictant des lois rendues, du fait même et non d'après la raison,exécutoires. On ne trouvera pas dans l'œuvre politique du célèbre écrivain, qui, sous Louis XIV, condamnait l'esclavage, s'élevait contre le droit de conquête et combattait la doctrine du droit divin des rois, une affirmation semblable à celle rapportée dans l'intéressant article de Britannicus.

FRANK PUAUX.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI, 21, 57, 106, 146, 237). — Schopenhauer, dans son chapitre « La Mort » dit :

1º Les Bas-Saxons sont lourds, sans être maladroits. Les Hauts Saxons sont maladroits sans être lourds

2º On a reproché aux Allemands d'imiter tantôt les Français, tantôt les Anglais. C'est justement ce qu'ils peuvent faire de mieux, car par eux-mêmes ils ne trouveront rien d'intelligent.

3º Lichtemberg compte plus de cent expressions allemandes pour exprimer l'ivresse. Quoi d'étonnant, les Allemands n'ont ils pas été, depuis les temps les plus reculés, fameux par leur ivrognerie ? Mais ce qui est extraordinaire, c'est que dans la langue de la nation allemande, renommée entre toutes par son honnêteté, on trouve plus que dans toute autre langue des expressions pour signifier la tromperie, et la plupart du temps, elles ont un air de triomphe, peut-être parce qu'on considère la chose comme très difficile.

L'étonnement de Schopenhauer n'est-il pas encore ce qu'il y a de plus étonnant dans ce jugement qu'il porte sur *la nation allemande renommée entre toutes par son honnêteté* ?

G. O.—L.

*
* *

Il existe, à la bibliothèque municipale de Dijon, un manuscrit du XVIIᵉ siècle où sont recueillies des pièces intéressantes en prose et en vers sur les sujets les plus divers. L'une d'elles a pour titre : *La différence des humeurs, façons de faire et complections de cinq nations ; françoise, italienne, espagnole, angloise et allemande.* Elle comprend une quinzaine d'articles dont je citerai quelques-uns seulement pour ne pas abuser de l'hospitalité de notre *Intermédiaire*.

Il est d'autant plus piquant d'y retrouver ce qu'on pensait des Allemands au XVIIe siècle, qu'on peut faire la comparaison avec les sentiments inspirés alors par les nations voisines.

En Conseil

Le François est précipitant.
L'Italien subtil.
L'Espagnol cauteleux.
L'Anglois irrésolu.
L'Allemand tardif.

En mœurs

Le François est courtois.
L'Italien civil.
L'Espagn l orgueilleux.
L'Anglois bénin et libéral.
L'Allemand rustique.

En courage

Le François comme un aigle.
L'Italien comme un renard.
L'Espagnol un éléphant.
L'Anglois un lyon.
L'Allemand un ours.

En affection

Le François ayme partout.
L'Italien scait comme il fault aymer.
L'Espagnol ayme bien.
L'Anglois ayme en plusieurs lieux.
L'Allemand ne scait pas aymer.

En amour

Le François est estourdy.
L'Italien noble.
L'Espagnol venteur.
L'Anglois respectueux.
L'Allemand grossier

En mespris d'amour

Le François prompt offense sa maîtresse.
L'Italien discret se plaint.
L'Espagnol superbe la dédaigne.
L'Anglois doux et bénin se tait.
L'Allemand grossier lui demande ce qu'il luy a donné.

En conversation

Le François est jovial.
L'Italien complaisant.
L'Espagnol importun.
L'Anglois triste.
L'Allemand désagréable, etc...

Comme on le voit, les Allemands, il y a près de trois siècles, se montraient bien tels qu'ils sont encore aujourd'hui. On les estimait déjà à leur juste valeur.

E. FYOT.

—

La Prophétie des Hohenzollern (LXX : LXXI, 65, 149, 201). — **Prophéties pour les temps actuels** (LXX, 182). — Le fatras prophétique des journaux et des brochures en 1914 et 1915 n'a, me semble-t-il, rien de bien nouveau, et leurs auteurs n'ont pas à faire grands frais d'imagination. Tout ce qu'on a écrit, aux « interprétations » (?) près, avait déjà paru lors de toutes nos guerres.

En ce moment, éloigné de l'armée par une longue convalescence, je trouve dans la bibliothèque du château où je suis reçu, une série de brochures (et même de vrais volumes) imprimés en 1870 71, et y ai relu presque tous les textes que les journaux ont réédités, agrémentés parfois de quelques agréables variantes.

De ces lectures il me paraît résulter que les sources sont les suivantes :

1° « Une grande étude d'ensemble sur les traditions prophétiques de la basse Allemagne », publiée par la *Revue Britannique* en mai 1850, sous la signature de William Gregory, d'Edimbourg. En 1856 le journal *L'Univers* en donna un long extrait, qu'il réédita en « brochant sur le tout » dans ses numéros du 6 août 1870 et du 9 décembre 1871 ; l'occasion étant vraiment tentante. C'est sûrement là que presque tous les opuscules actuels ont puisé, sinon dans les éditeurs de 3me main et plus.

2° Les prophéties de sainte Brigitte, que l'on trouve à la suite de toutes les anciennes éditions de Nostradamus ; et qui, si elles ne disent pas grand'chose, ont du moins l'avantage sur les centuries de ce dernier, d'avoir un sens quelconque (au point de vue littéral bien entendu).

3° Un petit volume in-18 édité à Paris en 1565 et se disant une réédition du « Liber Mirabilis » du moine Théolofre. Je doute même que beaucoup l'aient consulté.

4° *L'Interprétation de l'Apocalypse de Holzhauser*, ouvrage bien connu ;

5° *Le Traité de la Régénération Céleste.* Cologne 1701 ;

6° *Les Prophéties du dominicain Korzeniecki*, faites en 1819 à Wilna en Lithuanie, connues seulement en France par un passage de l'*Histoire de Pologne* de Chevé (Paris. Blériot, s. d. 2 in-12), et une étude parue le 24 juin 1863, dans le journal *Le Siècle*.

7° La Prophétie Werdinienne, dont circulent des quantités d'extraits ; mais dont je n'ai jamais vu tout le texte, qui existerait sous le titre « Vaticinium Memorabile », à la page 1007 du tome II de

l'ouvrage intitulé : « Johan Wolfii, juris- « consulti et consil, palatini Lectionum- « Memorabilium et reconditarum Cente- « narii VIX. Lavingea, sumpti authoris « excuss. Leonhardus Piheimichel typ. « palatinus 1600 » 2 in-folio ». Cette référence est sous toutes réserves, et donnée d'après une note trouvée dans un dossier.

8° Renseignement donné sous toutes réserves. Un ouvrage rarissime (?) existait à Paris, bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la cote V — 701, et intitulé : *Le Coq Gaulois*. Paris. Denys Langlois, 1621. On y trouverait l'extrait d'une épitre d'un certain Rusticien, lequel extrait contiendrait la prophétie dite de Saint Vincent.

Le propriétaire de la bibliothèque où j'ai puisé s'était évidemment beaucoup occupé de prophéties,et avait collectionné un fort important dossier. Pour ne pas me borner à une simple bibliographie, j'en extrais les grandes lignes avec renvois aux sources indiquées plus haut.

Vers ce temps-là (nullement défini) il y aura en Allemagne un grand empereur qui la commandera tout entière (1, 2, 8) ; la grande guerre (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) sera soulevée par cet empereur (4), et toute l'Europe y prendra part (4 et 5).

D'après la source 1, ce serait la moitié du monde ; d'après la source 6, seulement des Russes, des Turcs, des Français, des Anglais, des Autrichiens, et des Allemands.

Les autres sources ne donnent que l'une ou l'autre armée, notamment la source 8, qui dit : « ... il (le roi d'Aquilon) sera en fédération avec les Turcs et les Sarrasins, des Barbares Stythes, Tartares et Grecs ». Quand les Russes arriveront à Osnabruck (1) viendra le moment des grandes batailles sur le Rhin autour de Cologne (1, 5, 7, 8), et tous les peuples du Midi marcheront contre le Nord (1, 2, 3, 5, 7). Alors un prince du Midi fera marcher d'Holtum (1) ses soldats vêtus de blanc (1, 5, 7), qui suivront une rivière allant de l'Ouest à l'Est dans le lieu de la grande bataille (1). Cette bataille sera en Westphalie (1, 3, 5, 7, 8) au Carrefour du Bouleau (1, 5), près de Budberg (5) entre Hunna (*sic*) Hamm et Woerl, sur un lieu couvert de bruyères appelé Stroen, et peu éloigné d'Ahaus (1) et pendant ce temps les soldats blancs arriveront à Ludinghausen (1, 5). Ce sera pendant l'automne (1) et la dernière bataille durera trois jours (1, 5).

Les vainqueurs seront les peuples aux sept étoiles dont les soldats seront barbus (1, 5). Le prince du Midi aux soldats blancs sauvera l'Allemagne (1, 5) mais elle restera dépeuplée et comme morte (1) et le lys répandra sur elle son parfum (1, 2, 5).

Aussitôt après la bataille les Russes retourneront en Orient (1, 7) mais pas les autres (1, 7). (La source 2 ne nomme pas les Russes et dit : (Le Grand Aigle) et à ce moment, il y aura en Pologne un royaume Polonais (1, 6, 7) et un empereur chrétien qui sera entré à Sainte-Sophie (2), et un grand pays protestant deviendra catholique (5, 4).

Je n'ai, bien entendu, cité que les faits dont les publications récentes ont parlé afin de permettre de remonter pour eux aux sources ; mais il est inutile d'ajouter que ce n'est là que l'infime partie d'un ensemble terriblement hétéroclite de prédictions. Celles-ci sont du reste fort loin de s'accorder. C'est ainsi que pour beaucoup les Russes apparaissent comme alliés des Allemands, les Espagnols des Français : que l'on prédit la dévastation de l'Italie du Nord, la conquête de Jérusalem, le voyage du Pape à Cologne, etc., enfin de quoi alimenter encore les générations d'après nous.

El Kantara.

* * *

Au lieu de première épitre aux *Thessalonniens*,il faut lire *Thessaloniciens*.

—

La couronne d'or dans les armes allemandes (LXXI, 179). — Dans les vieux ouvrages d'héraldique allemands, la couronne d'or à trois fleurons visibles (ou, pour parler plus exactement, à un fleuron et à deux demi-fleurons séparés par une petite pointe à une perle) est décrite et figurée comme la couronne « de noblesse », c'est-à-dire des nobles non titrés ; d'autres couronnes spéciales correspondant aux divers titres nobiliaires. Tous les nobles non titrés pourraient donc en timbrer leurs armoiries.La même couronne est en usage en Russie, dans les mêmes conditions.

D'autre part, on trouve aussi cette couronne comme ornement du heaume, sous le cimier. Sous cette forme, elle était souvent portée, même par des nobles titrés; et, de plus, les fonctionnaires impériaux connus sous le nom de comtes palatins (rien de la Maison Palatine), qui avaient, par délégation du souverain, le droit de conférer, sous certaines conditions, des armoiries aux familles qui n'en avaient point, pouvaient aussi accorder, à celles qui en possédaient déja, cet ornement supplémentaire, cette « amélioration » de leurs armoiries traditionnelles. Dans les siècles passés, beaucoup de familles roturières notables, en Alsace et en Suisse, ont obtenu le droit d'orner leur heaume de cette couronne-là. J'ai eu sous les yeux des brevets *ad hoc* de comtes palatins du XVIe et du XVIIe siècle.

PAUL.

* *

La couronne dont il s'agit est tout uniment celle des comtes de l'Empire.

HENRY DE BIUMO.

—

Ordre du Jour. Ordre de l'armée (LXXI, 228). — Au confrère qui demande laquelle de ces deux expressions est la bonne et qui ajoute que *surtout on ne s'appuie que sur des règlements*, j'indique l'article 122, du décret du 2 décembre 1913, portant règlement sur le service des Armées en campagne.

J'ajoute, sans aucun esprit de critique, que très probablement, beaucoup de nos législateurs qui ont voté une loi récente, ne le connaissaient pas.

Comme on n'a généralement pas, dans sa bibliothèque, les règlements militaires, je copie ici l'article en question, pour long qu'il soit.

Dans les circonstances que nous traversons, il doit intéresser tout le monde.

Art. 122. — Les commandants de compagnie, escadron ou batterie et tous les officiers supérieurs et généraux, jusqu'au commandant en chef, concourent, chacun en ce qui le concerne, au rapport écrit de la journée. Les officiers signalent les hommes qui se sont distingués ; par contre les soldats qui auraient manqué à leur devoir sont toujours l'objet de rapports spéciaux.

Lorsqu'un militaire paraît avoir mérité une mention particulière pour sa belle conduite, pour avoir pris un drapeau, un canon, sauvé son général ou son chef, ou pour tout autre acte de bravoure ou de dévouement, il fait l'objet d'un rapport qui est transmis au commandant en chef. Ce dernier décide s'il doit être cité à l'*ordre de l'armée*, et, de plus, dans le bulletin des opérations; cette dernière mention ne peut être obtenue sans que la première ait eu lieu.

Le rapport est rédigé et signé par l'officier supérieur ou autre, sous les yeux duquel le fait s'est passé, même quand il s'agit d'un officier sans troupe ; il est vérifié avec soin par le général de brigade et par le général de division ; ces officiers généraux y consignent leur avis motivé, de manière qu'il soit bien constaté que la mise à l'*ordre de l'armée* et la mention au bulletin, ainsi que les récompenses qui doivent résulter, ont été réellement méritées.

Les bulletins ne contiennent d'éloges individuels que si toutes ces formalités ont été exactement remplies ; le rapport de la journée qui souvent doit être rédigé et envoyé sur le champ, ne renferme que des éloges généraux et le récit des opérations.

Conclusion. — Ordre de l'armée est l'expression juste.

THIX.

—

Le Pas de l'oie allemand (LXXI, 182). — Du *Gaulois*, 8 mars, article de M. Frédéric Masson :

Depuis Frédéric Guillaume Ier, l'armée prussienne pratique le pas d'Ecole, les prussophiles essayent en vain de l'introduire en France. Lors de l'enjouement pour les manœuvres de Frédéric (ordonnance de 1769-1774 et 1775) mais il disparaît complètement de l'instruction de 1788 et du réglement de 1791. Lors donc que certains suisses en font l'apologie, prétendent que les grenadiers de Napoléon ont gagné des victoires au pas de l'oie, ils se trompent. La garde dans ses impeccables défilés n'a jamais adopté le pas de parade, même pour entrer à Berlin. Par contre, c'est à ce pas là que les Autrichiens défilèrent en sortant d'Ulm et les Prussiens en sortant de Dantzig.

* *

Question déjà posée, (LXXI, 91).

—

Culture, Kultur (LXX ; LXXI, 67, 151, 235). — De M. Henri de Régnier, dans le *Mercure de France*, cette originale définition de la *Kultur* :

La Kultur ne pouvait produire ni art ni littérature ; elle a été créée pour donner aux Allemands la tradition qui leur manque, pour remplacer une civilisation qu'ils n'ont pas. La Kultur, c'est la conscience d'une in-

telligence soi-disant supérieure, c'est une attitude. C'est la philosophie pratique de l'Allemand : Sois Allemand ! Et tout le reste deviendra allemand. Tout ce qu'on fait Outre-Rhin, c'est pour être Allemand et parce qu'on est Allemand. L'enfant va à l'école par patriotisme allemand, on croit au bon vieux dieu allemand, le Kaiser a dit aux Allemands qu'ils sont un peuple conquérant, il le tient de son illustre grand-père, qui le tient de Dieu, et tout le monde le croit, et la Kultur se coiffe du *Pickelhaube* pour asservir l'humanité et faire son bonheur définitif. « La véritable histoire a commencé lorsque l'Allemand a saisi dans sa main puissante l'héritage de l'antiquité », a dit l'un des théoriciens, et c'est par le massacre et la dévastation que la Kultur veut s'emparer de cet héritage. Donc la Kultur est un prétexte, auquel l'Allemand ne parvient lui-même à croire qu'en criant très fort pour ne pas laisser prise au doute. « Avec des mots, a dit Gœthe, on peut faire de grandes choses. » La Kultur a été l'évangile de la force brutale, une discipline factice qui a permis de diriger les esprits vers la guerre, de la préparer, d'en faire une raison d'Etat, une nécessité inéluctable, l'espoir d'une race. et elle s'efforce à présent de justifier et de légitimer sa propre monstruosité.

—

Taube (LXXI, 10, 115, 198). — Le plus simple est de garder le pluriel en s, et le masculin... et de prononcer avion ou aéroplane Taube correspond à une catégorie de ces appareils, mais non à tous. Il y a aussi les aviatik (où aviatiks) C'est donc à tort que l'on donne cette dénomination à tout oiseau allemand. Si nous parlons d'une table, nous l'appelons une table, même si elle est allemande. Il ne viendrait à personne, dans ce dernier cas, de l'appeler une Tisch. Les aéroplanes sont nés en France, gardons-leur leur nom français.

Avec la rage de préciser ce qu'on ne connaît pas, on tombe forcément dans l'erreur. Par exemple, dans le domaine technique, on entend journellement des monstruosités. Parle-t-on d'un microbe ? Pour paraître érudit, immédiatement quelqu'un le dénommera bacille, alors qu'il s'agit peut-être d'un micrococcus ou d'un autre. Cela revient absolument au même que de désigner un molosse par le nom de King-Charles pour ne pas dire que c'est un chien, le mot chien étant trop banal.

P. MOREL.

Le mot boche (LXX, 143 ; LXXI ;25). — Un de nos confrères de l'Est, M. Henri B..., actuellement réfugié à Toulouse, écrit *à la Dépêche* :

Loin de la zone des armées, le hasard me fait lire, à l'hôpital complémentaire, où je prête mon concours volontaire, un des derniers numéros du « Bulletin des Armées », rapporté des tranchées, dans sa musette, par un de nos glorieux blessés. Et, dans ce numéro, mon attention est attirée sur l'origine du mot « Boche ».

Je ne suis pas du tout de l'avis de MM. L. Sainéan et Edmond Perrier. « Boche » ne vient certainement pas de « caboche » et n'a pas servi à former « Alboche »,ce mot n'étant pas la fusion des deux synonymes : allemand » et « boche ». Voilà, du reste, sur quelles raisons j'étaie mon opinion philologique.

Dans la ville de l'Est que j'habitais avant de devenir un « réfugié » (je ne veux pas la désigner ici plus clairement pour lui éviter les représailles possibles des Barbares), il n'y a pas de patois, mais un argot où dominent des mots spéciaux à une industrie locale. J'étais même sur le point de mettre sous presse un « glossaire » dont j'avais recueilli les éléments depuis plus de vingt ans, quand je dus, en août dernier, en abandonner les fiches, ainsi que de nombreuses notes pour diverses etudes d'histoire locale, à la garde bienveillante (?) de la landsturm, qui est venue tenir garnison dans ma pauvre ville — bien française, cependant, et qui attend sa délivrance avec la plus vive impatience.

C'est la troisième fois, depuis un siècle, que ma cité subit les horreurs de la guerre. Aussi l'invasion de 1815 et l'occupation allemande de 1870 n'ont-elles pas été sans laisser quelques termes dans son argot. Ses habitants emploient couramment des mots tels que :

La *herde* : le troupeau, et son dérivé : le *herdier* le pâtre (mots venant du mot allemand : *die heerde* : le troupeau) ; du *schnaps* : de l'eau-de-vie ; du *schnick* : de l'eau-de-vie ; de ce mot sont dérivés : un *schniqueux* : un buveur d'eau de-vie : une *schniqueuse* : une buveuse de gouttes : *nix* : non (déformation probable du mot allemand : *nichts* : rien : *dringuèle* : petit cadeau que les commerçants en détail ont l'habitude de faire aux acheteurs (déformation certaine du mot allemand : *trinkgeld* : pourboire) : donner une *dringuèle* ; *tachticoter* : parler allemand, ou vulgairement hacher de la paille ; *stallbock* (prononcez : *chtalbock*) ; allemand un *Stallbock* : un allemand, des *Stallbocks* : des Allemands ; il parle *stallbock*, il parle allemand.

Ne faut-il pas chercher dans ce *stallbock*, mot d'origine allemande, l'étymologie de son dérivé à forme viciée, mais vraiment française : *Alboche ? Stallbock* ou *chtalbock* ne donne-t-il pas par adoucissement *chtalboche*, *albocbe* ?

Et que signifie ce *stallbock* ? Formé de deux mots allemands : *stall* : écurie, et *bock* (ziegenbock) : bouc, il se traduit par *bouc d'écurie* et aura été appliqué par insulte aux Allemands. Car chacun sait qu'autrefois l'habitude était de mettre dans les écuries et les étables un bouc pour que sa forte et repugnante odeur préservât des épidémies les chevaux et les bestiaux. Vers 1850, cette coutume était encore pratiquée pour les montures des dragons en garnison dans ma ville.

Donc, *stallbock*, *chtalbock*, *chtalboche*, *alboche* signifie *bouc d'écurie* et son diminutif *boche* signifie *bouc*. Quel plus beau sens pourrait-on, du reste, donner à ces deux mots ! Ainsi interprétés, ils s'appliquent de la plus parfaite façon aux « bêtes puantes » d'Allemagne qui infestent encore quelques coins de notre territoire national et que notre vaillante armée écrasera bientôt sous la haute direction de l'illustre généralissime Joffre.

* * *

Nos paisibles docteurs, professeurs, architectes, peintres et sculpteurs contemporains se souviennent sans doute du bon temps où, etudiants à Paris, vers 1860, ils allaient se délasser, les soirs de Bullier. Or parmi les danseuses de l'époque, le célèbre *Rigolboche* faisait florès dans un cavalier seul de quadrille, en dansant sur un pied et tenant l'autre dans sa main droite, à la hauteur de sa tête.

C'était le bon temps, alors les étudiants ne songeaient guère à la politique et encore moins aux cours de la Bourse.

Il paraitrait qu'un certain soir, pendant qu'on faisait cercle autour de la danseuse, un Allemand se serait écrié : *Elle est rigolote, la Chantille* ! et que, pour l'en remercier, celle-ci lui fit sauter du pied son feutre en l'air, en lui disant : – « Salue-moi, sale *Boche* ! » — et de là lui serait venu le sobriquet de *Rigolboche* ?

Victor Deséglise.

—

Les Poilus (LXX, 181 ; LXXI, 158). — Deux passages du « Père Loriot » :

— Voilà comme je vous voulais, lui dit Vautrin, vous savez ce que vous faites. Bien ! mon petit aiglon ! vous gouvernerez les hommes, vous êtes fort, carré, *poilu*... vous avez mon estime.

* * *

— Eh bien, pour moi qui ai bien creusé la vie, il n'existe qu'un seul sentiment réel, une amitié d'homme à homme. Avez-vous vu beaucoup de gens assez *poilus* pour, quand un camarade dit : « Allons enterrer un corps ! » y aller sans souffler mot, ni l'embêter de morale. J'ai fait ça, moi.

C'est encore Vautrin qui parle. Balzac, *Le Père Loriot*.

J.-L. Marcelle.

* * *

M. Georges Ohnet donne au *Gaulois*, 11 mars 1915, cette réponse inédite qui pourrait être le point de départ du mot populaire.

Comment se créent les mots ? D'où vient l'appellation « Poilu » qui sert à désigner nos héros ? Qui l'a lancée le premier ? Et en quelle circonstance ? Voilà ce que l'on cherche, quand le terme est consacré. Et, bien rarement, un témoin se lève pour dire : « J'ai assisté à la scène. J'ai entendu siffler le projectile verbal. J'ai vu la bouche narquoise qui l'a lancé ». Or, sur le boulevard de la Madeleine, hier, trois blessés, vêtus de capotes roussies, qui sentent encore la tranchée, se promènent lentement, appuyés sur des cannes, pour rendre le mouvement à leurs jambes douloureuses.

Vient un joli jeune homme, très bien mis, frisé, rasé, poudré, fleurant bon, ganté de frais et chaussé de vernis. Il s'arrête dans sa course, et, d'un air un peu dégoûté, examine ces braves. Alors, un pâle voyou qui pédale péniblement sur un tri-porteur, fronçant le nez, tordant la bouche, interjecte :

— Tu peux les regarder nos poilus. Va, espèce d'épilé !

J'ai recueilli le mot que je dédie à tous les épilés de la ville.

Georges Ohnet.

* * *

Le surnom « les Poilus », donné par extension et indistinctement, dans la Presse, à tous les soldats français qui se battent en ce moment, a une origine autre que « l'absence de toute toilette » chez des « gaillards solides, éprouvés » ; car il s'appliquait à certaines armes spéciales bien longtemps avant la guerre actuelle de tranchées où nos vaillants troupiers de toutes catégories se couvrent de boue et de barbe, autant que de gloire.

Cependant il ne semble pas qu'il faille rechercher sa naissance plus loin et ailleurs que dans les armées de la République ou de l'Empire : les « Poilus » sont vraisemblablement les contemporains des

« sans-culotte » et les grands frères des « Marie-Louise » et des « Grognards ».

Tout le monde sait que sainte Barbe avait été choisie comme patronne par les canonniers de terre et de mer, les pontonniers, sapeurs, mineurs, artificiers, etc., en un mot par tous les corps fabriquant ou employant la poudre et les matières inflammables ; et, dans la marine, on appela « la sainte Barbe » l'endroit du navire où étaient renfermés les munitions et les ustensiles d'artillerie. Mais, le motif de ce choix ? — Nul ne le connaît au juste, c'est pourquoi bien des avis différents ont cherché à l'expliquer, en s'inspirant de la légende que voici :

Sainte Barbe était la fille de Dioscore, un des plus nobles habitants de Nicomédie, « fort adonné au culte des idoles », alors qu'elle-même, secrètement instruite des mystères de la religion chrétienne par Origène et le prêtre Valens, s'était consacrée à Jésus Christ. « Son père, craignant pour sa beauté, l'avoit fait enfermer dans une tour fort haute où nul homme ne la pouvoit voir... Barbe le pria qu'on lui fît au bas de sa tour un bain où elle pût se laver. Dioscore y consentit et partit en voyage, non sans avoir donné le plan de cet ouvrage où il marqua seulement deux fenestres étroites qui ne devoient guère donner de jour. Mais elle commanda aux architectes d'en faire une troisiesme (c'étoit pour exprimer le mistère ineffable de la Trinité). Elle fit aussi imprimer des croix sur le bord du bassin. Ce que voyant cet idolâtre à son retour entra dans une violente colère et tira son épée pour la percer. Barbe prit la fuite, mais son pere la poursuivit et il allait l'atteindre lorsqu'un rocher se fendit en deux et lui ouvrit son sein pour lui donner lieu de s'échapper. Cependant il finit par s'en emparer, la jetta contre terre, la chargea de coups, la foula aux pieds, la prit par les cheveux et la traîna au tribunal de Marcien, président de la province, lui demandant de la châtier selon la rigueur des édits contre les chrétiens. Celui-ci la fit dépouiller et fouetter par tout le corps avec des nerfs de bœuf ; puis il ordonna que ses playes fussent frottées avec un rude cilice, ce qui lui fit perdre une si grande quantité de sang que la terre en fut trempée. Ensuite il commanda au bourreau de lui déchirer les flancs avec des peignes de fer et de les lui brûler avec des torches ardentes, enfin de lui décharger sur la tête de grands coups de marteau. Après, il lui fit couper les mamelles et la condamna à avoir la tête tranchée ; et (ô cœur paternel, où es-tu ?) Dioscore, pour achever sa rage contre sa fille, se présenta pour être lui-même son bourreau inébranlable dans la constance de sa foy et de son courage, et lui coupa la tête le 4 décembre 236. Mais comme il s'en retournoit en sa maison il fut emporté d'un coup de tonnerre. Peu de temps après, le président Marcien fut aussi enlevé de ce monde par un semblable accident. »

Les détails divers et plus ou moins appropriés de cette légende ont fait dire alternativement que sainte Barbe était la patronne des canonniers : 1° soit parce qu'on la représente dans ou avec une tour, ou forteresse, l'emplacement en même temps que l'objectif les plus habituels de l'artillerie ; 2° soit en raison du rocher fendu en deux, symbole de la puissance de la poudre ; 3° ou bien « à cause de la bravoure que la martyre a montrée en face des tourments, bravoure dont les artilleurs se font gloire » ; 4° ou encore par rapport aux coups de tonnerre meurtriers, les canons étant appelés « la foudre de la guerre ». — Au lecteur de choisir, à moins qu'il ne préfère admettre toutes ces raisons en bloc.

Quoi qu'il en soit, c'est ce patronage même qui, à l'aide d'un jeu de mots quelque peu tiré... par les poils, est l'origine du qualificatif dont on cherche l'énigme : au lendemain de la grande Révolution, si acharnée à supprimer les saints, même du calendrier, si fertile aussi en mots expressifs, les confrères de sainte *Barbe* furent désignés par ce sobriquet bien militaire : « les *Poilus* ». — Ainsi le rappelle le *Credo de l'artilleur.*

Artilleur ! souviens-toi :
Que sainte Barbe est notre vénérée patronne ;
Que la France te qualifia de « Poilu »...

Quant à son attribution — très particulière d'abord, comme on l'a vu — à l'ensemble de l'armée française, elle est toute récente et, bien qu'inexacte et usurpée, elle peut s'expliquer du fait qu'aujourd'hui la poudre parle haut et ferme dans tous ses rangs.

N'empêche que les vrais « Poilus », ceux de la branche aînée, héritiers légitimes du nom et des armes, ce sont les artilleurs. Pierre.

La vénalité de Mme de Pompadour (LXIX, 787 ; LXX, 201) — Notre confrère d'E... assure que « la vénalité de Mme de Pompadour ne fait malheureusement de doute pour personne ». En

vérité ? Pour personne ? Pas même pour les Goncourt, ou pour M. de Nolhac ? Je ne me souviens pas d'en avoir vu la preuve, ni un cas cité vaguement authentique, — je ne dis pas clairement avéré, ce serait demander trop. Bien entendu, par « vénalité » je suppose que nous sommes d'accord, qu'il s'agit de recevoir à toutes fins et de toutes mains, comme cela se passait, vers le même temps, chez certaines maîtresses des rois d'Angleterre. Mlle Fauque dit, il est vrai, que la marquise recevait des pots-de-vin ; mais Mlle Fauque est une pamphlétaire qui affirme le fait sans plus ; c'est insuffisant. Mme de Pompadour a été entretenue quelque temps, par Louis XV, mais bien moins généreusement qu'on ne le suppose d'ordinaire et qu'il n'apparaît, d'ailleurs, quand on analyse ses « comptes fantastiques », — je veux dire fantastiquement dressés par M. Le Roy. Louis XV semble avoir été relativement peu prodigue ; et la maîtresse qui lui coûta le plus cher, fut, comme on l'imagine sans peine, celle des dernières années, Mme du Barry. Je ne crois pas, — et c'est l'avis d'un historien qui connaît fort bien les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, — que ce prince ait dépensé beaucoup plus d'une trentaine de millions, au total, pour toutes ses maîtresses, en 34 ans de liaisons irrégulières : ce qui, pour un budget royal d'environ 60 millions, représenterait à proportion 45 louis par an, chez un monsieur possédant 60 mille livres de rentes La duchesse de Châteauroux, au fort de sa faveur, n'avait que 80.000 livres de pension fixe. Je ne vois pas que Mme de Pompadour ait reçu du roi, en 19 ans, plus de 10 à 12 millions, dont une bonne partie en terres, sans doute offertes au détriment de l'Etat, mais qui ne dilapidaient pas d'autant l'encaisse du Trésor, ainsi qu'on le prétend, avec une haute indignation. Il semble que, une fois le premier feu passé, elle n'ait reçu qu'une pension de 3 à 4 mille livres par mois, soient 40 à 50,000 livres par an, équivalant à 120,000 francs de nos jours. Et, dès 1750, tout le monde savait qu'elle se trouvait déjà réduite à la portion congrue. Lorsque, en 1750, en effet, M. de Tournehem commandait à Pigalle le groupe de l'*Amitié*, qui devait figurer, en réalité, la marquise, — groupe actuellement chez le Baron Henri de Rothschild — l'artiste refusa d'être payé par à-comptes et se fit régler presque entièrement d'avance, (9406 livres, sur 10,600 prix convenu) :

Il profitait habilement du fait que cette commande, en quelque sorte intime, et toute d'actualité courtisanesque, (la marquise passait alors du rang de maîtresse officielle au rang « d'amie » ou d'Egérie royale) ne pouvait décemment s'étaler en « annuités » traînantes dans les papiers de l'Etat.

(S. Rocheblave « Pigalle, sculpteur officiel », *Revue du* XVIIIe *siècle*, janv. 1913 ; p. 78).

Mme de Pompadour a dépensé probablement environ 25 millions, provenant, pour la plupart, des opérations qu'elle faisait, comme Voltaire et tant d'autres, dans le monde de la finance : Voltaire reçut des frères Pâris, dit-on, 600.000 livres, dès la première année, pour sa part dans les fournitures de vivres de l'armée d'Italie. La marquise ne laissa guère de fortune liquide. Ainsi s'explique qu'elle ait pu offrir 2 millions pour la guerre du Canada, ce qui serait absurde chez une simple maîtresse vivant des seules libéralités de son ami en titre. Elle subventionnait un grand nombre de couvents. — Et quand on la traite de « tripotiere », comme M. Lacour-Gayet, pour avoir acheté 720.000 livres l'Elysée, qu'elle embellit vraisemblablement à ses frais et qu'elle légua plus tard à l'Etat, lequel revendit ce palais, un million, — ce qui n'autorise vraiment pas à soutenir que le Trésor fût en perte, si même il a payé l'achat, — on se montre pour elle d'une sévérité un peu bien excessive.

BRITANNICUS.

* * *

La réponse (LXX, 201) à cette question avait été adressée à l'*Intermédiaire* au commencement de juillet 1914, alors que le prince de Newied était encore roi, mais si peu, d'Albanie : d'où le ? qui accompagne cette qualification.

Il importe toutefois de signaler dans cette réponse quelques fautes d'impression.

Il faut lire, par exemple :

Au lieu de *Wied Reiled*, *Wied-Newied*.
— — *Barbute* *Barbut*.

Au lieu de *Berin* — *Bernis* (le cardinal de)
— — *Neufchâlet* — *Neufchâtel.*

D'E.

—

Les listes des membres de la Communauté des maîtres peintres de Paris (LXXI, 93). — A la suite de son heureuse réimpression de la collection des Livrets des anciennes Expositions, depuis 1674 jusqu'en 1800, éditée de 1869 à 1872, en 44 vol. grand-in-16, avec tables générales, notes et documents inédits, M. J. J. Guiffrey, a publié (chez A. Baur, éditeur, à Paris, rue Bonaparte) deux autres intéressants petits volumes, analogues : le *Livret de l'Exposition du Colysée en 1776*, et les *Livrets des Expositions de l'Académie de Saint-Luc, à Paris*, pendant six années,comprises entre 1751 et 1774 (1 vol de x-177 pages, 1872).

Tous ces petits volumes, bien plus spécialement destinés aux amateurs d'art, ne furent généralement imprimés, qu'à très petit nombre.

ULRIC R.—D.

—

Noms de villes wallons et flamands (LXXI, 177). — A titre de simple indication, je puis signaler que : dans l'ouvrage *Les Délices du Brabant et de ses Campagnes* par M. de Cantillon, imprimé à Amsterdam, chez Jean Meaulme en 1757, tous les noms de pays, de villes ou de bourgs dont la désinence comprend la syllabe oi, sont écrits par un *y* ; ce qui, d'ailleurs, paraît parfaitement correspondre à l'orthographe de l'époque.

GEO FILH.

—

Sacrifices humains au Mexique (LXXI, 184). — Il existe une relation bien intéressante de la Conquête du Mexique ; c'est l'*Histoire de la Conquête de la Nouvelle Espagne*, par Bernal Diaz, récemment (une dizaine d'années) traduite en français. En appendice, on trouve une étude du Dr Jourdanet sur *les Sacrifices humains*.

Le gros in-octavo, orné de cartes, se vendait 2 francs, l'année dernière encore, chez un libraire de l'avenue de l'Opéra (angle de la rue Ste-Anne ?).

L'auteur de la *Revue des Deux-Mondes* se serait trompé. C'est probablement 70.000 victimes *dans l'année*, et non par jour, qu'il faudrait lire.

Bon an, mal an, ce nombre variait de 25.000 à 120.000, d'après le Dr Jourdanet.

Diaz, en son récit de la *Nuit Triste*, montre que les tribus du Yucatan servaient de provisions aux gens de Mexico.

On salait les membres des cadavres, à la manière des morceaux de lard chez nos paysans.

Je m'amuse souvent à voir nos historiens verser des larmes... sur les malheurs de la conquête espagnole. Cortez, fermant cette boucherie, était un fourbe, un monstre, etc. !

Pleurez, Behanzin, et gardez des larmes... pour le Kaiser... ELOJEAN.

—

Tombeau de Jean Amelot (LXX, 84). — Je remercie vivement le collègue Pierre de l'explication si intéressante qu'il fournit de l'inscription du tombeau de Jean Amelot. J'ai copié cette inscription dans l'ouvrage du comte de Waroquier, tome VI, généalogie de la famille Amelot, et je crois l'avoir copiée fidèlement. Qu'il me permette de rectifier et de compléter les renseignements qu'il donne sur la famille Amelot. Et d'abord, cette famille ne fut pas anoblie par les lettres du 7 décembre 1580 données en faveur de Jean Amelot, sgr de Carnetin, ainsi que quelques auteurs l'ont d'ailleurs énoncé. Ces lettres sont des lettres de confirmation de noblesse et des privilèges qui y étaient attachés. Elles reconnaissent en termes précis que Jean Amelot « est censé et réputé noble ».

Et de fait, cette famille était antérieurement noble. Le chanoine Hubert, dans ses Généalogies manuscrites des principales familles de l'Orléanais, la fait remonter à Jean Amelot, sgr de Chenailles, qualifié d'écuyer et de noble dans une charte de l'an 1387. Comme telle, cette famille a été admise aux honneurs de la cour en juillet 1778.

La date exacte du mariage de Jacques Amelot et de Jeanne Vialart est le 26 janvier 1538. Il s'agit du père et de la mère de Jean Amelot, objet de cet article, et dont il aurait été intéressant de préciser l'année de naissance.

Comte DE VARAIZE.

Charles de Bernard (LXXI, 50. — Je signale au confrère A Callet, la *Notice sur Charles de Bernard* (Paris. 1885, in-8 par Léonce de Piépape, extraite des *Mémoires* de l'Académie de Besançon, lieu de naissance de l'auteur de *Gerfaut*.

NAUTICUS.

***

La bibliographie de Thième indique deux études sur M. Charles de Bernard publiées à part, chez Calman-Lévy, en 1885 : L. de Dieppe, *Notice sur Ch. de Bernard*, et L. de Piépape, *Ch. de Bernard, sa vie et ses œuvres* (il se pourrait bien que la seconde indication seule fût bonne ; la première a l'air d'être une autre fiche sur le même livre, mal lue). Elle indique aussi, comme contenant des études sur l'auteur de *Gerfaut*, les livres suivants : *Premiers Lundis* de Ste-Beuve, t. II. *Nouvelles causeries littéraires* d'A. de Pontmartin, Marius Copin, *Romanciers contemporains* ; et ceux-ci, dus à deux éminents critiques anglais : H. James,*French poets and novelists* (London, Mœcwillam, 1875) et G. Saintsbury, *Essays on French novelistz* (London, Periwal, 1891. En outre, des articles de revues, dont ceux de Pontmartin, H. James et Saintsbury sont sans doute les études reproduites dans leurs livres ; mais il faut y ajouter : une étude dans le *Blackwood Magazine* de 1847. t. LIX, sur Ch. de Bernard ; une étude sur Ch. de Bernard, About Mme de Gasparin ? dans le *Dublin University Magazine* de 1884, t. LXIV; une étude sur Ch. de B. dans le *Fraser's Magazine* de 1865, t. LXXII ; une étude de Gramont dans la *Revue d'Art dramatique* de 1888, t III. La notice de L. de Piépape publiée chez C. Lévy est peut-être un tirage à part de celle qu'il a publiée en 1885 dans les *Mémoires* de l'Académie de Besançon, à moins qu'elle n'en soit un développement. C'est à Besançon que naquit, en 1804, Charles-Bernard du Creil de la Villette, et il y a peut-être d'autres documents sur lui à rencontrer dans les journaux et revues de la région.

IBÈRE.

—

Duc de Choiseul. — Comptes de sa maison (LXXI, 132). — Le fief du Chesne, acheté par le duc de Choiseul en 1766, était situé dans la paroisse de la Croix, aujourd'hui la commune de la Croix-de-Bléré, canton de Bléré (Indre-et-Loire). Cet ancien fief relevait du château d'Amboise et jouissait du droit de chasse dans la forêt d'Amboise, à charge d'héberger le roi et de lui donner la collation chaque fois qu'il venait chasser dans les environs du Chesne.

Principaux seigneurs : Jean Richomme, 1489 ; François Briçonnet, receveur-général des finances, 1496 ; Guillaume Fortier, 1517 ; la famille Sauvage, de 1520 à 1648; César de Grammont, 1648 ; Charles du Rozel, 1649 ; Charles Colin, 1650 ; Jean, puis Gabriel Taschereau de Baudry, jusqu'en 1755 ; Malon de Bercy, qui vendit le Chesne au duc de Choiseul.

PIERRE.

—

Pigneau de Behaine (Armoiries de famille) (LXXI, 11, 117, 217). M. le comte Lefebvre de Béhaine nous adresse la lettre suivante :

Paris 6 avril 1915.

Monsieur,

On me communique le n° de Février de l'*Intermédiaire* où sont posées diverses questions concernant ma famille.

1° M. Le Lieur d'Avost ignore comment M. Edmond Lefebvre était petit neveu de son grand oncle *maternel* Pigneaux de Béhaine.

Armand-Edouard, son père, avait epousé sa cousine issue-de germaine Marie Lefebvre, fille du général Stanislas Lefebvre, né le 27 janvier 1770, de Louis Lefebvre, notaire à Hirsont, et de Marie-Louise Pigneaux.

Marie-Louise Pigneaux (ou Pigneau, les deux orthographes ont été en usage) était fille de Georges Pigneaux, marchand tourneur à Origny et de Marie-Louise Nicard. Elle était donc la sœur de Pierre-Joseph-Georges Pigneaux, évêque d'Adran, né à Origny en 1741, mort en Cochinchine en 1799. C'est la seule des enfants de Georges Pigneaux qui ait laissé postérité.

2° A une époque et pour des motifs que j'ignore, vraisemblablement pour se distinguer de ses frères, l'évêque d'Adran ajouta à son nom celui de Béhaine, nom d'une propriété sise près de Marle, entrée dans la famille Pigneaux vers le milieu du XVII° siècle et qui est encore en ma possession.

Il n'y a jamais eu, que je sache, de famille de Béhaine, et l'évêque d'Adran d'abord, mon père ensuite, n'ont pas pris le nom d'une famille, mais d'une propriété qui leur appartenait.

Quant aux armoiries que je porte, ce sont celles conférées à mon arrière-grand père,

Pierre-Edouard, lorsqu'il fut anobli sous la Restauration. Elles n'ont rien de commun avec celles de la famille Pigneaux.

Enfin mon père fut fait comte romain par bref du pape Pie IX du 19 mai 1871 ; il fut autorisé à porter ce titre en France par décret du président de la République en date du 25 octobre 1893.

J'ose espérer que ces précisions seront de nature à satisfaire la curiosité de Messieurs Le Lieur d'Avost et comte de St-Saud, lesquels appartiennent évidemment à cette classe de la société où les usurpations de titres et de noms ont été si rares, que toutes les familles qui en font partie pourraient prétendre à monter dans les carrosses du roi..... s'il y avait encore un roi et des carrosses, prétention que nous n'avons jamais eue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LEFEBVRE DE BÉHAINE.

Nous remercions M. le comte Lefebvre de Béhaine des renseignements qu'il veut bien nous donner, et que nous publions avec empressement.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* se défendent de toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte ». C'est notre règle absolue, et notre éminent collaborateur, M. le comte de Saint-Saud, dont la science égale la parfaite courtoisie, et l'érudit et obligeant confrère italien, qui a pris le pseudonyme de Le Lieur d'Avost, sont les premiers à la respecter. On ne l'ignore pas dans notre groupe où leur collaboration, depuis tant d'années, n'a jamais provoqué que des témoignages de reconnaissance et de respectueuse sympathie, mais il nous est agréable de le rappeler.

M.

—

Le comte de Savary, chouan (LXXI, 94) — Grand-Louis, *dit* le comte de Savary, était chef des chouans qui pillaient l'arrondissement de Segré et particulièrement le canton de Pouancé. Il fut tué par ses propres soldats, à Vritz, le 6 frimaire an VII. (Célestin Port. *Dict. de Maine-et-Loire*).

Le Vendéen trouvera certains renseignements sur Grand Louis dans le n° du 8 frimaire an VII du *Journal du département de Maine-et-Loire*.

Grand Louis mourut au Pin, près de Vritz.

RENÉ VILLÈS.

* * *

Le citoyen Moreau, commissaire du Directoire Exécutif près l'administration centrale de Maine-et-Loire, écrivait, le 7 frimaire an VII, aux *Affiches d'Angers* : » Le nommé *Grand-Louis*, qui se qualifiait *comte de Savary* ou d'*incomparable chef des royalistes*, et qui, à la tête de huit à dix scélérats, portait l'épouvante dans les cantons de l'arrondissement de Segré, a été tué dans le bourg du Pin, canton de Vritz (Loire-Inférieure) dans la nuit du 5 au 6 frimaire, vers trois heures du matin ».

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou historique*.

—

Armoiries épiscopales : 4 cotices (LXXI, 132). — A en juger par la crosse à volute tournée en dedans, il doit s'agir d'un écusson d'abbé et non d'évêque. Si on indique par les ornements de l'écu à quel siècle attribuer ces armoiries on pourrait répondre. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'appartiennent à aucun prélat (évêque, abbé) français du XIXe siècle.

ST-SAUD.

—

Les tiroirs (LXXI, 138). — Le XVIe siècle n'apporta pas à la structure du mobilier l'innovation des tiroirs. Ils existaient déjà au siècle précédent, mais ils portaient un autre nom. On les appelait : *Layettes, Liettes et Léaites*.

Au dire de M. Henri Havard (*Dictionnaire de l'Ameublement*), ce mot, dans l'acception de tiroir, se trouve pour la première fois dans l'inventaire du château d'Angers dressé en 1471. Ce vocable semble même avoir été employé jusque dans le dernier quart du XVIIIe siècle, puisque le *Dictionnaire* de Trévoux imprimé en 1771 définit le tiroir :

> Petite layette qui se coule et s'emboîte dans les séparations d'un buffet, d'un cabinet, d'une armoire, et qu'on tire ordinairement par un anneau, un bouton ou quelque chose d'équivalent.

M. Havard indique encore qu'en 1583 on voit apparaître le mot tiroir avec la signification qu'il a conservée à notre époque. Il cite :

> Plus ung buffet sans cornisses avec ses deux tiroyrs de peu de valleur.

(Inventaire des biens de Jean Lauze négociant ; Avignon 1583). Au début du

XVIIe siècle, cette dénomination était courante.

Dans la copie que je possède de l'inventaire du mobilier de Clément de la Salle, seigneur de la garde, au lieu de Bédarrides, dressé par le notaire François Delandes, à Avignon, le 12 octobre 1609, on trouve fréquemment le mot tiroir en lui donnant la fonction et l'usage actuels.

GÉO FILH.

***

En 1583, on voit apparaître le mot tiroir avec la signification que nous lui donnons aujourd'hui « Plus ung buffet sans cornisses, avec ses deux tiroyrs de peu de valleur ». (*Invent. des biens de Jean Lauze, négociant* ; Avignon, 1583). « Une table de bois blanc garnie, avec ses deux tiroires fermans à clef, avec son tapis drap verd. » (*Invent. de la Dlle de Carranres* ; Marseille, 1586).

Ce n'est pas que les tiroirs fussent alors de nouvelle invention et de nouvelle adaptation aux meubles. Ils avaient à cette époque plus d'un siècle d'existence. Seulement ils avaient jusque-là porté un autre nom. Le *Dictionnaire de Trévoux*, imprimé en 1711, définit encore le tiroir : « Petite layette, qui se coule et s'emboite dans les séparations d'un buffet, d'un cabinet, d'une armoire, et qu'on tire ordinairement par un anneau, un bouton ou quelque chose d'équivalent ». C'est ce nom de *layette, léaite* ou *liette,* qu'on rencontre non seulement dans les documents antérieurs au 16e siècle, mais jusqu'au milieu du 17e, dans certaines de nos provinces, pour désigner le tiroir. En voici la preuve : « Unes armoires à deux guischez et à une léaite — *Item*, ung pupitre paint, auquel a deux léaites qui se tirent. — *Item*, une petite establye pour ung orfeure, sur laquelle a deux léaites qui se tirent l'une deçà, l'autre de là » (*Invent. du château d'Angers*, 1471). « Ung buffect, aussi de boys de noyer à marqueterie, à ung guichet fermant à clef, garnye d'une layette à coullisse. » (*Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France*, 1572). « Un dressouer de boys de chesne.. garny de deux layettes coulisses. » (*Invent. de Nicolle Lefebvre, femme de Gilles Roger, tissutier rubanier* ; Paris, 1592). « Une table en ouvalle avec son siège et une liette, le tout de bois noyer estimé 7 livres ». (*Invent. des meubles de dame Benoîte Gillet* ; Villefranche, 1654). Dans le Bordelais, à la même époque, on écrivait *tirette*. On remarquera que ces deux termes, tiroir et tirette, sont originaires du Midi, et que layette provient de l'Est et du Centre. Il est vraisemblable que tiroir, dont on fut longtemps sans faire sentir l'*r* final (prononcez *tiroi*, écrit Richelet), s'acclimata à Paris, avec la petite cour de Gascons qu'Henri IV amena à sa suite. Le certain, c'est que nous le trouvons passé dans les usages en 1629. Dans l'*Inventaire de Marguerite Gudin, femme de Remy Levesque, docteur en médecine*, dressé à Paris en cette année, on remarque : « Un petit bureau, façon de table, garni de plusieurs tirouers de bois noyer». Le beau temps des tiroirs, au reste, était venu. La mode des cabinets sévissait alors dans toute sa fureur.

On en faisait à six, à dix, à douze, à quinze tiroirs. Celui du roi Louis XIII, dont on a retrouvé la description, n'en comptait pas moins de vingt et un. Ce cabinet historique était « de bois de brésil, à compartimens profilés d'yvoire, aiant vingt un tiroirs, enfermés par deux battans, ornés de six pilastres d'ébène cannelés, de trois fleurs de lis dans trois ronds, aussi d'ébène, et des chiffres de Louis XIII ». Il était « porté sur un pied à quatre colonnes godronnées, surmontées de quatre tiroirs fermans à clef ».

Nous avons dit plus haut que tirette était la locution bordelaise pour désigner le tiroir. On trouve, en effet, ce mot avec cette signification dans les *Inventaires bordelais* des 16e et 17e siècles. « Plus ung buffect fet (*sic*) de mennuyzerye ayant deux armoyres fermans à chascune une clef et deux tirettes, avecq son doussier hault, ayans les pilliers cannellés, le tout de boys de noyer. » (*Invent. de Marguerite des Bordes* ; Bordeaux, 1589). « Ung banc tournis avec sa barre, garny de deux tirettes avec leurs serrures et clefs. » *Invent. de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand* ; Bordeaux, 1591). « Premièrement une armoire de bois violet, fermant à deux portes, lequel (*sic*), ayant été ouvert, s'est trouvé composé de douze tirettes, sçavoir cinq à chasque costé et deux au-dessoubz, les toutes fermées à clef. » (*Invent. de Henry de Béthune, ar-*

chevêque de Bordeaux, 1680). A partir du 18e siècle, à Bordeaux, on écrit tiroir.

On a aussi rencontré, au 17e siècle, en Bretagne, tirette avec le même sens. « Un buffet de boys garny de quatre armoires à deux tirettes, garnyes de claveures sans cleffs, priz à 10 liv. 10 sols tournois. » (*Invent. de Julienne Andrée, femme Gaignet* ; juridiction et paroisse de Miniac, 1605).

NAUTICUS.

—

Un vers de La Fontaine (LXXI, 180). — Ce vers

Encor que leurs leçons me semblent un peu [tristes

se trouve dans une lettre de La Fontaine à Mme la duchesse de Bouillon, Paris, novembre 1687 ; voir La Fontaine, *Œuvres complètes*, Edition des Grands Ecrivains, tome IX, p. 396. Voici ce passage :

Le mal est que l'on veut ici
De plus sévères moralistes,
Anacréon s'y tait devant les jansénistes.
Encor que leurs leçons me semblent un peu [tristes,
Vous devez priser ces auteurs
Pleins d'esprit et bons disputeurs.
Etc.

ALBERT CIM.

—

Pluriel des mots terminés en ant ou en ent (LXXI, 98). — Les graphies comme *enfans*, *prudens* (*Interm.* 10 fév. 1915, col. 98) ont été discutées et condamnées ici même, nos du 30 déc. 1905, col. 989, 990 ; 30 août 1906, col. 309. Nous n'avons pourtant pas renoncé, M. Chevaldin et moi, à l'opinion que nous défendions, *Manuel d'ortografe simplifiée*, Paris 1894, p. 34, 35. M. Faguet, estimant que l'Académie « a eu raison d'effacer cette exception qui n'avait aucune raison pour elle », ajoute : « Plus on efface d'exceptions, plus on simplifie ; et plus on simplifie, plus on est dans le bon sens ». J'ai fait valoir, au contraire, *Français parlé et français écrit*, 3e éd. (*L'Année linguistique*, t. III, Paris 1908, p. 265-267), « cette autre loi non moins recommandable », de simplification rationnelle : « Toute lettre purement étymologique doit disparaître ». Il y a une raison admissible, pour écrire : des *plants*; c'est que *plans* existe avec un autre sens. Mais le *t* que la langue parlée a supprimé depuis des siècles n'était pas plus raisonnablement à rétablir dans *enfan(t)s* que dans *sen(t)s*, je *sen(t)s*, je me *repen(t)s*, *néan(t)moins*, je *par(t)s*, *tou(t)s*, *pla(t)fond*, etc., etc. Cette préoccupation pédantesque de l'étymologie a fait ajouter ainsi des lettres qui n'ont rien d'étymologique comme *d* dans je *couds*, je *mouds*, tandis que je *résous* n'a pas subi ce triste sort. M. Faguet reconnaît qu'en agrémentant *enfans*, *prudens*, d'un *t* postiche, l'Académie sortait de son rôle de « greffier de l'usage ». Si elle avait consenti, en ceci comme sur bien d'autres points, à nous laisser écrire bonnement comme on parle chez nous, et comme elle parle elle-même, elle nous aurait épargné beaucoup de temps perdu, de peines et de dépenses inutiles.

E. ERNAULT.

—

Inlassable ou Illassable (LXXI, 12). — Les « règles » formulées par les grammairiens ne sont que la formule des tendances dominantes constatées par eux dans l'usage, ce maître souverain en matière de langue, comme Horace le remarquait déjà. Il n'est guère une de ces tendances qui n'admette quelques exceptions. « Inlassable » n'est pas conforme à l'analogie de la plupart des mots de formation semblable ; mais il rejoint dans la langue deux mots formés comme lui, et déjà anciens : « inlisible », qu'employèrent (v. *Littré*) Mme de Sévigné, Voltaire, d'Alembert ; et « inlouable », dont *Littré* donne un exemple du XIVe siècle et un du XVIIIe.

Quant à l'Académie, elle n'a pas, que je sache du moins, l'habitude de s'occuper des mots français, sauf quand elle arrive à eux dans le travail de son dictionnaire. Et ni par son dictionnaire, ni autrement, ses avis ne paraissent avoir jamais eu grande influence sur l'usage des Français qui parlent ou qui écrivent. Elle constate cet usage, elle ne le fait pas et ne le réglemente pas.

IBÈRE.

—

Simone ou Simonne (LXIX, 794). — Ce n'est pas la finale *ne* qui marque le féminin, c'est la finale *e*. L'habitude de redoubler devant cet *e* la consonne finale du masculin est une bizarrerie orthographique sans aucune raison d'être dans la

plupart des cas, un des caprices arbitraires dont notre orthographe est encombrée. Aussi voit-on que dans plus d'une catégorie de mots le bon sens, non moins arbitraire dans ses interventions que dans ses concessions au goût des complications inutiles, l'a fait rejeter pour un certain nombre de cas, alors qu'elle était admise dans d'autres.

On écrit : coquette, follette, nette, Jeannette, etc., mais complète, discrète, inquiète, etc., on écrit : sotte, vieillotte, boulotte, Charlotte, mais bigote, dévote, idiote, Hottentote.

On a pris l'habitude d'écrire Simone, alors qu'on écrit lionne. Tant mieux pour Simone, et pour nous. Et souhaitons que son exemple soit suivi. C'est dans le sens de la simplification, où elle marche à grand' peine depuis que l'a gâté le maladroit pédantisme des typographes du XVI[e] siècle, qu'il faut pousser notre orthographe, non dans celui de la complication sans motif qui rend l'étude de notre langue pénible à nos enfants et aux étrangers.

IBÈRE.

—

Haquebutier (LXXI, 181). — « Haquebute », ou encore « haquebusche » était, comme l'indiquent les dictionnaires, le dérivé français de l'allemand « Hakenbüchse », boite à croc ; au XVI[e] siècle il a commencé à être supplanté par « arquebuse » (quelquefois « arbouze »), transcription de l'italien « archibuso », qui avait la même origine que « haquebute ». Les deux mots se trouvent dans les écrivains du XVI[e] siècle ; puis « haquebute » passa d'usage, avec son dérivé « haquebutier », qui est l'exact synonyme d'arquebusier.

IBÈRE.

—

Populo (LXIX, 740). — « Terme bas, pour exprimer un grand nombre d'enfants : « Depuis six ans que vous êtes mariée, voilà bien du populo ! » (*Dictionn.* de Richelet). De nos jours encore, on entend dire : Il y a du populo chez nous, pour : A la maison, il y a beaucoup de petits enfants.

« Populot » d'après le Héricher, signifie petit enfant, littéralement « petit peuple ».

Le *Dictionnaire du patois normand*, de H. Moisy, offre le mot « popot » et « popote », s. m. et f., petit garçon, petite fille et comme synonyme de poupon, poupée le rattachant au latin *pupus*, *pupa* ; d'où les diminutifs *pupulus* et *pupula* employés aussi au sens de poupée ou figurine.

Quelle que soit l'étymologie de « populo », les textes dans lesquels se rencontre cette expression familière, avec l'acception de petite figure sculptée ou peinte (plus strictement, de petite figure d'enfant), paraissent être assez nombreux, au XVI[e] et au XVII[e] siècles. En voici plusieurs :

Deux populots tenant une corne d'abondance.

(*Gloss. de l'Hist. de Paris*, III, 550 ; citée par la Curne de Sainte-Palaye).

1566.

Sera faict et assis le nombre de cent-deux chaires, tant haultes que basses, comprins la chaire monseigneur l'abbé, sur laquelle sera posé des armoiries portées de deux populots.

(Devis pour la construction des stalles de l'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen).

1599.

Armoyries du roy de France et de Navarre, que portaient deux grands poupelots ; le tout painct et taillé à jour.

pour l'entrée de l'archevêque Ch. de Bourbon.

(Arch. municipales de Rouen ; B. 21, f° 315).

1626.

Au portail de la cathédrale, refera le bras de quatre petits populos qui sont au piez des profestes.

(Marché pour la réparation de l'*Arbre de Jessé*, au tympan de la principale porte de la cathédrale de Rouen. Arch. de la S.-Inf., G. 2826).

Après 1637.

A Jacques Perdrix, maistre sculpteur de Rouen, pour deux chimbraques (chambranles ?) de pierre de Vernon et un popullo, ouvrage de sculpture, qui sont placez à l'entrée du dit parterre...

(Travaux à la maison seigneuriale de Manneville ou Genetuit, à Colmesnil-Manneville, canton d'Offranville, Seine-Inférieure).

Ces derniers exemples ont été recueillis par M. Ch. de Beaurepaire pour le *Bulle-*

tin de la Commission des antiquités de la Seine-Inf., t. XII (1900 à 1902), p. 23-25. QUÆSITOR.

—

Critiquable. Praticable. Obligeant. Négligent (LXX, 49). — S'il fallait que les linguistes et les grammairiens rendissent compte de toutes les anomalies de notre orthographe usuelle, ils auraient fort à faire, la fantaisie des lexicographes et des imprimeurs auxquels on a laissé le soin de la régler étant souvent assez peu explicable.

Il est possible cependant de comprendre, historiquement, la différence d'orthographe entre « obligeant » et « négligent ». « Obligeant » est le participe — employé adjectivement — du verbe obliger ; « négligent » est un adjectif, issu du participe latin « negligens » ; et le participe du verbe négliger s'écrit avec un *a*, comme celui d'obliger.

Pour « praticable » et « critiquable », ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a deux orthographes types pour les adjectifs de ce groupe. L'orthographe avec *c*, employée, à l'imitation du latin ou de l'italien, pour ceux qui ont été tirés, en réalité, d'un prototype italien ou latin ; l'orthographe avec *qu*, appliquée instinctivement à ceux qui ont été tirés directement du verbe français, et en ont conservé la forme. On a même pu — pour tel ou tel — hésiter entre les deux orthographes (dans le cas de praticable, par exemple, qu'on trouve écrit avec *qu* chez d'anciens auteurs), selon qu'on songeait à son prototype, adjectif italien ou latin, ou au verbe son proche parent.

IBÈRE.

—

Donner (LXX, 794). — Il est sans doute assez difficile de retrouver où a été exprimée, sous une forme qui n'a rien de bien frappant, une idée si souvent reproduite, depuis le « Verbum melius quam datum » (« les paroles dont on accompagne le don valent mieux que le don lui-même ») de l'Ecclésiaste, et les écrivains grecs ou latins, par tant de moralistes.

Mais à l'indication déjà fournie du texte de Corneille on peut ajouter celle du livre que Sénèque a consacré à l'art de faire le bien, *De beneficiis* ; livre dans lequel, parmi quelques subtilités et beaucoup de pensées nobles ou délicates abondent les conseils sur la façon de doubler le prix des bienfaits et des services, par l'empressement à devancer les demandes et la bonne grâce prévenante.

IBÈRE.

—

Tapabor (LXX, 7). — Le mot Tapabor n'est pas d'origine récente. C'est la corruption du mot cap à bor, chapeau à bords.

C'est un ancien bonnet de campagne dont les bords se rabattaient pour garantir du mauvais temps.

On le nommait aussi Buckingham, parce que la mode en fut apportée en France sous Louis XIII, par les Anglais à la suite du duc de Buckingham.

ALBÉRO.

* * *

C'est une espèce de bonnet à l'anglaise, dont Scarron se sert au livre 8 de son virgile travesti pour dire chapeau, ou pour autre chose dont on puisse couvrir la tête.

Dictionnaire comique, etc., par Philibert Joseph Le Roux à Lyon MDCCXXXV, p. 611.

* * *

(Suivant Le Duchat, etc., corruption de cap à bord) bonnet de campagne dont les bords se rabattent pour garantir des mauvais temps. Cette coiffure a été aussi appelée buckingham parce que la mode en fut apportée en France, sous Louis XIII, par les Anglais à la suite du duc de Buckingham. Ce mot est vieux et presque même hors d'usage.

Dictionnaire des Dictionnaires, par Napoléon Landais, Paris 1848.

Ed. MARTIN.

—

Les Clodoches (LXXI, 182). — Il est au bord de l'Oise, à L'Isle Adam, au coin du pont, un restaurant dont la terrasse domine la rivière. Les pommes de terre frites y étaient naguère excellentes. La patronne en était la femme de Clodoche, dont le portrait ornait la grand'salle. Elle s'était remariée et son second mari montrait aux visiteurs le portrait avec orgueil et donnait quelques détails biographiques à ceux auxquels ce nom ne rappelait rien.

Tout a changé de face
Depuis que sur ces bords les dieux ont amené...

CURIOSUS.

* *

Voici quelques renseignements sur le fameux quadrille dont s'occupe H. L. ; ils ne sont pas entièrement d'accord avec ceux que notre confrère a extraits du *Figaro* du 6 février dernier :

Un pompier au casque démesuré, à la veste trop courte, au pantalon trop large ; une pêcheuse de crevettes, déguisant sa masculinité sous des appas extravagants ; un highlander orné d'un faux nez trognonnant, de favoris monstres et de deux énormes dents postiches recouvrant la lèvre inférieure ; une nourrice normande au bonnet gigantesque composaient ce quadrille.

Le vrai nom de Clodoche était Dutilleul.

NAUTICUS.

—

Assurance contre la mortalité du bétail (LXXI, 184). — Avant 1836 existait une très curieuse société d'assurance Bétail, son siège était à Toulouse et elle était intitulée « Assurances réciproques contre la mortalité des Bestiaux, fondée par Pierre Barrau en 1805, elle a été liquidée en 1809.

Pendant les 4 années, il a existé 147 assurés pour 163.368 fr. de valeurs assurées, le montant des primes s'est élevé à 2.176 fr. 75. Cette société a été en déficit pendant 4 années, seule l'année 1808 a donné un gain de 360 fr. 63.

J'ai d'ailleurs rendu compte dans mon *Histoire de l'assurance*, aujourd'hui épuisée, de ces curieuses caisses qui étaient au nombre de 4, la caisse de vins pour la grêle, fondée en 1801, la caisse des Bestiaux dont je viens de parler et la caisse pour les maisons fondée en 1805.

GEORGES HAMON.

—

Le vin d'Anjou (LXX,50).— En 1494, le cordelier Olivier Maillard prêcha la station de l'Avent dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, à Paris. Les discours qu'il prononça à cette occasion, nous ont été conservés (Paris, Petit, 1515).

Ce sont des satires amères et virulentes contre les femmes qui sacrifiaient tout à la parure et au jeu ; les bourgeois avares qui refusaient un juste salaire à leurs ouvriers ; les rogneurs d'écus ; les femmes qui, non contentes d'acheter à la grande mesure et de vendre à la petite, donnaient encore un coup de pouce à la balance ; les marchands répandus dans toutes les villes et dans tous les villages qui trompaient sur le poids et la qualité de leurs marchandises, vendant du drap de Beauvais pour du Rouen, du méchant vin pour de l'Orléans ou de l'*Anjou* :

Dicatis in veritate vos mercatores vini : numquid datis intelligere quod vinum vestrum est Aurelianense et ANDEGAVENSE ?

Où trouver un meilleur argument en faveur de l'antique réputation du vin d'Anjou ?

Au XVe siècle les Parisiens le mettaient avant tous les autres sur le même pied que celui de l'Orléanais ; c'est le sermon de l'éloquent Maillard qui nous l'apprend (*Union littéraire et artistique du Maine*, janvier 1893.)

F. UZUREAU.

—

Floquet. Vive la Pologne! — Cette rubrique est ouverte à l'*Intermédiaire* depuis longtemps. Ce cri, dont on a tant parlé, et qui a été l'objet de tant de polémiques, n'a plus à présent qu'un caractère rétrospectif. Le tsar a fait à l'origine de la guerre le geste magnanime. Par sa volonté, la Pologne, dont la victoire ressoudera les tronçons, a retrouvé sa figure historique traditionnelle. Nous qui devions tant souffrir du démembrement de la France, de l'arrachement de l'Alsace-Lorraine, comment n'aurions-nous pas senti retentir au plus profond de notre cœur les plaintes héroïques de la Pologne sacrifiée ? C'est l'excuse de ce cri qui salua le tsar lors de sa visite en 1867 et qui était plus généreux qu'opportun. Qui l'avait jeté ? Floquet en porta le poids, très affecté. La légende lui en était lourde. Que la Russie devienne notre alliée et les avenues du pouvoir ouvertes devant lui, il trouvait encore le souvenir de ce qui avait cessé d'être une crâne attitude pour n'être plus qu'une fâcheuse impertinence.

Avons-nous le secret de l'énigme? Notre ami Victor Perrot, président du Vieux Montmartre, a eu l'occasion de voir chez un de ses amis (ancien magistrat des plus distingués qui fut secrétaire de Floquet) le brouillon d'une lettre de celui-ci à Ranc, fortement raturée, dans laquelle Floquet lui-même proteste énergiquement contre cette attribution qui, d'après lui, appartiendrait à Gambetta.

Voici cette lettre :

10 juin 1887.

Mon cher Ranc,

Je regrette beaucoup le regain de jeunesse donné à un vieil épisode.

Vous le savez, je n'ai jamais songé à marchander avec la vérité en ce qui me concerne, j'ai même subi la légende qui l'a fortement altérée. Mais, je suis obligé de vous prévenir que vous vous trompez quand vous contestez toute intervention de Gambetta dans le cas en question.

Je n'en puis parler comme témoin oculaire et elle ne s'est produite qu'au départ du cortège impérial, et je n'étais plus là. Mais, dès les premières heures, le lendemain, Gambetta m'a raconté lui-même, avec sa verve ordinaire, ce qu'il avait fait et dit. J'en ai parlé couramment, et Gambetta aussi, avant 1870.

Depuis 1870, la manifestation, purement politique, de 1867, ayant été envenimée en France même, par les commentaires de la presse hostile, transformée contre toute vérité en outrage au souverain d'un pays ami, j'ai tout laissé passer, sans mot dire, la personnalité de Gambetta étant autrement importante, que la mienne, pour notre Patrie.

J'ai eu cependant une dernière occasion de rappeler les faits à Gambetta dans la conversation intime que nous eûmes lorsqu'il me proposa la Préfecture de la Seine.

Je vous le répète, je regrette toute la publicité qui vient de se réveiller. Je suis décidé à ne pas m'y mêler, mais, ce que je me crois obligé de vous dire, à vous et pour vous, je l'affirme formellement.

Salvetat, qui fut depuis Préfet de Marseille, et qui, ce jour là, était avec notre grand ami, m'a confirmé cent fois ce récit.

CHARLES FLOQUET.

D'après Floquet, au moment où le tsar montait en voiture, en bas des marches de la Cour du Mai, Gambetta se serait avancé vers lui et aurait crié « Vive la Pologne, Monsieur ! » (avec un fort accent méridional).

Voir également, dans la *Grande Encyclopédie*, l'article biographique sur Floquet, de M. Louis André, et qui a été corrigé de la main de Floquet.

—

Nécrologie

LE COMTE LA FITE DE PELLEPORT

Nous avons la douleur d'annoncer la mort glorieuse du comte Wladimir la Fite de Pelleport, notre cher et distingué collaborateur depuis de longues années.

Sous les pseudonymes de Nathaniel et de Mac-Ivor, il a mutiplié, avec autant de savoir que de bonne grâce, les richesses d'une érudition concise et formelle, parfaitement adaptée à notre programme.

Par son âge, le comte de Pelleport était sexagénaire, il n'avait aucune obligation militaire, mais son patriotisme l'enflamma ; il ne résista pas à l'appel de la France, qui le surprit, dans son château de Champlevrier. Il demanda un fusil ; il partit le 2 août, et fit le coup de feu, comme engagé au 29ᵉ d'infanterie, à côté de ses camarades de vingt ans.

Les lettres qu'il écrit à sa famille respirent la bravoure, l'enthousiasme et la foi. Il supporte avec une vaillance admirable, les dures fatigues de la campagne. Il entre en Alsace, et c'est sa récompense. Le 25 août il est blessé à Sarrebourg, la cuisse droite cassée en deux endroits. Mais il peut dire fièrement à sa femme : *Je me suis conduit en Pelleport.*

Relevé par les Allemands, il écrivait de l'ambulance, une lettre donnant aux siens la physionomie du dernier engagement. « Notre capitaine a commandé la baïonnette au canon pour charger. Je suis tombé aussitôt... »

Cette lettre est restée inachevée, on l'a trouvée sur lui. Ecrite le 25 : il mourait le 27.

Il était porté à l'ordre de l'armée en ces termes :

A donné le plus bel exemple de patriotisme en s'engageant à 59 ans pour la durée de la guerre. A pris part à toutes les opérations du début de la campagne, faisant l'admiration du régiment par son endurance, son entrain, et la beauté de son caractère. Le 20 août à Sarrebourg, s'est précipité à l'assaut, en tête de sa compagnie, a eu la cuisse et le bassin fracassés par un éclat d'obus. Est mort au champ d'honneur.

Nous saluons avec une profonde émotion la tombe de ce héros ; nous prions respectueusement sa veuve et ses filles et son fils qui est sur la ligne de feu et n'y fait point mentir le beau sang dont il est issu, d'agréer le témoignage de notre sympathie et de notre admiration.

Le Directeur-gérant.

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume · *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* · 20-30 avril 1915

N° 1417

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Bismarck et Gortchakoff. — Notre savant confrère, M. Ernest Daudet, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril, écrit, à propos de « l'Alerte de 1875 » :

> Les deux Empereurs [d'Allemagne et de Russie] se rencontrèrent à Berlin le 11 mai, A la suite de leur première entrevue, le prince Gortchakoff annonçait à ses ambassadeurs, à Paris et à Londres, que la paix ne serait pas troublée. Le même jour, le tsar écrivait à une personne de sa famille : « L'em- « porté de Berlin a donné toutes les garan- « ties pour le maintien de la paix ». (pp.916-7).

On avait, si je me souviens, raconté plutôt que Gortchakoff aurait télégraphié.

une phrase signifiant à peu près ceci : « *J'emporte* de Berlin toutes les garanties « pour le maintien de la paix ; » et que le télégraphe aurait transcrit *L'emporté de Berlin*, ce qui mit le prince de Bismarck dans la plus bleue des fureurs quand il eut communication de la dépêche.

Qu'en est-il de cette version ? Notre confrère pourrait-il préciser ?

Une vingtaine d'années plus tard, un diplomate racontait dans la *Quartaly Riviera*, peut-être en témoin des faits, la suite de l'aventure : Gortchakoff revenant à Berlin, Bismarck dut l'inviter à sa table, le reçut avec la courtoisie d'usage, et le reconduisit, à la fin de la soirée, jusqu'à sa voiture, avec toutes les politesses protocolaires.

Mais, au moment où le carrosse emportait le chancelier de Russie, satisfait de sa diplomatie et de son diner, Bismarck, levant le bras, brandit le poing rageusement dans sa direction, devant l'assistance ahurie, qui trouvait que, cette fois, le protocole était dépassé.

Etait-ce une réponse au télégramme ? Ou la simple rancune d'une politique contrariée ?

BRITANNICUS.

—

Le « Journal de l'exil », d'Adèle Hugo. — Est-il exact, comme l'annoncent certains journaux, qu'Adèle Hugo, fille de Victor Hugo, a tenu un journal de l'exil, qui a été publié par M. Octave Uzanne et dont il n'existerait qu'un seul exemplaire ?

Y.

Un Précurseur de l'aviation. Pierre Besnier. — Pierre Besnier, serrurier, à Sablé (Sarthe), qui y est mort en 1690, avait, paraît-il, imaginé un système d'ailes en taffetas, qui permettrait de se soutenir dans les airs, en s'envolant d'un lieu élevé. Il fit, paraît-il, avec succès des expériences publiques dans son pays et réussit à parcourir ainsi une distance assez considérable.

Il ne semble pas qu'on ait cité ce nom, à propos des initiateurs de l'aviation, même à l'époque où le célèbre Wright fit ses premiers essais dans le même pays, près du Mans. Que sait-on de cet inventeur ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Marquise d'Albert. — Parmi les personnes de la Cour qui sont intervenues en faveur du chevalier de La Barre se trouve une marquise d'Albert. Qui était exactement cette dame dont la signature approximative est : Darville, marquise Dalbert ?

C.

—

Le Petit manteau Bleu. — Champion. — La mort de M. Edme Champion, l'historien de la Révolution, fournit à M. Aulard l'occasion, dans la nécrologie qu'il lui consacre (*La Révolution française*, février-mars 1915, page 167) de rappeler que M. Edme Champion était le petit-fils du philanthrope, original que fut « Le Petit manteau bleu. »

Mais je tiens à rappeler que Edme Champion était le petit-fils du philanthrope Champion, célèbre à l'époque de Louis-Philippe, et de la seconde République, sous le nom de *Petit manteau bleu*, et qui, le 21 juin 1791, avait signé, comme secrétaire, le manifeste tyrannicide et républicain du club des Cordeliers.

M. Aulard ajoute en note :

« Du moins, M. Edme Champion croit-il que le Champion qui signa cette affiche était son grand-père. Dans la biographie détaillée du Petit manteau bleu, que le géologue Gustave Cotteau publia dans l'*Annuaire historique du département de l'Yonne*, année 1853, p. 188 et 284 (Bibliothèque nationale Lc 30/531, in-8°), on lit que si Champion salua avec enthousiasme l'arrivée de la Révolution, cet enthousiasme se refroidit bientôt. Eugène Cotteau ajoute : « En 1791, n'écoutant que la générosité de son cœur, il donna asile à quelques proscrits dont il ne partageait cependant pas les opinions ; il fut dénoncé comme suspect et jeté en prison, il y resta quelques jours, puis fut enfin rendu à la liberté. » De quels proscrits s'agit-il ? Peut-être est-ce de quelques-uns des républicains poursuivis après la journée du 15 juillet 1791.

« En ce cas il est difficile d'admettre avec Cotteau que l'enthousiasme révolutionnaire de Champion fut refroidi. Mais Cotteau tient, évidemment, à ne pas présenter, en 1853, le Petit manteau bleu comme un républicain. — La biographie du philanthrope serait à écrire. »

Que sait-on d'intéressant, d'original, de personnel sur ce curieux personnage ? Quels articles lui furent consacrés à sa mort ? Que disaient-ils ? Existe-t-il une biographie sur lui, en dehors de celle de Cotteau ?

Existe-il un portrait de lui ? M.

—

Pierre David, marquis de Sertoville, en 1665. — Quelque intermédiairiste pourrait-il identifier ce personnage, qui épousa, vers 1663, Marie-Anne Poulain, veuve de Jean Magnon, historiographe du Roi ? Où était le marquisat de Sertoville ? ce nom ne figure plus aujourd'hui dans aucun dictionnaire géographique de la France. BIBL. MAC.

—

Joly de Fleury. — Existe-t-il quelque part des renseignements sur la personnalité physique et morale de Guillaume-François Louis Joly de Fleury, procureur général en survivance au Parlement de Paris en 1740, titulaire en 1746 ? C.

—

Lalanne d'Uzeste — Les de Lalanne, marquis d'Uzeste, vicomtes de Pomiers, barons de Villandraut, etc., ont-ils une généalogie imprimée ? Les dépôts publics renferment-ils, outre le Cabinet d'Hozier qu'on a consulté, des travaux manuscrits les concernant ? Nous pensons bien que le si regretté M. Meller de Bordeaux a dû traiter le sujet qui nous occupe. Mais que sont devenus ses manuscrits ? La réponse à cette dernière question intéresserait beaucoup les fervents de la généalogie. AURIBAT.

Lalanne de Navarre. — Même question que ci-dessus. Ils étaient capitaines de Saint-Jean Pied de Port.

Où trouver leur descendance ?

AURIBAT.

—

Lalanne de Six et de Monbet. — Même question que ci-dessus.

AURIBAT.

—

Milon. — M. Turquan, dans son ouvrage sur les femmes de l'émigration, signale à plusieurs reprises parmi les émigrés M. et Mme de Milon.

Existe-t-il une généalogie de cette famille ?

Etait-ce à cette famille qu'appartenait Jeanne Milon ou de Milon, morte le 16 mars 1698, âgée de 60 ans ou environ, à Romagne en Clermontois, veuve de Gabriel d'Estocquois, seigneur de Beine ?

Connaît-on les ascendants de Jeanne de Milon ?

A. E.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à 3 tours de sable au mont du même, mouvant de la pointe de l'écu. — Dans un article, qui va paraître dans le Bulletin de Société archéologique du Périgord, je publie une note sur les armoiries gravées d'un certain Claude du Mantet, comte de Lisle. Ce gentilhomme épousa, en 1785, Marie de Castillon, fille du baron de Mauzevin. Or, dans les armes gravées sont accolées à celles des du Mantet, celles décrites ci-dessus. Comme ce ne sont ni les armoiries de la femme de Claude, ni celles de sa mère et de sa grand'mère, une Blondel de Joigny, et une Cosson, je me demande quel peut être cet écusson d'alliance.

Le problème se corse par le fait que M. le Comte de Castillon, arrière-neveu de Mme du Mantet, possède la matrice d'un cachet portant gravées les armes cherchées :

d'argent à trois tours de sable, etc., dont on n'a jamais pu s'expliquer la provenance.

SAINT-SAUD.

—

Fer de reliure à déterminer : plumes d'oie. — Je possède un Mezeray, édition en 4 volumes in-4°, relié en veau ancien, il offre cette particularité que les armoiries des deux plats sont différentes. Le plat supérieur porte les armes de l'Université de Paris, le plat inférieur est frappé des armoiries suivantes : *de... aux deux plumes d'oie en sautoir, les pointes en bas, nouées de...* Couronne de comte — ornementation rocaille, palme et branche de chêne.

Je désirerais savoir si ces armoiries sont allégoriques ou si réellement ce sont celles d'une famille.

R. DE R.

—

Ex-libris anonyme à identifier : trois roses. — A qui attribuer l'ex-libris suivant :

Palé d'or et de gueules de six pièces, à la fasce d'argent brochante chargée de trois roses de gueules.

Couronne de comte. Supports : *deux lions.*

R. DE R.

—

Ex-libris à identifier : Un cerf couchant. — A qui attribuer l'ex-libris suivant :

Ecartelé : *au 1 et 4 : de sable au chef d'azur chargé de trois quintefeuilles d'argent.*

Au 2 et 3 contrécartelé : au 1 et 4 de gueules à la rose d'or.

Au 2 et 3 d'argent à la croix de gueules.

Sur le tout : *d'or au cerf couchant de gueules au franc canton d'argent chargé d'une main (senestre) de gueules.*

Couronne de marquis.

Quantin est muet, la parole est aux érudits de l'*Intermédiaire*.

R. DE R.

—

Plaintes amoureuses de Robert Garnier. — Dans la *Revue de la Renaissance*, numéro nov.-déc. 1905, sous la rubrique *Bibliographie du XVIe siècle* et en compte rendu de l'ouvrage de Henri Chardon : *Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites*, on lit sous la signature *Un Bibliophile* :

Je regrette seulement de n'avoir pas su qu'il cherchait les *Plaintes amoureuses* de Garnier... Je lui aurais dit que ces *Plaintes amoureuses* n'étaient pas perdues... et qu'il y a deux ou trois ans il en est passé un exemplaire dans une vente à l'étranger...

Sait-on quelle est la personnalité qui se

cachait sous la signature *Un bibliophile* et quelle est la vente de livres à l'étranger où aurait figuré les *Plaintes amoureuses* ?

LACH.

—

Conseil de Patience. — Quel est le grec antique, poëte ou philosophe, qui a dit le premier : « Il est inutile de se fâcher contre les choses, parce que cela ne leur fait rien » ?

ERIN.

—

« La Chrysalide ». — Ce journal qui parut en janvier 1799, n'est indiqué, ni dans la Bibliographie de Hatin, ni dans celle de M. Maurice Tourneux (tome V de la *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*) ce serait une suite du *Phénix* qui renaissait de ses cendres sous forme de *Chrysalide*.

A-t-on conservé des exemplaires de ce journal ? d'E.

—

Komen, Karolin. — J'ai entendu dire que la célèbre chanson : *Viens, Poupoule !..* était une adaptation d'une chanson berlinoise commençant ainsi : *Komen, Karolin !* (Viens, Caroline). — Pourrait-on me donner au moins un couplet de la chanson allemande (texte et traduction) ? Si ce n'est pas long, je souhaiterais la traduction entière, avec divers renseignements. Quels sont les auteurs (paroles et musique) ? Qui, l'éditeur ? Quel artiste allemand lança cette chanson, que Mayol a popularisée en France ?... etc...

L. M.

—

Dumanet. — M. Adolphe Aderer, sous ce titre : « Le véritable Dumanet » dans un intéressant article dans le *Temps* (22 avril 1915) écrit :

Ce n'est pas un nom de fantaisie que celui de Dumanet, en qui l'on a personnifié le soldat français, le camarade de Pitou qui lui donne la réplique. Il exista réellement sur les contrôles de l'armée française un soldat Dumanet : ses aventures mémorables ont conservé son nom et l'ont transmis aux générations successives.

L'histoire véridique de Dumanet nous est racontée dans un ouvrage publié en 1836 et intitulé le *Dodécaton* ou livre des douze, parce qu'il avait été écrit par douze auteurs. C'était la mode sous Louis-Philippe que ces sortes de recueils pour lesquels les éditeurs faisaient appel à tous les auteurs les plus réputés. On trouve dans le *Dodécaton* un proverbe d'Alfred de Musset : *Faire sans dire*, un proverbe d'Alfred de Vigny : *Quitte pour la peur*, des nouvelles ou des récits de George Sand, Mérimée, Loëve Veimar, Léon Gozlan, Emile Souvestre, un anonyme, Alexandre Dumas, Jules Janin, Stendhal, et un douzième, Dufougeray, qui étonne un peu, comme dit Dante, *tra cotanto senno*, au milieu d'un tel savoir, d'une compagnie de si hauts esprits.

C'est précisément à Dufougeray que nous devons de connaître le Dumanet éponyme qui pendant de nombreuses générations, a donné son nom au soldat français en pantalon rouge et en petite veste.

Suit l'analyse du livre — ou si vous préférez la biographie de Dumanet.

Est il exact que le surnom de Dumanet soit postérieur à cette nouvelle ? Faut-il ajouter crédit aux prétentions de l'auteur de révéler un Dumanet authentique ?

M.

—

T'en fais pas. — C'est une expression qui se répand dans la littérature héroïque des tranchées — c'est l'expression abrégée « Te fais pas de bile ».

On s'en servait déjà avant la guerre, sans doute. Trouve-t-on cette locution familière, populaire, imprimée avant cette époque ?

Dr L.

—

Epilé. — C'est un mot créé et qui commence à faire son chemin, en opposition à poilu. Nous l'avons rappelé à la rubrique Poilu, article de M. Georges Ohnet.

M. Georges Ohnet l'entend dans la rue, en est frappé, soupçonne qu'il aura un avenir, que ce mot désignera celui qui n'a pas voulu être poilu, celui qui a fui le devoir, celui qui est sans poil, l'*épilé*.

Consignons donc ce mot sous une rubrique spéciale. M.

—

Embusqué. — C'est un néologisme à la mode. Il est écrit ou prononcé avec colère, ironie et injustice très souvent, depuis la guerre.

Ne trouve-t-on embusqué — dans le sens militaire du mot — « emploi en dehors du service actif » que dans le dictionnaire d'argot de Delesalle ? Car à notre avis, il n'existe, avec cette acception, dans aucun dictionnaire français. V.

Réponses

Prophéties sur les Hohenzollern. — On a l'intention de publier un travail sur ce sujet. On serait disposé à accueillir la collaboration d'une personne le possédant déjà, et qui ferait ce travail de recherches et de compilation.

Si quelqu'un de nos collaborateurs peut s'en charger, qu'il veuille bien écrire : nous transmettrons sa lettre à l'intéressé. M.

Comment appellera-t-on la guerre actuelle ? (LXXI, 89, 185). — M. Rémy de Gourmont nous prend à partie, dans la *France* du 21 février (1), parce que, sous cette rubrique, nous n'avons pas mentionné « le nom le plus employé en France, au moins par l'imagerie, et qui est la GRANDE GUERRE. » Nous avons écrit à cet aimable philosophe que, n'opérant pas en chambre, mais bien dans une salle d'hôpital, autour de blessés boches, nous n'avions pas le temps de regarder aux vitrines des libraires pour y transcrire des titres de couvertures. Mais voici, au surplus, comment M. de Gourmont — auteur du *Cœur Virginal* — raisonne pour démontrer l'insignifiance de notre scrupule :

Au fait, est-ce que le soin de nommer une guerre appartient aux contemporains ? Est-ce que ce sont les contemporains qui baptisèrent la guerre de Cent ans ou même la guerre de Trente ans ? Laissons faire les historiens. Ils trouveront bien quelque chose qui sera accepté par tous. Pour les acteurs ou les témoins d'une guerre qui retentit dans le monde entier, il n'y a qu'un mot acceptable, au moins provisoirement : LA GUERRE C'est celle-là, celle où l'on participe, celle que l'on voit se dérouler sous ses yeux, et non une autre. La guerre dont nous souffrons est la seule guerre que nous connaissions et la seule guerre qui nous importe. Un qualificatif ne fait que l'amoindrir. Vraiment, il est bien inutile de lui chercher un autre nom. C'est la guerre, avec ses horreurs, ses deuils, ses héroïsmes et tout ce que les Allemands y ont ajouté de barbarie et de stupidité.

(1) A l'article : Les Idées du jour : *Comment la nommer* ?

Soit. R. de Gourmont, accoutumé de jouter, sous des noms divers, avec des idées diverses, a beau jeu de nous faire la leçon. La guerre est la guerre, comme il dit, mais quand commence pour les « historiens », le droit de désignation ? Demain, ou même aujourd'hui, ou bien dans dix lustres ? Nous croyons que notre question n'était point si superflue, puisque, aussi bien, elle nous a valu une réponse, et une solution, de M de Gourmont...

CAMILLE PITOLLET.

* * *

Du *Figaro* :

Quel nom donnera-t-on à la guerre actuelle ? Notre « Liseur », après l'*Intermédiaire*, posait ces jours-ci la question. Un de nos lecteurs y répond :

... Il me semble difficile de donner, dès à présent, un nom définitif à la guerre actuelle ; il faut attendre sa conclusion.

Provisoirement, disons « la Grande Guerre » si l'on veut, comme il a été proposé.

Mais, songeant à la précédente, celle qu'on appelait simplement « la Guerre », ou que l'on désignait encore par la date, « Soixante-dix », pour en bien marquer la différence et la résumer en un mot, attendons la fin, qui, n'en doutons pas, consacrera le nom depuis longtemps gravé dans nos cœurs, et exaucera nos espérances, en nous donnant « la Revanche » !

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Capitaine B...

* * *

Du *Correspondant* : 25 mars 1915 :

Comment la nommera-t-on ?... Hélas ! la question ne se pose pas pour quelque nouveau-née. Et c'est pour la gigantesque lutte actuelle que, fidèle à son titre, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* demande un nom ! C'est une dérivation comme une autre aux attentes angoissantes, et il va sans dire que notre érudit confrère a déjà reçu beaucoup de réponses. Voici quelques-unes des dénominations proposées : « La guerre antigermanique. » — « La guerre pour la Belgique. » — « La guerre allemande ». — « La campagne de France. » — « La grande guerre. » A mon humble avis, tout cela me semble bien compliqué, et le sentiment personnel y prédomine un peu trop. Je crois que lorsqu'on parlera plus tard de la campagne en cours, on dira tout simplement : *la Guerre*. Et personne ne se trompera ni sur la date, ni sur les adversaires, ni sur les résultats. Pendant quarante-quatre ans, il n'y a eu, dans leur histoire, pour les Français, qu'une « guerre » tout court, celle de 1870-71. Dans les livres, dans les discours, dans les

conversations, on disait couramment : « Pendant la guerre » ; « Au moment de la guerre », etc... et pour un auditeur ou lecteur, il n'y avait pas le moindre doute. Pas plus qu'il n'y en a quand on écrit où qu'on parle de *la* Révolution..., bien que le terme soit devenu, chez nous, un nom commun ! Du reste, quiconque peut constater qu'on dit déjà sans y manquer : « la guerre de 1870-71 », et plus jamais « la guerre » quand il s'agit de celle-là. La guerre avec une date, c'est de l'histoire. La *guerre*, simplement, absolument, c'est le souvenir même d'où découle la vie qu'on est en train de vivre. Et si, pendant plus de quarante ans, le mot lui-même, sans aucun déterminatif de date, a suffi pour nous indiquer exactement de quelle guerre il s'agissait, combien plus encore ce seul mot suffira pour fixer la pensée sur la période que nous vivons depuis huit mois ! Non, décidément, pas d'adjectifs, pas d'épithètes, pas de commentaires : la guerre! ça suffit.

*
* *

Depuis quarante ans, nous n'avons cessé de guerroyer au Tonkin, en Annam, au Cambodge, en Tunisie, au continent noir, au Maroc. Cela ne compte guère dans nos annales de Mars et de Minerve. La Guerre tout court, c'est 1870-71. Victor Hugo lui a donné une autre empreinte : l'Année terrible.

Il est évident que pour les formidables hostilités de 1914-1915 on dira la Grande Guerre, comme l'*Intermédiaire* vient de l'admettre. Espérons toutefois que la France lui adjoindra une autre qualification portant le sens de revanche, mot qui d'ailleurs n'aurait pas assez d'énergie. La Grande Guerre actuelle devrait aussi se dire : l'*Année vengeresse*.

B. SAINT-JOURS.

*
* *

Vous demandez comment appeler la guerre actuelle ? — A mon avis, elle méritera d'être appelée, si les Alliés sont victorieux : « la guerre de la délivrance » car elle consacrera la *délivrance de l'Alsace et de la Lorraine*, la délivrance de *la Pologne*, la délivrance du *joug Turc* pour de nombreuses populations, la délivrance du cauchemar provoqué par le *militarisme prussien*, et peut-être aussi : la *délivrance du Trentin*, de *Trieste*, de l'oppression autrichienne.

RICARD.

—

Notre-Dame d'Albert (LXXI, 49, 109, 207, 249). — Je prendrai la liberté de remettre au point deux légers détails des communications de nos confrères Ard. D... et G... A.

Le collaborateur Ard. D... a donné (col. 109) le récit du miracle de Brébières comme extrait de la brochure vendue aux pèlerins. Cette brochure, éditée par Paillart, imprimeur à Abbeville, ne fait que reproduire mot à mot un passage de l'ouvrage du P. Letierce, que j'ai cité (col. 202). Ceci dit simplement pour restituer à l'auteur véritable la paternité du récit primitif du miracle.

Monseigneur Dizien, récemment décédé, était évêque d'Amiens, et non d'Arras.

ADR. H.

—

Les Allemands, en 1870, ont-ils passé sous l'Arc-de-Triomphe, à Paris? (LXX ; LXXI, 141, 282). — La musique prussienne jouait tous les jours *sous* l'Arc-de-Triomphe.

Hors certaines femmes, personne ne familiarisait dans ces parages.

Mais je me souviens, pour y avoir pris part, de la cérémonie de l'évacuation de Paris : malgré la défense qui nous en avait été faite, nous étions bien trois cents galopins qui, faute de mieux, tenions à reconduire les têtes de boches (en 1871 on ne disait pas les boches — mais les têtes de boches, ce qui avait remplacé l'expression de têtes carrées alors en usage).

Nous nous étions munis de ces petits balais de plumes, encore employés dans les campagnes, et du plus près que nous pouvions suivre les Allemands, on balayait le sol — et comment !

Une dizaine de nos balayeurs volontaires avaient pu se munir de pelles très chauffées sur lesquelles ils brûlaient du sucre — le plus populaire des désinfectants pour l'époque.

Et l'on criait....

J'ai vu aussi donner la fessée — par des mains plus dures que les nôtres — à des personnes de mœurs faciles et professionnelles qui reconduisaient des amis d'un jour, retournant à leur choucroute.

J'avais conservé longtemps cette balayette souvenir.

LOUIS TESSON.

—

« La Belle Alliance » inscription sur des casques allemands (LXXI, 41, 196, 241). — C'est le régiment d'infanterie n° 87 (1er Nassau) qui porte sur le

casque la banderole avec « La Belle Alliance ». Le régiment 88 (2e Nassau) porte « Mesa de Ibor — La Belle Alliance — Medellin » et c'est pour rappeler la présence de ces régiments à ces batailles, de même que Napoléon faisait inscrire le nom des victoires sur les drapeaux des régiments pour récompenser leur valeur.

Ce sont les seuls régiments allemands qui portent sur leurs casques le nom de Belle Alliance. Mais les régiments ayant une inscription en plus de la devise bien connue « Fur Koenig mit Gott und Vaterland », sont nombreux dans l'armée allemande, ainsi que le 1er Bataillon du 1er Régiment de la garde « Kaiser Alexander » porte « Semper talis ». Le 1er de grenadiers porte la date de « 1655 » tandis que le 4e et le 7e de grenadiers porte « 1626 » et « 22 mars 1797 » respectivement et le 9e « Colbert 1807 ».

En faisant une revue rapide, je trouve :

Le Régiment de fusiliers n° 73 avec « Péninsula-Waterloo ».

Le régiment de fusiliers n° 74, 77, et 78 avec « Waterloo ».

Le régiment d'infanterie n° 92 (Brunswickois) « Peninsula » avec une tête de mort.

Le régiment d'infanterie n° 115 avec « 1621 ».

Le régiment d'infanterie n° 164 et 165 avec « Waterloo ».

Le bataillon de chasseurs n° 10 avec « Péninsula » et sur la manche droite « Gibraltar ».

Le régiment de cuirassiers « Graf Wrangel » n° 13 avec « Hohenfriedberg 4 juin 1745 ».

Le régiment de dragons « Koenig Carl I. von Rumanien » n° 9 avec « Peninsula-Waterloo-Gohrde ».

Le régiment de dragons n° 16 (2e Hanovrien) avec Waterloo.

Le régiment d'uhlans nos 12 et 13 (1er et 2e Hanovriens) avec « Peninsula-Waterloo-Garzia Hernandez ».

Le régiment d'artillerie « von Scharnhorst » n° 10 (1er Hanovrien) « Peninsula-Waterloo-Gohrde ».

Le régiment d'artillerie n° 46 (Bas-Saxe) les mêmes noms

Les régiments de hussards portent la banderole sur le bonnet de fourrure, le n° 15 (Koenigin Wilhelmine der Niederlande) « Péninsula-Waterloo-El-Bodon-Barossa.

Les hussards du 18e ont la tête de mort comme le 2e régiment et portent « Peninsula-Sicilien Waterloo-Mars la Tour ».

Mais ce qui frappe mon attention, ce sont les régiments nos 73 et 79 de fusiliers (Prinz Albrecht von Preussen et von Voigt-Rhetz, tous deux Hanovriens) qui portent comme le 10e bataillon de chasseurs, dont j'ai déjà fait la remarque, sur la manche droite de la tunique une bande d'étoffe bleu clair avec l'inscription « Gibraltar ».

Faut-il croire que ce soit encore une réminiscence du temps que Hanovre appartenait à la couronne d'Angleterre, et que ces deux régiments prirent part avec les troupes anglaises à quelque siège de Gibraltar ?

AMERICA.

—

Le pantalon rouge. — LXX ; LXXI, 30, 105, 157, 241). — Je n'ai entendu parler pour les hussards que de l'époque de la Restauration. Le 4e hussards prit le pantalon bleu de ciel en 1818-1820, alors qu'il quitte la pelisse et le dolman vert pomme et le pantalon hongrois rouge pour le dolman et la pelisse garance.

Le 2e hussards reprit le pantalon bleu de ciel, sous Louis-Philippe que portèrent le 8e et le 9e créés en 1840.

Le 9e hussards fut dissous en 1856.

En 1860, le 4e hussards quitte le dolman garance et le pantalon bleu de ciel pour prendre le dolman gris argentin et le pantalon garance.

En 1860, également, le 8e hussards reçoit le pantalon garance, la pelisse et la ceinture sont supprimées pour la troupe, toutefois, les officiers continuent à porter la pelisse jusqu'en 1870 inclusivement dans les huit régiments.

En 1872, tous les régiments de hussards ont la même tenue et ne diffèrent plus que par le numéro.

COTTREAU.

—

Ordre de l'Armée. Ordre du jour (LXXI, 228). — Ordre se dit de la publication qui se fait par ordre du général ou du colonel.

« Cité à l'ordre du jour » est assurément une expression impropre.

On devrait dire : « Cité à l'ordre de

l'armée », ou... « du régiment » — « cité à l'ordre général du corps expéditionnaire ».

Mais, il est certain que, par corruption de langage probablement, on a dit également de tout temps : « cité à l'ordre du jour », (« Cité » ou « mis »).

A. N.

*
* *

Bien que M. Morel ne fasse appel qu'à ceux de nos collaborateurs qui ne sont pas sur le front des armées, je me permets, de la ligne de feu où je me trouve depuis le début des hostilités, d'émettre un avis d'ailleurs absolument conforme à sa manière de voir.

« Ordre du jour » constitue un pléonasme : un « ordre » est toujours du « jour » (du jour où on le dicte).

Cette expression, il faut l'ajouter, ne se trouve nulle part dans nos règlements.

Chaque jour en campagne, les décisions du commandement sont notifiées sous le titre et dans la forme d'un ordre transmis à l'échelon immédiatement inférieur, lequel à son tour agit de même vis-à-vis de l'échelon qui le suit, ne lui transmet tant que ce qu'il est utile qu'il connaisse, ajoutant les instructions de détail nécessaires à l'exécution et ainsi de suite.

A chaque échelon, ces ordres sont classés dans des cahiers dits « Registres d'ordres » ; c'est la conservation indéfinie de ces documents dans les archives militaires qui fait que l'on est conduit à y mentionner des événements qui par leur nature paraitraient ne pouvoir être rangés sous cette rubrique, mais pour lesquels on désire que soit conservé un témoignage officiel irrécusable.

De ce genre sont les traits de bravoure accomplis : quand, dans un corps de troupe, il s'en produit un, le chef de corps en fait l'objet d'un rapport qui gravit les divers degrés de la voie hiérarchique ; les actes jugés comme étant les plus brillants (ceux qui méritent d'être portés à la connaissance de toute l'armée), atteignent l'échelon le plus élevé où ils sont « cités » au prochain « ordre » ; les autres s'arrêtent, suivant la valeur que le commandement y attache, au corps d'armée, à la division, à la brigade ou simplement au régiment ou au bataillon (s'il s'agit d'un bataillon formant corps ; — on m'excusera si je cite cet échelon souvent oublié, c'est que, comme M. Josse, je suis orfèvre : j'ai l'honneur de commander en ce moment un bataillon de chasseurs alpins devant l'ennemi).

Maintenant, si l'expression « ordre du jour » ne figure pas dans les règlements, comment est-elle entrée dans le langage courant ? L'ordre quotidien est appelé « ordre du jour » tant que le lendemain son successeur ne vient pas lui enlever cette dénomination ; quand il y figure une citation, c'est par l' « ordre du jour » qu'elle est portée à la connaissance de la troupe ; on est donc en droit de dire « X... est cité à l'ordre du jour ». Ce n'est vrai que pendant 24 heures, mais cela a bien été la formule primitive par laquelle la nouvelle a été annoncée ; c'est sans doute ce qui lui a fait prendre racine dans le langage courant.

G. DE MASSAS.

—

Maîtrise de la mer (LXXI, 227). — Maitrise, dans l'ancien français maistrie, c'est, au sens originel, l'état, la qualité de maître, comme prêtrise, l'état, la qualité de prêtre ; et il a, tout d'abord, et en un temps où il n'existait pas de corporations et de maîtres au sens corporatif du mot, toute l'extension des sens du mot maître. Il signifie supériorité, excellence en tel ou tel art, telle ou telle science ; il signifie aussi domination, suprématie. Ce dernier sens, sans chercher plus loin, est attesté dès le XII[e] siècle par les exemples que cite Littré ; celui-ci notamment tiré d'un poème de ce siècle : « Car cuer et cors met en vostre maistrie », « car je mets mon cœur et mon corps en votre domination, je vous les soumets. » Et seul ce sens de maistrie ou maîtrise explique celui qu'a gardé depuis ces temps anciens jusqu'à nos jours le verbe qui en est dérivé, « maistrier », « maîtriser ». L'emploi du mot maitrise, comme celui du mot maitre, dans le sens spécial qu'ils ont quand on parle de corporations, tout comme leur emploi en matière de grades universitaires, maitre ès-arts, maîtrise-ès-arts, ne sont que des emplois particuliers dérivant d'un des deux sens généraux du mot, celui de supériorité, d'excellence. Il est arrivé, au cours du siècle, à maitrise, ce qui arrive à bien des mots. Il est resté très usité au sens d'excellence et de

supériorité, il l'est devenu beaucoup moins à celui de domination. Les textes de Pascal cités par Littré montrent qu'il l'était cependant encore quelquefois au XVIIe siècle. C'est aussi un cas particulier de ce même sens que l'emploi signalé en 1694 par le *Dictionnaire de l'Académie* : maîtrise, en parlant des eaux et forêts, signifiant non seulement la qualité, la fonction de maître, mais aussi son autorité, son pouvoir de juridiction : « sa maîtrise s'étend jusque-là ». Peu à peu tombé en désuétude, cet emploi du mot maîtrise au sens de suprématie, domination, a reparu de nos jours, probablement sous l'influence du verbe maîtriser, où il s'était conservé. Ce bref historique montre qu'il remonte à l'origine même du mot, et qu'il est parfaitement légitime. Des sens, comme des mots eux mêmes, la remarque d'Horace est toujours vraie :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet [usus,
Quem penes arbitrium est, et jus, et norma [loquendi.

Beaucoup renaîtront qui sont tombés en désuétude, beaucoup tomberont qui ont aujourd'hui la vogue, si l'usage le veut, l'usage, qui est l'autorité, la loi, la règle en matière de langue.

IBÈRE.

—

Le pas de l'oie allemand (LXXI, 182). — Il ne faut pas oublier que le pas de parade ou pas de l'oie n'est pas d'invention allemande c'est le pas de toute l'infanterie européenne aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles et pendant une partie du XIXe siècle. Ce pas solennel et lent a existé aussi en France jusqu'en 1848 au moins, sous le nom de pas ordinaire, concurremment avec le pas accéléré, lequel a fini par être seul en usage et qui convenait mieux à la vivacité française. Ce pas ordinaire ou pas de parade était usité aux revues et défilés et à certaines manœuvres. Aux siècles passés, l'infanterie, en Europe, n'évoluait qu'avec lenteur et par des commandements compliqués.

Les guerres de la Révolution et l'usage dans les armées françaises de grandes bandes de tirailleurs favorables au caractère et à l'intelligence de nos soldats ont commencé à secouer cette torpeur, mais jusqu'à la création des chasseurs à pied dont les mouvements souples et rapides ont fait, par leur exemple, réaliser dans notre infanterie de grands progrès en ce sens, les manœuvres à rangs serrés étaient encore lourdes et lentes.

En 1848, on apprenait encore aux recrues de l'infanterie française le pas ordinaire dont la décomposition ressemblait fort au pas de parade allemand. Je l'ai vu exécuter par un des chefs de bataillon sous lesquels j'ai servi et qui, entré dans l'infanterie comme conscrit en 1848, l'avait pratiqué et nous le démontra un jour à titre de curiosité. On le supprima peu après 1848.

Tout ce qu'ont fait les Allemands, c'est de conserver le pas jusqu'à nos jours, alors que les autres armées européennes l'ont aboli ou modifié, mais il existe dans des armées beaucoup plus anciennes que l'armée prussienne. COTTREAU.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 LXXI, 20, 51, 157, 240).

Chambres de Commerce

Agen. — Albi. — Alger. — Amiens. — Angoulême. — Annonay. — Arras. — Auch. — Bayonne. — Bergerac. — Béthune. — Boulogne-sur-Mer. — Bordeaux. — Calais. — Carcassonne. — Castres. — Clermont-Ferrand. — Elbeuf-sur-Seine. — Epernay. — Foix. — Laval. — Le Havre. — Lille. — Limoges. — Louviers. (Tous les bons de cette chambre de commerce mis en circulation, sont rentrés et ils ont été incinérés, par conséquent introuvables). Lyon. — Marseille. — Montauban. — Mont-de-Marsan. — Montluçon. — Nancy. — Nantes. — Périgueux. — Philippeville. — Reims. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Etienne. — Toulouse. — Tourcoing. — Valenciennes.

Villes

Bailleul. — Calais. — Denain. — Douai. — Glageon (Nord). — Lille. — Nantes. — Roubaix. — Tourcoing. — Valenciennes.

Communes de l'arrondissement de Valenciennes.

Banques privées

Amiens. — Banque Duvette.
Lille. — Banque d'Emission.

Mines et Charbonnages

Aniche. — Anzin. — Béthune. — Bruay.

— Courrières. — Lens. — Liévin. — Marles. — Vicoigne.

Etablissements Industriels (*Seine-Inférieure*)
Bolbec. — Baudin, Carault et Cie.
André Forthomme et Cie.
Fauquet-Lemaitre.
Manchon-Lemaitre.
Desgenélais frères.
E. Tetlow.
Lillebonne. — Lemaistre frères.
Rouen.

E. P.

***

La Caisse d'Epargne d'Angers donne à l'Administrateur qui préside chaque séance, un jeton d'argent.

Ces jetons d'argent étant épuisés, et vu l'impossibilité pendant la guerre d'en faire frapper, ils ont été remplacés par des jetons en papier d'un très joli aspect, à tirage en deux couleurs, rouge et noir. Dans un encadrement de baguettes enlacées de rubans est inscrit :

CAISSE D'ÉPARGNE D'ANGERS
GUERRE DE 1914-1915
JETON DE PRÉSENCE
Séance du Le Président
ÉCHANGEABLE A LA PAIX
CONTRE UN JETON D'ARGENT
hauteur 0,075 mm.
larg. 0,100 mm.

Entre les mots « séance du » et « le Président » est frappé un timbre rond en relief, réduction de l'ancien jeton de la Caisse d'Epargne. Dans une couronne, une ruche entourée d'abeilles et pour légende :
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE ANGERS

On s'est inspiré, pour le papier, le tirage et l'arrangement, du texte des billets de confiance de la ville d'Angers, émis sous la première République.

SAINT-JEAN.

***

Grâce à nos infortunés compatriotes rapatriés par les Allemands ces dernières semaines, après la ruine ou l'évacuation forcée de leurs foyers, il m'est permis d'ajouter une page à l'enquête ébauchée dans l'*Intermédiaire* sur le papier-monnaie né de la guerre.

Mes documents concernent tout uniquement la ville de St-Quentin.

A en juger par ce qui m'est passé sous les yeux, la municipalité de cette malheureuse cité a émis, depuis le début des hostilités jusqu'à aujourd'hui, et pour une somme représentant certainement plusieurs millions, deux types différents de coupures :

1° *Des bons municipaux* remboursables en espèces à vue sur présentation à la Recette Municipale trois mois après la signature de la paix.

(1re émission : 3 août 1914)
(2e émission ; 3 octobre 1914).

a) bon de 20 francs : papier bleu, dim. 135/79 mm.
b) bon de 2 francs : papier jaune, dim. 93/49 mm.
c) bon de 1 franc : papier gris, dim. id.
d) bon de 0 fr. 50 : papier bleu dim. id.
e) bon de 0 fr. 25, papier blanc, dim. id.

2° *Des bons de guerre* remboursables sur présentation à la Caisse municipale six mois après la signature de la paix.

(une seule émission : 13 février 1915).

a) bon de 20 francs : papier jaune, dim. 128/82 mm.

b)	10		99/62 mm.		
c)	5	—	—	—	—
d)	2	—	—	—	—
e)	1	—	—	—	—

Toutes ces coupures, détachées de carnets à souche et numérotées, sont signées du premier adjoint faisant fonction de maire : A Gibert, sauf les bons municipaux de 20 francs qui portent la griffe du conseiller municipal Larcher.

Aucune inscription n'y rappelle l'occupation allemande actuellement subie.

Dr P. OLIVIER,
médecin aide-major.

***

M. Albert Retout, avocat à Kalé (Algérie), nous adresse vingt coupures d'un franc, émises par la Chambre de commerce d'Algérie — elles sont d'une assez jolie composition.

Il nous demande de les proposer à ceux de nos collaborateurs qui font collection de ces vignettes, la somme produite par la vente de ces vingt coupures devant être affectée à une œuvre de bienfaisance militaire

Qui d'entre eux, à la faveur d'un souvenir, veut participer à la bonne œuvre de notre collaborateur?

—

La couronne d'or dans les armes allemandes (LXXI, 179). — Cette cou-

ronne de 4 fleurons d'or alternant avec 4 perles (3 fleurons et 2 perles sont visibles) est réservée dans les pays du Nord, en Allemagne, en Autriche Hongrie, en Russie, etc.., aux membres des familles *non-titrées*, en possession de la noblesse de temps immémorial (noblesse de race, Uradel) — tandis que les membres des familles dont la noblesse tire son origine d'un anoblissement (noblesse acquise, Briefadel) ont droit à une couronne de 8 perles dont 5 sont visibles. La couronne à 4 fleurons et 4 perles est semblable à celle qui surmonte les casques, dans les armoiries de ces contrées. Plusieurs familles italiennes usent aussi de cette dernière couronne.

D. V.

* * *

Un question analogue, à laquelle il n'a pas été répondu, a été posée dans le tome LXIX (98) au sujet de *la couronne d'or de Malte.*

P. D.

—

Le « Fonds des reptiles » (LXXI, 275). — Je crois que le mot est de Bismarck lui-même qui méprisait parfaitement les instruments de scandale et de mensonge dont il se servait, sauf à faire au besoin comme eux et pire qu'eux.

H. C. M.

—

« Inondations tendues » (LXX, 141). — L'expression « tendue » des inondations, plusieurs fois employée par les communiqués officiels militaires, appartient au vocabulaire technique. On la trouve déjà dans les *Notes sur la fortification* dictées à Sainte-Hélène par Napoléon au général Gourgaud :

> L'ancienne enceinte d'Alexandrie, couverte par une inondation artificielle, eût été suffisante. Une fois l'inondation *tendue*, l'entretien serait de peu d'importance.

NAUTICUS.

—

On ne dira plus bâbord et tribord. (LXXI, 129). — J'ai lu dans une Vie de Monk, le restaurateur de la royauté en Angleterre, que sous le protectorat d'Olivier Cromwell, Monk, général dans l'armée de terre, fut embarqué sur une flotte anglaise, et que sous son commandement fut remportée sur la flotte hollandaise une victoire, dans laquelle périt l'amiral Martin Happertz Tromp.

On disait dans ce récit que Monk, ne pouvant s'habituer aux termes bâbord et tribord commandait : *à gauche* ou *à droite*, ainsi qu'il avait coutume d'ordonner à ses fantassins ou à ses cavaliers.

L'histoire où j'ai lu cela est-ce celle de « Monk », par Guizot ? Je ne puis vérifier.

V. A. T.

* * *

Consulter le *Dictionnaire pittoresque de marine*, par Jules Lecomte, qui précède les quatre volumes de la *France maritime*, Paris, Postal, 1835, in-8°.

P. D.

—

Rosalie, pour désigner la baïonnette (LXXI, 229). — Sans toutefois indiquer la date d'origine de ce nom qui désigne l'arme si redoutée des boches, il est permis de supposer que ce vocable a pu être lancé par un exubérant « poilu » et que comme la plupart des mots faisant partie de l'argot des casernes, il a dû être l'apanage d'un groupe de fantassins, pour ensuite, en passant de caserne en caserne, se généraliser à toutes les armes.

A mon avis, sans lui attribuer la paternité de ce nouveau terme, usité depuis peu, il faut dire que l'ardent patriote et charmant barde Théodore Botrel, qui est sur le front depuis le début de la guerre où il ne cesse, par ses chansons pleines d'espérance et de patriotisme, d'animer le courage de nos soldats, est l'auteur d'une chanson de route très en vogue aux armées et qui a pour titre : Rosalie.

Cette rengaine qui se compose de seize couplets a paru dans le *Bulletin des Armées* du 4 novembre 1914.

Pour ceux qui ne lisent pas cette intéressante feuille militaire, qui est pour ainsi dire le *Journal officiel* de nos braves défenseurs, voici quatre couplets de la dite chanson :

Rosalie, c'est ton histoire
Que nous chantons à ta gloire
Verse à boire !
Tous en vidant nos bidons
Buvons donc !

On prétend que la mignonne
Est native de Bayonne
Verse à boire !
Fill' de la Révolution
Buvons donc !

Au milieu de la bataille
Elle pique et perce et taille
Verse à boire !
Pare en tête et pointe à fond
Buvons donc !

Sois sans peur et sans reproches
Et du sang impur des boches
Verse à boire !
Abreuve encore nos sillons
Buvons donc !

Cette chanson de Botrel, très goûtée de nos soldats, a incontestablement contribué à propager ce surnom de Rosalie, qui aujourd'hui est aussi bien employé par tous les Français sans distinction que par tous nos « poilus ».

L. CAPET.

*
* *

Durant 31 ans passés sous les drapeaux dans la troupe et à l'Etat-Major, je n'ai jamais, je crois, entendu désigner la baïonnette sous le nom de « Rosalie », ce qui me fait supposer que c'est une appellation fort peu répandue, et dont, pour cause, l'origine m'est inconnue.

A. N.

—

Breloque ou berloque (LXXI, 229). — Terme militaire. Batterie de tambour qui annonce le repos, les distributions, les corvées... On dit « battre » la « berloque » (ou également : « breloque »).

A. N.

Même réponse : D. R.

—

Les Poilus (LXX ; LXXI, 67, 158, 297). — Le *Figaro* a relevé les intéressantes citations de notre collaborateur. Il les a fait suivre de cette observation :

M. Marcelle ajoute que ces deux citations sont extraites du *Père Loriot*. Il se trompe. Le père Loriot n'est qu'un simple compère. Le martyr de la paternité qu'a peint si fortement Balzac, s'appelait Goriot.

La coquille typographique était drôle, en effet, mais on ne pouvait pas la relever avec plus d'esprit.

*
* *

M. L. Dumont-Wilden dans la *Revue Bleue* :

Les poilus. C'est le nom qu'ils se sont donné. C'est le nom populaire et militaire du soldat de 1914, et il y a dans ce mot de l'ironie, de la blague, de l'héroïsme, de l'attendrissement, toute une gamme de sentiments purement français. Un poilu, pour nos soldats, c'est quelqu'un qui n'a pas froid aux yeux, quelqu'un de très bien. Pour un chef, mériter de ses hommes le nom de poilu, ce n'est pas un mince éloge. Comme nous traversons un cantonnement sous la conduite d'un commandant de corps d'armée et de quelques-uns de ses officiers d'état-major, un soldat m'arrête et me demande, montrant le général :

— Quel est donc ce poilu-là ?

— C'est le général Franchet d'Espérey.

— Ah ! oui, celui-là, reprend l'homme, c'est un vrai poilu.

Le général Joffre est le roi des poilus. Le roi Albert aussi est un fameux poilu.

Parmi les poilus, il y en a de tous les grades et de toutes les conditions. Il y a des poilus qui ont de grosses mains de paysans, de bonnes faces candides de laboureurs bretons ou auvergnats Il y en a aussi qui se souviennent vaguement d'avoir porté l'habit noir aux « premières » et d'avoir pris un bain tous les jours. Il y en a même qui ont été jadis des intellectuels orgueilleux de leur intellectualité Maintenant, les uns et les autres ne sont plus que des poilus, c'est-à-dire de vrais combattants, par opposition à ceux de l'arrière, à ceux des services auxiliaires. La guerre de 1914, ce sera la guerre des poilus et des Boches : gloire aux poilus !

*
* *

Du *Bulletin des Armées* :

Le major d'un régiment de territoriale, qui se trouvait au dépôt de L..., voyait parfois venir à la visite quelques soldats qui ne souffraient d'autre mal que d'un peu de paresse. Dans ce cas, il ne manquait jamais de dicter à l'infirmier cette mention sibylline : « Consultation... Hypertrichose palmaire », formule qui pourrait se traduire en langage vulgaire par : « Poil dans la main ».

Or, un matin, se présente un territorial qui, ne sachant trop quelle maladie prétexter, avait feuilleté le cahier de visite : — « Qu'avez-vous ? demanda le docteur — Une forte hypertrichose palmaire, monsieur le major », répondit l'homme impassible.

— Eh bien ! dit le major indulgent, quand vous serez au front, tâchez d'avoir votre hypertrichose ailleurs !

—

Le mot Boche (LXX ; LXXI, 125, 296). — Du *Temps* :

Sans doute en aurons-nous fini avec les Boches, que nous aurons encore affaire à leur nom. C'est un jeu qui ne plaît pas seulement aux philologues, mais aux profanes aussi. Nous recevons des consultations toutes chargées d'érudition. L'un de nos correspondants, qui est un épistolier abondant et verveux, avait contesté les déductions de M. Sainéan. « Boche ne vient pas de ca-

boche », protestait cet étymologiste qui signe d'un pseudonyme euphonique et singulier : « Révérend Bubule ». Il suffit selon lui d'appliquer la règle de l'aphérèse et il conclut : « Boche vient d'Alboche. Alboche et Boche sont de Paris. Malgré leur air, ils ont pris naissance dans la langue populaire et non dans l'argot. »

Mais doutant peut-être que la loi de l'aphérèse nous semble une autorité suffisante, M. Révérend Bubule en appelait au savoir et au jugement de M. Paul Stapfer. Nous avons transmis son appel à l'éminent doyen honoraire de la faculté des lettres de Bordeaux, qui a bien voulu répondre. Il n'a pas donné à sa sentence le ton solennel qui rend si plaisants d'autres avis qu'on a vu publier. On n'est pas forcément pédant quand on est philologue. Et M. Paul Stapfer nous a adressé la lettre que voici :

« Vous me faites trop d'honneur, et votre correspondant aussi, en m'interrogeant sur un point de langue, moi qui depuis plusieurs années n'étudie plus guère les questions de grammaire ni même de littérature. L'intérêt des choses a bien supplanté pour moi celui des formes, surtout en ces jours-ci !

« Je n'ai aucune doctrine personnelle sur l'origine du mot *boche* ; mais s'il faut avoir un avis quelconque, voici l' « opinion probable » à laquelle je me rallierais volontiers.

« On a dit d'abord « un Alboche » pour « un Allemand », par un facétieux emploi d'une terminaison qui ne signifie rien, mais dont les exemples abondent dans la langue des jeunes potaches. Ma mémoire ne me présentant pas sur le cha p un de ces exemples, nous pouvons très bien nous contenter de celui que M. Sainéan vous a offert dans sa lettre du 29 mars : *artiflot* pour *artilleur*. La syllabe *flot* ne veut rien dire du tout ; c'est un non-sens ; c'est « pour soy rigoler », comme eût dit notre maître Rabelais, et je pense qu'il en fut ainsi d'abord des deux dernières syllabes d'*Alboche*.

« Mais des gens d'esprit qui n'aiment pas à parler pour ne rien dire ont senti le besoin de prêter un sens à ces syllabes. Ils ont dit « un Boche » tout court et ils ont aisément rattaché la signification de ce mot à celle d'autres qualificatifs du même genre, et non moins désobligeants, qui commencent par un B : Bête, Brute, Bêta, Balourd, Bûche, tête de Bois, etc.

« Voilà ma petite explication, qui n'a pas le mérite d'être neuve, car il me semble bien avoir lu déjà je ne sais où, et peut être ici même, quelque chose d'approchant.

« Prenez-la pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour peu de chose et continuons, mon cher confrère, à faire la guerre avec notre vieille plume, puisque, pauvres bras inutiles que nous sommes, nous n'avons pas d'autres obus pour bombarder ces Brutes, ces Butors, ces Bélitres, ces ânes Bâtés, ces Bornes, ces Blocs, ces Brigands, ces Bandits, ces Barbares, ces Boches ».

PAUL STAPFER.

* * *

Dans la communication du collaborateur Déséglise sur la danseuse excentrique Marguerite la Huguenote — ce fut d'abord, je crois, son nom de guerre — plus tard Rigolboche, l'origine de ce surnom est donnée d'une manière qui, d'après mes souvenirs, ne serait pas exacte. Nous avons, en effet, les mémoires de cette célébrité d'un jour ; mémoires pour lesquels l'auteur présumé eut sans doute ce qu'on appellait autrefois un « teinturier », mais enfin il y a bien quelque chose d'elle dans ces pages à juste titre oubliées. Eh bien, elle raconte que assistant à je ne sais quelle scène entre femmes, elle s'écria amusée. « Oh ! que c'est rigolboche ! » Cette transformation canaille du mot rigoler ou rigolade, eut du succès et le nom resta.

C'est là, sans doute, un détail bien insignifiant et un écho de littérature du dernier ordre, au-dessous du dernier ordre, mais enfin voilà ce qui, d'après des souvenirs de plus d'un demi-siècle, m'apparait comme étant la vérité.

H. C. M.

—

Nous les aurons (LXXI, 229). — *Avoir* est un terme du bas langage qui a tout d'abord été employé par les agents de la Préfecture de Police et certains professionnels du sport vélocipédique. Avoir se trouve aujourd'hui sur toutes les lèvres ; les enfants s'en servent couramment dans leurs jeux.

Ce terme, bien antérieur à la guerre actuelle, a de nombreuses acceptions. Il signifie tout à la fois :

1° *Arrêter* (arrêter un malfaiteur). « Nous avons fini par l'avoir près des fortifications ».

2° *Atteindre*. (Atteindre quelqu'un à la course). Très usité chez les enfants. « J'ai beau cavaler, je l'aurai tout de même. »

3° *Etre, se rendre maître de*.

Tu peux écrire à la Préfecture ; c'est pas ça qui m'empêchera de l'avoir quand je voudrai.

(Galopin : *Enracinées*, 1903).

Tu voudrais m'avoir ? Pauvre innocent !

De plus forts que toi ont essayé qui ne s'y frotteront plus ! On ne m'a pas, moi ! C'est moi qui ai les autres !

(Bernstein : *Samson*, 1907).

Je l'ai guetté au tournant et je l'ai eu, comme vous dites.

(Kistemaeckers : le *Marchand de bonheur*, 1910).

Prendre, s'emparer de.

Faudra qu'on l'aye avant la rousse.

(Bruant : *Trois légionnaires*, 1911).

Avoir raison de quelqu'un.

Je ne me laisserai pas faire. Langouet m'a aujourd'hui ; je l'aurai demain, et sans scrupules. Je vais le leur accorder tout de suite cette absurde unification des salaires... Et dans six semaines, l'ancien tarif ou la porte !

(P. Bourget : *La Barricade*, 1910).

Terrasser.

Pour l'avoir, faudra la cherrer aux gambettes ; c'est-à-dire, pour la terrasser, il faudra la frapper aux jambes. A l'époque de ses débuts en France (un lutteur) on pouvait encore l'avoir, car il ne connaissait rien de notre lutte française.

(*Vie au grand air*, 28 mars 1908).

Vaincre.

Il serait été avec toi sur la fin du parcours (il s'agit d'une course vélocipédique, qu'il t'aurait eu ; il a plus de résistance que toi.

(*Journal*, 20 août 1902).

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Lors de la guerre de Sécession, les Sudistes remportèrent d'abord des victoires que les journaux du Nord communiquaient à leurs lecteurs au moyen de grands transparents affichés à leurs portes. Les Yankées les lisaient avidement et déçus mais non découragés se contentaient de dire en s'en allant : « We shall ham them at lest ». « Nous les aurons à la fin ». Voilà du moins ce que m'a conté un vieil ami de ce temps-là qui se trouvait aux Etats-Unis au début de ces événements. On voit que l'expression répond à un état d'âme qui marque la confiance, la résolution et la ténacité. N'est-ce pas le nôtre ? G. Q — I.

*
* *

N.-D. de Paris, L, II « la Cruche cassée ».

« ... Les trois qui avaient Gringoire... » Il y a quarante et un ans, notre excellent professeur de seconde, Portelette, interrompit sa lecture pour nous souligner la singulière énergie de l'expression dont il laissait tout l'honneur à V. H.

Quelque respectueux que soit mon souvenir pour l'enseignement de ce maître qui fut de « la grande Promotion » de Normale, je crois bien que Victor Hugo ne fit que donner ses lettres de noblesse à une expression populaire et, partant, bien française. « Je le tiens ! » murmurait Turenne à Salzbach quelques minutes avant qu'un boulet vînt l'emporter... J'ai idée qu'il se fut écrié « Je l'ai ! » s'il avait eu le temps de développer la manœuvre qu'il avait « montée » et qui est restée un secret et une énigme pour ses historiographes.

SUREL.

—

Henri IV a-t-il été un roi populaire? (LXXI, 226). — Certainement, dans le Béarn, dont il était prince, dans la partie de la Navarre dont il était roi, dans la Guyenne, et dans la Gascogne ! Ce ne sont pas les pages de Voltaire qui l'auraient rendu populaire dans les Pyrénées où le souvenir de « Noust Henric » est encore si vivace. Les assertions de Lavallée méritent à peine une réfutation, en ce qui concerne le Sud-Ouest du moins.

UN PYRÉNEISTE.

*
* *

Il paraît bien que non, du moins en thèse générale. Et lui même le savait. Quand on lui montrait le concours du peuple qui l'acclamait, suivant l'habitude du populaire d'acclamer qui lui plaît sur le moment, le roi répondait : « S'il s'agissait de me faire pendre, il y aurait encore bien plus de monde à venir ». Notre confrère trouvera là-dessus un article décisif, — de M. Léonce Pingaud, je crois — dans la *Revue des Questions Historiques*, d'il y a quinze ou vingt ans : Je regrette de ne pouvoir lui offrir l'indication exacte. Il peut consulter aussi le livre, un peu trop malveillant par système, de M. Alfred Franklin, *Le Maréchal d'Ancre et la Cour de France.*

Henri IV avait trop d'esprit et de bon sens pour réussir absolument. Son édit de Nantes, qui fut, non pas une proclamation de principe, mais un expédient pour faire vivre ensemble chiens et chats, fut aussi médiocrement accueilli des Hu-

guenots que des Catholiques, — d'autant que, sur certains points, il fallait restituer les biens du clergé, et que ce qui est bon à prendre n'est pas bon à rendre : c'était l'avis, entre autres, de Messieurs de Genève, contre St François de Sales, à propos du pays de Gex, en l'an 1602. Henri n'avait pas d'illusions.

La démocratie aime à faire savoir aux Rois ce que les peuples pensent des princes. Il serait bien amusant de lui faire savoir à elle-même ce que les princes pensent de leurs peuples. Sans remonter trop loin dans le passé, de Henri IV à Napoléon III, on recueillerait un joli florilège. Il ne faudrait pas qu'on pût dire que l'impertinence est le monopole des rustres : l'égalité ne le voudrait pas.

BRITANNICUS.

***

Il est exact, on le reconnait assez généralement aujourd'hui, que la popularité de notre Henri IV a été plutôt tardive et factice.

H. DE L.

***

Etant au lycée, j'ai eu comme instrument de travail l'*Histoire des Français* de Théophile Lavallée et l'ai conservée au même titre. C'est un bon ouvrage moyen dont certaines parties, notamment l'épisode de Jeanne d'Arc, sont tout à fait bonnes. Mais je n'ai jamais fait mien le jugement de l'estimable historien sur Henri IV. Sans doute il y eut une légende et elle remonte beaucoup plus haut que la Restauration ; le XVIIIe siècle, en effet, fit fête au Béarnais, peut-être par esprit d'opposition à Louis XV, et il suffit d'indiquer la *Henriade*, surtout cette *Partie de chasse de Henri IV* devenue en 1814 une comédie dynastique. Mais légende et intérêt bourbonien à part, j'estime que Lavallée a singulièrement exagéré en écrivant que Henri IV fut haï de son vivant et n'eut qu'une popularité posthume. Assurément il eut le sort de tous les hommes raisonnables dans les temps troublés ou ceux qui les suivent, c'est-à-dire d'avoir contre soi les partis extrêmes. Ainsi les Huguenots ne lui pardonnaient pas son abjuration, tandis que les catholiques lui en voulaient à mort de son Edit de Nantes, un des actes les plus sages, les plus réparateurs de notre histoire entière. Mais, pris dans sa masse, le peuple avait conscience que grâce à Henri IV, aux longues horreurs de la guerre religieuse avait succédé une ère de paix et de prospérité dont nos annales offrent peu d'exemples.

Je ne crois pas que le premier roi Bourbon ait été vraiment aimé de la noblesse et du clergé, il faisait trop peu pour la première et le second se méfiait de lui. Mais les petites gens, c'est-à-dire la nation entière sauf quelques centaines de milliers d'hommes, comprenaient ce que faisait le roi pour la France. Aussi, y eut-il à sa mort une sincère explosion de douleur ; si donc Henri IV ne fut pas tout à fait pour les contemporains le bon roi des légendes futures, s'il ne fut pas apprécié à sa pleine mesure, ce qui est la loi commune, il y a selon moi une singulière exagération, et qui m'étonne chez un historien aussi modéré que Lavallée, à dire et à écrire qu'il fut détesté, haï de son vivant. Il y a là une mise au point à détermlner et une rectification qui s'impose.

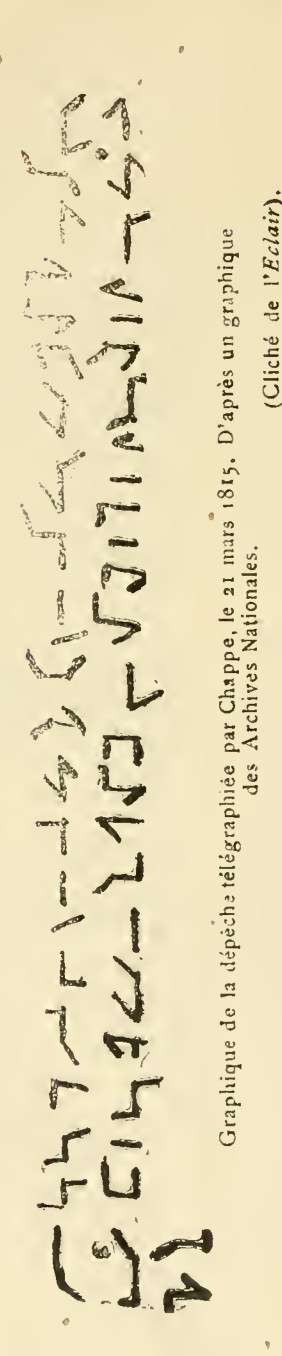
H. C. M.

—

La dépêche du 20 mars 1815 (LXXI, 226). — Dans un précédent numéro de l'*Intermédiaire*, nous avons donné la physionomie de Paris dans la matinée du 20 mars 1815, d'après une lettre particulière. D'autres lettres que nous ne pouvons reproduire ici, des rapports officiels et des notes de police nous font connaître l'agitation qui succéda au calme, l'enthousiasme de la population qui remplaça l'indifférence froide avec laquelle les parisiens apprirent le départ du roi et de la cour.

Dès avant midi, Paris s'emplit d'une foule toujours grandissante, les militaires, jeunes et vieux se hâtaient vers la barrière, tous ceux qui avaient porté un uniforme « sous l'autre », l'avaient revêtu avec empressement. Les retraités, les « oreilles fendues », les « hors cadre », tous semblaient avoir repris de l'activité.

Un général avisant une marchande de fleurs achète tous les bouquets de violettes de son éventaire et les distribue à ceux qui l'entourent ; un autre l'imite ; bientôt tous les officiers et soldats sont fleuris. Le peuple veut aussi se parer de la fleur printanière ; en un clin d'œil les marchandes sont dévalisées, les prix augmentent, et si bien, qu'un général qui a donné



Graphique de la dépêche télégraphiée par Chappe, le 21 mars 1815. D'après un graphique des Archives Nationales.
(Cliché de l'*Eclair*).

le bouquet qu'il portait lui-même à sa boutonnière, paye un louis celui qu'il parvient, non sans peine à trouver. Quand « le père la Violette » apparaît, c'est du délire, et des acclamations formidables saluent le drapeau tricolore que l'on hisse au-dessus du pavillon central des Tuileries.

L'émotion étreignait les cœurs de tous ceux qui étaient demeurés fidèles à celui qui avait fait la France grande et glorieuse, malgré les durs labeurs, malgré les souffrances, malgré les déceptions qu'ils avaient eu à supporter.

Le lendemain, au lever du jour, Abraham Chappe, qui était arrivé le 20 au soir, monta lui-même la dépêche qui annonçait le grand événement au Télégraphe central, et dit aux employés présents : « Réjouissons-nous, mes amis, l'Empereur est arrivé, je viens de le quitter il y a peu de temps !... La télégraphie est « consolidée pour longtemps. » En disant cela, ajoute un de ses employés, témoin oculaire, il était animé d'une joie facile à décrire.

Immédiatement les bras des machines aériennes se mirent à évoluer et par centaines, à l'imitation l'une de l'autre, reproduisirent les signes que donne le graphique ci-contre fait d'après celui que Chappe remit à ses collaborateurs pour télégraphier aux quatre coins de la France, sur les quatre seules lignes qui existaient alors, la nouvelle de l'entrée de l'Empereur dans sa bonne ville de Paris.

Léonce Grasilier.

—

Le drapeau conquis à Dijon (LXXI, 91, 191, 255). — Que M. Ardouin-Dumazet permette à un témoin des événements de la guerre à Dijon en 1870-1871, de lui faire remarquer qu'il y avait beaucoup d'Italiens dans la brigade qui se battit si bien sous les murs de Dijon, en janvier. On entendait parler très couramment italien à Dijon par les « chemises rouges » ; enfin j'ai relevé à l'état civil les noms de treize Italiens morts sur le champ de bataille ou de leurs blessures dans les jours qui ont suivi. Et je n'ai fait de recherches que pour les inscriptions du 20 au 25 janvier. Il y eut probablement d'autres décès plus tard, sans compter ceux qui purent se produire dans les

hôpitaux établis temporairement dans les communes voisines. Ce chiffre de treize morts indique un nombre au moins triple de blessés et un effectif total quinze ou vingt fois plus considérable.

H. C. M.

—

Elle était si belle sous l'Empire ! (LXXI, 228). — Aux temps déjà legendaires, du Panama, Forain donnait au *Figaro* de délicieuses petites esquisses satiriques, grandes comme la main, qui illustraient le fait du jour. C'est ainsi qu'un beau matin il nous présenta une Marianne opulente, — trop — ayant doublé l'âge critique de la quarantaine et passée à l'état de bourgeoise « engraissée des sueurs du peuple ». Ses admirateurs, vieillis aussi, mais cela, ils ne le savent pas — chuchotaient dans son dos : « Qu'elle était belle sous l'Empire ! » Evidemment, elle ne ressemblait plus à la Victoire de Samothrace : et, de ce jour-là, imaginée ou non par l'artiste, la remarque narquoise est entrée dans la circulation.

D'autres de ces caricatures malicieuses sont restées célèbres à juste titre : — La Ministresse qui prépare un dîner officiel et demande à son Ministre : « Où est-ce que nous f... rons le nonce ? » Question embarrassante que l'on n'a plus à se poser ; — la jeune élégante, dont le mari, banquier, fait une retraite spirituelle sous quelques verrous, et racontant dans un *five o'clock* : « Ils ont à Mazas une petite boule de son... Avec du beurre frais c'est délicieux pour le thé. »

Mais, il y avait celle-ci que Forain a dû oublier, pour excellente cause : Un gendarme montre à un Apache un arbre dont une branche s'avance droite et raide comme un bras de potence : « Mon ami, une trique vient de pousser à l'arbre de la Liberté. » — C'était pour célébrer l'avènement de Casimir Périer à la Présidence. Pauvre Casimir ! Lui, un gourdin en bois de chêne ? — L'Histoire dira qu'il n'était pas même peint en roseau.

BRITANNICUS.

—

87e Demi-brigade (LXX, 184). — La 87e demi-brigade *de bataille* fut formée en 1795 du 1er bataillon du 44e régiment d'infant. (ex-Orléans), du 3e bataillon de volontaires de la Côte d'Or et du 2e bataillon du Loiret, sous le commandement du chef de brigade Petitot.

Elle fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, participa aux blocus de Luxembourg, passage du Rhin, prise de Dietz, blocus de Mayence, opérations dans le Hunsrück et fut supprimée en 1796.

La 87e demi-brigade *de ligne* fut formée en 1789 des détachements des 22e, 29e, 51e, 75e, 94e demi-brigade de ligne, de compagnies de Carabiniers volontaires du 1er consul et de conscrits, sous le commandement du chef de brigade Philippon.

Elle fit d'abord partie de l'armée d'observation du Danube et d'Helvétie, puis des armées des Alpes et d'Italie (fait d'armes : Genola). En 1800, campagne sur les Apennins ; armée de réserve de 2e ligne ; armée des Grisons. En 1801 elle appartient à la division d'Helvétie.

Supprimée en 1803 et incorporée au 5e régiment de ligne.

(L'*Historique des corps de troupe de l'Armée française* de 1569 à 1900 — Paris, Berger-Levrault, 1900.

EGON.

—

Le Département du Var (LXXI, 178). — On a maintenu le nom du département du Var, bien que la rivière de ce nom n'y coule plus, pour ne pas bouleverser les habitudes prises, bien que dans nombre de cas on ne tienne pas compte de cette considération, notamment pour les changements de noms de rue.

Si pour les limites des départements et des arrondissements on tenait compte du rayon d'action des chefs-lieux qui ont été modifiés par les chemins de fer et les routes, il faudrait remanier la carte administrative de la France.

A. E.

—

Sacrifices humains au Mexique (LXXI, 184, 303). — 1) L'*Histoire* fut imprimée chez Masson en 1877.

2) La librairie visée est celle de Arnaud, 26, avenue de l'Opéra.

—

Les dîners de Madame de Staël (LXXI, 216). — Lire : *Monsieur* de Staël fut député en personne chez M. Réal... M. Réal vraiment touché, répondit à *Monsieur* de Staël...

P. CORDIER.

Famille Joffre (LXXI. 231). — Le général Joffre est originaire du Roussillon, que sa famille habite encore.

LANGOUMOISIN.

***

J'ai un congé militaire délivré à Schletstat, le 3 octobre 1731, à un soldat de la compagnie de Geoffre, capitaine au régiment de Champagne, peut-être s'agit-il d'un ancêtre de notre généralissime.

S.....Y.

***

En 1859, j'ai eu pour Directeur des Constructions navales, à l'arsenal de Rochefort, M. Joffre (Firmin Isidore) qui était entré dans le Génie maritime au sortir de l'Ecole Polytechnique, le 16 Décembre 1820, ayant alors 21 ans. Retraité en 1864, il est décédé le 23 février 1878, laissant comme unique enfant, une fille, mariée à un officier de marine du nom d'Ollivier.

Le répertoire de l'Ecole Polytechnique, par M. C. P. Marielle, mentionne aussi un autre Joffre (Pierre-Joseph), entré à 19 ans à l'Ecole Polytechnique en 1806, parti en 1808, et retraité en 1847 comme colonel de l'artillerie de terre.

V. A. T.

—

Famille Villaret (LXXI. 259). — Je porte aussi ce nom sans particule. Je ne crois pas avoir l'honneur d'être parent des familles mentionnées à l'article précité de l'*Intermédiaire*.

J'ai réussi à reconstituer la généalogie de ma famille depuis un huguenot tué à Coutras, dans l'armée d'Henri IV. J'y ai relevé quatre autres militaires, savoir :

1° François Villaret, né le 13 mars 1764, à Saint-Hippolyte (Gard), tué le 11 avril 1800 au combat du Mont du Désert (ou de l'Hermette), qui a précédé de quelques jours le siège de Gênes par les Autrichiens. Il était, depuis le 15 juin 1799, chef de brigade commandant la 63e demi-brigade de ligne. — Voir à son sujet les *Mémoires* de Masséna, tome IV, pages 113 à 116, et les pages 78 et 79 du tome XII des *Victoires et Conquêtes*. Son portrait a été exposé pendant plusieurs années au musée de l'Armée, aux Invalides.

2° Jean Villaret, né le 7 avril 1793, à Ganges (Hérault), entré dans la garde Impériale le 27 décembre 1812 ; devenu capitaine le 24 août 1838, retraité le 8 décembre 1844, chevalier de la Légion d'honneur le 17 janvier 1833, décédé à Ganges le 30 décembre 1873.

3° Moïse Villaret, né, le 22 novembre 1782, à Ganges, décédé le 20 juin 1853, à l'hôtel des Invalides, où il avait été admis le 12 octobre 1850 comme sergent légionnaire, après 10 ans et demi environ de services effectifs et 15 ans de campagnes, (ce dernier renseignement m'a été envoyé le 26 juillet 1902, signé du général Arnoux, commandant des Invalides, lequel est mort *ce même jour*).

4° Albert Villaret, 14 février 1866-14 nov. 1899, mon fils, décédé capitaine d'infanterie coloniale.

Ma famille, qui a été nombreuse, et a eu plusieurs branches, est aujourd'hui très réduite, et notre nom va s'éteindre. Mais il est porté aussi par plusieurs familles homonymes, mais non parentes, du Gard et de l'Hérault (notamment).

Villaret, ingénieur général du génie maritime, (du cadre de Réserve) c'est-à-dire, encore, d'un corps militaire. Je puis donc prendre place avec les quatre noms précités.

V. A. T.

—

Armoiries au cygne de... (LXXI, 230). — L'écusson dont il s'agit doit se lire : *de gueules au cygne d'argent essorant et portant au col une couronne d'or.* Ce sont les armoiries de la seigneurie de Stormarie (*Stormarn*), qui appartient depuis le XIe siècle à la maison de Holstein. Elles se retrouvent dans le blason de plusieurs des familles souveraines actuelles appartenant à cette vieille maison (notamment dans les grandes armes de l'empereur de Russie), et elles n'y sont pas entrées en suite d'un mariage.

PAUL.

—

Ordre de la Clé d'Or (LXXI, 230). — La qualification de « gentilhomme de la Chambre et chevalier de la Croix d'Or de Leurs Altesses Electorales de Bavière et de Cologne » donnée à Jean Godefroy de Cosson, au milieu du XVIIIe siècle, ne se rapporte à aucun ordre de chevalerie alors existant.

Les chambellans intimes de la Cour de l'Electeur de Bavière à Munich et de la Cour de son frère, à Bonn, l'Electeur

prince archevêque de Cologne, portaient en sautoir une clef d'or dans les grandes cérémonies de ces deux Cours.

Cette coutume a été peut-être la raison de cette double qualification, donnée au gentilhomme du Périgord, signalée par notre docte collaborateur Saint-Saud.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Age quod agis (LXXI, 12, 170). — Je copie ce qui suit dans le *Dictionarium antiquitatum romanorum et graecarum, in usum serenissimi Delphini et serenissimorum Principum Burgundiae, Andicum, Biturigum, collegit, digessit et sermone gallico reddidit jussu Regis Christianissimi M. Petrus Danetius, academicus, abbas Sancti Nicolai Virdunensis* Lutetiae Parisiorum, apud viduam Claudii Thiboust, et Petrum Esclassan, juratum bibliopolam, ac typographum Academiae Parisiensis, e regione Auditorii Regii. M.DC.XCVIII. Cum privilegio Regis :

Age quod agis : formule usitée dans les anciens sacrifices, qu'on repetoit souvent au sacrificateur, afin de le rendre appliqué et plus attentif au sacrifice qu'il faisoit : comme si on luy eust dit, *Ne songez qu'à ce que vous faites : Ne vous dissipez point*.

NAUTICUS.

—

Les Tiroirs (LXXI, 138, 308). — Le mot « tirette », synonyme de « tiroir », est encore journellement employé, en Vendée, tout au moins dans un des patois du pays, le patois du pays de Mont ou Marais breton. L'armoire étant le meuble par excellence de toute maison « maraichère », chacune d'elle possède une à deux tirettes, tout comme aux siècles passés.

Mais le mot « tirette « dérive-t-il de « tiroir » ou « tirouer », prononciation patoise ? Ou bien est-ce « tiroir » qui vient de « tirette » ?

Au premier abord, il semble bien qu'une « tirette » soit un diminutif de « tiroir », c'est-à-dire un petit tiroir. Mais cela n'est pas certain du tout.

A noter que « *Claveures* », cité pour 1605 en Bretagne, est connue dans le Marais poitevin de nos jours sous la dénomination de « *Claviers* », partie spéciale d'un bijou populaire.

MARCEL BAUDOUIN.

Les académiciens qui n'ont rien écrit (LXX, 92). — J'ai vainement cherché dans les dictionnaires de Larousse la citation relative à Bigot et Baudin rapportée par A. B. X.

Par contre, il est exact que Baudin (des Ardennes) n'a jamais été de l'Académie française, mais a appartenu à l'Institut, section des sciences sociales et législatives.

NAUTICUS.

* * *

Dans l'*Iconographie de l'Académie française* on lit, à l'article Bigot de Préameneu,

élu membre de la 2e classe de l'Institut, 26 décembre *1799*

et non pas *1794*.

—

« Bella gerant alii ». Auteur latin à retrouver (LXIX, 192, 409). — Je signale à Edward Bensly, qui cite dans sa réponse le vers d'Ovide : *Bella gerant alii, Protesilaus amet* (*Héroïdes*, épitre XIII, vers 84), le vers suivant du même poète (*Héroïdes*, épitre XVII, vers 254) : *Bella gerant fortes ; tu, Pari, semper ama*. On trouve même « alii », au lieu de « fortes », dans certaines éditions de l'auteur des *Métamorphoses*.

NAUTICUS.

—

Hymne national monténégrin (LXX, 1, 92). — Je n'ai aucun scrupule à confesser mon ignorance complète de la langue serbe ; c'est une lacune dans mon éducation, que malgré mon grand âge je n'ai jamais trouvé le temps de combler. Je ne saurais donc satisfaire le désir de notre collaborateur le Dr M. D. en lui donnant le texte original de l'hymne national monténégrin ; mais je puis du moins lui en offrir une traduction anglaise, telle qu'elle a été publiée tout récemment à Londres. Le musicien le mieux informé ne peut donner que ce qu'il a. Toutefois, si notre confrère peut le tenir pour agréable, à cette traduction de l'hymne monténégrin, je joins celle du chant national serbe, un peu plus compliqué que le précédent, car il contient, de plus que lui, un refrain en chœur, comme notre *Marseillaise*.

Musicalement, le chant serbe est d'une allure martiale, d'un rythme vigoureux et fier, en quelque sorte héroïque, comme

il convient à un vrai chant de guerre. L'hymne monténégrin, d'une couleur moins accusée, d'apparence plus concentrée, est de caractère plutôt mélancolique, tout en restant mâle et comme empreint de la grandeur farouche des montagnes qui l'ont inspiré.

Hymne monténégrin

Prince, awake ! O lead us forth,
From thy ruined castle sallying ;
Hear the mountain spirit swarth,
Thy genius chides thy dallying.
Here below thy people wait,
See them round thy castle gate,
Gainst the Turk once more to strive
From their land his host to drive.

Come, as in the olden years,
Lead us though the fight be long,
See thy suffering peoples, tears ;
Better far the battle song !
Prince awake ! Thy genius calls,
Foes are near, but hope is steady,
Hear him ! Hear us ! neath thy walls,
Linger not, thy folk are ready.

Chant national serbe

Long live our King, and ever live our Nation !
The God of Justice will hear our call
From the downfall that threatens bette our [salvation :
His mighty hand be over us all.

Chœur

March on ! March on ! Comrades faithful.
March on ! March on ! Sworn brothers true.
The foe shall flee before our onset, (*bis*
His hateful wiles he soon shall rue (*bis*
Long live our Nation

Long live our King, and ever live our Nation !
May the oppressor's vile purpose fail,
Take up your arms with a sturdy elation,
Brothers in bivouac and battle, all hail !

Chœur

March on ! March on ! etc.

Long live our King, and ever live our Nation !
Fight for our Monarch and fight for our land
The throne and its people in closest relation,
Noble and peasant shall march hand in hand

Chœur

March on ! March on !

A. P.

—

Une chansons polonaise (LXXI, 180). — Cette chanson, vers 1866 ou 1867, faisait les délices des beuglants de province.

Je suis la Pologne meurtrie
Je suis celle qui ne meurt pas,
etc...

Peut-être pourrait-on retrouver ce chant populaire dans une petite boutique sans aucune apparence, formant l'angle de la rue Dauphine et de la rue Mazet. On y trouve presque toutes les chansons populaires ; c'est la spécialité de la maison ; mais il faudrait savoir le titre exact.

Ce magasin existait encore quelques jours avant la déclaration de guerre. Je suppose qu'il existe toujours, peut-être le propriétaire est-il mobilisé ; on peut toujours y voir.

MARTELLIÈRE.

*
* *

J'ai oublié le nom de l'auteur et je ne retrouve que deux des quatre vers qui manquent au premier couplet dans la question, mais voici le 2e et le 3e couplet :

Lorsque naguère, aux jours de l'espérance,
L'aigle partout fit planer nos drapeaux ;
Avec ton sang et le sang de la France
Dieu féconda le sol des temps nouveaux,
Des nations le courage s'empare,
A l'unité chacune reprend foi,
Et, comme au temps qu'il ranimait Lazare,
Dieu t'a crié : « Pologne, lève-toi ! ».

Des nations solidaires entre elles
Dieu paternel voulut faire des sœurs ;
Il en élut qui sont des sentinelles
Criant de loin : Qui vive ! aux oppresseurs.
La sentinelle aujourd'hui c'est la France,
Ce grand pays que l'honneur aime tant,
D'où peut toujours sortir la délivrance,
Slaves martyrs, la France vous entend !

Le titre de cette chanson est : *L'âme de la Pologne.*

O. N.

*
* *

C'est l'*Ame de la Pologne*, cantique. Musique de Giovanni Duca, paroles d'Edouard Plouvier, Lebailly, éditeur rue Cardinal. 6 et rue de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés 2 *bis*. A dû paraître pour la première fois en 1863 ou 1864, à l'occasion de la dernière insurrection polonaise contre la Russie (1863).

O. D.

*
* *

Notre ami et collaborateur, M. Coinde, très obligeamment, offre, à l'auteur de la question, le Dr Smester, qui pourra le faire prendre, un exemplaire de cette chanson, paroles et musique.

Chansonnette sur la Cigarette (LXXI, 181). — Un fort aimable homme, que ne rendait certes pas hypocondre, son titre de propriétaire du célèbre Jardin Mabille, de l'allée des Veuves, aux Champs-Elysées, M. Victor Mabille, publia, en un coquet volume petit in-12, à Paris, vers 1858 ou 1860, et sous ce titre : *Les Cigarettes*, un recueil de vers écrits sans prétention, mais, tous, fort agréablement tournés.

Peut-être la chansonnette en question, pourrait-elle se retrouver, en son vrai texte, dans ce volume.

Je ne saurais toutefois, absolument vous l'affirmer, ayant, jadis, commis l'imprudence de prêter mon exemplaire de ces susdites *Cigarettes*, à un mien ami, poète de talent lui-même, L.-Xavier de Ricard, dans l'existence duquel mon petit volume se perdit à jamais, sans laisser de trace. ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Petit sexe (LXX, 33). — A propos de physiologie du mariage, un aimable collaborateur pourrait-il faire connaître pour quelle raison les éditeurs de Balzac ont-ils imprimé en mots inintelligibles le paragraphe premier de la quinzième méditation (page 319 à 321 de l'édition Charpentier à Paris en 1838?)

Cette édition n'est d'ailleurs pas la seule où le même paragraphe est écrit en mots inintelligibles. ALBERO.

—

Montyon, Monthyon ou Monthion (LXXI, 232). — MONTHION, orthographe du *Dictionnaire des Postes* et des actes officiels, désigne la commune de Monthyon en Brie, canton de Dammartin, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

Au début de la Révolution, le seigneur de ce village était Antoine Jean-Baptiste Robert Auget de MONTYON, le philanthrope, dont le nom s'écrivit d'abord MONTHION, ainsi du reste que celui de son père et de son grand-père.

Voici, tirée de l'ouvrage de mon ami Louis Guimbaud (*Auger de Monthyon*, Paris, Emile Paul 1909, in-8°) une note expliquant pourquoi on rencontre, pour désigner le village ci-dessus et ses seigneurs, trois formes d'un même mot, alors qu'en pareil cas il est fait habituellement usage d'une graphie unique :

Ce fut longtemps une question, entre les érudits du département de Seine-et-Marne, de savoir quelle est l'orthographe historique du nom de Montyon ; tandis que M. le chanoine Denis inclinait pour le maintien de l'*h*, qui figure dans le nom du village de Monthyon, M. Fernand Labour tenait pour la suppression de cette consonne, alléguant que jamais M. de Montyon n'avait intercalé la lettre *h* au milieu de son nom.

(Fernand Labour, *M. de Montyon*, Paris, 1880, p. 2)

En vérité, c'est M le chanoine Denis qui avait raison : non seulement tous les actes authentiques antérieurs à la naissance du célèbre philanthrope portent l'orthographe *Monthion* ; non seulement ses père, grand-père et arrière grand-père signaient *Monthion*, mais lui-même, jusqu'à l'année 1771 environ, paraît s'être toujours servi de cette orthographe, qui était d'ailleurs celle de son acte de baptême. Nous en citerons, comme exemples, la signature qu'il mit au-dessous de la formule d'acceptation de son compte de tutelle et la pièce intitulée : *Acceptation du testament de notre père*.

(Archives de l'Assistance publique).

La première pièce authentique où l'on rencontre l'orthographe *Montyon* est le certificat de vie que notre personnage fit établir à Clermont-Ferrand, le 6 février 1771, alors qu'il était intendant d'Auvergne ; il l'a signé *de Montyon*. A partir de cette date de 1771, ou environ, il continua de signer ainsi : mais ses correspondants, et parfois ses familiers, continuaient d'écrire *Monthion*.

Déférant à un usage plus que séculaire et auquel Montyon s'est prêté — s'il n'en a pas été l'initiateur — nous continuerons d'écrire *Montyon*, quand nous parlerons nous-même ; mais nous écrirons *Monthion*, quand nous citerons des pièces authentiques portant cette orthographe. (Op. cit. p. 1 note).

Ajoutons : 1° qu'il faut écrire *Monthyon*, quand il s'agit du village, et 2° qu'il n'y a pas lieu d'exercer un choix parmi les trois formes, mais qu'il faut les maintenir toutes trois, puisque l'usage a attribué à chacune d'elles un sens particulier. ALBERT CATEL.

—

Absinthe (LXXI, 138, 263). — On trouve dans Pline l'Ancien (livre XXVII, chap. XXVIII) de longs détails sur les usages, surtout les usages médicaux, que les anciens faisaient de l'absinthe, avec laquelle ils soignaient l'estomac, le foie, la rate, les yeux, les oreilles, la gorge, pansaient les plaies

combattaient l'insomnie, arrêtaient l'effet de divers poisons, entre autres de la ciguë, etc. Il indique la façon de faire la décoction et l'infusion d'absinthe. Il apprend aussi qu'on faisait avec l'absinthe une boisson alcoolique — autant que le permettait l'état de la chimie d'alors — : c'était un vin d'absinthe dont voici la recette (livre XIV, ch. XIX) : « on fabrique le vin d'absinthe en mettant une livre d'absinthe du Pont dans quarante setiers de moût, qu'on fait bouillir jusqu'à réduction d'un tiers, ou en mettant des poignées d'absinthe dans du vin. « Ce vin avait des propriétés stomachiques. Il note aussi que la boisson d'absinthe (s'agit-il du vin, de la décoction, de l'infusion, il ne le dit pas) servait, en une circonstance, de récompense publique : « Dans les fêtes latines, il se fait des courses de chars à quatre chevaux au pied du Capitole, et on donne au vainqueur de l'absinthe à boire, nos ancêtres ayant jugé sans doute que c'était assez l'honorer que de lui donner pour prix la santé. » L'absinthe, amère à l'état de drogue, si bien que pour la faire prendre aux enfants les médecins, dit Lucrèce (I, 935) enduisaient de miel les bords de la coupe, semble donc avoir fourni aussi des boissons capables de plaire.

IBÈRE.

—

Bayonnette (LXXI, 182). — Le mot se trouve dans des textes du XVIe siècle. Littré en cite un exemple tiré des *Bigarrures* de Tabourot, qui ont paru en 1572 ; et, comme tous les mots techniques, il a dû être en usage longtemps avant de figurer dans un texte littéraire. Mais il n'a désigné d'abord qu'un couteau fabriqué à Bayonne, comme « pistolet » désignait un couteau fabriqué à Pistoie. Furetière, en 1690, définit encore la « bayonnette : » « Dague, couteau pointu en guise de poignard, qui n'a que deux petits boutons pour garde, qui est venu originairement de Bayonne ». On a commencé, au XVIe siècle, sans doute, par se servir occasionnellement de couteaux de ce genre comme arme en les attachant au canon du fusil, puis on en a fabriqué qui étaient spécialement adaptés à cette destination, et l'emploi du terme a fini par se restreindre à ceux-là. La *Grande Encyclopédie* signale, d'après les mémoires de Puységur, l'emploi de baïonnettes à fusil, par des soldats français, en 1642, leur introduction régulière dans notre armée à partir de 1669, l'apparition de la baïonnette à douille vers le temps du traité de Nimègue et son adoption en 1703, sur l'initiative de Vauban. Ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie en 1694 ne mentionnent l'emploi militaire de la bayonnette. Mais l'édition de Furetière de 1701 l'indique, ainsi que son emploi dans certaines chasses : « Dague, couteau pointu, sorte de petite épée longue d'un pied et demi, ou environ, qui n'a point de poignée, mais seulement un manche de bois de 8 à 10 pouces, et qui n'a que deux petits boutons pour garde. La lame de la bayonnette est faite en forme de lancette, large d'un pouce ou deux, longue d'un pied et fort pointue. La bayonnette est d'un grand service aux dragons et fusiliers, parce que quand ils ont fait leurs décharges, et qu'ils se trouvent sans poudre et sans plomb, ils peuvent mettre le manche de la bayonnette dans le canon de leur fusil, et s'en servir comme d'une pertuisane. Elle est, par la même raison, fort utile aussi aux chasseurs qui vont à la chasse de l'ours et du sanglier, et de toutes les autres bêtes qui viennent au feu ; aussi leurs bayonnettes sont-elles plus larges que celles des dragons, afin qu'elles fassent de larges plaies ».

IBÈRE.

*
* *

C'était une dague, un couteau pointu, ou, si l'on veut, une sorte de petite épée, longue environ d'un pied et demi, n'ayant point de poignée, mais seulement un manche de bois ou de fer de huit à dix pouces avec deux petits boutons pour garde.

Voir aussi le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de Rich V° *Sica*.

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Le texte cité par L. M. confirme l'étymologie donnée par le *Dictionnaire du Larousse*, qui le fait venir de l'espagnol *Baïona*, ou *baïonnetta*, qui signifie Gaine, petite Gaîne, *Gainette*.

Ce mot n'est que la transformation du bas latin *Vagissa*, qui se permute par la substitution si commune du V en G Le v souvent aussi se transmue en B. On a donc Bagina qui se rapproche singulièrement de Baïona.

Dans l'inventaire cité, il s'agit bien d'une gaîne ou écrin garni de couteaux et poinsons. Quant au poignard en forme de Bayonnette, il s'agit peut-être d'un poignard dans sa gaîne. A moins que déjà, à cette époque, on ait désigné le contenu par le contenant.

MARTELLIÈRE.

***

On lit dans la *Grande Encyclopédie*, T. V. p 28, que la *baïonnette* (orthographe exacte du mot, car on écrivait autrefois *Baïonne*) n'était dans le principe qu'un *poignard* dont on fixait le manche à l'extrémité du mousquet et qu'elle était connue dès la seconde moitié du XVIe siècle.

Cette réponse, bien que reportant l'emploi de l'arme à une époque contemporaine de l'inventaire cité par L. M., ne définit qu'une acception particulière du mot, celle envisagée au second paragraphe du dit inventaire. Ainsi qu'on peut le présumer en se reportant au blason de la ville de Bayonne datant du XVIIe siècle, la *baïonnette* était un poignard à la garde en croix. Le dictionnaire militaire de Bardin renseignerait peut-être exactement sur ce point ; je ne l'ai pas sous la main.

Quant à l'interprétation à donner au mot dans le premier paragraphe, il me semble que la *bayonnette* était plutôt un étui ou gaîne pour les *couteaux* et *poinsons* dont Bayonne avait la spécialité.

L. ABET.

***

C'est le couteau bayonnais qui a donné naissance à notre bayonnette. En voici la définition : « Espèce de poignard dont le manche, légèrement conique et sans pommeau, pouvait se placer dans le canon d'une arme à feu ».

Je relève la phrase suivante dans *Les aventures du baron de Fœneste*, de d'Aubigné :

Mais le baron ayant saisi un grand couteau bayonnais, qui pendoit lez la braguette de Colineau, le porte aux gorges des refusans.

NAUTICUS.

***

Une chronique du midi de la France prétend que ce fut durant le siège que Bayonne soutint, en 1523, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que les femmes de cette ville inventèrent la bayonnette pour défendre les remparts.

En tout cas, le *Journal des sciences militaires* dit que l'on connaissait déjà le mot bayonnette en 1578, comme signifiant une espèce de poignard.

Enfin, le *Journal de l'Armée*, qui paraissait vers 1865, prétend que ce seraient les Malais de Madagascar qui, bien avant que la France connût la bayonnette, auraient donné aux troupes hollandaises coloniales le modèle des dagues fixées au bout du canon du fusil.

Cela ne remonterait pas, en tout cas, au delà de la première partie du XVIe siècle.

E. F.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

A propos du mariage de Jules Janin. — On sait que « le prince des critiques » était le gendre de M. Huet, président du Tribunal civil d'Evreux, l'un des trois Huet, si connus dans le monde judiciaire parisien. Les deux autres frères Huet étaient, l'un, vers 1868, avoué à Paris, rue de la Paix, 4, et l'autre, Félix aussi vers la fin du second Empire juge à Neufchâtel-en-Bray, où il est mort en sa maison de la route de Gaillefontaine. Ma collection de brochures comprend un opuscule de 1846, tiré à cent exemplaires : *Pline le jeune et Quintilien, ou l'Eloquence sous les empereurs*, par Jules Janin, avec cet ex-dono : *A mon cher oncle, l'encourageant et le cher avoué Félix Huet. Son gros neveu : J. J.*

Le président Huet avait, en 1841, un ami à Neufchâtel-en Bray, M. Varengue, avocat, dont la biographie ne serait pas sans intérêt, et qui était pourvu d'une fort belle bibliothèque. Né à Saint-Saens en 1790, Varengue, mort en 1841, marié à Mlle Marais de Beauchamp. Le père de celle-ci avait habité Honfleur et était conseiller à la Cour d appel de Rouen.

J'ai en ma possession une lettre du président Huet, qui parait digne d'être livrée à la publicité, quoiqu'elle soit moins intéressante aujourd'hui que le souvenir de l'un de ses successeurs sur le siège présidentiel d'Evreux, d'abord notaire à Caen, ancien juge d'instruction à Beauvais, et qui fit procéder à l'exhumation de Reinach au cimetière de Nivilliers, ainsi que, sans nommer le magistrat, l'a raconté Maurice Barrès dans « Leurs figures ».

Voici la lettre à Varengue :

« Mon cher ami

« Notre bonne vieille amitié ne me permet pas de vous faire part du mariage de ma fille avec M. Jules Janin par un simple billet, et ce n'est pas trop à mes yeux d'une autographe de ma plus belle écriture, pour vous annoncer le Grand Evénement de ma vie. En plaçant le bonheur de ma fille sous les puissantes garanties de l'esprit, du cœur, de l'honneur et du caractère d'un homme aussi distingué que M. Janin, je lui ai assuré un heureux et brillant avenir. Les assurances que sont venues m'en donner nos Grandes illustrations ministérielles, politiques, littéraires et judiciaires ont été bien douces à mon cœur, et je suis très satisfait de pouvoir en cette occasion vous redire tous mes sentiments pour vous et toutes mes amicales obéissances.

HUET.

Paris, 18 octobre.

Mes plus sincères hommages à Madame, S. V. P.

Monsieur Warëngue (sic), *avocat*,
Neufchâtel (*Seine-Inférieure*)

P. c. c. F. CLÉREMBRAY.

—

La question des loyers en 1652. — Autrefois, dans la première moitié du XVIIe siècle, notamment, lorsque le peuple avait à souffrir de la dureté des temps, il n'était pas rare de voir le Parlement saisi de requêtes tendant à la remise de tout ou partie des loyers.

Voici le texte de l'une de ces requêtes, présentée le 19 juin 1652 au Parlement, par les marchands, bourgeois et artisans de la Ville de Paris, pour la diminution d'une demi année des loyers des maisons, chambres et boutiques.

A Nosseigneurs de Parlement,

Supplient humblement Jacques Motteron, Jacques Rougnon, Guillaume Bourgeois, etc., (suivent quatre-vingt-dix autres noms) touts marchands bourgeois et artisans de cette ville de Paris, demeurant tant sur les ponts Sainct-Michel, au Change, rue de la Barillerie et ès environs du Palais et lieux adjacents, principaux locataires et sous-locataires des maisons, chambres et boutiques scizes et scituées ès-dits lieux; disans que quelques particuliers, au mois de mars dernier, auroient présenté leur requeste à la Cour, tendante à ce qu'à cause des troubles qui sont dans le royaume et que le Commerce a cessé universellement par tout ledit royaume et en autres lieux circonvoisins d'iceluy, au moyen de quoy les supplians, qui n'ont autres revenus pour le maintien de leur famille que leur traficq ordinaire, et leque n'ayant plus de lieu, ils sont réduits à une extrême disette, ne pouvant avoir moyen de vivre ni subsister. Pour raison de quoy, ils requeroient par la susdite requeste qu'ils fussent deschargez des loyers qu'ils pouvoient debvoir du terme de Noël à Pasques ; mais la Cour n'ayant voulu prononcer deffinitivement, elle auroit renvoyé les dits particuliers à eux pourvoir par devant le Prevost de Paris qui auroit donné jugement tout ambigu et insoustenable, puisque par iceluy il est favorable aux uns et non aux autres ; ce qui auroit donné sujet d'appel tant d'icelle sentence que des exécutions faites sur les biens des supplians ; et par ainsi la Cour sera toujours importunée si elle n'en retient la connoissance et ne donne arrest deffinitif. Ce considéré, nos seigneurs, attendu qu'il vous appert de la nécessité publique causée par l'effet de la guerre que les supplians n'ont autre moyen de vivre et entretenir leur pauvre famille que leur traficq ordinaire, et lequel ayant cessé, comme il est notoire, ils sont réduits à une disette extrême, joint que la pluspart du temps, leurs boutiques sont fermées, estant obligés d'avoir les armes sur le dos et faire garde aux portes ; aussi que les propriétaires des maisons et boutiques qu'ils occupent, tirant des louages excessifs, pouvant mieux subsister qu'eux ; aussi qu'il ne seroit pas raisonnable qu'ils fussent exempts d'essuyer en partie le mauvais temps présent, il vous plaise de vos grâces ordonner que les dits supplians seront deschargez des loyers dudit terme de Pasques passé, comme aussi de celui de Sainct-Jean mil six cent cinquante-deux, avec deffence auxdi propriétaires et sous-locataires de faire faire aucune contrainte pour lesdits termes de Pasques et Sainct-Jean, jusques à ce qu'autrement par la Cour en ayt esté ordonné. Et vous ferez bien.

Parlent sommairement les parties à Maistre Le Nain, conseiller du Roy.

Fait en Parlement le 19 jour de juin 1652.

Cette pièce a été insérée par M. Edouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires* (VII, 61). Notre regretté collaborateur n'a pu retrouver l'arrêt du Parlement ayant trait à cette requête. On pourra lire dans ce même tome des *Variétés* d'autres requêtes et arrêts relatifs à cette question des loyers.

GUSTAVE FUSTIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

XXI Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 mai 1915

N° 1418

31[bis], r. Victor-Massé
PARIS (IX[e])

Bureaux de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31[bis], r. Victor-Massé
PARIS (IX[e])

Bureaux : de 3 à 6 heures.



DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Avis à nos Abonnés

Nous nous permettons de rappeler à nos abonnés qu'il n'a pas été fait de recouvrements cette année, en raison des circonstances, et que l'apparition de l'INTERMÉDIAIRE dépend de leur bonne volonté. Nous sollicitons ceux d'entre eux qui désirent que le recouvrement de leur abonnement échu soit fait par la poste, à leur domicile, de bien vouloir nous faire l'honneur de nous en aviser.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Guillaume II et la duchesse de Hesse. — On parle souvent d'une lettre écrite par Guillaume II à sa sœur Anne de Hesse, dans laquelle se trouve ce passage :

Tu embrasses donc cette superstition romaine, dont la destruction est le but principal de ma vie !

Pourrait-on avoir le texte complet et authentique de cette lettre ?

V.

—

Le Lusitania ou La Lusitania. — Doit-on dire *le* « Lusitania » ou *la* « Lusitania » ? D[r] L.

—

Le comte Axel von Schwering. Son journal et ses conversations avec l'Empereur Guillaume II. — Les *Lectures pour tous* d'avril et mai viennent de publier de très curieuses pages relatant des réflexions du comte de Schwering et surtout ses relations et conversations avec le Kaiser à la veille de la « Guerre-Mondiale ». La rédaction de cette revue, en donnant la traduction française de la chose, parue en Angleterre, fait toute réserve sur son authenticité. Ceci dit, je me permets de poser les questions suivantes : Ce comte Axel de Schwering a-t-il existé ? Si *oui*, était-il ami de l'empereur allemand ? Si *oui*, était-il assez intime avec lui pour en recevoir des confidences ?

Et pour finir, le comte de Schwering s'est-il suicidé et pourquoi ? Je crois qu'on serait heureux d'avoir quelques détails sur l'authenticité et la rédaction du manuscrit. Qu'en pensent ceux de de nos alliés qui collaborent à *Notes and Queries ?*

SAINT-SAUD.

—

Chiffons de papier. — Cette expression sera désormais une locution courante. Fixons-la donc. Elle devra sa popularité au cynique aveu du chancelier, sincère interprète de la mentalité allemande. Mais s'en est il servi le premier ? Voilà ce qu'en dit le *Matin* du 12 février 1915 :

M. de Bethmann-Hollweg n'a rien inventé : l'exclamation cynique adressée par lui, au mois de juillet 1914, à l'ambassadeur d'Angleterre, et qui fera sa célébrité : « *Vous allez donc nous faire la guerre pour un chiffon de papier ?* », il l'a empruntée à l'histoire même de son pays. C'est un roi de Prusse qui, le premier, a employé cette expression méprisante, pour qualifier un engagement solennel revêtu de sa signature.

Le 3 février 1813, dans une proclamation qui est demeurée célèbre, Frédéric-Guillaume III promit solennellement aux Prussiens, en les appelant aux armes contre la France, que le prix de leur victoire serait un gouvernement représentatif, fondé sur une constitution librement élaborée par les élus de la nation. Cet engagement royal fut renouvelé dans divers décrets de 1815, 1820 et 1823, *mais jamais il ne reçut d'exécution*, et le roi, mourut « débiteur de son peuple ».

Frédéric-Guillaume IV eut un moment l'idée, en février 1847, d'acquitter la dette de son père ; l'assemblee des Etats généraux de Prusse s'ouvrit le 11 avril, mais le roi avait alors changé d'avis. En inaugurant les travaux de l'assemblée, il prononça un discours où se trouve cette phrase : « Toutes les chartes ne sont que des chiffons de papier ! »

La voilà bien, l'origine du mot, retrouvée par le chancelier de Guillaume II : c'est un roi plus qu'à moitié fou qui l'a prononcé tout d'abord, et qui enseignait ainsi à ses successeurs le mépris de la foi jurée et le reniement de leur parole d'honneur !

Le peuple prussien fut sur le point d'accomplir une révolution pour punir cette palinodie éhontée ; mais il s'arrêta devant la crainte des coups. Il se borna piteusement à faire des caricatures du roi félon, caricatures où l'on voyait l'arrière-grand-père de Guillaume II tenant de la main doite un chiffon de papier où était écrit le mot « *Ordre* », de la main gauche, un autre chiffon où était inscrit le mot « *Contre-ordre* », et portant, sur le front, siège de la pensée, ce troisième mot « *Désordre* ».

—

« Méprisable petite armée ». — Comme le mot entrera dans l'histoire, nous le recueillons avec sa référence.

C'est mon commandement impérial et royal, que vous concentriez vos énergies pour le présent vers la poursuite d'un but unique, à savoir que vous mettiez en œuvre votre habileté et toute la valeur de nos soldats pour exterminer d'abord l'Anglais félon et bousculer et annihiler la *méprisable petite armée du général French*.

GUILLAUME II.

(Ordre du jour du 19 août 1914 à Aix-la-Chapelle).

—

La Saint-Barthélemy et le vicomte d'Orthez. — Est-il exact que Charles IX ait ordonné au gouverneur de Bayonne de faire massacrer les protestants, et que celui-ci, le vicomte d'Orthez, lui ait répondu qu'il n'avait trouvé, parmi les habitants de la ville, « que bons citoyens et braves soldats, et pas un bourreau » ? Ou bien ordre et réponse ont ils été inventés par D'Aubigné ?

PONTAULT.

—

Le dîner du roi de Prusse à Paris. — On jouait, à Paris, en 1792, au Théâtre Molière, une pièce intitulée : « Le Dîner du roi de Prusse à Paris retardé par l'indisposition de son armée (qui paye les violons ne danse pas toujours.) » On sait qu'après la victoire de Valmy, l'armée prussienne, qui s'était empiffrée de raisin champenois, avait regagné sa frontière, singulièrement éprouvée par l'entérite et décimée par les représailles des vignerons. La pièce a-t-elle été imprimée ?

D'E.

—

Martin ? Bouchaud ? Lescalopier ? — Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, attribue à Edme Martin un ouvrage intitulé : *Les loix puisées chez les Grecs*, Paris, Merlin 1765. Il ajoute : « Le nom de l'auteur se trouve dans le privilège, ce qui n'a pas empêché plusieurs bibliographes d'attribuer cet ouvrage à M. Bouchaud. »

Or, l'exemplaire que je possède porte

la mention manuscrite : *Donné par l'auteur M. de Lescalopier de Nourai*, et j'observe que le privilège ne dit pas que Martin soit l'auteur du livre, mais « qu'il nous a fait exposer qu'il désireroit faire *imprimer* et donner au public un ouvrage qui a pour titre. ., etc. » Cependant Martin n'en fut pas l'imprimeur car, à la fin du second volume, je trouve : « De l'imprimerie de Quillau 1765. » Une autre singularité à noter est qu'alors que Barbier donne l'ouvrage comme édité à Paris par Merlin, 1765, mon exemplaire porte : « à Paris, chez Babuty fils, quai des Augustins, à l'Etoile, 1765 ».

Faut-il admettre deux éditions successives, dans la même année, chez deux libraires différents. Barbier s'est-il trompé en nommant Merlin au lieu de Babuty (ce qui paraît peu vraisemblable) ?

Quel est le véritable auteur de ces deux volumes, dont le titre exact est : « Les loix puisées chez les Grecs, développées par les Romains, aujourd'hui la base du droit public et civil des Nations policées ? »

NISIAR.

—

Laënnec (Iconographie de). — L'*Intermédiaire* a déjà donné (XXII, 342) la liste des portraits de Laënnec, telle qu'elle figure dans l'*Iconographie bretonne* du marquis de Granges de Surgères II, p. 7 et 8. N'existe-t-il pas d'autres portraits du célèbre médecin ? M. L.

—

Le Peintre Routier-de-Lisle. — Je serai tres reconnaissant aux intermédiairistes qui voudront bien me faire connaître quelques tableaux du peintre, Jean, Henry Routier-de-Lisle, né à Paris vers 1730-1750 — connu sous le nom « de Lisle », » peintre d'histoire du XVIIIe.

Il fut élève d'un grand maître renommé à la Cour de Louis XVI où il vécut. — Poète à ses heures, il eut quelque notoriété.

La Révolution l'obligea à s'éloigner de la Capitale et il dut exercer ses talents dans le Limousin et en Bretagne (vers Nantes peut-être).

Il était fils d'Antoine Guilhen Routhier de Lisle qui vécut sous la Régence.

Jean, Henry R. de Lisle sut rendre, tant par le coloris que par des inspirations personnelles, l'expression des physionomies et les sentiments à ses personnages.

Ce peintre était un artiste d'une sensibilité très évocatrice. Parmi ses œuvres il faut citer *Le sacrifice de Jephté*, toile très appréciée qui fut offerte, vers 1844, à un musée national par un conseiller général.

DENIS FRANDELLE.

—

Ouverture originale du « Barbier de Séville. » — Dans son ouvrage *Les compositeurs illustres de notre siècle* (Paris, Ch. Delagrave, 1883), Oscar Comettant écrit :

Il y a peut-être sur le *Barbier de Séville* un fait curieux que vous ignorez. Vous avez vu plus haut que c'est l'ouverture de l'*Aureliano in Palmira* qui sert d'ouverture à ce chef-d'œuvre du genre semi-bouffe. Vous savez aussi qu'une lacune existe dans la partition à l'endroit de la leçon de chant. La cantatrice qui joue le rôle de Rosine profite de la permission pour intercaler dans cette œuvre quelquefois une valse, d'autres fois de plates variations de quelque amateur importun. Rossini pourtant a composé une ouverture pour le *Barbier* et il a écrit une très jolie musique pour la leçon Ouverture et scène vocale ont été perdues et on ne les a jamais retrouvées, le compositeur ayant négligé de reprendre sa partition abandonnée aux copistes de la Torre Argentina (1).

Un de mes amis, excellent amateur de musique, possède une ouverture du *Barbier de Séville* qui ne ressemble en rien à celle qu'on joue avec cet opéra. En voici le titre : *Ouverture zur Oper : Der Barbier von Sevilla, für das pianoforte auf 4 hände von J. Rossini. Diese auverture ist auch für das pianoforte allein zu haben. Wien, im verlage der K. K. priv. chemie Druckerei des S. A. Steiner und Comp.*, etc. etc.

Est ce, comme il y a lieu de le croire, l'ouverture originale du *Barbier* ?

NAUTICUS.

—

Platon et les bons livres de mauvais auteurs. — « Platon défendait la lecture d'un bon livre si l'auteur était un malhonnête homme ou un mauvais citoyen ».

(1) C'est au théâtre Argentina de Rome que le Barbier fut représenté pour la première fois, le 26 décembre 1816.

NAUTICUS.

Cette affirmation se trouve dans le « Magasin Pittoresque » de 1838, page 236.

Dans lequel de ses ouvrages Platon a-t-il formulé cette interdiction ?

M. L.

—

Deux citations de Lamartine. — Où se trouvent cette expression relative aux travaux des champs : « Les travaux des champs sont rudes, mais variés... » et l'autre : « L'amour de la patrie est aux périls ce que l'amour de la vie est aux hommes ».

H. V.

—

Alerté. — Le *Journal officiel* du 5 avril environ (je n'en retrouve qu'un débris), contient la citation à l'ordre de l'armée de l'adjudant-chef Guinand qui a fait une sentinelle prisonnière « sous un feu très vif dirigé sur lui par le poste ennemi alerté ».

Connaît-on un emploi antérieur de ce terme ?

SGLPN.

—

Prononcer une attaque. — Les journaux emploient fréquemment l'expression : *prononcer une attaque* ; cette manière de dire est-elle correcte ?

HENRY DE BIUMO.

—

Etymologie de Gallipoli. — Quelle est l'origine du nom de la ville de Gallipoli ? GILBERT.

—

Délogement dans le sens de mort. — Je trouve dans un journal suisse un faire-part dans lequel le mot *Délogement* est employé dans le sens de *mort*. «... ont la douleur de vous faire part du délogement de leur chère mère ». Est-ce correct ? HENRY DE BIUMO.

—

Potiron. — Cette courge, dont l'étymologie *exacte* est encore à trouver, ne fut, paraît-il, connue en France que dans le courant du XVIe siècle. Or, je relève le nom de *Potiron* dans une comédie de Remy Belleau, intitulée *La Reconnue*, qui date de 1564. Ce nom est porté par un laquais très dévoué à son maître et fort empressé à lui rendre mille petits services. Par une coïncidence, et en même temps par un contraste des plus bizarres, je vois, dans l'œuvre de Courteline, autant qu'il m'en souvienne, et parmi les soldats extraordinaires dont il fourmille, un certain Potiron, qui, contrairement à son homonyme du XVIe siècle, disparaît à peine aperçu et sur lequel ses supérieurs ne peuvent jamais mettre la main.

Mais, pour en revenir au personnage imaginé par Remy Belleau, il est difficile d'admettre que le poète ait voulu lui donner le nom populaire de la courge : il aurait donc forgé ce terme de toutes pièces, à moins que cet amant passionné du Musée de l'Hellade, comme tous les poètes de la *Pleiade*, ne l'ait emprunté au mot grec *potérion* qui signifie *pot* ou *coupe*

H. QUINNET.

—

Le Colisée.

La voiture s'arrêtait au bout de la longue file des équipages rangés devant le Colisée, vaste enclos occupant la majeure partie de l'ancien jardin Beaujon et contenant diverses constructions analogues à celles qui font de notre Pré-Catelan actuel l'image exacte du paradis, selon la foi des dames gaies et des jeunes messieurs endimanchés.

Le Colisée était un miracle parce qu'il remplaçait Tivoli, et que ses montagnes russes étaient un peu plus hautes ; parce qu'il avait des drapeaux flottants et des hampes dorées à neuf, parce qu'on y voyait des marionnettes de bois et des marionnettes de chair, parce qu'on y prenait de très bonnes glaces et qu'un sorcier, habitant les profondeurs d'une caverne en briques, y disait la bonne aventure pour quinze sous.

Dans cent ans, Paris ayant atteint sa taille virile, enverra son mur d'enceinte à Melun et bâtira son miracle au beau milieu de la forêt de Fontainebleau. Il dira : « Voyez les rochers que j'ai faits et les chênes de neuf cents ans que j'ai plantés en mottes ! J'ai ici près un palais qui n'est pas mal pour une chose bâtie avec d'autres matériaux que mes planches et mon plâtre. J'ai l'orchestre de Musard XIV, le ballon transatlantique, et jusqu'à des vipères, animaux naturels ! » En ce temps-là, il y aura sur l'emplacement du Pré-Catelan un quartier déjà démodé et si vieux, si vieux que le préfet de la Seine en aura honte et lui passera son boulevard à travers le corps.

(Paul Féval : *Jean Diable*, tome Ier, page 168-169 édition Dentu 1863).

A propos du Colisée, quand eut lieu l'ouverture de cette enceinte d'attractions, comme on dirait actuellement, et combien de temps dura-t-il ? C.N.

Réponses

—

Le vieux Dieu Allemand (LXXI, 3, 99, 141, 186, 287). — Je remercie M. Frank Puaux de ses observations ; j'aurai peut-être l'occasion d'en tenir compte. Mais j'ai prévenu que j'écrivais loin de mes livres, et je songeais à un passage de Lord Acton, que je ne puis vérifier en ce moment. Je demande seulement la permission d'ajouter deux remarques :

1° On admettra fort bien qu'un homme intelligent, comme Jurieu, n'acceptât pas jusqu'au bout, avec le sens que j'indiquais, mais que je n'attribuais nommément à personne, la dangereuse formule *Vox populi, Vox Dei*. Cependant, au point de vue pratique, le seul qui intéresse les participants de la politique, elle est certainement dans l'esprit de bien des gens. J'ignore si Gambetta prononça jamais l'apophtegme que certains lui prêtent : « On a tort d'avoir raison contre le peuple ». Au fond, l'axiome ne différerait pas beaucoup de formules plus édulcorées. « La vie politique serait impossible », écrivait récemment le *Times*, analysant la biographie de Disraëli, « si un homme d'honneur était tenu de se ruiner, avec son parti, en s'obstinant à imposer au pays un seul article d'un Credo si impopulaire que le seul énoncé du principe l'empêchât d'être écouté... Contre les impossibilités, il n'y a rien à faire. C'est à l'homme politique de savoir quand la poire est mûre et de la cueillir à l'instant » (*Suppl Litt.*, 27 nov. 1914 ; p. 521). Donc, se démettre ou se soumettre, ostracisme ou domesticité : cela se rapproche assez de la formule dont nous parlons. Il est vrai que, à se soumettre, on est nourri et que l'on garde la poire. Mais, « c'est un peuple provoquant que celui qui dit à ceux qui voient : « Ne voyez « pas » ; et à ceux qui regardent : « Ne re- « gardez pas pour nous des choses qui sont « justes ; dites-nous des choses qui nous « plaisent ; voyez pour nous des erreurs ». (Isaïe, XXV, 9-10) Jurieu aurait pu être plus biblique.

2° Car, même au point de vue théorique, on hésiterait à prêcher sa thèse. Ce sont de ces idées françaises, qui veulent toujours des lignes nettes, tranchées, pour encadrer les institutions. Au temps où Jurieu écrivait, on avait encore des illusions ; comme en avait Spinoza, qui était, en quelque mesure, le prédécesseur de Bentham, croyant qu'il suffit de confier le pouvoir au peuple pour le remettre à qui le doit exercer normalement, dans son pur intérêt. Mais dites à une autorité, individuelle, ou collective, qu'elle aura toujours le dernier mot, elle en abusera. Elle en viendra vite à la formule de ce député, qui l'avouait à l'un de ses collègues, — celui-ci de ma famille, et qui me l'écrivit peu après : « Je sais bien que ce que nous faisons est canaille ; mais puisque c'est légal ! » Voilà les conséquences, imprévues pour lui, auxquelles aboutit la thèse de Jurieu.

En Angleterre, on s'arrange, au contraire, pour maintenir la coutume comme règle de vie. Les contours de son domaine sont vagues, flous sur la carte, et cela permet des accommodements. « La Coutume d'Angleterre » dit un grand légiste anglais, Sir Frédérick Pollock, dans ses conférences aux Etudiants de l'Université Columbia, à New-York, « n'est pas une petite ménagère française, proprette, qui promène son balai dans tous les recoins ; et il n'est même pas à croire qu'elle le devienne jamais » (*The Genins of Common-Law*, 1912 ; p. 23. Sir Frederick est précisément l'un des commissaires chargés par le gouvernement anglais d'une enquête sur les crimes de l'Allemagne). On se méfie du Leviathan, qu'il soit le chien de garde de Démos ou de César, qu'il vienne du dehors ou soit né dans notre Cité. S'il triomphe, on dira comme Sir Edward Grey : « J'aime mieux mourir ou quitter le pays » (12 mars 1915). C'est même le vrai mot de la guerre que nous soutenons. Car, après tout, pourquoi le peuple allemand aurait-il besoin, plus qu'un autre, d'avoir raison ? Et en Droit international, plus qu'en Droit domestique ? J'entends bien la thèse de Jurieu : Louis XIV a besoin d'avoir raison pour révoquer l'Edit de Nantes et persécuter les Huguenots ; l'Eglise anglicane a besoin d'avoir raison pour persécuter les Presbytériens et lancer contre eux des dragonnades ; la descendance presbytérienne des *Pilgrim Fathers* avait besoin d'avoir raison pour persécuter les quakers ; — mais le peuple n'a pas besoin d'avoir

raison pour m'envoyer à la guillotine : *Va bene* ! Le compte moral se règlera plus tard, à quelques futures calendes, — romaines ou grecques. Mais si l'omnipotent et personnel Louis XIV avait besoin d'avoir raison pour ruiner, ou achever de ruiner, le château de Heidelberg, l'Allemagne populaire a-t-elle besoin de raison pour écraser de bombes la cathédrale de Reims ? — Ne vous récriez pas : c'est la thèse même en question. La voix du Peuple est celle de la majorité qui contraint la minorité. Par suite, dans la vaste Cité internationale, un grand peuple a le droit d'en contraindre un moins fort. C'est ainsi, remarquait l'Amiral Mahan, que les Etats-Unis ont annexé la Louisiane malgré elle, comme plus tard les Fédéraux du Nord ont écrasé les Confédérés du Sud : à coups de canon ou à coups de voix, — peu importe ; le faible doit s'incliner. C'est l'essence même du parlementarisme et de la démocratie.

Tenons-nous à l'Allemagne et à la catholicité de son Christianisme. Tandis que, pour nous, le Christianisme est une immense plaine d'hommes où les bénédictions du Ciel tombent en rosée, comme les rayons du soleil luisent pour tout le monde, l'Allemand semble voir la religion comme une pyramide terminée par l'Allemagne, ayant au sommet la Prusse coiffée du casque à pointe ; et le soleil de l'avenir n'éclaire encore que ce sommet menaçant, le reste des hommes demeurant plongé dans les ténèbres de la nuit dernière. Quant au principe de cette religion, il est des plus simples. Le Confuciunisme avait dit : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes » ; et c'était, suivant le mot des missionnaires, la *règle d'argent* Le Christianisme avait dit : « Faites aux autres comme vous voulez que l'on fasse à vous-mêmes » ; et c'était la *règle d'or*. Le Germanisme, combinant les deux formules, et maximant la sienne comme applicable dans tous les cas, — mais espérant bien que les cas adverses ne se présenteront point, — vous dit : « Faites aux autres comme vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes, à moins qu'ils ne soient assez forts pour vous le rendre » ; et c'est la *loi d'airain*. Elle est inscrite positivement dans le Livre de guerre qui sert de guide à l'armée allemande.

Et vers cet idéal semblent dériver toutes les religions, irreligions, et a-religions du royaume de Bochie. Et ce n'est pas édifiant. BRITANNICUS.

*
* *

Dans le numéro du Journal *La Croix* du 21 avril 1915, un rédacteur qui signe R. T. donne « Le réquisitoire d'un Luxembourgeois catholique et naguère germanophile contre l'Allemagne « catholique ». » Ce Luxembourgeois catholique est M. Prum, bourgmestre de Clerf.

Ce réquisitoire très intéressant pour nous Français est trop long pour être donné ici, et d'ailleurs il ne rentrerait pas dans le cadre de la question du vieux dieu allemand.

J'en extrais seulement un fragment d'une poésie « qui a cours aujourd'hui dans toute l'Allemagne ». Le voici :

Le Dieu allemand :

Les ennemis de l'Allemagne demandent pleins [de mépris
— Vous, Allemands, vous appelez et vous [priez Dieu.
Pour vous aider dans le combat.
Vous avez donc un Dieu à vous.
Que nous ne connaissons pas,
De votre côté ?
— Oui, s'écrie l'Allemagne tout entière et si [vous ne le connaissez pas,
Nous allons vous le nommer :
Le Dieu qui parle par nos canons.
Le Dieu qui brise vos forteresses,
etc., etc. etc.
Sur lequel nous nous appuyons.
C'est Wotan, le vieux vagabond des nuées.
Le Wotan de nos peres, c'est lui et pas un [autre.
etc., etc., etc.

« Cette pièce étonnante, continue R. T. que M. Prum fait bien de citer, nous révèle le secret de la Kultur allemande ; néo-paganisme forcené ou plutôt paganisme tout court, voire diabolisme. Et M. Prum a mille fois raison de s'écrier, à la lecture de cette poésie que chante l'Allemagne tout entière : voilà les résultats du Nietzchéisme propagé avec force dans l'Allemagne guerrière d'aujourd'hui par les sociétés monistes et leur revue : l'*Esprit du Temps*, etc., etc. » H. T.

*
* *

Quærens est dans le vrai et l'on ne saurait approuver toutes les innombrables divagations qu'a suscitées cette expression, même dans la presse la

plus sérieuse. *Unser alte* (et non ALTER) *Gott* ne signifie certes que : *le Dieu de nos pères*, et c'est dans ce sens que l'emploie le Kaiser en un très curieux sermon prononcé par lui le dimanche 29 juillet 1900 — à l'époque des affaires de Chine — à bord de son yacht, *Hohenzollern*, sermon dont le texte complet a été réimprimé au n° 27 (2 février 1915) de *Einer fuer Alle*, l'une de ces innombrables publications destinées à faire croire aux troupes allemandes que la guerre actuelle est une guerre sainte, dont dépend le salut de la chrétienté, incarnée en l'Allemagne (1). Voici en fidèle traduction, le passage :

Oui, le Dieu de nos pères (der alte Gott) vit encore. Le grand Allié règne encore, le Dieu tout puissant, qui peut agir à travers les plus fortes murailles, comme si ce n'étaient que des toiles d'araignées, et qui peut dissiper les plus grandes masses comme des monceaux de sable, le Dieu miséricordieux et juste, qui porte dans son cœur paternel la félicité et l'infortune de ses fils, qui entend tous les soupirs et compatit à toutes les misères. De pieuses prières ouvrent sa main de père et elle est remplie de bénédictions. D'ardentes prières ouvrent son cœur de père et il est rempli d'amour. Oui, ce sont les prières fidèles et persévérantes qui font descendre du ciel le Dieu vivant et le mettent au milieu de nous. Et si Dieu est pour nous, qui saurait être contre nous ?

CAMILLE PITOLLET.

—

Comment s'appellera la guerre actuelle ? (LXXI, 89, 185, 329). — Dès à présent on devrait l'appeler « La Guerre des Peuples », tous les peuples — à peu d'exceptions près — de l'ancien monde y prenant part. Et si l'Italie et les nations balkaniques y participaient à leur tour, les historiens futurs ne pourraient manquer de l'appeler ainsi. C. P.

—

Parlait-on français en Alsace avant la Révolution ? (LXXI, 281). — Le séjour de Pelisson à Sainte-Marie-aux-Mines dut être de courte durée, car il y eût trouvé aisément de nombreuses personnes qui, non seulement, entendaient le français, mais dont c'était la langue habituelle. Cette ville possédait, en effet, une Eglise réformée protestante où le culte se célébrait régulièrement en français. La population de langue allemande était plus nombreuse et rien n'est plus intéressant que de constater les dispositions prises par le consistoire de l'Eglise réformée pour lutter contre les menaces d'absorption d'une majorité de langue allemande. Preuve en soit le règlement qui fut édicté le 11 octobre 1739, relatif aux écoles de la communauté protestante de langue française. En voici quelques extraits :

L'Ecole se fera en langue française, sans qu'il soit en aucune façon permis d'y parler allemand, pas même sous prétexte d'interpréter aux enfants ce qu'ils n'auront pas compris. On ne se servira pas non plus de livres allemands, ni moitié allemands pendant les classes.

L'article suivant n'est pas moins curieux.

Les enfants qui, dans l'école ou hors de l'école, auront été surpris à jurer, se battre, manquer de respect à qui que ce soit ou à *parler allemand* avec d'autres de la même communion, seront châtiés à proportion de leur faute.

DRION, *Notice historique sur l'Eglise réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, p. 71.

Il n'en est pas moins vrai, suivant la juste observation de M. Grave, que le dialecte alsacien était la langue la plus en usage, mais l'exemple de Sainte-Marie-aux-Mines, malgré le dire de Pelisson, n'était pas le plus autorisé pour en donner la preuve.

FRANK PUAUX.

***

De M. Henri Welschinger, dans les *Débats* (1er mai 1915) analysant un article de M. Albert Petit dans la *Revue des Deux-Mondes* :

Quant à la question si importante des langues, la politique de la monarchie fut également très sage. Elle édicta des mesures utiles, mais sans y mettre force et violence. « Un arrêt du Conseil d'Etat du 30 janvier 1685, constatant que les actes de procédure continuaient à être rédigés en allemand, bien que la plupart des officiers de justice connussent les deux langues, ordonna qu'ils seraient désormais écrits en français, sous peine de nullité et de 500 livres d'amende. Il n'y avait à cela aucune difficulté pour le Conseil souverain, mais pour les tribunaux

(1) L'éditeur de cette publication hebdomadaire — qui porte pour sous-titre : *Salut de la patrie à ses fidèles défenseurs* — est le pasteur J. Gauger à Elberfeld *Kolk, 15*, (*Licht und Leben — Verlag*).

inférieurs la gêne eût été grande. L'arrêt resta inappliqué jusqu'à la veille de la Révolution.

Dans l'édition des *Ordonnances d'Alsace* de 1775, il porte encore en note la mention : « non exécuté généralement » Le Conseil souverain n'en exigea la mise en vigueur qu'au bout d'un siècle, en 1786. » En ce qui concerne le parler allemand, nul ne s'avisa de l'interdire. Aussi bien, les Alsaciens avaient-ils leur dialecte spécial et l'ont-ils conservé jalousement, même après le traité de Francfort.

On ne sait pas assez que ce dialecte, que l'on confond trop souvent avec l'allemand, a ses formes particulières et que tel mot d'origine allemande y a pris une couleur tout à fait opposée. Le *Io* de nos bourgeois et de nos paysans n'a rien de commun avec le *Ia* des Allemands.

Il prend, suivant celui qui le prononce, une forme ironique, sceptique et parfois impertinente. Tout notre dialecte alsacien peint d'ailleurs avec finesse les qualités de notre race : bon sens, ténacité, esprit positif et railleur, franchise carrée et hardie. Dans aucun patois on ne trouve autant de vigueur de concision et d'originalité. Les Allemands ont beau se cotiser pour essayer de le comprendre. Ils n'y arriveront jamais. Aussi, à Strasbourg, à Colmar, à Saverne, était-ce une joie parmi nos compatriotes de voir la grimace des « Schwobe » quand cette langue leur arrivait en pleine face, vibrante et gouailleuse. Comme le dit un de nos proverbes : « Der macht aue wie salzpixle... » Ils en ouvraient des yeux grands comme des salières ! Voilà comment on parlait et comment nous parlions allemand.

M. A. Albert-Petit termine ainsi son étude si consciencieuse, si intéressante : « Ce n'est ni la bureaucratie, ni l'école, ni la caserne, qui ont fait la conquête morale et intellectuelle de l'Alsace. Et pourtant cette conquête était faite au fond des cœurs à la veille de la Révolution, et elle éclatera à tous les yeux dès que la grande guerre européenne menacera la frontière française dont l'Alsace était la gardienne. A quelles raisons l'attribuer ? »

C'est que la France n'a cherché ni à s'imposer, ni à violenter personne, sachant bien que l'absence de contrainte et le respect des coutumes locales rendraient plus facile l'acceptation du fait accompli Ensuite, l'Alsace n'avait pas à regretter l'arrachement à une patrie aimée, car l'Allemagne n'existait point à l'époque où l'Alsace était ou paraissait allemande. Celle-ci se rappelait qu'elle n'avait été incorporée au Saint-Empire Romain germanique que par usurpation au milieu du xe siècle. Il ne pouvait y avoir pour elle de patriotisme allemand et les avantages qu'elle avait obtenus du Saint-Empire étaient peu considérables. Elle se sentait au contraire fort honorée — et le prince de Bismarck l'a constaté lui-même dans un de ses discours au Reichstag — d'appartenir à la France de Louis XIV qui jouissait d'un prestige universel. De plus, elle se sentait gouvernée amicalement. Et là encore M. de Bismarck faisait cet aveu : « Nous autres Allemands, nous ne savons pas nous faire aimer, mais on nous craint et peu importe la haine de ceux qui nous craignent !... *Oderint, dum metuant* ».

L'Alsace avait en 1681 terminé son évolution. Elle était Française de sa libre volonté sans redouter ses nouveaux maîtres Elle n'était point assimilée, car elle ne cessait pas d'être Alsacienne : elle l'était même plus que jamais et elle avait ses raisons pour cela.

—

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc de Triomphe à Paris ? (LXX ; LXXI, 141, 282, 332). — Bien que la question posée ne doive pas trouver sa solution dans le souvenir que j'apporte, je crois intéressant de le signaler.

Il s'agit d'une médaille qui fut frappée à l'occasion de l'entrée des Allemands à Paris. Voici sa description d'après un catalogue de vente daté de 1889.

759. — Type de la Naissance de la République.

R.) 1er mars 1871, Paris en deuil, les boutiques sont fermées. — Les Prussiens entrent par la barrière de l'Etoile. — Le gamain (*sic*) de Paris les accueille au cri de : a la ch... lit. — La Garde nationale proteste partout. Etain bronzé, 70 mill.

E. FYOT.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI, 21, 57, 106, 146, 237, 288). — Nous croyons devoir reproduire ci-après, un conte qui n'est pas inédit et qui fait partie de l'œuvre du poëte badois Hebel, né à Bade, le 10 mai 1760, et décédé en 1826, très populaire en Allemagne, mais fort peu connu en France.

Ce conte nous a paru d'autant plus intéressant que l'auteur y établit un parallèle curieux entre la « Kultur » allemande (qu'il connaissait d'autant mieux qu'il fit partie de la première chambre des Etats de Bade), et l'humanité française.

D'ailleurs, cette œuvre d'imagination n'est-elle pas encore d'actualité et ne sera-t-elle pas, demain, une réalité ?

Le Hussard de Neisse

Lorsque les Prussiens envahirent pour la première fois la Champagne, ils ne pensaient guère que les Français iraient leur rendre leur visite jusqu'à Berlin, et ils se conduisirent comme s'ils n'avaient à craindre aucune représaille.

Un hussard entre autres, se signala par sa cruauté ; il entra dans la demeure d'un brave homme, y enleva ce qui s'y trouvait : linge, argent, provisions, tout jusqu'aux rideaux et aux couvertures du lit nuptial. Un enfant de huit ans le conjurait à genoux et une jeune fille l'arrêta par le bras en implorant sa commisération. Il repoussa l'enfant, prit la jeune fille et la jeta dans une citerne.

Quelques années après, il quitta le service et s'établit à Neisse, en Silésie, ne songeant plus à cet épisode de sa vie.

Cependant, en 1806, un corps d'armée français passe par Neisse ; un jeune sergent est logé chez une brave femme qui le sert avec empressement ; lui-même est un bon compagnon qui paraît fort touché des attentions de son hôtesse et l'en remercie vivement. Le lendemain matin, il ne paraît pas à l'heure du déjeuner ; son hôtesse, après avoir attendu quelques instants pour ne pas le réveiller, se décide à entrer dans sa chambre, et le trouve assis sur le bord du lit, fondant en larmes

— Qu'avez-vous donc, lui dit-elle, et d'où vient cette douleur ?

— Hélas ! reprend le sergent, ces rideaux, ces couvertures m'ont rappelé une affreuse journée. Ils ont été enlevés en Champagne, à mes parents. Je reconnais encore les lettres que ma mère y avait tracées.

L'hôtesse effrayée lui raconte qu'elle a acheté ces étoffes à un hussard noir résidant à Neisse. Le sergent se fait conduire près de lui et le reconnaît.

— « Te rappelles tu, s'écria-t-il, avoir dépouillé en Champagne, un brave homme de tout ce qu'il possédait, d'avoir impitoyablement repoussé les prières de ses enfants ?

Le hussard tenta de s'excuser, disant qu'à la guerre on n'était pas maître de soi, qu'on se laissait entraîner par les circonstances ; que, d'ailleurs, ce qui était épargné par l'un était emporté par l'autre ; mais quand il vit l'œil étincelant et le visage enflammé du jeune sergent, il comprit qu'il lui était difficile de se justifier. Il se jeta à genoux et demanda pardon

Le Français, la main sur son sabre, hésita un instant, puis, jetant sur son lâche ennemi un regard de mépris :

— Va, dit-il, ta cruauté envers moi, je te la pardonne ; ta cruauté envers mes parents, ils te la pardonneront ; quant au crime horrible que tu as commis envers ma pauvre sœur qui est morte ensuite dans la citerne où tu l'as jetée, c'est à Dieu à te pardonner.

Ayant prononcé ces mots, il s'éloigna.

Mais le hussard, frappé d'épouvante à la suite de cette visite, tomba malade, et une fièvre ardente l'emporta au tombeau quelques mois après.

Eugène Grécourt.

—

La couronne d'or dans les armes allemandes (LXXI, 179). — Cette couronne ornée de 4 fleurons alternant avec 4 perles est :

1° la couronne qui surmonte le casque ou heaume, quand celui ci est dit simplement *couronné*. Ceci dans tous les pays.

2° la couronne figurant dans le corps des armoiries et celle des animaux dits *couronnés* sans plus — soit figurant dans le corps de l'écu — soit employés comme supports ou cimiers. Ceci encore dans tous les pays.

Exemples : Guyon porte *d'azur à 3 couronnes d'or*. — Le Royaume de Léon porte *d'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or* — (Cf. Palliot, *Science des armoiries*), 3° la couronne dont timbrent leur écu, en Allemagne, Russie, Italie, etc., les membres des familles de noblesse de race — non titrées. D. V.

—

Papier monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42, 155, 242). — Voici la liste à peu près complète du papier monnaie émis pendant la guerre

Agen (chambre de commerce) 0 fr. 50 — 1 fr. — 2 fr.

Alger (chambre de commerce) 1.

Amiens (ville d') Banque Duvette 0. 50 — 1 — 2 5.

Aniche (mines d') 1 — 2 — 5.

Angoulême, Chambre de commerce, 0.50. — 1. — 2.

Annonay (chambre de commerce) 0.50 — 1.

Bayonne (chambre de commerce) 0.50 — 1 — 2.

Beaucourt (Bons de consommation de Japy frères et Cie) 1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 10

Bergerac (chambre de commerce) 0. 50 — 1 2

Béziers (chambre de commerce) 1.

Bordeaux (chambre de commerce) 0 50 — 1 — 2.

Boulogne-sur-mer (chambre de commerce) 0.50 — 1 — 2.
Cahors (chambre de commerce) 0. 50 — 1.
Plus quelques numéros tirés en double par erreur et dont le numéro est suivi de la lettre W).
Calais (ville de) 5 — 10 — 20.
Calais (chambre de commerce) 0. 50 — 1 — 2.
Carcassonne (chambre de commerce) 0.50 — 1.
Clermont-Ferrand, Issoire (chambre de commerce) 1 — 2.
Corrèze, Chambre de commerce, 0. 50. — 1 fr.
Creusot (le) Etablissement Schneider et Cie, 0. 50 — 1 — 2.
Douai (ville de) 0.50 — 1 — 2 — 5 — 10.
Elbeuf (ville de — et chambre de commerce) 0. 50 — 1 — 2.
Epernay (ville d') 0. 25 — 0. 50 — 1.
Ferté Macé (La) Orne — (Tissages Retour Frères) 0. 50 — 1 — 2.
Jetons en carton portant la griffe à date du 29 août 1914 — de la maison Retour frères et signature à la main des gérants.
Gers (chambre de commerce) 0 50 — 1.
Havre (le) (ville et chambre de commerce) 1 — 2.
Lille (Bauque d'émission de) 1 — 2
Lille (ville de) 5 — 10
Limoges (chambre de commerce) 0. 50 — 1 — 2.
Longwy (Sociétés des Aciéries de) ? ? ? 20 fr.
Louviers (ville de) 0.25 — 0.50 — 1.
Lyon (chambre de commerce) 1.
Marseille (chambre de commerce) 0. 50 — 1 — 2.
Montauban (chambre de commerce) 0.50 — 1.
Mont de-Marsan (chambre de commerce) 1.
Montluçon, Gannat (chambre de commerce) 0.50 — 1 — 2.
Nancy (ville de) 1 — 2 — 5.
Nantes (ville de) 0.50.
Nantes (chambre de commerce) 1 — 2.
Périgueux (chambre de commerce) 0.50 — 1 — 2.
Philippeville (?)
Reims (ville (?) ou chambre de commerce (?)) 0.10 — 0. 25 — 0. 50.
Roanne (Tissages A. Bréchard de) 1 — 2
Roubaix, Tourcoing (villes de) ? 5 fr. ? 50 fr.
Rouen (ville et chambre de commerce) 0. 50 — 1 — 2.
Saint Etienne (chambre de commerce) 1.
Tarn (union des chambres de commerce — Albi, Castres, Mazamet) 0. 50 — 1.
Toulouse (chambre de commerce) 0.50 — 1.

Etant en possession de tous ces billets, sauf ceux de Philippeville et Reims, je puis garantir l'exactitude de cette liste. Peut être y a-t-il des villes omises, auquel cas je serais reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de me les signaler.

On m'a informé que les mines de Béthune, de Marles, de Bruay et de Vicoigne et Nœux avaient émis des billets de 2 fr. 1 fr. 0. 50 et 0. 25, mais je n'ai pu vérifier et encore moins m'en procurer.

QUATRELLES L'EPINE

*
* *

Pour ajouter à la liste de MM. Saffro frères :

[Bayonne, Chambre de Commerce (Délibération du 16 janvier 1915), 0 fr. 50, 1 fr. et 2 francs.

[Tarbes, Chambre de Commerce : 0 fr. 50, 1 fr.

*
* *

La chambre de Commerce du Gers a émis, en vertu d'une délibération du 18 novembre 1914, des coupures de 1 fr. et de cinquante centimes.

A. M.

—

Ro·alie, pour désigner la baïonnette (LXXI, 229, 342). — Lorsque parut la chanson de Théodore Botrel, popularisant la baïonnette Rosalie, plusieurs journaux donnèrent l'origine plutôt .. macabre du surnom.

La baïonnette aurait été, dès le début de la guerre, baptisée « Rosalie » par les Poilus en raison de la couleur rose qu'elle prenait dans le sang des ennemis.

E. FYOT.

—

Tringlot (LXXI, 136, 246). — La dénomination de Tringlot ou mieux Traingiot qui comporte un sens péjoratif, comme d'ailleurs la plupart des mots ter-

minés en *ot*, a été la cause déterminante de fréquents duels entre sous-officiers.

On la voit apparaître après 1830, pendant les guerres de la conquête de l'Algérie. Cette époque a amené un accroissement considérable des troupes du train des Equipages militaires (1). Leur solde était la plus élevée en Algérie, d'où jalousie des autres troupes. Cette expression maligne s'est révélée à la suite de discussions sous la forme d'un quolibet à l'adresse des soldats du Train des équipages militaires. Aujourd'hui le mot *trainglot* a perdu de sa malignité.

Commandant TH.

—

Poilu (LXX; LXXI, 67, 158, 297, 323). — D'un joli article de M. Maurice Donnay dans le *Figaro* (3 avril) « Mots de guerre » à propos du mot *Poilu* :

Un de nos confrères, un jeune journal hebdomadaire tout plein d'excellent humour et qui, sur choses et gens, dit son mot, jusque-là qu'un numéro entier un jour fut échoppé, faisait remarquer un autre jour à ses lecteurs, non sans un grain de coquetterie, que sa rédaction n'employait jamais les mots « poilus » et « Boches ». Cette remarque semble impliquer un blâme et pour ceux qui emploient ces mots et pour ces mots eux-mêmes Pour moi, je ne m'alarme point si le langage s'enrichit de ces deux mots : ils sont excellents ; s'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer ; et, d'ailleurs, l'un des deux au moins, c'est poilu que je veux dire, est dans le dictionnaire. Et même, bien avant la grande guerre, il était pris dans le sens d'individu du sexe masculin. J'entends encore une jeune et élégante comédienne me dire, il y a quelques années : « Je voudrais bien que la répétition finît avant cinq heures ; j'ai rendez-vous avec des poilus, pour prendre « l'apéro ». Ainsi elle signifiait qu'elle devait rejoindre quelques amis, pour boire avec eux un verre de vin de Porto.

Poilu n'est donc pas un néologisme. En outre, c'est le nom que nos braves soldats se sont donné eux-mêmes. Depuis six mois, sur un front de 400 kilometres, des milliers d'hommes vivent, dans les tranchées, une vie souterraine et surhumaine : il pleut, il neige, il gèle ; les balles sifflent, les marmites éclatent, l'air est chargé de probabilités mortelles et ces hommes disent simplement : « Nous laissons pousser notre barbe. » C'est admirable !

Ecrire l'histoire de la grande guerre sans écrire le mot de poilus sera chose impossible. Peut-on écrire l'histoire des guerres napoléoniennes sans écrire le mot de grognard ? Poilus et grognards fraternisent désormais dans l'épopée française : ceux-ci ont eu Raffet, ceux-là ont Forain. Aujourd'hui, la femme la plus délicate, la plus « petite bouche », la plus « pruneau de Tours », la plus « niflette, comme on dit aux environs de Grenoble, la Parisienne la plus fine ne balance pas à dire « mon poilu » en parlant d'un époux ou d'un frère qui est au front, même s'il se rase chaque jour, comme Stanley dans le désert, ou bien s'il se rase quelquefois, comme ce jeune lieutenant d'artillerie qui écrivait à sa maman : « Ça va très bien ce matin, il fait du soleil et je peux enfin me raser, n'ayant qu'une jambe dans l'eau, devant une petite glace attachée à la queue de mon cheval ». Une gentille Française dira encore « mes poilus » en parlant des braves dont elle n'a jamais vu, poilu ou non, le visage, mais qu'on lui a signalés parce qu'ils ne reçoivent jamais de lettres ni de douceurs, et à qui elle adresse des pages pleines d'amitié et des colis où le chocolat donne la main aux rillettes et les rillettes au tabac, si j'ose dire.

Acceptons donc ce mot de poilu, prononçons-le, écrivons-le, puisque, synonyme de héros, il est entré dans l'histoire. Le rejeter, « ça ne serait pas dans le filon », comme ils disent volontiers, ces mêmes poilus.

***

Du *Figaro* :

On recherche l'origine du mot « poilu ». A en croire Balzac, ce mot était en usage dans la Grande Armée.

Nous l'apprenons par la bouche du docteur Benassis (*le Médecin de campagne*) :

« Mon homme est un des pontonniers de la Bérézina, il a contribué à construire le pont sur lequel a passé l'armée ; et pour en assujettir les premiers chevalets, il s'est mis dans l'eau jusqu'à mi-corps. Le général Eblé, sous les ordres duquel étaient les pontonniers, n'en a pu trouver que quarante-deux aussi *poilus*, comme dit Gondrin, pour entreprendre cet ouvrage ».

L'adjectif ne pouvait être plus honorablement patronné !

***

M. Maurice Donnay, à la suite de son article, a reçu la lettre suivante :

Mon cher ami,

Assurément, comme vous l'avez dit hier, au *Figaro*, *Boche* vient d'*Alboche*, mais voici, je crois, la genèse d'*Alboche*.

(1) Il y avait deux sortes de Train : le Train *noir* (artillerie) et le Train *rouge* (Equipages militaires).

Une danseuse, sous le second Empire, était connue sous le simple prénom de Marguerite dans les lieux d'audacieuse chorégraphie, lorsqu'un soir, à souper, ayant eu l'occasion d'employer l'adjectif *rigolo*, peut-être pour l'appliquer inconsidérément à feu Brisson, jugea qu'il était d'une sonorité plus joyeuse de le transformer en *rigolboche*. Cela amusa les soupeurs qui, entre l'amande et le camembert, comme on a dit alors, commencèrent par baptiser l'inventrice du mot avec son mot lui-même. La danseuse étant devenue bientôt très populaire sur le boulevard, la dernière syllabe du vocable rigolboche resta dans l'oreille des Parisiens comme une sorte de rime familière : Rigolboche, Alboche, Boche. Et ainsi le sobriquet appliqué aux sinistres tueurs de femmes et d'enfants, aux brûleurs de villes et de cathédrales, se trouve avoir une origine plutôt : j'allais dire rigolboche. La philosophie a de ces ironies.

Bien cordialement.

GASTON JOLLIVET.

—

Epilé (LXXI, 328). — Ce mot, comme celui de *poilu* du reste, est de goût douteux, sans que j'insiste pour le prouver, et devrait être rayé des publications où l'on se pique d'avoir bon ton. Qu'on me pardonne cette brusque franchise, mais laissons à l'argot des tranchées sa saveur propre sans l'adopter dans le style relevé. J'ose penser que plusieurs voudront bien partager mon humble conseil d'imprimer le moins souvent possible ces expressions familières et..... triviales. OROEL.

—

Le journalisme dans les tranchées (LXXI, 228). — Donner « une description aussi bibliographique que possible », mon cher collègue M., du « journalisme qui est né dans les tranchées » suppose, peut-être, des loisirs un peu spéciaux. Voici, cependant, au premier mai.

D'abord *L'Echo des Marmites*. Mais, ici, nous nous bornerons à renvoyer à notre excellent ami John Grand-Carteret qui, dans son *Europe anti-prussienne* du 30 janvier 1915, a reproduit la première page de ce digne représentant de la « presse poilue ». Laquelle, depuis, a réalisé de considérables progrès, puisque, d'autocopiée qu'elle était à l'origine, elle s'affiche maintenant sous des airs de grands quotidiens, imprimés non sur des presses de fortune en quelque fond de tranchée, mais bien dans de véritables ateliers provinciaux — proches, cela va sans dire, des fronts où la France défend sa peau et son sol avec la merveilleuse vaillance qui étonne le monde.

Tout de même, ces feuilles ne figurent point encore dans nos cafés et continuent à être des choses rares. C'est pourquoi nous estimons qu'il y a lieu de donner suite à cette enquête de l'*Intermédiaire*, en commençant par les susdits autocopiés — presque des ancêtres, déjà.

De ceux-ci, le plus ancien en date serait *Le Cri de Vaux*, sur 4 pages (20 centimètres sur 31), guerrier, littéraire, spirituel. Ce journal, « malgré son titre, ne peut être crié ». Le « Directeur-Rédacteur » est le « Capitaine D. », lequel, ainsi que son staff rédactorial et administratif, réside dans la « clairière de Vaux » et répond à l'appel téléphonique : Ranzières, 09, cependant que son adresse télégraphique est : Cridevauranz. Le *Cri de Vaux* a un *Bulletin médical* et, comme tout journal qui se respecte, un *Bulletin financier*, où l'on traite de la *Société anonyme des Trous de Marmites* au capital social de 65 fr. 50, dont le concours — quel mauvais tour pourrait-on bien jouer aux Boches ? — séduira sans doute maint lecteur et dont le grand roman vécu de l' « illustre Paul A. » passera évidemment à la postérité.

Le Marcheur du 88e, dont le n° 1 (0 fr.50) porte la date du 20 janvier 1915, est depuis son n° 2, composé de 2 parties : l'une sérieuse pour les petits enfants, l'autre moins sérieuse pour les grandes personnes. Il cultive la drôlerie à la façon du feu Tintamarre. Ce serait le « seul journal quotidien paraissant irrégulièrement » et ce, pour la bonne raison que le directeur est sur le front, son personnel aussi. » Téléphone : « à la poste et dans toutes les bonnes pharmacies. » Adresse télégraphique : Moroboche. Petites annonces : la ligne 13 francs, etc., etc. Tous les abonnements sont payables d'avance « 3 mois, 15 francs ; 6 mois, 120 francs, avec prime ; 1 an, 7 fr. 50 », l'abonnement de 6 mois, « qui offre des avantages », est « particulièrement » conseillé aux lecteurs. Le siège social est sis : 60, avenue des Marmites, au dépôt de la 3e. Voilà qui est précis. Rien n'y manque, pas même le canton. C'est le

canton d'A. Soyons précis. Voici, au surplus, deux annonces qui nous donneront l'avant et l'arrière-goût de cet organe :

Soldat mobilisé. Serait heureux de trouver place inspecteur finances. Aucune référence.

Ecrire... X. Z.

Soldats ! A quoi bon vous servir de sacs de couchage ? Prenez donc nos sacs de voyage, en cuir de Russie, fermant hermétiquement, serrure à l'intérieur.

Une fois dedans, vous seuls pouvez vous en sortir.

Célérité. Discrétion.

Rigolboche — qui ne veut pas dire que le Boche rigole, — est illustré et presque écrit en entier par *Regor*. Il mesure 20 cent. de largeur sur 31 de hauteur, 2 pages. *le plus fort tirage du front entier*. Prix : 0 fr. 00 cent. *Le journal le mieux renseigné sur les Teutons.*» Capital : *1 sou par jour.* » Siège social : « *ambulant*. » Voici une pièce de Regor *aux soldats français*, qui date de février 1915 :

Français qui combattez depuis de si longs [mois,
Vous dont le cœur est plein de chagrin, de [tristesse,
Et qui dûtes quitter vos parents et vos toits,
A vous qui savez rire, en ce jour je m'adresse.
Quand l'horrible « cafard » viendra vous [agripper,
Ouvrez cet opuscule aux légendes joyeuses,
Vous verrez que bientôt il saura dissiper
Votre mélancolie aux images affreuses

Vous rirez franchement, fantassins valeureux
Et votre rire fusant par delà les tranchées,
Fera sentir au Boche inquiet et silencieux
Que la gaieté française anime nos armées.

Parcourez donc, amis, ce modeste journal ;
De vous distraire il a l'unique prétention :
Vous en remercierez votre bon Général
Qui le fit éditer à votre intention.

Il y a, aussi, des communiqués officiels « rigolboches », des *Chansons pour les copains*, de Jean Mady, du 76ᵉ de ligne, des caricatures sur les Huns, des bons mots et des échos en images. On y célèbre

Les Poilus de l'Argonne
Qui savent se battre en chanson.

LA VOIX DU 75 date du 31 janvier 1915, c'est un *journal guerrier* », de 14 cent. sur 22, *imprimé*, sans nom d'imprimeur et signé : *Le Gérant*, G. Pennel. Il ne doit pas, comme tout journal qui se respecte, être crié. Sa rédaction est « sur le front », son administration, à l'imprimerie Béal, Nœux-les-Mines (cherchez sur la carte) Son but est de « développer l'esprit de corps chez les bouchers noirs.» Et « tout Boche qui en sera trouvé détenteur sera considéré comme espion et fusillé. » Il y a là des gauloiseries, des chansons de marche... avec transformations, telle *La Frégate* :

A la santé des amoureux ;
A la santé des gars de France.
Buvons un coup, buvons en deux,
Et m.... pour le Kaiser,
Qui nous a déclaré la GUERR !

Le Poilu, 30 cent. sur 45, s'imprime à Châlons-sur-Marne, et est signé : « Le gérant, Dʳ Vève, pseudonyme de Clément Sahuc, rédacteur au *Progrès de Lyon* et médecin. C'est le « journal des tranchées de Champagne ». Il date de 1914, son nᵒ 5 porte : 18 février 1915. Il est dans le commerce, raison pour laquelle il serait inutile de s'arrêter à le décrire au long. De même pour l'*Echo des Gourbis*, 25 cent. sur 33, organe des régiments du Quercy, également publié à Châlons sur-Marne et qui porte pour signature : « Le gérant, J. Cazes, 131ᵉ territorial de campagne. Voyez, sur toute cette matière, L'*Europe anti prussienne* des 31 mars et suivant. CAMILLE PITOLLET.

—

Maîtrise de la mer LXXI, 227, 336. — M. Laubeuf, ancien ingénieur en chef de la marine, qui a soutenu que la maîtrise des mers appartiendrait au submersible, définit ainsi d'après des autorités, (*Journal* 12 avril 1915), la maîtrise de la mer :

Que représente exactement cette expression ?

Je ne puis mieux faire que d'en emprunter la définition à un de nos écrivains maritimes les plus éminents, M. le contre-amiral Darrieus.

Il s'exprime ainsi dans son livre intitulé : *la Guerre sur mer*, paru en 1907 :

« Etre *maître de la mer*, telle est l'expression familière à tous les marins, qui dans une formule concise contient un monde d'idées et de pensées, et *résume pour ainsi dire toute la stratégie navale*.

« Elle ne signifie pas seulement pour le parti vainqueur la *conquête définitive du champ des opérations de guerre*, elle comprend encore *la liberté de la navigation*, *la*

sécurité des transactions commerciales, la circulation du pavillon, tout ce qui, en un mot, représente la vie active d'une grande nation, et ce qui constitue bien souvent l'objet même du conflit...

Et plus loin :

« La notion de *maîtrise de la mer* doit être bien définie : on ne saurait viser par ce terme la suprématie de tous les océans... L'expression s'applique uniquement au théâtre maritime des opérations possibles. »

—

L'origine du mot « Italie » (LXX, 7 ; LXXI, 256). — Nauticus répète, d'après Aulu Gelle, ce qu'avaient affirmé le sicilien Timœus et le romain Varron.

Mais on peut dire des étymologistes ce que M. de Voltaire disait des historiens : l'un copie l'autre et tous propagent l'erreur.

L'étymologie, la science des ετυμα [Et + UM (= IM) = profonds dessous = racines], la science des origines lointaines des mots, est, en grande partie, à refaire ; et même, comme le voulait Bacon de Vérulam de la science en général, *ab imis fundamentis*.

A proprement parler, lorsqu'ils dérivent *Italia* de ιταλοι (taureaux, bœufs), Timœus, Varron et Aulu-Gelle ne font pas de l'étymologie, puisqu'ils n'indiquent pas les *étymes* de ιταλοι et n'expliquent pas ce mot. On fait de l'étymologie en analysant les éléments dont les mots Italia et ιταλοι se composent, en scindant ces mots dans leurs radicaux immédiats ; en recherchant si ces radicaux immédiats n'en n'ont pas, à leur tour, de plus éloignés, c'est-à-dire s'ils ne sont pas des radicaux composés qu'il faut, eux-mêmes, aussi fractionner ; en arrivant jusqu'aux radicaux simples pour en expliquer la valeur sémantique, qui donne, en retour, celle des radicaux immédiats et enfin des mots analysés. C'est ainsi, et non autrement, que l'on parvient jusqu'aux raisons intrinsèques et intimes de la signification des mots.

En procédant de la sorte, dans le cas qui nous occupe, on s'apercevra que « Italie » ne vient pas de ιταλοι (car, pourquoi cette provenance plutôt que l'inverse ?), mais que les deux, ιταλοι et Italie, analogues de son et de structure, viennent d'un langage antérieur au grec et au latin, dans lequel les radicaux IT et AL étaient des mots.

L'acception de ces mots monosyllabiques IT et AL, devenus radicaux de « Italie » et de ιταλοι est, comme on le verra, la même dans les deux mots polysyllabiques, grec et latin.

Le langage antérieur, préhistorique, auquel appartiennent IT et AL, était probablement monosyllabique, c'est-à-dire arrivé au point de développement auquel se sont arrêtés le chinois et d'autres langues de l'Extrême-Orient. Nos langues à nous ont progressé par voie de juxtapositions, d'agglutinations et de flexions.

Mais le langage humain a eu des commencements encore plus humbles que le monosyllabisme : il a débuté par des sons simples (réflexes, d'abord ; conscients, ensuite). IT et AL sont des radicaux composés : le radical ultime, l'atome du langage, est le son simple. Nous en avons ici quatre : I (i), T (ette), A (a), L (elle), chacun desquels a ses significations propres et qui tous sont des mots primitifs.

Je dis que chacun a « ses significations », parce que, dans le langage le plus primitif, qui fut, moins encore que monosyllabique, « monotonique » (un son exprimant l'idée), le même son devait naturellement et forcément être polysémantique, ou, autrement dit, exprimer plusieurs concepts ; et cela parce que, même dans les sociétés les plus primitives, il a dû arriver un point où le nombre des idées à exprimer était plus grand que le nombre des sons simples dont l'organe de la parole dispose. La juxtaposition des sons simples, dont l'un confirme, annule ou modifie l'autre, n'était pas encore trouvée : elle a été le premier et très grand progrès dans l'évolution du langage, qui par là est devenu syllabique et s'est acheminé à devenir agglutinant.

La langue française possède encore quelques mots qui remontent à la plus lointaine antiquité du langage, et, au point de vue de l'histoire de la terre, très probablement à l'époque paléolitique. Tels sont aile (L), le col de l'Emme (M) ; erre (avoir de l'—) ..

Des quatres sons I, T, A, L, dont se composent les radicaux immédiats (IT et AL) de ιταλος et Italie, le son I signifiait « loin, distant (cf isle, île) ; qui s'éloigne ; qui va loin, qui va (cf *ire* lat. = aller : i impératif = va ! ; hue ou hie, cri de charretier pour exciter la bête à la marche) ; qui va dans les différentes directions

où l'on peut aller », et par conséquent aussi dans le sens de la profondeur et de la hauteur. Ainsi IM signifie profond (*imus* latin., *ab imo corde* = du profond du cœur) et haut (cime, Hymette, Olympe, Himmel all. = ciel ; Himalaya = les hautes cimes d'où descendent les eaux, Chimborazo). Il en est de même pour IT, le son T (ette) indiquant aussi, entre autres significations, les idées de hauteur et de profondeur. On le trouve en Tartare le bas-fond des enfers [le très profond (T.. T..) et en Etna, en Atlas et en Pluton, en thétis, la très pronde mer et en teutatis, le très Haut, Titans, les très grands. Une des significations de IT était celle de haut, élevé [Ithaque, ainsi nommée de ce que cet ilot s'élevait (IT) en pointe (AC. Cf. *aculeus*, *acer*, *acies*, *aculus*, *acumen*, *cacumen*, acuité, acuminé, aigu)].

En « Italie », comme en ἰταλοι, IT a la signification de « haut ».

AL, composé de A (qui parmi les nombreux sens que ce phonème acquit, a celui de « espace ») et de L [qui, parmi ses nombreuses significations, eut celle d' « étendue », « qui s'étend », et cela dans tous les sens (cf. long, large, hault — *longus*, *latus*, *altus*)] a en ἰταλοι et en Italie, la même signification, celle de « allongé ».

ITAL peut donc être considéré comme un mot préhistorique, appartenant à un langage primitif, dont le domaine fut si vaste que le verset de la Genèse d'après lequel il fut un temps où « la terre n'avait qu'un seul langage » (chap. XI, 1) se trouve parfaitement justifié. Ce mot ITAL, composé de IT et AL, d'un langage antérieur, veut dire « haut et allongé ».

C'est une définition qui s'adapte très bien à l'Italie péninsulaire, à l'Italie propre, telle que la voyaient les navigateurs, qui l'ont dénommée «[le pays] haut et long », comme ils ont dénommé la Grèce de ce nom qui signifie «[le pays] hérissé de pierres » = « bordé d'écueils » ; comme ils ont dénommé la Sardaigne : «[le pays] où les eaux qui descendent des hauteurs [SAR] s'étendent en marais (DAINS). »

Pour eux l'Italie était un pays montagneux (haut = IT) et long, qui n'en finissait pas [allongé = AL].

La même définition s'applique parfaitement aux bovinés. On pouvait définir un bœuf, un taureau : « [l'animal] haut et allongé ». C'est ce que veut dire ἰταλοι.

Toute localité, tout être vivant, toute chose a été dénommé d'après quelque caractéristique qui lui fût propre. Les mêmes caractéristiques, *haut* et *long*, convenait également à un pays et à une espèce animale. Voilà pourquoi leurs noms sont analogues, sans que, pour cela, un nom vienne de l'autre.

Comte DE RONZAGLIE.

***

Virgile s'exprime ainsi à ce sujet :

Est locus, Hesperiam Graii cognomine dicunt,
Terra antiqua, potens armis, atque ubere glebæ :
Œnotri coluere viri ; nunc fama minores
Italiam dixisse ducis de nomine gentem.

(*Enéide*, liv. I, vers 534 et suiv.)

[Il est un lieu (les Grecs le nomment Hespérie), terre antique, au sein fécond, et puissante par les armes. Jadis les Œnotriens l'habitèrent ; et l'on dit qu'après eux de nouveaux peuples l'appelèrent Italie, du nom de leur chef.]

NAUTICUS.

—

Plébiscites de la Savoie, du Comté de Nice, de la Norvège (LXXI, 178). — Voici les renseignements demandés :

SAVOIE. — Sur 135.449 électeurs, il y eut 130.839 votants, dont 130.533 *oui*, 235 *non* et 71 bulletins nuls.

COMTÉ DE NICE. — Nombre de votants : 30.706, dont 25.933 émirent un vote favorable à l'annexion.

NORVÈGE. — Le plébiscite du 13 août 1905 donnait 362.000 votes pour la rupture avec la Suède, et 182 seulement pour le maintien de l'union des deux pays.

NAUTICUS.

—

Invention du corps de saint Jean Baptiste (LXXI, 230. — Quelle est la doctrine à ce sujet ? S'appuie-t-elle sur des textes anciens ?

On ne saurait répondre à cette question car l'Eglise ne connait que l'anniversaire de la Nativité de saint Jean-Baptiste et la fête de sa Décollation.

FROMM, DE *l'Univers*.

***

Voilà une de ces petites questions, à l'air tout à fait innocent, et qui cependant a fait écrire des volumes qui ne l'ont aucunement résolue.

On parle de doctrine de l'Eglise ; il n'y

en a pas sur ce point. A moins que l'attribution de la relique ne soit manifestement fausse, l'Eglise ou mieux le Pape laisse aux différentes églises locales leurs traditions sur ce sujet. Elle ne les désapprouve point, elle ne les approuve pas davantage, mais les laisse dans l'état où elles se trouvent. Le culte des reliques étant d'ailleurs, comme on dit dans l'Ecole relatif, se rapportant au saint qui en est l'objet et subsidiairement à sa relique, si celle-ci venait à être démontrée fausse, la dévotion des fidèles n'aurait pas à en souffrir, car cette dernière va directement au saint et la relique est seulement le canal qui sert à la diriger au saint, qui d'après décision ou approbation de l'Eglise, est absolument digne de sa vénération.

Maintenant que penser de la question elle-même ? Il y a à peu près sept chefs ou têtes de saint Jean-Baptiste qui courent le monde, et sont vénérées en divers lieux. A priori on devrait conclure qu'il y en a au moins six de fausses, mais il n'en est pas ainsi. Usant d'une figure de rhétorique, très employée, la Synecdoque qui prend la partie pour le tout, on désigne sous le nom de chef ou tête une portion considérable de cette tête. L'Eglise considère cette partie comme une relique insigne, et lui donne le même culte que si elle possédait la tête dans son intégrité. Il se pourrait donc parfaitement bien que tous ces différents chefs fussent authentiques étant portions plus ou moins considérables de la tête du Précurseur du Sauveur. Cette multiplicité ne doit donc pas plus effrayer l'historien que le liturgiste, et toute la question se réduirait à savoir si la tête de Jean-Baptiste a été conservée à la dévotion et la piété des fidèles.

Essayons donc d'en suivre la trace jusqu'au moment où les documents d'ordre général se changent en documents particuliers, qu'il serait trop long de rechercher dans leurs multiples ramifications.

On croit que la mort du Précurseur eut lieu au palais de Machéroute l'an 32 de notre ère, vers la fête de Pâques, et les évangiles nous apprennent que ses disciples, ayant eu connaissance de la mort de leur maître, prirent son corps et l'ensevelirent. Où eut lieu cette première sépulture, l'Evangile ne nous le dit pas, et on en est réduit à des conjectures. Toujours est-il que le corps du Précurseur fut ensuite porté à Samarie où il reçut une sépulture honorable près des reliques du prophète Elysée.

Nous perdons sa trace jusqu'au IVe siècle. Alors vers l'an 362, sous la persécution sournoise, mais très cruelle de Julien l'apostat, des indigènes ou autres brulèrent en partie le corps de Jean-Baptiste (THÉODORET *Hist. Eccl.*, l. III, c. III).

Tout cependant ne périt pas, et les fidèles recueillirent ce qui avait échappé aux profanateurs et portèrent ces reliques à un abbé de Jérusalem, nommé Philippe, qui,à son tour,les donna au grand évêque d'Alexandrie, Athanase. Celui-ci reçut avec joie le précieux dépôt, et en attendant de pouvoir lui donner une meilleure sépulture, le cacha dans une muraille.

Puis l'empereur Théodose ayant fait construire à Alexandrie une église en l'honneur du précurseur, Athanase y transporta, en 395, ses restes dans cette nouvelle église (RUBIN, *Hist.* c. XXVII).

Le tombeau de Samarie était resté assez célèbre, et de nombreux miracles venaient y attester la puissance du martyr. Nous en avons un témoignage de sainte Paule qui s'était rendue à Samarie et avait été témoin de quelques-uns de ces prodiges (S. JÉROME, Epit. XVII).

En 453 on trouve à Edesse en Syrie le chef de saint Jean-Baptiste, ce qui n'a rien d'extraordinaire, la tête ayant été séparée du corps, et donnée par Salomé à Hérodiade, mais on ne sait pas du tout comment elle y fut transportée. Elle fut vénérée dans l'église cathédrale de cette ville d'où en 954 elle fut portée à Constantinople. Cette ville en effet recueillait tous les corps de martyrs, toutes les reliques du Sauveur et de la Vierge, et grâce à la munificence des empereurs devint rapidement le plus grand trésor des reliques que possédait l'Orient. C'est de Constantinople, quand cette ville fut prise par les Croisés, qu'un grand nombre de reliques émigrèrent en Europe et à part les saints locaux ou d'origine romaine, presque tous les autres nous sont venus de ce dépôt que l'on dirait inépuisable... C'est en particulier de Constantinople que Rome reçut le chef de saint André.

S'il fallait maintenant suivre ces reliques du Précurseur parmi les villes qui se

glorifient d'en posséder une partie à laquelle elles ont donné le nom du tout auquel elles appartenaient anatomiquement, cela dépasserait la longueur d'un grand article de revue. Je me borne à signaler deux reliques qui ont joui d'une plus grande célébrité, le chef d'Amiens, et celui que l'on vénère à Rome dans l'Eglise de Saint-Sylvestre *in Capite*, ainsi nommée à cause de cette relique.

Sous le nom de *Sacro catino*, la ville de Gênes s'enorgueillit de posséder un grand plat d'agathe qui, d'après la tradition, aurait servi à Salomé pour porter la tête sanglante de Jean Baptiste à sa mère Hérodiade.

J'arrête ces indications sans citer les ouvrages que l'on pourrait consulter à ce sujet. On peut voir la nomenclature dans la Bio-Bibliographie d'Ulysse Chevalier.

Dr A. B.

—

Les drapeaux en campagne (LXXI, 275). — Je ne crois pas que la coutume anglaise de déposer les drapeaux dans des églises ou musées avant de partir en campagne ait existé en France, mais bien le contraire.

D'autre part, le rapport du général Ortegas, cité par notre confrère, parle du drapeau du Bataillon de zouaves (probablement du 1er régiment). Or il n'y avait qu'un drapeau par régiment, et non un drapeau par bataillon. Le drapeau devait être resté comme de coutume avec la portion principale, ou le colonel. En tout cas, Ortega pouvait chercher longtemps ce qui n'existait pas dans notre armée, le drapeau d'un bataillon.

B. P.

Sur le retour des drapeaux venant « du front », il y a une chanson, datant du 2e Empire, retour d'Italie :

Petit pioupiou,
Bonhomme d'un sou,
Que rapportes-tu d'Italie ?
Je rapporte à ma Patrie,
Des drapeaux
En lambeaux !...

⁂

La citation relative à la campagne du Mexique a un caractère injurieux pour les Français et contient d'ailleurs une association inexacte.

Jamais un bataillon de zouaves au Mexique ne fut détruit entièrement, il y a donc déjà de ce chef un mensonge.

D'autre part, les Mexicains chez qui l'infanterie était divisée en bataillons, mais non en régiments comme chez nous, avaient et ont encore, comme chez nous avant 1812 et de 1816 à 1820, un drapeau par bataillon, tandis qu'en France il n'y a pas de drapeau par bataillon, mais un drapeau unique par régiment composé de plusieurs bataillons. En campagne, le drapeau marche avec le bataillon qui a l'état-major du régiment à sa tête et qui possède les sapeurs, la musique, etc.

Il n'est pas d'usage chez nous de déposer les drapeaux dans des musées ou églises avant d'entrer en campagne. Toutefois, en 1870, la cavalerie, avant d'entrer en campagne, déposa ses étendards dans les arsenaux les plus voisins du lieu de la mobilisation des régiments.

Cottreau.

—

Le drapeau conquis à Dijon (LXXI, 91, 191, 255, 352). — Bien que le sujet me paraisse épuisé, je profiterai d'une coquille malheureuse (page 256) qui a fait imprimer Chabel au lieu de Chabal (nom du sous-lieutenant du 57e, qui enleva un drapeau ennemi à Rezonville), pour revenir sur ce sujet, à propos de la note de notre collaborateur H. C. M.

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'Italiens parmi les Garibaldiens, mais que la brigade Ricciotti (elle ne fut pas seule engagée) qui recueillit le drapeau allemand comprenait uniquement des bataillons ou compagnies de Français. L'ordre de bataille figure dans la grande histoire de la guerre de 1870-1871, par Pierre Lehautcourt (général Palat) page 219, 3e volume de la 2e partie.

Les Italiens étaient surtout nombreux dans la 1re brigade, dont le chef, général Botak-Hauké (russe d'origine) fut tué le 21 janvier.

Ardouin-Dumazet.

—

Nourrices de Rois (LXIX ; LXX). — Mon ami Maurice Lecomte a fourni ici même d'intéressants détails sur la nourrice des enfants de Saint Louis. Le hasard vient de me révéler le nom de la nourrice de Saint Louis lui-même.

En assistant à un service funèbre dans

l'église de Villemanoche (Yonne), je remarquai une inscription en lettres gothiques sur une pierre encastrée dans la muraille sur le côté gauche du sanctuaire. Cette inscription, que je vins lire après la cérémonie, indique que Roberte Lenfant, veuve de Nicolas Pichelin, écuyer, dame en partie et par indivis de Villemanoche, Dixmont, les Bardes, Villechétive (localités sises aujourd'hui dans le département de l'Yonne) et La Mothe-Gravart (lieu que je n'ai pas réussi à identifier), décédée le 25 mars 1534, reposait sous la pierre en question, dans la tombe de son père, noble homme Boson Lenfant, en son vivant seigneur des dites lieux et chauffecire de la chancellerie de France.

Et est à noter que en considéracion que la octayeule dud. Boson Lenfant avoit norry et alacté de ses mamelles le roy Saint Louys, icelluy créa quatre offices de chauffecire héréditables pour les quatre enfans masles de lad. nourrice affin de y succéder à jamais par les plus prouchains hoirs masles descendans.

Je n'étais pas le premier à faire cette découverte, puisqu'en rentrant chez moi, je trouvai tout au long la susdite épitaphe dans les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, par Quesvers et Stein (III, 571) et dans le *Bullètin de la Société des Antiquaires de France* (1883, p 93).

ALBERT CATEL.

—

Vive la Pologne, Monsieur! (LXXI, 318). —D'après le brouillon d'une lettre que Floquet avait écrite à Ranc, ce serait Gambetta qui a lancé ce fameux cri : Vive la Pologne, monsieur ! lors de la visite du Tsar Alexandre au Palais de Justice, en 1867.

Or, cette accusation de Floquet serait fausse, si j'en crois l'article que le journal *L'Eclair* a publié le 16 mars 1909 et dont j'extrais les aveux suivants :

M. de Fonvielle dit : J'étais au café de la Poste, rue Montmartre, lorsque Floquet, le jour même, tout bouillant, nous raconta la scène : il avait crié le premier et, d'autres, nous disait-il, avaient répété son cri.

Cluseret aussi avait entendu ce récit de la bouche même de Floquet, et ce jour-là, néanmoins, avec ensemble, les intimes assuraient le contraire. Scheurer-Kestner était parmi les plus acharnés démolisseurs de la légende ; jusque dans ses mémoires il proteste encore : Ce n'est pas Floquet qui a crié, dit-il, c'est Gambetta ..

Eh bien, non, l'auteur du cri était Floquet. Un républicain éprouvé, M.A. Callet, en apporte le témoignage irréfutable :

Dans ses *Célébrités contemporaines*, nous dit M. Callet, Mario Proth (portrait de Floquet) écrit : « Le tsar Alexandre II était venu voir son bon frère Napoléon III. Comme il montait les marches du Palais de Justice, un avocat en robe s'approcha de lui et tort poliment, le saluant de la toque, lui dit, en manière de bienvenue, d'une voix calme et ferme : « Vive la Pologne ! » Cet oublieux de l'étiquette qui avait négligé de se faire présenter, c'était M. Floquet. » *Or les épreuves de cette biographie ont été corrigées par M. Floquet lui-même, alors préfet de la Seine. J'ai moi-même rapporté les épreuves, corrigées de sa main, à Mariot Proth, rue Visconti.*

Un autre témoin va nous dire comment a été montée la démolition de la légende dont avait été si fier ce pauvre Floquet, quand il était de l'opposition et dont il était si gêné quand il arriva au pouvoir.

Ce fut le préfet de police Andrieux qui eut l'idée de prêter à Gambetta, mort, le mot de Floquet, et cela sur l'invitation de Floquet lui-même. La déclaration de l'ancien préfet de police est très nette :

« C'est moi, écrit M. Andrieux, qui ai lancé ce racontar dans un grand journal de province. Seulement, je dois vous déclarer que je l'ai fait à la demande de Floquet lui-même et uniquement pour lui rendre service.

« Floquet regrettait beaucoup une frasque de jeunesse qui, pensait-il, lui rendait impossible la présidence du Conseil qu'il ambitionnait.

« Il craignait que la Russie ne s'émût de voir à la tête des affaires l'homme qui avait houspillé le père du tsar régnant.

« C'est alors qu'il me suggéra l'idée de mettre le : « Vive la Pologne, Monsieur » sur le dos de Gambetta qui — étant mort — ne réclamerait certainement pas.

« Je le fis dans une chronique et la chose donna lieu à des controverses très amusantes. Il se trouva même, je crois, des gens — « qui avaient entendu Gambetta »... tant est grande la force de l'imagination. Floquet ne m'ayant pas demandé le secret, je ne vois aucun inconvénient à raconter les faits tels qu'ils se sont passés ».

Donnons à chacun, même mort, ce qui lui revient de droit.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Le coche d'eau de Lyon à Paris (LXXI, 278). — On trouvera de très utiles indications sur ce sujet dans le *Voyage de France* de Sébastien Locatelli, publié en

1905 chez Alphonse Picard et fils (Bibliothèque de la Société des Etudes historiques).

Le retour de Locatelli en 1665 s'effectue d'abord par eau, de Paris à Basson près Joigny, puis en voiture jusqu'à Chalon-sur-Saône où le coche d'eau est repris. Voir principalement aux pages 232 et 248 de l'ouvrage les réponses aux questions posées.

QUATRELLES L'EPINE.

—

Un précurseur de l'aviation (LXXI, 323). — On ne voit pas le nom de Pierre Besnier dans la *Biographie Universelle de F. Didot*, mais on trouve au mot Garnarin, le nom de Lebesnier, le même que Besnier, qui fit « vers 1678, des expériences publiques, d'une sorte de parachute mécanique qui le portait, par une descente douce, à un kilomètre environ de l'endroit d'où il était parti. » On voit que Pierre Besnier, serrurier, mort en 1690, a plusieurs raisons pour être considéré comme un précurseur de l'aviation, puisqu'on lui doit aussi l'invention du parachute. Il faudrait retrouver dans le *Journal des Savants*, du 12 décembre 1678, sous quelle forme ces essais ont été communiqués et par qui ?

E. GRAVE.

* *

C'est en 1678 que Besnier, serrurier, s'occupant de mécanique, imagina à Sablé (Sarthe) un appareil avec lequel il pensa pouvoir imiter le vol des oiseaux.

Le *Journal des Savants* du 12 septembre 1678 parle en ces termes de cette invention :

Les ailes ont chacune un chassis oblong de taffetas attaché à chaque bout de deux batons, que l'on ajustait sur les épaules. Ces chassis se plaçaient du haut en bas comme des battants de volets brisés. Ceux de devant étaient remués par les mains, et ceux de derrière par les pieds, en tirant chacun une ficelle qui leur était attachée.

L'ordre du mouvement était tel que, quand la main droite faisait baisser l'aile droite de devant, le pied gauche faisait remuer l'aile gauche de derrière, ensuite l main gauche et le pied droit faisaient baisser l'aile gauche de devant et la droite de derrière.

Ce mouvement en diagonale paraissait très bien imaginé, parce que c'est celui qui est naturel aux quadrupèdes et aux hommes quand ils marchent ou quand ils nagent.

On trouvait néanmoins qu'il manquait deux choses à cette machine pour la rendre d'un plus grand usage : la première qu'il faudrait y ajouter une grande pièce tres légère, qui, étant appliquée à quelque partie choisie du corps, pût contrebalancer dans l'air le poids de l'homme ; la seconde que l'on ajustât une queue qui servît à soutenir et à conduire celui qui volerait ; mais on trouvait bien de la difficulté à donner le mouvement et la direction à cette espèce de gouvernail, après les expériences qui avaient été inutilement faites autrefois par plusieurs personnes.

Alexis Clerc, dans sa *Physique et Chimie populaires*(Jules Rouff et Cie,éditeurs. Paris, 14, Cloître St-Honoré) reproduit cette note du *Journal des Savants*, en l'accompagnant d'un dessin qui représente cet appareil mû par un homme. J'ignore si Besnier a réussi avec un tel engin à parcourir une distance quelconque, je ne le crois pas.

Les quatre palettes fixées chacune aux extrémités de deux bâtons qui reposent sur les épaules du porteur de l'appareil ne représentent chacune qu'une surface d'environ 40 à 50 centimètres et n'offrent pas, par conséquent, comme antennes, une envergure assez grande pour pouvoir soutenir dans l'air le poids d'un homme, sachant que le mécanisme qui fait fonction de moteur est des plus primitifs : les pieds, les mains.

En un mot, Besnier ne peut pas être considéré comme un des précurseurs de l'aviation. Son invention est purement chimérique.

L'aéroplane pratique actuel est la réalisation de la conception de Chanute (né à Paris en 1832) appliquée par Langley, son élève, et ensuite modifiée par de multiples perfectionnements apportés par d'autres inventeurs passionnés du problème du plus lourd que l'air tels que Herring, les frères Wrigt, Santos-Dumont, Fernand Forest, l'inventeur du moteur polycylindrique, Blériot et tant d'autres.

L. CAPET.

—

Familles de la Guadeloupe (LXXI, 49). — Il n'est peut-être pas nécessaire de chercher au loin les renseignements d'état-civil relatifs aux familles établies

dans les colonies ; nous devons les avoir sur place, à Paris même.

En 1776, une ordonnance de Louis XVI enjoignit aux desservants des paroisses des colonies, qui dressaient alors les actes de l'état-civil, d'envoyer à Versailles, régulièrement, des copies de tous leurs registres. Le dépôt de ces copies a été conservé et se trouve aujourd'hui, si nous sommes bien informé, au ministère des colonies. Du reste, l'ordonnance de Louis XVI est toujours en vigueur : les colonies continuent à envoyer au ministère un double de leur état-civil, et l'on doit pouvoir se procurer « sans frais », ainsi que l'ordonna Louis XVI, les copies dont on a besoin, en s'adressant au dépôt des archives du ministère des colonies.

Pourrait-on savoir s'il existe dans ces archives des copies de l'état-civil de Saint-Domingue, naturellement pour l'époque pendant laquelle cette île appartint à la France ?

PAULTRE.

—

Baudelaire à Châteauroux (LXX, 184). — Se reporter à la collection de l'*Intermédiaire*, XLIII (137, 260, 340).

—

Le Petit manteau bleu. — Champion (LXXI, 323). — Nous possédons une notice biographique de ce philanthrope signée A. Jarry de Mancy, illustrée de son portrait.

SAFFROY, frères.

—

Milon (LXXI, 325). — S'agit-il des Milon de Monterhant ? Dans ce cas, s'adresser à M. Boisserie de Masmontet, 18 rue du Champ de Mars, à Paris, très obligeant et très documenté sur cette famille dont il descend et qui existe.

LA COUSSIÈRE.

—

Bandé d'argent ; bandé d'argent (LXXI, 227). — Ces deux termes ne sont pas synonymes. *A la bande* s'applique à un écu traversé d'une bande. *Bandé* se dit de l'écu partagé en plusieurs parties égales et en nombre pair dans le sens de la bande.

Exemples : Noailles porte *de gueules à la bande d'or*. Uzès porte *de gueules à 3 bandes d'or*.

Schœnbourg porte *bandé d'argent et de gueules de 4 pièces*.

Fieschi porte *bandé d'argent et d'azur de 6 pièces*.

D. V.

***

Dans aucun cas les termes ne sont synonymes. S'il n'y a qu'une seule bande, il faut dire : *D'azur à la bande d'argent*.

L'expression *d'azur bandé d'argent* n'a pas de sens.

Bandé d'argent et d'azur signifie cinq bandes alternativement d'argent et d'azur.

HENRY DE BIUMO.

***

Il est certain que blasonner : d'*azur bandé d'argent* est une faute ; il faut dire : *d'azur à la bande d'argent*. D'autre part, quand il y a plusieurs bandes en nombre pair, on dit souvent : *bandé d'azur et d'argent* (ou *fascé d'azur et d'argent*) si c'est au nombre de six. A dire vrai, c'est mal blasonné ; la meilleure énonciation est la suivante : *bandé d'azur et d'argent de 6 pièces* ; *fascé d'azur et d'argent de*... nombre de pièces).

ST-SAUD.

***

D'azur bandé d'argent n'est pas un terme héraldique correct pour dire : *d'azur à la bande d'argent*. Le mot *bandé* ne s'applique qu'à un écu rempli de bandes en nombre pair, se suivant en ordre alterné, de manière que les émaux de l'angle sénestre du chef et de l'angle opposé de la pointe se trouvent être différents.

NISIAR.

***

D'après les armoriaux du XVIIe siècle : « quand l'écu est également rempli de bandes de métal et de couleur (ou de couleur et de métal), on dit *bandé* et cela se conçoit quand le nombre de bandes de métal sont en nombre égal aux bandes de couleur ou le contraire, en sorte qu'on ne puisse dire qui est plutôt le champ que les pièces. En blasonnant, on commence par la première bande vers le chef. »

Dans un bandé, comme dans un palé, un fascé, si la première pièce est de couleur, la dernière sera de métal ; si la première est de métal, la dernière sera de couleur. Exemple : Fiesque porte *bandé d'azur et d'argent*, la première bande sera azur, la seconde argent, la troisième azur, la quatrième argent, la cinquième azur, la sixième argent. Au contraire, Conta-

rini, de Venise, porte *d'argent à trois bandes d'azur*, l'écu sera divisé en 7 parties égales, la première argent, la deuxième azur, la troisième argent, la quatrième azur, la cinquième argent, la sixième azur, la septième argent. Donc on reconnait un bandé, coticé, fascé, burelé, palé en ce que les pièces sont en nombre pair, la première d'une autre couleur que la dernière.

Les bandés sont parfois de quatre pièces, tels Schombourg, Alamani, et il faut le spécifier en blasonnant; mais le plus souvent ils sont de six pièces : Avesnes, Recours, Rosimbos, Longueval, Manicamp, La Cressonnière, Malivert, Bessan, etc.

Au dessus de six pièces on dit coticé. On trouve des coticé de huit pièces (Montigny), de dix (Neufbourg, Amenard), de douze pièces (Turenne).

Dans certains armoriaux des xve et xvie siècles j'ai remarqué que l'on confond souvent le bandé avec un écu à trois bandes, le fascé avec un écu à trois fasces. Ainsi dans l'*Armorial d'Auvergne* de G. Revel (1450) que j'ai particulièrement étudié, j'ai relevé plusieurs blasons de familles qui portent *trois bandes* et qui sont dessinés *bandé de six pièces*.

Mais dans aucun armorial je n'ai vu « bandé » employé comme synonyme de une bande. Je considère que jamais bandé ne peut se dire pour un écu qui n'aurait qu'une bande, le bandé exige au moins quatre pièces. Donc, dans l'exemple présenté par notre collègue, il faut admettre ou une faute de copiste dans les descriptions des blasons, ou une variante des écus, qui, *d'azur à une bande d'argent* se seraient modifiés en *bandé d'azur et d'argent*, donc ayant six pièces.

Baron du Roure de Paulin.

—

Dieu et mon droit (LXXI ; 7, 82, 124). — Voir : *Intermédiaire* : XXXVI ; 281, 651, 739 ; XXXVII ; 84, 177).

—

Ex-libris à identifier : Un cerf couchant (LXXI, 326). — Nous tenons de M. Quentin que ces armoiries seraient celles de la famille Scott de la Mésangère (Normandie)

Saffroy frères.

Ex-libris à identifier : trois roses (LXXI, 326). — Rietstap indique que ces armoiries seraient celles de la famille Estavayé (Pays de Vaud).

Saffroy frères.

—

Le Français comparé par Ronsard au saule verdissant (LXIX). — J'avais vainement demandé, l'an dernier, dans l'*Intermédiaire*, dans quel recueil se trouvent les beaux vers de Ronsard, si propres à nous réconforter dans les circonstances actuelles, et que je suis heureux de pouvoir citer aujourd'hui complètement.

Le Gaulois semble au saule verdissant
Plus on le coupe et plus il est naissant,
Et rejetonne en branches davantage
Prenant vigueur de son propre dommage.

J'ai trouvé la réponse dernièrement dans un n° de l'*Action française* : ces vers sont tirés du *Bocage royal* et d'une pièce adressée à la reine Elisabeth d'Angleterre (au su et du dieu Protée prophétisant la naissance d'Elisabeth et le retour de Calais à la France).

J. W.

—

Polka Mazurka (LXXI, 230). — Notre confrère L. Abet a raison. *Polka* veut dire la *Polonaise* et *Mazurka*, la *Mazurienne*.

Le masculin de *Polka* est *Polak* (le *Polonais* et de *Mazurka*, *Mazur* (le *Mazurien*).

La *Pologne* se dit en polonais *Polska* et la *Mazurie* (ou la Mazovie) ; *Mazowsze* (prononcez Mazovché).

En dehors de la *mazurka*, les Polonais possèdent une autre danse ayant la même origine, le *Mazur*, qui est une sorte de quadrille dans le genre des lanciers. Cette danse, très ancienne, est exécutée encore à présent dans les bals costumés et aussi au théâtre, dans certains operas historiques, comme la *Halka* de Moninsko. Les danseurs sont vêtus du costume national mazovien (ou « mazurien », les deux expressions étant bonnes également).

Ajoutons, puisque nous voici en pleine Mazurie, que tous les gourmets de Pologne et de Russie connaissent un excellent gâteau nommé *Mazureck*, ce qui veut dire exactement *petit Mazurien*.

C'est un fameux *Mazurek*, que le grand-duc Nicolas offrira aux Polonais, au nom du Tsar, en restituant au Royaume de

Pologne la partie de la Mazurie, volée par la Prusse.

Car la Mazurie, — toute la Mazurie, — est une terre essentiellement polonaise, et le sang russe et polonais, dont elle a été — et dont elle sera encore — arrosée, est un sang libérateur, versé pour la résurrection de l'une des plus nobles et des plus héroïques nations slaves.

VICTOR JOZE.

*
* *

Le rythme des Polonaises, si en honneur dans la première moitié du XIXe siècle, rythme appelé *alla polacca* en musique, n'a aucun rapport avec le rythme à 4 temps de la danse appelée polka. En musique, il n'y a donc aucun rapport entre une polka et une polonaise Chopin, s'il était de ce monde, frémirait d'horreur à la pensée d'une confusion possible.

La polka est venue de Bohême en 1844 et la mazurka est une danse polonaise.

LA COUSSIÈRE.

—

Etymologie d'Albret (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 578, 781). — Enfin, grâce à notre confrère Cusa, nous avons du mot Albret une étymologie qui paraît la plus vraisemblable, parce qu'elle est fondée sur la nature du terrain et l'identification du mot.

Arboretum — lieu planté d'arbres, vaut infiniment mieux pour nous que Leporetum = lieu peuplé de lièvres, parce que si jamais les arbres désertaient le reste du monde ils se retrouveraient dans nos contrées ; parce que les lièvres sont peut-être moins abondants en Albret qu'ailleurs, et parce qu'enfin le mot Leporetum a été uniquement forgé par l'imagination des auteurs, aucun texte du moyen âge, à notre connaissance du moins, ne contenant ce mot. Les chartes portent couramment de Lebreto, Lebret, Labrit, Albret, Labret, Lebretensis, et certainement le seul texte cité par Marca qui donnerait en 1240 la forme Leporeto semble bien suspect.

Jusqu'à présent, néanmoins, je n'avais rencontré que les graphies précédentes, sauf la dernière à laquelle, encore une fois, je ne crois que sous bénéfice d'inventaire.

Or, voici qu'en parcourant la *Chronographia Regum Francorum*, récemment éditée par la Société de l'Histoire de France, je trouve comme usuellement employée la forme « de Arbreto » appliquée en 1294 à Johanni de Arbreto et en 1297 à Aynarus de Arbreto.

Ces graphies extrêmement curieuses sont à retenir pour la solution de notre problème étymologique et semblent terminer la discussion.

Qu'en pensent nos confrères ?

AURIBAT.

—

Enseignes de coiffeurs (LXIX, 687 ; LXX, 82, 174, LXXI, 267). — A la suite de l'intermédiairiste qui a bien voulu nous donner les deux vers qui ornaient, il y a 50 ans, l'enseigne d'un coiffeur de Béziers (et que je demande la permission de reproduire à nouveau) :

Les ciseaux d'Atropos font frémir la nature ;
Les miens ont l'art heureux d'embellir la figure

il peut être intéressant d'en rapprocher ce quatrain lequel orne, depuis fort longtemps, la devanture d'un coiffeur de St-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), petit chef-lieu de canton situé à une dizaine de kilomètres de Lourdes. Le voici :

Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature
Le mien moins rigoureux embellit la figure,
Il répare avec art la face du grison
Et d'un mari trop mûr en fait un vert garçon.

Au-dessus de cette inscription, ce titre en petites capitales : FONTAINE DE JOUVENCE. Il m'a été impossible de connaître le nom du figaro poète de St-Pé pour la bonne raison que, dès le XVIIe siècle, les coiffeurs de la région avaient adopté cette enseigne, venue — selon une tradition locale — du Nord.

PAUL DUBIÉ.

*
* *

A Douvre près Caen on lit l'enseigne suivante :

L'Art rajeunit la nature
A la main douce
Hallart perruquier rase
aujourd'hui pour de l'argent et demain
pour rien

Les six mots soulignés sont écrits en caractères minuscules, de sorte qu'à une petite distance de l'enseigne on croit lire que le perruquier Hallart rase pour rien.

ALBERO.

—

Assurance contre la mortalité du bétail (LXXI, 184, 317). — Je possède dans mes archives, les actes des sociétés d'assurances contre la mortalité du Bétail consentis par les cultivateurs des commu-

nes, dont les noms suivent, toutes du département des Landes et des cantons de Dax et de Montfort-en-Chalosse. Mon honorable collaborateur pourra, avec la nomenclature qui suit, se rendre compte que ces diverses sociétés, qui, du reste, existent toujours, sous à peu près les mêmes formes, datent déjà de bien loin.

— Le 8 octobre 1770, constitution de la Société d'assurances contre la mortalité des *bœufs aratoires*, entre les cultivateurs de la paroisse de St-Jean de Lier, canton de Montfort-en-Chalosse.

— Le 27 décembre 1777, constitution de la Société d'assurances entre les cultivateurs de la paroisse de Montfort-en-Chalosse.

— Le 23 septembre 1781, constitution de celle de la paroisse de Cassen, canton de Montfort-en-Chalosse.

— Le 17 Brumaire an 4, constitution de celle de la commune de Thétieu, canton de Dax.

— 11 pluviose, an 7, constitution de celle de Poyartin, canton de Montfort-en-Chalosse. Celle-ci a de particulier, qu'elle n'est constituée qu'entre 10 laboureurs.

— 5e jour complémentaire de l'an 7, constitution de celle de la commune de St-Geours-d'Auribat, canton de Montfort-en-Chalosse.

— 12 thermidor, an 8, constitution de celle de la commune de Candresse, canton de Dax.

— 20 pluviose an 8, constitution de celle de la commune d'Ozourt, canton de Montfort-en-Chalosse.

— 27 pluviose an 10, constitution d'une 2e Société d'assurances dans la commune de Poyartin, canton de Montfort-en-Chalosse, celle-ci beaucoup plus nombreuse que celle du 11 pluviose an 7.

Il est à remarquer que trois des sociétés dont les actes portent les dates du calendrier républicain existaient déjà sous l'ancien régime.

Cependant, je n'ai connaissance d'aucune antérieure à celle portant la date de 1770.

UN VIEUX GARÇON CAMPAGNARD.

—

Agnus Dei à la tête retournée (LXXI, 277). — Je crois bien que c'est la formule sacramentelle, du moins je ne me souviens pas d'en avoir rencontré d'autres. Evidemment les iconographes ont voulu que l'agneau symbolique et mystique regardât le labarum ou le ciel, séjour de Dieu. Cette explication fort simple me parait satisfaisante, mais d'autres s'en contenteront-ils ? C'est ce que nous dira l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Une épitaphe mémorable (LXXI, 133). — M. Edmond Thiaudière cherche le texte véritable de cette épitaphe. C'est :

Quisquis ades, qui morte cades, sta, respice, [plora.
Sum quod eris, modicum cineris. Pro me, [precor, ora.

Nathan Chytraeus, *Variorum in Europa itinerum deliciae*, éditio tertia, 1606, p. 198, le donne parmi les *Augustana* (inscriptions à Augsbourg).

Pour moi, mon oreille demande qu'on ne reconstitue pas ces deux hexamètres leonins. On voit d'après la date citée que l'épitaphe est bien antérieure aux frères de Santeuil.

EDWARD BENSLY.

* * *

L'épitaphe citée *Interm.* 20-28 fév. 1915, col. 133, est formée de deux vers hexamètres avec rimes intérieures et finales. On peut les rétablir ainsi :

Quisquis ades, [tu] morte *cades*; sta, respice, [plora.
Sum quod eris : modicum *ci*neris : pro me, [precor, ora.

J'en ai cité dix de suite sur ce modèle, et exprimant la même idée, *Le Mirouer de la Mort*, Paris 1914, p. 18, et deux alexandrins français d'un type analogue, p. 17 (*Revue Celtique*, XXXI, 76, 77).

E. ERNAULT.

* * *

Plus heureux qu'Edmond Thiaudière dans sa demande au curé doyen du canton de Marines, je reçois, en réponse à celle que j'ai adressée au maire de Santeuil, l'aimable lettre suivante :

Santeuil, 7 avril 1915.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous le *texte exact* ainsi que *sa disposition* sur la pierre tombale, de l'épitaphe que vous me demandez par votre lettre du 19 mars.

Quisquis ades tu morte
Cades sta respice plora
Sum quod eris modicum
Ceneris pro me precor ora

Cy devant gist Messire
Henry Vibert prestre luy
Vivant curé de seans
Qui a doe a legl se XXV solzs
De rante et un calice
D'argent valant LVHI lequel
Decedda le XIIIe jour daoust
1524 Priez Dieu pour son
Ame

Veuillez agréer, etc.

L. MESLIN,
maire

L'épitaphe en question ne se rapporte donc pas à l'un des frères Santeuil, dont le nom, suivant l'acte de baptême du plus jeune des deux, Jean, doit s'écrire « Santeul », mais se prononce Santeuil. Jean Santeul, le plus célèbre, est, d'ailleurs, né à Paris et mort à Dijon.

Je pense être agréable à M. Edm. Thiaudière en transcrivant ci-dessous l'épitaphe consacrée à Jean Santeul par Bernard de La Monnoye, en 1697, élu dix ans plus tard membre de l'Académie française, en remplacement de Regnier-Desmarais.

Sidereus, aevi nondum maturus, ad arces
Cœlo Santolides, hospite dignus abit.
Olli certatim properant occurrere divi,
Prœconique, ferunt oscula mille, suo.
Aligeri pulsant citharas, et carmina quaerunt,
Vatis in adventu, quæ meliora canant.
Parcite, celestes, nova quaerere carmina, dixit
Rex superum, decet hîc Santoliana cani.
Audiat aethereos, qui condidit, audiat hymnos,
Haec, aliis numquam personet aula, modis.

NAUTICUS.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le pain de pommes de terre au XVIIIe siècle. — Tous les journaux nous ont appris que les Allemands, pour obvier à la disette, fabriquent notamment un pain dans lequel la pomme de terre entre dans de notables proportions.

L'idée n'est pas nouvelle. Dans sa *Bibliographie agronomique*, Musset-Pathay, le père d'Alfred de Musset, parle d'un sieur Mustel qui, en 1769, avait déjà publié un mémoire sur la pomme de terre. Sa première idée fut d'en faire ce qu'il appelait du « pain économique ». Pour cela il la mélangeait de farine. Parmentier, dix ans après, reprit cette idée du pain de pomme de terre, mais sans farine. Mustel s'était bientôt fait des élèves pour sa boulangerie mêlée.

Voltaire est le plus célèbre.

Je soutiens, écrivait-il à Imbert, le 21 janvier 1771, en lui parlant du peuple de Paris, que mon pain, moitié pomme de terre et moitié froment, est tout aussi blanc et plus nourrissant que son pain de Gonesse. Quand on n'y mettrait qu'un tiers de ces pommes de terre, ce serait toujours un tiers de farine épargné ; mais cela demande un peu de peine pour le bien pétrir et peut-être les boulangers n'ont pas voulu prendre cette peine.

(*Lettres inédites de Voltaire*, 1857, in-8, II, p. 230).

En 1789, on s'occupe de nouveau du pain économique fait avec des pommes de terre. Le moment était bien pris, la Révolution commençait.

V. *Esprit des journaux*, février 1789, p. 356.

Au XVIIe siècle on avait voulu faire du pain avec de la citrouille.

V. Chomel, *Dictionnaire économique*, V° Pain.

Je trouve ces renseignements dans le *Vieux-Neuf* d'Edouard Fournier, 2e édit. Paris. Dentu, 1877, II, p. 4, en note.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Sven Hedin. — Petit document pour servir à la biographie de M. Sven Hedin, germanophile appointé.

Stockholm, le 11 mars 1903.

Cher Monsieur,

Mille remerciements de votre charmante lettre et excusez-moi que je n'ai pas encore pu répondre. La réception de Paris était grandiose. Les Français sont toujours sans comparaison.

Vous verrez Dahlgreen (?) dans peu de temps, il vient à Paris pour faire des études.

Recevez, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

SVEN HEDIN.

« Les Français sont sans comparaison », l'explorateur suédois, qui n'est pas encore mobilisé, pour sa propagande, veut dire incomparables.

(Collection Noël Charavay).

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20-30 mai 1915

N° 1419

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Avis à nos Abonnés

Nous nous permettons de rappeler à nos abonnés qu'il n'a pas été fait de recouvrements cette année, en raison des circonstances, et que l'apparition de l'INTERMÉDIAIRE dépend de leur bonne volonté. Nous sollicitons ceux d'entre eux qui désirent que le recouvrement de leur abonnement échu soit fait par la poste, à leur domicile, de bien vouloir nous faire l'honneur de nous en aviser.

Nous remercions nos abonnés qui ont déjà bien voulu répondre à cet appel.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

—

Irrédentisme. — Qui a créé ce mot ? De quand date-t-il ? Quelle est son explication exacte ? (je pose cette question le 24 mai 1915, jour mémorable pour le royaume d'Italie) Mot-à-mot, *Italia irredenta* signifie : Italie non rachetée. Depuis quand les pays soumis à l'Autriche, revendiqués par elle, ont-ils été considérés comme partie intégrante de l'Italie, spécialement sur la côte orientale de l'Adriatique? Je désire, pour ne pas sortir du cadre de notre publication, qu'il ne soit répondu à ma question que mathématiquement et non politiquement. SAINT-SAUD.

—

Italia fara da se. — C'est le cas ou jamais, je crois, de se demander aujourd'hui, 24 mai 1915, à propos de quoi cette formule fut employée, à qui on la doit et de quand elle date. Est-elle aussi ancienne que les mouvements qui amenèrent la France à tirer l'épée en faveur de l'Italie (du Piémont, plus exact) contre l'Autriche sous Napoléon III ? Eviter dans les réponses, des considérations trop politiques. SAINT-SAUD.

—

Comment les Romains établissaient-ils le tracé de leurs voies ? — Il y avait assurément quelque empirisme dans les études préliminaires ; mais les Romains, héritiers des Grecs qui étaient bons géomètres, avaient par eux-mêmes poussé très loin toutes les sciences

de la construction ; sans aucun doute ils se servaient de méthodes qui, pour ne pas égaler celles de nos ingénieurs modernes, ne devaient pas manquer cependant d'une certaine précision.

Comment, par exemple, a été établi le tracé de la grande voie, dite d'Agrippa, qui par une ligne presque impeccablement droite, se dirigeait de Lyon sur Chalon, Langres et Trèves ? Ne parlons pas, bien entendu, de quelque étude préliminaire faite sur les cartes, celles-ci étaient par trop imparfaites ; mais quand on voit la direction assurée de la voie qui, entre Dijon et Langres, épouse en grande partie la route nationale actuelle, on se dit qu'elle n'a pu être déterminée en tâtonnant à l'aventure, il y eut certainement emploi d'un procédé scientifique ; lequel ? Dans le grand *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, v° *Via*, 50e fascicule, je n'ai rien rencontré sur cette question ; il est vrai que l'article n'est pas terminé, mais je serais fort désireux de ne pas avoir à attendre la publication lointaine du 51e fascicule pour être édifié sur ce point.

J'ai proposé, oh ! bien timidement, deux explications théoriques à un de mes amis, ingénieur en chef des Ponts et chaussées : les Romains ne se guidaient-ils pas sur les étoiles ? n'employaient-ils pas des lignes de feu ? Sans faire siennes mes hypothèses, mon ami ne les rejeta pas d'emblée. Mais il a quitté notre résidence commune pour devenir inspecteur général et ses devoirs professionnels sont aujourd'hui trop absorbants pour qu'il se préoccupe des voies tracées il y a deux mille ans, alors qu'il a tant de besogne avec celles de l'art contemporain des Ponts et chaussées.

Donc, comme toujours, je m'adresse à notre ami l'*Intermédiaire* et serais heureux que des ingénieurs archéologues voulussent bien émettre leurs avis sur le problème historique et scientifique posé.

H. C. M.

—

Quelle musique préférait Napoléon ? — Parbleu, dira-t-on, celle du tambour et du canon, et nulle autre. Il semble, cependant, qu'il ait aimé au moins autant, sinon davantage, l'*autre, la vraie* .

Au dire de Bourrienne dans la *Vie privée de Napoléon*, son goût pour cet art se serait accru en raison directe de sa propre puissance. Chose curieuse : le son des cloches aurait exercé sur lui un effet singulier. A la Malmaison, il lui arrivait, fréquemment, d'interrompre les entretiens les plus graves dès qu'il percevait la sonnerie du clocher de Rueil. Il s'arrêtait, alors, soudain, pour que le bruit des pas ne lui ravît aucun des accords du bronze mélodieux. De ce que ses ministres, ou ses généraux, ne communiaient point en la même extase, il s'inquiétait, ne comprenant pas que ses émotions ne leur fussent communes. L'impression produite sur ses sens était alors si forte qu'il en avait la voix comme altérée. Il ne reprenait le fil de ses discours, que tissait la trame de ses rêves gigantesques, que lorsque les dernières vibrations s'étaient tues...

D'autre part, Constant narre dans ses *Mémoires* qu'au premier séjour de l'Empereur en Italie, il engagea Marchesi — suppôt, à l'époque, du vieux système politique — à chanter un air. Le fameux ténor lui répondit avec impertinence : « Signor général, si c'est un bon air qu'il « vous faut, vous en trouverez un excel« lent en faisant un petit tour dans le « jardin. » Ce qui lui valut, comme bien l'on pense, d'être mis à la porte et de goûter même les délices de la prison. Cela n'empêcha pas, d'ailleurs, qu'il ne chantât dans la suite et ne devînt admirateur de Napoléon.

Napoléon, en bon *dilettante*, dut avoir ses préférences. Or, celles-ci allaient, au témoignage concordant de divers garants, — O'Meara, Antomarchi, Lanzac —, à la musique italienne. Sans doute, Beethoven lui a dédié la *symphonie héroïque*. Mais on sait que ce n'est là qu'un accident isolé. Par contre, toute une pléïade d'Italiens opérait au Théâtre impérial à Paris, à côté de son Directeur, Paisiello : Paër, Cherubini, Zingarelli, Crescentini, Grassini, Belzi, sans oublier la Catalani-Paisielle, logé aux Tuileries, y était traité en prince, avec des frais de représentation — sans jeu de mots ! — et une rente annuelle qui ne l'empêchaient pas de percevoir quotidiennement la ration de douze personnes. Il payait cet impérial écot en hymnes sur commande, tels le *Te Deum* et la *messe* célèbres. Cherubini, moins souple que ce Napolitain, — n'oublions pas, cependant, qu'il se fit naturaliser Français pour di-

riger le Conservatoire — avait parfois des réparties acerbes, comme, par exemple, le jour où il répliqua au patron, qui lui reprochait que sa musique fût trop bruyante, qu'il s'était adapté au goût des Français...

Existerait il, dans l'immense littérature napoléonienne, des témoignages précis, tendant à infirmer l'exactitude de notre thèse — que nous ne pouvons appuyer que sur des références de mémoire, loin que nous sommes de toute documentation livresque ? A cette heure, c'est une autre musique qui réjouit les oreilles de la France en armes, l'âpre musique des shrapnels, et notre question pourrait être jugée frivole, si nous n'assistions, précisément, à une renaissance de souvenirs napoléoniens, qui sera et la justification et la raison d'être de cette nouvelle rubrique de l'*Intermédiaire* : « NAPOLÉON ET LA MUSIQUE. »

CAMILLE PITOLLET.

—

Les Barricelli — Je trouve dans plusieurs journaux que « l'antique organisation des Barricelli a été autorisée par le gouvernement italien à organiser la surveillance de l'espionnage allemand en Sardaigne ».

Pourrait-on savoir ce qu'ont été les Barricelli et ce qu'ils sont actuellement ?

SAINT CHRISTO

—

Kosumo ou Kosomo. — Parmi les sociétés secrètes ayant existé au Japon, je trouve mention d'une « association mystérieuse appelée *Le Kosumo* ». Une autre source me donne l'orthographe *Kosomo*.

Kosumo ou *Kosomo*, quelque Extrême Orientaliste pourrait-il me préciser ce qu'a été cette association et si elle existe encore ? SAINT CHRISTO.

—

Les .·. (trois points maçonniques). — Quelle est l'origine de l'usage qui fit adopter la substitution des .·. au corps de certains mots employés dans la franc maçonnerie, par exemple le F .·. X pour le frère X ? Quelle est sa signification et sa raison d'être ?

E. F.

—

Le docteur Rommel. — En 1885, un livre fut publié par Stupelmohr, à Genève. Il était intitulé : *Au Pays de la Revanche*, pamphlet haineux, violent, sarcastique et clairvoyant qui fit grand bruit.

Son auteur était — ou disait être — le docteur Rommel.

Qui se cachait derrière ce nom ? Ou si ce nom est exact : qui était ce docteur Rommel ?

V.

—

Existe-t-il un historique du théâtre de la rue d'Auvergne ? — Peut on me donner quelques détails sur le petit théâtre du « Pardès », situé rue Rochechouart, et qui joua, vers 1891, sous la direction de M. Verdellet, une revue de MM. Oudot et L. Nunès ?

E. H.

—

L'abbé Angelin. — Basse-Terre. — J'ai en mains la singulière lettre que voici :

« Monsieur l'abbé Angelin, Basse-terre ». Monsieur l'abbé. Les commissaires des bals de la Basse-terre, jaloux de s'associer à l'œuvre de bienfaisance dont vous avez eu l'heureuse idée, auront l'honneur de vous recevoir dans un but aussi louable au bal qui sera donné demain soir 7 du courant. »

Signé : « Saint-Quintin(?) Ch. Le Dentu. Ate Vatable, Dupuy, Imardou, F. Baudouin, Nadaud » Pas de date. Epoque approximative : milieu du XIXe siècle. Des renseignements sûrs paraissent établir qu'il ne s'agit pas de Basse-terre en Saintonge, et je ne trouve pas d'autre localité de ce nom avec cette orthographe ; en revanche il existe trois « Les Basses-Terres » dans l'Eure, le Nord, et le Maine-et Loire. Mais quels étaient ces bals, et ces personnages qui y invitaient leur curé, moins farouche, paraît-il, que celui dont Paul-Louis Courier a dit tant de mal ? La question n'est pas d'un intérêt palpitant, j'en conviens, mais elle a son côté piquant.

NISIAR.

—

Le général Donnadieu. — Quel est l'aimable lecteur qui pourrait me dire s'il existe un portrait « quelconque » de M. le lieutenant général vicomte Gabriel Donnadieu, gouverneur de la 7e division militaire de Grenoble en 1816 ?

Pourrais-je connaître les renseignements ou notes que l'on peut avoir sur

sa vie privée et sur sa famille ? Si l'on possède aussi des documents intéressants sur sa vie publique, j'en prendrai volontiers connaissance et serais heureux de savoir, si possible, l'adresse de la personne qui me fera des communications.

ARISTIDE DONNADIEU.

—

Mme Le Moyne, nourrice de Louis XV. — L'office de nourrices de roi, dont il a été récemment question dans l'*Intermédiaire*, m'amène à étendre la question à quelques autres offices, tels que valets de chambre et femme de chambre de rois et de princesses, lecteurs, berceuses, etc... Ces charges qui n'impliquaient pas les offices de la domesticité et qui, généralement héréditaires, se recrutaient dans la haute bourgeoisie et la petite noblesse, mériteraient une étude particulière qui devrait tenter l'érudition de certains de nos confrères.

Parmi les familles dont il s'agit, l'une des plus célèbres fut la famille Le Moyne, déjà en charge sous Louis XIII.

Ce fut une dame Le Moyne qui éleva Louis XV. Le premier valet de chambre de Louis XVI, fut Alexandre Lemoyne de Crécy, qui périt avec sa femme, si je ne me trompe, une Boullongue, sur l'échafaud révolutionnaire. Une autre dame Le Moyne fut berceuse du Dauphin fils de Louis XVI. Enfin l'almanach de 1820 signale une dame Le Moyne, comme femme de chambre de la Duchesse de Berry, et témoin de la naissance du duc de Bordeaux. Je crois que cette famille était originaire de Clermont en Beauvaisis, et qu'elle fut anoblie sous Louis XV. Je serais reconnaissant au confrère qui pourrait me signaler une généalogie de cette famille, ou me donner des renseignements sur elle. Je la crois éteinte.

Comte de VARAIZE.

—

Famille Prouillé. — Je trouve dans les papiers de cette famille à laquelle je suis allié, un parchemin portant « Commission au sieur Prouillé » (sans autre nom ni prénom) de « capitaine garde « côte de la compagnie des Sables-« d'Olonne et de la Chaume » portant la date à Versailles 1er décembre 1749, signée du roi Louis XV et contre signée de son ministre « Prouillé ».

Je n'ai rien en dehors de cela qui puisse m'indiquer s'il y avait parenté entre Prouillé ministre, et Prouillé qui recevait par lui son brevet de capitaine garde-côtes.

Il me semble que certains confrères de l'*Intermédiaire* devraient être en mesure d'éclaircir cette question.

M.A.B.

—

Les tableaux de Saint-Amand. — Le 20 floréal, an II, le *Comité d'Instruction publique* adressait la note suivante à Barère, membre du Comité de Salut Public :

Citoyen collègue,

Le Comité d'Instruction publique sait qu'il existe à Saint-Amand, district de Valenciennes, département du Nord, plusieurs tableaux précieux de Rubens, un très grand tableau de Paul Véronèse donné à la ci-devant abbaye par un Croy, son abbé régulier et commendataire, amateur des Arts et excessivement riche.

Il est possible que les Autrichiens ou autres *barbares*, composant l'armée ennemie qui nous combat dans le Nord, n'aient pas fait enlever ces tableaux.

S'ils se trouvent encore à Saint-Amand, ne serait-il pas à propos que le Comité de Salut Public donnât les ordres nécessaires, pour qu'au moment où les soldats républicains arriveront dans cette ville, on fasse transporter sur le champ tous ces tableaux à Douai, pour de là l'être à Paris ?

Salut et fraternité.

Le *Comité de Salut Public* envoya, le 4 Prairial, an II, cette note aux Représentants de la Convention à l'Armée du Nord, avec la lettre suivante :

Le Comité de Salut Public vous fait passer, citoyens collègues, une lettre du Comité d'Instruction publique relative à plusieurs tableaux de Rubens et de Paul Véronèse qui se trouvaient à la ci devant abbaye de Saint-Amand. Si le Génie des Arts est parvenu à soustraire ces monuments précieux à *la barbarie des esclaves*, le Comité vous invite à y préposer des artistes qui se trouvent à l'armée jusqu'à ce qu'ils viennent enrichir le Musæum français et préparer des rivaux à leurs immortels auteurs.

Le morceau est déjà en soi intéressant. On y retrouve la phraséologie emphatique et pompeuse de l'époque révolutionnaire ; et « le Génie des Arts » relève de ce symbolisme païen qui fut la religion du temps. Mais ce qui est et ce qui restera

éternellement vrai dans le libellé même du document, c'est l'exactitude de la formule « la barbarie des esclaves » — on disait encore des *vils esclaves* — appliquée alors à la horde des Austro Prussiens qui avait envahi le Nord de la France. Il y a moins d'un an, l'expression pouvait paraître excessive. Comme elle est juste aujourd'hui !

Nous avons voulu connaître la suite donnée à ces deux notes. Les recherches dans les énormes volumes des *Actes du Comité de Salut public*, sont difficiles et pénibles, les tables de chacun d'eux étant beaucoup trop sommaires. Nous avons préféré consulter, pour être édifié sur le sort des Rubens et des Véronèse de l'Abbaye, les trois volumes du Docteur Charles Denis sur *la ville de Saint-Amand* (1908).

Les tableaux les plus remarquables de l'Abbaye et de l'église abbatiale, dit le Dr Ch. Denis, avaient probablement été transportés à Valenciennes, peu de jours avant la première occupation autrichienne.

Celle-ci va du 8 septembre au 22 octobre 1792.

Or, l'inventaire du *Salon Académique de Valenciennes*, à la date de juin 1801, n'y signale que quatre tableaux ayant appartenu à l'Abbaye, et, parmi eux, un triptyque de Rubens.

A-t-on des détails plus précis sur le trésor artistique de l'abbaye de Saint-Amand ? Contenait-il le Véronèse dont parle le Comité d'Instruction publique ? Les Autrichiens l'ont-ils enlevé en même temps que d'autres objets d'art de l'Eglise abbatiale ?

H. Quinnet.

—

Armoiries à identifier : pattes de biche — Quelque intermédiairiste pourrait-il identifier les armoiries suivantes, relevées sur des boutons d'uniforme de garde chasse du premier Empire : Ecartelé au *1 d'azur, à la Couronne (?) de.. ; au 2 de gueules, à l'épée en pal de... ; au 3 de gueules, au lion rampant de... ; au 4 d'azur à 3 pattes de biche (?) de... posées 2 et 1 ; à la croix de... brochante.*

Quærens.

—

Ex-libris à déterminer : Cordelières. — Pourrais je savoir à quelle famille attribuer l'ex-libris suivant :

« *D'or à quatre points équipollés de gueules, chacune des neuf divisions de l'écu chargée d'une cordelière de...* (neuf en tout).

Supports : deux aigles reposant sur une nuée.

Timbre : couronne de marquis.

Jolie pièce de facture XVIIIe, signée de Veissière à Alby.

Peut-être un autre membre de la même famille possédait-il un autre ex-libris. J'ai en effet une seconde pièce gravée aux mêmes armes, avec cette différence que les émaux de l'écu sont illisibles. Les supports sont deux lions regardants. Timbre : couronne de marquis ; cimier, un lion issant contourné tenant une dague.

Cette seconde pièce n'est pas signée, elle est d'une conception assez naïve et d'une exécution très gauche.

R. de R.

—

Ex-libris à déterminer : lion tenant une grappe. — A quelle famille attribuer l'ex-libris suivant :

« *d'azur au lion d'argent tenant entre ses deux pattes une grappe de raisin de même* ».

Couronne de marquis.

Supports : deux lions.

R. de R.

—

Saynètes des Tranchées. — A la très intéressante question : *Journalisme dans les tranchées* et aux non moins intéressantes réponses, qui y sont faites, dans nos colonnes, j'en ajoute une subsidiaire : peut-on donner quelques indications sur les saynètes composées et jouées dans les tranchées. (On sait combien elles avaient du succès celles émanant de nos soldats, lors du siège de Sébastopol ; il y en eut aussi, je crois, pendant la Campagne d'Italie).

Plusieurs sont destinées à disparaître, à être détruites de plusieurs façons. Ne pourrait on obtenir qu'un exemplaire de celles polygraphiées (elles le sont généralement) fût envoyé, et surtout « conservé avec soin », aux Dépôts des régiments ? Ne pourrait-on indiquer le titre de quelques-unes ? — Puisqu'on prête au Comité des Travaux Historiques du Ministère de l'Instruction Publique, l'initiative de faire recueillir tout ce qui concerne la *Guerre*

Mondiale, sous quelque forme que ce soit, il me paraît bon d'appeler l'attention de nos collaborateurs sur ce sujet, les priant de recueillir du front tout ce qu'ils pourront en fait de saynètes. J'en connais d'absolument charmantes composées à Vermelles, que je ferai jouer dans de nos hôpitaux de convalescents.

SAINT-SAUD.

—

Un vers de La Fontaine : « Il avait du bon sens ». — Quelle est la signification exacte de ce vers de la Fontaine (*Fables* X. 10, *Le Berger et le Roi*) :

Il avait du bon sens, le reste vient ensuite.

La Fontaine a-t-il voulu dire :

Le reste ne vient qu'en seconde ligne ?

Ou bien :

Le reste nous arrive par surcroît ?

G. GALLOIS.

—

Laurier-tin ou Laurier-thym. — Quelle est l'orthographe exacte de cet arbuste ? Littré et Larousse écrivent *laurier-tin* (*de tinus*) ; Hatzfeld donne *laurier-thym* à l'article *laurier* et *laurier-tin* à l'article *tin*.

G. GALLOIS.

—

Théotiste. — L'an dernier, me trouvant aux Sables d'Olonne (Vendée), j'ai rencontré la fille d'un pêcheur qui portait un nom peu commun. Elle s'appelait *Théotiste*. L'ayant interrogée sur l'origine de ce nom, je n'ai pu obtenir qu'un renseignement, à savoir que sa marraine le portait aussi. C'était peu.

Un de nos confrères pourrait-il me dire : 1° Si ce nom est d'usage fréquent en Grèce, d'où il est originaire. 2° Quelle est sa traduction en français. 3° Pour quelles raisons il a pu venir s'échouer sur la plage des Sables ?

CLAUDE.

—

Les habitudes scatologiques des Allemands. — Livres et journaux, dès le début de la guerre, racontaient les exploits scatologiques des chefs et même des princes allemands dans les propriétés occupées par eux. Il y a de l'atavisme dans ces procédés. Je lis dans le journal des Goncourt à la date du 15 mars 1871 :

En bouquinant chez Beauvais, je tombe sur Bocher, l'officier d'État Major qui a fait, avec Maherault, le catalogue de l'œuvre de Gavarni. Il revient d'Allemagne où il est prisonnier depuis le commencement de la campagne. Il me conte ceci, qu'il tient d'une de ses parentes qui le tient de la bouche même de l'archevêque de Reims. Le Roi-Empereur, arrivé à Reims, fut logé par l'archevêque dans la plus belle pièce de l'archevêché, que le Roi ne trouva pas d'abord digne de sa grandeur.

L'archevêque lui fit observer que c'était la chambre où avait couché Charles X quand il était venu se faire sacrer. Sur cette affirmation, le Roi se décida à l'occuper, et voici la carte de visite qu'il y laissa : Le lendemain, le Roi-Caporal ... dans l'encoignure de la croisée, et se.....avec les rideaux. (1)

BOOKWORM.

L'anecdote si fort à propos retrouvée par notre collaborateur nous invite à ouvrir une rubrique sur cette particularité des Allemands : le besoin de souiller excrémentiellement, par passion scatologique, la maison de l'ennemi. Cette habitude n'a-t-elle pas donné lieu, dans le passé, à des remarques, à des observations ?

Nous nous efforcerons de les présenter le plus décemment possible.

—

Les fontaines du faubourg Saint-Martin. — On vient d'enlever de son socle, en haut du faubourg Saint-Martin, à Paris, la dernière des fontaines de fonte représentant deux dauphins placés dos à dos. Un intermédiairiste pourrait-il me dire à quelle date ces fontaines avaient été installées ?

Je me souviens dans ma jeunesse avoir vu plusieurs de ces fontaines dans la première partie du faubourg, près du boulevard Saint-Martin.

NEMO.

Ex-libris à déterminer : Loups. — A quelle famille attribuer l'ex-libris suivant :

« *D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois têtes de loup d'or lampassées et arrachées de gueules* ».

Couronne de marquis.

Supports : deux loups regardant.

Pièce signée : Berlier fecit 1740.

R. DE R.

---

(1) Les mots coupés sont dans Goncourt.

Réponses

Bismarck et Gortchakoff (LXXI, 321). — La version probable, sinon certaine, est : « J'emporte de Berlin toutes les garanties... » Quant au racontar du diplomate (?) de la *Quarterly Review*, ce n'est que du potinage. Bismark, chancelier de l'Empire allemand, n'accompagnait personne, pas même le chancelier de l'Empire russe, *jusqu'à sa voiture*. Tout au plus jusqu'à l'escalier. Tout au plus ! Entre égaux, le protocole est muet ; il n'est plus question que de courtoisie.

Quant au geste, Bismark levant le bras, brandissant le poing, rageusement, dans la direction du Prince Gortchakow, c'est de la fantaisie toute pure. Il faut ignorer complètement sa personne, son caractère, sa manière de se comporter pour lui attribuer des allures d'un cabotin en colère. Je l'ai connu. Je nie.

Comte de Ronzaglie.

*
* *

Ce n'est pas le chancelier Gortchakoff qui, en mai 1875, a expédié la dépêche : « L'emporté de Berlin a donné toutes les garanties pour le maintien de la paix ». C'est l'empereur Alexandre II lui-même ; elle était adressée à une personne de sa famille. Je tiens ce détail du duc Decaze, qui était alors ministre des Affaires étrangères et du Comte de Chaudordy qui était personnellement lié avec le prince Gortchakoff.

C'est d'après des assurances de la même source que j'ai donné le texte de la dépêche tel qu'il figure dans mon livre. Le télégramme étant chiffré, on ne voit pas bien comment le télégraphiste qui n'en connaissait pas le texte aurait pu le modifier.

J'ajoute que la dépêche, eût elle été en clair, on ne comprendrait pas qu'un employé se fût permis d'y changer trois mots, d'en ajouter deux et de mettre « l'*emporté de Berlin a donné* », au lieu de « *j'emporte de Berlin* ». La modification eût été trop grossière pour être considérée comme une erreur involontaire.

Ernest Daudet.

—

Le vieux Dieu allemand (LXX, LXXI, 3, 99, 141, 186, 287, 377). — J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les réponses faites à ma question relative au « Vieux Dieu allemand ». Une d'entre elles m'a particulièrement intéressé : c'est la citation d'une page de Henri de Noussanne qui établit lumineusement la « dévotion » — on ne peut guère employer d'autre terme — de Guillaume II envers les divinités sanguinaires du Walhalla germanique. Que cette ferveur soit toute philosophique et intellectuelle, je l'accorde d'autant plus volontiers que ce que je sais du Kaiser me le fait croire étranger à toute conviction religieuse proprement dite. Mais une inclination philosophique et intellectuelle suffit à influencer les actes d'un homme, et il n'est pas douteux pour moi que l'empereur allemand s'est inspiré de sa morale familière, celle d'Odin et des Ases, dans sa manière de concevoir et de faire la guerre. Rien d'étrange, dès lors, à ce qu'il ait recours à la formule équivoque du « vieux Dieu allemand » afin de pouvoir se réclamer d'Odin sans heurter de front le peu de sentiment chrétien qui subsiste chez ses sujets.

Quelques correspondants m'ont paru admettre difficilement un retour inconscient du peuple allemand à sa religion primitive. C'est qu'ils ignorent probablement l'influence décisive qu'ont eue, il y a moins d'un siècle, sur la mentalité allemande, les travaux des frères Grimm. Ces deux savants, dont l'œuvre, quoique lourde et diffuse, est des plus remarquables, ont rénové en Allemagne les connaissances odiniques. L'âme allemande, la plus intensément particulariste qui soit au monde, s'est aussitôt passionnée pour les vieux dieux qu'on lui révélait et qui étaient *à elle seule* : elle les a préférés, à cause de cela, à ceux de l'Antiquité classique, comme au Christianisme importé Outre-Rhin par l'épée de Charlemagne. Cette espèce de religion fossile a séduit d'abord les milieux intellectuels et leur est apparue comme le complément nécessaire du Pangermanisme. Les milieux officiels ont été conquis à leur tour et ont élevé des monuments comme le gigantesque Walhalla de Munich, véritable temple symbolique de l'Odinisme. Restait à gagner la masse qui, en Allemagne surtout, éprouve des sensations plutôt qu'elle ne coordonne des idées : ce fut l'affaire de l'œuvre de Wagner, dont le théâtre a rendu une sorte de vie mystique

à l'antique bric à brac de la religion germanique.

Cette résurrection de l'Odinisme dans les cerveaux allemands a été d'abord inconsciente. Elle a fait aujourd'hui de tels progrès que le peuple même se rend compte de la transformation qui s'est opérée en lui. Nous recommandons à ceux qui en douteraient la lecture de la pièce de vers suivante, dont l'original allemand a paru dans un livre de M. Prum, leader catholique luxembourgeois : *Die deutsche Kriegführung in Belgien*, mars 1915, librairie du Fortschritt, à Diekirch (Luxembourg).

LE DIEU ALLEMAND

Les ennemis de l'Allemagne demandent, [pleins de mépris :
— Vous, Allemands, vous appelez et vous [priez Dieu
Pour vous aider dans le combat,
Vous avez donc un Dieu à vous,
Que nous ne connaissons pas,
Et qui est de votre côté ?

— Oui, s'écrie l'Allemagne entière, et si [vous ne le connaissez pas
Nous allons vous le nommer :
Le Dieu qui parle par nos canons,
Le Dieu qui renverse vos forteresses,
Qui bruit dans la mer sur nos falaises,
Qui ronfle dans le ciel avec nos avions,
Le dieu de nos épées qui vous remplit d'effroi,
C'est le même esprit tout puissant
Qui depuis des siècles
Plane au-dessus de l'Allemagne,
Qui tisse et brasse toutes nos vies
Et sur lequel nous nous apppuyons.

Wotan, le vieux vagabond des nuées,
Le Wotan de nos pères, c'est lui et pas un [autre.
Ce fut lui en qui Walter chanta,
Ce fut lui en qui Martin Luther batailla,
Le dieu qui avec nous souffrit misère
Et qui pourtant, dans les ténèbres, resta clair [et vif
Dans Paul Gerhart et dans Johann Sébastian [Bach ;
Le dieu qui avec Frédéric coucha sur le [champ de bataille
Et qui, à la fin, nous apporta le nouveau jour
Et envoya à notre pays
L'aurore : Lessing et Kant,
Jusqu'à ce que le soleil se tînt au firmament :
Johann Wolfgang Gœthe
Et tous les esprits
Maîtres immortels
Autour de lui !
Tout cela c'était lui
Le dieu que nous supplions aujourd'hui,
Qui nous nourrit d'un feu céleste,
L'esprit saint de l'Allemagne,
C'est lui que nous devons confesser.

Cette pièce de vers — une des plus populaires à l'heure présente en Allemagne — dit bien ce qu'elle veut dire. Wotan (Odin), le « Dieu des épées » germaines, qui « souffrit misère » avec toute l'Allemagne au temps où les Francs imposèrent à celle-ci le Christianisme, est glorifié comme le Dieu qui apporte maintenant aux Germains « le nouveau jour » ; celui de la domination, tant attendue, de leur Kultur sur le monde.

Il ne faudrait pas avoir notion de l'extrême confusion qui règne dans les âmes allemandes pour douter que la résurrection odinique commencée va se poursuivre et gagner de proche en proche. Elle a commencé sur le terrain de l'érudition historique ; elle a continué en s'emparant de la littérature et des arts ; elle inspire aujourd'hui la politique de l'empire ; demain elle opèrera sur le terrain proprement religieux. Il y a déjà en Allemagne des édifices consacrés à Odin et aux Ases : Qui pourrait affirmer qu'on n'y célèbrera pas bientôt le culte traditionnel ?... Serait-ce parce que ce culte comportait des sacrifices humains ? Mais il y aurait justement là un attrait de plus pour les Barbares. SAINT-CHRISTO.

*
* *

Notre collaborateur Camille Pitollet n'avait-il pas négligé de consulter sa grammaire, lorsqu'il écrivait : « *Unser alte* (et non *Alter*) Gott ? » Je crois bien que, si l'on doit dire « der *alter* Gott », en revanche « ein, ou mein, ou enfin unser *alter* Gott » est seul correct.

UN PÉDANT MALGRÉ LUI.

*
* *

Britannicus écrit : « C'est un peuple provoquant que celui qui dit à ceux qui voient » : Ne voyez pas ; et à ceux qui regardent « ne regardez pas pour nous des choses qui sont justes et dites-nous des choses qui nous plaisent ; voyez pour nous des erreurs » (Isaïe XXV, 9, 10). Jurieu aurait pu être plus biblique ». Il est permis de dire que Britannicus aurait pu citer la Bible plus exactement. Voici le texte d'Isaïe XXV, 9, 10. « On dira, en ce jour là : Voici notre Dieu : nous avons espéré en lui et il nous a sauvés. C'est

Jehovah, en qui nous avons espéré ; livrons-nous à l'allégresse et réjouissons-nous en son salut ; car la main de Jehovah reposera sur cette montagne, mais Moab sera foulé sur place comme la paille dans la mare à fumier ». Il est difficile de trouver opposition plus grande entre deux textes. Britannicus a tiré de la thèse de Jurieu des conséquences extrêmes contre lesquelles proteste le système politique de l'écrivain. Il n'est pas de vérité moins contestable que la nécessité dans toute société de posséder une autorité suprême dont les jugements soient sans appel. De son temps cette autorité était accordée au Roi : Louis XIV, révoquant l'Edit de Nantes n'avait pas besoin d'avoir raison, car tel est notre plaisir, dit le texte de l'Edit. Jurieu combattait le droit divin des rois et lui substituait « la souveraineté du peuple exercée par ses mandataires». Il ne parait pas que les événements lui aient donné tort, car la souveraineté du peuple est à la base de la constitution des peuples modernes. Dans les Etats démocratiques, comme la Suisse par exemple, la pratique du réferendum populaire est constante, prouvant que le peuple se réserve le droit de juger en dernier ressort et sans appel les décisions prises par ses mandataires. S'il agit ainsi, ce n'est pas parce qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes, mais au contraire parce qu'il veut, pour de sérieuses raisons, maintenir son pouvoir qu'il délègue, mais qu'il n'abandonne pas.

Frank Puaux.

—

Charlemagne était-il allemand ? (LXXI, 7, 51, 139, 235, 279). — Il ne serait pas sans intérêt de se reporter à ce sujet aux réponses faites à cette question : « Lieu de naissance de Charlemagne » (XLI : 621, 747, 843, 921, 982, 1077, 1116 ; XLII : 24, 174, 508).

P. D.

—

La Famille naturelle de l'Empereur Guillaume II (LXXI, 274).

[L'*Intermédiaire* avait demandé à ses lecteurs quelques précisions sur le Kronprinz. La *Revue des Deux Mondes* du 15 février, analysant les souvenirs d'une institutrice, récemment parus à Londres, avait fait allusion aux frasques du personnage dans l'Inde. Un de nos amis qui a visité ce pays, où des conditions particulières lui permirent d'être reçu chez de hauts fonctionnaires anglais, nous envoie la note suivante. Nous la reproduisons en changeant des initiales et modifiant quelques passages qui pourraient faire reconnaître l'auteur. N. D. L. D]

Pendant son séjour dans l'Inde, en 1910-1911, le Kronprinz s'était déjà fait considérer comme un «gosse» mal élevé. Mon voyage au pays des Rajahs m'a permis de recueillir sur lui quelques anecdotes.

A Lahore, un fonctionnaire m'avait ainsi formulé son appréciation sur l'héritier de Guillaume II : « *A School boy ; very glad not to be with father Wilhelm.* »

[Un écolier ; enchanté de ne pas être le père Guillaume]

Dans le train de Bombay à Hyderabad, causant avec un voyageur, la conversation tomba sur le Kronprinz. Mon interlocuteur, un ingénieur, me raconta qu'il lui avait été attaché, et semblait l'avoir d'ailleurs, en assez piètre estime. Le prince allemand avait montré son tact de *School boy* en décorant de l'Aigle Rouge le Nizam, défunt depuis lors, qui est le prince indigène le plus puissant de l'Inde, et en s'empressant de remettre presque aussitôt le même ordre au conducteur de son automobile. Le « mécano » a porté sa décoration ; mais le Nizam a mis la sienne au panier : L'Aigle Rouge vaut-il beaucoup plus qu'un — chiffon de papier ? Mon interlocuteur avait reçu une épingle de cravate.

A Secunderabad, dînant un soir chez Mrs A..., j'avais pour voisine charmante Mrs. B..., femme d'un major : elle avait de bien jolies épaules. Au milieu du dîner, Mrs A... me dit : « Savez-vous que votre voisine a fait la conquête du Kronprinz ? » Mrs. B .. riait, et je conviens qu'il eût été difficile de mieux adresser ses hommages.

Mrs A... continua : « L'Altesse vit Mrs B..., à une réception, dansa très fréquemment avec elle, et finit par lui demander sa photographie en toilette de soirée. Elle n'en possédait pas. Le lendemain matin, la jeune femme voyait arriver le photographe du Prince, qui avait ordre de la « pourtraicturer ». Elle revêtit sa robe de la veille, et posa. Mais comme les épreuves n'étaient pas prêtes au départ du Clown Prince, elle reçut quelques jours après, la dépêche suivante : « *What about the photo ? Greetings. Wilhelm.* »

[« Que devient la photographie ? Compliments. Guillaume »].

Ce futur conducteur de hordes militaires passa naturellement force revues. Secunderabad, le plus grand camp retranché de l'Inde, lui en offrit une superbe. Très emballé, le *School boy*, entreprit de commander la charge de cavalerie et se mit à la tête des escadrons. Le lendemain, tous les journaux disaient sa maëstria. La vérité est qu'il s'était borné magistralement à précéder l'officier supérieur qui commandait les troupes montées.

Tant de hauts faits et gestes devaient passer à la postérité. Aussi, un peintre allemand, dont j'ai oublié le nom, suivait-il le Kronprinz et prenait il des notes, des esquisses, qui lui permettraient, avec l'aide des photographies, de faire œuvre historique. *Subadars* (fantassins) et *Djemadars* (cavaliers), venaient poser dans la cour de l'immeuble voisin de son hôtel. J'ai même des photographies qui représentent le peintre à l'œuvre devant ses modèles.

On racontait que, à Lucknow, une réception quasi-officielle, — dîner, bal, etc., — avait été préparée pour l'héritier de Guillaume II, qui devait arriver en auto. Sa voiture a une panne, et les personnes de sa suite se présentent les premières, comptant le voir apparaître d'un instant à l'autre. Les heures passent ; tout le monde se morfond ; et l'on finit par se séparer sans avoir aperçu le Prince. Les charmes d'une brune adepte du Kama-Soutra l'avaient retenu au point de lui faire oublier la réception. Cette aventure eut, paraît-il, des suites ; et, lorsqu'il vint à Calcutta, il dut attendre à Barrackpur (résidence d'été du Vice-Roi), la fin d'un soi-disant refroidissement (*chiell*).

Le Kaiser finit par se fâcher et donna l'ordre de réexpédier, dare-dare, le polisson à la Kronprinzessin qui l'attendait en Egypte. L'ordre était si impératif que le *School boy* dut prendre incontinent le Bombay Mail, et embarquer sur le premier paquebot allemand qui passait, sans attendre le « Gneisenau », (coulé dernièrement aux Falklands), à ce moment à Calcutta, et qui devait le remmener ou l'escorter.

Telles sont les quelques anecdotes dont je me souviens. Peut-être mes notes de voyage que je n'ai pas sous la main, en contiennent-elles d'autres. Je garantis seulement tenir de témoins directs, tout ce que j'ai raconté, sauf l'histoire de Lucknow et du départ précipité, qui m'ont été redits par une compatriote sur le paquebot de retour. Or, il est certain que la réception officielle de Calcutta fut retardée par suite du *chill*. Tous les journaux en ont parlé : on ne saurait donc oublier ce fameux *chill*, qui se peut traduire avec beaucoup de sous-entendus.

Tout le monde savait, officiellement aussi, que la Kronprinzessin se trouvait en Egypte et que le « Gneisenau », n'avait pas assisté au départ de Bombay, dont il ne semble pas qu'on ait publié de comptes-rendus détaillés, l'arrivée du héros étant plus triomphale que sa sortie.

La Kronprinzessin avait accompagné son mari à Ceylan. A Anuradhapura, au temple d'Isurumunya, le vieux bonze s'empressait aussitôt de montrer à tout venant la photographie de Cécilia, et la dernière page d'un registre sabrée d'une *Cecilie* Kolossale en signature ; mais son mari n'avait pas tardé à l'expédier au pays des Pharaons pour vagabonder en liberté. Il reste que cette photographie de *Cecilie*, chez Bouddha, fait le pendant du burnous de Mahommed Ghilioun ou Guillaume, en Palestine.

MOWGLI.

—

Le comte Axel von Schwering. Son journal et ses conversations avec l'empereur Guillaume II (LXXI, 370). — J'ai dans ma bibliothèque le « Gothaisches genealogisches Taschenbuch der graflichen » et aussi « der freiherrlichen Hauser ». Le nom de Schwering ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre. Cela m'a confirmé dans l'impression que m'avait laissée la lecture du soi-disant journal : nous sommes en présence d'un pur roman.

A. P. L.

—

Le « fonds des reptiles » (LXXI, 275, 341). — Le collègue H. C. M. a raison quand il dit que le mot est de Bismarck lui-même. Il a, du moins, été forgé, sur une expression de Bismarck, employée par lui, dans le discours qu'il prononça au Landtag prussien, Chambre des Députés, le 30 janvier 1869. L'édition po-

pulaire des *Fürst Bismarcks Reden*, la seule que j'aie sous la main en ce moment, note au bas de la page (vol. IV, p. 101) que l'expression « Reptilien fonds » vient de là. Le mot « reptiles » est pris, dans l'acception que généralement l'on attribue à l'expression même, dans un sens qui n'est pas le juste. Le « Reptilien fonds » ne sert pas à payer les reptiles ; mais à les découvrir. Il serait trop long de démontrer la chose

Que l'on veuille bien se reporter au discours de celui qui était, lorsqu'il le prononça, le comte de Bismarck.

Comte DE RONZAGLIE.

* * *

Bismarck a créé le mot le 30 janvier 1869 ; il l'appliqua aux agents des souverains dépossédés de Hanovre et de Hesse-Cassel contre lesquels il voulait se servir de la fortune confisquée de ces princes. Plus tard les libéraux allemands appelèrent reptiles les journalistes en relations avec le Gouvernement et le bureau de la presse, et les représentèrent comme stipendiés par le fonds ; on dit *Reptilienpresse* comme *Reptilienfonds*.

P. M.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42, 155). — La chambre de Commerce d'Alger a émis aussi des coupures de 50 centimes au mois de mars 1915.

Y. D.

—

Le pas de l'oie allemand (LXXI, 182, 337). — Il me semble que notre collaborateur Cottreau fait erreur en disant que le pas de l'oie a existé en France jusqu'en 1848, sous le nom de pas ordinaire.

Le pas de l'oie — exactement *pas de parade* — est un mouvement tout à fait en dehors de ceux qui sont naturels à l'homme pour la marche ou pour la course : c'est une véritable gymnastique, à laquelle il faut se préparer par des exercices très fatigants, analogues à ceux que l'on impose aux ballerines ; son exécution oblige à jeter en arrière, et de travers, toute la partie supérieure du torse et à faire équilibre à la jambe, violemment et horizontalement lancée en avant, par un mouvement inverse et en arrière du bras de l'autre côté ; très peu d'hommes peuvent réussir dans la perfection cette allure bizarre.

Notre *pas ordinaire*, au contraire, n'était que la régularisation d'un mouvement, comme tout le monde le fait, par exemple, lorsque l'on cause en se promenant et sans intention de faire du chemin. Cette allure, qui existait encore dans notre infanterie à la fin du Second Empire, et que nous enseignaient les sous-officiers de la Garde de Paris (aujourd'hui garde républicaine), n'avait rien de ridicule et, si on l'a supprimée, c'est qu'elle n'avait plus sa raison d'être dans une armée moderne, où les règlements ne doivent conserver que les mouvements réellement utiles, en éliminant tout ce qui n'augmente pas la force effective de la troupe.

A. MYTAV.

—

Le « Minenwerfer » (LXXI; 45, 116). — Nous avons posé, dans l'*Intermédiaire*, le problème du *Minenwerfer*, en signalant qu'un communiqué officiel s'était, après l'avoir servi au naturel, décidé à en faire un *lance-bombes*. Là-dessus, une définition, extraite du *Figaro*, fut reproduite, qui précisait. Mais voici que, relisant, ces jours-ci, le fameux ouvrage du général von Bernhardi dans la traduction Etard (Paris, Chapelot, 1913) — en l'absence de l'original allemand (1) —, nous y avons retrouvé le passage où le continuateur de Clausewitz décrit le rôle que, selon lui, aurait à jouer, dans la guerre de tranchées, ce petit canon à bombes de Krupp, dont il est tant parlé. Ce passage, croyons-nous, est digne d'être cité ici :

La bombe remplie d'explosif, et fixée à une tige directrice, est introduite avec cette tige dans le canon chargé ; on le tire sous de grands angles, et il décrit une trajectoire d'une très grande courbure, en gardant une précision suffisante. Le projectile, qui pèse

(1) Qui date, comme on sait, de l'automne 1911. Il est devenu banal d'observer que ce deux volumes ont agi sur la politique au moins autant que sur l'art militaire allemands. Bernhardi a, d'ailleurs, par ses articles du *New York Sun*, suffisamment documenté, depuis le déchaînement de la catastrophe, la mesure de sa bonne foi.

plus de 80 kilos, a, ainsi, une portée de 300 mètres et peut, grâce à sa trajectoire très recourbée, être projeté derrière n'importe quel abri. Le canon repose sur un affût mobile, assez étroit pour être transporté dans les tranchées. L'effet produit par ce projectile tient à la fois au feu, à la fumée et au souffle des gaz produits par son énorme charge d'éclatement. Dans son voisinage, rien de vivant ne peut tenir. La fumée asphyxiante et les gaz empoisonnés rendront vraisemblablement impossible de garnir le parapet dans un ouvrage derrière lequel quelques-unes de ces bombes auront éclaté...

On s'est aperçu, un peu tard, que Bernhardi avait décrit à l'avance maints procédés, réputés nouveaux, dont ses compatriotes usent et abusent, dans *la Guerre d'aujourd'hui.* Sa pronostication sur les *Minenwerfer* et les grenades à main ont dû, — pour ne citer que ce seul exemple — faire prévoir que l'Allemagne serait à même de disposer, pour le combat rapproché, d'un dispositif balistique permettant de remplacer le feu de l'artillerie, qui ne peut accompagner l'offensive jusque dans les dernières phases, ni soutenir la défensive jusqu'à la fin.

CAMILLE PITOLLET.

—

Le journalisme dans les tranchées (LXXI, 228). — Cette question a été traitée dernièrement, dans un article du *Temps* (20 avril), par M. Joseph Galtier. D'après lui, les journaux du front seraient nés cette année au mois de janvier avec :

Le cri de Vaux guerrier, littéraire, spirituel, qui a pour siège la clairière de Vaux. Vient ensuite :

Le Marcheur du 88e : adresse télégraphique « Moroboche », le seul journal quotidien paraissant irrégulièrement.

La voix du 75, paru à la fin de janvier est le premier journal imprimé. Puis :

Rigolboche, polycopié, presque exclusivement rédigé en vers ; aussi trouve-t-on MM. Emile Faguet et Henri de Regnier parmi les collaborateurs.

Le Poilu, journal des tranchées de Verdun ;imprimé.« Le Bulletin des Armées de la République » nous révèle quelques-uns de ses collaborateurs : J. Bousquet, auteur dramatique ; J. Fauconnet, avocat à la Cour ; Matossy, prix de Rome ; L. Maranger, élève à l'Ecole des Beaux-Arts ; G. Courtial, publiciste ; Le Mauchel, publiciste : François Fabié, homme de lettres ; Charles de Pomairols, homme de lettres ; Dr Combes ; Renaud de l'Opéra.

L'Echo des Gourbis : imprimé, organe des poilus du Quercy et de la Gascogne et rédigé au 131e territorial.

L'Echo des Tranchées du 17e territorial, seule publication recevant par fil spécial le rapport des cuisiniers.

Parmi ses collaborateurs : Emile Faguet, Paul Bilhaud, Paul Reboux.

L'Echo du Ravin, relié par fils barbelés avec les Boches, journal ordinaire du 41e bataillon de chasseurs.

L'Echo des Marmites.

Le Télé-Mail, organe des sapeurs télégraphistes.

Le Tourne-Boche, quotidien hebdomadaire, paraissant tous les quinze jours,qui publie un roman « dépourvu de mœurs » intitulé : «La vierge féconde ou l'Enceinte du château ».

Le Canard Poilu : secteur postal 127. « Le seul qui fasse tordre le linge, dérider les pommes reinettes et pâlir les tomates, dégeler les marrons glacés et onduler les plaques de tôle ».

Voilà qui en dit long sur le moral de nos poilus ; la mine de leur bonne humeur est inépuisable. *Ils* ne connaissent pas cela en face !

LABÉDA.

—

Etymologie de Gallipoli (LXXI, 375). — Le nom primitif était *Kritote* ; les Macédoniens le changèrent en *Kallipolis* (Belle-ville ou plus exactement ville de beauté), du Grec Καλός (beau), Κάλλος (beauté) et πόλις (ville).

Au *Grec* Καλός correspondant le *celtique gal, gwal* (beau, bon, brave) qu'on retrouve dans *galant, gaillard ;* le *germanique wel, wil, wol* qui a le même sens ; le *latin val, vel* de *valere velle* (valoir, vouloir) qui indique force, puissance, etc...

L. ABET.

***

Gallipoli est une déformation italienne, je crois, de Callipolis, qui est le nom ancien de beaucoup de villes grecques, et correspond à peu près exactement au français Belleville. Platon, dans la *République*, emploie le mot callipolis comme nom commun, pour désigner la cité idéale ; comme nom propre, il dési-

gnait, outre Callipolis de Thrace, qui nous intéresse aujourd'hui, une ville de Calabre, qui, si je ne me trompe, s'appelle aussi de nos jours Gallipoli, une ville de Sicile, une d'Etolie, et d'autres encore. On y reconnaît aisément la racine de *callos*, beauté, et le mot *polis*, ville.

IBÈRE.

***

Gallipoli (en turc « Ghélibeli ») est l'ancienne ville grecque de Kritho'e ou Kallipolis ; elle faisait face à Lampsaque, située sur la côte asiatique du détroit des Dardanelles et plus importante qu'elle. Son nom actuel ne parait qu'à l'époque macédonienne.

NAUTICUS.

—

« **Inondations tendues** » (LXX, 4 ; LXXI, 341). — Le maréchal Macdonald dans ses *Souvenirs* (p. 40, édition Plon et Nourrit, 1892 in-8°) parlant de la conquête de la Hollande dit :

Aucun de nos corps ne stationnait longtemps dans ses bivouacs ; quelques heures de repos seulement, car il existait beaucoup d'émulation à qui arriverait d'abord et s'emparerait d'Amsterdam. Je ne m'endormais pas non plus, mais j'avais à parcourir une diagonale, tandis que les autres marchaient droit devant eux. *Toutes les inondations étaient tendues*, les routes couvertes ; — mais ce n'était point un obstacle : tout était gelé.

Et plus loin, page 56, à propos de l'expédition de Naples.

Le choc fut rude, mais les Napolitains ne tinrent presque pas et plièrent ; nous les poursuivîmes jusqu'à *leur camp encore tendu*, qu'ils nous abandonnèrent pour s'enfuir jusqu'à Rome.

On voit donc que dans le langage militaire le verbe *tendre* était alors d'un usage courant. Nous avions oublié ces expressions qui correspondaient à des procédés que nos guerres modernes n'avaient plus eu l'occasion de rencontrer.

N'en est il pas de même de celles de *bombardiers* et de *grenadiers* que nous avons vues reparaître et qui nous reportent au temps des armées anciennes ?

G. QUESNEL.

—

Nous les aurons (LXXI, 229, 346). — « Nous les aurons », c'est exactement, au futur, le verbe « avoir » dans l'acception qu'il a, au prétérit passé, dans le vers de Musset :

« Nous l'avons eu », votre Rhin allemand !

« Nous les aurons » c'est : nous les atteindrons, nous nous en rendrons maîtres, nous les tiendrons, nous en aurons raison, nous les terrasserons, nous les vaincrons, nous les posséderons, nous en jouirons.

We shall have them ! disaient les Fédéraux, pendant la guerre de sécession, en parlant des confédérés.

Le Comte DE RONZAGLIE.

—

Embusqué (LXXI, 328). — Embusqué, employé au sens figuré, ne date pas de la guerre et n'est pas particulier au langage militaire. Au sens propre, l'embusqué est celui qui, caché dans un bois, guette l'ennemi à surprendre, ou le passant à dévaliser. Au sens figuré, dont une application particulière, mais qui n'implique aucune signification nouvelle, a été faite à une situation propre au temps de guerre, c'est celui qui, caché dans un recoin d'une administration, d'un corps d'Etat comme l'armée, l'Université, etc., guette l'occasion de s'assurer un avantage que normalement il ne devrait pas obtenir, ou, par extension, se met à l'abri de quelque inconvénient.

Le mot, longtemps avant la guerre, était déjà souvent employé dans ce sens par les fonctionnaires militaires ou civils. Pour prendre un exemple, on appelait embusqués, dans l'Université, les jeunes professeurs qui pour éviter le désagrément (à leur avis) de passer quelques années en province, acceptaient à Paris, après l'agrégation, quelque emploi hors cadre plus ou moins mal rétribué, espérant, grâce aux relations utiles qu'ils pourraient ainsi entretenir, se faire sans trop tarder nommer professeurs à Paris, et prendre les devants sur leurs camarades et collègues qui suivaient dans les lycées de province la filière normale.

C'est contre les embusqués que le corps enseignant a obtenu un récent décret qui rend obligatoire un stage effectif d'une durée déterminée en province, et permettrait de faire casser par le Conseil d'Etat toute nomination faite en dehors de cette condition. Il y a ainsi des em-

busqués, et désignés sous ce nom, dans bien des corps d Etat, et on n'a pas trouvé partout les moyens de mettre fin aux « embuscades » ! Le service militaire a même en temps de paix ses embusqués qui « coupent » aux corvées et autres obligations déplaisantes, comme actuellement aux périls.

Le mot, qui appartenait jusqu'ici aux argots professionnels, sera peut-être popularisé par la guerre, assez pour que les dictionnaires à venir en enregistrent cet emploi à côté des autres.

IBÈRE.

—

Epilé (LXXI, 328, 391). — De goût douteux, pourquoi ?... L'*Intermédiaire* en a dit et imprimé bien d'autres, et

« Sans que la Muse s'en courrouce »

a même osé effleurer la grave question de l'épilation féminine.

M. Georges Ohnet qui, pour l'ordinaire ne passe point pour sacrifier au démon malin de Willy et au parler gras des cantines, a même trouvé le mot joli.

Notre confrère Oroel nous permettra-t-il de partager l'avis du *Bourgeois de Paris* et de ne pas infliger à la langue la feuille de vigne à laquelle feu Sosthène de la Rochefoucauld dut le plus clair de sa réputation.

P. D.

—

Tringlot (LXXI, 136, 246). — Je crois que ce sobriquet est né simplement du désir d'abréger tout mot usuel trop long, toute locution fréquemment employée et non concise. Les mots forgés par suite de cette tendance ne sont pas faits pour être écrits, et en cas de nécessité, ne devraient l'être que phonétiquement L'indication écrite de l'abréviation consistant souvent en un petit zéro, ou « O », a peut-être entraîné une préférence pour ce son « O » final dans l'abréviation parlée. J'ai connu un employé de bureau qui, en collationnant, ne manquait jamais de lire : « Primo... deuzio... troizio... ». « Ar- « tilleur » fait « artiflo ». Nous ne devrions pas mettre de « t » à la fin du « tringl*o* ». Je ne serais nullement surpris que nous soyons redevables du mot à une séance de joyeux devis de chambrée où, après avoir copieusement « bêché » la dénomination interminable « cavalier du train des équipages militaires », on aura d'abord proposé d'abréger en *trâin o*, puis découvert que train est phonétiquement initiale de tringle..., d'où tringlo !... J'en ai entendu de bien plus... « tirées » encore ! « Cabot » ou caporal ou brigadier doit être né dans ces conditions. Caporal, par besoin d'abréger, aura vité été réduit à « capo », qui est bien voisin de « cabo »; un « cabot », c'est un chien; le chien aboie; le caporal crie ;..... Il ne faut pas trop chercher l'étymologie à la caserne, ni souvent, ailleurs, mais bien l'amour du court, du singulier, du plaisant. Au régiment, on est tous fils du « colo » ; dans le civil, on va en « vélo », en « auto », en « métro » ; à l'école, on consulte le « dico ». « Populo » césure volontiers sur le son « O » et contracte non moins volontiers en « o », son langage en offre une multitude d'exemples, et il n'opère pas autrement une fois soldat ; je crois sincèrement qu'on ne doit attribuer d'autre cause à « tringlot ».

— Quand j'étais jeune j'entendais quelquefois appeler le train des équipages militaires, par les bons camarades d'autres armes, « Royal-cambanio » ; l'Artillerie avait ses « tringlots » particuliers : à cause d'une petite différence dans l'uniforme, nous les appelions « les boutons de plomb ». Evidemment, il ne s'agissait plus là de concision, et le souci de l'étymologie n'était pas non plus très visible.

SGLPN.

—

Poilu (LXX ; LXXI, 67, 158, 297, 323). — Je me permets de signaler la lettre ci-après de Léon Bloy, datée du 12 août 1899, où cet écrivain se sert du mot « poilu ».

Mon cher Valette, voulez-vous informer vos lecteurs, que Léon Bloy, provisoirement domicilié à Kolding, Danemark, cherche quelqu'un d'assez « poilu » pour éditer une brochure de 150 à 200 pages, intitulée : « Je m'accuse... »

J'ai tout lieu de penser que cette lettre fut insérée dans le numéro du mois suivant du *Mercure de France*, c'est-à-dire en septembre 1895.

M. R. LE MELAUD.

—

« Rosalie » pour désigner la bayonnette (LXXI ; 229, 342, 388. — Le « Petit Larive et Fleury » [1901] écrit baïonnette: Quelle est la bonne forme ?

Je ne sais si le nom de Rosalie date d'avant la présente guerre. Je pense que son origine est la couleur prise par l'arme, par suite de son emploi dans le combat.

SGLPN.

—

Comment appellera-t-on la guerre actuelle (LXXI, 89, 185, 329). — Nous ne voyons pas, pour notre part, qu'il y ait lieu de donner une épithète quelconque à la guerre actuelle, cette épithète ne devant trouver sa justification que dans le besoin d'éviter une confusion possible entre la guerre actuelle et une autre guerre, passée ou future. Or, les hostilités terminées, quand on parlera de *La Guerre* chacun comprendra qu'il s'agit de la guerre de 1914-1915, de même qu'auparavant, quand on disait *La guerre*, tout le monde comprenait qu'il s'agissait de celle de 1870. Toute épithète est donc inutile, toute date, même, superflue, et je ne saurais assez partager à cet égard l'opinion du collègue intermédiairiste qui a dit avant moi : « ... Pas d'épithètes, pas d'adjectifs, pas de commentaires : La guerre ! Ça suffit. » (LXXI, 331).

Plus tard, quand la guerre de 1914-1915 sera entrée dans le domaine de l'histoire, qu'on la verra avec un certain recul, et qu'il pourra s'agir, comme je viens de le remarquer, de ne pas la confondre avec telle autre guerre qui l'aura précédée ou suivie, c'est à nos successeurs qu'il appartiendra de lui donner, s'il y a lieu, la qualification qu'ils jugeront la plus exacte et la meilleure. Ils seront, en cela, bien meilleurs juges que nous mêmes.

Evidemment cela n'empêche pas que, d'ici là, nos romanciers et tous ceux que peut distraire ce petit jeu, de donner à la guerre actuelle toutes les épithètes le plus de nature à satisfaire leurs goûts personnels et leur fantaisie.

QUÆRENS.

—

L'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie (LXVIII ; LXIX). — Cette question, posée l'année dernière dans l'*Intermédiaire*, n'a pas reçu de réponse complète. L'incendie de la bibliothèque de Louvain lui donne un triste regain d'actualité, d'ailleurs elle a été amplement traitée dans l'ouvrage d'un missionnaire, Le P. Chautard, dans la seconde édition de son ouvrage *Au Pays des Pyramides* (Paris 1913) pag. 55 et suiv. Ce missionnaire, qui a passé de longues années en Egypte, s'est attaché à la solution de ce problème historique, qui constitue un des chapitres les plus intéressants de son ouvrage. Je vais me borner à résumer la question et à donner les grandes lignes du problème.

Dans ce temps où la critique dite moderne s'attache à tout nier, à tout renverser, la première question à se poser est de savoir s'il y a eu une bibliothèque d'Alexandrie Ici il faut répondre qu'il y en a eu deux. L'une établie au *Musaeum*, et qui fut détruite casuellement par Jules César dans l'incendie de sa flotte qui se communiqua aux bâtiments voisins du port où était renfermée cette bibliothèque riche de près de 5 à 700.000 rouleaux de parchemins ou de papyrus *volumina*.

Les Alexandrins inconsolables de la perte de leur bibliothèque voulurent la reconstituer. Il est assez probable qu'ils purent sauver de l'incendie un certain nombre de rouleaux ; puis Cléopâtre obtint d'Antoine le transport à Alexandrie des 200.000 rouleaux de parchemins de la bibliothèque de Pergame. Enfin des adjonctions successives, des copies faites en divers endroits rendirent célèbre cette bibliothèque qui put compter entre 300 et 5000 rouleaux. Malgré son ampleur, elle était considérée comme *la petite bibliothèque*, la fille de celle détruite par Jules César. Elle fut logée au *Sérapaeum* ; c'est-à-dire dans une série d'édifices dont le temple de Serapis était le centre, et où se trouvaient les diverses salles pour la réunion des élèves ; les salles des professeurs les livres, etc.

Le *Sérapaeum* était en dehors de la ville, à l'abri d'un coup de main, et par conséquent d'une protection plus facile.

La bibliothèque d'Alexandrie a-t-elle été détruite ? Ici encore il faut répondre affirmativement, et la preuve, c'est d'abord l'accord de tous les historiens, puis le fait qu'il n'en existe plus de traces. Si l'incendie de la première bibliothèque, celle brûlée casuellement par Jules César, a permis à un certain nombre de *volumina* d'échapper à la destruction

tuer le premier fonds de la seconde bibliothèque, on ne signale aucun vestige de ce qui fut cette seconde bibliothèque d'Alexandrie. Mais là où les historiens se divisent, c'est sur l'auteur de la destruction, et c'est précisément ce qui fait le problème en question.

Destruction par le Calife Omar Ier (646) ou mieux par son général Amrou. Les quatre auteurs arabes du XIIIe siècle, Abb Allatif (1161-1231), Aboul-Faraje (1226-1286), Abou'l Fédé (1273-1331), Mackizi né en 1305 affirment le fait de l'incendie de cette bibliothèque par Amrou, lieutenant d'Omar. Celui-ci, pressé par les habitants d'Alexandrie de la conserver, consulta le calife Omar qui fit cette réponse célèbre qu'on lit partout ; « Ou ces livres contiennent la même chose que le Coran, et ils sont inutiles; ou ils contiennent des choses contraires, et ils sont dangereux. Donc il faut les détruire. » On en chauffa, d'après ces mêmes auteurs, les bains d'Alexandrie pendant une période qui va de 70 jours à 6 mois.

Cette version a été acceptée sans conteste pendant onze siècles. Il est clair en effet que les auteurs arabes ne l'ont pas inventée, ils l'ont trouvée vivante dans les souvenirs, disons mieux, les traditions alexandrines, aussi leur témoignage n'est-il autre chose que le monument écrit d'une tradition plus ancienne. Ils ont écrit cinq ou six cents ans après l'événement, mais on connaît la force de la tradition en Orient, la façon scrupuleuse dont ces récits se transmettent, et il n'y a rien d'étonnant que le souvenir s'en soit conservé vivant. Les auteurs arabes étaient des témoins de cette tradition qui la consignaient, bien qu'elle fût contraire à leurs traditions littéraires.

Le texte des auteurs arabes fut accepté unanimement jusqu'au XVIIIe siècle, époque où un auteur anglais, Gibbon, (1734-1794) voulut remonter le courant et en accusa les chrétiens. L'incendie n'aurait pas eu lieu sous le calife Omar en 646, mais en 381 sous l'empereur Théodose. Resterait alors à expliquer le témoignage si précis de ces quatre auteurs arabes. La question a été reprise au XIXe siècle, et d'autres savants se sont spécialement occupés du problème, mais dans le sens de Gibbon, prouver que ce sont les chrétiens et non les arabes qui ont brûlé la bibliothèque d'Alexandrie. Voir surtout ALFRED BUTLER, *The Arab Consquet of Egypt.* in-8°, Oxford, at the, Clarendon, press. 1902.

Destruction de la bibliothèque d'Alexandrie par les chrétiens. On sait que l'empereur Théodose, sur les instances du patriarche d'Alexandrie Théophile, donna l'ordre de détruire le *Serapaeum*; ou mieux le temple de Sérapis.

Cette destruction d'un temple, de la statue d'une divinité faisait partie du système admis pour abattre le paganisme. Le patriarche détruisit donc l'idole, mais non le temple, puisque celui-ci, avec ses 400 colonnes, fut détruit plus tard par les Arabes. Il ne détruisit donc que l'Idole. Or le *Serapaeum* était tout un petit monde, et la bibliothèque n'entrait aucunement dans les plans de destruction méthodique. La culture chrétienne conservait soigneusement les traditions historiques et littéraires du passé. C'est cependant ce que disent ces auteurs. Le patriarche d'Alexandrie a détruit le temple de Serapis, donc il a détruit tout ce qui l'entourait et notamment la bibliothèque.

Ils citent encore un texte de Paul Orose, auteur du Ve siècle, et par conséquent presque contemporain de l'événement. Mais ce texte, quand on le lit dans l'original latin et non dans les traductions intéressées qu'on en a faites, prouve seulement que Paul Orose (histoire VI, XV), rappelle à sa génération la destruction et l'incendie de la première bibliothèque d'Alexandrie par les Romains. Le texte est cité en latin et en français page 97.

Monsieur Butler, en le traduisant p. 78, a dénaturé le sens du texte. Il insiste beaucoup sur le témoignage de Jean de Nickiou, auteur copte du VIIe siècle, qui passe complètement sous silence la destruction par le calife Omar. Ce texte ne nous est venu que par une double traduction, et de plus la valeur historique de Jean de Nickiou est encore à faire, même selon ceux qui se servent de son texte. Mais que vaut un argument négatif contre des textes positifs.

Le P. Chautard examine la façon dont les auteurs contemporains ou presque contemporains auraient pu parler de cette question si elle leur avait été connue. Il cite 115 auteurs païens ou chétiens de la fin du IVe siècle ou du Ve siècle.

Parmi ces 115 auteurs, il y a 51 écrivains profanes dont un grand nombre faisait partie de l'Ecole néo-platonicienne, encore en pleine vogue à la fin du IVe siècle, et qui jeta un dernier éclat sous le célèbre Proclus (412-485) avant de disparaître en 529.

Or, si les chrétiens avaient détruit la bibliothèque de l'Université du *Sérapaeum* quels reproches sanglants de vandalisme littéraire n'auraient-ils pas reçus de leurs rivaux, les philosophes néo-platoniciens. Parmi les 64 auteurs chrétiens qu'il cite, n'y en aurait-il pas eu aussi quelques-uns au moins à déplorer la disparition ou la destruction de la bibliothèque la plus précieuse du monde. Le raisonnement logique est le suivant :

Jean de Nickiou, auteur copte du VIIe siècle ne parle pas de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, par le calife Omar en 646, donc celui-ci ne l'a pas brûlée.

115 auteurs païens et chrétiens, de la fin du IVe et du Ve siècle, ne parlent pas de l'incendie de la bibliothèque du *Serapaeum* par les chrétiens d'Alexandrie ; donc ceux-ci ne l'ont pas brûlée.

Je crois que, jusqu'à plus ample informé la tradition arabe est appuyée sur des textes très clairs, très probants, affirmée par des auteurs qui paraissent sans parti pris et par conséquent doivent, au point de vue strictement historique, solliciter notre adhésion L'opinion contraire manque de base historique et pour y suppléer est obligée à se livrer à des interprétations, des déductions d'où la logique impeccable est ordinairement absente. C'est d'ailleurs à cet arsenal qu'on est obligé d'avoir recours quand les textes clairs font défaut.

Dr A. B.

—

Invention du corps de saint Jean-Baptiste (LXX, 230, 338. — Parmi les villes où était vénéré le chef de St Jean-Baptiste, il y a lieu d'ajouter que St Jean-d'Angely autrefois Angeria ou Angeri, dont on fit St-Jean-d'Angely à partir de la découverte du chef de St Jean-Baptiste qui y fut vénéré jusqu'à la destruction par les calvinistes de sa célèbre abbaye en 1568. L'origine de la ville remonte à Pépin d'Aquitaine qui y fit construire en 817 un monastère sous le Patronage de St Jean-Baptiste, et une légende, relatée dans l'histoire de St-Jean-d'Angely de Louis Claude Saudau — d'après les œuvres de saint Cyprien — raconte que le chef de ce saint qui se trouvait déposé dans une chapelle à Alexandrie, fut porté en Gaule par un moine appelé Félix et atteignit le rivage de l'Aunis près Angoulins (Charente-Inférieure) d'où le roi d'Aquitaine qui était venu à sa rencontre, le fit déposer dans la chapelle de son château d'Angeri.

D'après la légende « la relique du Bienheureux fut enfermée avec des parfums dans un ciboire décoré de six colonnes de marbre et scellé avec de la poix. Auprès de cette basilique fut institué un couvent de nombreux religieux chargés de desservir à perpétuité l'auteur du Précurseur de Dieu ». Cette église ayant été ruinée par les Normands, l'histoire raconte que l'abbé Alduin en faisant faire des fouilles la découvrit en 1018 et que le duc d'Aquitaine Guillaume le Grand fit renfermer cette tête célèbre dans un reliquaire en argent massif sur lequel on lisait cette inscription : « Hic jacet caput prœcursores Domini ». Le monastère grandit en richesses et en renommée jusqu'à la destruction du chef de St Jean-Baptiste et de l'Eglise abbatiale en 1568.

Eug. Rogée-Fromy.

—

La vénalité de Mme de Pompadour (LXIX, 787 ; LXX, 201 ; LXXI, 300). — Mme de Pompadour était trop fine et trop avisée pour se laisser prendre la main dans le sac ; et les naïfs (il s'en trouva un certain nombre) qui sollicitaient ouvertement son crédit contre espèces sonnantes, ne tardaient pas à faire connaissance avec la Bastille. Mais il est peu de contemporains de la Marquise qui ne l'aient taxée de vénalité. Tout Paris y croyait, et, de 1751 à 1752, le bruit s'en répandit avec une telle persistance, que Louis XV, malgré son indifférence notoire, s'en émut et même ordonna, sur les instances de la Marquise, au lieutenant de police Berryer, de rechercher les origines et les auteurs de ces rumeurs malveillantes.

Berryer était une créature de Mme de Pompadour : il dut obéir. En conséquence, il confia le soin de l'enquête à l'inspecteur

Meusnier, cet extraordinaire policier, à qui l'on doit tant de curieux documents sur les fermiers généraux et sur les femmes galantes du temps, qui disparut, en 1757, assassiné, prétendirent ses collègues, par un de ses justiciables, et qu'on retrouve, quelques années plus tard, en Russie, sous le nom de Meusnier de Précourt, pour le compte et aux gages de l'Impératrice Catherine, comme recruteur colonial.

Meusnier n'ignorait pas la dette de reconnaissance qu'avait contractée son chef immédiat envers Mme de Pompadour ; d'autre part, il savait les haines féroces que de puissants ministres et leurs maîtresses nourrissaient contre la Marquise. Aussi, le rapport qu'il fit tenir à Berryer et qu'a publié, dans son numéro du 1er octobre 1892, la *Revue Rétrospective*, trop tôt disparue, de M. Cottin, peut-il être considéré comme un chef-d'œuvre de diplomatie policière, parce que, tout en concluant à la justification de Mme de Pompadour, justification noyée dans un fouillis inextricable de commérages et de ragots, il ne dissimule, ni l'état de l'opinion publique à Paris, ni le caractère négatif de son enquête.

Le rapport débute sur cette phrase : « Du 24 décembre 1751. Il serait assez difficile de dissuader tout Paris que la plupart des grâces qui s'obtiennent, soit à la Cour, soit dans la finance, par le crédit de Mme la Marquise, ne soient conditionnelles, c'est-à-dire que tel qui n'a point d'offres à faire pour exprimer sa reconnaissance est sûr d'échouer... »

Et Meusnier termine ainsi : « Voilà sur une affaire aussi compliquée ce qu'il a été possible de recueillir de plus positif. »

Combien d'enquêtes officielles du même genre notre France moderne a-t-elle vu aboutir ainsi !

Par contre, un autre contemporain de Mme de Pompadour, le marquis d'Argenson, qui n'était pas une « Bête », malgré le surnom dont l'avaient affublé les beaux esprits de la Cour, a complaisamment accumulé, dans son *Journal* et ses *Mémoires*, de 1751 à 1753, les preuves d'une « avidité » trop souvent satisfaite au détriment de l'Etat. D'Argenson résume en ce seul mot la phrase qui sert de début au rapport de Meusnier. Campardon, dans le gros volume qu'il a consacré à Mme de Pompadour, relève avec soin les accusations de vénalité formulées par d'Argenson contre la marquise ; mais il se défend de se prononcer sur leur plus ou moins d'exactitude ; il se contente d'écrire : « Il est certain que Mme de Pompadour était fort riche, et qu'en arrivant à la Cour, elle n'avait pour toute fortune que sa beauté. »

Ces exemples-là ne sont pas particuliers au seul XVIIIe siècle.

D'E.

—

Vive la Pologne, Monsieur ! LXXI, 318, 403). — Il ne serait peut-être pas inutile de se reporter à la collection de l'*Intermédiaire* : LVIII, 722, 797, 910 ; LXI, 71, 178 ; LXII, 20 ; LXIII, 659. On n'abuse jamais des références.

P. D.

—

Les obélisques élevés en France sur l'emplacement du méridien de Paris (LXVII ; LXVIII). — J'ai été voir l'obélisque d'Orveau, signalé par M. Martellière en juillet 1913 ; comme l'accès en est assez difficile, je n'avais pu, faute de loisir, le faire jusqu'ici.

Cette pyramide, de la même hauteur que celle de Montmartre et de Manchecourt, est située dans la commune d'Orveau, (Loiret), sur le chemin vicinal qui conduit au hameau de Gollainville ; elle est en bon état, mais l'inscription, en marbre, est en partie effacée. En voici le texte ; je ferai remarquer toutefois que je ne puis affirmer s'il y a 541 toises ou 341 ; ne sachant pas à quoi se rapporte cette échelle, je laisse aux géodésiens le soin de l'expliquer et par suite de voir si c'est un 5 ou un 3.

Méridienne
de
l'Observatoire
Echelle 541 toises
2 pieds
MDCCXLVIII

Elle est située, à vol d'oiseau, à 4 800 mètres de celle de Manchecourt, il est assez bizarre qu'il y en ait deux aussi rapprochées l'une de l'autre, et qu'on n'ait pas pu en trouver nulle part ailleurs sur l'emplacement du méridien de Paris. Je fais de nouveau appel aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui habitent dans le voisinage du méridien ; s'ils ne connaissent pas de pyramide analogue, ou s'ils n'en

ont jamais entendu parler, qu'ils aient l'obligeance de chercher dans les plans cadastraux des communes situés exactement sur le méridien s'il n'y aurait pas des lieux dits dont le souvenir rappellerait quelques-uns de ces obélisques.

GOMBOUST.

—

Le centre de la France (LXVIII ; LXIX). — Un de nos collaborateurs a demandé où se trouvait exactement le centre de la France : il a été fait diverses réponses, toutes situant ce point aux environs des départements du Cher ou de l'Indre, mais ne concordant pas entre elles sur le lieu précis auquel cet honneur devait être attribué, ce qui cependant était le but de la question. — C'est qu'en effet, si tout le monde sait ce que c'est que le centre d'un cercle, d'une ellipse etc., il reste ici à définir ce que l'on veut entendre par cette expression, *le centre d'une contrée*.

Pour certains pays de configuration très *ramassée* se rapprochant plus ou moins vaguement d'une forme géométrique (d'un octogone, d'une ellipse, etc...) tels que la France, la Suisse ou l'Espagne, on peut se faire une idée de la *région centrale* du pays et estimer par exemple que pour la Suisse c'est l'Interland au sud du Lac de Lucerne et pour l'Espagne la région qui entoure Madrid ; mais, si l'on veut sortir de cette conception vague et désigner un point bien précis, il faudrait commencer par en donner une définition bien nette, ce qui ne me paraît guère possible.

Quelques-uns ont admis pour la France qu'il suffisait de tracer les deux parallèles extrêmes (au nord de Dunkerque et au sud de Port-Vendres) et les deux méridiens également extrêmes (à l'Ouest du Finistère et à l'Est de Menton) ; on obtient ainsi un rectangle dont l'intersection des diagonales serait le centre demandé. D'autres sont d'avis de prendre comme tel le centre de gravité de notre pays, c'est-à-dire un point tel que, si l'on faisait par ce point reposer sur une pointe d'aiguille la carte de France reproduite sur un carton homogène et d'épaisseur bien uniforme où les contours de nos frontières seraient très exactement découpés, le plan de ce carton se maintienne en équilibre parfaitement horizontal. Cette définition apparait comme plus rationnelle que la première ; on en pourrait citer bien d'autres fournissant des points tous voisins de ce que nous appelons le *Plateau Central*, mais ne concordant nullement entre eux.

Seulement, si quittant les régions que j'ai appelées à configuration *ramassée*, nous passons aux autres, l'expression *centre* n'a même plus la signification déjà si vague qu'elle possédait chez nous : les procédés de recherches donnés plus haut nous conduiraient pour l'Italie (et encore bien entendu, en laissant de côté la Sardaigne) à désigner un point situé tout près de la mer Méditerranée, à moins de 10 kilomètres de la côte occidentale ; en Norvège le centre tomberait en Suède ; à Cuba il serait dans la mer ; il en serait de même au Japon, quel que soit le procédé employé (celui des méridiens et des parallèles ou celui du centre de gravité), ainsi d'ailleurs que pour toute contrée affectant une forme à la fois étroite et convexe.

Je crois, dans ces conditions, que si jamais on ouvre une souscription pour ériger un monument en l'un quelconque de ces prétendus cœurs de la France, elle n'aura pas mon obole.

G. DE MASSAS.

—

Familles de la Guadeloupe (LXXI, 49, 306). — Il est très exact, comme l'indique notre confrère Paultre, qu'en vertu de l'ordonnance de Louis XVI, de 1776, les doubles des registres des paroisses des Colonies sont, en principe, conservés aux archives du ministère des Colonies. Mais où notre confrère se trompe, c'est lorsqu'il ajoute qu'on doit pouvoir se procurer, sans frais, les copies de ces actes. En dépit de l'ordonnance de Louis XVI, les registres dont il s'agit, ne sont pas communiqués au public, et l'on ne peut, avec ou sans frais, se procurer aucune copie des actes qu'ils renferment.

La question avait été précédemment traitée dans l'*Intermédiaire*, et sur les indications fournies, je m'étais présenté au ministère des colonies, actuellement emménagé rue Oudinot, chez les frères de St Jean-de-Dieu, dans le courant de l'hiver dernier, avec l'intention de demander communication des registres d'une paroisse de la Nouvelle-Orléans, où s'était

transplantée une branche de ma famille. Là je me suis heurté à une fin de non recevoir absolue. Je parle donc par expérience. Je dois ajouter que le chef de bureau auquel j'eus affaire, et qui se montra très obligeant, me consola de ma déconvenue, en me déclarant que les registres des années sur lesquelles eussent porté mes recherches, ne figuraient pas dans les archives, qui étaient, a-t-il ajouté, très incomplètes. C'est pourquoi je disais plus haut, qu'en principe, seulement les registres des colonies étaient conservés dans les archives du ministère des colonies.

Comte de VARAIZE.

—

Un Précurseur de l'Aviation (LXXI, 323, 405). — Je puis aujourd'hui répondre moi-même (chose curieuse) à la question que j'ai posée et je le dois, en raison de cette affirmation de notre confrère, L. Capet, que Besnier « ne peut pas être considéré comme un des précurseurs de l'Aviation », que « son invention est purement chimérique » ; et « qu'il ignore si Besnier a réussi avec un tel engin à parcourir une distance quelconque : ce qu'il ne croit pas ! »

Or, le texte suivant que je copie dans un petit livre peu connu, récemment retrouvé (*Catalogue des personnes de la province qui se sont rendues recommandables*, etc. ; par Giles Négrier de la Cochardière, mort au Mans en 1749. — Edition Le Mans, 1896, p. 87-88, a prouvé, dès 1749, que Pierre Besnier (1) avait volé vraiment, quoi qu'on prétende, puisqu'il a « parcouru une distance quelconque ! »

[Besnier] se mit en tête de faire des ailles (*sic*) pour voler en l'air. En effet, après plusieurs épreuves, il en vint à bout ; il entreprit de passer la rivière, par le moyen des ailles (*sic*) : ce qui lui réussit ! Pour cet effet, il montait sur le faiste (*sic*) d'une maison ; et, de là, s'abandonnant au grand air, il alloit tomber, assès (*sic*) loin... Pour passer la rivière de Sablé, il montoit (*sic*) sur un dongeon (*sic*), qui est au chateau... ensuite se laissant aller, il passoit de l'autre côté de la rivière et allait tomber insensiblement à terre dans la prairie, qui est de l'autre côté. Quand l'air était agité, il se soutenait mieux et par le moyen du « mouvement réglé » de ses ailles, il alloit prendre terre où il voulait ! (1).

Que veut on de plus, vraiment, pour l'époque ?

Chamite ne doit donc venir que loin derrière P. Besnier !

MARCEL BAUDOUIN.

* * *

Il y a trois ou quatre ans, autant qu'il m'en souvienne, *Le Magasin Pittoresque* a évoqué le souvenir de Pierre Besnier et a donné des renseignements sur le... dirigeable de ce précurseur.

SIR GRAPH.

—

Le petit Manteau Bleu. - Champion (LXXI, 323, 407). — Voir le *Magasin Pittoresque* de 1878, page 337. Voir dans l'*Echo de l'Yonne*, en ses premières années, un de ses articles intitulés : Nos compatriotes. Il y a un portrait de Champion peint par Steubs, gravé par Bouvier de Genève, in octavo en buste, avec une notice de quatre pages, par Jarry de Nancy.

SIMON.

* * *

Quelques notes ont été données sur le personnage dans les tomes LV et LVI de l'*Intermédiaire*, (394 466, 802 ; et 79).

P. D.

—

Le journal de l'Exil d'Adèle Hugo et de François Victor-Hugo (LXXI, 322). — Notre ami Jean-Bernard, qui s'est occupé du Journal d'Exil d'Adèle Hugo, dans l'*Indépendance belge*, nous signale un article de notre collaborateur M. Octave Uzanne dans le *Scribner's Magazine*, analysé dans le *Figaro* du 29 octobre 1892.

M. Octave Uzanne y parle de notes en vue d'un *Journal d'Exil*, recueillies par François Victor-Hugo, allant de juillet 1852 à 1856.

Le libraire qui l'avait acquis en demandait 52.500 fr Qu'est devenu ce manuscrit ?

M.

(1) Mort à Sablé vers 1690.

(1) L'auteur du livre de 1749 ajoutait avec raison :

« Peut-être qu'un jour il se trouvera quelqu'un qui perfectionnera cet art, qui serait d'une grande utilité » — C'est fait aujourd'hui.

Joly de Fleury (LXXI, 324). — On trouvera une notice de sept pages et un beau portrait dans :

Galerie françoise ou Portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont paru en France gravés en taille douce sous la conduite de M. Restout, peintre ordinaire du Roi. Paris, Hérissant, 1771, in-folio.

MARGEVILLE.

***

Voir les renseignements fournis sur la famille Joly de Fleury, dans le tome LX de l'*Intermédiaire* (390, 537, 816).

P. D.

—

Milon (LXXI, 325, 407). — En Poitou ce fut une famille marquante qui eut l'honneur de compter parmi ses membres, Pierre Milon, médecin des rois Henri IV, et Louis XIII (cf. Dreux du Pradier, Bibliothèque historique du Poitou, T. III, p. 119).

Je crois que Blanchet-Filleau que je n'ai pas en ce moment sous la main, donne de cette famille, une généalogie qui depuis peu de temps seulement n'a plus de représentant mâle. M. de Milon marié à N. des Collards a laissé deux filles qui vivent encore, et dont l'une est Madame Dupin de la Guerivière qui habite Ligugé ; l'autre, la comtesse Alfred de Bridiers. M. A. B.

—

Histoire des seigneurs de Dreux et de Beaujeu (LXXI, 275). — M. Jean Schemit nous adresse cet extrait de son catalogue :

1995 La Roche la Carelle (Baron Ferdinand de). Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu, suivi de l'Armorial de la province ». *Lyon Perrin*, 1853, 2 vol. gr. in-8 cart. non rog., titre avec armoiries coloriées nomb. fig. de blasons, cartes et o pl. litog. 35 fr.

A la fin du T. II se trouve l'*Armorial du Beaujolais*.

Et cette référence :

André Du Chesne : « Histoire Généalogique de la maison de Dreux et de quelques autres familles illustres qui en sont descendues par les femmes » Paris, 1631, in-fol.

—

Bande d'argent ; bandé d'argent (LXXI, 227, 407). — Se reporter sur J. B. Riestap qui n'est pas toujours très sûr et aussi à l'*Art héraldique*, etc. par M. Baron-Escuyer. Nouvelle édition, revue et augmentée par M. Playne, A. E. P. à Paris. chez Charles Osmont, dans la Grande salle du Palais, du côté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France.

M. D. C. X. C. V, avec privilège du Roy. La bande tient le tiers de l'écu. Bandé est généralement de trois pièces, coupant l'écu en six pièces.

Ne pas confondre avec les cotices et coticé ; généralement de cinq pièces au moins, beaucoup plus étroites.

Vte DU PONT DE GAULT-SAUSSINE.

—

Armoiries à déterminer : d'argent à trois tours de sable au mont du même mouvant de la pointe de l'écu (LXXI, 325) — J'ai habité pendant plusieurs années un modeste château situé à Clichy sous-Bois, en pleine forêt de Bondy, à un kilomètre à peine de Montfermeil. La porte principale de l'habitation était timbrée d'un écusson répondant très exactement à la description ci-dessus, surmonté, je crois me rappeler, d'une couronne de comte, et accompagné d'une banderole portant la devise :

Ex urbe ejecit hostem.

Peut-être cette indication aidera t-elle à résoudre le problème.

LECZINSKI.

—

Pluriel des mots terminés en ant ou en ent (LXXI, 98, 267). — La suppression des *t* dans le pluriel de ces mots, et même au singulier celle du *p* dans le mot temps (« tems »). etc., constitue ce qu'on appelait jadis l'orthographe de Voltaire. La cause de sa reviviscence dans certaine revue ? La fantaisie d'un auteur ou d'un éditeur en mal de snobisme.

O. D.

—

Deux citations de Lamartine (LXXI, 375). — Le texte de la deuxième citation n'est pas exact ; il doit être remplacé par le suivant : « L'amour de la patrie est aux nations ce que l'amour de la vie est à l'homme ».

NAUTICUS.

—

Polka, Mazurka (LXXI, 230, 410). — Je remercie M. Victor Joze de son intéressante documentation qui vient à l'appui

de ma thèse. La *Grande Encyclopédie*, que j'ai depuis consultée, la confirme pleinement en ce qui concerne le mot *Mazurka*. Quant au mot *polka* elle dit bien, comme notre confrère M. la Coussière, qu'elle a vu le jour en Bohême, mais elle ajoute que *polka* vient du tchèque *pùlka* (moitié), par allusion au demi-pas qui la caractérise, et cela me paraît assez secondaire pour m'en faire douter.

Au surplus, Chopin, s'il était de ce monde, verrait l'innocence de mon cœur et comprendrait qu'un étymologiste puisse s'intéresser à la seule origine des mots, sans s'inquiéter de la valeur respective des pas de danse.

L. Abet.

—

Lugdunum (LXVIII ; LXIX, 121, 324, 517, 579). — Il serait étonnant qu'un accord ne pût se faire sur un nom qui ne presente aucune difficulté étymologique. Pour dissiper la brume lyonnaise qui l'enveloppe, peut-être jugera-t-on utile de résumer le débat.

Il est généralement admis que *Lugdunum* se compose de deux mots celtiques, dont le dernier signifie hauteur comme dans les noms de *Dunkerque*, *Dun-le-Roi*, *Châteaudun*, *Loudun*, *Autun*, *Londres*, etc. etc.

Le litige porte exclusivement sur la signification du radical *Lug*. Pour les uns ils signifie *blanc* ; pour d'autres il a le sens de *brume*, *brouillard*, d'où *tristesse*, *obscurité*.

J'ouvre ici une parenthèse : un certain personnage ou dieu gaulois *Lugdus* est venu compliquer la question, sans l'éclaircir, à mon sens. Car je ne pense pas que les récentes découvertes de Fourvières aient une seule fois évoqué ce mythe. Où sont les textes anciens établissant la réalité de ce nom ? où sont les inscriptions ?

Jusqu'à plus ample informé, mieux vaut le tenir pour suspect.

Il reste donc à choisir entre les deux sens du radical *Lug*. Je suis plein de déférence pour l'œuvre historique du regretté et savant M. Longnon, de même que je suis plein d'égards pour le souvenir de M. Vingtrinier, mais il n'empêche que l'un voyant en *Lugdunum* une *Hauteur claire* et l'autre la *colline du corbeau*, j'hésite à me déterminer entre eux puisqu'ils ne donnent aucun motif de leur opinion.

Il faut, pour me convaincre, des arguments ; je les cherche, comme il est convenable en matière géographique, dans les circonstances locales. Or, si *lug* signifie parfois *lumière*, *clarté*, c'est une flexion assez rare de *luc* dans ce sens particulier. Le plus souvent, presque toujours, il signifie *brume*, *brouillard* ; je l'ai montré. Quoi de plus rationnel, dès lors, que de penser que *Lugdunum* signifie la colline des brouillards, quand par ailleurs cette particularité convient si bien à Lyon ?

Depuis, le critique du *Temps* a fortifié encore, ma conviction, en me donnant l'occasion de vérifications très intéressantes. Il me disait : Pour être probante, votre argumentation, exacte pour Lyon, devrait être applicable à toutes les villes portant le même nom de *Lugdunum*. Rien de plus évident. Et il me citait *Lugdunum Batavorum* (Leyde). *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges), *Lugdunum Clavatum* (Laon), qui, suivant lui, répondent mal à la condition de brouillard.

Car *Leyde* ne serait ni plus ni moins brumeuse que les autres villes de Hollande. Je me contente qu'elle le soit autant ; pour le passé, je n'affirme rien, mais il me paraît probable que des travaux séculaires d'endiguement, de colmatage et de drainage ont dû modifier heureusement les conditions locales.

En ce qui concerne *Saint Bertrand de Comminges*, mon contradicteur me dit que bâti sur un rocher, ce bourg se contente de dominer la vallée de la jeune Garonne. Ouvrons la *Grande Encyclopédie* ; nous y verrons qu'à l'origine cette vallée était semée d'étangs et de lacs dont un subsiste : celui de Barbazan. Or Barbazan est à quelques portées d'arbalète de Saint-Bertrand et de l'autre côté de la Garonne. Donc toutes raisons de penser que si le brouillard n'existe pas dans la vallée, il a dû y sévir à l'époque où Saint-Bertrand fut édifié.

Enfin, non plus des présomptions mais une certitude absolue pour la ville de *Laon*. Cette ville, l'une des rares cités françaises qui ne connaissent pas de rivières, est construite sur une butte calcaire d'où suintent des eaux abondantes qui s'épandent en des prairies jadis maré-

cageuses, aujourd'hui asséchées. « On voit ainsi, dit Vidal de la Blache, s'allonger jusqu'à Anizy-le Château, une ligne d'anciens marais ».

En ma qualité de vieux cartographe, j'ajouterai que la carte accompagnant cette citation (*Histoire de France* de Lavisse, t. I), montre la ligne d'affleurement des eaux au pied de la montagne de Laon. La démonstration me paraît donc aussi péremptoire que possible.

Si mes collaborateurs de l'*Intermédiaire* estiment cette démonstration encore incomplète, où trouver de meilleurs arguments ? C^t I. ABET.

—

Grilles des cabarets et des boulangers (LXIV; LXV). — J'ai vu, au coin des rues du Temple et Geoffroy Langevin, un débit de vins et liqueurs fermé par un grillage où se présentait, en demi bosse, un lion doré — citons en un autre « à l'Enfant Jésus », lequel est représenté debout sur la barre de l'H du monogramme J HS, au coin de la rue des Bourdonnais et de la rue Saint Honoré, où cette maison porte le n° 32, qui est le premier numéro impair de la rue Saint Honoré. Là où les n°s 1 à 31 devraient se trouver, sont les numéros 1 à 23 de la rue des Halles. V. A. T.

—

Enseignes de coiffeurs (LIX; LXXI, 267). Voici l'annonce d'un coiffeur que donne Alphonse Karr dans *Les Guêpes*, août 1846.

Sur l'air : *C'est l'amour, l'amour*, etc.

C'est l'toupet, l'toupet, l'toupet
Qui s'accommode à la mode
Pour que l'homme soit complet,
Il lui faut du toupet.
Qu'un soldat en couvre sa tête,
Il sert le pays, les amours,
Il l'aide auprès d'une conquête,
Du sabre peut sauver ses jours !
Cousin de la vaillance
De plus d'un caporal,
Dans notre belle France
Il fit un général.

« Perruques invisibles à quinze francs
« Toupets garantis à huit francs et au dessus
« Perruques pour dames d une rare perfection
« par Dumas, artiste capillaire des princes,
« Coupe de cheveux et frisure, cinquante centimes,
« Teinture à la minute trois francs.

F. GIRARD.

Le stylographe au XVIIe siècle (LXXI, 50). — Sur le stylographe non au XVIIe, mais au XVIIIe siècle, consulter l'article « Plume sans fin », *Intermédiaire* : LVIII, 956 : LIX, 153 ; LXI, 435, 715 ; LXII, 210 ; LXIII, 433 ; LXV, 344. P. D.

—

Le Dodécanèse (LXIX, 794). — J'ai sous les yeux un communiqué du Dr H. Krebs dans *Notes and Queries*, à la date du 30 août 1913. Il dit que les journaux ont tort en donnant le nom de Dodecanèse aux îles près du côté d'Asie mineure que les Italiens ont occupées en 1912. Par Dodecanèse on entendait toujours les Cyclades. Dr Krebs cite le *Grand Dict.* de Larousse, tome V (1869), 706.

Les « Cyclades » furent connues, sous l'empire Byzantin, sous le nom « Dodecanèses ». Après la 4e Croisade elles furent érigées en duché en faveur du Vénitien Marc Sanudo Elles forment aujourd'hui une Nomarchie du royaume de Grèce ».

Voir aussi le Lexicon d'E.-A. Sophocles (Boston, 1870), où on trouvera que Δωδεκάνησος signifie Les Cyclades.

EDWARD BENSLY.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Lettre de Jules Janin. — Notre ami, le docteur Cabanès, nous communique une lettre inédite de Jules Janin. Elle est adressée au docteur Ménière. Janin, dans la joie d'une villégiature, est attablé à une biographie de Beranger.

Non, mes amis, non, je ne veux rien être.

Janin admire cette sagesse : mais il ne l'acquiert pas. Et tout en repoussant l'idée d'une candidature académique, il éclate d'orgueil à la pensée qu'il peut être académisable.

Il nous donne dans cette lettre une aimable comédie, dont il est le principal personnage, et qui aurait inspiré de bien malicieuses réflexions à la philosophie débonnaire de son ami Béranger.

Mon cher ami,

Je voulais vous remercier tout de suite, et content comme je l'étais de votre honorable et bonne épître *à Janin pour la maison*, certes la lettre en valait la peine et j'en ai reçu peu d'aussi considérable, mais la rage et le besoin d'écrire, et le vieux Père Béranger dont j'entends la voix charmante, ont pris

même la minute heureuse que je voulais vous donner ; pardonnez-moi !

Je suis ici, depuis tantôt quatre jours ; j'habite une maison de fée et de feerie, à côté de l'Océan qui monte, en ce moment, jusqu'à ma fenêtre ouverte, et qui fait beaucoup plus de bruit que de besogne. On dirait vraiment, un poète contemporain.

A peine arrivé, j'ai disposé mon papier, mes notes, mes correspondances, mes extraits, et je me suis mis à l'œuvre. Il n'y a rien qui soit plus attachant que cette contemplation posthume, et je ne connais pas de tête de mort, plus touchante que celle-là.

Voilà ce qui m'occupe, et ce qui me charme en ce moment ; l'ambition ne saurait arrêter un cœur à ce point rempli de zèle et d'attraction pour un brave homme qui n'était pas de l'Académie, et qui me donne, à moi, du fond de son tombeau, ce grand exemple de sagesse et de modération.

Certes vous me connaissez bien, et vous savez, qu'à moins d'un hasard, je mourrai un simple écrivain, mais ceci n'est pas à dire que je ne sois profondément touché et reconnaissant, lorsque des hommes de la valeur de M. le duc Pasquier daignent prononcer sérieusement le nom d'un écrivain futile, et ne pas trop le dédaigner pour leur confrère. Ceci est tout simplement un grand honneur que je n'osais pas espérer, et peut-être aussi une récompense que je mérite, à force de zèle, à force d'étude et de constance. Oui ! mais je serais bien difficile et bien malheureux si je ne me contentais pas d'une pareille récompense, et je serais bien maladroit si j'allais la gâter en m'exposant à des refus misérables, à un ballottage honteux ! Laissons passer, croyez-moi, les gens qui se hâtent, et laissons-les passer d'autant mieux que, peut-être, ils ne passeront pas. Alors peut-être aussi ils comprendront leur méprise et me feront place ! Il ne faut pas de conflit ! Il ne faut pas de lutte ! et je ne donnerai pas l'exemple de la course au clocher académique. Attendons !

Votre lettre du reste était un bien... !

Au moment où je la lisais M. Faustin Hélie arrivait de Dieppe au Tréport, et il me racontait qu'il avait vu naguère M. Dupin, et M. Dupin lui disait : — Mais où diable est Janin ? Dites-lui que je lui donne ma voix des deux mains !

Ce Tréport est une merveille ! On s'y promène à toute heure ! On y parcourt en belles et bonnes journées une suite de paysages charmants ! On y dort ! On y travaille enfin pendant quatre ou cinq heures tous les jours ! En huit jours j'aurai terminé mon travail Béranger, et je le rapporterai tout prêt à être imprimé. J'espère avoir bien compris ce brave homme, et l'avoir bien expliqué.

Ma femme est ici, très vaillante et très vivante ; elle est facile à vivre et rien ne lui va mieux qu'un petit coin où elle parle, où elle agit, où elle va tout à son aise ! Elle est en train de combiner la façon la plus ingénieuse et la plus savante de dépenser en rideaux l'argent que j'aurai gagné cette semaine.

Eh Dieu ! quel bonheur que ça l'amuse, et qu'elle songe à parer cette humble petite maison qui pouvait être une folie, et qui ne sera qu'une imprudence. Ah ! ma chère cabane ! Et comme vous faites bien d'y venir, ami Ménière ! Encore une semaine et je suis, bien sûr de vous voir sur votre (1) foulans aux pieds mon Louvre en bois de sapin. t

Tout le monde, ici, vous dit bonjour et moi, mon cher ami, je suis tout à vous de tout mon cœur. J. Janin.

Je me rappelle au bon souvenir de Madame Orfila et de Mme Ménière.

Le Tréport, 20 août 1857.

—

La musette des mobilisés bretons en 1870. — Les journaux parlent assez fréquemment de Botrel, le barde breton, qui, depuis le début des hostilités, s'est, à diverses reprises, rendu sur les lignes du front, pour distraire, par ses chants, nos braves poilus, et cela, bien entendu, avec l'autorisation et les encouragements de l'autorité militaire. Ce qui me suggère l'idée de signaler la circulaire ci-dessous relative à la Mobilisation des sonneurs de biniou en 1870 :

République Française
Préfecture du Finistère

—

Quimper le 31 octobre 1870.

Monsieur le Maire,

Je vous ai, par dépêche du 25 octobre, adressée aux Sous-Préfets, fait savoir que tous les Mobilisés devaient se tenir prêts à partir au premier signal. . . . .

N'oubliez pas un détail qui a son importance ; que les mobilisés joueurs de musette ou biniou aient soin d'emporter leurs instruments. Ils jouiront d'un supplément de solde.

Recevez, Monsieur le Maire,

Le Préfet du Finistère,
E. Cormejeanne.

M. R. Le Melaud.

(1) Un mot illisible.

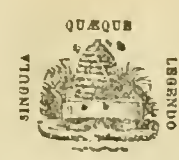
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 juin 1915

N° 1420
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1420
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Avis à nos Abonnés

Nous nous permettons de rappeler à nos abonnés qu'il n'a pas été fait de recouvrements cette année, en raison des circonstances, et que l'apparition de l'INTERMÉDIAIRE dépend de leur bonne volonté. Nous sollicitons ceux d'entre eux qui désirent que le recouvrement de leur abonnement échu soit fait par la poste, à leur domicile, de bien vouloir nous faire l'honneur de nous en aviser.

Nous remercions nos abonnés qui ont déjà bien voulu répondre à cet appel.

Leur concours assure, dans les limites des ressources, notre publication encore irrégulière, mais compte leur sera tenu de cette irrégularité.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La première victime de la guerre actuelle. — On a eu tant de mal à désigner la première victime française de la guerre de 1870, (voir les deux articles de M. Emile Deshays dans le *Courrier de Saône-et-Loire* (17-18 mai 1915), qu'il ne serait pas inutile pendant qu'il en est temps — en est-il encore temps? — de chercher à connaître le nom du premier soldat français tombé à l'ennemi dans la guerre de 1914-1915.

V.

—

Les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Dans son ouvrage sur les tombes royales de Saint-Denis, M. G. d'Heilly signale comme d'une authenticité douteuse les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette exhumés, en 1815, du cimetière de La Madeleine et transportés à Saint Denis dans le caveau des Bourbons.

Est-ce que lors de l'exhumation en 1815, ces restes n'ont pas été authentiqués avec certitude ?

HENSON.

—

La Petite Eglise. — Je lis dans la *Grande Revue* (10 mai 1913) que le schisme de la « Petite Eglise » eut pour fon-

dateur entre autres l'évêque de Luçon et celui d'Angers. Qu'en est-il ?

UN CURIEUX.

—

La mort de Britannicus. — Je viens de lire dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, 50e fascicule, l'article *Venenum* et n'y ai pas rencontré ce que j'espérais sur la mort de Britannicus. Rapide, elle fut certainement causée par un poison minéral, peut-être de l'acide cyanhydrique, aucun suc végétal, si concentré qu'il pût être, n'aurait eu, je pense, un effet aussi foudroyant. Mais les Romains ont ils connu l'acide cyanhydrique ? Cependant les récits de Suétone et de Tacite sont trop conformes pour que l'on puisse mettre en doute la soudaineté de la mort. Mais les historiens rapportent que le poison était dilué dans une assez notable quantité d'eau ; dès lors, sa force nocive n'était-elle pas, n'aurait-elle pas dû être atténuée ?

Je me borne à poser la question et fais appel, pour la solution, à tous les collaborateurs scientifiques de l'*Intermédiaire*.

H.C.M.

—

La Chapelle de Notre-Dame de Lorette. — Les souvenirs glorieux attachés au plateau de Notre Dame-de-Lorette nous font un devoir de recueillir les détails qui se rattachent au passé de ce coin de terre de notre France. La chapelle qui a été témoin de l'âpre lutte et des sanglants combats qui nous ont donné la victoire, paraît avoir été un chétif monument, à en juger par les vues données par la presse.

Il est intéressant de rechercher à quelle époque la chapelle a été construite et quel a été le but de la construction ? Est-ce une pieuse pensée des habi tants ou un *ex-voto* de faveurs accordées par le ciel, car, dans notre ancienne France, une quantité de monuments de ce genre existait avant la Révolution, la preuve en est certaine.

A Paris, la dévotion à Notre-Dame de Lorette était consacrée d'ancienne date par les habitants de Montmartre e des Porcherons. L'église de Notre-Dame-de-Lorette de notre capitale fut bâtie dans la pensée de ces pieuses traditions Non loin de l'édifice, le nom glorieux de rue de la Victoire se détache, comme un coup de clairon résonne dans le silence des camps. Bonaparte victorieux dans l'expédition d'Egypte avait logé en effet dans ce quartier.

Le *Petit Parisien*, si je ne me trompe, a donné le récit de la lutte de Carency sous la rubrique heureuse de Bataille de Notre-Dame-de-Lorette, l'histoire ratifiera sans doute cette dénomination bien justifiée et qui ne peut qu'être agréable aux Parisiens bercés déjà par le souffle du nom de la victoire accolé à celui de Notre-Dame-de-Lorette le passé et le présent se reliant dans une chaîne glorieuse.

Enfin, à Notre-Dame-de-Lorette, l'humble monument du plateau, l'image de la Vierge compatissante a consolé nos mourants et raffermi le courage des vaillants. Souvenirs impérissables pour des cœurs français.

HUSSON.

—

Le verre de Nicolas II. — J'ai ouï dire ou lu quelque part — je ne saurais préciser — que l'auguste ami de la France, Nicolas II, tsar de Russie, ne buvait jamais deux fois dans le même verre ou plutôt qu'après chaque repas il brisait son verre.

Quelque intermédiairiste pourrait-il dissiper mon incrédulité sur ce que je crois être une mystification ?

L. CAPET.

—

Le littérateur Claveret. — J'ai partout cherché des renseignements sur Claveret, écrivain du XVIIe siècle, qui fut un des rivaux de Pierre Corneille, mais je trouverai certainement un collaborateur connaissant ce personnage et à même de me documenter, au point de vue biographique et littéraire : Claveret n'est pas même mentionné par Larousse.

XVI B.

—

Portrait d'Adrien de Pron. — Nous possédons un très joli portrait d'un jeune homme, de 15 à 16 ans environ, ni signé ni daté, mais peint vers 1830, et au dos de la toile est écrite l'inscription suivante :

Adrien de Pron, fils de Jules de Pron de la Maisonfort et de Sarah de Pron de la Maisonfort, petit-fils du marquis de la Maisonfort, ministre de France sous Louis XVIII et Charles X à Florence, et de Madame la

larquise de la Maisonfort née Gascoing (?) e Berthun.

Nous voudrions savoir s'il existe des escendants de cette famille.

ERN. L...

—

Le colonel Robert. — Connaît-on existence d'un colonel Robert, qui viait aux environs de 1844, et qui avait es relations avec le général Bertrand ?

BOGELOT.

—

Troterel. — Ce fut un écrivain, préécesseur de Corneille, qui composa avant Polyeucte », une Sainte Agnès, citée par I. Rigal dans son travail de Polyeucte t l'achèvement de la tragédie corneenne. Larousse ne dit rien de Troterel... n ophélète me renseignera.

XVI B.

—

Le Théâtre de La Tour d'Auverne. — Existe-t-il un historique du *héâtre de la rue de La Tour d'Auverne* ?

E. H.

—

Le théâtre du Pardès et des Fanaisies parisiennes. — Peut-on me onner quelques détails sur le petit théâre du *Pardès*, ensuite les *Fantaisies Pariennes*, situé rue Rochechouart ?

E. H.

[Cette question avait déjà été posée, iais une confusion avait pu s'établir en aison de ce que deux théâtres étaient viés à la fois.]

—

D'où vient l'étoile d'Italie ? — On ait que l'étoile est le signe distinctif de armée italienne. On la voit à tous les oldats.

Récemment, en Italie, j'ai demandé à n lettré : « Quelle est l'origine de votre toile ? Qui a choisi et imposé ce beau ymbole ? » Il n'en savait rien.

Nous avons recouru à un historien, à n avocat, à un officier — même résulat.

Je pose la question à mes confrères : 'où vient l'Etoile ?

CERCATARA.

—

Ex-libris à déterminer : Couleurre et lion. — A quelle famille attriuer l'ex libris suivant : « *Coupé d'azur à la couleuvre d'or en pal couronnée de même — et d'argent au lion de sable* ».

Couronne de marquis. Devise : *Robur sapientia vincit.*

R. DE R.

—

Ex-libris à déterminer : Bande brochante. — A quelle famille attribuer l'ex-libris suivant :

Ecartelé : *Au 1 de pourpre à la cloche bataillée d'argent.*

Au 2 échiqueté de gueules et d'argent de trois traits, au chef d'azur chargé de trois rocs d'échiquier d'argent.

Au 3 échiqueté d'or et de gueules, chaque point de gueules chargé d'une cordelière d'argent.

Au 4 d'azur à la bande d'or.

Sur le tout de gueules à trois fasces d'or, à la bande d'azur brochante.

Timbre couronne ducale.

Pièce d'une exécution soignée.

R. DE R.

—

Livres, autographes, portraits, documents concernant les femmes. — Peut-on m'indiquer, en France ou à l'étranger, des bibliothèques composées seulement d'ouvrages concernant les femmes, et des collectionneurs ayant réuni des autographes et des portraits de femmes célèbres ou simplement connues ?

Une féministe, Mme Vincent, morte il y a un peu plus d'une année, a légué au Musée social — qui va, d'ailleurs, refuser ce legs à cause de certaines conditions imposées par la testatrice — une collection de documents féministes intéressante, mais malheureusement sans aucune classification.

Une autre féministe, Mlle Belmaut-Marbel, a réuni un grand nombre d'ouvrages concernant les femmes, et je possède personnellement une importante bibliothèque féminine et féministe.

Les intermédiairistes veulent-ils me dire s'ils connaissent d'autres collections de ce genre ?

MARGUERITE DURAND.

—

Mont Saint-Martin. — Un aimable collaborateur pourrait-il m'indiquer les documents imprimés ou manuscrits donnant des renseignements sur Mont Saint-Martin-les-Morel, canton de Monthois (Ardennes) et sur ses seigneurs, notam-

ment pour la période de 1450 à 1550, époque à laquelle la seigneurie était morcelée.

F.

—

« La Philopédie ». Son auteur. — Quel est l'auteur du livre intitulé : « La Philopédie ou avis aux époux sur l'art d'avoir des enfans sans passions »
par A. G.... de B. S. O.,
à Paris, chez Ferra aîné 1809

L'auteur se dit, p. 69 note, fils d'un ancien officier de cavalerie, naguère chevalier de Saint Louis .. je crus avoir trouvé dans le plaisir d'écrire un abri contre l'injustice des hommes. Mais sept mois de persécutions... j'employai le cours de ma vie errante... F.

—

Germain. — Le mot germain adj. (frère de père et de mère) dérive-t-il, comme il semble à première vue, du nom du peuple germain ? Et si oui, sur quoi se base cette dérivation ?

L. Abet.

—

Das ist mir Wurst. — Cela m'est saucisse. — Nous nous trouvions récemment à plusieurs, ayant habité le pays d'Outre-Rhin, parlant couramment l'allemand. L'un de nous cita cette expression, répandue même dans la bonne société. Elle signifie : « Cela m'est saucisse ». Aucun ne put en expliquer l'origine. Comment le sentiment de l'indifférence est-il comparé à une saucisse ? Les Allemands distinguent cependant le Bratwurst, le Blutwurst, l'Erbswurst, le Frantzfurterwurst, le Leberwurst, etc., et le saucisson de Lyon auquel ils ont laissé le nom français. Un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire d'où vient cette locution étrange ?

Paul Muller.

—

Pluriel des noms propres. — Quelle est la règle pour le pluriel des noms propres et des noms géographiques ? Elle est généralemeut ignorée. Ainsi les uns écrivent : les Habsbourg, les Stuart, les Condé, les Rohan, tandis que d'autres écrivent : les Hasbourgs, les Stuarts, les Condés, les Rohans, mais personne, je crois, n'écrira : les premiers Bourbon sans s ou les derniers Montmorencys avec un s. ?

Même incertitude pour le pluriel des noms géographiques, On écrit : les deux France, les deux Italie, les deux Allemagne, tantôt au singulier, tantôt au pluriel.

J'ai sous les yeux un livre, où à quelques lignes de distance, il est question des Deux Congo et puis des Deux Guinées. Pourquoi cette différence d'orthographe ? Quelle est la règle grammaticale ?

Ignotus.

—

« Rentes voyagères ». — Je traduis :

On prétend que Napoléon I[er] a dit pendant toute sa vie *section* pour *session*, *rentes voyagères* pour *rentes viagères*, et commis d'autres erreurs du même genre, pour s'être habitué à articuler ainsi ces mots, dès son enfance, comme il les avait entendu prononcer dans sa famille.

(*L'idioma gentile*, d'Edmond de Amicis. Les frères Treves, éditeurs, Milan, 1906).

Je transcris maintenant de la Pratique et stil judiciaire observé tant en la cour de Parlement qu'ès tribunaux de justice au comté de Bourgogne (p. 61), de M. Prudent de Sainct Mauris, advocat au Parlement à Dole, etc., etc. (A Dole, chez Antoine Binart, imprimeur juré de la Cour, et de ladite ville. M. DC. XXVII. Avec privilège) :

Cette douste quant aux héritages et autres droits que rentes voyagères (*sic*) et acquises à prix d'argent est vuidée, parce que les dites rentes ainsi achetées sont à tousiours reachetables nonobstant quelque laps de temps encouru.

Mais quant aux héritages et autres droits que rentes voyageres (*resic*) vendues se treuvent diverses opinions entre les interpretateurs du droit : les uns sont en ceste opinion que au droit de reachat dôné perpetuellement *toties quoties* ne peut estre aucunement prescrit, voire après trente ans.

Disait on habituellement, au XVII[e] siècle, « rentes voyagères » au lieu de « rentes viagères », et à quelle époque cette dernière façon de s'exprimer a-t-elle prévalu ?

Nauticus.

—

Le Livre de Povrtraicture. — Peut-on donner des indications sur la rareté du *Livre de Povrtraicture*, de maistre Jean Covsin, à Lyon, chez François Demasso M. DC. LXXII ?

Boston.

Réponses

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc de Triomphe, à Paris? (LXX; LXXI, 141, 282, 332, 384). — J'ai sous les yeux l'article que Paul Eudel publia dans le *Figaro*, le 1er mars 1892, et qu'il a reproduit depuis dans les premiers volumes de son ouvrage *Un peu de tout*, paru en 1896.

Il arrivait de Nantes à Paris, et il voulut assister à l'entrée de l'armée allemande.

Il remonta jusqu'au rond-point, vers 9 h. 1/2; et de là, il vit « descendant de l'Arc-de-Triomphe, dont elles semblent se détacher une à une, des lignes de fusils aux reflets brillants : on dirait d'un champ de blé aux épis d'argent. »

Eudel ne dit donc pas que les Allemands soient passés sous l'Arc de Triomphe.

Il déclare également qu'il n'a pas vu, comme on l'a écrit, la foule indignée fouetter les drôlesses qui envoyaient des baisers aux Allemands. Mais il affirme avoir entendu les sifflets, les huées, les injures adressés aux vainqueurs qui faisaient plutôt piteuse mine... Et ce fut bien juste si les fusils des vaincus ne partirent pas tout seuls.

L'article d'Eudel se terminait ainsi : « Maintenant la France est debout, fière et hautaine. Il est permis à tous les cœurs français d'envisager le passé sans effroi et de jeter sur l'avenir un regard plein d'espoir. »

d'E.

***

Je trouve la confirmation du défilé des Allemands sous l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile lorsqu'ils quittèrent Paris le 3 mars 1871 dans les *Souvenirs d'un officier d'ordonnance en 1870-71*, par Charles Tanera, capitaine bavarois.

Cet ouvrage dont je ne connais pas de traduction française, a dû avoir du succès en Allemagne. L'exemplaire grand in-8° que j'ai sous les yeux, fort bien illustré par Zimmer, fait partie du tirage, série des exemplaires de 13 à 16000. Munich, Beck 1899.

L'auteur, témoin oculaire du défilé des troupes quittant Paris le 3 mars passa, lui aussi, sous l'Arc de Triomphe.

Le général de Kamecke qui commandait les troupes allemandes sortant de Paris les fit défiler devant lui avant qu'elles s'engageassent successivement sous la voûte de l'Arc.

Je crois le témoignage ci-dessus irréfutable et je l'aurais cité plus tôt si je m'étais souvenu que ce récit allemand contint cet épisode.

COTTREAU.

—

La Famille naturelle de l'empereur Guillaume II (LXXI, 274, 433). — Je crois devoir vous signaler plusieurs erreurs.

La phrase anglaise : *A School boy, very glad not to be with father Wilhelm*, ne veut pas dire : Un écolier enchanté de ne pas être le père Guillaume », mais bien : «Un écolier, enchanté de ne pas se trouver avec le père Guillaume. »

Les mots Subadar et Djemadar n'indiquent aucunement des cavaliers ou des fantassins, mais s'emploient pour spécifier les grades des officiers indigènes de l'armée indigène des Indes Anglaises.

B.

—

Le vieux dieu allemand (LXXI, 3, 39, 141, 186, 287, 377, 432). — Colonne 432, une coquille s'est glissée dans le texte signé « Un pédant malgré lui ». Il fallait lire : « Je crois bien que, si l'on doit dire « der *alte* Gott », en revanche, etc ».

On a imprimé *alter* pour *alte*.

***

On dit : *Unser alter Gott.*
der Alte Gott.
ein alter Gott.
Mein alter Gott.

NISIAR.

***

Dans les exemples historiques de coups de force à travers les âges, que donne le collaborateur Britannicus, il en est un qui me paraît devoir être écarté, celui de la guerre dite de la Sécession. La rupture violente entre le Nord et le Sud de la grande République nord américaine, vint, ne l'oublions pas, du Sud et fut consommé par l'attaque du fort Summer; c'était une provocation à laquelle

ne pouvait pas ne pas répondre le Nord. Pour moi donc, dès le premier jour où ils tirèrent sur le glorieux pavillon étoilé, les Sudistes ou confédérés furent des rebelles, et défendant, d'ailleurs, la plus injuste cause, l'esclavage.

En France, je le reconnais, l'opinion leur fut plutôt favorable ; c'était non seulement une erreur de jugement, mais encore une faute politique et colossale, puisqu'elle entraina le gouvernement du second Empire dans la fâcheuse aventure mexicaine. Telle a été ma manière de voir ; alors même que la victoire du Nord pouvait paraître incertaine, il n'en avait pas moins à mes yeux la force en même temps que le droit. Et je n'ai pas été médiocrement heureux de voir plus tard mon humble opinion de provincial conforme à celle qu'a exprimée Montalembert célébrant, dans une brochure éloquente, le triomphe des Fédéraux comme étant celui de la justice et du droit.

C'est pourquoi je demande à notre judicieux et érudit collaborateur la permission de trouver non probant l'exemple cité par lui. H. C. M.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42, 155, 242, 386). — A ajouter à la liste de M. Quatrelles l'Epine les billets suivants dont je puis garantir l'existence, les ayant actuellement sous les yeux.

Aniche (mines d'). — 0 fr. 50.

Arras (ville et Ch. de C.) — 1 fr.

Libourne (Ch. de Commerce) 2 fr. 1 fr. 0.50.

Roubaix et Tourcoing (villes) — 1 fr

Tarbes (Ch. de C.) — 1 fr. — 0.50.

Valenciennes (Communes de l'arrondissement de) — 2 fr. — 1 fr. — 0.50.

Il est assez curieux de constater qu'alors que certaines villes comme Louviers ont depuis quelque temps déjà retiré de la circulation tous leurs billets, ce qui fait supposer que la pénurie de monnaie a cessé ; d'autres, au contraire, qui n'avaient pas émis de papier au début de la guerre en ont émis à des dates récentes ; par exemple Libourne dont l'émission date du 13 avril 1915.

H-Ds.

***

Libourne (Gironde), (Chambre de commerce), délibération du 13 avril 1915, petits billets de 89 mill. sur 66 mill., de 50 cent, rouge, un franc, noir, et 2 francs, bleu : remboursables en billets de la Banque de France jusqu'au 15 mai 1920. Imp. litho. de Wetterwald, Bordeaux.

On sait qu'en 1870 certaines chambres de commerce et certaines villes ont émis du papier-monnaie, mais c'est surtout en 1791 que ce genre de monnaie fiducière a rendu d'immenses services et a retardé d'un ou deux ans la crise financière. Dans plus de mille municipalités il avait été créé des Caisses patriotiques qui ont mis en circulation plus de quatre mille mandats ou bons, connus de nos jours sous le nom de Billets de confiance, depuis un ou deux sols jusqu'à plusieurs livres. Il a été publié de très bonnes notices sur ces billets de 1791-1793, nous en avons donné une liste presque complète, une cinquantaine en tête de notre étude *Les Billets de confiance émis par les caisses patriotiques du département de la Gironde* (1791-1793), avec dix huit facsimilé, parue dans la *Gazette numismatique française*, en 1913, avec tirage à part, in-8°, Jésus de 138 pages, Ernest Leroux, éditeur.

Tout ces billets de la Révolution sont devenus très rares, parce qu'ils ont été brûlés après avoir été remboursés en assignats. On n'en trouve aucune collection dans nos dépôts publics, pas plus à l'Hôtel des Monnaies qu'au Cabinet des médailles ou au Musée Carnavalet. Il y en a quelques-uns à la Bibliothèque nationale, aux Estampes, avec les assignats. Nous en connaissons une collection de plusieurs milliers à l'étranger, qui est à vendre, collection unique que nous avons signalée à qui de droit, mais sans résultat, croyons-nous.

Ern-L.

***

La chambre de Commerce de Tours a émis également des Bons de 1 franc, le 1er mai 1915.

P. B.

—

« La Belle Alliance », inscription sur des casques allemands (LXXI, 41, 196, 241, 332). — C'est à tort que l'auteur de la réponse America indique

une devise prussienne (fur Kœnig mit Gott und Vaterland). La devise est libellée « Mit gott fur Kœnigund Vaterland ». P. M.

—

Chiffons de papier (LXXI, 371). — Puisqu'à juste raison, *l'Intermédiaire* a désiré « fixer » cette « expression », peut-être jugera-t-on intéressant d'en mettre l'historique complet sous les yeux de ses lecteurs.

Le mot n'a pas été dit au mois de juillet 1914, comme l'indique le journal que vous citez, ce fut au mois d'août, et la date, presque l'heure, peuvent en être données d'une façon précise, grâce aux indications contenues dans une lettre de sir Edward Goschen, Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, à Sir Edward Grey, Ministre des Affaires Etrangères, lettre écrite à Londres le 8 août, à la rentrée de l'Ambassadeur en Angleterre et qui donne le compte-rendu dramatique et poignant des dernières heures passées par lui à Berlin.

Donc, le 4 août, l'Allemagne ayant déclaré la guerre à la France la veille à 6 heures 45 du soir, à deux reprises dans la journée, et conformément aux ordres de son Gouvernement, Sir Edward avait été voir le Secrétaire d'Etat Allemand aux Affaires Etrangères, Herr von Jagow, la première fois pour savoir si l'Allemagne s'abstiendrait de violer la neutralité de la Belgique, et la seconde fois pour notifier que, si avant minuit l'assurance n'était pas donnée que la violation de la frontière Belge, déjà commencée depuis, ne serait pas poussée plus loin, il aurait à demander ses passeports et le Gouvernement de S. M. Britannique prendrait toutes les mesures en son pouvoir pour maintenir la neutralité de la Belgique et l'observation d'un traité auquel l'Allemagne était autant partie que lui même. Cette seconde entrevue avait lieu vers 7 heures du soir, elle dut être assez courte et durer une dizaine de minutes ; en prenant congé du Secrétaire d'Etat, l'Ambassadeur exprima le désir d'aller rendre visite au Chancelier, le Dr. Von Bethmann-Hollweg, il y fut autorisé, et alors cette visite a dû commencer vers 7 heures un quart ou 7 heures 20 pour durer une trentaine de minutes.

Rentré à l'Ambassade, l'Ambassadeur a rédigé un compte-rendu télégraphique de ce qui s'était passé, et ce télégramme a été remis au bureau du télégraphe central de Berlin un peu avant 9 heures, il n'est du reste jamais arrivé et n'a donc sans doute jamais été transmis par l'office télégraphique allemand.

Ainsi, le mardi 4 août, entre 7 heures un quart et 7 heures et demie, le mot en question a été dit ; dans quelle langue l'a-t-il été ? Nous ne le savons pas, car nous ignorons si c'est en allemand, en anglais ou en français que l'Ambassadeur d'Angleterre et le Chancelier Impérial avaient l'habitude de parler et ont parlé dans cette circonstance mémorable ; nous pouvons peut être de suite éliminer le français, et alors des présomptions assez vraisemblables nous feraient pencher pour l'allemand. En tout cas, nous n'avons qu'un texte certain sur lequel nous puissions nous appuyer, c'est le texte anglais du rapport de l'Ambassadeur, et ce texte dit « Scrap of paper ». Tenons-nous en donc à « Scrap », et examinons-en le sens exact.

Nous avons deux traductions de la lettre de l'Ambassadeur Britannique à son Ministre, l'une dans l'Edition française du *Livre Bleu* publiée par le *Foreign Office*, l'autre qui est donnée dans notre *Livre Jaune*, et pour tout ce récit de l'entrevue Goschen-Bethmann les deux traductions sont identiques, sauf précisément pour ce mot, « Scrap ». Voici donc le début de ce récit de Sir Edward (Edition anglaise) :

J'ai trouvé le Chancelier très agité, son Excellence a commencé tout de suite une harangue qui a duré environ 20 minutes. Il a dit que la mesure prise par le Gouvernement de Sa Majesté britannique était terrible au dernier point ; juste pour un mot — « neutralité », un mot dont en temps de guerre on n'a si souvent tenu aucun compte — juste pour un bout de papier la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie, etc., etc., etc.

Notre Livre Jaune est, nous l'avons dit, identique, sauf qu'il met « chiffon de papier » au lieu de « bout de papier ». Or il n'y a, sans doute, pas un dictionnaire anglais-français où à « Scrap » nous ne trouvions : « bout, chiffon », entre lesquels on peut choisir ; tout est dans l'intention de celui qui parle, en tout cas « a scraf of paper » sera toujours une expression péjorative, mais nous croyons pou-

voir hardiment affirmer que le traducteur du Quai d'Orsay ne s'est pas trompé en mettant dans la pensée et dans l'expression du Chancelier Impérial le plus possible de dédain ou même de mépris pour le traité au bas duquel son pays avait depuis plus de trois quarts de siècle maintenu sa signature.

Rappelons encore incidemment que c'est dans la journée de ce même 4 août que M. von Bethmann-Hollweg avait prononcé au Reichstag le discours dans lequel il avait dit que nécessité ne connaît pas de lois et avait reconnu que l'occupation du Luxembourg par les troupes allemandes et leur entrée probable en Belgique étaient en contradiction avec les prescriptions du Droit international.

Pour terminer, disons que le traité relatif à la neutralité de la Belgique a été signé à Londres le 19 avril 1839 par la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie ; la date du 18 avril est donnée au livre Gris belge dans une dépêche ministérielle du 5 août, mais c'est probablement une erreur de copiste. L'Article VII de ce traité, portant sur le point qui nous occupe, dit :

La Belgique, dans les limites indiquées aux articles I, II et IV, formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats.

On excusera cette communication bien longue sur cet incident du conflit Européen, mais il s'agit de notre sœur, la Belgique, et, de plus, ce que nous savons de l'opinion publique et de l'opinion parlementaire en Angleterre, l'été dernier, nous permet de supposer que, si le traité de 1839 n'avait pas été pour l'Allemagne un bout de papier sur lequel elle a mis le pied ou un chiffon de papier qu'elle a froissé et déchiré, peut-être aujourd'hui les armées de terre et de mer de Sa Majesté le Roi Georges ne seraient-elles pas avec nous.

H. GOUDCHAUX.

*
* *

Il est curieux de constater que cette expression, désormais fameuse, avait déjà été employée au XVIIIe siècle par lord Chesterfield pour flétrir la conduite d'un ancêtre de Guillaume II, le Grand Frédéric lui-même. Ce dernier trahissant l'alliance française pour négocier en sous-main avec l'Angleterre, avait chargé son ministre Podewils d'expliquer à lord Chesterfield que l'invasion de la Bohême n'avait pas été un acte d'agression véritable, mais une précaution de défense légitime prise contre les vues menaçantes et les pièges de la politique autrichienne.

« Je doute fort, répondit le célèbre homme d'Etat britannique (et Grotius, s'il revenait au monde, penserait, j'en suis sûr, comme moi) que des craintes bien ou mal fondées, des rumeurs plus ou moins certaines, puissent servir de raison suffisante pour entrer à main armée chez le voisin. *Les traités les plus solennels ne seraient que des chiffons de papier* si de tels motifs autorisaient à les rompre ».

Ce propos relaté par Chesterfield lui-même dans une lettre du 21 février 1745, se trouve mentionné dans le bel ouvrage du duc de Broglie : *Marie-Thérèse impératrice* (tom. 1, p. 280).

J. DE WITTE.

—

Le Lusitania ou la Lusitania (LXXI, 370). — A moins qu'il ne faille écrire en supprimant l'article : « Lusitania » tout court ? — Cf. XXXVI : 717 ; XXXVII ; 293, 406, 830 ; XXXVIII, 295.

P. D.

*
* *

La question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*, mais il n'est pas inutile de la reprendre puisque des saboteurs de la langue française continuent à ignorer les règles les plus élémentaires de la grammaire et de l'euphonie.

Oui, ces barbares nous parlent du torpillage de la *Lusitania*. J'ai entendu aussi, à la campagne, des gens dire, par un beau temps d'hiver : « L'air est fraîche, on a les mains secs. »

Il faut donc répéter que le genre du bateau dépend de son nom, nullement de son espèce. Le premier cuirassé a été appelé : la *Gloire*, non le *Gloire*. De ce que la *Jeanne d'Arc* est un blindé, on ne l'a pas baptisé le *Jeanne d'Arc*.

Lorsque la Compagnie Transatlantique donne à l'un de ses grands paquebots le nom d'une de nos provinces féminines, de ce que c'est un paquebot du genre masculin, il ne résulte pas qu'il faille les appeler ; le *Normandie*, le *Champagne*, ce qui aurait forcé les journalistes à écrire,

lors de la perte de ce dernier, quand il s'est abîmé dans les eaux, en quelques minutes : « le *Champagne* a coulé à pleins bords » d'où regrettable confusion.

Aussi bien dans les documents officiels, on lit : la *Démocratie*, non le *Démocratie*, sous le prétexte que c'est un cuirassé et que cuirassé est masculin.

Enfin, est-ce que vous n'aviez pas les oreilles déchirées, au lendemain de l'explosion de la *Liberté* à Coulon, quand on vous disait : « Le *Liberté* a sauté ? »

En ce qui concerne la *Lusitania*, l'article *le* est d'autant plus choquant que la terminaison *a*, essentiellement féminine, en latin, réclame davantage l'article *la* devant le nom propre.

ALFRED DUQUET.

*
* *

Les deux ont leurs partisans, mais je dois dire que ceux du masculin semblent être les plus nombreux ; parmi eux nous trouvons entr'autres le *Figaro*, *Excelsior*, l'*Illustration*, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*, mais dans le camp du féminin, nous comptons le *Gaulois*, les *Débats* et le *Temps*. Dans la *Revue des Deux Mondes*, nous avons un académicien qui tient fermement pour le « Lusitania », tandis qu'à côté de lui il y a un amiral qui ne connait que la « Lusitania ».

Je demanderai à me ranger parmi les partisans du féminin.

Le ou la « Lusitania » fait partie d'une nombreuse série de navires appartenant à la Compagnie Cunard, tous portant des noms de pays en latin ancien ou moderne, par exemple « Aquitania », Campania », « Lusitania », « Mauretania », « Transylvania » etc., et il m'est peut-être permis de supposer que, si, au lieu d'être des navires anglais avec des noms latins, noms qui d'ailleurs sont du genre féminin en latin, ces navires étaient français avec des appellations françaises, les partisans du masculin hésiteraient tout de même à dire qu'ils vont s'embarquer sur le « Mauritanie » ou sur le « Transylvanie », pas plus qu'ils ne diraient sans doute qu'ils vont faire un voyage sur le « Californie », le « France », le « Guyane » ou le « Ville d'Alger », de la Compagnie Transatlantique. Je ne crois pas davantage qu'on parlerait jamais de certains de nos cuirassés en les désignant comme le « Vérité », le « République », le Patrie », le « Justice » et le « Démocratie ».

Je sais bien qu'en disant le « Lusitania » on sous-entend le mot : navire ou vapeur, mais cela n'empèche qu'il y ait pour l'oreille quelque chose de choquant lorsqu'on entend l'article masculin « le » devant un nom dont le genre féminin nous est familier ; la chose parait impossible lorsqu'il s'agit d'un nom français comme nous venons d'en donner des exemples et de là à la trouver également impossible pour les noms latins ou même les noms étrangers dont le genre féminin est notoire il n'y a qu'un pas, et ce pas, je le franchis sans hésiter à la suite des devanciers très autorisés que j'ai cités tout à l'heure.

H. GOUDCHAUX.

*
* *

Pour ma part, je n'hésite pas ; il faut dire : *la* « Lusitania ». Je sais bien que les gens d'un avis opposé donneront comme argument qu'en disant : *le* « Lusitania », ils sous-entendent le mot « paquebot », par exemple, ou celui de tout autre bâtiment du genre masculin. La plupart, pour ne pas dire la totalité, des marins seront de mon opinion, car j'ai sur ce point une expérience de quarante-trois ans de services dans la marine de guerre. C'est ainsi que nous disions : *la* « Bretagne » et non *le* « Bretagne », pour désigner le vaisseau à trois ponts ainsi appelé, et *le* « Gassendi », pour indiquer la frégate à roues portant ce nom. Quelqu'un de nous qui aurait dit : *la* « Gassendi », en sous-entendant le vocable « frégate », aurait été conspué par ses camarades.

Fidèle à la tradition, mon vieil ami l'amiral Degouy écrit constamment : la « Lusitania ». (N° du 1er juin de la *Revue des Deux Mondes*).

NAUTICUS.

—

Maîtrise de la mer (LXXI, 227, 336, 394) — Etre maître de la mer est, pour ses bâtiments de guerre et de commerce, la liberté de naviguer sans redouter une attaque de l'ennemi. Mais il y a des degrés dans cette maîtrise : ainsi, bien que l'Angleterre eût défait les flottes françaises sous Louis XIV et Napoléon, elle n'était pas tout à fait maitresse de la mer, puisquelle avait à subir les attaques heureuses de nos corsaires et de nos na-

vires de course. De même, aujourd'hui, les Anglo-Français ne sont pas maîtres de la mer, dans le vrai sens du mot, puisque leurs vaisseaux de guerre et de commerce sont torpillés par les sous-marins allemands en Méditerranée, en Manche, en mer du Nord, et que l'accès de la mer Baltique nous est interdit.

Voici ce que j'écrivais, à ce sujet, dans la *Revue* du 15 avril-1er mai derniers :

Il est impossible à des navires de guerre ou de commerce anglais d'aller de Plymouth à Cronstadt : la Baltique leur est interdite ; ils ne peuvent même pas naviguer près des cotes allemandes de la mer du Nord.

En outre, on n'est pas maître d'une mer lorsque des cuirassés, des bateaux marchands vous appartenant y sont coulés par des bâtiments ennemis. Or, le nombre des unités britanniques torpillées depuis quatre mois dans la mer du Nord, la Manche et la mer d'Irlande est trop grand pour qu'il soit permis aux Anglais de dire qu'ils y règnent. On n'est pas maître chez soi quand les voleurs y entrent si souvent et vous dévalisent.

En un mot, les Anglais, les Français ne dominent que les parages où les sous-marins ennemis ne sont pas en mesure de joindre les vaisseaux des alliés.

Au cas où les Autrichiens auraient eu quelques submersibles de plus à Pola, la flotte française n'aurait pu entrer dans l'Adriatique.

Nous écrivions encore, dans le même article :

Si la Turquie avait employé, à l'achat de submersibles, l'argent qu'elle a sottement dépensé à l'acquisition de ses deux ou trois cuirassés, jamais l'opération n'aurait pu être risquée. Il est facile de relever des mines dormantes, des mines flottantes, mais se garer des torpilles des sous-marins, on n'en a pas encore trouvé le moyen.

Hélas ! à l'heure actuelle, les sous-marins allemands, justifiant mes prévisions, naviguent dans l'Adriatique, la mer Egée, l'entrée des Dardanelles et y torpillent le *Léon Gambetta*, le *Bouvet*, le *Triumph*, le *Majestic*, etc. Les Anglo-Français ne sont donc plus maîtres de la Méditerranée et des petites mers y aboutissant.

Enfin, j'écrivais, toujours dans le même article :

On nous dit que les voiliers, les bateaux à vapeur de l'Angleterre et de la France naviguent partout, tandis que ceux de l'Allemagne sont emprisonnés dans leurs ports.

Je réplique : Ce n'est pas grâce à leurs cuirassés que les navires anglais et français peuvent sortir de leurs rades, c'est en raison de leurs nombreux submersibles qui empêchent les gros blindés teutons de quitter leurs abris et de les rouler ; c'est surtout, en raison de la situation géographique de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche.

Que les Anglais et les Français se trouvent, flanqués de leurs cuirassés actuels, grands et petits, à la place géographique des Allemands et des Autrichiens, à Kiel, Cuxhaven et Pola, et que, en revanche, nos ennemis occupent les ports de la mer du Nord, de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, disposant d'une centaine de submersibles, alors les bloqués seront ceux qui se trouveront au centre de l'Europe, malgré leur immense supériorité en draednoughts : les rôles seront intervertis.

En un mot, nous ne possédons, en ce moment, qu'une demi-maîtrise de la mer et nous la perdrons bientôt si nous ne nous hâtons pas d'imiter les Allemands et de construire de nombreux submersibles aussi perfectionnés que ceux de nos ennemis.

Toutes mes prédictions sont confirmées par l'événement ; la routine est vaincue, la torpille est souveraine sur terre et sur mer ; il n'y a pas une minute à perdre pour opposer aux Austro-Allemands les submersibles qui les empêchent de conquérir la maîtrise des mers. Dans la formidable guerre actuelle, c'est une question de victoire ou de déroute, de vie ou de mort.

ALFRED DUQUET.

—

Le rouleau compresseur (LXXI, 180). — Polybe, (M. Joseph Reinach) dans le *Figaro*, 13 juin 1915, attribue cette expression au colonel Repington.

Paul Louis Courier ayant conseillé de se méfier des métaphores, cette parole de sagesse a été perdue, comme c'est le sort coutumier des paroles de sagesse, et la métaphore du « rouleau compresseur » a évoqué, chez tous les Alliés avides d'une prompte victoire, l'image d'une énorme masse russe, écrasant tout sur son passage, d'une seule traite jusqu'à Berlin.

Bien que les auteurs des plus fameuses métaphores, dupes d'eux-mêmes et du mirage des mots, n'aient pas toujours su très exactement ce qu'ils voulaient dire, il est probable que le colonel Repington entendait la sienne dans ce sens, que l'événement a démenti.

Il semble pourtant qu'il ne se soit pas trompé, mais à son insu. Un ingénieur me fait observer, en effet, que le propre du rouleau compresseur n'est pas de se précipiter comme un torrent, mais d'aller et venir, lentement, lourdement, dix et vingt fois, sur le même morceau de route, jusqu'à ce que tous les cailloux soient rompus et enfoncés dans le sol fortement tassé.

Or, c'est bien ainsi que procède la stratégie russe. Toutes ces routes, de Kovno à Tilsitt et à Interburg, de Suwalki à Augustow et aux lacs de Mazurie, de Varsovie à Plock et à Lipno, de Lowicz à Lodz et Kalisch, d'Ivangorod à Kielce, de Lemberg à Tarnow, de Stanislau à Koloméa et à Czernowitz, du Niémen à la Prégel, de la haute à la moyenne Vistule, de la Wartha à la Pilica, de la Dunajec au San, du Dniester aux Karpathes, combien de fois les armées russes les ont déjà faites, dans tous les sens, du nord au sud, du midi au septentrion, de l'est à l'ouest, de l'occident à l'orient, victorieuses et vaincues, simple magnifiquement dans le succès, disant *nitchevo* à la défaite, impassibles, toujours puissantes, broyant l'ennemi qui se retire, se retournant quand il poursuit, pour lui passer sur le corps, faisant sonner comme l'airain, sous leurs bottes pesantes, la steppe glacée par l'hiver ou brûlée par l'été.

La véritable, l'effroyable guerre d'usure, la voilà. Si meurtrière qu'elle ait été à la longue, ce n'est pas celle des tranchées.

—

Prononcer une attaque (LXXI, 375). — Prononcer une attaque est grammaticalement correct, cela ne peut faire doute. L'expression, l'image, semble relativement neuve. Mais la filiation et l'analogie la rendent acceptable. Prononcer, c'est d'abord faire entendre publiquement, déclarer avec autorité, avec décision ; de là le sens dérivé, plus général, de marquer avec force ; sens qui s'est surtout développé pour le participe « prononcé » ; on dit : un goût prononcé, une inclination prononcée, des traits prononcés, etc ; mais l'infinitif s'est employé aussi avec cette acception, dans la langue de la peinture notamment ; Littré en cite un exemple de Diderot. De là à dire : un mouvement prononcé, c'est-à-dire bien marqué, dans telle ou telle direction, il n'y a qu'un pas ; ou plutôt ce n'est qu'un cas particulier de l'emploi général de prononcé au sens de bien marqué. Et cela conduit à dire : prononcer un mouvement, dans tel ou tel sens, et par suite aussi : prononcer une attaque. Si l'on songe à l'emploi de prononcer dans la langue de la peinture, on peut voir là une image de l'ordre de celles-ci, qui sont courantes : esquisser un mouvement, l'attaque se dessine. Si l'on songe à son emploi appliqué à la parole, l'image est du même ordre que cette autre, également familière : accentuer son mouvement. De toute façon, l'expression n'a rien qui surprenne, rien qui soit en désaccord avec l'évolution antérieure des emplois du mot prononcer.

IBÈRE.

—

Alerté (LXXI, 375). — Ne cherchons pas querelle à ceux qui établissent le texte des citations au milieu du fracas des obus. Ils ont d'autres soucis que la pureté du style. D'ailleurs la question posée ne contient aucun blâme. Il s'agit d'une recherche d'origine qui est bien du domaine de l'*Intermédiaire*. Mais j'estime qu'il y aurait lieu de faire une guerre acharnée aux fantaisies de nos hommes politiques. Dernièrement, dans un document officiel publié par le journal de même nom, on pouvait lire : « un duplicatum ! » Or tous les dictionnaires disent qu'il faut sous-entendre littera. Duplicata est donc un féminin et non un pluriel neutre. Et ce document portait la signature d'un homme qui occupe de hautes fonctions. Soyons sans inquiétude, nous reverrons ce mot. S'il a le bonheur de paraître à la tribune parlementaire, il fera fureur. Dès qu'une expression nouvelle est émise, on ne peut plus dire deux phrases sans l'introduire. Il y a quelques années, on a lancé un beau jour l'expression : « Faire confiance ». Immédiatement elle a été adoptée et un ministre ne pouvait plus monter à la tribune sans dire : « Je vous demande de me faire confiance. » Et il n'est venu a l'idée de personne de faire remarquer que cela n'avait aucun sens. On accorde sa confiance à quelqu'un, mais on ne lui fait pas confiance. Cela ne s'analyse pas. Mais la crise du français vient de haut. P. MOREL.

—

Etymologie de Gallipoli (LXXI, 375). — Le nom de la ville de Gallipolli, située sur l'entrée N. du détroit des Dardanelles ainsi que de celle située en Italie méridionale, est dérivé du Grec Kallipolis,

belle ville. Les deux villes sont des colonies fondées par les anciens Grecs, qui les appelaient d'abord Kallinpolis. En turc la premiere ville est appelée : Ghéliboli.

H. K.

*
* *

Parmi les anciens il y avait une dizaine de villes se nommant Καλλίπολις (Belle ville). Dans ce nombre étaient Gallipoli en Calabrie et Gallipoli près des Dardanelles fondée par les Macédoniens. Mais c'est à remarquer que Gallipolis, ville d'Ohio, Etats-Unis, est fondée 1790 par des colons français et signifie ville des Français.

EDWARD BENSLY.

—

Rosalie, pour désigner la baïonnette (LXXI, 229, 342, 388, 444). — L'origine n'est pas « macabre » comme le dit M. E. Fyot, mais héroïque et je n'ai pas manqué de souligner dans ma chanson que, si la baïonnette a nom « Rosalie », c'est parce qu'elle est rose du sang de l'adversaire, la « charge » finie :

... Toute blanche elle est partie
Mais à la fin de la partie
Elle est couleur vermillon ;

Si vermeille et si rosée
Que nous l'avons baptisée
« Rosalie », à l'unisson !

THÉODORE BOTREL.

—

Le mot Boche (LXX ; LXXI, 125, 296, 344.

Du *Journal* :

A l'heure présenfe, le mot « Boche » constitue l'insulte la plus grave, et c'est à bon droit que tout patriote français auquel cette injure est adressée, sous quelque forme que ce soit, est admis à la relever en justice et à obtenir de celle-ci une réparation pénale et civile.

Tel est le cas de M. Bernard, négociant en farine, qui traduisait sa cliente, Mme Dumesnil, boulangère, devant le tribunal de simple police pour « injures non publiques par lettres ».

A l'effet d'obtenir le solde d'un règlement de compte, M. Bernard avait écrit à la boulangère, qui, dans sa réponse, s'étonna d'être actuellement l'objet d'une telle réclamation :

— De pareils procédés, déclarait-elle *in fine*, ne m'étonnent pas de vous, car vous avez tout du « Boche ». Pour l'instant, j'use du « moratorium » et je vous e... ! »

Mais M. le juge Nottin, qui présidait le tribunal de simple police, n'a pas précisément usé d'indulgence à l'égard de la signataire de la lettre.

Sur les sévères réquisitions de M. le commissaire de police Daltroff, qui occupait le siège du ministère public, il a condamné Mme Dumesnil à cinq francs d'amende — le maximum de la peine pour l'injure non publique par lettre — et à 100 francs de dommages-intérêts envers M. Bernard — chiffre de la réparation civile que sollicitait ce dernier :

Attendu, souligne le jugement, que le mot « Boche » contenu dans la lettre incriminée est un outrage particulièrement grave en présence des cruelles épreuves que traverse la France, qu'il convient dans la circonstance de faire une application sévère de la loi et de flétrir l'auteur de pareils outrages.

M. Baudeuf plaidait pour le plaignant — le négociant en farine — et Me Joachim pour la prévenue, la boulangère.

*
* *

Des *Débats* :

Encore le mot Boçhe. — Voici une nouvelle contribution à l'histoire de ce vilain mot qui désigne de vilaines gens.

Dans l'*Indépendance belge* du 22 août 1863, *Manè*, pseudonyme d'H. de Pène, s'occupe des termes *Muche* et *Boche*, fort employés par l'argot d'alors, et écrit :

« *Muche*, c'est le jeune hommme doux, poli, réservé, gracieux, généreux, poli par la civilisation jusqu'à la faiblesse.

Le *Boche*, au contraire, c est le *barbare à tous crins* qui se rue à la bamboche *avec des élans furieux*, et se comporte en pleine paix comme un *soudard au sac d'une ville prise d'assaut.* »

Voilà qui approche assez du *boche* actuel.

C. J.

—

Henri IV a-t-il été un roi populaire ? (LXXI, 226, 348). — Pour répondre à la question, il me semble que, se référer aux témoignages contemporains, est le plus sûr. L'assassinat du roi par Ravaillac révéla les sentiments du peuple à son égard. « On vit en un instant, rapporte L'Estoile, la face de Paris toute changée et comme dit le poète :

Luctus, ubique, pavor et plurima mortis [*imago.*

Bien des choses sont arrivées en ce jour, que le trouble, l'embarras et la douleur ont fait passer de ma mémoire, mais ce que je n'oublierai jamais, ce sont les plaintes, les clameurs, les larmes, non

seulement du peuple de tout sexe, mais des gens de qualité qui ont pleuré ce bon roy, comme leur bon père et qui donnent mille malédictions aux instigateurs de ce parricide ».

Dans une lettre écrite à Zwinger, par Jacques Bongars, le confident de la politique de Henri IV, lettre datée de Paris le 1er juin 1610, quelques jours après le crime de Ravaillac, on lit :

« Nous avons perdu un grand prince, un prince, bien supérieur non seulement à tous ceux de ce siècle, mais même à ceux des âges précédents.

Dans notre profonde douleur nous avons eu, du moins, cette consolation de voir la mort du prince accueillie par les larmes et les gémissements de tous et la douleur éclater de toutes parts sur les visages, dans les paroles, dans les gestes de chacun, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, riches et pauvres. Ce fut encore une consolation de voir la force publique protéger avec peine l'infâme parricide contre la fureur du peuple lorsqu'on le conduisit au supplice. Le peuple ne souffrit pas que personne dit ou fit dire selon l'usage, pour ce misérable, les moindres prières funèbres. Les chevaux avaient à peine déchiré son corps que le peuple s'en empara et traîna dans la fange des rues les lambeaux de ce cadavre maudit, etc... *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, III, p. 540.

Des témoignages si autorisés infirment le jugement sommaire de Lavallée. Au nom de Henri IV reste étroitement uni le souvenir de la proclamation de l'Edit de Nantes, l'une des victoires les plus mémorables, alors même qu'elle fut momentanée,de la politique de modération et de liberté. Dans les longues conférences qui précédèrent la signature de l'Edit de Nantes fut préparée l'une des plus grandes réformes des temps modernes, car par « une loi générale, claire, nette et absolue », comme le proclamait le préambule de l'Edit,le droit de professer librement sa religion était reconnu à tout Français Par une disposition non moins large, la loi ne faisait aucune différence entre les citoyens, ouvrant à tous sans distinction les fonctions publiques et les déclarant capables de toutes les dignités.C'est ainsi que la France, à la fin du XVIe siècle, (1598) proclamait, par un édit, déclaré perpétuel et irrévocable, des libertés dont les droits étaient alors partout méconnus. Avec l'Edit de Nantes la politique française était glorieusement entrée dans la voie de ces grandes réformes qui, pour être lentes n'en sont pas moins les réformes décisives. Henri IV,qui avait la conscience de la grandeur de son œuvre, en eût assuré le succès sans le crime de Ravaillac. Que les anciens ligueurs ne lui eussent pas pardonné d'avoir accordé la liberté de conscience, que les protestants eussent déploré son abjuration, il n'en est pas moins vrai que les regrets unanimes de la nation au jour de sa mort sont la meilleure preuve qu'il ne fut pas haï de son vivant.

FRANK PUAUX.

***

Pour ma part, je le crois, et surtout parmi « les petites gens », comme le dit très bien H. C. M., dans « le populaire » en un mot. Il est certain que le XVIIIe siècle a fait, en grande partie, la légende que nous connaissons, et même fabriqué des anecdotes manifestement apocryphes attribuées au Béarnais. Mais, du temps même d'Henri IV, ou peu d'années après sa mort, l'Histoire avait recueilli nombre de faits qui témoignent d'une popularité due à la bonhomie, à la belle humeur, à l'esprit vraiment français du fondateur de la dynastie bourbonienne.

Je n'en veux pour preuve que l'historiette que lui a consacrée Tallemant des Réaux. On va me dire que ce cancanier, cette mauvaise langue de Tallemant est indigne de créance. Certes ; mais il ne faut pas oublier que notre chroniqueur, d'ailleurs peu indulgent pour la mémoire d'Henri IV, s'était parfaitement documenté auprès de la marquise de Rambouillet qui avait vécu à la cour du prince et qui, elle du moins, est très digne de foi.

Nous renvoyons donc nos confrères à l'Historiette I, celle qui sert de début aux *Mémoires* de Tallemant. Nous y lisons, dès les premières lignes, cet aveu qu'il confirmera quelques pages plus loin :

On n'a jamais vu un prince plus *humain*, ni qui aimât plus son peuple. .

Et notre historiographe d'occasion termine sur cette anecdote qui eut, plus tard, si le fait est vrai, sa réplique à... Sans-Souci :

Il y a à Fontainebleau une grande marque de la bonté de ce prince. On voit dans un des jardins une maison qui avance dedans et y fait un coude. C'est qu'un particulier ne

voulut jamais la lui vendre, quoiqu'il lui en voulût donner beaucoup plus qu'elle ne valait. Il ne voulut point lui faire de violence.

Cette historiette et d'autres qui la précèdent démontrent, de reste, que si Henri IV n'était pas aimé des factieux de tous les partis et de toutes les religions dont il gênait les projets ambitieux, il était du moins cher au peuple, auquel il avait promis la poule au pot, en attendant qu'il pût la lui donner — idéal que ne sont jamais arrivé à réaliser les meilleures des républiques.

d'E.

—

La Saint-Barthélemy et le vicomte d'Orthez (LXXI, 372). — Se reporter à la question déjà posée sous cette rubrique, XXXV, 617 et aux réponses qui y furent faites, XXXVI, 126, 354. P. D.

* * *

Précisons : H. d'Apremont, vicomte d'Orthe et non d'Orthez qui est le nom d'une ville des Pyrénées.

Quant à la question, il y a longtemps qu'elle a été traitée et c'est Ed. Fournier, qui en a résumé les divers traits dans l'*Esprit dans l'Histoire*. D'Aubigné a imaginé de toutes pièces le fait comme il est généralement connu. On sait même que le gouverneur de Bayonne était un fanatique que Charles IX dut parfois rappeler à la modération.

Tallemant des Réaux dit même que si les protestants de Bayonne n'eurent pas à souffrir, ce fut au grand-père de de Niert, alors maire de Bayonne, qu'ils le durent. (Voir l'*Historiette de Niert*). M. Fournier nie surtout le texte de la lettre qu'il tient pour incontestablement fausse. Tamizey de Larroque, dans la *Revue des Questions Historiques*, est venu trancher la question. Il a fait connaître une lettre du vicomte d'Orthe au roi, par laquelle il lui promet « de fere vivre en tel poinct » ceux dont il est chargé qu'aucun trouble ne puisse être à craindre. M. de Larroque pense que de Niert, le maire, dut lui venir en aide pour en arriver là, ce qui expliquerait le dire du petit fils, dans l'*Historiette* de Tallemant. E. GRAVE.

* * *

La question, posée par M. Pontault, a été traitée au 6e Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest qui qui se tint à Tarbes du 15 au 19 juillet 1914.

Voici un extrait du compte-rendu des travaux de ce Congrès d'après le « Bulletin de la Société archéologique du Gers » quinzième année, 4e trimestre 1914, page 290. extrait qui pourra donnner satisfaction à notre confrère :

M. Yturbide, de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, a prouvé, après M. Tamysey de Larroque, que l'on avait faussement attribué à d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne de 1552 à 1574, une lettre écrite au moment de la Saint-Barthélemy au roi Charles IX. Dans cette lettre, il se serait refusé à faire massacrer les protestants de Bayonne en disant : « J'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidelles habitans et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. »

M Yturbide nous a présenté le vicomte d'Orthe comme un personnage peu sympathique, incapable d'écrire une telle lettre. Sa véritable missive au sujet de la Saint-Barthélemy a été retrouvée ; elle est moins héroïque, ne faisant que de vagues allusions aux événements de Paris.

De plus, il n'y avait pas de motif pour écrire cette première lettre. Les protestants étaient très peu nombreux à Bayonne ; sur une population de 16 000 à 18.000 âmes, il y avait à peine deux cents protestants. Ils ne pouvaient donc pas troubler la sécurité publique ; tout au contraire, ils étaient pleins de dévouement pour le roi, comme l'indiquent les livres des délibérations du corps de ville ; il n'y avait donc pas lieu de faire une Saint-Barthélemy à Bayonne où régnaient le calme et la paix.

C'est Agrippa d'Aubigné qui, le premier, a accrédité la légende de la lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX ; le chanoine Veillée, sous Louis XIV, a repris cette légende et a reproduit la lettre. En réalité, cette lettre existe, elle a été écrite ; non par le vicomte d'Orthe, mais par Jean de Pontevès-Sabran, gouverneur d'Alais en Languedoc. Elle est conservée dans les archives de la famille de Pontevès dont un de ses membres l'a publiée dans la *Gazette de France*.

P.c.c. PAUL DUBIÉ.

—

Filles de don Juan d'Autriche (LXXI, 273). — Don Juan d'Autriche laissa, en effet, deux filles naturelles : Anne, la première, était née à Madrid, et sa mère était, dit-on, de la maison de

Mendoza. La seconde nommée Jeanne ou Juanna, née à Naples. Mais sa mère dont on ne dit pas le nom était de Sorrente. Elevée par la duchesse de Parme, sœur de don Juan, elle fut mariée à un prince sicilien, nommé de Buters. On voit que ces deux filles n'étaient pas de la même mère. V. Moreri.

E. GRAVE.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV; XXXVI; XXXVII; XXXVIII; XL; XLI; XLIV). — C'est une vieille question, mais qui est loin d'être épuisée. Notre collaborateur H. C. M. avait parfaitement raison de constater, le 10 novembre 1900, la disparition des étuves au XVII[e] siècle.

Au XVIII[e], le nom pour beaucoup ne disait même plus rien, ainsi qu'en fait foi dans ses *Essais sur la ville de Blois et ses environs*, le grammairien et maître de pension Fournier, (Blois 1785; in-12):

Rue des Etuves ou de la Vieille Poste.

Rien n'était plus commun autrefois que l'usage des bains ou des étuves, usage que les seigneurs croisés avaient apporté de l'Orient. La proximité des eaux en avait fait bâtir dans cette rue; mais peu à peu la lèpre devenant plus rare on perdit l'usage des bains, et cette rue prit un autre nom. (p. 19).

C'est là une constatation faite par un contemporain et que je suis heureux de signaler à l'ami Cabanès (*Mœurs intimes du passé*, 2[e] série).

PIERRE DUFAY.

—

Labarum de Constantin (LXXI, 9, 204). — Cf.: *Intermédiaire*: XLII, 869, 1025; XLIII, 106, 433.

P. D.

—

Le coche d'eau de Lyon à Paris (LXXI, 278). — Dans le *Vert-Vert* de Gresset, qui raconte un voyage des Visitandines de Nevers à Paris, ne trouverait-on pas quelques-uns des renseignements demandés?

V.A.T.

—

Familles de la Guadeloupe (LXXI, 49). — Ayant eu à rechercher les actes de l'Etat-civil de personnes se trouvant à Port-au-Prince, de 1798 à 1802, je me suis rendu au ministère des Colonies, où l'on m'a communiqué, sur ma demande adressée, au préalable, au Ministre, la minute des registres de Catholicité de l'Ile de St Domingue, pour le district de Port-au-Prince, pour l'époque pendant laquelle cette île appartint à la France.

Ces registres étaient, non pas une copie, mais la minute même, portant la signature des parties et du prêtre, et plus tard de l'officier public ayant présidé à l'acte.

J'ai retrouvé là une bénédiction nuptiale, un baptême, et un acte de naissance célébrés à Port-au-Prince, de 1798 à 1802.

RENÉ DURAND.

—

Où est la statue de Barnave? (LXXI, 270). — Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Dictionnaire* du D[r] Robinet?

Bonaparte lui fit élever (à Barnave) une statue dans le palais du Luxembourg. Les Bourbons donnèrent l'ordre de l'enlever et les Prussiens, lors de l'invasion, la brisèrent.

E. GRAVE.

* * *

Nous ignorons où est la statue de Barnave, mais peut-être a-t-elle subi le même sort que celle de Vergniaud dont l'histoire complète, que nous n'avons pas la place ici de raconter, ferait un bien joli article de revue, nous voulons parler d'une revue savante et non d'une revue de café concert

C'est au début du premier Empire qu'il fut décidé de placer, dans les couloirs du Sénat dit conservateur, les statues de quelques grands hommes de la Révolution comme Mirabeau, Marceau, Condorcet, Desaix, Hoche, Barnave, etc. Ces statues furent commandées à différents artistes. Elles devaient être d'abord en pierre de Tonnerre, mais le prix de 6.000 francs ayant paru excessif, on nomma une commission qui décida que ces statues seraient exécutées en plâtre à creux perdu et au lieu de 6.000 francs elles en coûtèrent 6.500! Les commissions n'en font jamais d'autres.

La statue de Vergniaud fut placée au pied du grand escalier du Luxembourg, sous la Restauration elle fut enlevée de son piédestal et remisée dans quelque magasin de l'Etat, sous Louis-Philippe

elle réintégra le Luxembourg, mais elle en fut expulsée sous Napoléon III et placée, comme objet de rebut, dans un chantier de construction du boulevard de Vaugirard. *Sic transit gloria*... ! C'est là que M. Vatel, le biographe de Vergniaud, la découvrit en 1859, en très mauvais état et sur son indication elle fut réparée et transportée à Versailles, dans l'Orangerie où elle a encore souffert de l'humidité et où d'ailleurs le public ne pouvait la voir : « Pauvre Vergniaud ! Pauvre statue ! s'écrie M. Vatel, ils jouent de malheur ! Le Musée de Versailles les a relégués dans une galerie non publique, derrière deux sarcophages qui masquent la moitié de l'œuvre de Cartellier ! » Ce statuaire était membre de l'Institut et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. La statue de Vergniaud est aujourd'hui enfin bien logée dans le palais de Louis XIV, dans la galerie de la Révolution où se trouve peut-être aussi celle de Barnave.

Avant d'aller à Versailles, avant ce voyage qui sera le dernier, il faut l'espérer, la statue de Vergniaud fournit deux surmoulages, l'un pour Limoges, la ville natale du grand orateur, l'autre pour Bordeaux dont il fut le député à la Législative et à la Convention. Ce second surmoulage fut exécuté à Paris, en 1872, par Arrighi, mouleur, monté à Bordeaux par Maggesi, statuaire officiel de la ville, et placé dans le grand vestibule de l'Hôtel de ville où on peut la voir encore de nos jours. Sur le socle on fit peindre la fameuse devise, *potuis mori quam fœdari*, attribuée à Vergniaud, mais qu'il n'a jamais prononcée ni écrite, et qui est tout aussi légendaire que l'est peut-être celle que Me Chenu a mise dans la bouche de Barnave.

C'est Lamartine le premier qui, dans son *Histoire des Girondins*, a fait connaître cette sentence antique attribuée à Vergniaud, écrite de son sang ! (*sic*) sur les murs du couvent des Carmes où il aurait été emprisonné pendant la Terreur avec d'autres Girondins. Or, Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins et des Massacres de Septembre*, a pu prouver, par des témoins qui ne trompent pas, par les registres d'écrou, que jamais Vergniaud n'avait été interné aux Carmes. Plus tard, Alexandre Sorel, dans son Histoire du couvent des Carmes, a fait savoir que la phrase en question avait été écrite sur le mur des Carmes par un ancien ministre des contributions publiques de la Révolution, un nommé Destournelles, incarcéré aux Carmes, et non avec son sang, mais tout simplement avec de l'encre devenue jaunâtre par oxydation !

Et Lamartine d'écrire, les larmes dans les yeux sans doute : « Presque toutes ces inscriptions — il y en avait toute une série, paraît-il — sont écrites avec du sang, elles en conservent encore la *couleur* ! Elles semblent imprimer ainsi, dans les regards qui les déchiffrent, quelque chose de l'homme lui-même qui les a écrites avec sa substance et sa vie !... »

Michelet y est allé aussi de sa larme : « On voit encore aux Carmes, écrit-il, les trois ou quatre greniers qu'y occupèrent les Girondins, les murs sont couverts d'inscriptions. Pas une n'est chrétienne. Le mot Dieu n'y est qu'une fois. Toutes représentent le sentiment de l'héroïsme antique, le génie stoïcien. Celle-ci est de Vergniaud ; *Potuis mori quam fœdari* ! La mort et non le crime ! »

Les Girondins n'ont jamais été aux Carmes. L'ancien ministre, prévaricateur, mystificateur et faussaire, avait charmé les loisirs de sa prison en couvrant plusieurs mètres carrés des murs de ses souvenirs classiques, en les attribuant à des personnages historiques et en abusant de leur nom.

Quoi qu'il en soit, vraie ou fausse, il est bon que la sentence, très belle d'ailleurs, attribuée à Vergniaud, « Plutôt la mort que le déshonneur, » reste sur le socle de la statue dans le grand vestibule de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, où il passe tant d'hommes politiques.

ERN. L...

—

Bernard Palissy et le Pic du Midi de Bigorre (LXXI, 276). — Quel est le « on » qui dit que Palissy a été « attiré plusieurs fois » vers le Pic du Midi de Bigorre ? Je ne vois pas dans ses œuvres la moindre allusion à cette montagne, ni à aucun sommet pyrénéen en particulier. Il parle, ici ou là, des eaux thermales des Pyrénées, de leurs mines d'argent, de la dureté de leurs roches, du marbre qu'on y trouve, des procédés de construction et de culture des montagnards,

sans préciser d'ailleurs, sauf pour les eaux, les lieux auxquels il fait allusion. Sans doute, pendant le séjour prolongé qu'il a fait à Tarbes (« je me suis tenu quelques années à Tarbes, principale ville de Bigorre »), il a eu sans cesse sous les yeux le Pic du Midi ; il se peut qu'il en ait approché davantage, qu'il ait poussé jusqu'à Bagnères (qu'il appelle Bavières), qu'il ait remonté la vallée de Campan et vu lui-même de ce côté quelque carrière de marbre. Mais il n'en dit rien. Si je ne me trompe, le passage où on entrevoit le plus clairement qu'il a pénétré jusqu'aux montagnes est celui-ci : « J'ai vu, aux montagnes Pyrénées, plusieurs fois sortir de belles vapeurs qui, étant élevées en haut, se conglaçaient en neiges, et bientôt après les dites neiges couvraient toute la terre ».

Quoi qu'il en soit, et en supposant que quelque indication m'ait échappé, comme il est toujours possible, ce n'est certainement pas en 1525 qu'on peut placer le séjour pendant lequel il aurait pu approcher du Pic du Midi. En 1525, peut-être n'avait-il que cinq ans environ, si La Croix du Maine, son contemporain, a indiqué exactement la date de sa naissance, que quinze ans, si l'indication de son ami P. de l'Estoile est, comme on peut le penser, plus exacte. En tout cas, il était loin encore de la période où il a voyagé. Et c'est dans un livre publié en 1563, sa « Recepte véritable », qu'il écrit, et la phrase que je citais tout à l'heure sur la durée de son séjour à Tarbes, et cette autre « *il n'y a pas longtemps* que j'étais au pays de Béarn et de Bigorre ». M. Ernest Dupuy, dans un excellent livre sur Palissy, montre qu'on pourrait l'y supposer appelé vers 1546, mais ajoute que c'est conjecture pure et simple, et pense seulement, d'après un document qui d'ailleurs ne jette sur la questton qu'une lumière fort indirecte, que ses voyages dans cette région sont antérieurs à 1556, ou tout au moins à 1558.

IBÈRE.

—

Floquet. Vive la Pologne ! (LXXI, 318,403,452. — Je tiens d'une personne qui a vécu dans l'intimité de Floquet que ce dernier, ôtant sa toque, dit à l'Empereur de Russie : « Vive la Pologne ! » mais qu'il ne commit pas l'impolitesse d'ajouter : « Monsieur ! » Un Français bien élevé, comme l'était Floquet, savait, même en manifestant, garder les formes.

NISIAR.

—

Joly de Fleury (LXXI, 324, 457). — Je possède une généalogie manuscrite de cette famille par Palliot, généalogiste des Etats de Bourgogne, et serais très heureux de fournir les renseignements désirés qui pourraient se trouver dans cet ouvrage.

LÉON CORNUDET.

—

Portraits de Laënnec XXII, 230; LXXI, 371). — Au cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale, on ne trouve que peu de portraits de Laënnec, et ceux mentionnés par M. le Marquis de Granges de Surgères et par l'art. du tome XXII de l'*Intermédiaire*, p. 342, ne s'y trouvent pas tous.

Je ne vois donc à signaler qu'un petit portrait à claire-voie qui est, il est vrai, le même que celui n° 5 de cet article, mais s'en distingue cependant parce que le nom du graveur, Boulenaz, se trouve en bas.

DEHERMANN.

—

Mme Le Moyne, nourrice de Louis XV (LXXI, 423). — L'*Intermédiaire* s'est déjà occupé de la nourrice de Louis XV (XXXVIII, 231, 623 ; XLI, 162), mais il s'agissait non de Mme Le Moyne, mais de Marie-Anne Boquet, femme de Simon Mercier, contrôleur de la Maison de la reine. (La Chesnaye des Bois).

Jacques Chevillard, dans son *Nobiliaire héraldique*, qualifie, d'ailleurs, Mercier, de « mari de la nourrice du roi », et lui donne les mêmes armes parlantes que La Chesnaye.

P. D.

—

Martin ? Bouchaud ? Lescalopier ? (LXXI, 372). — *Les lois puisées chez les Grecs* ne sont certainement pas d'Edme Martin, à qui Barbier les a attribuées par erreur. Si cet auteur s'était référé au registre des privilèges (*Bibl. Nat. Mss. fr.* 21963, pages 149-151), il aurait trouvé, sous les numéros 276 et 278, les privilèges accordés non pas le 1er août, mais les 1er et 3 septembre 1764, et non point à un Martin sans prénom, comme le

porte le texte du privilège imprimé à la fin du volume, mais à Claude-Gabriel Martin, libraire à Paris. L'erreur de Barbier a été reproduite dans Quérard.

C'est donc avec raison que notre collaborateur Nisiar, en rectifiant l'erreur, a cru pouvoir attribuer à Lescalopier de Nourar l'ouvrage en question. L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, comme le sien, a été édité, non pas chez Merlin, comme le veut Barbier, mais chez Babaty fils, ainsi que celui de notre collaborateur; Claude-Gabriel Martin lui avait sans doute cédé ses droits.

GOMBOUST.

—

Sven Hedin (LXXI, 416). — Germanophile appointé, cette expression de l'*Intermédiaire* dit bien et dit tout. Un trait peint et juge cette personnalité. Ce voyageur, il l'a raconté, fut reçu dans les couvents du Thibet avec la plus cordiale hospitalité. Or, aux sources de l'Indus, dans un endroit consacré du boudhisme, où des dieux finement sculptés ornaient les autels, il réussit à dérober une de ces figurines sacrées. Un acte aussi ignoble déshonore et marque d'infamie cet individu qui, dans son inconscience, a, lui-même relaté ces faits, en mars 1909, dans le « Harper's Magazine ». C'est à cette même époque que ce voyageur remplit les échos des journaux de ses démêlés pécuniaires avec l'impresario Jules Sachs, qui le promenait à travers les villes, pour l'exhiber dans des conférences. Tout cela n'est pas fait pour donner de l'autorité véridique aux récits de ce voyageur et éclaire suffisamment son rôle actuel.

Comte de ROULAVE.

—

Les boules postales de Steenackers (LXXI, 49). — Ce fut le vicomte de Castillon St-Victor, alors chancelier du Consulat de France à Lisbonne, qui eut le premier l'idée de se servir de boules pour transporter des lettres.

Son projet exposé à Steenackers au mois de septembre 1870, n'eut pas de suite.

Mais peu de temps après, l'idée fut reprise par un nommé Robert et accueillie par le Directeur général des Postes à Paris, Rampont.

Les boules étaient en zinc, d'un diamètre de 40 à 50 centimètres ; elles étaient lestées, de manière à se tenir à une certaine profondeur ; elles devaient suivre le courant et être recueillies dans des filets disposés à un endroit déterminé.

Les raisons qui avaient fait rejeter le projet de Castillon Saint-Victor (barrages établis par les Prussiens et surtout impraticabilité du système par suite des méandres de la Seine) avaient conservé toute leur valeur à l'égard des boules Robert. Mais Paris les avait adoptées et Steenackers paraît avoir donné son adhésion au projet, moins par conviction que pour n'avoir pas l'air de rien faire quand tout le monde avait des projets qui devaient sauver Paris et la France...

Il fit donc signer le décret du 23 Décembre 1870 qui autorisait le public à envoyer des lettres par boules. Les lettres ne devaient pas peser plus de 4 grammes et être affranchies 1 fr. dont 0 fr. 20 revenaient à l'administration des Postes et 0 fr. 80 à l'inventeur.

Les lettres pour Paris devaient être adressées à Moulins d'où on les confiait à la Seine, à l'endroit qu'on pouvait approcher à la plus faible distance de Paris.

Le service commença le 4 janvier 1871. Aucune boule ne parvint à Paris.

Quelques-unes jetées près de Fontainebleau furent retrouvées, après l'armistice, aux environs de Corbeil. Une boule expédiée de Paris fut recueillie, également après la levée du siège, à l'embouchure de la Seine. Elle contenait 700 lettres qui furent transmises à leurs destinataires.

Le service des boules fut supprimé le 31 janvier 1871. (Steenackers, *Les Télégraphes et les Postes pendant la guerre de 1870-71*. G. Charpentier Paris 1883. Alexis Belloc. Les *Postes Françaises*. F. Didot, Paris 1886. Baron Eschasseriaux. *Journal officiel du 31 Juillet 1871*).

Il doit y avoir plusieurs de ces boules au Musée postal et télégraphique qui gît depuis plus de 30 ans, dans des Caisses, soit à l'Ecole supérieure des Postes, soit à la Bibliothèque de cette même administration

J'en ai vu une, il y a une quinzaine d'années, entre les mains d'un fonctionnaire des Postes, qui a pris sa retraite récemment ; il la tenait du dépôt central du matériel, alors à l'Hôtel des Postes de la rue du Louvre.

Y. D.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Mise sous sequestre ou Prise de Guerre ? Une sépulture allemande à Paris. — Le Parisien s'arrêtera sur le pont Notre-Dame pour voir l'agonie d'un malheureux chien qu'on est en train de noyer, mais il ne fera pas dix pas pour visiter ce bibelot, enfoui dans les fleurs, qu'on appelle *Bagatelle*, ni ces étonnants hôtels du Marais qui étalent leurs imposantes façades aux portails écussonnés, ni ces vestiges morcelés des jardins de Racine, qui abritèrent ces deux charmantes artistes, Clairon et Adrienne Lecouvreur, que la renommée a placées tout en haut dans la couronne de fleurs du XVIIIe siècle ni ce coin révolutionnaire, irrégulier, cahotant, penché, de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et, du côté de la Cour du Commerce, ce lacis de petites rues, ces masures à pignons, objet du mépris des amateurs d'alignement, qui sont le reste du décor dans lequel se sont jouées les plus grandes scènes de la Révolution.

Le nombre des habitants de la grande ville qui n'ont pas visité les Gobelins, le Couvent des Carmes — une des choses les plus émouvantes qui soient à Paris — la Conciergerie, ce lieu si fameux par les tragédies vraies qui s'y sont passées, la Chapelle expiatoire, et tant d'autres endroits consacrés par de tragiques souvenirs, est incalculable. Sur mille curieux ou érudits qui, depuis cent ans, ont pu faire un pèlerinage au cimetière de Picpus, on peut compter neuf cent quatre-vingt-dix-huit étrangers ou provinciaux. Le Parisien est un peu comme le joaillier au milieu de ses richesses : les passants s'arrêtent à sa porte et regardent avec envie les merveilles de son étalage ; lui seul reste indifférent derrière son comptoir.

C'est pourquoi, sans doute, je ne vais pas manquer de causer quelque surprise à l'Administration, en adressant aujourd'hui une requête assez inattendue au Parquet de la Seine, de prescrire incontinent la mise sous séquestre, comme monument national, d'une sépulture allemande située dans l'enceinte même de la capitale, un véritable bien boche qui évoque les souvenirs les plus tragiques peut-être de la Révolution, et dont une plaque de marbre, scellée au mur du lieu sinistre que personne ne visite sans un recueillement qui ressemble à de la stupeur, affiche outrageusement la nationalité des propriétaires.

Il est un palais sur lequel, en ces heures pourpres où la mort abat et couche les hommes à grandes fauchées, beaucoup de Français tournent les yeux, avec autant de convoitise que vers la Banque de France elle-même : c'est celui de la Légion d'Honneur, dont la façade, du côté de la rue de Lille, présente un arc de triomphe auquel aboutissent les deux ailes d'un promenoir d'ordre ionique. Du côté du quai se dessine une rotonde d'ordre corinthien.

Ce fut le prince de Salm qui commanda à l'artiste Rousseau, en 1786, cette jolie habitation, aux allures de temple grec, dont le salon circulaire fut décoré par Bocquet, peintre des menus plaisirs de Louis XVI, et devenue aujourd'hui l'élégante chancellerie de la Légion d'Honneur. Les bureaux de l'Administration sont dans l'aile gauche qui comprend aussi le cabinet du secrétaire général. Que de pétitions doivent passer sous les yeux des employés, aujourd'hui que les maires de village, les présidents de société de secours mutuels, les médecins, les agriculteurs amis des innovations, voire même les journalistes et les gens de lettres tiennent à avoir un bout de ruban rouge à leur boutonnière, tout aussi bien que les vainqueurs de la Marne, les héros d'Ypres, de l'Yser, des Eparges et de Carency.

Singulier personnage que ce Salm-Kirburg, Altesse allemande d'une minuscule principauté, cet original, non dénué d'esprit, mais dépourvu de sens moral et de sens commun, étouffant d'arrogance, dévoré d'un extraordinaire prurit d'aventures, qui, après avoir gaspillé des sommes folles, se ruina définitivement pour construire ce joli hôtel, où il employa ses derniers louis à donner, en 1786, une fête splendide, qui fut une épouvantable et légendaire cohue.

Frédéric III, Wild et Rhingrave de Salm-Kirburg, prince du Saint-Empire, était né à Limbourg vers 1746, et descendait de cette antique maison des com-

tes du Rhin, qui fait remonter son origine jusqu'au delà du VIIIe siècle (1).

Ce prince devait faire peu d'honneur à un nom si renommé. Livré à tous les genres de plaisirs, peu délicat sur le choix de ses relations, il ne jouissait d'aucune considération à Paris qu'il habitait presque toujours et où sa vie était un pugilat continuel. Sa bravoure n'en était pas moins fort équivoque, si l'on en croit les Mémoires du temps et particulièrement la *Correspondance de Mme Du Deffand*, cette femme remarquable par son esprit, ses grâces, sa beauté, et dont la maison fut le rendez-vous de ce que Paris renfermait d'illustre parmi les Français et les étrangers. On y voit qu'à la suite d'une violente querelle, ayant offensé par ses propos un officier du roi, nommé Laujamet, celui-ci, assez rétif, lui en demanda raison. Et ce petit incident nous met à même d'étudier déjà la psychologie du « boche », et de retrouver dans les faits et gestes de ce teuton du XVIIIe siècle, le cachet de ces procédés déloyaux de guerre, de cet esprit qui a dicté les instructions de l'état-major allemand d'empoisonner les puits en Afrique et de dresser contre les ennemis, dans les Flandres, l'attaque déloyale, inhumaine et traîtresse des gaz asphyxiants.

Donc, le prince de Salm se rendit, au point du jour, sur le terrain, cuirassé, capitonné d'un gros manchon, une sorte de cotte d'acier, rembourrée de coton, et suivi de deux spadassins de profession. Il refusa de se déshabiller et fondit à l'improviste sur Laujamet qui, en se défendant, porta un coup droit dont son aigrefin d'adversaire aurait été traversé de part en part, si le manchon n'eût arrêté la pointe de son épée. Laujamet, qui avait cru se battre avec toute la fleur d'une politesse, toute la grâce hautaine et le chic d'une civilisation contre laquelle la kultur allemande peut user longtemps sa colère et ses poings, Laujamet tomba. Salm allait le tuer par terre, d'après les exhortations féroces de ses deux acolytes qui lui criaient : « Plongez, plongez donc votre épée » ; mais Laujamet saisit la lame et la brisa au-dessous de la garde : alors, se relevant, il poursuivit le prince qui tourna le dos avec le tronçon de son épée et reçut dans la partie la plus charnue de son individu plusieurs blessures assez légères qui durent, néanmoins, pendant quelques semaines, l'empêcher de s'asseoir.

Lors de la Révolution de Hollande, en 1788, Salm se jeta dans le parti des patriotes, avec l'espoir de chasser le prince d'Orange pour se mettre à sa place. Il ne se doutait pas que cette tâche était réservée aux Français, et que le vieux Guillaume V, ce spectre des vieilles guerres du Hanovre et de Silésie, cette ombre impuissante du passé, n'allait faire que paraître entre les fumées de nos anciennes tentes et de nos bivouacs nouveaux et s'évanouir. Toujours est-il qu'avec cet esprit de l'allemand, qui ment comme il respire, à la Haye, ce beau parleur, exubérant, fanfaron, jaloux de s'imposer, ayant en soi une confiance illimitée, persuada qu'il avait beaucoup de crédit à Versailles, et à Versailles, qu'il avait un parti puissant en Hollande.

Par la souplesse de son esprit et par l'aisance de ses manières, il plut à Calonne, qui lui fit donner un brevet de maréchal de camp et 40.000 livres de traitement. Mais Salm connaissait l'état d'épuisement où se trouvaient les finances de la France. Craignant que cette somme ne lui fût pas longtemps servie, il profita de la facilité du trop débonnaire ministre pour en demander le capital, et la somme de 400.000 fr. lui fut sur le champ comptée.

Et c'est ainsi que deux jours après, la poitrine constellée de tous les ordres de la chrétienté, en costume éclatant, et plus empanaché que jamais, notre maréchal de camp partait pour le lieu de sa destination, afin de rendre son indépendance à cette généreuse nation opprimée par un petit tyran ; et le soir même de son arrivée, pour fêter sans doute ses idées de propagande révolutionnaire, il se livrait, dans le restaurant le plus à la mode de la capitale, à une éclipse totale de Balthazard.

(1) Il a laissé un fils légitime Frédéric IV et un fils naturel légitimé, connu sous le nom de comte de Renneberg. Son petit-fils, Frédéric V, né le 5 novembre 1823, mort le 12 avril 1887, laissa pour successeur un fils Frédéric VI, mort le 2 janvier 1905, qui avait épousé, à Menoux (Indre) Louise Le Grand, anoblie sous le nom de baronne d'Elckhof. De ce mariage morganatique sont issus des enfants non aptes à succéder.

Mais le parti républicain réclamait la médiation de la France. Salm envoyait alors des émissaires à Amsterdam et dans les autres villes du pays, afin de s'opposer à tout projet de pacification. Il avait l'espoir d'être nommé généralissime et d'être revêtu d'une espèce de dictature. D'un autre côté, il entretenait des intelligences avec le parti du stathouder, afin de pouvoir s'y attacher, dans le cas où le prince d'Orange arriverait à triompher. C'est à cette occasion, qu'au milieu de charmants propos dont il émaillait sa conversation, il dit un jour au comte de Calenberg, général saxon, fort influent dans ce parti : « Croyez, au reste, mon cher ami, que je n'ai pas tellement le goût du citron, que je ne puisse m'accommoder aussi de l'orange ». C'était Machiavel sous l'habit pailleté de Dorat

L'invasion de la Hollande par les Prussiens acheva de démasquer ce boche inédit. Chargé de défendre Utrecht avec 8000 hommes, ce forban eut la lâcheté de rendre, sans coup férir, cette place importante, abandonnant le parti qu'il avait juré de servir, quitta la Hollande, et revint en France occuper le bel hôtel qu'il venait de faire édifier, menant la plus joyeuse vie du monde, cavalcadant sur les plus ruineuses fantaisies, aimant les plus jeunes et les plus belles, ne sachant quelle fenêtre par où jeter son argent, et, comme on l'avait vu chez les ministres, qu'il vantait ses hautes relations, tous les crédits lui furent ouverts, il eut de superbes chevaux, une livrée rutilante, dépensant sans compter, ce qui le rehaussait encore dans l'esprit de ses fournisseurs.

Mais déjà les nuages assombrissaient l'horizon, les astrologues politiques prédisaient l'orage révolutionnaire. La mode, qui naguère se coiffait du bonnet de la vertu avec le prix Monthyon, qui, hier, jouait à la vie rustique à Trianon, s'affublait aujourd'hui de la robe des philosophes, et l'on parlait du peuple dans les salons avec une fraternité tout évangélique ; mais quand la part du peuple était faite dans les discours, on se remettait au jeu, à la danse, aux soupers, aux chansons, comme si on eût compris que les jours de deuil allaient venir.

Enfin la Révolution éclate. Salm était ruiné, sans un sou vaillant, à bout d'expédients, et, tous les matins notre bohême saluait le retour de l'aurore en posant à la Providence de terribles points d'interrogations :

Comment et de quoi, lui prince, allait-il vivre aujourd'hui ?

Et il voyait paraître devant lui un X gigantesque, symbole de l'inconnu.

Salm, cependant, ne réfléchit pas outre mesure, ni bien longtemps. La République française n'était-elle pas pour les gens de cette sorte comme un admirable champ d'opérations ? Quelle proie offrait aux malandrins et aux traîne-rapières du monde entier, ce noble et candide pays ? Salm se jeta dans le mouvement révolutionnaire, encourageant les revendications des révoltés : il hanta les clubs, s'y rencontra et fut quelque peu en coquetterie avec ce Triboulet populaire du nom de Marat, le diacre et le sous-diacre de Danton, Camille Desmoulins et Fabre d'Eglantine, qui, ainsi que les frères du club, les camarades de la section et du cabaret, devant lesquels il jouait au cynisme ou maudissait les tyrans, doivent aujourd'hui sembler de singuliers amis pour leur cousin à Guillaume-Attila et à sa famille.

Toujours est-il que son renom de pionnier de la liberté, grâce à ses déclarations jacobines, grandissait tous les jours. La Fayette fait de son Altesse Sérénissime un commandant de bataillon, et l'hôtel est transformé en *Club réformiste*.

Les événements se précipitent. Voici comment le *Petit Dictionnaire des grands hommes de la Révolution* caractérise les exploits révolutionnaires de ce prince démagogue. « Cet habile souverain, dit il, s'apercevant qu'il y avait plus de rois en France que de sujets dans ses Etats, s'est établi à Paris et a demandé du service à M. de La Fayette. Ce général l'a employé longtemps dans la rue Saint-Dominique, et a fini par l'élever au rang de commandant de bataillon. C'est en cette qualité que le vaillant prince de Salm, à la tête de trois mille hommes, a fait la descente du cimetière des Invalides. Persuadé qu'il s'y tramait quelque nouveau complot, et que tout l'argent et les canons de la France y étaient ensevelis, il y pénétra, armé de pied en cap, il y combattit pendant cinq heures entières, sans rien trou-

ver contre les intérêts de la nation ; et sa valeur contre les morts fit juger de sa douceur avec les vivants ». Cette conduite, si incompatible avec sa naissance, ne sauva point le prince démocrate, devenu *le citoyen Hesse*, qui avait censément quitté son pays pour combattre en France pour la cause sainte de la liberté des peuples.

Le citoyen Salm, « ex-prince allemand », était écroué aux Carmes par ordre de Fouquier-Tinville, sous l'inculpation de « n'être, sous le masque du patriotisme, que l'agent caché de la coalition allemande », et le 5 thermidor, le partageux en bas de soie, apôtre des idées nouvelles, était guillotiné à la place du Trône, avec le contenu de cinq charrettes où l'on remarquait l'ex amiral Montbazon-Rohan, le général Beauharnais, Joli-Brévi, que son titre de cultivateur ne sauvait pas dans cette république qui ne parlait cependant que de Rousseau et de Cincinnatus, du soc de la charrue, le fer primitif des jours heureux, des toits de chaume et des foyers rustiques qu'habitaient jadis la modération et la vertu

Le drame ne s'arrête pas là : ici entre en scène une non moins pittoresque figure, un personnage tout à fait inattendu.

L'hôtel de Salm était mis en loterie, et l'heureux gagnant, le premier intrus qui succéda au prince allemand dans l'élégante habitation, fut un garçon perruquier du nom de Lieuthraud.

L'origine de la subite et énorme fortune de Lieuthraud était plus que suspecte. Pendant quelques mois — c'était au temps doré du Directoire — le faquin se pavane, mène grand train, étonne Paris de son faste insolent : il achète Bagatelle, ce petit, tout petit château, épave gracieuse du XVIIIe siècle, construit par gageure en deux mois, donne son nom à une forme nouvelle de bottes évasées, bottes molles à mi-mollet, et entretient « sur le pied de 10 000 francs par jour, payables d'avance », Mlle Lange, ce type de la beauté grecque, qui est restée l'idéal souverain, et dont le cœur a laissé dans l'histoire une si grande réputation de cosmopolitisme, de force et de puissance d'absorption aurifère. Il offre une fête qui lui coûte 1.200 000 livres et émerveille tout Paris, une fête où l'on se serait cru dans la grotte d'Aladin, où parurent toutes les grâces du Directoire, dans une sorte de bergerade du linon, dans une idylle de la gaze, qui était à la fois la robe de bergère de Marie Antoinette à Trianon, le bandeau de Melpomène, le cothurne de Thalie, la robe d'Iphigénie ou des danseuses d'Herculanum.

Curieuse figure, en tout cas, que ce Lieuthraud, ce merlan qui verse à la France le Léthé de la Folie, qui, dans le cortège du jabot et des culottes à rosettes de tous les viveurs réunis de la capitale, ne conspire que pour les amusements et mène en souriant le chœur des scandales de la France (1).

Mais me voici loin de mon héros et de la sépulture des Salm-Kirburg, dont je demande la mise sous sequestre, de ces lieux sanctifiés par le martyre, que je ne conçois pas que la France ait laissé encore les Allemands s'approprier. J'y reviens sans transition.

Il y avait à l'extrémité du faubourg, à Picpus, près du mur d'enceinte de la barrière, un jardin dépendant de l'ancien couvent des religieuses chanoinesses de Saint-Augustin. Ce jardin avait été loué comme bien national. La Commune le reprit pour cause d'utilité publique, et l'on commença à y creuser des fosses, lorsque la tourmente révolutionnaire grondant en ouragan, la guillotine fut transférée au Trône. C'est là que les tombereaux, ruisselants de sang, versèrent les corps des 1307 victimes que l'échafaud dévora en six semaines, du 27 prairial au neuf thermidor. Ce jour-là, une femme — la beauté

(1) Lieuthraud, quelques semaines après cette fête, était arrêté et condamné comme faussaire — sa fortune, on le comprend maintenant, était illimitée — à quatre ans de fer, à la marque et à la déportation. Mais le jugement, par suite de certaines influences et surtout certaines reconnaissances d'estomac, n'était pas exécuté, et le garçon-perruquier disparaissait sans laisser de traces.

L'hôtel de Salm, devenu le siège du *Cercle Constitutionnel*, sous la fin du Directoire, retentit des éloquents discours de Mme de Staël et de Benjamin Constant. En 1802, Napoléon y installait la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

En 1871, il était envahi, profané, incendié; mais il renaissait de ses cendres en 1878, grâce à la contribution volontaire des membres de la Légion d'Honneur.

en pleine lumière, tout épanouie de jeunesse, tout affamée de vie, toute de joie et de soleil, qui gagna bien vite la célébrité d'Aspasie, femme de Périclès — une femme envoyait son poignard à un homme qui l'aimait, et ce poignard tuait la tyrannie rouge.

Le terrain de Picpus était mis en vente : un habitant du faubourg s'en rendait acquéreur et le faisait bénir par un prêtre réfractaire, caché dans Paris. Un beau jour, il voyait entrer chez lui une grande dame qui, après avoir frappé à bien des portes, monté et descendu bien des étages, avait fini par découvrir l'humble domicile du propriétaire du champ des martyrs. C'était la princesse de Hohenzollern, la sœur du prince de Salm-Kirburg — une grand'tante de Guillaume II, une amie de Joséphine, l'enjouée et bienveillante créole (1) — dont un des premiers soins, au début du Directoire, avait été de s'informer du lieu où son frère, guillotiné à la place du Trône, avait été enseveli. Et c'est ainsi que cet habitant du faubourg céda à la princesse de Hohenzollern, en 1799, l'enclos funèbre où reposaient les corps des malheureuses victimes immolées à la place du Trône (2).

(1) La princesse de Hohenzollern était très liée avec la future impératrice. Après les événements d'août, la chute du trône, devant la continuelle agitation de Paris, Joséphine, prise de peur pour ses enfants, les confia à la princesse de Hohenzollern qui se réfugia avec eux à Saint-Martin, en Artois, une terre du prince de Salm-Kirburg, en attendant une occasion pour passer en Angleterre.

(2) Ici se posent plusieurs questions. L'acte de vente, consentie par la Commune au profit du citoyen de Picpus, ne dut-il pas, selon toute vraisemblance, être entaché de nullité ? Tout porte à croire, en effet, que cette cession, effectuée à une pareille époque de troubles, ne fut pas soumise à toutes les formalités prescrites en matière de biens communaux : enquêtes, autorisation de l'Administration, du District, etc... Mais la prescription, peut-on objecter ? Elle ne doit pas, précisément, être applicable à un immeuble d'*utilité publique*, comme un cimetière *qui n'a pas changé de destination*.

Quoi qu'il en soit, si la question de droit prête peut-être à discussion, en fait, et c'est le fait qui seul importe aujourd'hui, l'Etat français se trouve en situation d'exercer la revendication de ce cimetière national, à titre de *prise de guerre*.

En 1802, Mmes de Montagu et de La Fayette achetaient le jardin des Augustines et le réunissaient, avec l'agrément de la princesse de Hohenzollern, au terrain qui contenait l'ancienne fosse commune. Elles s'inscrivaient en tête d'une souscription à laquelle devaient prendre part les membres de toutes les familles qui avaient eu un parent immolé à la place du Trône. Avec le temps, l'œuvre de Picpus se développa et s'édifièrent les caveaux et les monuments des familles des suppliciés qui ont obtenu d'être réunies dans le repos à ceux des leurs que la Révolution avait mis à mort.

C'est ainsi qu'au moment fatal, oubliant à la fois ses rêves politiques et les romans de sa vie, après avoir donné à Philippe la couronne qu'il avait enlevée à Louis XVI, La Fayette a pu reposer, à Picpus, auprès de sa femme vertueuse et des victimes de cette révolution commencée par lui.

Par une porte grillée, surmontée de cette inscription : *Sépulture de la famille de Salm Kirburg*, on aperçoit l'ancienne fosse commune, petit enclos gazonné, ombragé de peupliers et de cyprès, parmi lesquels se dresse une croix de fer. Çà et là, une légère éminence du sol en dos d'âne indique l'emplacement des tombes des princes et princesses de Salm-Kirburg, inhumés depuis cent ans dans cette sépulture de famille et la terre de France. Les cercueils transportés d'Allemagne, au fur et à mesure qu'un décès se produit dans la famille princière, sont déposés à même la terre, sans une inscription, sans le moindre signe extérieur, ce qui ne manque pas, d'ailleurs, d'une certaine grandeur, ni d'une impressionnante simplicité, en souvenir de l'ancêtre qui fut jeté là, comme on enterre des immondices (1).

C'est de cette sépulture allemande que

(1) Lors de ma dernière visite au cimetière de Picpus et à la sépulture allemande, il y a quatre ans, le concierge du couvent, qui détient les clefs de l'enclos funèbre, m'a dit que la dernière inhumation princière à laquelle il a assisté — une mise en terre comme pour un supplicié — remonte à une dizaine d'années.

je demande la mise sous sequestre, de cet enclos funèbre et vénérable qui doit appartenir à la France, ce champ sinistre des martyrs où l'ombre acéphale d'un Allemand est mêlée aux ombres décapitées des 1306 Français victimes de nos discordes civiles.

Le *Champ des Martyrs* de Picpus, comme le Caveau des Carmes, comme la Chapelle expiatoire, doit devenir et demeurer une enceinte sacrée pour tous les partis, car ce lieu sinistre, ce carré de pierres tel qu'il est, reste bien, dans sa simplicité, de tous les spectacles qu'offre Paris, l'un des plus émouvants et des plus dramatiques, un lieu fatidique et vénérable, qu'il faut sauver dans l'avenir de l'inévitable destruction qui a fait disparaître successivement tous les monuments contemporains de l'époque révolutionnaire.

Joseph de Maistre a dit : « La postérité qui dansera sur nos cadavres... » Cette postérité n'est pas encore venue : on ne danse point, on s'agenouille, après un siècle, sur ce vaste cimetière, au milieu des urnes encore tièdes.

Dr MAX-BILLARD.

—

NÉCROLOGIE

—

Maurice Ardouin-Dumazet

Il nous faut ajouter un nouveau nom à la liste de nos collaborateurs tombés au champ d'honneur : celui du capitaine Maurice Ardouin-Dumazet qui, avec son père, notre confrère et ami Ardouin-Dumazet, a pris souvent part à nos travaux.

Le capitaine Maurice Ardouin-Dumazet, des bataillons de chasseurs, ancien élève de Saint-Cyr, déjà cité à l'ordre du jour, est tombé face à l'ennemi sur la terre d'Alsace, à l'âge de 26 ans, le 5 juin 1915.

Il ne fut pas seulement un soldat instruit autant que brave, ce fut aussi, dans toute la force du terme, un lettré. Il était le type de l'officier aux idées larges, aux vues profondes. Dans une de ses dernières lettres datée des tranchées, alors qu'il disait la pluie des marmites abrutissantes, il demandait à son père le 2e volume de l'*Histoire Universelle* de Bossuet. Et il ajoutait : « Envoyez-moi l'exemplaire sur japon. »

Voici en quels termes M. Driault, son professeur d'histoire, à Versailles, directeur des *Etudes napoléoniennes*, exprime aux siens sa douleur de ce glorieux deuil :

J'ai été le professeur d'histoire de votre fils, et j'en suis très fier, car il avait tenu depuis à garder avec moi de très régulières relations de correspondance.

Même depuis le commencement de la guerre nous avons continué à échanger des lettres. Je lui faisais compliment de son imperturbable sang-froid qui lui paraissait, à lui, tout naturel. Il ne me parlait jamais de la guerre, ni des terribles dangers où il était mêlé. Il me parlait histoire, comme s'il avait été devant une table de travail. Il tenait du haut de l'Hartmannsvillerkopf à renouveler son abonnement à la « Revue des Etudes Napoléoniennes » et il me faisait part de ses impressions sur le « Manuel historique de politique étrangère » d'Emile Bourgeois, dont il achevait là-haut la lecture. Il ne le disait pas parce qu'il n'aimait pas les paroles inutiles ; mais sûrement il était heureux de se battre en Alsace, et sans doute ce lui fut une grande joie en mourant pour la France de mourir en Alsace.

Quelle perte pour vous, Monsieur, mais quels glorieux souvenirs à cultiver autour de cet admirable caractère !

Le capitaine Ardouin-Dumazet repose non loin du lieu où il fut frappé. Une vieille servante d'un village voisin, a veillé sur lui, qui entoure d'un soin pieux sa tombe sur la terre sacrée dont il a, de son sang, payé le retour à la France.

—

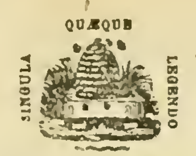
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXXI Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20-30 juin 1915

1421 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1421 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Avis à nos Abonnés

Il ne sera publié qu'un numéro en juillet qui portera la date 10-20-30 juillet 1915.

—

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Paix séparée. — C'est une expression employée fréquemment au cours des présentes hostilités. Le fut-elle dans des circonstances antérieures ?

Dr L.

—

Descendance de Rouget de Lisle. — N'existe-t-il plus de descendants du poète ?

V.

Rouget de Lisle au Panthéon. — Antérieurement à ces jours derniers n'a-t-il pas été question du transfert de Rouget de Lisle au Panthéon ?

V.

—

Le bas-relief de Rude à l'Arc de Triomphe. — Ce bas-relief passe aujourd'hui communément pour représenter la *Marseillaise*. En réalité, il représente le Départ des Volontaires en 1792. Dans la figure qui domine le groupe, Rude a-t-il voulu, au moins, représente la *Marseillaise* ? S'est-il expliqué là dessus ? M.

—

Les journées de charité. — C'est devenu une mode : on vend pour une œuvre charitable ou patriotique un insigne, c'est la journée du 75, des orphelins, de la Croix-Rouge. Quelle a été la première journée ? A qui en revient l'initiative ?

A. B. X.

—

Indésirable. — Je ne crois pas qu'on ait encore mis à l'étude dans l'*Intermédiaire* l'origine du terme « indésirable, » introduit depuis peu dans notre langue et qui nous vient, ce me semble, des Etats-Unis, à la suite des mesures de préservation sociale adoptées par la Grande République contre des étrangers malfamés ou même simplement suspects.

Je n'ai pas vu sans surprise, le mot dans une lettre de V. Hugo, datée du 20 juin 1878, sur les « immigrés indésirables » d'Allemagne qui, au lendemain de la guerre de 1870, demandèrent la naturalisation française. Cette lettre fut ré-

cemment publiée par un journal parisien.

En tout cas, je n'ai trouvé dans aucun dictionnaire le terme d' « indésirable. »

PAUL EDMOND.

—

Le château de Blieux. — On désire savoir s'il existe un château de *Blieux* en Dauphiné ; si oui, à qui appartient-il ? — Pourrait-on avoir des renseignements sur la famille du propriétaire et sur ses alliances ? M.A.S.

—

Les tours du château. — Un ami m'affirme qu'un maire du Var aurait pu, en vertu de *textes légaux*, s'opposer à ce qu'un opulent roturier flanquât de tours son « château », bien qu'il fût érigé hors de toute agglomération et dans le domaine dudit roturier.

Je mets en doute et l'existence de textes pouvant s'appliquer à une pure habitation de plaisance et, surtout, si tant est qu'ils existassent sous l'ancien régime, je doute de leur applicabilité *légale* de nos jours. Quelque intermédiairiste peut-il, par des *arguments juridiques*, confirmer ou infirmer mes doutes ?

Je souligne qu'il s'agit, non d'une question d'*édilité*, mais d'une question de *prérogative nobiliaire*. Je crois même me rappeler que mon ami me la présenta sous une forme encore plus spécifique, le maire n'aurait pas interdit à un roturier l'érection de la plus modeste tour, mais signifié à un noble que son titre ne lui donnaït pas droit à plus de *tant* de tours. Mais mon ami étant du Var, lui aussi, a une mémoire quelque peu déformante.

SURELL.

—

« Madame la Conseillère... » — Besançon. — Au dos d'un portrait peint par Wyrsch, en 1777, acquis dernièrement à Lausanne, figurait, avant le rentoilage, l'inscription suivante : « Epouse du Conseiller garde des Sceaux de la Chancellerie près le Parlement de Besançon. »

Wyrsch était d'origine du canton de Nidwalden, en Suisse, et professeur à l'Académie de peinture de Besançon.

La Conseillère paraît avoir eu, en 1777, une soixantaine d'années. Elle a l'air peu aimable, et le conseiller ne doit pas avoir eu l'existence facile à ses côtés.

Quelque confrère bisontin voudra-t-il nous renseigner sur le compte de Madame la Conseillère ?

NISIAR.

—

Mac-Mahon, médecin de Colmar. — Le 12 juillet 1754, Voltaire écrit, de Plombière, à M. Colini une courte lettre commençant ainsi : « M. Mac-Mahon, médecin de Colmar, m'a apporté votre paquet. » Quel est ce Mac-Mahon ? Comment exerçait il la médecine à Colmar ? N'était ce pas un médecin militaire en garnison à Colmar ?

P. M.

—

Puzzi-Cohen. — Dans la *Correspondance* de George Sand (Lettre CXXX, en date du 1er novembre 1835, adressée à la Comtesse d'Agoult, à Genève), je lis :

M. Franz et M. Puzzi sont des jeunes gens affreux : ils ne m'ont pas répondu, et je les livre à votre colère.

Franz, c'est Liszt qui était alors du dernier bien avec Mme d'Agoult (en voie de devenir Daniel Stern). Mais Puzzi ? Une note au bas de la page dit de lui : « Hermann Cohen, élève de Liszt. »

Comment Hermann Cohen est-il Puzzi, et Puzzi est-il Cohen ?

Il y eut, à Londres, dans les années 1845-1870, il y a peut-être encore, des Puzzi, musiciens distingués. Un Puzzi était un corniste célèbre. Ses filles s'adonnaient à l'enseignement de la musique dans les meilleurs milieux londoniens. Sont-ils des Cohen ? On les regardait comme Italiens. Mais Hermann Cohen me semble le nom d'un Israélite allemand. Comment se faisait-il appeler Puzzi ?

Comte DE RONZAGLIE.

—

Ex-libris Pierre Louis de Carbon. — Cet ex-libris est celui de P. L. de Carbon, Conseiller au Parlement de Toulouse de 1758 à 1790, qui assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Toulouse, en 1789 (v Brémond. *Nobiliaire Toulousain*). Gravé par Baour, il présente, sur un riche cartouche, deux écus accolés. Le premier est aux armes du titulaire.

Quant au second, il porte écartelé au 1° : *d'or à 2 branches de laurier de sinople passées en sautoir* ;

au 2° : de Bourbon Conty. au 3° *de*

sinople à 3 besans d'or ; au 4° : *semé de France à la tour d'argent.*

Les quartiers 3 et 4 me paraissent, malgré l'inexactitude des émaux du 3 (qui devraient être *d'or à 3 tourteaux de gueules)* se rapporter à la famille de La Tour d'Auvergne.

Quant au 1er quartier, serait-il une brisure des armes de Chaulnes ?

Charles d'Albert, duc de Luynes, ayant épousé, en 1710, Louise-Léontine de Bourbon-Soissons, une de ses descendantes peut avoir épousé P. L. de Carbon.

Il semble que ce conseiller toulousain, dont La Chesnaie des Bois ignore la noblesse, aurait fait là un bien beau mariage ; mais « Amor omnia vincit ! » Qui était Madame de Carbon ?

NISIAR.

—

Ex-libris Seguenot. — Je désirerais savoir si l'on connaît un ex-libris (XVIIe ou XVIIIe siècle) aux armes de la famille Seguenot, en Bourgogne, qui porte *d'argent à trois taux de sable*, alias : *de sable à trois taux d'argent.*

Une branche a porté le nom de Seguenot de Chambœuf ; la famille a fourni, du XVIe siècle à la moitié du XVIIIe, des avocats du Roi à Avallon et à Semur et des magistrats à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

Des contrats, testaments ou inventaires signalent, à différentes époques, deux ou trois bibliothèques formées par des Seguenot. Je désirerais savoir si ces bibliophiles avaient un ou des ex-libris à leurs armes.

R. DE R.

—

Daulier. Singuliers tenants. — Je possède un petit ex-libris héraldique, anonyme, aux armes *Daulier* (Paris), s'il faut en croire l'*Armorial général* de Rietstap. (*De sinople à une fasce d'argent, chargée d'une chaîne de sable, brisée par le milieu ; la fasce accompagnée en chef de deux croix d'or, et en pointe d'un lion léopardé du même, armé, lampassé, et couronné de gueules*). Sur une banderole qui surmonte l'écu, sommé d'une couronne comtale, on lit : « *Dirupisti Domine Oincula mea.* »

Les tenants sont deux « forçats » libérés de leur chaîne, mais ayant encore à un pied l'anneau auquel elle était rivée.

Cette pièce date de la première moitié du XVIIIe siècle.

Est-elle purement allégorique ? Signifie-t-elle que l'homme n'est, sur cette terre, qu'un forçat dont le Seigneur rompt les chaines, ou se rapporte-t-elle à un fait concernant un membre de la famille Daulier ?

On peut imaginer que, naviguant sur les mers, il aurait été pris par les pirates barbaresques, emmené en captivité, etc , etc.

On peut supposer aussi une condamnation injuste aux galères, révisée plus tard, etc. — *Quid ?*

NISIAR.

—

Thérèse — Marran. — Je lis dans Ducourneau et Monteil, *France Nationale, Province de Bourgogne, Mœurs et usages de Saône-et-Loire*, les lignes suivantes, écrites en 1844 :

L'habitant des campagnes n'est pas comme celui de la ville, soumis à la mode... Les femmes... ont conservé cet antique vêtement, le « chaperon », qui les garantit l'hiver du froid et en tout temps de la pluie. La « thérèse », vêtement particulier au marran, remplace le « chaperon » ou « cape » en été.

Quel vêtement est, au juste, la « thérèse » ? Et qu'entend on par « marran » ?

BIBL. MAC.

—

Trinquer. — L'usage de *trinquer*, c'est-à-dire de choquer les verres en échangeant des souhaits ou des politesses, existait-il dans l'Antiquité, comme le laissent supposer certains textes latins ? Mais alors pourquoi la langue française a-t-elle emprunté son expression au verbe allemand *trinken*, boire ?

E. F.

—

Les actrices mariées appelées « mademoiselle ». — On lit dans le *Gaulois* l'annonce de la mort d'une jeune actrice de grand talent, Suzanne Vorska de l'Opéra-Comique

Le *Gaulois* dit : « Mlle Vorska n'avait que vingt-six ans, elle était mariée à M. Bessan. »

C'est assez le genre de continuer à conserver l'expression *Mademoiselle* pour les actrices mariées. Est-ce la tradition qui se perpétue ? Est-ce un retour à la tradition ?

V.

Réponses

—

Le comte Axel von Schwering, son journal et ses conversations avec l'Empereur Guillaume II (LXXI, 370, 436). — Le nom d'Axel von Schwering serait le pseudonyme d'un personnage ayant droit à « quelque chose de plus qu'une couronne comtale », et un jour il pourra livrer à la publicité une correspondance volumineuse et inédite touchant à la vie de Guillaume, de même qu'à ses relations avec quelques personnalités marquantes dans la haute aristocratie russe et anglaise.

De plus, le pseudo Axel von Schwering doit publier incessamment, en juillet, chez son éditeur londonien Cassel, un second volume sur le Kaiser et ses intrigues dans les Balkans.

Tels sont les renseignements que donne dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) des 15 mai-1er juin 1915, son Directeur, M. Finot, qui a reçu une lettre lui dévoilant quel est l'écrivain mystérieux, qui se cache sous le nom de Schwering. M. Finot nous dit que cet écrivain se trouvait dans une situation particulièrement favorable pour étudier le Kaiser et en général toutes les cours européennes.

M. LAILLER.

*
* *

Le nom du pseudo-comte Axel n'est pas un mystère pour les initiés.

Ce mémorialiste, c'est tout simplement le prince de Furstemberg, ami d'enfance du Kaiser, qui prit part, à ses côtés, au voyage de Norvège, et plus tard tomba en disgrâce pour des motifs d'ordre financier.

Le prince s'est vengé en publiant ses souvenirs, qui font tant de bruit dans la presse. Il est bon de noter que dans ces mémoires, inspirés par la passion, l'imagination joue son rôle. Tout n'est donc pas à prendre au pied de la lettre, mais il y a une grande part de vérité.

[De l'*Intransigeant*, n° du 21 mai 1915.]

P.c.c. F. BARGALLO.

—

Guillaume II et la duchesse de Hesse (LXXI, 370). — On n'aura jamais le texte authentique et complet de cette lettre, parce que personne ne l'a vue. Le cardinal, qui en avait pris copie, est mort et ses héritiers ont cru devoir détruire la copie en question. La lettre a été niée. Il faudrait rechercher le numéro du *Temps*, où elle a paru, il y a 3' ans (je crois), pour la première fois. On m'avait indiqué un numéro comme contenant l'article. Je l'ai fait venir, il n'y avait rien ; je ne puis donc renseigner exactement.

Fin février, Mgr de Gibergues, évêque de Valence, a publié ceci :

Le grand chef maudit qui, avec une préméditation de vieille date, a déchaîné la guerre et a su, par sa duplicité, y entraîner les catholiques aveugles ou serviles, le grand responsable, est l'impérial barbare, inféodé à Luther et à Mahomet, qui vient de prendre solennellement en main la cause des Turcs, et qui écrivait jadis à la Landgrave de Hesse, convertie au catholicisme :

Je hais ta religion et ai voué ma vie à la « destruction de la surperstition romaine ».

La citation diffère du texte de la question.

PETRACORENSIS.

—

Les Allemands, en 1871, ont-ils passé sous l'Arc-de-Triomphe, à Paris (LXX ; LXXI, 141, 282, 332, 473). — Durant la guerre de 1870-71, mon père, alors directeur d'une importante usine métallurgique — sise Boulevard de Courcelles 76 — pour la fabrication des tuyaux doublés d'étain dont il était l'inventeur, était resté à Paris, tandis qu'il m'envoyait avec ma mère près de Nantes. Je ne parle donc pas comme témoin visuel, mais je parle comme témoin ayant entendu maintes fois mon père conter ce qu'il vit, et il était d'un naturel fort curieux. Il m'a dit qu'il avait vu un officier allemand, à cheval, passer sous l'Arc-de-Triomphe, s'arrêter au milieu dessous, puis avancer au pas, et regarder d'un air de défi et de mépris la petite foule qui avait une terrible envie de le huer, mais qui s'en abstint. Mon père m'a dit que des femmes avaient été fouettées dans les Champs-Elysées et jetées nues dans les bassins du rond-point. Je crois qu'il avait vu la foule frapper ces femmes : ma mémoire n'est pas précise à cet égard.

AUGUSTIN HAMON.

—

Parlait-on français en Alsace avant la Révolution? (LXXI, 281,

381). — On lit dans une note sur l'oraison funèbre du cardinal de Furstemberg, connu sous le nom d'évêque de Strasbourg, par Pierre Robert Le Prévost : il traduisit l'*Exposition de la foi* en allemand pour l'instruction des protestants de son pays, édition : in orateurs sacrés de l'abbé Migne, tome 46, col. 1354. — Et dans le *Moniteur*, séance du 16 février 1792 :

M. Merlin : Je demande que dans les départements du Nord, de la Moselle et du Rhin elle (une adresse : décret contre les contrefacteurs d'assignats) soit traduite en langue allemande et même que les autres départements soient tenus de la faire traduire dans la langue basse du pays. La proposition est adoptée.

Ce décret fut-il appliqué ? Si oui, dans quelles régions et jusqu'à quelle date ou époque ?

F.

—

Chiffons de papier (LXXI, 371, 477). — Ce mot, devenu historique, est par trop important pour que nos colonnes ne reproduisent pas le texte original qui l'a fait connaître, car il faut éviter qu'il soit nié plus tard.

Dans le *Livre Bleu, Great Britain and the European Crisis*. (London, printed under authority of H. Majesty's st office) on lit au bas de la page 78 (document 160, lettre de Sir Goschen, ambassadeur britannique à Berlin, datée de Londres, 8 août 1914), cette phrase mémorable, tristement mémorable :

« I found the Chancellor (allemand) very agitated. His Excellence at once began a harangue, which lasted for about twenty minutes. He said that the step taken by His Majesty's Government was terrible to a degree ; just for a word « neutrality », a word which in war time had so often been disregarded, just for *a scrap of paper* (mot-à-mot un *morceau de papier*, ce que *chiffon* traduit si bien en langage figuré français) Great Britain was going to make war on a kindred nation who desired nothing better than to be friends with her ».

La Coussière.

—

Maîtrise de la mer. — LXXI, 227, 336, 394, 482. — Je ne puis, en aucune façon, partager les opinions émises dans l'*Intermédiaire* n°s 482, 483, 484. vol. LXXI.

Saisir la maîtrise de la mer est un acte impérial. Le belligérant qui agit ainsi exerce tous les droits du commandement de la mer ; il se porte fort d'empêcher tout concurrent de s'y opposer « ouvertement ». Il est évident qu'un tel contrôle, si sévère qu'il soit, ne saurait empêcher qu'il ne se passe, parfois, sur les mers, quelques actes anormaux.

Même à terre, dans un pays de gouvernement régulier, en France, par exemple, le Gouvernement Français ne saurait répondre qu'il n'y aura jamais, sur son territoire, de vols à main armée ou, voire même, d'insurrection.

Pendant la majeure partie des guerres maritimes de la République et du Premier Empire, la Grande Bretagne était, incontestablement, maîtresse de la mer.

Cependant il y a eu des exploits hardis et heureux de quelques lougres français armés en guerre et porteurs de lettres de marque. Mais cela n'a en rien modifié la situation.

J'applique à la guerre actuelle les idées que je viens d'exposer.

Les flottes alliées sont, sans contredit, en possession du Commandement de la Mer.

Les submersibles allemands sont des pirates honteux. Ils n'oseront jamais montrer leur pavillon en face du pavillon de guerre des Alliés.

Walterus.

—

Comment appellera-t-on la guerre actuelle ? (LXXI, 89, 185, 329, 381, 445). — Le titre donné par M. A. Masson à son ouvrage récemment paru chez Fontemoing : *Invasion des Barbares en 1914*, me semble le plus simple et le meilleur nom qu'on puisse donner à la guerre actuelle.

Albert Cim.

—

Ce qu'on a dit des Allemands (LXX ; LXXI, 21, 57, 106, 145, 237, 288, 384) — Le *Corriera della Sera*, du 21 juin 1915, a recueilli dans les *Mémoires et Correspondance* de sir Robert Morier, une page qui, pour dater de 1875, au temps de la fameuse « alerte » bismarckienne, prévoit merveilleusement la manière dont, quarante ans plus tard, les Germains devaient se séparer des Hu-

mains, comme dit aujourd'hui Kipling. On sait que l'éminent diplomate avait longtemps séjourné en Allemagne, avant de représenter son pays à Pétersbourg.

La maladie dont l'Europe souffre en ce moment est le chauvinisme teuton, qui est d'une espèce nouvelle, bien plus formidable que la maladie pareille chez les Français. Celle-ci est spasmodique et indisciplinée ; celle-là est méthodique, calculatrice, et s'allie au sang-froid comme à la maîtrise de soi-même.. [en cas de guerre], la conduite des Germains se caractérise par une férocité pédante, un cynisme scientifique, une cruauté académique, que l'histoire n'oubliera jamais, et que pendant longtemps les hommes ne pourront oublier non plus

« Férocité pédante, cynisme scientifique, cruauté académique : un chef-d'œuvre de prophétie » conclut le *Corriere* ; « il n'y a pas un mot à retrancher. » Il ne fallait pas moins pour arracher « un hurlement d'indignation, même à notre planète cynique », et facilement indulgente aux pires méfaits.

BRITANNICUS.

*
* *

Dans *la Suisse inconnue* (p. 40) M. Victor Tissot fait un portrait du voyageur allemand en Suisse, j'abrège un peu.

Les Allemands. — On en rencontre aujourd'hui (en Suisse) presque autant que d'Anglais. Traitant un peu la Suisse en province annexée... agitant sans cesse des questions religieuses, sociales ou politiques ; même sur le Rigi, en présence du soleil qui se lève, parlant de la nouvelle loi sur l'alcool, et connaissant la Suisse mieux que les Suisses, possèdant à fond la science de voyager économiquement, de manger et de boire beaucoup en dépensant peu. Joyeux et bons compagnons quand ils ne sont ni nobles, ni savants, ni officiers, ni caporaux, ni avocats, ni Prussiens de Prusse et qu'ils ne se sont pas « couverts de gloire et chargés de de pendules en 1871 ».

Cela était publié en l'année 1888.

Le Comte de RONZAGLIE.

—

Le pas de l'oie allemand (LXXI, 182, 337. 437). — J'ai eu le tort de ne pas établir qu'il a existé au XVIIIe siècle, trois pas : le pas de l'oie inventé par les Prussiens qui paraissent avoir pratiqué, les premiers, le pas cadencé, le pas ordinaire et enfin le pas accéléré. Je n'ai cité que ces deux derniers.

Le pas de l'oie ou de parade s'était répandu dans toutes les armées européennes, y compris la nôtre, mais nous nous sommes affranchis les premiers du pas de parade ou d'école pour ne manœuvrer qu'au pas ordinaire ou au pas accéléré, celui-ci ayant, dès le premier Empire, plus de faveur que l'autre, Napoléon Ier ayant ordonné qu'on ne manœuvrerait qu'au pas accéléré et faisant presque toujours défiler ainsi. Voir Bardin, *Manuel de l'infanterie 1813*. Le pas ordinaire tel que je l'ai vu démontrer par mon vieux commandant était assez compliqué et peu naturel pour être confondu avec le pas de parade.

En 1869, j'ai suivi les écoles de soldat et de peloton à la caserne de la Pépinière, à Paris, avec d'autres jeunes gens se destinant à devenir des gradés dans la mobile. Nous étions une cinquantaine instruits par les voltigeurs de la Garde Impériale. Jamais on ne nous fit pratiquer le pas ordinaire et je ne me rappelle pas avoir jamais vu sous le 2e Empire une troupe manœuvrer à cette allure. Peut-être la gendarmerie conservait-elle encore ce pas, à moins qu'il n'y ait confusion avec le pas de route plus lent que le pas accéléré et surtout non cadencé.

COTTREAU.

—

Les habitudes scatologiques des Allemands (LXXI, 427). — On a même raconté que l'Archevêque avait précieusement conservé, comme témoignage de l'abjection prussienne, le spécimen des manifestations alvines du futur Empereur d'Allemagne.

Et, pour donner suite à la question de *Bookworm*, nous engagerons notre confrère à feuilleter la Correspondance de la Palatine, la seconde femme de Philippe d'Orléans, et la belle-sœur du Roi Soleil.

Cette Bavaroise avait elle-même la plume très grasse ; et ses historiettes appellent souvent la pincée de sucre qu'on jetait autrefois sur des charbons ardents pour chasser les odeurs fâcheuses.

FLAUGONZO.

—

Papier-monnaie et monnaies de nécessité pendant la guerre de 1914 (LXXI, 42, 55, 242, 333). — (Il serait mieux de dire la *Grande Guerre*, tout simplement — la *Guerre mondiale*, n'est pas mal non plus).

Voici quelques réponses plus précises et qui seront plus utiles à celui qui voudra faire le catalogue de ces billets de confiance ; d'autant plus que le Ministère de l'I. P. viendrait d'envoyer une circulaire le prescrivant, avec d'autres concernant la guerre actuelle. Notre chère publication sert d'échange à nos idées ; n'est-il pas indiscret de demander à ce qu'une fois par hasard elle puisse servir à échanger des choses tangibles ? Si *oui*, je me permets d'offrir des billets des villes de Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Périgueux et Tarbes, à qui voudrait bien m'en donner à la place de villes autres que celles ci-dessous. Les Chambres de commerce ont généralement fait les émissions.

Alger. — 1 fr. violet sur blanc (3 sept. 1914).

Angoulême. — 50 cent. noir et gris sur brique (2e série). — Un franc (1re et 2e séries) verdâtre et gris sur paille (15 janvier 1915). Le verso est bleuté. J'ignore s'il y a un deux francs.

Bayonne. (Chambre de Commerce). — 50 centimes, brun sur bleuté ; — un franc vert sur bistre, (16 janvier 1915). — Verso : armes de Bayonne et de Pau entre le jeton de la Chambre de Commerce.

Bergerac. — 50 cent. lie de vin sur rose. — Un fr. brun sur bistre. — Deux fr. violet sur bleu (5 octobre 1914). Armoiries de la ville au verso.

Bordeaux. — 50 centimes, un et deux francs, déjà décrits, bistre, bleu, vert, sans date.

Elbeuf. — Ville et Ch. de Commerce. 50 cent. vert sur gris ; — 1 fr. brun sur gris ; 2 fr., bleu sur gris ; valeur en chiffres rouges.

Gers. (Chambre de Commerce du). — Un franc bleu sur blanc (18 novembre 1914). Vue de la ville, recto ; animaux d'élevage verso.

Havre (Le). — Emis par la Ville et la Chambre de Commerce, — Un franc, bleu sur bleuté. Deux francs, vert sur bistre ; — valeur en chiffres rouges.

Lille. — Emis par la Banque d'Emission le 17 août 1914. — Un fr. brun sur bleu clair.

Limoges. — 50 cent et un fr., bleu sur rosé ; verso bleuté (17 août 1914). J'ignore s'il y a un 2 francs.

Louviers (Ville de). — 25 c., 50 c. et 1 fr., imprimés sur rose, bleu, blanc (12 août 1914).

Lyon. — Un franc, bleu et noir sur violet (14 août 1914).

Marseille. — Un fr. bleu sur bleu.

Montauban. — 50 cent. rose sur bistre. — Un franc, bleu sur bistre (20 novembre et 15 décembre 1914). Vue de la ville au verso.

Mont-de-Marsan. — 50 cent. bleu et bistre émis seulement en mars 1915. — Un franc bleuté sur rose. (1er décembre 1914).

Nantes. — 50 centimes. Bleu foncé sur bleu clair. Ce billet, émis par la Ville et pouvant etre remboursé immédiatement pour leur valeur aux caisses municipales d'octroi, etc., Et 1 fr. brun sur jaune est émis par la Chambre de Commerce. On dit qu'il y a un 25 cent.

Périgueux. — 50 cent, 1 et 2 fr. vert sur jaune clair (25 août 1914).

Rouen. (Ville et Chambre de Commerce). — Un franc brun sur bistre ; chiffre rose.

Tarbes. — 50 cent et 1 franc (pas de 2 fr.). Brun sur bistre. Au verso, en vert, une délicieuse vue du Pic-du-Midi de Bigorre (7 février 1915).

Tarn (Union des Chambres de Commerce du). — Un franc brun sur bistre. Au verso en vert les armoiries des 3 villes du département. (30 novembre 1914).

Toulouse. — 50 centimes et un franc. bleu sur rose ; verso violet (6 novembre 1914).

On sait que le 27 août 1914 la Banque Nationale de Belgique a émis des billets. Je possède le deux francs, bistre foncé.

L'Allemagne a émis le 11 août le mark noir et vert.

Comte de SAINT-SAUD.
(*La Roche-Chalais, Dordogne*).

—

Italia fara da se (LXXI, 418). — A tout hasard, j'indique à notre collaborateur Saint-Saud, la correspondance de Massimo d'Azeglio, indépendamment des divers ouvrages que ce grand patriote écrivit sur la question. Mais il me semble bien avoir lu dans cette correspondance l'origine de la formule italienne.

D'E.

***

C'est le Roi de Sardaigne, Charles Al-

bert qui, en 1848, a prononcé la parole célèbre *Italia fara da se*, mais il y avait longtemps qu'elle courait parmi les patriotes italiens et dans les ventes de Carbonari.

Le comte de Reiset qui a fait la plus grande partie de sa carrière diplomatique en Italie et qui comme tel a assisté ou a pris part aux événements de 1848 et de 1859, parle dans ses *Souvenirs* (Tome Ier, page 38, Plon et Nourrit 1903) du mouvement de 1821, qui amena l'abdication de Victor-Emmanuel Ier, et l'intervention des Autrichiens dans la péninsule. « La guerre des Autrichiens, dit-il, et leur expulsion de l'Italie étaient le but principal des meneurs. Leurs illusions étaient extrêmes. L'un d'eux disait à l'ambassadeur de France (qui était alors le marquis de la Tour du Pin Gouvernet) : « Ne nous envoyez pas d'hommes. *L'Italie doit faire elle seule sa destinée*, il ne faut d'autre sang que le sien ».

G. QUESNEL.

—

Le Lusitania ou la Lusitania ? (LXXI, 370, 480). — Une erreur d'impression rend incompréhensible la première partie de la réponse de M. Alfred Duquet à cette question. Ce n'est pas : « ces barbares nous parlent du torpillage de la *Lusitania* », mais du *Lusitania*. C'est pour condamner absolument l'emploi de l'article masculin devant un nom féminin que notre collaborateur a écrit : du *Lusitania*.

—

Tringlot (LXXI, 136, 246, 388, 443). — Je crois bien que notre confrère SGLPN a été mal lu par le compositeur, car j'ai toujours entendu dénommer le Train des Equipages non pas « Royal-Cambanio », mais « Royal-Cambouis ». ce qui est tout à fait expressif, on en conviendra.

L. ABET.

* * *

1er alinéa, ligne 4, au lieu de : « Royal-cambanio », lire « Royal-cambouis ».

—

On ne dira plus babord et tribord (LXXI, 129, 199, 341). — Il n'y aurait plus raison de le dire.

Un officier de la marine italienne, très entendu dans son métier, m'expliquait de la manière suivante les deux expressions.

Sur les anciens vaisseaux français, la descente du pont à la batterie était indiquée par le mot *Batterie*, en gros caractères.

Etant donné la manière dont on accédait à la Batterie, la première partie du mot *bat* était naturellement à gauche, la seconde *terie* à droite, dans la direction du navire.

D'où le bord de gauche : Bat-bord, bâbord ; le bord de droite : terie-bord, tribord.

Le Dictionnaire de marine From Keel to Truk, de la quille à la pomme du mât, néglige cette question, purement philologique.

Les navires de guerre actuels, depuis le *superdreadnought* jusqu'au sous-marin, infime mais terrible, n'ayant plus guère de la construction d'autrefois, les deux termes *bâbord* et *tribord* n'ont de chance de survivre que dans la force de l'habitude, qui est une force d'inertie. Si elle leur manque, ils risquent de tomber dans les limbes des mots désuets.

Le Comte DE RONZAGLIE.

—

Boche (LVIII ; LXX, 143, 195 ; LXXI, 25, 68, 159, 247, 296, 344, 487). — Deux citations, qui si elles n'éclairent en rien l'origine du mot, témoignent, au moins, de son ancienneté relative. Elles datent, l'une et l'autre, de plus de vingt ans :

Psit ! .. viens ici, viens que j't'accroche,
Vlà l'omnibus faut démarrer !
Ruhau l... r'cul'donc, hé ! têt' de boche !

(Aristide Bruant : *Côtier* ; *Dans la Rue*, 1889).

Et, maintenant, à Verlaine :

Le symbolisme ?... comprends pas... Ça doit être un mot allemand... hein ? Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire ? Moi, d'ailleurs, je m'en fiche. Quand je souffre, quand je jouis ou quand je pleure, je sais bien que ça n'est pas du symbole. Voyez-vous, toutes ces distinctions-là, c'est de l'allemandisme : qu'est-ce que ça peut faire à un poète ce que Kant, Schopenhauer, Hegel et autres Boches pensent des sentiments humains !

(Jules Huret : *Enquête sur l'Evolution littéraire*, 1891).

P. c. c. PIERRE DUFAY.

* * *

Dans les *Mémoires* de M. Joseph Prudhomme, élève de Brard et de Saint-Omer, expert assermenté près des Cours et tribunaux, Henri Monnier donne le nom

de Laverbochère au plus fort actionnaire du journal le *Progressif* qui fait nommer directeur de ce journal Monsieur Joseph Prudhomme ; et ce, aux appointements de douze mille francs qui à cette époque (1850) représentait un traitement important.

Or, cette position douce, enviable de gérant de journal, est enlevée par la suite à Joseph Prudhomme et confiée au dit Laverbochère.

Dans les mêmes *Mémoires*, Henri Monnier donne le nom de Godichard (nom qui se comprend) au rédacteur dans le *Progressif* pour la partie philosophique.

N'y a-t-il pas une association de nom entre Bochère dans Laverbochère et Boche tel qu'il est employé actuellement dans le sens de prussien ?

Laverbochère ayant fait retirer à Joseph Prudhomme sa fonction de gérant du journal et surtout les appointements qui étaient attachés à la fonction, pour se faire attribuer à lui-même et la fonction et les appointements.

ALBERO.

—

Poilu (LXX ; LXXI, 67, 158, 297, 323, 444). — Il manquait, à ce vénérable représentant de la *furia francese* réduite à ..... se faire des cheveux au fond des tranchées, les honneurs de la censure. Il les a, maintenant, mais en Helvétie. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Journal de Genève* du mardi 15 juin 1915, *première édition*, à la rubrique : PRESSE VAUDOISE :

« On mande de Morges, le 13 juin : — La « Société de la presse vaudoise a eu hier ici « son assemblée annuelle, sous la présidence « de M. Gétaz, directeur de la « Feuille « d'Avis de Vevey »..... Au banquet qui a « suivi,..... on a fort applaudi des vers spi- « rituels de M. Georges Jacottet sur l'inter- « diction faite par la censure à un de nos « confrères d'employer le mot de POILU, « qui n'est pas suisse..... » La réunion s'est « terminée par une course en bateau. »

On aimerait à connaître ces « *vers spirituels* de M. G. Jacottet ». Mais, franchement, la censure suisse ferait bien d'éclairer sa lanterne !

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Du *Matin* :

On discute souvent sur l'origine du mot « poilu ». Devons-nous ce mot aux troupes d'Algérie ? Quand, pour la première fois, l'a-t-on appliqué aux soldats de la grande guerre ?

En tout cas, il semble que le premier poilu de France ne soit autre que... le général Joffre.

Alors que notre grand chef était capitaine directeur de la chefferie d'Hanoï, il portait une magnifique barbe blonde, qui impressionnait profondément les Annamites.

Ceux-ci ne l'appelaient que le capitaine « Loum-Loum ».

Or, ce mot, en annamite, signifie « le Poilu ».

—

Le journalisme dans les tranchées (LXXI, 228 439). — A ajouter à la liste donnée : *Le Petit Echo du 18e Régiment d'Infanterie Territoriale.* A la suite de ce titre, je lis sur le n° 19, du Dimanche, 21 mars 1915, que j'ai sous les yeux :

Seul Journal relié par fil spécial avec le train de combat — Seul journal distribué gratuitement. — Seul journal, renouvelant l'illustration de son titre à chaque numéro. — Texte et dessins inédits. Reproduction réservée, etc.

Polycopié, illustré, sur 4 pages de 0,75 × 0,23 cm.

MARGEVILLE.

*
* *

Pour ajouter à la liste des journaux du front.

« Le *Cingoli Gazette*, organe apéritif, digestif, récréatif et cocasse de décentralisation littéraire, des Poilus de 120 long du 17e régiment d'artillerie. Tirage à la pâte à polycopier à 50 numéros. »

*
* *

Comme suite aux listes déjà données, je signalerai :

Le Diable au Cor, de la 3e brigade des chasseurs alpins.

Le Poilu déchaîné, organe officieux du 344e Régiment d'infanterie, bi-mensuel à capital variable et dont le siège social est dans les tranchées.

Rédacteur en chef, le sous-officier P. A. de Cassagnac.

Le Boyau, polycopié, organe enchanteur de la 3e du 115e. *Le Boyau* ne sera ni politique, ni littéraire, son gérant, balayeur, n'ayant jamais été à l'école.

La Marmite des Tranchées, éditée dans « celles » qu'occupe le 324e de ligne.

Enfin les Tommies ont aussi leurs « canards ».

Je signalerai le *Hangar Herald* (Héraut des hangars) avec la devise « Rien pour beaucoup de bruit » publie des échos et surtout des dessins humoristiques.

Mais le « Bulletin des Armées » nous apprend que tous ces journaux ont un ancêtre qui date du siège de Sébastopol. Léon Tolstoï qui y commandait une batterie d'artillerie, fonda un journal des tranchées : on y trouvait la description des combats, moins sèche et moins mensongère que celle des autres journaux, les actes de bravoure, la biographie et la nécrologie des braves, et surtout des petits, des obscurs. On y lisait aussi des récits de guerre, des chansons militaires, des articles de vulgarisation sur l'artillerie et la fortification. »

Malheureusement, je n'en connais pas le titre. D'ailleurs il se vendait 3 roubles, ce qui était vraiment trop cher pour des poilus.

LABÉDA.

* * *

La liste des journaux du front donnée par le *Temps* du 20 avril est incomplète. Il faut y ajouter au moins *Marmita*, journal du 267e régiment d'Infanterie (l'ancien régiment de réserve de Soissons) qui tient un secteur de tranchées dans la vallée de l'Aisne. On trouve de tout dans *Marmita*, des contes gais, des articles satiriques, des poésies d'inspirations fort diverses, y compris la note religieuse, des notes sur les monuments détruits de la région ; parfois même il y a des dessins et des reproductions photographiques *Marmita* est un journal imprimé, il doit être sensiblement contemporain de la *Voix du 75*, puisque son premier numéro m'a été expédié du front le 4 février. On peut s'abonner pour le prix de 1 fr. les quatre semaines (en fait l'apparition du journal est irrégulière). Comme de juste : Téléphone Berlin, 75-120, imprimerie 88, rue Rochechouart, Paris.

MEREUIL.

* * *

Ainsi voilà un exemple de journal des tranchées :

Le *Poilu* est un journal qui se rédige dans les tranchées de Verdun. Il est fait par de simples troupiers, mais quels troupiers ! Nous connaissons leurs noms depuis peu et nous les livrons à la publicité. Voici quels sont les collaborateurs du *Poilu* : J. Bousquet, auteur dramatique ; J. Fauconnet, avocat à la cour ; Matossy, logiste (prix de Rome) ; L. Maranger, élève de l'école des beaux-arts ; G. Courtial, publiciste ; Le Manchel, publiciste ; François Fabié, homme de lettres ; Charles de Pomairols, homme de lettres ; Dr Combes ; Renaud, de l'Opéra.

La direction du *Poilu* n'a reculé devant aucun sacrifice, on le voit, pour s'assurer une rédaction digne du public le plus exigeant.

—

Bayonnette (LXXI, 182, 363). — L'origine de la bayonnette est des plus confuse, quelques auteurs prétendent qu'elle fut inventée à Bayonne en 1323, d'autres en 1641, mais aucun document ne le prouve.

L'inventaire produit par notre confrère L. M. établit que la bayonnette était déjà connue en 1594, mais il s'agissait alors d'une sorte de pique, c'est-à-dire d'un bâton à l'extrémité duquel était fixé un long couteau ou un poignard.

Ce n'est qu'en 1642, que la bayonnette fut fixée à l'extrémité d'une arme à feu. On lit, en effet, dans les mémoires de Puységur (1690. Tome I. Page 612) :

Quand je commandais dans Bergue, Ypres, Dixmude et la Quenoque, tous les partis que j'envoyais passaient les canaux, mais les soldats ne portaient point d'épée ; ils avaient des bayonnettes qui avaient des manches d'un pied de long, et les lames étaient aussi longues que les manches dont les bouts étaient propres à mettre dans les canons des fusils pour se défendre quand quelqu'un voulait venir à eux après qu'ils avaient tiré.

Ainsi, c'est à Dixmude et à Ypres, sur les bords de l'Yser, que la bayonnette apparaît pour la première fois comme arme de guerre. L'armée française avait alors devant elle les troupes anglaises commandées par Marlborough, et, comme aujourd'hui, l'inondation du pays avait été provoquée par la rupture des digues à Neuport.

En 1649, l'usage de la bayonnette se généralisa, mais elle avait alors le défaut de mettre obstacle au tir.

C'est le général anglais Mackay qui, en 1691, découvrit la douille permettant de fixer l'arme au bout du fusil sans boucher l'orifice du canon, ce qui permit depuis, à Voltaire, d'écrire :

Cette arme que, jadis, pour dépeupler la terre,
Dans Baïonne inventa le démon de la guerre,

Rassemble en même temps, digne fruit de [l'enfer,
Ce qu'ont de plus terrible et la flamme et le fer

(*La Henriade*. Chap. VIII).

Ajoutons à ce propos que Voltaire — fait assez peu connu, je crois — fut tenté à son tour par le démon de la guerre, car quelque temps après, il inventait un char meurtrier qui pouvait, disait-il, détruire plusieurs milliers d'hommes. Cette invention dans laquelle Voltaire avait la plus grande confiance, fut soumise, par Florian, à l'examen des techniciens de l'époque, mais elle ne parait pas avoir été agréée.

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Le mot figure sous cette forme dans les livres militaires du XVIIIe siècle. Dans *l'esprit du chevalier de Folard* (1761) je vois notamment le conseil de « donner brusquement la bayonnette au bout du fusil ». Les *Eléments de tactique* de Le Blond, maître de mathématique des enfants de France, (1758) parlant de l'exercice disent qu'il « a pour objet le mouvement des armes, c'est-à-dire du fusil et de la bayonnette ».

La bayonnette était dès lors fixée au canon du fusil. Il faut montrer au soldat, dit l'auteur, « comment il doit mettre la « poudre dans le canon, soit que la bayon- « nette soit au bout ou non ». A cette date de 1758 l'emploi de cette arme était donc si général que son maniement était réglé pour les exercices journaliers. Le Blond parait fixer à 1704 la suppression du mousquet et de la pique, ce qui semble indiquer pour cette époque l'adoption de la bayonnette.

A. D.

Assurance contre la mortalité du bétail (LXXI, 184, 317, 412). — Dans un excellent travail paru en 1907 « *En Chalosse* », M. André de Laborde-Lassalle constate avec raison (et ceci est une réponse à la question posée), que les assurances du bétail sont nées dans les Landes.

« Cela résulte de documents centralisés aux archives du Musée Social fondé à Paris, il y a quelques années, par le comte de Chambrun. Les consorces (ou assurances mutuelles relatives au bétail) fonctionnaient à une date très ancienne dans notre sénéchaussée de S. Sever. Ainsi, un acte retenu par Me Darribère, notaire royal à S. Sever, à la date du 31 août 1766, établissait une consorce dans la commune de Sainte-Colombe, et ce n'était pas un cas isolé. »

Notre éminent confrère, *un vieux Gascon campagnard*, a pleinement confirmé ces assertions, en indiquant les actes de neuf de ces Sociétés Landaises dont il possède la teneur dans ses archives, et qui vont de 1770 à l'an X.

A notre tour nous voudrions démontrer que ces consorces n'ont pas été provoquées par la terrible épizootie de 1774, mais qu'elles ont existé plusieurs siècles même auparavant, dans nos Landes au moins.

Ainsi le 1er septembre 1747, il fut convenu entre les laboureurs d'Urgons (Landes) :

Si quelqu'un d'eux vient à perdre bœuf ou vache aratoire par maladie, accident ou autrement, les autres promettent de contribuer à proportion des bœufs ou vaches aratoires qu'ils auront, et de fournir leur portion contingente en argent à celluy quy aura souffert lad. perte, pour le remplassement d'icelle, jusques à concurrence de 60 livres pour chaque bœuf et de 36 livres pour chaque vache, à quoy le prix de chaque bœuf et vache quy aura péry demeure fixé. S'il arrive un accident comme fracture ou dislocation d'os qui rende led. bétail inutille au labourage, celluy à quy cet accident arrivera sera teneu de le dénoncer dans 24 heures aux sindics pour le faire débitter à la boucherie, et s'il ne retire du débit des chairs, compris la valleur du cuir, lad. somme de 60 ou 36 livres, lesdits associés s'engagent d'y suppléer jusqu'à concurrence de l'une ou l'autre.

Et il faut bien croire que ces associations étaient entrées dans les mœurs, puisque déjà la ruse et la fraude s'y donnaient libre cours.

Nous apprenons en effet que l'année suivante, par acte notarié du 10 novembre 1748, douze de ces associés résilient leurs engagements parce que, disent-ils,

tous ces accidens ne sont que trop arrivés, et multipliés à tel point que plusieurs particuliers ont achetté des bœufs pour 24 livres, qu'ils ont affecté de faire périr afin d'être dans le cas de se faire rembourser les bœufs à 60 livres et les vaches à 36.

(Etude de Samadet, Landes.)

Au XVIIe siècle, exactement en 1664, le 1er septembre, les habitants d'Izosse près Dax voyant, lorsque leurs bœufs ou vaches « domptées » périssent, que « les familles s'en trouvent beaucoup incom-

modées et les pertes qu'ils font peuvent cauzer leur ruine », trouvent bon « de se soulager les uns les autres » et décident de verser pour chaque bête morte trente sols, huit jours après que cette perte arrivera. Le délai expiré, il sera permis au sindic ou abbé de « pignorer » et de faire vendre sur le champ les gages saisis, sans autre forme de procès. (Etude de Montfort des Landes).

Enfin le Moyen-Age lui même connaissait, dans nos contrées du moins, cette sorte d'association, puisque l'ancienne Confrérie de la Nativité Notre-Dame établie dans l'église de St-Pierre-lès-Dax) et rajeunie en 1553, porte formellement dans le neuvième article de ses Statuts

> ltem si aulcun bestail gros se meurt dans la court ou heyriaulx de aulcuns desd. confraires par cas fortuit, led. abbé sera teneu, s'il en est requis, mander ausd, confraires ou une partie d'iceulx pour ayder à ensepvelir led. bestail mort, éviter à maladies contagieuses et infection, et lesd. mandés seront tenus y aller et le secourir à poyne de six ardits.

(Foix : *Une ancienne Confrérie*, p. 7.)

AURIBAT.

—

Histoire des seigneurs de Dreux et de Beaujeu (LXXI, 275, 457). — Comme il arrive souvent, je greffe une question sur une réponse. — Ma famille ayant eu une alliance indirecte avec celle de Beaujeu, je possède en manuscrit (5 volumes reliés) datant des environs de 1770, les *Preuves pour servir à l'Histoire de la maison de Beaujeu.* Ces preuves sont sans nom d'auteur, je serais curieux de savoir qui les a rédigées et si elles ont été publiées.

La première charte citée est copiée dans l'*Histoire de la mairon de Vergy*, par Duchesne, elle est extraite du cartulaire de l'abbaye de Flavigny et datée de 990. Elle concerne Gérard, comte de Fouvens, premier auteur connu d'après mon manuscrit. Chérin, dont le mémoire est cité, indique pour départ de la filiation Pons, marié avant 1059 avec Alburge, des comtes de Dijon. Les Beaujeu, dont je parle, étant éteints, je puis ajouter que Chérin, le généalogiste des Ordres du Roi, ne croit pas qu'il y ait de relation entre ces seigneurs de Beaujeu-sur-Saône, et les seigneurs du Beaujollais. Je veux dire qu'ils soient de même famille. Mais à la fin du XIII° siècle, les Beaujeu, dont je parle, eurent une alliance avec Beaujeu, sires du Beaujolais et des Dombes, proches parents des rois de France, des comtes palatins de Bourgogne et des ducs de Savoie.

Les seigneurs de Beaujeu-sur-Saône portaient : *d'argent à 4 fasces de gueules* (variantes dans la position et le nombre des fasces ou burèles). Je pense que ce n'est qu'au XVIII° siècle qu'ils écartelèrent : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au col duquel pend un lambel de gueules*, et timbrèrent leur écu d'une couronne ducale (je possède la matrice d'un cachet qu'il faut ainsi blasonner), à cause de leur prétention d'union avec les sires du Beaujollais.

SAINT-SAUD.

—

Les .·. (trois points maçonniques) (LXXI, 421). — Ces *trois points* représentant les trois angles du niveau classique qui sert d'emblème à la franc-maçonnerie, il semble qu'on doive interpréter ainsi la formule abréviatrice le F.·. X : *le Frère Franc-Maçon X.*

SIR GRAPH.

*
* *

La franc-maçonnerie, comme il est désormais prouvé, a été fondée par Cromwell, ce régicide. Son origine est donc anglaise, anti-monarchique et protestante. Il faut absolument rejeter toutes les fables qu'on a forgées au sujet de son origine, car je défie n'importe qui à produire un « document maçonnique antérieur au XVII° siècle ». C'est en France que les 3 points ont été introduits dans le rite maçonnique, pour indiquer les 3 fleurons de lys qu'on voulait abattre et pour remplacer ces trois lettres L. P. D *Lilia pedibus destrue.*

Les trois points signifient aussi trinité, c'est-à-dire l'Eglise catholique. C'est donc le symbole des fleurs de lys et la foi catholique, le « trône » et l' « autel » que la secte veut détruire.

Comte PASSINI FRASSONI.

—

Invention du corps de saint Jean-Baptiste (LXXI, 230, 398, 449). — De la communication de M. le Dr A. B., il semble résulter que c'est l'histoire ecclésiastique de Théodoret qui est le plus ancien texte relatant l'invention du corps de Jean-Baptiste. Pourrait-on citer le passage en question ?

Quant à l'invention de la tête du Précurseur, il existe, paraît-il, une autre ver-

sion suivant laquelle elle aurait été découverte à Jérusalem par des religieux en 364, c'est-à-dire très peu de temps après la violation du tombeau de Samarie ; elle aurait été portée à Constantinople et placée dans une magnifique église nommée Hebdomen, construite hors de la ville. De quel auteur cette tradition est-elle tirée ?

A propos du récit de la décollation, je ferai une remarque incidente. Les évangiles ne donnent pas le nom de la fille d'Hérodiade. Cependant tous les exégètes l'appellent Salomé, sans aucune preuve. Hérodiade peut avoir eu plusieurs filles.

A. DE PRAT.

—

Ouverture originale du Barbier de Séville (LXXI, 374). — L'ouverture du *Barbier* serait celle d'un opéra antérieur du maître *Aureliano in Palmira*, *Demetrio e Polgbio* ou encore l'*Equivoco stravagante*, opéra-comique dont la représentation aurait été interdite en 1811, son sujet ayant paru, à l'époque, un peu scabreux. L'ouverture originale aurait été, au dire de Rossini lui-même, perdue par le copiste de la Scala de Milan. Consulter, entre autres, la réponse de M. Arthur Pougin à ce sujet. (XLI, 145, 270, 360).

P. D.

*
* *

La question a été posée et solutionnée dans l'*Intermédiaire* de 1900, I, 145, 270 ; ou tout au moins a été traitée sous la rubrique : *Ouverture du Barbier de Séville*. Huit réponses ont été faites à la question que j'avais posée.

L'une d'elles, signée A. Pougin, est d'autant plus intéressante que le signataire tenait de Rossini lui-même « que l'ouverture originale fut jadis égarée, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'elle était devenue »,

Si la question de Nauticus reçoit une solution affirmative dans le sens de ces deux dernières lignes, il sera mené grand bruit dans le monde musical pour la découverte qu'elle annonce.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Je vais donner pleine et entière satisfaction à notre excellent collaborateur Nauticus. Mais d'abord, une petite rectification. Ce n'est pas, comme il a été dit trop souvent par erreur, le 26 Décembre 1816, mais le 5 Février 1816, que *le Barbier de Séville* fit sa première apparition à Rome, sur le théâtre Argentina, joué par Garcia, Zamboni, Vitarelli, Botticelli et la toute charmante Mme Giorgi-Righetti. J'ajoute, ce qu'on ne sait guère, que l'ouvrage fut représenté d'abord sous le titre d'*Almaviva*, cela pour éviter la prétendue rivalité que Rossini aurait voulu établir entre son œuvre et *il Barbiere di Siviglia* de Paisiello, rivalité dont il s'était ouvertement défendu par une lettre adressée par lui à ce dernier, et qui fut cependant cause du charivari, devenu fameux, qui illustra la première représentation. Ce n'est qu'après le revirement survenu et le succès définitif qu'*Almaviva* devint *il Barbiere di Siviglia*, en dépit de Paisiello, dont la conduite ne fut pas plus honorable en cette affaire que dans bien d'autres, malgré son incontestable génie.

J'en viens à la fameuse ouverture, *qui n'a jamais existé*, et j'en vais donner la preuve. Lors de mon premier voyage en Italie, j'avais connu, à Florence, l'excellent compositeur Casamorata, directeur de l'Institut royal de musique de cette ville, sous la conduite duquel j'avais pu visiter en détail cet établissement. Il en était résulté plus tard, entre nous deux, une correspondance artistique assez active, et pleine d'intérêt de sa part. Lorsqu'après la mort de Rossini je publiai sur le vieux maître, que j'avais bien connu, non une biographie en forme, mais une étude ainsi intitulée : ROSSINI, *notes*, *impressions*, *souvenirs*, *commentaires*, j'envoyai ce travail à Casamorata, qui m'écrivit à ce sujet une longue lettre, dont je détacherai simplement ce passage particulièrement relatif au *Barbier de Séville*, sur lequel j'avais accumulé les renseignements. Voici ce qu'il me disait à ce sujet :

... Quant à *il Barbiere di Siviglia*, il est exact que ce charmant opéra n'a pas d'ouverture à lui. J'ignore quelle était l'ouverture qu'on jouait à Rome à l'époque de sa première apparition, mais l'ouverture que généralement on y joue en Italie est celle en *mi* de *l'Aureliano in Palmira*, dont ensuite on s'est servi même pour *Elisabetta*. Cet étrange choix d'une ouverture très belle, mais d'un caractère tout à fait sérieux pour un opéra bouffe, montre le peu d'importance que dans ce temps on mettait en Italie à l'ouverture, qu'on considérait comme faite seulement dans le but de per-

mettre aux personnes de s'asseoir tranquillement dans leurs loges ou sur les bancs du parterre.

J'ai eu sous les yeux quelques copies de la partition de *il Barbiere* auxquelles on avait *antéposé*, au lieu de l'ouverture de *Aureliano*, celle de quelque autre opéra, entre autres celle en *ré* de *Otello*. Inutile d'observer que *Otello* étant postérieur à *il Barbiere*, cette ouverture ne pouvait avoir été jouée à Rome à l'époque de la première mise en scène de cet opéra, si cependant l'ouverture d'*Otello* n'avait déjà servi pour quelque autre opéra déjà écrit par le même maestro, ce qui n'aurait rien d'étrange.

Quant à la scène de la leçon, il n'y a pas de doute que Rossini la mit en musique, non pas sous la forme d'un morceau *concertato*, mais d'un air avec *persichini*, et l'air existe dans l'autographe de Rossini possédé par la bibliothèque de Bologne, et vaut bien mieux que les airs *del baule* que les chanteuses ont désormais l'habitude de lui substituer pour faire montre de leur prétendu talent. L'air original, je l'ai trouvé même dans quelques partitions copiées des plus anciennes ; mais dans les partitions modernes on trouve généralement quelque autre air, qui est probablement celui que la *prima donna* chantait sur le théâtre pour lequel la partition a été copiée. Tout cela est la conséquence du manque d'une loi qui assurait la propriété absolue de son œuvre à l'auteur ou à ses ayant-cause ; il arrivait ainsi que les partitions étaient à la merci de qui voulait les copier, et que peu à peu on les défigurait, ce qui aujourd'hui rend parfois si difficile de rétablir dans leur texte véritable les anciens opéras.

De ces explications, données par un musicien très instruit, contemporain de Rossini (1) et très au courant de l'histoire de l'art de son pays, il résulte donc de façon absolument certaine : d'une part, que Rossini *n'a jamais écrit d'ouverture* pour *le Barbier de Séville*, d'autre part qu'il a écrit au contraire, pour la scène de la leçon de chant, un air que toutes les cantatrices remplacent délibérément par la première ineptie venue, pourvu qu'elle leur offre le moyen de faire briller leur voix et leur talent — quand elles en ont. J'enrageais lorsque, il y aura tantôt une cinquantaine d'années (hélas ! oui), j'entendais la séduisante Adelina Patti, si adorable alors, employer elle-même ce procédé, dont certes elle n'avait pas besoin pour faire ressortir encore la splendeur de sa voix incomparable et l'insolente perfection de sa prodigieuse virtuosité. Cependant il y avait une grande, une admirable artiste, qui, la seule assurément, se contentait, lorsqu'elle personnifiait Rosine, de chanter l'air original, l'air de Rossini, et sans en changer une note, sans s'y permettre le moindre « enjolivement. » Celle-là, c'était la grande Marietta Alboni.

ARTHUR POUGIN.

(1) Mon vénérable ami Casamorata était né le 15 mai 1807, et mourut à Florence le 23 septembre 1881.

***

Ex-libris à déterminer : Loups (LXXI, 428). — Cet ex-libris serait celui de la famille de Giraud (d'Arles en Provence) d'après M. Quantin ou de la famille de Giraud de la Bellière (Bretagne) d'après Rietstap.

SAFFROY frères.

***

Voir Armoriaux : Visdelon (de) : *d'argent à trois têtes de loup de sable, arrachées et lampassées de gueules.*

Guillaume de Visdelon prit part à la 7e croisade. Son nom et ses armes : *d'or à trois têtes de loup, arrachées de sable, lampassées de gueules*, figurent au musée historique de Versailles, salle des Croisades, avec la date de 1248.

François de Visdelon, Coadjuteur de Quimper, nommé évêque de St-Pol-de-Léon en 1664, mourut en 1668, (son tombeau, autour du chancel de la Cathédrale, du côté midi, œuvre du sculpteur De la Callonge, fut érigé en 1711. (Comtry : Catal. des monuments échappés au Vandalisme dans le Finistère).

La famille de Visdelon aurait encore des représentants du même nom.

EM. G.

—

Ex-libris à déterminer : lion tenant une grappe (LXXI, 426). — D'après l'*Armorial général* de Rietstap, ces armoiries seraient celles de la famille de Taillevis, originaire du Vendômois.

SAFFROY frères.

***

Ces armoiries paraissent être celles de la famille Vendômoise de Taillevis, qui portait : *D'azur au lion d'argent tenant en sa dextre une grappe de raisin de même.* Mais si l'écu paraît être du XVIIIe siècle, et s'il porte une couronne de marquis, il doit être celui des marquis de Perrigny,

qui étaient des Taillevis, aujourd'hui éteints. SAINT-VENANT.

—

L'Abbé Angelin - Basse-Terre (LXXI, 422). — Parmi les noms qui figurent au bas de la lettre reproduite par notre collègue Nisiar, il en est un qui attire tout particulièrement mon attention, c'est celui de Le Dentu qui me rappelle un professeur de la faculté de médecine de Paris, dont j'ai suivi les cours vers 1875. Ce professeur — je fais ici appel aux souvenirs des étudiants en médecine de l'époque — n'était-il pas originaire des Antilles françaises et peut-être même de la Guadeloupe dont la ville de Basse-Terre est le chef-lieu ? Cette circonstance permettrait de situer à Basse-Terre (Guadeloupe) le bal dont il est fait mention dans la lettre à l'abbé Angelin.

Sous toutes réserves et plus amples informations.

Dr LORMIER.

* * *

Ne s'agirait-il pas de la capitale de la Guadeloupe ?

DE MORTAGNE.

* * *

Notre confrère Nisiar s'est-il assuré s'il ne s'agit pas de *Basse-Terre*, la ville la plus importante de la Guadeloupe ?

L. ABET.

* * *

Je trouve, parmi les signataires de la lettre citée par Nisiar, le nom de *Le Dentu*. J'en conclus, avec une certaine vraisemblance, qu'il s'agit de la *Basse-Terre* à la Guadeloupe, car le chirurgien Le Dentu, des Hôpitaux de Paris, mort il y a quelques années, était originaire des Antilles. Dr VOGT.

* * *

Cet abbé invité, par la Commission des bals de la Basse-Terre, à assister à un bal donné pour une œuvre de bienfaisance, n'avait en effet rien à voir avec le modeste écart appelé La Basse-Terre, dépendant de la commune de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure) n'ayant, en 1861, que deux maisons et neuf habitants. Je ne trouve d'ailleurs aucune paroisse ni aucune commune de ce nom en France.

Mais ce qui paraît beaucoup plus logique, pour retrouver cet abbé, c'est de traverser l'Océan et d'aller tout droit, soit à La Basse-Terre, chef-lieu de l'île de La Guadeloupe, ou bien, mais moins vraisemblablement, à La Basse-Terre, chef-lieu de l'île de Saint-Christophe, dans les Antilles Anglaises.

Là, en effet, la présence d'un prêtre ou d'un religieux, dans un bal donné pour une œuvre de bienfaisance, n'était nullement contraire aux usages et aux habitudes de nos colonies.

LA MOUCHE.

—

Lalanne d'Uzeste (LXXI, 324). — Cette famille parlementaire de Bordeaux n'a pas de généalogie imprimée et, dans les manuscrits de feu mon ami Meller, il n'y a sur elle que des notes éparses. Aux Archives municipales de Bordeaux, dans les volumes manuscrits de Drouyn, il y a de nombreuses notes sur elle. Consulter également la *Revue de Béarn-Lannes* 1884, p. 300 à 330, parce que cette famille serait originaire du Labour (St-Jean-de-Luz ou Pied-de-Port ou St-Justin ?) Des notes sur les Lalanne sont certainement dans les manuscrits de Communay, acquis par la Bibliothèque municipale de Bayonne, car celui-ci fit des recherches sur les principaux membres du parlement de Bordeaux en vue de son livre : *Le Parlement de Bordeaux, Notices biographiques sur ses principaux officiers* (Bordeaux, imprim. Favraud 1886), où les Lalanne sont cités plusieurs fois.

Le nom patronymique aurait été *Sarran* si j'ai bonne souvenance, et celui de *Lalanne*, celui d'une famille éteinte chez eux au XVIe siècle. Cela explique pourquoi *Sarran* se transforme ensuite pour plusieurs d'entre eux en *prénom* ; cela n'excuse pas toutefois certains index officiels où les indications sont portées à l'S. — L'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, par Boscheron-Desportes, narre que le président Sarran de Lalanne fut accusé du crime de *rognures de pièces d'or* et condamné à mort, en 1639, par contumace ; mais il reprit sa charge en 1644. A cette époque on en vit de curieuses au parlement de Bordeaux. SAINT-SAUD.

—

Marie-Charlotte Carbon (LXIX, 742). — Le duc de Crillon épousa, le 10 octobre 1774, Marie-Charlotte Carbon, morte le 14 avril 1835, qui était fille de Gérard Carbon, procureur général du roi

au Conseil supérieur du Cap, île St-Domingue, et d'Elisabeth de Trudaine.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Général Hilaire Champvert (LXXI, 276). — Voici ce que dit sur cet homme de guerre le *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'empire* par le Docteur Robinet :

Chamvert d'Hilaire (François), officier général, né aux Vans (Ardèche) le 17 juin 1731, de « Pierre d'Hilaire Chamvert et de Marie-Antoinette Debouschareu »,entra dans l'armée comme volontaire dans le régiment de Condé en 1747, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 1er février 1793, général de brigade.Le 21 ventôse an III,il fut mis à la retraite.

V.A.T.

* * *

Ce mot est légèrement défiguré et c'est au dictionnaire du docteur Robinet que j'aurai encore recours pour le rectifier. Selon lui : officier général, né aux Vans, (Ardèche), le 17 juin 1731 « de Pierre Hilaire du Chamvert et de Marie-Antoinette Debouschareu » ; entra dans l'armée comme volontaire dans le régiment de Condé en 1847, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 1er février 1793, général de brigade. Le 21 ventose an III, il fut mis à la retraite. » On voit que ce général se nommait Chamvert d'Hilaire et que Robinet ignorait son action révolutionnaire à Arles.

E. GRAVE.

—

Famille Joffre (LXXI; 231, 355). — Du *journal de Genève*, 15 avril 1915 :

Joffre est-il Genevois ? Depuis que le généralissime des armées françaises est passé au rang des grands capitaine, les biographes et les historiens de France ont recherché, et recherchent encore, les premières origines de la famille Joffre. Certains prétendent que le vainqueur de la Marne serait de sang basque; d'autres, peut-être un brin chauvins, en veulent à tout prix faire un Français de race plus pure. Et le débat reste ouvert, car on a retrouvé des Joffre, à des époques plus ou moins reculées, dans trois provinces de la France : dans le Limousin, dans le Dauphiné et dans le Vivarais. De son côté, le grand chef n'a point caché son attachement à Rivesaltes, à sa « petite maison des Pyrénées-Orientales » aux treilles tout ensoleillées. La controverse se poursuit. Avec un bel entrain, on s'arrache le général ; un chacun prétend que les autres ont tort, et lui seul raison. On comprend assez l'intérêt des chercheurs français à situer leur grand homme dans l'histoire de leur grand pays.

Eh bien ! les Genevois et les Suisses aussi ont un intérêt à connaître l'authentique généalogie du général Joffre, à savoir à quelle branche de la famille Joffre il appartient réellement. Pourquoi ? Parce qu'il se pourrait très bien, mais très bien, que le généralissime fût bourgeois de Genève... Vous souriez ? Rien de plus sérieux cependant — et même bourgeois de vieille roche !

Il n'y a plus actuellement de Joffre à Genève, d'où ce nom est disparu, semble-t-il, depuis longtemps déjà. Mais il y en a eu plusieurs — en tous cas deux — mâles tous les deux, qui, émigrés de la France, devinrent citoyens genevois.

C'est dans les dernières années du XVIe siècle (ou dans les premières du XVIIe) qu'un Joffre, du prénom de Pierre, originaire d'Aubenas, en Vivarais (Ardèche), est venu se fixer à Genève. Il avait emmené avec lui son neveu, nommé Etienne Joffre. Et c'est en août 1604 — plus exactement le 27 août — que tous les deux furent reçus bourgeois de Genève. Cela « moyennant vingt-cinq écus, deux seillots, outre restitution des obligations à lui faites par la Seigneurie ».

Voilà des titres incontestables, et qui subsistent toujours, les droits de bourgeoisie s'étendent sans limite à la descendance. Deux branches de la famille Joffre et leur postérité sont devenues genevoises au début du XVIIe siècle, par l'oncle Pierre et le neveu Etienne.

Cela posé, reste à savoir si le généralissime descend bien des Joffre du Vivarais, où cette famille paraît avoir eu ses plus nombreux représentants. (L'*Armorial du Vivarais* en cite plusieurs, dont l'un, soit dit en passant, était « cornette » de dragons). C'est un point que les papiers de famille des Joffre actuels élucideraient aisément. Mais cette descendence est parfaitement plausible ; elle est même vraisemblable. Et il est probable que la famille Joffre aura passé successivement du Limousin au Dauphiné, puis du Dauphiné en Vivarais, où elle sera demeurée.

Ce qui ajoute encore à cette vraisemblance, c'est le fait que le général Joffre est d'origine protestante. Il serait, en effet, difficile d'expliquer ce protestantisme dans une province essentiellement catholique, sans remonter à ce Pierre et à cet Etienne Joffre devenus Genevois — et sans doute aussi protestants — en 1604. Il est permis de croire que, partis de Genève après leur conversion, et rentrés dans leur pays natal, ces deux Joffre y ont conservé leur nouvelle foi et l'ont transmise à leurs descendants, lesquels, ainsi que le général Joffre, l'ont gardée fidèlement.

Mais la question n'est pas tranchée, on le

voit. Je la pose à ceux qui, mieux documentés et disposant de loisirs suffisants, pourraient arriver à des conclusions tout à fait certaines. Sans doute ne manquera-t-il pas de chercheurs zélés, à Genève même et en Suisse.

Ne serait-il pas plaisant, peut-être, de pouvoir dire un jour, nous aussi, « notre » Joffre ?...

Nos bons amis de France nous ont pris notre Jean-Jacques. Si nous leur prenions aussi un peu leur Joffre !

HENRI CHENEVARD.

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20-30 mars, Nisiar (pseudonyme de l'un des plus distingués députés et avocats de notre barreau) pose la même question, qui ne manquera pas sans doute d'être bientôt résolue par l'un ou l'autre de nos nombreux généalogistes.

—

Famille Prouillé (LXXI, 423). — Il n'a jamais existé de ministre de Louis XV du nom de Prouillé. Mais, en revanche, Rouillé est fort connu. Il était ministre de la marine en 1749 et c'est lui certainement qui a dû signer la commission du sieur Prouillé, « capitaine garde-côtes de la compagnie des Sables d'Olonne et de la Chaume ». Peut-être notre confrère M. A. B. a-t-il mal lu le parchemin sur lequel la signature du ministre Rouillé pourrait d'ailleurs être assez peu lisible.

G. QUESNEL.

*
* *

Au lieu de Prouillé, il faut lire : Rouillé.

M. A. B.

—

Le docteur Rommel (LXXI, 421). — Le livre dont parle notre confrère V a été publiée vers 1898. Il fit beaucoup de bruit à l'époque ; l'auteur, Alfred Pernessin, eut véritablement l'intuition du danger qui menaçait la France.

Il n'est pires sourds, que ceux qui ne veulent pas entendre, et l'on attaqua fort l'auteur. Sa mère, Madame Celia Agnès Pernessin — qui habitait 19 bis rue Ste-Adélaïde, à Versailles, voulut expliquer à quel mobile son fils avait obéi en publiant ce livre et elle écrivit, le 5 juillet 1898, à un rédacteur de l'*Eclair*, de Paris, une lettre que ce journal publia dans son numéro du 7 juillet, même année.

Notre confrère trouvera là non seulement une justification, mais une explication de ce livre très remarquable, et dont on ne voulut pas tenir compte.

NEMO.

—

Une épitaphe mémorable (LXXI, 133, 261, 414). — Si nos collègues cherchent bien, ils trouveront cette épitaphe en plusieurs endroits. Elle paraît avoir été d'usage assez répandu, et sans l'avoir noté nulle part, je l'ai lue plusieurs fois. Je viens de la retrouver et puis assurer qu'elle ne concerne pas particulièrement Santeuil. Je l'ai lue d'abord dans *l'Arrondissement des Andelys* du marquis de La Rochefoueauld-Liancourt. Il dit que Jean Goujon fit un présent précieux aux habitants de Gisors, en sculptant un cadavre presque décharné, pour être placé dans leur église où on l'admire encore (1833).

Il ajoute qu'on lit *au-dessous* en six vers, l'épitaphe qui fait l'objet de cet article. J'ai eu la curiosité de chercher dans Millin, si je ne la trouverais pas. Elle y est en effet, dans le T. IV.

Voici, ce qu'il dit :

Ce bas-relief est sur une pierre d'environ cinq pieds de long, sur près de deux de large ; elle est enclavée dans le mur, et taillée *en évier*, il représente un cadavre presque décharné, et sur lequel toute l'anatomie extérieure du corps humain est parfaitement rendue... *Au-dessus* de ce bas-relief *ces deux vers* sont écrits en lettres gothiques :

Quisquis ades, etc.

Et au-dessous, on lit ces vers françois :

Fay maintenant ce que voudras
Avoir fait quand tu te mourras.
Je fus en ce lieu mis, l'an 1526.

Je dirai que Lenoir, en 1801, aurait bien voulu avoir pour son Musée, les objets d'art de l'église de Gisors. On les lui refusa.

Je doutais de la précision du marquis de La Rochefoucauld-Liancourt ; mais Millin ne parait pas plus sûr. En effet, comment Jean Goujon né en 1515, (ne parlons pas de sa mort) avait-il pu donner ce bas-relief en 1526 ? Voilà qui remet tout en question.

Pour finir, disons que le mieux serait d'aller voir à Gisors si le bas-relief y est encore, et, s'il porte la date de 1526, on pourra affirmer, au moins, qu'il n'est pas de Jean Goujon.

E. GRAVE.

Un vers de la Fontaine : « Il avait du bon sens » (LXXI, 427). — Du berger que le roi a fait « juge souverain », la Fontaine écrit :

Quoiqu'il n'eût guere vu d'autres gens qu'un [ermite,
Son troupeau, ses mâtins, le loup, et puis [c'est tout,
Il avait du bon sens : le reste vient ensuite,
Bref, il en vint fort bien à bout.

La suite des idées semble indiquer comme la plus naturelle cette interprétation : le reste s'ensuit ; moyennant le bon sens, on se met vite au courant, on acquiert vite les notions et les aptitudes nécessaires à l'exercice de telle fonction particulière ; ayez le bon sens, le reste suit, grâce à lui, le reste vient ensuite du bon sens. IBÈRE.

—

Pluriel des mots terminés en ant et en ent (LXXI, 98, 267, 311). — Ah ! Monsieur Ernault, que vous me faites de peine ! Je suis un étymologiste renforcé. Je désire connaître l'origine et les causes des mots. Je professe, à leur endroit, le principe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas !* Chacun d'eux a en soi son histoire et sa raison d'être, qu'il est si intéressant de découvrir et même seulement de rechercher ! Et vous voudriez que « toute lettre purement étymologique dût disparaitre » ! Je reconnais qu'il y a, de ça et de là, des lettres superflues. L'usage a amené des insinuations vicieuses et sournoises de r (rhotacismes) et de n. Au Moyen-âge des copistes ignorants ont prodigué des h et des y où il n'y avait nul motif d'en mettre. Ecartez le redondant ; mais ne touchez pas au mot lui-même. La réforme orthographique de l'allemand et celle de l'anglais ont été discrètes : soyons prudents avec le français. Laissez-moi écrire vent et van ; temps, taon et tan. Vous-mêmes, Monsieur, qui avez publié un *Manuel d'ortografe simplifiée*, vous écrivez les *graphies*, comme enfans, *prudens*... « Avez-vous pensé que si vous obtempériez en tout à la loi que vous proclamez, vous devriez signer E. Erno, car, regardez-y bien, la terminaison en *ault* de votre nom n'a d'autre valeur qu'une valeur étymologique ?

Le Comte DE RONZAGLIE.

Les Clodoches (LXXI, 182, 316). — Voir dans l'*Illustration* du 5 juin 1897, sous ce titre : *les Oubliés*, un article de 125 lignes environ, signé Jules Chancel, sur le père Clodoche « l'ancien danseur redevenu ébéniste en même temps que propriétaire, cabaretier, pêcheur à la ligne et notable citoyen »... avec *portrait.*

Je lis dans la *Liberté* du 5 février 1915 que *les Clodoches étaient quatre :*

Auguste Michalet, tourneur de cannes.
Ricard, sculpteur sur bois.
Liard, fondeur
Lord, marchand de chaussures.

Le Clodoche de l'*Illustration* me semblerait donc être Ricard.

Mais je crois bien qu'il faudrait faire de patientes recherches pour mettre au net la monographie de ces amuseurs d'antan.

F. BARGALLO.

—

La Saint-Barthélemy et le vicomte d'Orthez (LXXI, 372, 491). — Il n'est pas exact que Charles IX ait ordonné au gouverneur de Bayonne de faire massacrer les protestants, et que celui-ci, le vicomte d'Orthe (et non Orthez), lui ait répondu qu'il n'avait trouvé parmi les habitants de la ville que « bons citoyens et braves soldats, et pas un bourreau. » La phrase est belle, sans doute, mais tout cela est de l'imagination de d'Aubigné, et il n'y en a pas un traître mot dans la réponse authentique heureusement découverte et mise au jour, dès 1882, par notre ancien confrère Tamizey de Laroque.

Sous ce titre « La lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX » on trouvera dans la *Revue de Gascogne*, 1882 pp. 453-457 avec le texte même de la lettre, les détails rétrospectifs qui intéressent partisans et adversaires de la fameuse réponse, déjà taxée d'apocryphe par l'abbé Caveirac en 1758, et plus tard reconnue comme telle par Henri Martin, Duruy et autres auteurs peu suspects. La découverte de M. Tamizey de Laroque a d'ailleurs tranché la question, et l'on ne peut que souscrire à son jugement :

« L'historien perd à tout cela un mot qui sonnait bien, mais que regretteront seulement ceux qui croient que la plus petite parcelle de vérité n'est pas infiniment plus précieuse que la plus brillante erreur. »

AURIBAT.

Ordre de l'armée. Ordre du jour (LXXI, 223, 293. 334). — Les réponses faites à la question, notamment celle de M. de Wassas, prouvent que l'expression « cité à l'ordre du jour de l'Armée » est vicieuse, constituant au moins un pléonasme. Elle est antérieure à la guerre de 1870 ; je la trouve en effet, dans l'*Histoire de Versailles*, t. II, 398, de Le Roi, qui date du Second Empire, et employée à propos du général Wathiez qui fit les guerres de la Révolution et de l'Empire. On peut se demander si l'expression « ordre du jour » employée ainsi ne provient pas du langage parlementaire. L'Ordre du jour d'une assemblée est l'exposé sommaire des délibérations proposées, donc des opérations importantes de la réunion, et sa lecture suit immédiatement celle du Procès-Verbal de la précédente séance qui rappelle les actions d'éclat, au point de vue parlementaire, qui s'y sont déroulées.

MEREUIL.

—

Le Dodécanèse (LXIX, 794 ; LXXI, 462). — Il est regrettable que le récent grand *Dictionnaire de Géographie*, de Vivien de Saint-Martin, ne donne pas ce nom. Il est exact que les douze (?) îles, formant un cercle, d'où leur nom de *Cyclades*, autour de l'île de Caros ou de celle de Délos, étaient appelées Dodécanèse.

Quel nom donner aux îles de race grecque s'étendant sur la côte d'Asie Mineure ?

LA COUSSIÈRE.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un trait de Frédéric II, roi de Prusse. — Je l'extrais, pour l'*Intermédiaire*, d'une *Vie de Frédéric II*, publiée en 1788, en quatre volumes, à Strasbourg, chez Treuttel, libraire et à Paris, chez les principaux libraires, sans nom d'auteur.

C'est un trait abominable, mais qui montre avec quelle férocité ce prince que l'histoire a proclamé grand, réprimait la moindre désobéissance à ses ordres. Voilà donc ce qu'on lit dans une note du susdit ouvrage :

Durant la première guerre de Silésie, le roi voulant faire pendant la nuit quelques changements dans le camp, défendit, sous peine de la vie, de garder à une certaine heure du feu et de la lumière dans les tentes. Il fit lui-même la ronde. En passant devant le tente du capitaine de Zietern, il y aperçut de la lumière. Il entre et trouve le capitaine occupé à cacheter une lettre. Il venait d'écrire à sa femme qu'il aimait tendrement.

« — *Que faites-vous là*, lui dit le Roi, *ne savez-vous pas l'ordre ?*

« Zietern se jette à genoux et demande, grâce ; mais il ne peut nier sa faute.

« — *Asseyez-vous*, lui dit le Roi, *et ajoutez à votre lettre quelques mots que je vais vous dicter.*

« L'officier obéit et le Roi dicta :

« *Demain, je périrai sur un échafaud.*

« Zietern écrivit et le lendemain il fut exécuté. »

Au commencement du XVIIIe siècle, il n'y eut certainement qu'en Prusse qu'une pareille monstruosité fût possible et pour trouver quelque chose d'analogue il faudrait remonter le cours des âges jusqu'au règne de l'un des pires empereurs Romains.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

NÉCROLOGIE

M. Henry Vivarez

Les graves événements qui se déroulent ont fait passer inaperçue la mort d'un de nos collaborateurs déjà anciens, dont l'activité à la société du « Vieux Papier » dont il était président, se montrait infatigable. Né à Cette, le 14 mai 1847, M. Henry Vivarez, ancien élève à l'Ecole polytechnique, ne sera pas oublié du monde des chercheurs et des curieux, grâce aux études intéressantes qu'il a consacrées aux Vivarez artistes, au physionotrace, aux voyages et aux voitures de jadis, aux repas et festins d'autrefois, à la gravure sur cuivre, etc.

Homme aimable et bienveillant, causeur averti et plein d'anecdotes, M. Henry Vivarez maniait le vers sans prétention et restera le poète attitré du « Puits d'Amour » dont il aimait à célébrer, par des rimes faciles, le déjeuner hebdomadaire et les convives.

TABLE
DU
1er Semestre 1915

VOLUME LXXI

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

B

M

N

O

P

R

S

T

V

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

